

OEUVRES

DE

CHARLES DUNOYER

53
D85

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE CH. LAMBERT, 17, RUE DE PARIS.

FA - 113

~~D 33
26ch~~

OEUVRES

DE

CHARLES DUNOYER

REVUES SUR LES MANUSCRITS DE L'AUTEUR

TOME DEUXIÈME

DE LA

LIBERTÉ DU TRAVAIL

TOME II



PARIS

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET C^e

Rue Richelieu, 14

DE LA

LIBERTÉ DU TRAVAIL

LIVRE NEUVIÈME.

SUITE DES ARTS QUI AGISSENT SUR LES CHOSES.

CHAPITRE PREMIER.

De la liberté de l'industrie voiturière.

§ 1. — DÉFINITION.

Je ne reviendrai pas sur les observations que j'ai présentées dans le premier chapitre du livre précédent, touchant l'ordre dans lequel ont dû se développer les diverses industries. Je persiste à dire qu'avant de faire subir aucune transformation aux choses, l'homme a dû s'emparer de celles que la nature avait spontanément formées, et, partant, que ses premières industries ont dû être simplement extractives. Mais, quoi qu'il en soit des arts par lesquels il a débuté, toujours est-il qu'à peine il y a quelque part des produits obtenus, il doit y avoir tout aussitôt, au moins dans la plupart des cas, des transports à effectuer.

Il arrive bien rarement, en effet, qu'un produit parvienne, sur un même point, à la forme définitive sous laquelle il doit servir aux besoins de l'homme, et qu'il soit consommé sur place,

II.

1



à mesure qu'il est obtenu. Il a presque toujours à parcourir un certain nombre de lieux, comme à passer par une certaine succession de formes et d'états divers ; et il n'est guère de produit qui, avant d'arriver à sa destination finale, n'ait dû subir, en lui-même et dans les éléments dont il est formé, presque autant de déplacements que de transformations. C'est, au reste, un fait dont la vérification est bien facile. Prenez, dans le nombre des choses qui servent à vos besoins les plus habituels, le premier objet qui vous tombera sous la main, et, pour peu que son origine et son histoire vous soient connues, vous verrez, non-seulement par quelle série de transformations il a dû passer, mais aussi à combien de déplacements il a dû être soumis, avant d'être mis à votre disposition et de pouvoir servir à votre usage.

Nous donnons à l'art qui fait éprouver aux choses, dans l'œuvre générale de la production, ces déplacements plus ou moins multipliés et plus ou moins considérables qu'elles doivent subir avant d'arriver à leur dernier état, le nom d'industrie *voiturière*. Il ne faut pas demander quelle est la nature de cette industrie ni en quoi elle consiste, car son nom même l'indique assez, et nulle définition ne dirait plus clairement que le nom qu'elle porte la fonction qu'elle est chargée d'accomplir. Tandis que les industries *extractive, manufacturière, agricole*, font subir aux choses les modifications les plus variées, le voiturage ne leur en fait jamais subir qu'une seule, qui est de les changer de place. Il les transporte d'un lieu à un autre, d'un temps à un autre, des temps d'abondance aux temps de disette, des lieux où elles sont communes aux lieux où elles sont rares et désirées : il est sans cesse occupé à les distribuer avec discernement dans le temps et dans l'espace. Il les fait passer du dedans au dehors, du dehors au dedans ; des lieux où elles se fabriquent dans les entrepôts où elles se vendent par grosses parties ; des magasins où elles se vendent en gros, dans les boutiques où on les distribue en détail. Mais, dans ses mouvements les plus limités, comme dans ses expéditions les plus lointaines, il ne fait jamais que les déplacer ; et, depuis l'action du détaillant, qui se borne à tirer ses marchandises des rayons de sa boutique pour les placer sous la main de l'acheteur, jusqu'à celle de l'armateur, qui est allé chercher ces

marchandises en Amérique, aux Indes, en Chine, il n'opère jamais qu'une seule chose : *des transports*.

L'action de l'armateur et celle du détaillant sont donc absolument de même nature; l'un et l'autre travaillent à rapprocher la marchandise de l'acheteur qui en a besoin : l'armateur avait commencé l'opération; d'autres agents de l'industrie voiturière l'ont continuée jusqu'au détaillant; celui-ci la termine.

§ 2. — OFFICE DU VOITURAGE DANS L'ENSEMBLE DES FONCTIONS ÉCONOMIQUES.

On voit combien la fonction du voiturage, considérée en elle-même et dans sa nature, est uniforme et peu compliquée. Mais, de ce qu'il est de toutes les industries celle dont l'objet est le plus simple, il ne faudrait pas conclure qu'il est celle dont le rôle est le moins important.

Sans l'intervention du voiturage, nul travail ne serait possible; car nul travailleur ne possède naturellement sous sa main toutes les choses dont il a besoin pour agir. Il est indispensable que cette industrie commence par réunir autour de lui, des points les plus divers et quelquefois les plus éloignés, tout ce qu'il lui faut, pour exécuter ses travaux, de matériaux, de machines, de denrées, de monnaie. Il est indispensable aussi que cette industrie renouvelle ses provisions à mesure qu'il les consomme. La nécessité du voiturage est une conséquence forcée de l'éloignement où les choses sont les unes des autres et de l'obligation où se trouvent tous les producteurs sédentaires de réunir sur un seul point, pour pouvoir travailler, des choses disséminées ordinairement dans une multitude de lieux divers.

C'est ainsi, par exemple, que Paris, pour ses fabriques de verre et de cristal, est obligé de faire venir de la potasse de la Russie, de l'Allemagne et de l'Amérique, de la soude de Marseille, du sable de Fontainebleau, de la glaise de Forges, etc.; que, pour ses fabriques de bière, il tire de l'orge de la Champagne, du houblon des Pays-Bas et de l'Angleterre; que, pour

ses fabriques d'encre, l'industrie voiturière lui amène du sulfate de fer de Picardie, des noix de galle du Levant, de la gomme du Sénégal ; et, pour parler de travaux d'un autre ordre, des arts qui agissent sur l'homme et non de ceux qui agissent sur la matière, c'est ainsi qu'un médecin ou un chirurgien de province, par exemple, fait venir ses livres et ses instruments de Paris, et administre à ses malades des drogues qui ont été quelquefois réunies des points du globe les plus éloignés.

Sans l'intervention du voiturage, nul travailleur ne pourrait vivre, alors même qu'il lui serait possible d'exercer son art ; car, chaque travailleur ne créant ordinairement qu'une sorte de produits, et en consommant d'autres d'une multitude d'espèces différentes, il est clair que chacun resterait privé de tous ceux qui lui manquent, si l'art des transports, en les rapprochant de lui, ne lui offrait les moyens de les obtenir en échange de ceux qu'il crée. La nécessité de l'industrie voiturière est donc encore une conséquence forcée de la séparation des métiers, et de la nécessité de rapprocher de chaque travailleur ce qu'une multitude d'autres travailleurs produisent.

Le voiturage commence par seconder toutes les industries, en rapprochant d'elles tout ce qui est nécessaire à l'exécution du travail, et il complète ensuite les produits de chacune, en mettant ces produits à la portée de quiconque en a besoin. Il conduit au marché les produits de chaque travailleur, et lui rapporte toutes les choses que réclament l'entretien de sa famille et celui de sa fabrique. Il est également indispensable pour la création et pour le débit de tous les produits.

Il y a une autre manière de sentir l'importance de l'industrie voiturière : c'est de considérer tout ce qu'elle peut donner d'utilité, de valeur aux choses et aux hommes en les déplaçant à propos.

Que valent les meilleures choses, là où elles sont dans une extrême abondance, et combien n'acquièrent-elles pas de prix en passant des lieux où elles surabondent dans ceux où la disette s'en fait sentir ? Que valent les choses les plus susceptibles de devenir utiles, loin des lieux où sont pratiqués les arts capables de tirer parti de leurs propriétés, et combien le voiturage n'ajoute-t-il pas à leur prix en les rapprochant des pro-

ducteurs qui peuvent rendre leurs propriétés utiles ? Combien n'accroît-il pas leur valeur, à mesure qu'il les fait arriver sous la main de nouveaux travailleurs qui leur donnent tous quelque façon nouvelle ! Qui sait pour combien l'art des transports est entré dans la création des richesses qui existent dans un pays, sur une seule place de commerce, dans les mains d'un seul individu ?

Mêmes remarques à faire sur ce que l'art des déplacements et des transports peut donner de valeur aux hommes. Que valent les talents les plus utiles, là où les hommes qui les possèdent sont infiniment trop nombreux, ou non suffisamment appréciés ? Et combien l'industrie voiturrière n'ajoute-t-elle pas à la valeur de ces talents en transportant les hommes qui les possèdent des lieux où ils surabondent dans ceux où ils manquent, des lieux où leurs services sont peu demandés dans ceux où les mêmes services sont très-recherchés ! Que vaut à l'artiste le plus distingué l'art dans lequel il excelle, loin des lieux où il lui serait possible d'en tirer parti ? Combien le voiturage n'ajoute-t-il pas à la valeur de ses facultés en le faisant arriver sur un théâtre plus favorable à l'exercice de son art ! Qui pourrait dire ce que l'industrie des transports ajoute à la valeur de ce qu'il y a dans un pays de facultés de toute espèce par la manière dont il distribue les hommes en qui résident ces facultés ?

J.-B. Say veut que, de sa nature, cet art ne puisse s'appliquer qu'à des objets matériels¹. Je comprends fort bien qu'on ne peut pas voiturier des talents, des connaissances, séparés des hommes dont ils sont la propriété. Mais, de même qu'on transporte les utilités fixées dans les choses en transportant les choses en qui résident ces utilités, de même on peut faire voyager les idées, les talents, en faisant voyager les hommes qui les possèdent. L'industrie voiturrière s'applique ainsi aux aptitudes que l'art a développées dans les hommes, comme aux utilités qu'il a réalisées dans les choses, et elle ajoute également à la valeur des unes et des autres par la manière dont elle distribue dans le monde les hommes et les choses en qui le travail les a fixées.

Il y a même ceci de remarquable : que cette industrie peut

¹ *Cours complet d'économie politique pratique*, 2^e partie, ch. XIII.

ajouter plus à la valeur des hommes en les déplaçant, en les faisant voyager, qu'elle n'ajoute par là à la valeur des choses. Il ne suffit point, en effet, de faire subir des transports à une chose pour qu'elle se trouve changée, pour qu'elle ait reçu de nouvelles façons, tandis que l'homme, dont les sens sont toujours ouverts à l'impression des objets extérieurs, et dont la pensée est constamment active, se modifie en quelque sorte par cela seul qu'il change de lieux.

Il serait fort difficile de dire tout ce que l'industrie voiturrière a fait pour l'éducation des hommes en les déplaçant, en les portant d'un pays dans un autre, et ce que la culture de l'espèce humaine en général a retiré de fruit de la pratique des émigrations et des immigrations.

Montesquieu observe que le *commerce* a procuré la connaissance des mœurs de tous les peuples, qu'on les a comparées entre elles, et qu'il en est résulté de grands biens ⁴.

Robertson attribue en partie la renaissance des lettres et de la civilisation en Europe au puissant moyen d'instruction que les croisades offrirent à ses habitants en les déplaçant, en leur faisant traverser des contrées mieux cultivées, plus civilisées, que les leurs. « Il était impossible, observe-t-il, que les croisés parcourussent tant de pays, qu'ils vissent des lois et des coutumes si diverses sans acquérir de l'instruction et des connaissances nouvelles. Leurs vues s'étendirent; leurs préjugés s'affaiblirent; de nouvelles idées germèrent dans leurs têtes; ils virent, en mille occasions, combien leurs mœurs étaient grossières, en comparaison de celles des Orientaux policés, et ces impressions étaient trop fortes pour s'effacer de leur mémoire lorsqu'ils étaient de retour dans leur pays natal... C'est à ces bizarres expéditions, effet de la superstition et de la folie, que

⁴ *Esprit des lois*, liv. XX, chap. 1. Ce n'est pas le *commerce*, comme le dit Montesquieu, qui a procuré la connaissance des mœurs de tous les peuples : ce sont les déplacements, les voyages, l'industrie des transports, le voiturage. Le fabricant, le mineur, font le *commerce* tout aussi bien que le voiturier, et néanmoins qui voudrait dire que l'industrie manufacturière ou l'industrie minérale ont procuré la connaissance des mœurs de tous les peuples? Il est évident que Montesquieu, par la manière dont il emploie ici le mot *commerce*, tombe dans l'erreur vulgaire qui fait une industrie particulière d'une fonction qui est commune à toutes les industries. Au lieu de dire : le *commerce* a procuré la connaissance des mœurs des peuples, il fallait dire : les *voyages*, le *voiturage* ont procuré, etc.

nous devons les premiers rayons de lumière qui commencèrent à dissiper les ombres de l'ignorance et de la barbarie¹. »

« Le voyager me semble un exercice proufitable, dit Montaigne. L'âme y a une continuelle exercitation à remarquer des choses incogneues et nouvelles ; et ie ne sache point, comme i'ay dict souvent, meilleure eschole à façonner la vie, que de lui proposer incessamment la diversité de tant d'autres vies, fantaisies et usances, et de luy faire gouster une si perpétuelle variété de formes de notre nature... On dict bien vray, ajoutet-il plus loin, parlant encore des voyages, qu'un honneste homme, c'est un homme *meslé* ². » Il veut dire sans doute un homme qui s'est beaucoup mêlé aux autres.

Or, le propre de l'industrie voiturrière est de mêler beaucoup les hommes, de les remuer beaucoup, et en les mettant continuellement en rapport avec de nouveaux objets et de nouveaux usages, de leur offrir des moyens d'instruction qui manquent aux populations et aux professions sédentaires. Les hommes que déplace l'art des transports voient alternativement des populations actives et des populations paresseuses ; ils en voient de fastueuses et d'économes, de soigneuses et de négligentes ; ils peuvent remarquer, dans l'état matériel des lieux que ces populations habitent, les effets différents de ces mœurs différentes. Partout où règnent l'activité et l'économie, ils aperçoivent le bien-être ; ils trouvent constamment la misère aux lieux qu'habitent le faste et l'oisiveté ; et ils reçoivent ainsi des faits les leçons de morale les plus propres à faire sur leur esprit une impression utile et durable.

Ils n'ont pas moins d'occasions d'observer l'effet des bonnes habitudes publiques que des bonnes habitudes privées. Ils visitent tour à tour des peuples bien policés et des peuples mal policés ; des peuples chez qui règne la justice, et d'autres peuples chez qui domine la violence. Ils sont d'autant plus excités à observer cette partie de leurs mœurs qu'ils en sont personnellement plus affectés. Ils trouvent, chez les uns, sûreté dans les relations et facilité pour l'exercice de tous les travaux ; chez les autres, dangers et entraves de toute espèce ;

¹ *Introduction à l'histoire de Charles-Quint.*

² *Essais*, liv. III, ch. ix.

et l'expérience qu'ils font ainsi continuellement de l'effet des bonnes et des mauvaises habitudes civiles, est sûrement l'une des choses les plus faites pour leur démontrer l'utilité et leur inspirer la passion de la justice.

Joignez à ces considérations que le propre de l'art qui nous occupe n'est pas seulement de hâter l'expérience et l'éducation individuelle de chaque nation, mais de contribuer à l'union de toutes et de devenir un agent extrêmement puissant de civilisation générale, à mesure surtout que se perfectionnent ses instruments, et qu'il mêle, qu'il brasse les populations avec plus d'activité, qu'il les fait entrer plus profondément les unes dans les autres. Il ôte peu à peu toute acception fâcheuse au mot *étranger* ; il fait que les nations cessent d'être étrangères les unes aux autres ; il efface, à mesure qu'il multiplie leurs rapports, ce qu'il pouvait exister entre elles de défiance et d'hostilité ; il émousse les aspérités et les traits de dissemblance qui les tenaient séparées les unes des autres ; il leur donne des goûts, des besoins, des usages, des sentiments, des intérêts communs : il est l'instrument de sociabilité et d'unité le plus énergique qui se puisse dire.

J'aurais fort à faire si je voulais décrire avec quelque étendue les effets de l'industrie voiturrière, et indiquer de combien de manières elle peut augmenter la valeur et favoriser les progrès des hommes et des choses par les déplacements qu'elle leur fait subir, par les rapprochements qu'elle opère, par les relations qu'elle établit. J'espère que le peu que j'ai dit suffira pour faire comprendre l'importance de l'office qu'elle remplit.

Assez éclairés maintenant sur la nature et sur les effets du voiturage, hâtons-nous d'arriver à ses moyens, et voyons comment s'appliquent ici les principes généraux qui ont été exposés dans le livre sixième. Examinons rapidement ce qu'il peut puiser de force dans les facultés des hommes et dans la disposition des choses : dans le talent des affaires, dans les connaissances relatives à l'art, dans les habitudes morales et sociales, d'un côté ; et, d'autre part, dans l'état des lieux où il s'exerce et dans la possession de tous les objets matériels nécessaires à son action.

§ 3. — DE LA CAPACITÉ DE L'ENTREPRENEUR CONSIDÉRÉE DANS
L'INDUSTRIE VOITURIÈRE.

Il semble que je devrais avoir peu de chose à dire ici pour faire sentir l'importance du génie des affaires. L'industrie voiturière, en effet, celle qu'on appelle si improprement le *commerce*, est celle de toutes où l'on paraît comprendre le mieux la nécessité de ce moyen. Cela va si loin que, dans la pratique, la fonction qu'elle remplit est presque synonyme d'affaires; qu'entreprendre d'approvisionner un marché de certaines marchandises, faire l'office de pourvoyeur et faire des affaires sont presque une seule et même chose; qu'on dit d'un commissionnaire, d'un armateur, d'un voiturier qu'il est dans les affaires, tandis qu'on le dit à peine d'un manufacturier, qu'on le dit moins encore d'un agriculteur, et qu'on ne le dit pas du tout de beaucoup d'autres classes d'industriels, qui toutes pourtant font aussi des affaires; qu'enfin l'on confond habituellement les spéculations du voiturier avec le voiturage même, quoique le talent de spéculer ne soit qu'un des moyens généraux sur lesquels se fonde la puissance de toute industrie, et que ce moyen ne soit pas plus nécessaire à l'art qui se charge de porter, de voiturier, de distribuer les choses qu'à ceux qui entreprennent de les transformer. Malgré tout cela, cependant, il s'en faut que le talent des affaires préside toujours aux entreprises de l'industrie voiturière. Quelques exemples vont faire comprendre à la fois combien ici ce moyen serait nécessaire, et combien souvent il est négligé.

J'ai dit que, dans toute industrie, le premier besoin, avant d'entreprendre de produire, était d'étudier la nature et l'étendue des besoins éprouvés, et de prendre en mûre considération l'état de la demande. Partant, le voiturage, qui produit les choses dans un pays en les y transportant, ne peut se dispenser d'examiner, avant de les y transporter, si la demande y en est faite, et jusqu'à quel point elles y sont demandées. On ne saurait douter que les crises douloureuses qu'éprouvent de temps

en temps toutes les industries ne viennent, en bonne partie, du peu de soin que les agents du voiturage ont d'user de cette précaution, en apparence si simple. Les arts qui transforment les choses font sûrement beaucoup de fausses spéculations; mais celui dont la fonction est de les répandre dans le monde ne met peut-être pas dans ses entreprises beaucoup plus de prudence et d'habileté, et je ne sais si, par la manière dont il dirige ses opérations, il ne contribue pas autant que les autres aux souffrances que toutes les industries sont sujettes à éprouver.

« Leith, et plusieurs autres villes manufacturières de l'Angleterre, observait en 1826 un écrivain de ce pays, ne sont pas encore relevées des banqueroutes qui ont suivi les expéditions de marchandises dont elles avaient encombré les marchés du continent en 1814 et 1815. Mais les premières expéditions qui eurent lieu, lorsque nous fûmes admis pour la première fois à commercer directement avec le Brésil, Buenos-Ayres et Caracas, furent peut-être plus ruineuses encore. Les hommes pratiques se livrèrent alors sans aucune réserve à l'esprit de spéculation. Un voyageur fort intelligent, M. Mawe, qui résidait à cette époque à Rio-Janeiro, nous apprend que, dans l'espace de quelques semaines, Manchester envoya plus de marchandises que le Brésil n'en avait consommé dans le cours des vingt années précédentes. Il y en avait une telle quantité, qu'il était impossible de trouver dans la ville des magasins assez vastes pour les loger, et que les articles les plus précieux étaient étalés sur le rivage. Ce qui était surtout curieux, c'était la manière dont ces habiles gens avaient composé leurs expéditions. On offrait d'élégants services en porcelaine et en cristal à des populations qui n'avaient jamais bu que dans la corne ou dans des noix de cocos. On avait également envoyé une immense quantité d'outils qui avaient à l'une de leurs extrémités un marteau, et à l'autre une petite hache, comme si les habitants n'avaient autre chose à faire que de casser toutes les pierres qu'ils rencontreraient, et d'en extraire l'or et les diamants qui devaient s'y trouver. Un de ces spéculateurs, encore plus avisé, avait envoyé une cargaison de patins à l'usage des habitants de Rio-Janeiro, qui n'ont jamais vu de glace, et à qui même il est fort difficile de faire comprendre que l'eau se puisse glacer ¹. »

¹ *Revue britannique*, t. VII de la 1^{re} série, p. 197 et suiv.

Je n'ai pas besoin de dire que ces faits accusaient particulièrement l'industrie voiturrière. Je n'examine pas si les fabricants anglais avaient eu le tort de créer en quantité trop grande les objets dont il s'agit dans les exemples que je viens de citer ; mais très-assurément le voiturage britannique, en les dirigeant comme il vient d'être dit, en avait fait une distribution vicieuse. Il est clair, par exemple, que, dans quelques-uns des envois qu'il avait faits au Brésil, il n'avait tenu nul compte de la nature des besoins de ce pays ; que, dans d'autres, il n'avait pas mieux considéré l'étendue de ces besoins ; qu'en tout, il avait fort mal étudié l'état de la demande. Aussi l'on sait quelles furent les suites de ces expéditions. Pendant des années entières, les marchandises expédiées restèrent enfermées dans les magasins des négociants à la consignation de qui on les avait envoyées, quoique les expéditeurs consentissent à perdre les frais de no-lis, de commission, de douanes, d'assurance, et qu'ils eussent donné l'ordre de vendre à des prix inférieurs à ceux des marchés d'Europe ; et après plusieurs années d'attente, l'engorgement commençait à peine à diminuer ¹.

Je pourrais citer beaucoup d'autres exemples des fausses spéculations auxquelles s'était livrée, vers le même temps, l'industrie voiturrière en Angleterre. Un des plus fameux fut celui des énormes envois de fonds que les capitalistes de ce pays firent aux nouveaux États de l'Amérique du Sud. Jamais, observe l'écrivain que je citais tout à l'heure, l'avidité des spéculateurs de la Grande-Bretagne ne les avait plus complètement fourvoyés. Prenant les nouveaux États reconnus pour autant d'Eldorados, et ne doutant pas que des capitaux confiés aux gouvernements de semblables pays ne dussent rapidement s'accroître, ils leur avaient envoyé successivement jusqu'à la somme de 31 millions 570,000 liv. sterl., au delà de 789 millions de francs. Mais les guinées anglaises, au lieu de croître et de multiplier en Amérique, s'y étaient pour ainsi dire fondues ; les valeurs envoyées s'étaient bientôt trouvées réduites de plus de soixante pour cent ; les titres des créanciers du Pérou, par exemple, étaient descendus de 85 à 22 1/2 ; et il y avait eu un moment, tant on s'était formé une juste idée des ressources de ce pays et des emprunts que raisonnablement

¹ Voy. la *Revue britannique* de juin 1829, t. XXIV, p. 380.

il pouvait faire, il y avait eu, dis-je, un moment où les marchands d'argent qui avaient envoyé ces 789 millions en Amérique en perdaient au delà de 480 ¹.

Une autre spéculation de l'industrie voiturière en Angleterre, digne de figurer à côté de celles que je viens de décrire, est celle qu'elle fit sur les cotons en 1825. L'idée s'était répandue que la précédente récolte des cotons serait insuffisante pour les besoins de l'année. Là-dessus chacun se hâte de faire des demandes. On en fait deux fois plus que l'année précédente. Ces demandes extraordinaires amènent aussitôt une hausse. L'impulsion à la hausse étant une fois donnée, de nouveaux acheteurs se présentent; les prix continuent à s'élever; ils deviennent presque doubles de ce qu'ils étaient une année auparavant; ce qui s'était vendu dix en 1824, on l'achète dix-huit en 1825; ce qui s'était vendu sept et un quart se paye treize et demi...; lorsqu'enfin on vint à s'apercevoir que la denrée que l'on croyait rare avait été produite en quantité surabondante : aussitôt la baisse se déclare; ce qui était monté de dix à dix-huit redescend jusqu'à sept; ce qui était monté de sept et un quart à treize et demi tombe à cinq; et les agents du voiturage qui, dans la supposition d'une disette qui n'existait pas, avaient doublé leurs approvisionnements, éprouvent et font éprouver à leurs vendeurs une perte de 62 millions 500,000 francs ².

Je pourrais rappeler d'autres faits, car les exemples de ce genre abondent; mais en voilà assez, et peut-être plus qu'il ne faut, pour la démonstration que je veux faire. Si, dans un pays qui est la terre classique de l'industrie voiturière, on peut faire des entreprises comme celles que je viens de mentionner; si les agents de cette industrie y sont capables d'envoyer des patins au Brésil, ou des services de cristal et de porcelaine à des populations à demi sauvages, ou bien près de 800 millions d'argent à des gouvernements à peine établis dans des pays où tout est à créer, ou bien encore, en une seule fois, de quoi purger amplement pendant cinquante ans tous les habitants d'une colonie nombreuse ³, on peut juger de quelles bévues l'industrie voiturière

¹ *Revue britannique*, t. VII de la 1^{re} série, p. 197 et suiv.

² *Ibid.*, 1^{re} série, t. VII.

³ Voy. ci-dessus, liv. VI, p. 467, ce que j'ai dit de l'envoi de sels purgatifs d'Epsom fait à la ville de Sydney, en Australie.

est encore capable, et l'on sent combien j'ai raison de présenter le talent de spéculer comme une des facultés dont cette industrie peut le moins se passer. Reconnaissons donc bien que la chose la plus nécessaire à un entrepreneur de voiturage, c'est de connaître les besoins auxquels il entreprend de pourvoir : tout ce que j'ai dit de cette première partie du talent des affaires trouve ici sa pleine et entière application.

J'ajoute qu'après s'être soigneusement informé des besoins, il doit examiner avec la même attention si ces besoins ne sont pas déjà satisfaits, et s'il dépend de lui de les mieux satisfaire. La chose qu'il voudrait porter dans un pays est du nombre de celles qui s'y vendent ; mais cette chose n'y est-elle pas déjà produite par l'industrie locale ou portée par des voituriers moins éloignés, plus diligents ou plus habiles que lui ? Si déjà d'autres industriels l'y créent ou l'y transportent, à combien y revient-elle ? à quel prix est-il en état de l'y faire parvenir ? quels seront ses frais d'achat, d'emballage, de douanes, d'assurances, de roulage, de nolis, de commission ? A-t-il quelque moyen de mieux faire que les autres, et de se rendre utile, avec profit pour lui-même, au pays qu'il entreprend d'approvisionner ? Voilà des questions qu'il lui faut nécessairement résoudre, et plus la concurrence sera grande, plus il aura besoin de mettre de l'exactitude et de la rigueur dans ses calculs. Il est donc nécessaire qu'il soit aussi capable d'apprécier l'état de l'offre que l'état de la demande, et cette seconde faculté de l'homme d'affaires est également de celles dont il ne peut se passer.

Telle est la nature des entreprises de voiturage qu'il semble que la gestion de ces sortes d'affaires ne doit pas requérir autant de talents administratifs que celle de beaucoup d'autres, et, par exemple, que la conduite d'une grande fabrique, d'une ferme considérable, d'un vaste établissement d'instruction, etc. Cela tient à ce que le directeur d'une telle entreprise n'a sous ses ordres immédiats qu'une très-petite partie des agents qui concourent à l'exécution, tandis que la plupart des autres entrepreneurs sont obligés de réunir tous leurs agents autour d'eux, et de présider à l'opération tout entière. Qui sont les agents d'un entrepreneur de transports ? Ce sont, indépendamment du petit nombre de commis et d'hommes de peine qu'il a

près de lui, les commissionnaires de roulage et les armateurs qu'il charge du transport de ses marchandises ; ce sont les rouliers qui dirigent les voitures ; ce sont les capitaines qui conduisent les bâtiments et les matelots qui exécutent la manœuvre ; ce sont les négociants à la consignation de qui les marchandises sont envoyées. Est-ce que tous ces agents de la production voiturière sont sous ses ordres ? Non : la seule besogne qu'il dirige véritablement est celle qui se fait près de lui, et l'on peut en dire autant de celle que font le commissionnaire de roulage, l'armateur, le capitaine de navire : chacun de ces agents a sa gestion séparée, et la tâche de chacun est sûrement plus simple que celle, par exemple, d'un fabricant, qui peut avoir autour de lui plusieurs centaines, quelquefois plusieurs milliers d'ouvriers à conduire et un matériel considérable à entretenir ou à renouveler.

Cependant, malgré ces différences, qui peuvent rendre en effet la conduite d'une fabrique, d'une mine ou d'une vaste exploitation rurale plus difficile que celle d'une maison de roulage, de commission, d'entrepôt, ou bien que celle d'un navire, d'un bateau, d'une voiture, il n'est pas douteux que, dans la plus simple de ces entreprises, il n'y ait des hommes à conduire, des travaux à surveiller, des dépenses à faire, un matériel à conserver, et que pour tout cela un certain talent d'administration ne soit absolument nécessaire ¹.

Enfin, quoique une comptabilité régulière ne soit pas ici

¹ On voit à quoi il tient que la gestion d'une entreprise de voiturage est plus simple que celle d'une manufacture. Cela tient uniquement à ce que, dans la production voiturière, plusieurs établissements concourent, à la suite l'un de l'autre, à une même opération, à un même transport de marchandises. Si M. Chaptal avait fait cette remarque, il n'aurait pas dit que, dans le commerce (dans les entreprises de transports), quelques commis peuvent produire ce qui exige plusieurs centaines d'ouvriers dans la fabrication (voy. Chaptal, *De l'industrie française*, t. II, p. 418). La production, la plus-value résultant du déplacement des choses, en effet, n'est pas seulement le fait du petit nombre de commis qu'on voit groupés autour du négociant expéditeur ; elle est aussi le fait des commissionnaires, des rouliers, des armateurs, des matelots, qui concourent à son entreprise, et qui travaillent, pendant un temps donné, à faire parvenir à leur destination les marchandises expédiées. Il y a tout lieu de croire que la production d'une certaine valeur n'exige pas, ordinairement, moins de main-d'œuvre et d'avances de toute espèce dans le voiturage que dans la fabrication.

plus indispensable que dans toute autre industrie, la nécessité d'une semblable comptabilité dans toute entreprise ayant pour objet d'acheter dans un lieu ou dans un temps pour vendre dans un autre lieu ou dans un autre temps, a été si bien sentie qu'elle est devenue l'objet d'une prescription légale, et que tout entrepreneur de ce genre d'industrie est obligé de tenir à la fois un livre journal, où il inscrit, jour par jour, toutes les opérations de son commerce, tout ce qu'il paye, tout ce qu'il reçoit, à quelque titre que ce puisse être, où il énonce même, mensuellement, les dépenses de sa maison; et un second livre, sur lequel il copie tous les ans l'inventaire complet de ses effets mobiliers et immobiliers, et de toutes ses dettes actives et passives. Encore, un entrepreneur de voiturage exercé, et qui veut voir clair dans ses entreprises, ne se contente-t-il pas de ces livres, les seuls dont la tenue régulière lui soit ordonnée, et a-t-il grand soin d'ouvrir des comptes particuliers à toutes ses opérations un peu considérables, de débiter chacune de ces opérations de tout ce qu'elle coûte, de la créditer de tout ce qu'elle rapporte, et de se ménager ainsi les moyens de reconnaître celle qui procure des profits, celle qui donne de la perte, et par conséquent celles qu'il peut continuer avec avantage et celles qu'il doit abandonner.

Ainsi, l'on trouve à faire ici l'application de toutes les facultés qui constituent le génie des affaires. On va voir qu'il en est de même des divers genres de capacité qui tiennent à l'art.

§ 4. — DE LA CAPACITÉ TECHNIQUE DANS L'INDUSTRIE VOITURIÈRE.

Il ne suffit pas plus dans l'industrie voiturrière que dans toute autre de savoir ce qu'il convient d'entreprendre : il faut encore être en état de l'exécuter. La première chose sans doute est bien de savoir ce qu'on peut porter utilement dans un pays, et ce qu'on peut en rapporter avec avantage; mais il faut en outre être en état d'effectuer ces transports, de les effectuer d'une manière sûre, commode, rapide, peu dispendieuse. Or, c'est là un art, et un art immense, un art qui en renferme une multi-

tude d'autres. Pour devenir capable de porter chaque chose des lieux d'où l'on pouvait la tirer partout où la demande en pouvait être faite, il a fallu connaître la position respective de tous les points du globe, et apprendre à se diriger de chacun de ces points vers tous les autres ; il a fallu savoir créer des voies pour se conduire, et inventer les machines les plus propres au transport des fardeaux. Or ce sont là autant d'arts, et des arts qui demandent, pour être bien exercés, ce que demandent tous les arts, c'est-à-dire des connaissances techniques, des notions de théorie, des talents d'application et de main-d'œuvre.

Il fut un temps où l'on n'était capable, ni de se diriger, ni de créer des voies, ni de construire des voitures. Toutes les communications étaient difficiles et bornées. Sur mer, on ne pouvait perdre de vue les côtes sans courir le risque de s'égarer. C'était, dans les âges qu'on a qualifiés d'héroïques, une grande et périlleuse entreprise que de passer des côtes de l'Asie Mineure à celles d'Italie, ou seulement aux îles Ioniennes ; et de tels voyages parurent longtemps assez extraordinaires pour que de grands poètes en aient fait, plus tard, le sujet de leurs épopées. Sur terre, à une époque infiniment plus rapprochée de nous, il n'était pas rare qu'on ignorât l'existence de lieux considérables dont on n'était que peu éloigné. Paris et ses environs, vers la fin du dixième siècle, était une *région étrangère et inconnue* pour les moines de Cluny, en Bourgogne, qui n'en étaient pas à cent lieues, et l'abbé de ce couvent refusait au comte Bouchard, qui avait fondé un monastère à Saint-Maur-des-Fossés, d'y envoyer des religieux, à cause, disait-il, des dangers et des fatigues que ne pourrait manquer d'entraîner un *si grand et si pénible voyage*. Deux siècles plus tard, les moines de Ferrières, dans le diocèse de Sens, et de Saint-Martin de Tournay, en Flandre, séparés par un espace un peu moindre, ignoraient réciproquement l'existence des villes qu'ils habitaient, et, ayant eu besoin de se mettre en communication, ils furent longtemps à la recherche les uns des autres, et ne parvinrent que par hasard à se rencontrer. On était encore plus ignorant sur la situation des lieux éloignés. Il existe une carte du moyen âge, dans un manuscrit des *Chroniques de Saint-Denis*, où Jérusalem se trouve au beau milieu de la terre,

et Alexandrie aussi près de la ville sainte que Nazareth ¹.

On sent qu'à des époques où le monde était si mal connu, les moyens de le parcourir ne devaient pas être bien perfectionnés. Pendant le cours du moyen âge, on ne voyage guère que par caravanes, et la plupart des transports ne s'exécutent qu'à dos d'homme et à dos de mulet. Tandis que par terre il ne se fait que du colportage, il ne se fait que du cabotage par mer. La grande navigation, les grandes découvertes géographiques ne commencent que vers la fin du quinzième siècle. La multiplication et le perfectionnement des routes sont des choses plus récentes encore, et à plus forte raison l'ouverture des canaux. Le premier canal un peu important qu'on ait exécuté en Europe, le canal de Briare, n'a été commencé qu'en 1605; celui de Languedoc que soixante-deux ans plus tard. Des douze cents lieues de canaux que possède l'Angleterre, il n'en existait pas un pouce avant 1755. Quoique le progrès de certains véhicules ait devancé l'exploration de certaines voies, quoique le perfectionnement des vaisseaux ait précédé et préparé celui de la navigation, ce n'est pourtant que vers le milieu du quatorzième siècle que les constructions navales commencèrent à devenir meilleures. Le perfectionnement des voitures est d'une date encore plus rapprochée de nous. Les premiers carrosses sont du commencement du quinzième siècle; les premières messageries, les premiers coches par terre et par eau, de la fin du seizième ². La navigation à vapeur, l'établissement des chemins de fer, l'invention surtout de la locomotive, ne sont que d'aujourd'hui ou d'hier : ce sont des arts qui ne font que de naître.

Peu à peu cependant la terre et la mer ont été parcourues, explorées, reconnues; on a mieux connu la position respective des diverses contrées et de leurs villes principales; on a appris à se diriger d'un point à un autre; on s'est appliqué à multiplier et à perfectionner les voies destinées à mettre tous les points un peu importants en communication; on s'est également évertué à chercher les instruments les plus propres à

¹ Voy. Robertson, *Introduction à l'histoire de Charles-Quint*, vol. des notes, note 29.

² Voy. le *Mémorial universel de chronologie*, aux mots CANAUX, NAVIGATION, CARROSSES, MESSAGERIFS.

parcourir ces voies, à faire parvenir un objet d'un point à un autre; et, dans le cours des trois ou quatre derniers siècles, l'art des transports a suivi le mouvement de tous les autres et s'est perfectionné comme eux, plus rapidement peut-être qu'aucun d'eux.

J'observe seulement que, dans cet art comme dans tous, les premiers et les principaux progrès se sont faits d'une manière empirique; c'est-à-dire qu'on a avancé en tâtonnant, en essayant, en se conduisant non par des vues générales, mais par des observations particulières propres à chaque cas; non par les principes arrêtés de la science, mais par ces raisons mal démêlées, par ces inspirations de l'instinct qui sont les guides habituels de l'homme encore inculte. C'est ainsi que, longtemps, pour se diriger, on a vaguement consulté le vent, le soleil, les étoiles, plutôt qu'on n'a mesuré géométriquement la grandeur de l'angle que faisait avec le méridien la ligne parcourue. C'est ainsi que, pour construire des routes, des chariots, des navires, on a moins pris conseil des lois de la mécanique, de l'hydrostatique et des principes de la physique, que des indications que fournissait l'expérience en présence des difficultés qu'on avait à surmonter. On a cherché empiriquement quelle était la forme la plus propre à rendre une route solide et viable, quelle était la coupe qui rendait un navire plus stable et meilleur marcheur, comment une voiture devait être placée sur ses roues pour se mouvoir avec aisance, de quelle manière les roues elles-mêmes devaient être façonnées, etc.; et j'ajoute qu'on a pratiqué l'art comme on l'avait trouvé, c'est-à-dire qu'on s'est dirigé sur terre et sur mer, qu'on a construit les voies et les voitures et qu'on s'en est servi d'une manière purement empirique.

Je vais plus loin, et je dis que c'est ainsi encore qu'il serait raisonnable de commencer; c'est-à-dire que, pour devenir bon marin, par exemple, il vaudrait infiniment mieux aller tout de suite à bord d'un navire, voir faire la manœuvre, y prendre part, et se mettre à naviguer sous la direction d'un pilote habile, que commencer, par exemple, comme c'était la règle du temps de la Restauration, par aller faire ce qu'on appelait alors un cours de navigation à l'École de marine d'Angoulême, et apprendre là, *in genere demonstrativo*, comment on manœu-

vre un navire et comment on se dirige sur mer, sauf à s'instruire plus tard de l'art auquel on aurait à faire l'application de la science.

C'est encore ainsi que, pour diriger la construction d'une route, il vaudrait peut-être mieux avoir l'expérience réunie d'un pionnier et d'un postillon que de sortir tout frais émoulu de l'École polytechnique et de celle des ponts et chaussées. « Les méthodes analytiques, observe un écrivain judicieux, sont applicables au roulage comme à toute autre opération mécanique; mais cet art se complique de tant de données minutieuses impossibles à soumettre au calcul, que l'analyse séparée de la pratique ne donnera jamais que des lumières trompeuses. Le rôle de l'analyse doit être de coordonner et d'expliquer des expériences directes, répétées à diverses reprises par des personnes et sur des localités différentes, telles que l'artillerie en fait dans ses écoles avant d'adopter les améliorations les plus sûres en apparence : il faut mettre l'ingénieur et le savant en contact avec le simple roulier, avec le postillon; et si l'on prend jamais ce parti, on sera surpris de trouver dans cette classe d'hommes grossiers les remarques les plus sensées et souvent les plus délicates sur ce qui fait l'objet perpétuel de ses observations, et l'on pourrait même dire de ses sensations, en tenant compte de l'espèce de rapport magnétique qui existe entre le cheval et l'homme habitué à le conduire¹. »

Ainsi, pour la construction et la direction des vaisseaux, pour la construction des canaux et des routes, pour celle des voitures et des bateaux, la connaissance pratique du métier est, il n'en faut pas douter, la première chose nécessaire.

Toutefois on ne saurait douter non plus que la pratique ne puisse recevoir ici les plus puissants secours de la théorie. D'une part, les sciences peuvent répandre sur la construction des voies et des machines propres au transport autant de lumières que sur aucune autre sorte de constructions; et, d'un autre côté, elles ont réduit l'art de se diriger, hors de toute voie tracée, à des principes simples et infaillibles : les sciences

¹ Voy. dans la *Revue encyclopédique* d'octobre 1827, p. 36 et suiv., un article de M. Baude sur la construction des routes, rempli d'excellentes réflexions.

ont permis de déterminer avec une précision mathématique la forme de la planète que nous habitons, et la position respective de tous les points connus de sa surface; par elles on a pu lier les lieux les plus éloignés par les routes les plus directes; par elles le navigateur, au milieu des mers, peut toujours dire le chemin qu'il suit, le point de l'Océan où il se trouve, et aller toucher, sans se méprendre, un but qu'il ne connaît pas et dont il est séparé par plusieurs milliers de lieues; grâce à leur secours enfin, il n'est plus un lieu dont on ne puisse déterminer la position véritable, et l'Océan, qui était comme une barrière impénétrable entre les divers continents, est maintenant le lien qui les unit tous.

S'il y a des connaissances scientifiques, et il y en a beaucoup, qui peuvent seconder l'action du voiturage, il va sans dire que les talents d'application et d'exécution doivent trouver ici matière à s'exercer. A quoi serviraient, en effet, ces connaissances sans le talent de les appliquer, et comment seraient possibles les applications sans l'art de la mise en œuvre?

Je dois seulement observer qu'ici, comme partout, le vrai moyen de rendre les applications faciles et nombreuses, ce serait de rattacher le plus possible à la pratique l'étude de la théorie, et de donner la science au praticien, plutôt que de former des savants pour la pratique; de rapprocher, par exemple, l'instruction scientifique des marins et des constructeurs de vaisseaux, plutôt que de destiner des savants à la marine ou aux constructions nautiques. Il n'y a nulle comparaison, en effet, entre le parti que peuvent tirer de la science les gens qui ont commencé par se rompre aux procédés de l'art et celui qu'en peuvent tirer les hommes qui n'ont pensé à l'art qu'après avoir terminé leur éducation scientifique, et usé plus du quart de leur vie dans des travaux purement spéculatifs.

Je dois avoir grand soin de dire aussi que, dans cette industrie comme dans toutes, le talent des applications ne renferme pas seulement une question d'*art*, mais encore une question d'*affaires*, et que, pour être un homme d'application habile, il ne suffit pas d'être en état, comme savant, comme artiste, comme ouvrier, d'ajuster tant bien que mal à sa pratique telle ou telle amélioration que recommande la théorie, mais qu'il faut surtout savoir juger si cette amélioration, scientifiquement

bonne, serait commercialement profitable, et si elle s'adapte convenablement à la situation où l'on est placé. Cette question d'utilité et d'opportunité est une question qu'il faut se poser et résoudre, non-seulement dans toute entreprise particulière de voiturage, mais à propos de toute amélioration qu'on veut essayer d'introduire dans les moyens d'action de cette industrie, et, par exemple, dans une partie quelconque de ses véhicules ou de ses voies. C'est peu d'être capable de remplacer un chemin à peine frayé par une route régulièrement construite, une route ordinaire par un canal ou un chemin de fer, un navire à voiles par un bateau à vapeur, un attelage de chevaux par une locomotive : il faut encore, pour être un homme d'application intelligent, être en état de juger si, dans les circonstances où l'on se trouve, l'amélioration qu'on veut réaliser serait commercialement bien entendue. C'est là le genre d'aptitude qui manque le plus à nos hommes d'exécution, et rien n'est malheureusement si ordinaire que de voir de nouvelles voies ou de nouveaux véhicules, convenablement exécutés sous le rapport de l'art, manquer absolument de convenance et d'opportunité sous le point de vue économique ; il y a de ce fait des exemples très-multipliés, et il n'est peut-être pas d'industrie où, faute de tenir suffisamment compte de l'intérêt commercial, il se commette plus d'erreurs et se gaspille plus de ressources dans des tentatives d'application prématurées.

Répétons donc que ce genre de talent, ici comme partout, implique au plus haut degré l'entente des affaires, et que c'est surtout avec le secours du talent des affaires que celui des applications rend de véritables services à l'art.

Ainsi, toutes les facultés relatives à l'exécution, comme toutes celles qui se rapportent à la conception et à la conduite des entreprises, sont ici d'incontestables moyens de force et de liberté.

§ 5. — INFLUENCE DES MŒURS PRIVÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE VOITURIÈRE.

Il faut dire des bonnes habitudes morales ce que je dis du talent des affaires et des moyens qui tiennent à l'art. De même que les agents du voiturage étendent leurs pouvoirs en perfec-

tionnant les aptitudes qui leur sont nécessaires comme spéculateurs et comme praticiens, de même ils accroissent leur liberté en perfectionnant leurs habitudes personnelles et leur morale de relation.

Non-seulement les bonnes habitudes de cette classe d'industriels sont une partie de ses moyens, mais elles en sont la partie essentielle. Comment, en effet, pourrait-elle acquérir les autres sans ceux-là, et à quoi lui serviraient-ils? A quoi, par exemple, lui servirait le savoir-faire sans la volonté de faire, sans l'activité? A quoi lui serviraient l'intelligence et l'activité sans la prudence?

La prudence, dont il est nécessaire d'user dans la pratique de toutes les industries, est peut-être dans celle-ci plus indispensable encore que dans aucune autre. Il est, en effet, plus facile dans celle-ci que dans aucune autre de s'engager dans de mauvaises spéculations. L'entreprise d'une nouvelle fabrication, d'une nouvelle culture, exige ordinairement la réunion préalable de nouveaux moyens; il y a toujours à faire quelque opération préparatoire, pendant laquelle la réflexion a le temps d'agir; tandis que l'entreprise d'expédier une marchandise dans un pays ou de la mettre en réserve pour un temps futur, peut être consommée par un simple acte, par un achat ou même par un ordre d'acheter, et que, l'ordre expédié, l'achat fait, il n'est plus temps de se raviser et de prendre une résolution meilleure. Il semble donc plus nécessaire encore dans le voiturage que dans les autres industries de se défier d'une première idée, de se tenir en garde contre les séductions de l'esprit d'entreprise, et j'ai, il me semble, raison de dire qu'il est, de toutes, celle qui requiert le plus de prudence et de sang-froid.

Peut-être aussi l'industrie voiturière est-elle celle qui requiert le plus de soins et d'esprit de conservation; du moins est-elle celle où les habitudes de ce genre semblent devoir exercer leur influence sur un champ plus vaste. Chez le fabricant, les soins, l'entretien, la bonne tenue, peuvent, à la rigueur, se renfermer dans l'intérieur de son atelier: il n'en est pas ainsi pour le voiturier; il ne lui suffirait pas de bien tenir ses magasins et ses boutiques, il lui importe infiniment d'étendre ses soins à la voie publique, qui fait aussi partie de son atelier, et qui en est la partie la plus essentielle. Les autres industries sans doute

ne peuvent pas être indifférentes au bon entretien des rues, des routes, des canaux ; mais il est sensible qu'aucune n'est plus intéressée que le voiturage au bon état de toutes les voies. C'est surtout aux agents de cette industrie que la propreté et la bonne tenue de la voie publique se recommandent comme un grand moyen de puissance et de liberté d'action.

Ce que peuvent les soins et la propreté, comme nous le verrons, pour la puissance de l'agriculture et de la fabrication, ils le peuvent pour celle du voiturage. Dans cet art, comme dans les autres, l'effet de ces habitudes morales est de prévenir, par de petites précautions, des pertes et des dépenses considérables, de tenir les hommes dispos, de conserver aux choses le pouvoir de rendre, à chaque instant, tout le service pour lequel elles ont été faites. C'est à leur esprit soigneux, à leur amour de la propreté, presque autant qu'à leur industrie et à leur richesse, que les Anglais doivent le bel état de leurs chemins, de leurs chevaux, de leurs voitures, de tous les moyens de communication et de transport, et par suite les grands pouvoirs de leur industrie voiturière. Ils n'attendent pas, pour réparer une route, qu'elle ait eu le temps de se dégrader : ils ferment avec un soin empressé et assidu toutes les ornières qui se forment ; ils font disparaître de la surface jusqu'aux moindres inégalités. C'est par esprit de propreté, plus que par crainte des amendes, qu'ils s'abstiennent, dans leurs cités, de salir la voie publique. Eussent-ils, comme nous, des règlements de police qui leur permettent de déposer toutes sortes d'ordures dans la rue, il est douteux qu'ils voulussent user de cette sale faculté. Ils ne donnent pas moins de soins à l'entretien de leurs moyens de transport qu'à celui des voies destinées au voiturage. Les navires, les bateaux, les chevaux, les harnais, les voitures, soit particulières, soit publiques, sont de la propreté la plus recherchée. Ce goût se manifeste jusque dans les chariots qu'ils emploient au transport des engrais, dans les exploitations rurales : ces chariots, soigneusement peints, ont, comme les voitures, dit un de nos ingénieurs, des essieux en fer, des boîtes en cuivre parfaitement tournées, et dans ces boîtes un réservoir pour l'huile qui en adoucit le frottement ¹.

¹ Cordier, *Mémoire sur l'agriculture de la Flandre française*; discours préliminaire.

Autant la bonne habitude morale que nous désignons par le nom de propreté peut influer utilement sur la liberté du voiturage, autant cette industrie trouve de moyens de développement et de puissance dans le goût de la simplicité. Il est aisé d'apercevoir que l'industrie voiturrière ouvre un champ plus vaste à son activité en se tournant vers le transport des choses d'un usage général qu'en se restreignant à celui des choses chères. Un entrepreneur de voiturage qui apporte des choses utiles à tout le monde, et à la portée de toutes les fortunes, est sûr de trouver plus d'acheteurs et de faire plus d'affaires que celui qui ne fait venir que des choses peu nécessaires et d'un prix très-élevé. Il se fait en calicots infiniment plus de transports qu'en cachemires; il arrive du Brésil moins de valeurs en pierres précieuses qu'il n'en arrive en coton et en peaux de bœufs. Les Espagnols, lorsqu'ils commencèrent à tirer de l'or et de l'argent d'Amérique, n'ouvrirent pas à l'industrie voiturrière une branche d'affaires à beaucoup près aussi importante que le firent plus tard les Hollandais, lorsqu'ils s'avisèrent seulement d'apporter de la Chine la petite feuille sèche à laquelle nous donnons le nom de thé. Le voiturage, en effet, transporte en Europe 45 millions de livres de thé par an, soit pour plus de 300 millions de francs ¹, tandis que, suivant l'auteur de la *Richesse des nations*, la quantité des métaux précieux que l'Europe importe annuellement d'Amérique ne monte pas à plus de 6 millions sterling, ou environ 150 millions de notre monnaie ². On peut juger, par ce seul fait, combien le goût de la simplicité, en tournant l'industrie voiturrière vers la recherche

¹ Voy. le *Traité d'économie politique* de J.-B. Say, t. I, p. 60, 5^e édition. — Cette importation paraît s'être considérablement accrue depuis l'époque où écrivait M. Say. L'Angleterre seule, en 1842, a consommé au delà de 18 millions de kilogrammes de thé. Voy. l'ouvrage de M. J.-G. Houssaye sur l'arbre à thé.

² Adam Smith, *Rich. des Nat.*, liv. I, ch. xi (a).

(a) Cette évaluation d'Adam Smith, rapprochée par Mac-Culloch des calculs de M. de Humboldt, paraît beaucoup trop réduite. Voyez d'ailleurs la note (a) de la page 528 sur la production des métaux précieux en Amérique à la fin du siècle dernier. Quoi qu'il en soit, depuis 1850, l'importation des métaux précieux d'Amérique en Europe s'est accrue dans une énorme proportion. Dès 1852, l'Angleterre seule, qui est, à la vérité, le grand marché des métaux précieux dans le monde, recevait d'Amérique, en or et en argent, plus de 42,500,000 liv. st., soit environ 317 millions de francs. — En 1871, dans le tableau général du commerce de la Grande-Bretagne, les métaux précieux figuraient à l'entrée pour 29,455,000 liv. sterl. (plus de 736 millions de francs.)

et le transport des choses d'un usage commun, lui ouvre une plus vaste carrière que ne le fait le goût du faste en donnant une autre direction à son activité.

Une autre qualité morale bien essentielle à l'homme qui pratique cette industrie, c'est l'estime de son art, c'est le sentiment éclairé de son utilité, c'est la juste appréciation du bien qu'il opère. L'art qui se charge de l'approvisionnement d'un marché par voie de transport est peut-être, de tous, celui qui a le plus souffert des préjugés contraires à l'industrie. Il s'attachait, si je ne me trompe, dans les anciennes idées, moins de défaveur à l'exercice de l'agriculture, et même de la fabrication, qu'à celui de l'art que je désigne par le nom de voiturage, et qu'on désignait par celui de commerce. On pouvait à la rigueur, sans déroger, cultiver son champ, faire aller son moulin et en vendre les produits, mais non acheter des marchandises dans un lieu pour les aller vendre dans un autre. Les familles engagées dans une industrie réputée si fâcheuse en sortaient le plus tôt qu'elles pouvaient, et les nobles qui l'avaient pratiquée se faisaient relever de l'état de dégradation où ils croyaient être tombés.

Si l'on voulait juger, par quelques faits isolés et peu anciens, de l'état de nos mœurs actuelles, on pourrait croire que ces sottises ne sont pas encore entièrement usées. On se souvient d'avoir vu, dans les dernières années de la Restauration, un habitant de Saint-Chaumont s'imaginer qu'il avait perdu la noblesse, parce que son père et son aïeul avaient exercé avec honneur une profession utile, celle dont nous nous occupons; et le ministère, reconnaissant qu'en effet la chose *lui pouvait être imputée à dérogeance*, lui accorder, sur sa demande, des lettres de réhabilitation, des *lettres de relief*, pour nous servir du jargon un peu barbare alors en usage à la commission du sceau.

Heureusement, cette insulte au bon sens et à la morale reçut, vers le même temps, une réparation éclatante. Tandis qu'on relevait un noble qui avait failli parce qu'il avait fait le commerce, on tentait d'agréger à la noblesse un manufacturier, homme de génie, qui avait toujours été commerçant: on voulut conférer le titre de baron à M. Ternaux. C'était presque l'avertir qu'il devait abdiquer sa profession, sous peine de déro-

geance. L'honorable négociant, en un tel état de choses, comprit que la vraie dérogeance serait de se laisser faire baron : il conserva au travail sa dignité, et n'accepta point un titre qui, dans la pensée de ceux qui délivraient des *lettres de relief*, semblait impliquer le mépris des arts utiles. Ce trait de M. Ternaux était digne d'être rappelé : c'est, à mon avis, une des belles et bonnes actions qui aient été faites sous la Restauration, et des plus caractéristiques. En mettant la considération que donne le travail au-dessus de celle que donnent les titres, M. Ternaux exprimait la pensée dominante de son temps et de son pays.

Peu de personnes aujourd'hui parmi nous s'aviseraient de demander si un Montmorency peut faire le commerce ; ou bien, comme Chamfort, presque tout le monde répondrait : Pourquoi pas, s'il a les qualités requises ? si, sans abdiquer les sentiments élevés et délicats que supposent son rang et sa race, et qui, à la rigueur, ne seraient de trop dans aucune industrie, il possède d'ailleurs les connaissances variées et les habitudes d'ordre, d'activité, de prudence, que réclame l'exercice de cette profession ? On aurait beau multiplier les lettres de noblesse et celles de relief, on ne parviendrait qu'avec peine à fausser le sentiment public sur les sources de la considération et les vrais titres à l'estime. Il y a bien toujours par-ci par-là quelques roturiers qui dérogent, mais il y a peut-être plus encore de gens titrés qui s'ennoblissent : pour un industriel qui se fait baron, vingt barons se font hommes d'industrie : on pourrait citer nombre d'anciens grands seigneurs qui, non contents de participer à l'exercice des pouvoirs publics et aux travaux du gouvernement et de l'administration (lesquels pourtant sont des arts aussi), sont intéressés dans une multitude d'entreprises industrielles. La vraie honte aujourd'hui serait de n'être bon à rien ; mais personne ne rougit de faire quelque chose d'utile. Tout le monde, au contraire, honore le travail, et, pour en revenir à l'objet spécial qui nous occupe en ce moment, cette estime dans laquelle chacun tient toute profession naturellement bonne et estimable, est sûrement l'une des vertus privées les plus favorables à l'art des transports comme à tout autre.

Ces remarques sur la force que l'industrie voiturrière puise dans les bonnes habitudes privées de ses agents seraient sus-

ceptibles d'être fort étendues. Il serait aisé de faire voir ce que peuvent, pour la liberté de l'art des transports, le courage, la modération, l'économie, et plusieurs autres vertus dont je n'expose point ici les effets. Mais il s'agit moins de savoir comment chacune de ces vertus contribue à l'extension de ses pouvoirs que de montrer qu'elles sont toutes des éléments essentiels de sa puissance; et le peu que j'ai dit fera, j'espère, suffisamment comprendre cette vérité. Voyons l'influence qu'exercent sur la liberté du voiturage les bonnes habitudes sociales.

§ 6. — INFLUENCE DES MŒURS PUBLIQUES SUR LES PROGRÈS
DE L'INDUSTRIE VOITURIÈRE.

Plus la morale de relation est perfectionnée, plus on est ennemi de l'injustice, et disposé tout à la fois à s'en abstenir et à ne pas la tolérer, et plus deviennent libres les communications que cherche à établir le voiturage. Cela est évident de soi.

Ainsi, par exemple, le voiturage est d'autant plus libre qu'on sait mieux se défendre de toute injuste prétention sur les voies ouvertes à l'industrie voiturière, qu'on se garde davantage de les dégrader, qu'on empiète moins sur elles, que chacun s'y tient mieux à sa place, etc.

Il est d'usage, à Paris, de faire en quelque sorte de la voie publique sa voirie particulière : on y jette des animaux morts ; on y répand des eaux corrompues ; on y dépose les balayures de son appartement et les débris de sa cuisine ; on y secoue la poussière de ses tapis ; on y dirige sur les passants les gouttières de ses toits ; on en fait comme le réceptacle de tout ce qu'on a chez soi d'incommode ou d'immonde¹. Est-il besoin de dire que ce peu de respect des habitants pour les rues de leur ville, nuit à la liberté de les parcourir ; que plus chacun

¹ J'écrivais ceci en 1828. Depuis, les habitudes publiques ont subi à cet égard quelques modifications heureuses. Je lis dans les *Débats* du 31 mars 1837 l'extrait d'un règlement de police qui témoigne des progrès que nous avons faits sous ce rapport. Malheureusement, sous ce rapport comme sous d'autres, les habitudes sont encore fort en arrière des règlements.

les dégrade et les salit, moins elles sont praticables pour tout le monde?

Si l'on craint peu de les salir, on craint encore moins de les usurper. Chacun envahit, pour des usages particuliers, l'étroit espace qu'elles livrent à la circulation générale : l'épicier y fait griller son café ; le marchand de vins y dépose ses tonneaux ; le roulier y remise ses voitures ; l'un y fait scier son bois, l'autre y emballe ses marchandises ; des colporteurs sans nombre y établissent leur marché ; la plupart des marchands en boutique luttent à qui y fera le plus avancer ses étalages ; le passage, l'air, la lumière, y sont également interceptés. Je ne crois pas exagérer en disant qu'un dixième de la voie publique est habituellement enlevé à la circulation par toutes ces usurpations particulières : la circulation y est donc d'un dixième moins libre qu'elle ne le serait sans ces empiétements ¹.

Elle y est peut-être encore plus embarrassée par le peu d'équité avec lequel on s'y partage la place. Chacun prétend avoir à sa disposition toute la largeur de la rue ; les cavaliers et les voitures veulent aller sur les côtés comme au milieu ; les piétons au milieu comme sur les côtés. Tout le monde y court donc pêle-mêle, et cette confusion, qui ne laisse pas de gêner beaucoup la circulation des voitures et des cavaliers, rend la marche des piétons excessivement pénible et même dangereuse. D'après des relevés faits dans les recherches statistiques publiées par M. le préfet de la Seine, on peut porter à quinze personnes, terme moyen, le nombre d'individus annuellement écrasés par des voitures dans les rues de Paris. Deux règles bien simples pourraient mettre un peu d'ordre dans la confusion qui y règne : la première serait qu'il se fit un partage de la rue entre les gens qui vont à pied et les gens qui vont en équipage ; que ceux-ci passassent au milieu et les piétons sur les côtés ; la seconde, que toute personne prit sa

¹ Ces remarques, que je publiais au mois de juin 1828, en appelant sur ce sujet intéressant la sollicitude de la police municipale, ont également perdu depuis une partie de leur vérité. Je les conserve comme un monument des habitudes qui gouvernaient alors la population parisienne, et dont elle est loin d'être entièrement corrigée. Voy., sur ce point, des détails curieux et fort exacts que le *Courrier français* du 26 août 1841 empruntait au journal *le Temps*.

droite à la rencontre d'une autre. C'est l'ordre qu'on observe en Angleterre, et il y contribue infiniment à la liberté de la circulation. Il est vrai que les rues anglaises s'y prêtent infiniment mieux que les nôtres; mais moins nos rues sont convenablement disposées pour la marche, et plus l'ordre serait nécessaire pour y circuler sans trop d'embarras ¹.

On voit combien la justice dans l'usage des voies ouvertes à la circulation peut contribuer à la liberté du voiturage. Cependant ce ne serait pas assez de s'abstenir de toute entreprise sur ces voies, si l'on ne savait se défendre en même temps du désir d'accaparer les moyens de transport, ou les marchandises à transporter, ou les pays à pourvoir de ces marchandises. A quoi servir it, en effet, que les routes fussent libres, si quelques hommes voulaient s'emparer de tous les moyens de les parcourir; ou même qu'ils laissassent libre l'usage de ces moyens, s'ils voulaient s'y attribuer le monopole de tous les transports; ou enfin qu'ils permissent d'y exécuter des transports, si, se partageant entre eux le monde, ils prétendaient s'arroger le droit exclusif d'en approvisionner chacun une partie ?

La ferme générale des messageries avait seule, avant Turgot, la faculté d'établir des coches de terre et d'eau sur la plupart des grandes routes et des rivières navigables : dès lors, à quoi eût servi, pour pouvoir former de telles entreprises, que ces voies fussent excellentes, et que rien, matériellement, n'empêchât d'y aller et venir ?

¹ Ceci se rapporte encore à une situation qui a cessé d'être absolument vraie. Il y a toujours beaucoup d'encombrement dans les rues de Paris; mais, depuis l'établissement des trottoirs, la confusion y est moins grande. D'après une note insérée dans les *Débats* du 25 décembre 1838, la moyenne des personnes tuées par des voitures dans les rues de Paris, du commencement de 1834 à la fin de 1837, n'aurait été, malgré le mouvement croissant de la circulation, que de 8 par année.

La confusion, dans les rues de Paris, diminuée par l'établissement des trottoirs, pourrait l'être d'une manière non moins sensible par de meilleures habitudes dans la population. Il n'est pas douteux qu'une grande partie des accidents qui arrivent ne doivent être attribués à la précipitation et à l'impatience des passants, tant à pied qu'à cheval et en voiture. M. Simon, dans ses *Observations recueillies en Angleterre en 1835*, a fait remarquer combien d'encombrements et d'accidents déplorables étaient prévenus à Londres par le bon sens équitable du public et par la discipline qu'il observe dans la circulation.

La même compagnie prétendait avoir le droit exclusif de transporter les voyageurs, ballots, marchandises, paquets, matières d'or et d'argent, etc. A côté d'une telle prétention, qu'eût importé, pour pouvoir effectuer ces transports, que les routes fussent parfaitement praticables, et que chacun y pût établir des voitures ?

D'autres associations ont joui seules, pendant longtemps, de la faculté d'approvisionner des marchandises qu'elles consentaient à recevoir l'Inde, la Chine et d'autres contrées éloignées : en présence d'un semblable privilège, à quoi eût servi, pour pouvoir voiturier ces marchandises dans ces contrées, que les mers fussent ouvertes à tout le monde, que chacun y pût lancer des navires, et que sur ces navires on pût transporter toutes sortes d'objets ?

Le voiturage, pour être libre, demande donc que l'on s'abstienne de toute injuste entreprise, non-seulement sur ses voies, mais sur toutes les parties de son domaine. Que des entrepreneurs de ce genre d'industrie veuillent accaparer le marché, les marchandises, les voitures ou les voies, la liberté du voiturage sera également atteinte et amoindrie ; elle le sera d'autant plus que le monopole sera concentré dans moins de mains, et qu'il s'étendra à plus de choses ; et elle le sera non-seulement parce que les monopoleurs empêcheront matériellement tout le monde d'agir, mais encore parce qu'ils se seront ôté à eux-mêmes tout intérêt à bien faire, tout motif d'émulation, par conséquent tout ressort, et bientôt toute capacité.

On sait que les voituriers avec privilège ne sont pas plus habiles dans l'exercice de leur industrie que les fabricants privilégiés. D'après un mémoire sur l'application de la dynamique aux divers moyens de transports, lu en 1824 à l'Académie des sciences, l'ancienne ferme des messageries, qui ne permettait à personne d'établir des voitures, était elle-même si peu capable d'en établir de bonnes, qu'il fallait à ses coches *dix jours* pour faire le voyage de Lyon, qu'on fait maintenant en moins de deux, et *trois jours* pour faire celui de Rouen, qu'on fait maintenant en dix heures ¹. On pourrait citer beau-

¹ Depuis que ceci a été écrit, d'autres moyens ont rendu les communications

coup d'autres exemples de l'incapacité des entrepreneurs privilégiés de transport. Le monopole produit dans cette industrie absolument les mêmes effets que dans les autres. Débarrassant de toute concurrence, il dispense de tout effort; il amortit l'activité de ceux qu'il favorise, en même temps qu'il fait violence à ceux qu'il dépouille, et il détruit doublement ainsi la liberté d'agir.

Il ne suffirait cependant pas, pour que l'industrie voiturrière fût véritablement libre, que chacun s'abstint individuellement de ces excès, et il est encore plus essentiel, et malheureusement plus difficile, que le public sache résister à la tentation d'en commettre de pareils. Il est bien vrai qu'ils supposent tous de mauvaises dispositions individuelles; mais il est assez visible qu'ils ne sont pas tous commis par des individus. Ce n'était pas individuellement, dans l'ancien régime, que les agents de l'industrie voiturrière se livraient à quelques-uns des excès que je viens d'énumérer, et, par exemple, que certaines compagnies avaient accaparé l'approvisionnement de certains pays, ou le voiturage de certaines marchandises, ou l'usage de certains moyens de transport, ou la navigation de certaines rivières: elles avaient eu besoin pour cela de la connivence et de l'appui de la société, ou des pouvoirs publics sortis de son sein, et qui avaient mission de parler et d'agir pour elle. Dans l'industrie voiturrière, comme dans les autres, les excès que les hommes commettent isolément sont toujours peu de chose en comparaison de ceux auxquels ils se livrent collectivement. Pour quelques furtifs empiétements que se permettront des entrepreneurs de voiturage isolés, des corps de nation se livreront ouvertement aux usurpations les plus vastes. Chaque peuple de l'Europe, par exemple, entreprendra de mettre la main sur quelque portion de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, et défendra au reste du monde de rien importer dans les régions qu'il aura envahies. A côté d'individus qui tenteront d'empiéter sur quelque chemin, quelque cours d'eau, on verra des corps de nation essayer d'usurper des mers entières. Les Ottomans, à cheval sur le Bosphore et les Dardanelles, ne voudront pas laisser le passage

entre Paris et Rouen bien autrement rapides. Il ne faut plus aujourd'hui que trois heures pour exécuter ce trajet, qui demandait autrefois trois jours.

libre entre la mer Noire et la Méditerranée. Les Danois, placés sur le Sund, prétendront interdire toute communication entre l'Océan et la Baltique, ou ne livreront passage aux navires qu'en mettant les navigateurs à rançon¹. Les Anglais, dans leurs chants populaires, s'appelleront insolemment les maîtres de la mer (*Rule Britannia*), et souvent ils se conduiront comme si, en effet, la nature avait fait de l'Océan la propriété particulière des Iles Britanniques.

Et quand telle est la violence dont les nations usent entre elles, on pense bien qu'elles ne se conduiront pas avec plus de justice envers les individus. Si, au point de civilisation où elles sont parvenues, il leur arrive moins aujourd'hui qu'autrefois d'accorder à quelques-uns des privilèges contraires aux droits et à l'intérêt des autres, elles excerceront, à divers égards, pour leur propre compte, une juridiction arbitraire également opposée à la liberté de tous. Les gouvernements ne se contenteront pas de faire la police de l'industrie voiturrière, ils prétendront la régler souverainement et pour ainsi dire à titre de maîtres. La société, la personne publique, s'emparera, par exemple, du cours des rivières et voudra en disposer comme d'un bien domanial. Elle se réservera le droit exclusif d'ouvrir des chemins et des routes. Il ne sera possible d'établir aucun moyen public de transport, coches de terre ou d'eau, diligences, locomotives, bateaux à vapeur, qu'après en avoir obtenu d'elle la permission. Elle seule aura le droit d'établir des relais sur les routes. Elle seule pourra porter des lettres, des journaux. Elle voudra connaître tous les mouvements des agents de l'industrie voiturrière, et leur défendra de voyager sans laisser-passer, de séjourner sans permis de résidence ; elle ne leur permettra de conduire de certaines marchandises que sur de certains marchés ; elle aura, pour de certaines denrées, des entrepôts privilégiés où

¹ D'après des documents publiés par la presse anglaise, le gouvernement danois ne percevrait pas annuellement moins de 200,000 livres sterling (5 millions de francs) sur les navires étrangers qui franchissent le Sund. La chambre des communes a dû être saisie, en 1841, des plaintes du commerce britannique au sujet de cette exaction. — Voy. un article du *Morning Chronicle*, cité par le *Courrier français* du 4 mars 1841 (a).

(a) Cet état de choses a cessé par l'effet de la convention du 14 mars 1857 conclue à Copenhague par le Danemark avec toutes les puissances pour le rachat des péages du Sund et des Belts.

ils seront forcés de les déposer, en attendant qu'ils trouvent à s'en défaire; elle prétendra finalement, et ce sera là sans contredit la plus grave de ses usurpations, régler et limiter, dans l'intérêt des autres industries, les *importations* et les *exportations* qu'ils pourraient vouloir opérer.

Ce n'est pas qu'à beaucoup d'égards, son intervention ne soit fort nécessaire pour que l'industrie voiturrière puisse agir avec une grande liberté de mouvements. Mais il est essentiel de bien savoir de quelle nature devrait être cette intervention, et dans quelle limite elle devrait se renfermer pour lui être vraiment utile.

Ainsi il n'est pas douteux qu'elle ne la serve on ne peut plus utilement en surveillant toutes les parties de la voie publique, en en écartant les malfaiteurs, en la défendant contre toute usurpation, contre toute dégradation, contre tout trouble, contre tout ce qui peut empêcher de la parcourir avec facilité et avec sécurité. Il n'est personne qui ne comprenne l'importance de cet ordre de services, qui ne sente à quel point la liberté de la circulation en dépend; et, quoique l'immense étendue de la voie publique, la rareté de sa population sur mille points de son parcours, et l'état d'imperfection des habitudes sociales ne permettent pas que ces services soient tels encore qu'on pourrait le souhaiter, il faut pourtant reconnaître qu'à mesure que la population s'accroît, que les routes sont plus parcourues, et finalement que les habitudes s'améliorent et secondent mieux l'action des pouvoirs publics, la société remplit mieux, relativement à l'industrie dont nous nous occupons, cette partie si essentielle de sa tâche.

Nul doute encore que, si elle sert utilement l'industrie voiturrière en la mettant à l'abri de tout trouble extérieur, elle ne lui rende également un signalé service en contraignant ses agents à l'exercer avec précaution; en les punissant, s'il y a lieu, du mal qu'ils peuvent faire; en les obligeant, autant que possible, à le réparer. On sait quels lamentables accidents peuvent causer, par leur imprudence ou leur incurie, ceux de ses agents qui sont préposés à la conduite des voitures, des locomotives, des bateaux à vapeur. Il y en a d'innombrables exemples. Une enquête faite aux États-Unis¹ a constaté qu'en trente

¹ Elle est citée par le major Poussin, dans son dernier ouvrage.

ans, de 1807 à 1837, deux mille personnes avaient péri, et cinq cents avaient été mutilées par suite d'accidents arrivés dans l'usage seulement des bateaux à vapeur. Rien de plus juste et de plus nécessaire, à ne considérer même que l'intérêt de l'art des transports, que de réprimer la négligence ou la témérité de ceux à qui peuvent être justement imputés de tels désastres.

Et ce n'est pas seulement quand elles ont eu ces déplorables résultats que la société devrait punir la négligence ou l'imprudence des agents de l'industrie voiturrière, mais alors même qu'il n'en serait résulté rien de fâcheux, et par cela seul qu'elles auraient pu avoir des suites funestes. Prenons garde en effet qu'il ne doit pas être défendu seulement d'estropier ou de tuer les voyageurs, mais encore de les exposer, et que le seul fait de compromettre leur sûreté est déjà très-punissable. C'est certainement une lacune et une imperfection, dans la législation pénale de l'Angleterre et des États-Unis, de ne poursuivre les agents de l'industrie voiturrière, pour les faits d'incurie ou de témérité dont ils peuvent se rendre coupables, que lorsqu'il en est résulté des accidents. Ces faits sont punissables par eux-mêmes, et rien n'est plus légitime que de rendre obligatoire l'observation de certaines précautions véritablement commandées par la prudence, telles, par exemple, qu'une bonne partie de celles que notre législation prescrit aux entrepreneurs de messageries, de bateaux à vapeur et d'autres moyens de voiturage. La société, en veillant à ce que ces précautions soient observées, en poursuivant et en punissant ceux qui les négligent ou les dédaignent, ne fait évidemment rien que de juste, et même de très-favorable à l'art des transports, au développement de sa liberté et de sa puissance ¹.

Mais son action, si utile quand elle est ainsi dirigée, n'est pas toujours, il s'en faut, aussi éclairée et aussi salutaire.

Si, par exemple, il est essentiel que l'autorité garde sous sa

¹ Voy. notamment les ordonnances des 16-26 juillet 1828, et 22 et 23 mai 1843. Notre législation, sur ce point, a seulement le tort d'avoir trop multiplié les prescriptions, et de n'avoir pas attaché une pénalité suffisante à l'inobservation de celles qui étaient véritablement essentielles. Les contraventions de ce genre ne donnent guère lieu qu'à l'application de la légère amende prononcée par l'article 475 du code pénal.

surveillance la voie publique, et qu'elle réprime avec soin tout ce qui peut diminuer la liberté de la parcourir, il n'est pas certain qu'elle doive se réserver le droit exclusif d'établir toutes sortes de voies.

S'il est nécessaire qu'elle connaisse l'existence de tous les établissements publics qui se chargent de transporter des voyageurs, qu'elle les surveille, qu'elle les contraigne par des poursuites à observer les précautions de sûreté commandées par la prudence, il ne l'est pas que ces établissements ne puissent se former qu'avec sa permission¹.

S'il est à propos enfin qu'elle exerce sur les voituriers la même surveillance que sur les voies et les voitures, il est assurément très-contestable qu'elle puisse légitimement et utilement déterminer ce qu'il leur sera permis d'*importer* ou d'*exporter*, et l'on ne saurait douter que son intervention à ce sujet n'ait causé dans l'économie de la production un trouble immense.

Je vais entrer dans quelques développements sur ces trois points principaux. Je prie le lecteur de considérer avec attention ce qu'y peuvent produire d'effets fâcheux en pareille matière l'intervention abusive de la communauté politique, et l'injustice naturelle des procédés par lesquels elle gouverne l'industrie du voiturage.

§ 7. — S'IL EST UTILE QUE L'ÉTAT SE CHARGE DE LA CRÉATION
DES VOIES DESTINÉES AUX TRANSPORTS.

On me permettra de faire remarquer ce que présente d'inconvénients, relativement à l'industrie voiturière, le droit exclusif que s'est attribué parmi nous la communauté de créer les diverses sortes de voie sur lesquelles cette industrie pourra exécuter ses transports.

Je ne parle pas de celles qu'il peut y avoir lieu d'ouvrir dans un intérêt politique. Il va sans dire qu'à l'État seul il appartient

¹ Cette autorisation préalable est impérieusement exigée par les ordonnances que je viens de citer. C'est une de leurs dispositions les plus considérables.

de créer celles-ci ; que lui seul est bon juge du point où elles pourront s'ouvrir d'une manière convenable, ainsi que de la forme qu'il sera bon de leur donner, et qu'alors même que l'industrie voiturrière a peu de services à en attendre, il est possible qu'elles soient entreprises très-sensément ; qu'il peut y avoir, à tel moment donné, un tel intérêt à les posséder, que la considération de cet intérêt suffise, même au point de vue économique, pour en justifier le classement et la construction.

Mais ce que je dis des voies à créer dans un intérêt politique, et ce que je pourrais ajouter de celles qu'il convient de créer dans un intérêt administratif municipal ou départemental, ne s'applique pas aux voies que réclame en général le service des transports, et dont la destination est purement économique. Il est beaucoup moins convenable, je crois, que l'autorité ait l'initiative du classement de celles-ci. Elle est portée par sa position à y procéder d'une manière beaucoup trop systématique ; elle ne tient pas suffisamment compte de l'intérêt commercial ; elle se détermine trop par des vues d'ensemble, par des considérations générales, par le désir de satisfaire au besoin d'une sorte de symétrie. Il ne faut, pour s'en convaincre, que regarder comment elle a procédé au classement de nos diverses sortes de voies. Par le décret du 16 décembre 1811, elle a classé d'un coup, sur le territoire actuel de la France, au delà de six mille lieues de routes royales ; par diverses lois du 5 au 11 août 1821, elle a décrété simultanément l'ouverture ou l'achèvement de six cents lieues de canaux ; par un projet de loi de 1838, elle proposait d'emblée la construction de onze cents lieues de chemins de fer. Et si du centre du royaume nous descendons aux chefs-lieux de département, nous verrons qu'elle n'a pas procédé d'autre sorte : elle a classé en cinq ans, d'après des plans généraux et pour ainsi dire conçus d'avance, plus de trois mille lieues de routes départementales, qui sont des routes royales de quatrième classe, et près de treize mille lieues de chemins vicinaux de grande communication, qui forment une cinquième espèce de grandes routes ¹.

¹ Le chiffre exact des chemins de cet ordre classés depuis 1836 était, au 31 décembre 1841, de 51,607 kilomètres, formant 12,903 lieues. (*Rapport du ministre de l'intérieur au roi*, 15 février 1842.)

Il suffit, je pense, d'énoncer de tels faits pour démontrer que l'autorité dans ses classements procède d'une façon trop théorique : il est clair que, quand on propose d'un coup l'ouverture de six cents, onze cents, trois mille, six mille, treize mille lieues de voies d'une nature quelconque, on permet à tout le monde de supposer que l'intérêt commercial de ces classements a été faiblement étudié.

Veut-on juger, au surplus, combien peu il est tenu compte de cet intérêt dans les classements de route ? Qu'on prenne la peine de rechercher, pour peu qu'on soit en mesure de se livrer à ce genre d'investigation, quels sont en général les motifs qui donnent lieu à ces classements, et sur quelles raisons banales, sur quelles vagues et vaines données, dans la plupart des cas, ils se décident.

Il y a un autre moyen de vérification. Qu'on cherche ce qu'il a été ouvert dans chaque département de routes départementales ou vicinales, et qu'on voie combien peu l'étendue de ces voies est en rapport avec ce qu'il y a dans chacun d'industrie et de richesses développées. Naturellement, on croirait que là où l'industrie est la plus avancée et la plus active, là où il y a le plus de transports à effectuer, là aussi s'est ouvert le plus grand nombre de routes. On se tromperait. Elles se sont multipliées moins en raison des besoins qu'en raison du zèle. Des départements nécessiteux ont plus fait en travaux de ce genre que des départements très-opulents : la Lozère a fait plus que la Seine-Inférieure, les Basses-Alpes que le Pas-de-Calais, le Morbihan que Seine-et-Oise, la Corrèze que la Meuse, les Hautes-Pyrénées que la Meurthe ; la Dordogne a fait presque autant que la Meuse et la Meurthe réunies ; moins on était avancé, moins on avait à transporter d'hommes et de choses, et plus on croyait faire merveille en épuisant ses ressources à multiplier sur les parties du territoire les moins peuplées et les moins riches des routes construites selon toutes les règles de l'art.

¹ Voy. dans l'ouvrage de M. Michel Chevalier intitulé : *Des intérêts matériels en France*, une note placée à la fin du volume sur la distribution des routes dans le royaume, p. 337 à 342. — J'aurais quelque peine à m'associer aux éloges que M. Chevalier donne à ce zèle des départements pauvres. Je doute qu'il soit toujours très-éclairé. Il est possible de placer fort mal son argent, même quand on le dépense en routes ; et c'est ce qui a lieu toutes les fois que la dépense qu'elles

Enfin, s'il ne suffisait pas de ces faits pour reconnaître combien peu on a consulté les besoins de la population, voici un moyen de vérification encore. Qu'on demande à l'administration (si jamais elle a songé à faire cette recherche) combien il y a de routes dans le royaume sur lesquelles il n'existe pas encore de service de transport régulier, sur lesquelles il n'a pas été établie une seule diligence, grande ou petite, et qui se trouvent avoir été construites à grands frais pour le service d'un petit nombre de cavaliers, de piétons ou de rouliers ? J'ai, pour mon compte, la conviction que le nombre en est considérable.

L'autorité, des hauteurs où elle est placée, procède donc aux classements de routes, cela n'est pas douteux, d'une manière trop générale et trop théorique.

Joignez qu'elle ne serait pas portée à faire des classements trop généraux par esprit de système, qu'elle y serait en quelque sorte forcée par le vice de sa situation, et par cela seul que, ne pouvant exécuter ces travaux qu'au moyen de ressources prises également à tout le monde, elle est presque invinciblement entraînée à faire la même dépense partout.

Naturellement, et malgré l'esprit systématique qui la dirige, elle serait portée à exécuter les travaux là où il serait le plus raisonnable de les entreprendre, dans les pays les plus avancés, là où ils pourraient rendre le plus de services, où il y a le plus de transports à effectuer, et c'est même ainsi qu'elle agit dans une certaine mesure, par la seule force des choses. Mais qu'arrive-t-il ? Une chose qu'il est permis de dire criante, et dont la justice distributive est blessée on ne peut plus grièvement : c'est que tout le monde est mis à contribution pour des travaux dont la plus grande partie est forcément exécutée sur quelques points privilégiés du territoire, et que de la sorte les régions pauvres sont continuellement rançonnées pour accélérer encore le progrès de celles qui sont naturellement les plus favorisées et qui ont déjà le plus d'avance¹.

entraînent est hors de proportion avec les services qu'on en peut espérer. Les chemins, comme tous les instruments dont nous nous servons, doivent être proportionnés, dans tous les cas, à l'utilité, et ne pas coûter plus qu'ils ne rapportent.

¹ M. Chevalier, dans l'ouvrage que je viens de citer, rend fort sensible l'inégalité que je signale ici (voy. les notes 4 et 5 à la fin du volume). Mais l'auteur

La justice commande donc impérieusement, ne fût-ce que par forme de compensation, et pour dédommager les parties pauvres du pays du concours qu'elles ne cessent de prêter à l'avancement des parties riches, d'exécuter chez elles des travaux plus ou moins équivalents aux contributions qu'on leur demande. Mais alors se manifeste un autre grave inconvénient : c'est qu'une multitude de travaux sont entrepris hors de leur vraie place, sur des points où ils sont prématurés, et que de grands capitaux reçoivent ainsi une destination très-médiocrement fructueuse ; de sorte qu'on ne satisfait, même incomplètement, la justice qu'au prix de l'utilité, et que, pour réparer imparfaitement un premier mal, on en fait un second infiniment grave.

Notons en outre que, dans un système où la communauté se charge ainsi de l'exécution des travaux publics, ce dernier inconvénient est à peu près impossible à éviter. On a beau se dire qu'il faudrait savoir résister à des demandes mal fondées, à des dépenses peu fructueuses, et que des travaux publics dispendieux ne doivent pas être entrepris indifféremment partout : quand ces travaux sont exécutés avec les ressources communes, quand toutes les parties du territoire sont obligées de concourir à l'exécution, il n'est pas possible d'empêcher que toutes ne veuillent avoir leur part des avantages qu'ils procurent, et l'expérience, du reste, montre assez qu'on le tenterait vainement. Le temps est venu chez nous où l'on ne peut plus rien obtenir pour une région, sans accorder des compensations aux autres, faire voter un canal au nord sans proposer d'en ouvrir un au sud, obtenir un chemin pour tel canton sans qu'on accorde à tous les autres un chemin pareil : on devient là-dessus intraitable. Ce rigoureux esprit d'équité se manifeste à la fois dans les Chambres et dans les conseils généraux ; et c'est au désir très-naturel, il faut le reconnaître, d'avoir sa juste part des travaux entrepris avec les deniers de tout le monde, qu'il faut attribuer, en grande partie, les classements innombrables, et sur tant de points prématurés, dont j'ai présenté le tableau ¹.

réclame une répartition plus égale, sans prendre garde qu'en bien des cas, on ne pourrait écouter la justice qu'en sacrifiant l'utilité. Le vice est dans le système qui attribue à la communauté la charge d'exécuter les routes.

¹ L'esprit de justice distributive dont il s'agit ici est poussé à tel point, qu'il a

Encore arrive-t-il, malgré la multiplicité de ces classements, que l'utilité publique est sacrifiée sans que la justice soit vraiment satisfaite ; car on ne saurait multiplier assez les bonnes voies pour les mettre également à la portée de tous ceux qui participent à la dépense, et il est impossible, quoi qu'on fasse, que les travaux exécutés avec les ressources communes ne profitent pas très-inégalement à ceux qui ont fourni les moyens d'exécution.

Ainsi, dans le système qui consiste à charger la communauté de la construction des voies nécessaires à l'exercice de l'industrie voiturière, ces voies sont inévitablement classées dans un esprit systématique qui prend très-faiblement en considération les vrais intérêts de cette industrie, et dont les effets sont encore aggravés par le désir de faire, autant que possible, participer au bénéfice de ces travaux toutes les fractions du pays qui concourent à la dépense : désir fort naturel sans doute, mais inspiré seulement par l'équité, et qui permet d'autant moins de considérer l'intérêt commercial, qu'il oblige à faire plus d'efforts pour tout ordonner avec justice, et qu'il tend ainsi davantage à multiplier les classements anticipés.

Ajoutons que l'autorité, qui tient si imparfaitement compte de l'intérêt commercial, dans le classement des voies, ne peut guère mieux le considérer dans le choix des formes qu'elle leur donne, et qu'à cet égard encore, elle procède d'une manière trop générale pour pouvoir se régler convenablement sur l'état des lieux, sur la nature et sur l'étendue des besoins à satisfaire. Il importe à un haut degré, sans doute, de perfectionner partout les voies établies, mais en les tenant partout dans un juste rapport avec les services qu'elles doivent rendre, avec l'importance des transports qu'elles serviront à effectuer. Tandis qu'en de certains lieux il ne faut pas, pour suffire à l'activité des communications, moins que des voies de la nature la plus puissante, et, par exemple, moins que des chemins de fer, il est possible qu'ailleurs un sentier, un chemin de pied suffisent,

été posé en principe, dans certains conseils généraux, que les fonds votés pour la création de routes nouvelles seraient partagés entre les arrondissements au centime le franc des contributions payées par chacun d'eux. Quand les choses en sont venues là, on voit quelle place il reste à la considération de l'utilité des routes.

et que, raisonnablement, et pour rester en rapport avec les besoins, il n'y ait pas à faire mieux. Cela dépend tout à fait des circonstances; et, s'il est désirable d'avoir partout de bonnes voies, le simple bon sens indique qu'il faudrait proportionner partout la perfection de ces instruments à la nature et à l'étendue des services qu'on leur demande. Or, c'est ce qui ne peut avoir lieu que d'une manière très-imparfaite, dans le système qui en remet l'exécution à la communauté : elle procède d'une manière trop uniforme; et, dans la forme comme dans le classement des voies, elle ne tient pas suffisamment compte de la diversité des situations.

Il n'en serait pas ainsi si ces travaux étaient laissés davantage aux efforts de l'industrie à qui ils doivent particulièrement servir, et si, comme les autres, cette industrie demeurait chargée du soin de créer ses ateliers de travail, je veux dire les ateliers où elle exécute sa fonction, où elle voiturer des fardeaux : les chemins, les canaux, les routes.

L'industrie voiturrière, dans ses projets de classement, ne se laisserait pas égarer par des vues systématiques, c'est-à-dire par des considérations étrangères au service des transports : elle serait naturellement portée à ne considérer que l'intérêt même de ce service, et, par une impulsion presque instinctive, elle tendrait à n'ouvrir des voies nouvelles que sur les points où le besoin en serait clairement senti et où elles promettraient d'être vraiment utiles.

Il ne serait pas à craindre d'ailleurs qu'elle se laissât détourner de cette sage direction par des prétentions ou des rivalités locales. Comme elle travaillerait avec ses propres ressources, elle ne serait tenue à aucune fâcheuse concession; et, comme elle aurait la responsabilité de ses entreprises, elle serait forcée, sous peine de ruine, d'exécuter ses travaux sur les points où ils seraient le plus fructueux. Il y aurait donc cette double raison, pour que nul ne pût se plaindre : qu'elle ne dépenserait que ses propres fonds, et que son intérêt même lui commanderait de placer ses travaux sur les points où ils pourraient rendre le plus de services.

Il serait possible, à la vérité, que certaines localités cherchassent, par des sacrifices, à détourner les travaux de la direction en apparence la plus sensée; mais ces sacrifices, quand

ils seraient assez considérables pour décider de la direction des travaux, offriraient la preuve, par cela même, que les travaux devaient être dirigés autrement qu'on ne l'avait d'abord résolu ; et comme, en définitive, les entrepreneurs d'une voie seraient contraints par la loi de leur intérêt de la placer dans la direction où elle pourrait rendre le plus de services, personne n'aurait de juste plainte à former, et les localités qui n'obtiendraient pas le passage ne pourraient s'en prendre qu'à elles-mêmes, au vice de leur situation, à l'insuffisance de leurs progrès et de leur importance, ou à telle autre cause indépendante de la volonté des entrepreneurs.

Notons d'ailleurs que le même instinct ou le même calcul intelligent qui porteraient l'industrie voiturière à n'ouvrir de nouvelles voies que sur les points et dans les directions où elles seraient vraiment utiles, l'entraîneraient aussi à leur donner la forme la mieux appropriée à leur destination. Elle ferait comme l'industrie manufacturière, qui n'a pas pour la construction de ses ateliers un certain nombre de patrons ou de modèles convenus, et qui ne les divise pas arbitrairement en quatre ou cinq classes, mais qui tient compte, dans tous les cas, des circonstances où elle se trouve placée, des travaux qu'elle se propose de faire, et qui ajuste ses plans du mieux qu'elle peut à ses besoins et aux convenances de sa situation.

Il est vrai que les agents directs du voiturage n'auraient pas, dans ce système, comme dans celui qui confie l'exécution des routes à la communauté, des voies sur lesquelles ils pussent exécuter gratuitement leurs transports. Mais quelle est l'industrie qui n'a à pourvoir à l'établissement de ses ateliers de travail, et que l'État se croie obligé de défrayer d'une dépense si naturelle ? Et pourquoi ce qu'il ne fait pour aucune autre serait-il obligé de le faire pour celle-ci ? Pourquoi les routes, usées surtout par les rouliers, seraient-elles ouvertes et entretenues par l'universalité des contribuables ?

Dans un système qui laisserait à l'industrie voiturière le soin de se pourvoir des principales sortes de voies dont elle a besoin, il arriverait une chose qui serait la plus naturelle et la plus juste du monde : à savoir que les routes seraient payées par ceux qui en feraient usage et précisément dans la proportion de l'usage qu'ils en feraient ; tandis que dans le système établi,

il n'y a pas la moindre proportion entre l'usage que chacun en fait et la part que chacun prend à la dépense; elles sont faites avec les ressources de tout le monde et profitent particulièrement aux voituriers, aux voyageurs, aux gens dont elles bordent les héritages, et, de proche en proche, à ceux qui se trouvent à une faible distance de leur zone d'activité.

Il y aurait dans ce système, il est vrai, nécessité de s'accoutumer à la gêne du péage; mais quand on se plie à cette incommodité dans les pays du monde où la circulation est la plus active et la plus rapide, et notamment en Angleterre et aux États-Unis, pourquoi serait-il impossible de s'y soumettre dans des pays où la circulation est loin d'avoir acquis le même degré d'activité et de rapidité? Pourquoi nous déclarerions-nous indisciplinables au point de ne pouvoir accepter une règle juste et naturelle, que la moitié de l'Europe observe sans la moindre difficulté?

Notez d'ailleurs qu'en France même cette règle est à beaucoup d'égards pratiquée; et, quand on l'observe sur les canaux, sur les fleuves, sur un certain nombre de rampes, et sur un très-grand nombre de ponts, pourquoi serait-elle impossible à observer, d'abord sur certaines routes, qui seraient données à l'entretien moyennant péage, et puis sur un plus grand nombre? Pourquoi trouverait-on impraticable dans un cas ce qui paraît simple et naturel dans une multitude de cas analogues?

Une considération spéciale recommande le système des voies de communication construites par l'industrie particulière et soumises à la règle du péage : c'est que c'est seulement dans ce système qu'elles peuvent être complètement bien entretenues, parce que c'est seulement dans ce système que cet entretien devient obligatoire et peut donner lieu à des réclamations fondées. Comment se plaindre du mauvais état des routes quand elles sont construites et entretenues avec les ressources de tout le monde, et que chacun en jouit pour ainsi dire gratuitement? Et d'ailleurs de qui se plaindrait-on, et à qui?

Prenons garde même que ce n'est que dans ce système que leur entretien est longtemps possible, au moins quand elles répondent à un besoin réel, et qu'elles sont très-parcourues et très-fatiguées. Voyez avec quelle peine on suffit déjà chez nous à cette dépense, bien qu'en général nos routes ne soient encore que

très-médiocrement fréquentées, et demandez-vous ce qui adviendra lorsque la circulation y sera très-active et réclamera un entretien dispendieux. Déjà un nombre de départements assez grand, et qui tend à s'accroître, est obligé de recourir à des contributions extraordinaires pour l'entretien très-ordinaire d'un ensemble de routes à peine achevées et très-faiblement parcourues. Que sera-ce quand le roulage y sera devenu très-actif et qu'il faudra suffire à la dépense annuelle d'un entretien vraiment coûteux? Imposera-t-on aux contribuables la charge de cet entretien, et pourra-t-on échapper longtemps à la nécessité du péage ?

En somme, les voies nécessaires à l'art des transports, laissées au soin de l'industrie privée, avec pouvoir d'en faire payer l'usage, non-seulement tomberaient ainsi à la charge de qui de droit, mais seraient à la fois mieux classées, c'est-à-dire d'une manière plus intelligente, plus utile et plus juste, mieux appropriées en général à leur destination, enfin plus soigneusement entretenues; et, quoiqu'elles fussent exécutées sans concert, sans idées préconçues, et par des forces individuelles et isolées, le travail d'où elles sortiraient prendrait naturellement, à mesure qu'il ferait plus de progrès, un caractère d'ensemble, d'unité et d'opportunité qui lui manque à beaucoup d'égards dans la création systématique des réseaux de routes entrepris par la communauté. Voyez ce qui s'est passé en Angleterre, et vous reconnaîtrez aisément que, pour se placer d'une manière convenable, pour se diriger sur les points les plus actifs et

Il y a tout lieu de croire qu'on sera tôt ou tard forcé de recourir au péage pour l'entretien des routes. N'est-ce pas assez que la communauté ait fait les frais de leur construction, et ne serait-il pas juste qu'elles fussent au moins entretenues par ceux qui les usent? Désirons seulement que, lorsqu'on en viendra là, on le fasse avec assez d'habileté et de réserve pour assurer le succès de l'opération, et, par exemple, qu'on ne procède pas d'une façon trop générale (a).

(a) Les faits n'ont pas concordé jusqu'ici avec les prévisions de l'auteur sur ce point. En Suisse, une loi fédérale du 27 août 1851 a supprimé les péages sur les chaussées et sur les ponts qui étaient perçus au profit des cantons, des communes, etc. En Italie, une loi du 20 novembre 1859 a supprimé les péages existant en faveur de l'État ou des provinces sur les routes nationales. En Belgique, une loi votée dans la session de 1865-1866 a décidé la suppression des droits de barrière.

Toutefois, il faut, d'autre part, mentionner ce fait : qu'à partir de 1850, le système des *turnpike roads* a commencé d'être introduit en Écosse par le Parlement, sur la demande des représentants de la contrée.

pour converger à la fois vers les principaux foyers qui les attendent, les chemins n'ont pas besoin d'être sortis d'une seule pensée. Et, d'un autre côté, ramenez vos regards sur nous, et vous jugerez sans peine que, malgré l'impulsion systématique de l'autorité, malgré ses plans généraux conçus d'avance, il est possible que bien des voies soient déplorablement classées et dirigées.

Il y a donc, je le crois, une aberration grave dans la disposition d'esprit qui nous a portés, depuis longtemps, à enlever aux efforts individuels, pour la concentrer d'une manière absolue dans les mains de la communauté, la création des voies de tout ordre que réclame l'exercice de l'industrie voitière; et, dans l'intérêt de cette industrie, il serait assurément fort désirable que nos idées et nos habitudes sur ce point subissent des modifications. Ces modifications doivent être attendues sans doute, et il va sans dire qu'il ne pourra être fait à cet égard des changements dans la législation que lorsqu'ils auront été préparés par une modification suffisante des préjugés établis; mais on ne peut nier que ce changement dans les idées ne soit infiniment souhaitable, et l'on sent aisément que l'industrie dont nous nous occupons jouira d'une bien autre puissance lorsqu'elle aura fermement compris que c'est à elle et non pas à l'autorité qu'il appartient de créer ses voies, et qu'elle se sera emparée, comme d'une chose qui lui est propre, de cette partie si capitale de ses travaux.

§ 8. — DU SYSTÈME RÉGLEMENTAIRE RELATIVEMENT AU VOITURAGE.

S'il est fâcheux pour l'industrie voitière que la communauté s'arroe le droit exclusif d'ouvrir des voies, il ne l'est pas moins qu'il faille sa permission pour établir des véhicules, dans tous les cas où ces véhicules sont destinés à un établissement public de transport, et qu'à cet égard elle ne sache empêcher l'abus qu'en supprimant la liberté de l'usage.

Passé qu'elle n'attende pas pour agir que les entrepreneurs de ces sortes d'établissements aient causé quelque grand mal;

passé que d'avance elle prévoioit, elle poursuivoit, elle punissoit les négligences ou les imprudences qu'ils pourraient commettre ; passé qu'elle leur défend de se servir de voitures mal établies, ou dont la charge serait trop considérable, et qu'elle leur interdise de les mener d'une course trop rapide, et qu'elle leur impose l'obligation d'enrayer en de certains cas ; passé encore qu'elle leur défend d'employer sur les chemins de fer des locomotives dont les chaudières n'auraient pas une certaine épaisseur, ou n'auraient pas été suffisamment éprouvées, ou ne seraient pas pourvues de tous les appareils de sûreté nécessaires ; passé enfin que, sur les fleuves, les canaux et autres chemins liquides, elle prohibe l'emploi de bateaux à vapeur dans lesquels on n'aurait pas pris toutes les précautions dont l'expérience a démontré l'indispensable nécessité. Ce sont là, en effet, des incuries ou des témérités naturellement punissables, et qui, pour être justement punies, n'ont pas besoin d'avoir entraîné les accidents qu'elles font craindre ; il suffit qu'elles soient de nature à les produire, et c'est précisément pour qu'elles ne les produisent pas qu'il est à propos, de les interdire à l'avance, et, si elles sont commises malgré cette interdiction, de les poursuivre et de les réprimer avant qu'aucun accident arrive.

Mais il n'est nullement besoin pour cela que l'établissement de tout véhicule destiné à un service de transport soit subordonné à la permission préalable de l'autorité. Ce n'est pas le fait de les établir qui est dangereux et punissable, mais le fait de les établir sans observer les précautions obligées. Jusqu'au fait de négligence ou d'imprudence, et, partant, jusqu'à la mise en activité du véhicule dans la construction ou dans l'usage duquel le fait de négligence ou d'imprudence peut se manifester, l'autorité n'a rien à reprendre, et, partant, elle n'a aucun sujet d'intervenir. Le droit qu'à cet égard elle réclame, la censure préalable qu'elle a la prétention d'exercer est non-seulement vexatoire et contraire à la liberté de l'industrie, mais inutile même pour la fin qu'elle se propose ; car ce n'est pas avant la mise en activité des véhicules qu'il y a nécessité de savoir si l'on a observé les précautions commandées par la prudence, mais après. L'essentiel, en laissant toute liberté de les établir, est de soumettre, dès leur mise en circulation, l'état où ils se trouvent et l'usage qu'on en fait à une surveillance assidue.

Mais c'est l'inverse de cela qui se pratique. On les soumet, avant qu'ils soient établis, à des expertises, à des vérifications, à des formalités sans nombre ; et puis, quand, avec ses distractions, son insouciance ou son caprice accoutumés, la censure préalable a fait son office et accordé son *exeat*, on n'y regarde pour ainsi dire plus, et toute inspection cesse alors précisément que le besoin d'une inspection active commence à se faire sentir. De sorte que tout semble avoir été arrangé pour qu'il y ait beaucoup de gêne et peu de surveillance ; tandis qu'il faudrait, au contraire, le moins de gêne et le plus de surveillance possible ; le moins de gêne possible avant l'établissement des véhicules, et, après qu'ils sont établis, le plus de surveillance possible pour réprimer les négligences et les imprudences capables d'entraîner des accidents.

Il ne faut pas inférer de là sans doute qu'il serait à propos, sur ce point plus que sur tout autre, de renverser sans réflexion l'ordre établi : il va sans dire qu'avant tout il faut qu'on voie avec netteté en quoi cet ordre blesse la justice et ne va pas au but proposé ; mais ce progrès serait certainement très-désirable, et l'on comprend que l'industrie voiturrière, qui est aujourd'hui fort gênée dans l'établissement de ses véhicules, et très-imparfaitement surveillée dans l'usage qu'elle en fait, se trouvera dans une situation bien meilleure lorsque les habitudes publiques qui soutiennent la censure préalable à laquelle elle est assujettie sur ce point auront fait place, dans l'esprit public, à des dispositions plus intelligentes et plus justes.

§ 9. — EXAMEN CRITIQUE DU RÉGIME PROHIBITIF ET DU SYSTÈME PROTECTEUR.

Enfin il n'est pas douteux que la société n'ait fait bien du mal en s'arrogeant et en mettant en pratique, ainsi qu'elle l'a fait, le droit de déterminer ce qu'il serait permis à l'industrie voiturrière d'*importer* et d'*exporter*.

Je reconnais qu'en fait, et dès l'époque où les relations commerciales entre les grands États de l'Europe ont commencé

à prendre de l'activité, on a partout débuté par là : c'était le complément du régime des privilèges ; et l'on comprend aisément que lorsque, dans l'intérieur de chaque pays, on croyait pouvoir protéger toute industrie contre la concurrence même intérieure, à plus forte raison devait-on se croire autorisé à la défendre contre la concurrence du dehors ; rien ne devait sembler si naturel et si permis que de repousser la concurrence étrangère : l'instinct cupide des populations, l'intérêt fiscal des gouvernements, les rivalités nationales, la peur, la haine, la jalousie, l'amour de la vengeance et des représailles, toute sorte de mauvais sentiments devaient pousser à l'emploi de ce moyen : emploi qu'a su colorer après coup la sagacité naturelle de l'esprit humain, toujours habile à découvrir de bonnes raisons à l'appui des plus détestables causes, et qu'elle a peu à peu amplifié, étendu et systématisé.

Que le système donc ait eu ses raisons, cela n'est pas contestable. Que de plus il n'ait pas empêché de certains progrès, et même des progrès considérables, quoique infiniment moins rapides, à coup sûr, et surtout moins heureusement dirigés que si les choses avaient pris un cours plus régulier et plus légitime, cela n'est pas davantage susceptible d'être contesté. Il est permis de supposer qu'à l'exemple des autres privilèges qui, sous certains rapports et à certaines époques, ont agi comme stimulants, les prohibitions ont pu être un encouragement aussi ; que, dans les pays peu avancés, elles ont pu aider à vaincre l'hésitation des capitalistes, et contribuer à les engager dans des entreprises utiles, mais chanceuses, où ils ne se fussent peut-être pas aventurés sans cet appât. On peut admettre que la certitude donnée à l'industrie indigène de ne pas rencontrer la concurrence étrangère sur le marché national a pu, en lui inspirant de la confiance, lui imprimer d'abord une certaine activité, et concourir ainsi au développement de ses forces. Il est encore plus naturel de croire que ces effets ont dû devenir plus sensibles lorsqu'à la sécurité qu'inspirait l'exclusion de la concurrence étrangère sont venues se joindre, à l'intérieur, les vives excitations de la liberté, et la possession de tous les pouvoirs, de tous les moyens d'action que la liberté a fait naître .

Ainsi, que le régime prohibitif, que le privilège plus ou moins

absolu attribué aux producteurs indigènes d'approvisionner les consommateurs nationaux ait dû, comme le système tout entier dont il n'était qu'une dépendance, avoir sa place et une grande place dans l'histoire de la civilisation, et, comme des systèmes pires encore, qu'il ait eu un certain nombre de bons effets, cela n'est certainement pas niable ; mais ce qu'on peut encore moins nier, c'est qu'il n'ait produit un bien plus grand nombre d'effets fâcheux, et que ces effets ne soient de moins en moins rachetés par ce qu'on a pu lui devoir, à quelques égards, de résultats favorables.

La société, en donnant à chaque classe d'industrie, dans le régime prohibitif, le monopole du marché national, se rend coupable de beaucoup d'injustices, pour arriver à beaucoup de difficultés et préparer de déplorables perturbations. Les industries nationales, dans ce régime, sont implicitement constituées en grandes corporations privilégiées, et ces corporations sont des forces que le gouvernement crée contre lui-même, qui seront entre elles dans un inévitable état d'hostilité, et qui, réunies, provoqueront immanquablement contre le pays l'animosité et les représailles des autres nations. Je n'ai pas besoin de sortir des faits contemporains pour apercevoir des preuves multipliées de ce que j'avance.

Tout ira bien pour le gouvernement, dans le régime prohibitif, tant qu'il pourra maintenir les diverses industries dans la situation privilégiée qu'il leur aura faite, tant qu'il leur pourra conserver le droit exclusif d'approvisionner le pays. Mais qu'il conçoive, même de très-loin, la pensée de rendre aux habitants le droit qui, naturellement, leur devrait appartenir de vendre et d'acheter où bon leur semble, qu'il ait l'air de vouloir leur ouvrir le marché du moindre pays voisin, qu'il parle seulement d'unir commercialement la Belgique à la France, et il entendra de beaux cris, et il recevra de belles remontrances ! Tous les intérêts indûment favorisés entreront immédiatement en rumeur ; ils mettront à défendre un privilège inique plus d'ardeur qu'on n'oserait en employer à la défense du droit le plus juste. Il n'y aura pas d'efforts qu'ils ne fassent pour résister à l'admission sur le marché national de tout concurrent étranger. Ils auront l'air d'accuser le gouvernement de méditer leur ruine ; ils le soupçonneront pres-

que de trahison. Vous nous avez fourvoyés, sembleront-ils lui dire ; vous nous avez excités par vos tarifs à engager nos capitaux dans des entreprises où nous n'étions pas en mesure de lutter contre les étrangers, mieux placés ou plus avancés que nous. Ce n'est pas nous qui vous avons demandé ces primes ; notre désintéressement est bien connu : vous les eussions-nous demandées, il fallait ne pas les accorder si elles étaient injustes ou dangereuses ; il ne vous est plus permis de les retirer maintenant ; vous ne le pourriez sans compromettre notre fortune ; vous n'avez pas le droit d'être généreux, ni même juste à nos dépens ; les droits protecteurs que vous nous avez accordés ne sont plus seulement un fait, ils sont devenus un principe, etc.

Et ce ne sera pas, comme on a semblé le penser, faute d'attributions suffisantes, ou, comme on s'exprime aujourd'hui, faute d'une suffisante centralisation ¹, que le gouvernement se verra entouré de ces résistances : ce sera, tout au contraire, parce que l'erreur ou l'inattention publiques lui auront laissé prendre, à cet égard, plus de pouvoir qu'il n'en pouvait légitimement et utilement exercer ; parce qu'il se sera arrogé le droit injuste et dangereux de régler les mouvements des diverses industries, qu'il les aura placées dans des situations artificielles et fausses, et qu'il se sera mis lui-même dans l'impuissance de revenir à la justice et au bon sens sans froisser beaucoup d'intérêts. Certes, si, au lieu de créer ainsi par des tarifs, contrairement à tout droit et à toute prudence, des positions exceptionnelles à la plupart des industries, il s'était borné à les faire jouir de cette sûreté qu'il doit également à toutes, en leur laissant d'ailleurs le choix de leurs travaux et la responsabilité de leurs entreprises, il ne se serait pas exposé à de telles difficultés. C'est donc lui qui s'est suscité à lui-même ces obstacles, et le premier effet du régime prohibitif est de lui faire des ennemis de ceux-là même qu'il favorise, et de l'exposer à les voir coalisés contre lui, à la moindre atteinte que pourra recevoir de sa part la position injuste qu'il leur a faite.

¹ Voy. dans le *Journal des Économistes* un article, d'ailleurs excellent, de M. L. Reybaud, intitulé : *Du fédéralisme industriel*, t. III, p. 321 et 322.

Un second effet du même régime sera de mettre aux prises les unes avec les autres les industries indûment favorisées. Chacune d'elles sans doute trouvera fort bon que nul ne puisse s'approvisionner hors du marché national de l'espèce de produits qu'elle crée ; mais aucune n'approuvera qu'on lui interdise de tirer des marchés étrangers, mieux pourvus que le marché national, les divers objets qu'elle consomme ; et toutes réclameront, hors en ce qui concerne, bien entendu, les produits de leur fabrique, la liberté des relations avec le dehors. Il pourra sans doute arriver que, pour mieux assurer leur propre privilège, quelques-unes consentent à faire cause commune avec d'autres, et qu'ainsi coalisées elles travaillent ensemble à assurer la durée de leur monopole. Mais comme, dans ces pactes immoraux, il y aura ordinairement un bon nombre de dupes ; comme toutes les industries liguées n'auront pas au même degré besoin de faveur, et comme aucune ne pourra concourir à assurer à ses complices le monopole du marché national qu'en travaillant à se faire fermer à elle-même les marchés étrangers, il arrivera heureusement que ces coalitions, toujours fort incomplètes, seront en outre médiocrement solides, et qu'à la première occasion un bon nombre d'industries, revenant à leurs tendances individuelles, se mettront en hostilité contre celles qui, par l'excès de leurs exigences, contribueraient le plus à leur faire fermer le marché des autres nations. C'est ce qu'on a vu dans une occasion récente, où un certain nombre d'industries, qui combattaient violemment l'union commerciale avec la Belgique, au nom et dans l'intérêt prétendu du *travail national*, ont été démenties, accusées, apostrophées par beaucoup d'autres qui, au nom du même intérêt, réclamaient cette union avec non moins d'ardeur que les premières n'en mettaient à la repousser, et où des villes considérables et de nombreuses populations ont formé sur-le-champ des camps séparés et élevé des drapeaux contraires ¹.

¹ Je ne cite qu'un exemple, et on en pourrait citer des milliers. Pour se faire une idée des dissensions que ce régime provoque entre les diverses industries, il faudrait avoir sous les yeux la masse des réclamations contradictoires qu'il leur inspire et dont le gouvernement est sans cesse assailli. J'ai vu des députés recevoir, non pas de départements ou même d'arrondissements différents, mais de

Ajoutons que cette hostilité que le système suscite entre les diverses industries, se manifeste plus vivement encore entre elles et le gros de la population. On a beau dire à la masse des regnicoles qu'ils sont tous alternativement producteurs et consommateurs, et que les tarifs de la douane sont une garantie pour tous et ne sont en résultat une charge pour personne; que chacun retrouve avec bénéfice dans ses ventes ce qu'il peut payer de trop dans ses achats : nul n'est dupe de cet artifice de langage, et les producteurs dont le travail n'est que faiblement *protégé*, et ceux qui ne sont pas *protégés* du tout, ceux en très-grand nombre notamment qui dirigent leur activité sur les hommes, et dont les produits n'affectent pas un caractère matériel; tous ceux qui exercent quelque une des professions dites libérales : les professeurs, les savants, les artistes, les médecins, les avocats, les fonctionnaires de tout ordre, sentent fort bien que les taxes de la douane sont pour eux une charge sans compensation, qu'elles leur imposent une contribution véritable et souvent très-forte; et si, comme on l'a cent fois observé, il est absurde de prétendre qu'une nation est tributaire de celles à qui elle achète librement, spontanément et à prix loyalement débattu, ce qu'elles produisent mieux qu'elle, il ne le serait certes pas de dire qu'elle est tributaire de toutes les industries nationales qui, à la faveur des droits ou des prohibitions de la douane, lui font payer les produits qu'elles créent au-dessus de leur vraie valeur. C'est bien là en effet une extorsion véritable, une servitude réelle, une subvention accordée sans service reçu. L'hostilité est donc naturelle, et légitime, et nécessaire, entre elle et les industries indigènes qui la ranconnent ainsi, et il ne faut pas être surpris des plaintes animées qu'en toute occasion ces sortes d'exactions lui inspirent.

Le système enfin produit de peuple à peuple plus d'inimitiés encore que dans l'intérieur de chaque nation. Et en effet, s'il a la prétention de favoriser le travail national, il ne dissimule pas qu'il est hostile à l'industrie étrangère. Il fait revivre entre les nations, sur une plus vaste échelle, les anciennes rivalités

l'intérieur des mêmes villes, des mémoires également animés, dans lesquels des industries différentes réclamaient à la fois le *maintien intégral* et l'*abolition absolue* du régime prohibitif.

des ordres et des corporations. Il met aux prises les industries de chaque pays avec les industries étrangères de même nature. Il intéresse les industries rivales à engager, de chaque côté; le pays tout entier dans leur querelle; et, de chaque côté, en effet, ces industries ne négligent rien pour persuader au pays que tout ce qui vit au delà des frontières a des intérêts opposés aux siens. Né des sentiments haineux et jaloux qui ont longtemps divisé les peuples, il a besoin, pour se maintenir, de faire considérer la guerre comme leur état naturel. Il perdrait son principal argument si la guerre cessait d'être à craindre; c'est uniquement, affirme-t-il, dans la prévision de la guerre, et pour qu'on ne soit pas pris au dépourvu dans le cas où elle éclaterait, qu'il prohibe les marchandises étrangères, et qu'il vise à naturaliser dans chaque pays les industries du monde entier. Il lui importe donc que la guerre soit toujours considérée non-seulement comme possible, mais comme probable, et il entretient avec soin les préjugés les plus propres à la perpétuer; il la continue même autant qu'il est en lui, en tenant les peuples aussi isolés que possible, et en ne cessant de fomenter entre eux l'irritation et la jalousie; il est la dernière cause qui les sépare et la force qui, dans l'état présent du monde, oppose le plus d'obstacles aux rapprochements, à l'espèce de fusion que l'industrie voiturrière tendrait à opérer entre eux sous mille rapports.

A l'intérieur et à l'extérieur, le régime prohibitif est donc visiblement une cause de trouble et de discorde, et cet effet, qui s'est déjà manifesté par tant de luttes, deviendra de plus en plus évident à mesure que les inconvénients du système deviendront eux-mêmes plus sensibles, et que son existence sera, comme il faut s'y attendre, plus combattue et plus menacée.

En même temps, d'ailleurs, qu'il divise les hommes, il oppose de graves obstacles au progrès des diverses industries. Il a, dans une grande mesure, le tort d'intervertir partout l'ordre naturel de leur développement et d'imprimer à leur expansion une direction très-irrégulière; d'en fomenter dans chaque pays un certain nombre qui n'auraient, pour le moment du moins, aucune chance de s'y établir d'elles-mêmes, et d'y entraver l'essor de celles qui pourraient le mieux y réussir;

d'encherir par là très-sensiblement les produits de toutes, et, en troublant ainsi le cours des choses, d'installer partout LA CONTREBANDE, qui se donne la mission de rectifier ses plus grands écarts, et qui, de toutes les industries qu'il a la prétention de rendre florissantes, est, sans aucun doute, et au milieu même des efforts qu'il fait pour la réprimer, celle qu'il excite, qu'il foment le plus vivement.

Il diminue pour toutes, sous un autre aspect, les chances naturelles qu'elles auraient de prospérer. Il ralentit sensiblement leur marche, en isolant les nations qui les pratiquent, et en exigeant que les mêmes découvertes soient refaites autant de fois qu'il y a de peuples séparés. Il la ralentit encore en empêchant très-sensiblement les matières premières, les capitaux, les machines, les hommes, les idées, les inventions, les talents de chercher et de trouver leur véritable place.

D'un autre côté, et c'est peut-être là le point capital, l'isolement qu'il produit diminue sensiblement l'activité, en limitant la concurrence. On objecte, il est vrai, qu'il laisse la concurrence entière dans l'intérieur de chaque pays. Mais si cette concurrence intérieure, autrefois si redoutée et si combattue, est tenue maintenant pour favorable, comment arrive-t-il qu'elle ne le soit que dans l'intérieur du marché national, qu'elle cesse de l'être au delà, et que l'utilité qu'on lui reconnaît s'arrête juste à la frontière ?

Il y a à tenir grand compte, observe-t-on, de la diversité des situations et de la nécessité de les rendre égales pour que la lutte demeure possible à l'industrie des pays les moins avancés. Mais ce n'est là visiblement qu'un prétexte; car, par la nature même des choses, il existe entre les situations des diversités infinies, non-seulement d'État à État, mais de province à province, de territoire à territoire, et, pour ainsi dire, d'entreprise à entreprise : toutes les mines, dans l'intérieur du même pays, ne sont pas susceptibles d'être exploitées avec la même facilité ; tous les laboureurs ne cultivent pas, à beaucoup près, un sol également fertile ; toutes les usines ne sont pas également bien placées ; toutes ne disposent pas de moteurs naturels gratuits, ou de moteurs gratuits d'une égale puissance ; toutes n'ont pas à leur service des populations également intelligentes et bien dressées ; là où les conditions sont

le plus égales, une multitude de causes peuvent accidentellement les faire varier : une mode nouvelle, un procédé nouveau, un perfectionnement quelconque ; enfin cette diversité et cette mobilité dans les situations sont des choses non-seulement naturelles et inévitables, mais, dans une certaine mesure, impossibles à effacer.

Si donc des industries rivales, pour pouvoir concourir et avancer simultanément, avaient besoin d'être placées dans des situations identiques, il faudrait, à peu près partout, renoncer à tout progrès un peu général ; car presque nulle part une telle égalité n'existe ni ne saurait être établie. Mais elle n'est heureusement pas nécessaire, et l'on voit dans l'intérieur de chaque pays des entreprises industrielles de même nature prospérer simultanément, quoique à des degrés divers, dans les situations les plus inégales. Les exemples en sont nombreux dans toutes les industries : dans l'industrie manufacturière, où, d'une entreprise à une autre, se manifestent des différences si marquées, et dans les industries minérale et agricole, où sont exploités avec profit des terrains si divers et dans des situations si inégalement favorables. Or, si ces graves inégalités n'empêchent pas une certaine prospérité commune, dans un cercle limité, pourquoi donc la rendraient-elles impossible dans des espaces plus étendus, où le danger serait affaibli par la distance ? et quand, dans l'intérieur d'un même pays, et de province à province, on ne sent pas le besoin de compenser par des douanes la différence des situations, comment se ferait-il que, de royaume à royaume, cette compensation fût d'une impérieuse nécessité ? Il faudrait au moins pour cela que, de royaume à royaume, les inégalités de situation fussent infiniment plus prononcées qu'elles ne le sont de province à province, et il est permis d'affirmer qu'il n'en est pas ordinairement ainsi. N'est-il pas évident, par exemple, qu'il n'y a pas, à beaucoup près, aussi loin de l'industrie de Manchester à celle de Mulhouse ou de Saint-Quentin que de celle-ci à celle de tel autre point de la France, où l'industrie cotonnière en est à peine à ses débuts ; et si telle filature naissante, dans un de nos départements les moins avancés, n'est pas arrêtée par la redoutable concurrence de l'Alsace, n'y a-t-il pas quelque raison de croire que les fila-

tures de l'Alsace ne le seraient pas à leur tour, même par la concurrence des provinces anglaises les plus avancées?

Non-seulement les différences de situation ne sont pas ordinairement, d'État à État, plus sensibles que de province à province, et n'auraient pas, par conséquent, plus besoin d'être rachetées par des tarifs, mais à peine même peut-on dire que les tarifs ont pour objet de rendre les situations plus égales ; et cela est si vrai, qu'ils ne sont pas le moins du monde, malgré leur apparente précision, calculés sur le véritable état du pays contre lequel on les dirige ; qu'ils opposent en général la même force de répulsion à des industries placées dans les conditions les plus diverses, et qu'ils se piquent, en France du moins, de les traiter toutes avec une inflexible uniformité.

Il y a d'ailleurs une raison très-forte de douter de cette nécessité d'égaliser les situations par des douanes, dans cette circonstance très-singulière que tous les pays, indistinctement, expriment le même besoin de *protection*, et que, dès qu'il s'agit de repousser par des tarifs la concurrence extérieure, les industries de tous les pays mettent toutes la même ardeur à se déclarer les moins avancées, et manifestent des frayeurs absolument pareilles, frayeurs qui doivent être nécessairement mal fondées de quelque côté. On sent à merveille, en effet, que des propositions qui s'excluent ne peuvent pas être également véritables, et qu'il n'est pas simultanément possible, par exemple, que les draps français aient sujet de craindre les draps belges, et les draps belges les draps français. Voilà pourtant ce qui arrive, c'est-à-dire que, de tous les côtés à la fois, s'élève ce cri : « *Nous sommes les plus faibles ! Nous sommes hors d'état de lutter contre la concurrence de l'étranger !* » Querelle vraiment plaisante, lutte à rebours de toutes les luttes, dans lesquelles chacun s'efforce de paraître le plus fort, tandis qu'ici c'est à qui réussira à se montrer le plus impuissant et le plus débile.

S'agit-il par exemple de tissus de laine ? Nos fabricants déclarent à peu près unanimement que leur ruine est assurée s'ils ne sont protégés contre la concurrence belge par des droits de 30 et 40 p. 100, tandis que, de son côté, la Belgique affirme qu'elle est restée énormément en arrière, et qu'elle a eu le

tort très-grave de ne pas protéger suffisamment son industrie. Des deux parts à la fois on assure qu'on a toutes sortes de désavantages : on va jusqu'à prétendre, du côté de la France, que le retrait de la prohibition, quel que soit le droit qui la vienne remplacer, amènerait une lutte dans laquelle les fabriques françaises demeureraient inévitablement écrasées ; et telle est, en même temps, la terreur éprouvée par la Belgique, qu'on propose délever à 280 francs par 100 kilogrammes de laine le droit qui n'était jusque-là que de 180 francs¹. On tient, également des deux côtés, la concurrence anglaise pour quelque chose de véritablement formidable, d'absolument invincible ; et l'Angleterre toutefois, malgré la terreur qu'elle inspire, est si peu sûre d'elle-même, qu'avant M. Huskisson, elle ne trouvait pas ses tissus de laine trop défendus par un droit de 50 pour 100², et qu'à l'heure qu'il est, elle les couvre encore d'une protection de 15 pour 100.

On trouve un second exemple de ces effrois, qui se contredisent, dans la lutte où sont engagées les industries qui fabriquent les tissus de coton. Il n'y a que peu d'années encore, l'Angleterre, qui inonde le globe de ses produits en ce genre, qui en exporte annuellement, malgré les prohibitions ou les taxes répulsives qu'elle rencontre presque partout, pour plus de 800 millions de francs, croyait avoir besoin de les défendre sur son propre marché par des droits de 50, 67, 75 pour 100³ ; et, d'un autre côté, les fabriques du continent, et notamment celles de la France, ne voient pour elles de salut possible que dans la prohibition la plus absolue. La Belgique, en convenant de ses progrès, déclare que, pour les indiennes, les produits anglais et français lui font une concurrence qu'elle est tout à fait hors d'état de soutenir ; et la France, à son tour, en reconnaissant que cette industrie a souffert en Belgique depuis que ce pays s'est constitué en État séparé, affirme que les manufactures françaises ne pourraient, sans le

¹ *Enquête industrielle française de 1834*, publiée par le ministère du commerce, t. I, p. 175 et 269, et t. III, p. 54 à 60. — *Enquête belge de 1840* : interrogatoire de MM. Delvignes et Clavereau, et mémoire de la chambre de commerce de Verviers.

² *Discours de ce ministre à la Chambre des communes* ; séance du 25 mars 1825.

³ *Discours déjà cité de M. Huskisson*.

plus grand danger, s'exposer à la concurrence de la fabrique belge ¹.

Les poteries, les verreries et maints autres articles donnent lieu simultanément aux mêmes alarmes contradictoires. Les potiers anglais, qui se croient en état de fabriquer toute sorte de poterie à meilleur marché qu'aucune autre nation du monde, n'en demandaient pas moins, par le tarif encore en vigueur en 1825, une protection de 75 p. 100 ². Quant aux nôtres, des droits protecteurs ne sauraient leur suffire : il ne leur faut pas moins qu'une prohibition absolue; ils sont, affirment-ils, en arrière de cinquante ans, et tandis qu'ils s'évertuent ainsi à se déprimer eux-mêmes, ceux de la Belgique se déclarent encore inférieurs, et exposent en les amplifiant les raisons de leur impuissance ³.

Arrivons-nous aux cristaux? Un fabricant anglais avoue que son industrie est en mesure de se défendre contre la concurrence française; mais il insiste néanmoins pour être *protégé*, c'est-à-dire pour être indûment affranchi de toute concurrence extérieure, et quand on lui demande ce qu'il craint, il répond qu'il *craint tout* et proteste contre tout abaissement des tarifs ⁴. A côté de ce fabricant anglais qui craint tout, bien qu'il ne redoute pas la concurrence française, je puis faire figurer un fabricant belge qui accuse la cristallerie française d'inonder de ses produits la Belgique, hors d'état de se défendre, dit-il, malgré l'élévation des droits; et, en regard de ce dernier, un fabricant français vous attestera que les verreries belges ont sur les nôtres toute sorte d'avantages, qu'elles peuvent donner pour 8 et 20 francs ce que nous ne pouvons donner que pour 13 et 30, et qu'en dépit du droit qui nous protège, elles nous font une concurrence contre laquelle il nous est impossible de lutter ⁵.

¹ *Enquête industrielle* française de 1834, t. III, p. 198, 236, 237, 238. — *Enquête* belge de 1840; interrogatoire de MM. Gelson et Desler.

² M. Huskisson; *discours* déjà cité.

³ *Enquête* française de 1834, t. II, p. 29, 30, 46, 48, 70, 110, 112, 113. — *Enquête* belge; interrogatoires de MM. Briavoine, Péterinck, Bouchande, Bavé, etc.

⁴ *Discours* du comte Beugnot à la Chambre des pairs. Séance du 24 janvier 1843.

⁵ *Enquête* belge; interrogatoire de MM. Houtart, Lelièvre et Fresson. — *Enquête* française, t. I, p. 230 et 231; t. II, p. 192, 222, 230 et *passim*.

C'est ainsi qu'on s'escrime à paraître petit et faible, et telle est l'émulation de ces frayeurs, qui font également explosion partout, et qui enchérissent les unes sur les autres. Or, on peut bien admettre qu'elles sont toutes sincères, mais non pas qu'elles sont toutes fondées, ni que tout le monde a raison d'avoir peur, qu'aucune nation n'est en mesure de supporter la concurrence d'aucune nature.

Je suis bien plus tenté de penser que leur plus grand intérêt à toutes serait d'être sagement préparées à l'établissement d'un libre concours. L'expérience en effet a prouvé maintes fois, et de la manière la plus éclatante, qu'entre des pays placés dans des situations d'ailleurs fort diverses, on pouvait supprimer tout tarif, faire disparaître toute ligne de douane, non-seulement sans dommage pour l'industrie de chacun, mais avec profit pour celle de tous. Cela a été prouvé par la suppression de nos douanes intérieures et par la substitution d'un seul grand marché national aux innombrables marchés isolés dont notre territoire était formé. Cela a été prouvé par l'adjonction à notre pays du territoire de la Belgique et des anciens départements de la rive gauche du Rhin. Cela a été prouvé par la réunion successive à ce marché, déjà si étendu, de tous les pays qui avaient fini par constituer la France impériale, et par le reculement graduel des lignes de douanes jusqu'aux dernières limites de cet immense marché⁴. Cela vient de nos jours d'être confirmé de nouveau par la réunion à peu près simultanée des nombreux États qui forment l'union commerciale allemande^(a). Il est bien avéré qu'en ces divers cas on a pu agrandir ainsi le cercle dans lequel le voiturage était admis à exécuter librement ses transports, sans que les industries rivales et si diversément situées dont on lui permettait de mettre les produits en présence en aient aucunement souffert.

⁴ Cet agrandissement progressif de notre marché a été le résultat d'un grand nombre de lois. Voy. notamment la déclaration du 23 juin 1789, art. 25, et les décrets des 5 novembre 1790, 9 vendémiaire an IV, 9 prairial an VI, 15 messidor an XIII. etc.

(a) A l'époque où écrivait l'auteur, le Zollverein comprenait déjà 25 États. Les 9 premiers étaient entrés dans l'association de 1819 à 1828; les 16 autres, de 1833 à 1842. C'est dans la seconde période que la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe, Bade, Nassau, Francfort-sur-le-Mein, la Hesse électorale, le duché de Luxembourg, etc., étaient entrés dans l'Union.

Et non-seulement elles n'ont pas souffert, mais il est encore avéré que leur activité commune s'en est sensiblement accrue ; et personne ne conteste, par exemple, que la suppression de nos douanes intérieures et la faculté laissée enfin à l'industrie voiturière de se mouvoir sans obstacle dans toute l'étendue du territoire national, n'ait puissamment contribué au développement des industries que ce territoire renferme.

Personne ne conteste non plus que l'extension graduelle qu'a prise notre marché pendant la durée de la République et de l'Empire, n'ait eu des résultats pareils. Je sais bien que les fauteurs du régime exclusif attribuent surtout ces résultats à l'isolement où la Révolution nous avait placés du reste de l'Europe. Mais les plus exagérés ne nient point que l'agrandissement du marché national n'y ait également concouru ; ils ont, au contraire, grand soin, dans l'apologie qu'ils font du blocus continental, de faire remarquer à quel point les inconvénients reprochés à ce système étaient rachetés pour nous par la vaste étendue donnée à notre marché, et ils se prévalent de celle qu'il conserve encore, et de la grandeur de l'espace dans lequel le voiturage peut se mouvoir chez nous en toute liberté, pour maintenir le régime de l'isolement industriel de la nation et mettre ce régime à l'abri de toute atteinte.

Enfin, si l'on ne conteste pas les avantages qu'a eus pour notre industrie l'agrandissement successif du marché national, depuis la suppression des douanes intérieures de l'ancienne France jusqu'aux dernières acquisitions de la France au temps de la Révolution et de l'Empire, et au dernier déplacement des douanes impériales, il n'y a pas davantage à contester les services qu'a déjà rendus à l'industrie allemande la suppression de toute barrière entre les divers États qu'embrasse le Zollverein. Cet affranchissement a imprimé à l'industrie de tous l'impulsion la plus salutaire ; et non-seulement les souffrances partielles qui ont pu résulter sur quelques points d'une liberté brusquement établie n'ont nullement arrêté le cours si heureusement accéléré de la prospérité générale, mais les lieux mêmes qui avaient momentanément souffert se sont promptement relevés, et l'industrie de Berlin, par exemple, un moment déconcertée par la redoutable concurrence de l'industrie saxonne, s'est bientôt remise de cet ébranlement et trouvée en mesure de lutter contre

sa principale rivale. Partout l'activité s'est accrue et la richesse développée; les plus grands avantages ont été sans doute, ainsi qu'il était naturel, pour les États qui avaient le plus d'avance; mais tous ont sensiblement profité, et le seul fait de la suppression des lignes de douanes qui les isolaient les uns des autres les a placés collectivement dans les conditions de prospérité les plus complètes où ils se fussent jamais trouvés. Ceci est attesté par tous les écrivains qui ont eu à rechercher et à faire connaître les résultats de l'union douanière allemande¹.

Il paraît donc certain, des expériences considérables et répétées l'ont suffisamment établi, qu'on pourrait arriver à la suppression de toute barrière entre des pays très-divers et très-inégalement avancés, non-seulement sans détriment, mais avec profit pour l'industrie des uns et des autres. Cela reste vrai malgré ce qu'on a pu dire des relations du Portugal avec l'Angleterre, et des États à peine éclos du Nouveau-Monde avec l'Europe. La liberté des importations n'a pu détruire dans ces pays des industries qui n'y étaient pas nées, et le régime prohibitif n'aurait pas eu, très-assurément, la vertu de les y faire naître. Quand le Portugal aurait refusé de recevoir les produits des fabriques anglaises, et quand les États naissants de l'Amérique auraient repoussé par des douanes les articles manufacturés de l'industrie européenne, il n'aurait certes pas suffi de ces expédients pour faire de ces pays des pays manufacturiers. On peut, je crois, sans beaucoup de témérité, mettre les fauteurs du régime prohibitif au défi de citer des exemples de populations encore engourdies dont ce système ait eu le pouvoir d'éveiller l'activité, ou de nations véritablement actives, que de libres communications avec des sociétés industrieuses et riches aient fait tomber dans l'engourdissement.

Pour bien apprécier, au surplus, l'effet de telles relations, il

¹ L'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut ayant mis au concours, pour l'année 1840, la question suivante : *De l'influence de l'association commerciale allemande*, les concurrents, au nombre de six, ont uniformément reconnu que cette influence avait été favorable au développement de la prospérité commune des États associés. Voy. le tome III des mémoires de l'Académie, p. 559 et suivantes. Le même résultat a été constaté par d'autres ouvrages publiés avant et depuis.

n'y a qu'à l'observer au sein même de grands pays, où elles mettent en contact des industries et des territoires ayant les intérêts en apparence les plus opposés. Admettons-nous, dans l'intérieur du royaume, qu'il soit au pouvoir des provinces avancées de nuire par leur concurrence à l'avancement des provinces en retard ? Croyons-nous que l'agriculture de la Flandre fasse obstacle à celle du Languedoc, ou que les fabriques de l'Alsace arrêtent les progrès de celles de Rouen ? Pensons-nous qu'il soit au pouvoir de l'industrie lyonnaise d'empêcher qu'il ne s'établisse des métiers à soie ailleurs que dans le département du Rhône sans le secours des prohibitions, ou que, sans la même assistance, il ne se puisse élever des fabriques de coton ailleurs qu'à Saint-Quentin ou à Mulhouse ? Les partisans du régime prohibitif sont si loin de le supposer, qu'ils ne cessent d'exciter les départements méridionaux, ennemis par position de ce système, à importer chez eux l'industrie des départements du Nord et de l'Est. Imitiez, leur dit-on, l'exemple que ces départements vous donnent. Créez au milieu de vous de grands foyers d'industrie : faites des cotons comme à Mulhouse ; faites des soieries comme à Lyon ; fabriquez des draps et des tissus de laine comme à Reims, à Sedan, à Elbeuf, à Louviers ; l'état avancé de ces départements vous sera un secours, non un obstacle ; votre paresse sera naturellement stimulée par le spectacle de leur activité ; leur intelligence éveillée donnera l'éveil à la vôtre ; tous leurs ateliers vous sont ouverts, tous leurs secrets vous sont livrés ; ils ne demandent pas mieux que de vous inoculer leur savoir-faire ; voyez comment sont montés leurs métiers, comment sont organisées leurs fabriques ; demandez-leur des chefs d'atelier ; faites venir de chez eux quelques maîtres-ouvriers qui soient en état de dresser les vôtres... Voilà qui est puissamment raisonné, et je n'ai pas une objection à faire. Mais, s'il est vrai, comme on l'affirme avec raison, que nos départements arriérés peuvent profiter et profitent en effet à un haut degré de leurs libres communications avec ceux qui ont de l'avance, pourquoi ceux-ci souffriraient-ils de communications semblables avec des pays encore plus avancés qu'eux ? S'il n'y a point à s'inquiéter pour la Touraine de la concurrence du Lyonnais, pour le Languedoc de celle de la Normandie, ni pour le Bordelais

de celle de l'Alsace, pourquoi s'effrayerait-on pour la Normandie de la concurrence du pays de Liège, ou de celle du Lancashire pour nos départements du Nord et du Haut-Rhin ?

S'il y avait péril à ouvrir de libres relations avec des pays très-industrieux et très-riches, il y aurait péril à voir des portions quelconques du royaume s'élever rapidement à un haut degré d'industrie et de prospérité. Il serait aussi à craindre, par exemple, de voir la Picardie et l'Artois devenir industriels et riches comme la Belgique, que de voir la Belgique même commercialement unie au territoire national. Cependant, quelque progrès que l'Artois et la Picardie pussent faire, imaginerait-on de s'en inquiéter pour l'avancement du reste du pays ? Ne regarderait-on pas, au contraire, cette heureuse transformation comme très-favorable aux progrès du reste du royaume ? Mais, s'il n'est pas possible de s'alarmer des rapides développements qu'une partie du territoire national pourrait prendre, comment serait-il raisonnablement possible de craindre l'union commerciale de la France avec le territoire d'un pays très-développé ?

La terreur que paraissent causer ces sortes d'unions est d'autant plus singulière que, dès qu'elles s'opèrent par voie de conquête, elles cessent aussitôt d'être redoutées, et ne rencontrent plus d'objection d'aucune sorte. Ainsi, que la Belgique, ou tel autre pays dont l'industrie serait encore plus avancée, vinsent à être acquis par la voie des armes, que leur réunion à la France fût confirmée par des traités et par des lois, et nul, j'en suis assuré, n'y verrait à reprendre, et nulle industrie ne s'aviserait de dire que cette union va devenir une cause de ruine et porter le dernier coup au *travail national*... Cependant, voudra-t-on m'expliquer comment la Belgique, incorporée à la France par voie de conquête, ne causerait aucun dommage à son industrie, et comment elle l'écraserait, au contraire, dans le cas où elle lui serait unie par un lien purement commercial ?

On dit : La Belgique, plus avancée que la France, ferait, dans tous les cas, une concurrence fatale à son industrie ; mais peu importerait, ajoute-t-on, dans le cas où elle lui serait acquise : comme elle ferait alors partie du domaine national, ce que pourraient perdre d'autres régions du royaume serait gagné

par celle-ci, et, en résultat, la situation du pays entier resterait la même. — Voilà qui est au mieux, et l'argument serait irrésistible, si les prémisses pouvaient être acceptées. Mais comment admettre que la Belgique, devenue province française, nuirait nécessairement par sa concurrence aux provinces moins avancées, tandis qu'on soutient d'un autre côté que les provinces très-avancées ne causent aucun dommage aux provinces restées en arrière; que leur concours, au contraire, les sert merveilleusement; que leur prospérité les enrichit, que leur activité les stimule; que le Nord encourage le Midi; que la concurrence intérieure, en un mot, n'a pour tout le pays que des avantages? On ne pourrait donc pas dire de la Belgique, devenue française, ce qu'on ne dit pas de la Normandie, de l'Alsace, ou de telle autre province, française depuis longtemps; et ce qui ne serait pas vrai de la Belgique conquise, ne saurait être vrai de la Belgique devenue seulement notre associée. Le seul fait qui reste acquis, c'est toujours ce fait banal: que de libres et loyales communications entre des pays très-inégalement développés seraient favorables aux uns et aux autres, et singulièrement aux moins avancés.

C'est à la liberté de ces relations, et non à l'influence des tarifs douaniers, qu'il sera donné quelque jour d'affaiblir, sinon d'effacer entièrement les inégalités de situation qui existent entre les industries rivales. Nous voyons comment opère cette liberté dans l'intérieur de chaque pays: elle oblige partout les entrepreneurs à se tenir au courant des découvertes, à introduire dans leurs ateliers les perfectionnements adoptés par leurs rivaux. Elle produirait, en s'étendant, des effets encore plus considérables; elle imprimerait à tous les arts une plus vive excitation; elle les contraindrait à mettre leurs procédés au niveau de ceux observés dans les pays qui auraient le plus d'avance; elle rendrait ces imitations d'autant plus aisées que les relations elles-mêmes seraient devenues plus faciles et plus actives. Ne sait-on pas ce que peut, pour exciter l'émulation, la crainte d'un rival dangereux? « Lorsque les draps français furent admis en Angleterre, observait, en 1841, lord John Russell, parlant à la Chambre des communes ¹, les

¹ Séance du 7 mai.

draps anglais reçurent une amélioration rapide, et le progrès fut tel qu'on vendit bientôt comme français des articles anglais. Lors de l'admission des soieries et des gants de France, ajoutait le même ministre, on déclara que c'était le signal de la ruine des ouvriers anglais; et qu'arriva-t-il? Précisément le contraire. » C'était par la crainte de la concurrence extérieure, sous le ministère de M. Canning, que le gouvernement anglais cherchait à aiguillonner l'industrie de ses sujets, et à la rendre plus habile et plus active. Au lieu d'établir de nouvelles prohibitions, il commençait à lever les anciennes, et c'étaient précisément les industries les plus faibles qu'il soumettait les premières au régime fortifiant de la liberté : c'était aux fabricants de soieries, les moins avancés de tous, les moins capables de lutter contre la concurrence française, qu'il retirait d'abord, et avec le plus grand fruit pour eux, le funeste appui des prohibitions.

Les mêmes moyens ont produit maintes fois chez nous des effets semblables. En 1823, les fabricants de Lyon niaient la possibilité de fabriquer à meilleur compte qu'ils n'avaient fait jusque-là. Vers cette époque, des ouvriers anglais expatriés les avertirent de ce qui se passait en Angleterre et du développement qu'y prenait la fabrication des soieries. L'éveil fut donné dans la ville, et les mêmes fabricants, qui avaient jusqu'alors obstinément nié la possibilité des économies, découvrirent bientôt qu'il était possible de faire, seulement sur les frais de tissage, une épargne de 50 à 60 pour 100. Un manufacturier très-expérimenté, M. Brongniart, directeur de la fabrique royale de porcelaine de Sèvres, était positivement d'avis, il y a vingt ans, qu'il ne manquait chez nous à la poterie, pour obtenir les plus brillants succès, que d'être mise dans la nécessité de lutter contre la concurrence étrangère. « Tel est, écrivait-il, l'avantage de la France dans le prix de la plupart des choses nécessaires à ce genre de fabrication, que, malgré l'infériorité d'industrie, on y pourrait fabriquer de la poterie fine, aussi bonne que celle d'Angleterre, à meilleur marché qu'en Angleterre même; tandis que la poterie fine de France, beaucoup moins bonne que celle d'Angleterre, est plus chère de 20 pour 100. Mais, ajoutait-il, il faudrait que les fabricants se donnassent quelque peine, qu'ils fissent des essais longs, souvent in-

fructueux et toujours plus ou moins dispendieux. Or, ne concourant qu'entre eux, et trouvant en France un débit qui leur paraît suffisant, ils n'ont aucun motif puissant de faire des efforts; ils n'ont point à redouter la concurrence étrangère; et le gouvernement, qui voulait favoriser leur industrie, lui a fait un tort grave en permettant aux fabricants de rester dans l'apathie¹. » M. Brongniart conseillait, en conséquence, de leur faire sentir l'aiguillon de la concurrence étrangère, et ce conseil, bien qu'il n'ait été suivi qu'avec une excessive timidité, à eu les résultats les plus favorables. « Lorsque la poterie anglaise commença à être admise en France, dit lord John Russell, dans le discours que je citais tout à l'heure, il en résulta tout d'abord une amélioration considérable dans la fabrication de cet article par les ouvriers français. » Et, en effet, la poterie de France a fait depuis de tels progrès, qu'elle est aujourd'hui presque aussi recherchée en Angleterre que celle d'Angleterre l'est en France.

Il faut prendre garde d'ailleurs qu'une industrie indigène, pour lutter avec succès contre ses rivales du dehors, même sur leur propre marché, n'a pas toujours besoin de travailler avec le même degré d'extension, d'économie et de puissance qu'elles. Il suffit souvent à ses produits, pour trouver sur les marchés étrangers un débit considérable, même alors qu'ils sont d'un prix relativement un peu élevé, de certains mérites qui leur soient propres, unis à leurs qualités d'étrangers. Il y a ici à tenir grand compte du goût que les hommes ont partout pour les choses qui viennent de loin, surtout quand elles se recommandent par des qualités particulières véritablement dignes d'être appréciées. Les produits de divers pays, qu'on appelle assez incorrectement *similaires*, diffèrent presque toujours assez pour ne pas s'exclure, malgré leur prétendue *similarité*. Autre chose sont, par exemple, les draps de Verniers et les draps de France, les toiles de France et celles de Belgique, les soieries du Levant ou de la Chine et celles de Lyon. Les tissus de coton dont l'Angleterre inonde le globe, et qu'elle donne à des prix si bas, n'empêchent pas les nôtres de trouver hors du royaume un débit fort étendu. Nous en exportons annuellement

¹ *Mémoire au ministre de l'intérieur, inédit.*

pour plus de 100 millions, que nous plaçons sans difficulté, malgré la concurrence anglaise; et, chose étrange, l'Angleterre elle-même, qui en vend au monde entier, nous en achète pour son propre usage pour plus de 3 millions ¹. Le tout, parce que nos tissus, bien qu'un peu plus chers que les siens peut-être, se distinguent par des qualités tout à fait dignes de les faire rechercher, et ont en outre le singulier mérite de venir de loin, d'être étrangers, d'être français; comme les siens ont à nos yeux, entre plusieurs autres mérites, le mérite tout à fait spécial d'être anglais. Il suffirait presque toujours de ces différences qui distinguent les produits dits *similaires* des divers pays, et de cette faveur naturelle et passionnée que rencontrent partout les choses venues de l'étranger, pour que les produits de chaque pays fussent assurés de trouver des acheteurs dans les autres; les poteries fines de France seraient recherchées en Angleterre comme celles d'Angleterre le sont en France; si les Anglais nous vendaient plus de tissus de coton, nous leur vendrions plus de tissus de soie; tandis que les soieries de Lyon iraient se faire consommer en Chine, celles de Chine viendraient se faire consommer à Paris.

On connaît notre goût bizarre pour les plus laides chinoïseries, uniquement parce qu'elles sont chinoises. Les Chinois, de leur côté, ne montreraient pas une passion moins extravagante pour les produits d'Europe de l'usage le plus commun: « Vous savez, disait le mandarin Chao-Tseu, qu'il est dans la nature du peuple d'estimer les choses qu'il ne connaît que par ouï-dire, et de déprécier celles qu'il a sous les yeux; de passer sans s'arrêter auprès de ce qui est sous sa main pour aller chercher ce qui est au loin, et, bien qu'il ait une chose dans son propre pays, de l'aimer mieux quand elle vient des régions étrangères. Les produits de soie et de coton de la Chine sont en quantité bien suffisante, et pourtant on ne recherche que les draps et les cotonnades des Barbares d'outre-mer... Le peuple, ajoutait le sage mandarin, veut absolument faire usage de monnaie étrangère: et cette monnaie, quoique inférieure en valeur, est achetée par lui à un taux plus élevé que l'argent *sai-si* in-

¹ Tableau général du commerce de la France avec les puissances étrangères pendant l'année 1841, publié par l'administration des douanes, p. 21.

digène, qui est pur. En vain la monnaie indigène a été frappée sur le même patron, sous le nom de pièces de King-szu, de Fou-kian, etc., elle n'a jamais pu avoir cours ¹. » Pour juger, au surplus, de l'extension que pourrait prendre entre les divers pays l'échange des produits *similaires*, il suffit de dire qu'en dépit des obstacles que nous oppose le régime prohibitif, nous exportons annuellement, d'après les tableaux de la douane, pour plus de 500 millions de produits manufacturés, qui rencontrent, à peu près partout, des produits plus ou moins semblables, et que probablement il nous en arrive autant au moins que nous en exportons.

C'est singulièrement choisir son temps, convenons-en, pour chercher à entraver les rapports commerciaux des peuples, que de travailler à restreindre ces rapports, alors précisément que tout conspire à les amplifier; que de prêcher à l'Europe l'isolement chinois au moment même où la Chine commence à abaisser ses immuables barrières et à entrer en relation avec le monde européen; que d'exciter les grandes nations à se claquemurer, à se replier de plus en plus sur elles-mêmes, alors précisément que ces nations travaillent avec une émulation et une énergie communes à multiplier entre elles et avec le reste du monde les moyens de communication, à les étendre, à les perfectionner, à les rendre chaque jour plus puissants et plus rapides; quand elles unissent les points les plus séparés du globe par des services de poste réguliers; quand elles jettent sur l'Océan un nombre toujours croissant de ces ponts mobiles que la vapeur établit à travers les mers les plus orageuses, et par le moyen desquels on arrive, en toute saison, à jour marqué; quand elles lient entre elles par les voies les plus accélérées et les plus directes toutes les capitales du monde chrétien; quand leurs principales lignes de routes et de chemins de fer rayonnent simultanément vers toutes les frontières, et sont dirigées de manière à s'y rencontrer et à s'engager les unes dans les autres. Voilà pourtant le spectacle dont nous sommes les témoins. Jamais les peuples n'ont fait autant d'efforts pour se rapprocher, pour vivre en quelque façon d'une vie commune; et jamais, d'un autre côté, ne s'était manifestée une si vive et

¹ *Journal des Débats* du 16 mai 1840, article sur la Chine.

si universelle recrudescence de zèle pour le maintien, l'extension, l'aggravation du régime prohibitif.

On dit qu'en fait, les grandes nations tendent de plus en plus à se suffire à elles-mêmes ; et l'on ne prend pas garde qu'au contraire elles se deviennent de plus en plus indispensables les unes aux autres, et qu'il n'en est pas une dont l'activité ne fût, à beaucoup d'égards, détruite, et dont l'existence tout entière ne fût profondément troublée si l'industrie voiturrière cessait un instant de lui conduire, de tous les points du globe, les objets innombrables que réclament ses travaux et ses consommations. Qu'on songe à ce que les nations avancées de l'Europe sont indispensablement obligées de tirer du dehors, seulement en objets nécessaires à l'exercice de leurs arts manufacturiers, en coton, en soies, en laines, en huiles, en peaux brutes, en bois de construction, de menuiserie, de teinture, d'ébénisterie ; à ce qu'il faut seulement de coton à l'Angleterre pour suffire au travail de ses fabriques ; à tout ce qu'il faut à la France, dont l'industrie, si restreinte encore, et qu'on croit d'ailleurs si bien alimentée par le territoire national, ne demande pourtant pas aux autres nations, en matières de toute nature, pour moins de 600 millions de francs, chiffre seulement des valeurs déclarées à la douane : et qu'on se demande, après cela, ce que deviendrait l'industrie de la France, celle de l'Angleterre, celle en un mot de tous les peuples, si les relations qu'entretient entre eux l'industrie voiturrière venaient à être interrompues, s'ils venaient à tomber dans cet isolement qu'on leur recommande avec tant d'insistance.

On dit encore qu'en fait, et eu égard aux accroissements que prend la production intérieure, la masse des importations et des exportations diminue ; et l'on ne prend pas garde que cette assertion est en désaccord avec les faits les plus patents ; que tous les documents officiels la contredisent ; que la masse entière des importations et des exportations, qui, d'après Chaptal, n'était, en 1789, que de 1 milliard 172 millions, a été, en 1841, d'après les états de la douane, de 2 milliards 187 millions ; que cette masse de transports, qui ne comprend pas celle des importations et des exportations opérées par la contrebande, est infiniment au-dessous de la réalité ; et qu'enfin, nonobstant le surcroît d'excitation imprimé partout aux passions prohibitives,

elle s'accroît d'une manière rapide, constante, non interrompue.

On dit également que la masse de transports de beaucoup la plus importante et la plus digne d'être recommandée est celle que l'industrie voiturière exécute dans l'intérieur de chaque pays ; et cela est vrai, en ce sens que les relations les plus naturelles, et par cela même les plus multipliées, sont celles que cette industrie entretient et renouvelle sans cesse entre les lieux et les producteurs les plus voisins. Mais on ne prend pas garde que plus les relations entre voisins sont naturelles, plus elles donnent lieu à des déplacements multipliés, et plus il est absurde d'obliger, dans chaque pays, les habitants des frontières à aller chercher souvent très-loin, quelquefois à l'autre extrémité du territoire, ce qu'ordinairement ils trouveraient à quelques pas d'eux, de l'autre côté de la frontière ; qu'agir de cette façon, c'est aller précisément contre ces relations naturelles, c'est-à-dire contre ces relations de voisin à voisin, qu'on recommande avec raison comme les plus importantes, et qu'ainsi le régime prohibitif est, en chaque pays, dans toute la zone des frontières, aussi contraire aux relations de voisin à voisin qu'aux relations avec des pays éloignés.

On dit enfin, et c'est là l'argument le plus banal, que c'est en s'isolant les unes des autres, en limitant les mouvements de l'industrie voiturière, et en lui interdisant un certain nombre d'importations et d'exportations, que les nations sont parvenues, chacune de leur côté, à développer dans leur sein des industries considérables qui n'y seraient pas nées sans le secours des prohibitions ; et l'on ne prend pas garde qu'en s'exprimant de la sorte, on affirme une chose qu'il n'est au pouvoir de personne de prouver ; que, depuis plusieurs siècles, en effet, le régime prohibitif a été le droit commun de l'Europe ; que c'est sous l'empire de ce régime que l'industrie des nations européennes s'est partout développée, et que nul, par conséquent, ne peut dire ce qui fût arrivé si elle avait pu naître et grandir sous l'influence de relations plus naturelles et plus libérales ; que l'analogie conduit à penser toutefois que la liberté des communications n'aurait pu qu'en activer partout l'accroissement ; qu'il n'y a nulle raison de croire que cette liberté eût produit sur un très-grand théâtre des effets différents

de ceux qu'elle a eus dans des espaces plus limités ; qu'on eût probablement débuté partout par les industries les plus naturelles, les plus indiquées par l'état des lieux et le génie des habitants ; que c'eût été là, sans contredit, le moyen le plus sûr de se préparer promptement à l'exercice de celles que les circonstances locales favorisaient moins ; qu'à mesure qu'une industrie aurait pris sur les points les plus heureusement situés une extension assez grande pour ne plus donner que de faibles profits, elle eût déplacé une partie de ses forces et serait allée s'installer en des lieux où elle eût été plus nouvelle et eût pu donner des profits plus considérables ; que, de proche en proche, toutes se seraient ainsi propagées partout où elles auraient eu chance de vie, et que cette marche, qui eût été la plus naturelle, eût été probablement aussi la plus rapide ; qu'on eût fait, par là, de ses forces l'emploi le plus intelligent et le plus fructueux, et qu'on eût évité l'énorme déperdition de celles qu'à exigées partout la mise en œuvre du régime prohibitif ; que, sous l'influence de ce régime, au contraire, chaque peuple a partout donné, plus ou moins, à l'emploi de ses facultés et de ses ressources, une direction irrégulière et forcée ; qu'on a négligé, en maints pays, les industries les plus naturelles pour cultiver celles auxquelles se prêtaient moins la nature du territoire et le génie des populations ; que bien des arts se sont établis ainsi hors de leur vraie place, ou s'y sont développés prématurément ; qu'on a été privé partout du surcroît d'excitation qui fût résulté d'une émulation plus universelle ; que, réduite à sa propre expérience, chaque nation a été forcée de faire les mêmes recherches et les mêmes découvertes partout ; qu'on a épuisé des forces immenses à s'emprisonner chez soi, à s'exclure les uns les autres, à se repousser le plus qu'on a pu ; qu'on s'est placé, comme à plaisir, dans les situations les plus compliquées et les plus fausses ; que l'instabilité naturelle des situations s'est accrue de tout ce qu'on a prétendu faire pour les assurer et les rendre invariables ; que les prohibitions, les droits protecteurs, les encouragements, les désencouragements, les mesures soi-disant pondérées, les primes accordées, retirées, rendues, ont accru dans une proportion incommensurable l'incertitude déjà si grande des conditions du travail ; et qu'enfin il n'est pas possible d'ad-

mettre qu'au milieu d'un tel chaos de règles arbitraires, et dans un état de choses si tourmenté, si contraint, si embarrassé, si rempli d'agitation et d'incertitude, les industries des divers États de l'Europe aient dû mieux se développer et plus activement qu'elles n'eussent fait dans une situation plus simple et plus véritablement régulière.

Aussi la tendance ouverte, évidente des nations européennes, au milieu même de ces complications et des efforts que l'on fait pour les accrottre, est-elle de finir un jour par où il est si regrettable qu'elles n'aient pas débuté, et de chercher à sortir de leur isolement commercial, de préparer la suppression d'un certain nombre de lignes de douanes, de travailler à agrandir graduellement leurs marchés. Le nôtre, restreint jadis aux limites de chaque province, s'est étendu, il y a cinquante ans, à tout le territoire national. Quelque chose d'approchant a eu lieu de nos jours en Allemagne par la création du Zollverein. Nous visons, de notre côté, à étendre nos relations par des unions du même genre (a). L'Autriche, assure-t-on, en fait autant en Italie. Il est probable que des associations pareilles tendront à se former ailleurs encore ; que, peu à peu, l'Europe ne présentera plus qu'un petit nombre de marchés très-étendus ; et rien n'interdit de croire qu'à la longue ces marchés eux-mêmes, s'ils ne cessent pas absolument d'être séparés, ne le seront que par des barrières toujours plus faibles et plus pénétrables ⁴.

Ce sera là sans doute une évolution laborieuse et lente. Elle est subordonnée à des conditions qu'on tenterait en vain d'éluider, et qui ne se réaliseront que fort à la longue. Les difficultés seront d'autant plus grandes que les formes du régime parlementaire, de plus en plus généralisées, permettront au système établi de lutter avec plus d'énergie pour se main-

(a) L'auteur fait ici allusion aux négociations que poursuivirent, de 1835 à 1842, le gouvernement français et le gouvernement belge, dans le dessein d'établir, entre la France et la Belgique, une union commerciale à peu près complète.—Voy. Pierre Clément, *Histoire du système protecteur en France*, p. 208 et suiv. ; Wolowski, *Études d'économie politique*, IV^e partie : De l'union douanière entre la France et la Belgique.

⁴ A mesure que la concurrence intérieure pousse au développement des industries, les tarifs protecteurs deviennent de moins en moins nécessaires.—Voy. Bastiat, *Cobden et la Ligue*, etc., Introduction.

tenir. Les rivalités nationales ne sont pas tellement affaiblies qu'il ne puisse longtemps encore y puiser les moyens de se défendre. Les rapprochements les plus naturels, combattus à titre de combinaisons libérales, ne réussiront à se faire accepter que comme moyen de défense contre des rivaux réputés plus dangereux. Il faudra se donner le temps, non de convertir des intérêts bien résolus à ne pas se laisser convaincre, mais, en dehors de ces intérêts coalisés et opiniâtrément résistants, d'éclairer les esprits prévenus, et de rendre sensibles pour tout le monde les inconvénients de l'isolement commercial des nations. Il faudra surtout se donner le temps d'apaiser les craintes, les haines, les jalousies qui les séparent encore, et savoir attendre qu'elles se soient plus rapprochées, que leurs intérêts se soient davantage mêlés et confondus, que quelqu'une des plus avancées se soit décidée à donner spontanément l'exemple d'une libéralité intelligente, et finalement que des expériences réitérées et durables les aient mieux instruites toutes des avantages qu'auraient inévitablement pour elles de libres communications.

Mais cet heureux progrès, depuis longtemps commencé, auquel tant de forces concourent, et qui est dans l'ordre des développements de la civilisation les plus clairement indiqués, s'accomplira, il n'en faut faire aucun doute ; et, sans aucun doute aussi, à mesure qu'il avancera, à mesure que les nations, appréciant mieux ce qu'elles doivent à l'industrie des transports et l'importance des relations qu'elle établit entre elles, opposeront moins d'obstacles à ses mouvements extérieurs, et la soumettront, dans leurs rapports mutuels, à une police plus éclairée et plus libérale, elle acquerra une puissance d'action considérable que ne comporte pas le régime qu'elle subit actuellement. Ce progrès dans les idées et les habitudes sociales est sans contredit celui que réclament le plus impérieusement la plénitude de ses pouvoirs et l'entier développement de ses forces.

Ainsi, la liberté de l'industrie voitière tient aux progrès de la morale de relation, comme aux progrès des habitudes individuelles, comme aux progrès des connaissances relatives à l'art, comme à celui du génie des affaires, et elle devient d'autant plus grande que, dans leur application au travail

qu'elle opère, toutes ces facultés acquièrent plus de rectitude et de développement.

On va voir que la puissance de cette industrie ne s'accroît pas moins par les moyens extérieurs d'action que l'homme lui crée que par les forces qu'il a su lui faire trouver en lui-même.

§ 10. — DES CONDITIONS MATÉRIELLES DU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES TRANSPORTS.

J'ai dit que tout art, pour agir, avait besoin d'un emplacement, d'un théâtre, d'un atelier, et que sa puissance d'action était d'autant plus grande que cet atelier était mieux approprié à son objet, qu'il était mieux situé, mieux construit, mieux disposé, mieux pourvu des instruments nécessaires. Il n'est pas difficile de reconnaître que ceci s'applique au voiturage comme à tout autre art.

Les ateliers de l'industrie voiturière, ce sont les *mers*, les *golfs*, les *baies*, les *rades*, les *ports*, les *bassins*, les *rivières*, les *canaux*, les *ponts*, les *routes*, les *rues*, les *halles*, les *entrepôts*, les *magasins*, les *boutiques*. Voilà, en effet, les lieux où elle exécute sa fonction, celle qui la caractérise, l'action de déplacer, de transporter, de rapprocher les choses de quiconque en a besoin. Est-il nécessaire de dire que la liberté de ses mouvements dépend au plus haut degré de ces choses et de ce qu'on a fait pour les approprier à son action ?

Il serait aussi impossible de se livrer au voiturage sans chemins que d'exercer un métier sans établi. Il est au contraire d'autant plus facile de voiturier, qu'il y a plus de voies ouvertes au voiturage. Plus il existe dans un pays de chemins, de canaux, de rivières navigables, et plus il y a de liberté dans ce pays pour l'exercice de l'industrie voiturière. Plus, entre ce pays et les autres, on a créé de moyens de communication, plus on a jeté de ponts sur les fleuves, pratiqué de routes à travers les montagnes, parcouru, exploré, reconnu les mers qui les séparent ; plus, en un mot, il existe, dans chaque pays et entre tous les pays, de chemins ouverts et frayés, et plus il y a par-

tout de facilité, de puissance, de liberté pour les communications et les transports.

On calculait, il y a vingt ans, que l'Angleterre, sur un territoire dont l'étendue n'est guère que le tiers de celle de la France, possédait quarante-six mille lieues de routes ordinaires, cinq cents lieues de chemins de fer, près de mille lieues de canaux ; et, comparant le développement de ces voies à celui des établissements de même nature que la France possédait sur une étendue de terrain trois fois aussi considérable, on ajoutait que ce dernier pays avait, toute proportion gardée, trois cents fois moins de chemins de fer, vingt fois moins de canaux, onze fois moins de routes ordinaires. En supposant ces estimations exactes, la France, sous le rapport de l'étendue des voies ouvertes au voiturage, n'aurait donc eu alors, d'un côté, que la onzième, d'un autre côté, que la vingtième, et d'un autre côté encore, que la trois-centième partie des facilités que l'Angleterre possédait pour l'exercice de l'industrie voiturrière ¹.

Mais la liberté du voiturage n'est pas seulement en raison de l'étendue de l'atelier, elle est aussi en raison de sa nature.

On conçoit en effet que, pour opérer des transports, il n'est pas indifférent d'avoir à sa disposition une route ou un canal, la mer ou la terre.

¹ Le calcul de statistique que je viens de rappeler est de M. Ch. Dupin (*Forces commerciales de la Grande-Bretagne*). — Je conserve cet exemple, qui est toujours bon pour la vérité qu'il s'agit ici de faire sentir, quoique les termes de la comparaison entre la France et l'Angleterre aient dû grandement changer depuis l'époque où M. Ch. Dupin écrivait. La France, qui n'avait pas alors, à l'état d'entretien, 4,000 lieues de routes royales, en a maintenant près de 9,000 ; elle possède, achevées, plus de 8,000 lieues de routes départementales, dont plus des deux tiers n'existaient pas. Ses 4,000 lieues de routes vicinales terminées, sur les 13,000 classées et en cours d'exécution, sont de création toute récente. (Les chiffres exacts, au 31 décembre 1840, étaient de 12,902 lieues classées et 3,606 terminées. *Rapport du ministre de l'intérieur au roi*, p. 112.) Autant il en faut dire de la plus grande partie de ses 925 lieues de canaux, et surtout de ses 300 lieues passées de chemins de fer. L'Angleterre, dans le même temps, n'est sûrement pas demeurée oisive ; elle a singulièrement étendu surtout le réseau de ses chemins de fer, mais ce qu'elle avait fait, elle n'a pas eu à le faire ; elle a, depuis, infiniment moins construit de canaux et de routes ordinaires que nous, et les termes de la comparaison ont dû, sous plusieurs rapports, changer surtout à notre avantage.

Le voiturage, par exemple, est incomparablement plus puissant sur un chemin à bandes de fer que sur un chemin ordinaire : il y peut traîner de plus lourds fardeaux avec une force infiniment moindre ; il y peut confier plus aisément la direction de ses véhicules à des moteurs inanimés, etc.

Le voiturage est aussi plus puissant sur un canal que sur la plupart des rivières. Les rivières, que Pascal appelle *des chemins qui marchent et qui portent où l'on veut aller*¹, peuvent tout aussi bien être appelées des chemins qui reculent et qui éloignent du point qu'on veut atteindre : cela dépend de la direction dans laquelle on veut aller. Si elles poussent au but quand on se dirige vers leur embouchure, elles en écartent quand on veut naviguer en sens inverse du courant. D'ailleurs, alors même qu'on s'abandonne à leur pente, elles ne conduisent pas directement au but : elles font de longs détours dans lesquels on est obligé de les suivre ; il faut aller vite ou lentement, selon qu'elles dorment ou se précipitent ; et ces chemins, qui marchent, ne marchent que comme il leur plaît, et rarement comme il plairait à ceux qu'ils portent. Enfin, leur utilité est sujette à de fréquentes intermittences, et la circulation y est ordinairement très-difficile, quelquefois même impossible pendant une partie de l'année.

On n'a pas les mêmes inconvénients à reprocher aux canaux. Les canaux sont, comme les rivières, des chemins fluides ; mais ils sont en même temps des chemins immobiles, et si ces chemins ne sont pas de ceux qui avancent, ils ne sont pas non plus de ceux qui reculent ; s'ils n'aident pas à aller dans un sens, ils n'empêchent pas d'avancer dans le sens inverse. Ils sauvent en partie les détours des rivières, et abrègent sensiblement leur cours. Ils ne sont pas sujets à s'enfler outre mesure, ou à décroître au point de ne pouvoir servir. Ils offrent, en toute saison, une quantité d'eau suffisante, et une eau parfaitement tranquille, sur laquelle les bateaux glissent également bien dans les deux directions ; enfin, ils ne vont pas seulement au fond des vallées, comme les rivières, on peut, au moyen d'écluses à sas, les conduire sur des collines élevées ; on leur fait traverser des montagnes par des souterrains, des rivières

¹ *Pensées*, 1^{re} partie, art. 10, pensée 38.

et des vallons sur des arcades, et, par leur moyen, on parvient à lier entre eux des bassins et des fleuves qui n'auraient sans cela de communication que par la mer.

Enfin, l'industrie voitière a plus de puissance et de liberté sur la mer que sur aucune autre espèce de voie commerciale. La mer, considérée comme atelier de transports, a bien sans doute ses inconvénients ; mais ces inconvénients, tout graves qu'ils sont, se trouvent rachetés par de tels avantages qu'ils ne détruisent aucunement sa supériorité. La mer, comme les fleuves, présente à la fois un support et un moteur qui ne coûtent rien ; mais elle a sur les eaux courantes cet avantage : que le même vent peut y faire marcher les navires dans une multitude de directions différentes, tandis que le courant des fleuves n'entraîne les bateaux que dans une seule direction. D'ailleurs, elle porte des fardeaux si énormes, qu'alors même qu'on n'y peut naviguer qu'en louvoyant, aucune autre voie ne saurait lui être comparée.

Veut-on juger à quel point la liberté des transports dépend de la nature de l'atelier sur lequel on les opère ? Il n'y a qu'à considérer comment elle varie suivant la nature des chemins sur lesquels on veut les opérer. Tandis que, sur un chemin de pied, un homme peut à peine faire porter deux cents kilogrammes à un cheval, sur une route ordinaire en bon état d'entretien, il lui en fera traîner au delà de mille ; sur une voie de fer, il lui en fera traîner deux mille ; sur un canal, quarante mille. A la descente d'un fleuve, et notamment sur mer, le pouvoir du même homme ne rencontrera pour ainsi dire plus de bornes. A la descente d'un fleuve, il pourra transporter plusieurs centaines, et sur mer plusieurs milliers de tonnes sans l'emploi d'aucune force qui lui soit propre. Enfin, tandis que le prix moyen des transports, par tonne et par lieue, sera à peine sur mer de quelques centimes, sur une voie fluviale il sera de 30 centimes, sur un chemin de fer de 56 centimes, et sur une route ordinaire de 80 centimes, de 1 fr. 50, ou de 4 fr., selon le véhicule plus ou moins accéléré dont on voudra faire usage.

Il est donc certain que si, en fait de voiturage, la puissance d'un pays dépend beaucoup de l'étendue de ses voies, elle ne dépend pas moins de leur *nature*. L'Angleterre peut voiturier

plus librement que nous, non-seulement parce qu'elle a plus de voies, mais encore parce qu'elle en a plus de la bonne espèce, parce qu'elle a surtout plus de celles qui sont économiques, plus de canaux, plus de chemins de fer ; parce que la mer, la plus puissante de toutes, l'embrasse presque entièrement ; parce que les nombreuses et profondes découpures de ses côtes, parce que le peu de pente de la plupart de ses rivières, permettent à la mer de pénétrer, en beaucoup d'endroits, fort avant dans le pays, et qu'elle dispose en quelque façon de ses eaux jusque vers le milieu des terres.

A la vérité, de ce que de certaines voies sont naturellement plus puissantes que d'autres, il ne s'ensuit pas qu'il faille, de préférence, chercher à obtenir celles-là partout et, par exemple, que le gouvernement de la Restauration eût raison, en 1826, de vouloir faire arriver la mer jusque dans la capitale du royaume ; qu'il eût eu raison, quelques années auparavant, de décréter d'un coup l'ouverture ou l'achèvement de plus de six cents lieues de canaux ; qu'on ait eu raison, à une date plus récente, de proposer à la fois le classement de onze cents lieues de chemins de fer ; qu'on ait raison, en général, de vouloir introduire un ordre de voies dans un pays, uniquement parce qu'on le voit s'établir en d'autres, sans tenir le moindre compte de la différence des situations, de celle des besoins et des ressources. C'est peu pour une nation d'avoir réussi à créer sur son territoire quelque puissant et dispendieux moyen de communication, si d'ailleurs elle n'est pas en mesure d'en tirer parti ; si elle ne possède une accumulation de capitaux, un mouvement d'affaires, une activité de circulation qui suffisent pour en justifier la dépense. Tout chemin, de quelque espèce qu'il soit, est un moyen, et, pour que le moyen soit habilement choisi, il faut qu'il se trouve en rapport avec l'usage qu'on est en mesure d'en faire. Le meilleur, considéré d'une manière abstraite, n'est pas toujours le meilleur dans telle circonstance donnée. Il est des lieux où la raison commande de recourir à la navigation fluviale, d'autres où l'ouverture d'une route doit être préférée, d'autres où il se peut qu'un chemin de pied suffise. Cela dépend tout à fait des situations ; il est impossible de rien décider *à priori* et d'une manière générale. Mais de ce que les mêmes voies ne peuvent pas s'établir partout, il ne s'ensuit

pas non plus que de certaines voies ne soient pas naturellement plus puissantes que d'autres, et il reste théoriquement constant que la liberté de l'industrie voiturrière dépend essentiellement de la *nature* des voies qu'elle peut employer. Mais il faut envisager ce sujet sous une face nouvelle.

La liberté de l'industrie voiturrière n'est pas seulement en raison de la *nature* des voies ouvertes au voiturage, elle est encore en raison de leur *forme*, en raison de ce qu'on a fait pour les approprier à son action.

L'Angleterre a modifié par d'immenses travaux les bords de la mer qui l'entoure; elle a éclairé par des phares nombreux, placés aux endroits les plus essentiels, les points de son littoral les plus dangereux; sur une étendue de mille lieues de côtes, elle a creusé plus de cent ports de mer; dans les plus importants de ces ports, à Londres, à Hull, à Liverpool, à Bristol, elle a ouvert aux navires des bassins spacieux où ils sont mouillés dans une eau tranquille, où ils se trouvent à l'abri des déprédations, et peuvent être chargés et déchargés avec facilité et économie, etc. La France est loin d'avoir fait subir à ses côtes d'aussi importantes modifications: elle ne les a pas éclairées d'autant de feux; elle n'a pas protégé par autant de môles et de jetées les abris qu'elles présentent; elle n'y a pas construit autant de ports; elle n'a pas creusé dans ces ports autant de bassins, ni élevé sur les bords de ces bassins des hangars et des magasins aussi vastes et aussi commodes. N'est-il pas évident que cette différence dans les travaux que les deux pays ont exécutés sur leurs côtes maritimes en doit mettre une grande dans la liberté qu'ils ont de se servir de la mer¹ ?

Nos voisins se dirigent dans la construction de leurs canaux par d'autres principes que nous: ils les font étroits, nous les faisons larges; ils les construisent avec simplicité, nous les

¹ D'après la statistique des ports maritimes de commerce de la France, qu'a publiée, en 1839, la direction générale des ponts et chaussées, il n'aurait encore été construit de *brise-lames* que dans deux ports, d'*écluses de chasse* que dans huit, de *bassins à flot* que dans seize, et il n'existerait encore de *docks* dans aucun. Le nombre des ports où il a été construit des *môles* et des *jetées* est plus considérable: il y a des môles dans trente-deux ports, et des jetées dans soixante et un. L'étendue totale de ces ouvrages est, pour les môles, de 9,000 mètres, et pour les jetées, de 36,000. — Voy. l'avertissement placé en tête de cet excellent travail, que nous devons à M. Legrand.

construisons avec luxe ; ils en font de grands et de petits, pour se proportionner partout aux besoins de la circulation, nous n'en avons encore fait que d'une seule sorte ; ils mettent les petits et les grands dans un tel rapport, que les mêmes bateaux peuvent, en s'accouplant ou en marchant isolés, être employés sans perte sur tous, nous les avons faits grands sans les faire uniformément proportionnés, et les bateaux qui servent sur les uns ne peuvent que rarement être employés sur les autres.... Ne sommes-nous pas forcés de reconnaître que le mode de construction adopté de l'autre côté du détroit est plus favorable que le nôtre à la liberté des transports ? Les Anglais emploient à prolonger les canaux, à les multiplier, ce que nous dépensons à les faire trop larges ; ce que nous donnons au faste, ils le font servir à vaincre les difficultés du sol ; et c'est ainsi qu'ils ont pu lier par des voies hydrauliques des points entre lesquels un système aussi dispendieux que le nôtre ne leur eût pas permis d'en établir. Construisant les canaux avec plus d'économie, la navigation y peut être moins chère ; les faisant plus étroits, ils y emploient des bateaux d'une moindre dimension ; et comme de plus petits bateaux ont moins de peine à trouver leur charge, la circulation, par cela seul, y peut être plus active ; enfin le rapport existant entre les écluses des grands et des petits canaux, rapport qui permet d'aller sur tous avec les mêmes barques, est encore une circonstance éminemment favorable à l'économie et à la célérité ¹.

Si nous comparons nos routes à celles de l'Angleterre, nous verrons encore mieux à quel point la liberté du voiturage dépend de la *forme* des voies.

Nos routes sont de grandes avenues, généralement droites, larges de quarante-cinq à soixante pieds, pavées ou ferrées au milieu, mais sur une ligne tellement étroite que deux voitures

¹ Comment, avec nos procédés administratifs, avons-nous pu commettre la faute de ne pas mettre nos canaux en rapport les uns avec les autres ? Qu'est-ce qui nous gênait ? Qu'est-ce qui empêchait l'administration de donner de l'ensemble à un système dont elle avait seule la pensée ? et à quoi sert l'unité administrative si elle ne préserve pas de telles bévues ? Comment, avec cette unité si vantée, n'avons-nous établi sur notre sol qu'un système de canalisation sans ensemble, tandis qu'avec la liberté on a su créer en Angleterre un ensemble de canaux dont toutes les parties sont d'accord ? Parlons après cela des merveilleux effets de la centralisation administrative

ont quelquefois peine à s'y croiser. Cette ligne, qui est la meilleure partie de la route, manque fréquemment de solidité et d'égalité : ferrée, elle est remplie d'ornières¹ ; pavée, elle est dure et cahotante ; elle a d'ailleurs le défaut d'être trop élevée au-dessus des bas-côtés, et souvent les voitures ne peuvent, sous peine de verser, y monter ou en descendre qu'avec beaucoup de précaution. Les bas-côtés sont pires encore : ordinairement formés d'argile, et traversés par la pluie qui se rend du milieu de la route dans les fossés, ils ne présentent, suivant la saison, qu'un amas de poussière ou de boue. Presque toujours la voie se termine, des deux côtés, par une rangée d'arbres, lesquels étalent un luxe de feuilles et d'ombrage d'autant plus grand que le sol où ils sont plantés est plus fertile et plus humide, et que la route aurait plus besoin d'être aérée. Dans les descentes et les montées, on a mal ménagé la pente, et rien n'est plus ordinaire que d'être obligé d'enrayer pour descendre et d'aller au pas en montant². Enfin, la route est livrée tout entière aux cavaliers et aux voitures ; et les piétons, sur une largeur de quarante-cinq à soixante pieds, n'ont pas une petite place qui leur soit propre, et sont obligés, pour se garantir de la poussière ou de la boue, des chevaux ou des voitures, d'aller, des deux côtés de la route, chercher un passage dans les champs.

Les routes anglaises sont moins droites que les nôtres, mais peut-être sont-elles moins monotones. Elles sont aussi moins horizontales ; mais les montées et les descentes y sont, en général, plus adoucies. Elles sont surtout moins larges ; mais, avec une largeur beaucoup moindre, elles offrent, en réalité, une voie plus spacieuse à la circulation. Elles sont *viables* en effet dans toute leur largeur : au lieu d'être divisées longitudinalement en trois parties sur lesquelles toutes les classes de voyageurs sont confondues, et dont aucune n'est complètement praticable, elles ne sont partagées qu'en deux sections, un trottoir pour les gens de pied, et une chaussée pour les cavaliers et les voitures, qui sont l'une et l'autre pleinement appropriés

¹ Ceci, depuis la première impression de ces remarques (en 1830), a très-notablement changé, j'éprouve un grand plaisir à le reconnaître.

² Il y a eu, à cet égard encore, d'heureuses modifications, et beaucoup de rampes ont été adoucies.

à leur destination. Le trottoir est élevé au-dessus de la route et défendu par des poteaux ; la route, dans toute sa largeur, est parfaitement unie et solide ; les fondements, la tranche, le profil, sont disposés de manière à assurer le prompt écoulement des eaux ; d'ailleurs, la voie tout entière, au lieu d'être plantée d'arbres, n'est ordinairement bordée que de haies basses et bien taillées, qui y laissent librement circuler l'air et permettent au vent de la balayer ou de la sécher suivant la saison ; des poteaux plantés à chaque embranchement de route indiquent en caractères lisibles le lieu où conduit cet embranchement, et l'intervalle qui en sépare ; des pierres millièrès indiquent l'espace parcouru et celui qui reste à parcourir ; les piétons, sur le trottoir qui leur est réservé, trouvent des sièges de distance en distance... On s'est visiblement appliqué à ne rien omettre de ce qui pouvait rendre la route plus complètement propre à sa destination.

Ne faut-il pas reconnaître que sur de telles voies la circulation doit être plus facile que sur les nôtres ? Quoique infiniment mieux construites, il est possible, comme elles absorbent beaucoup moins de terrain, qu'elles aient moins coûté à établir, et qu'on en paie moins cher la jouissance. On y chemine avec moins de confusion, avec plus de sûreté, avec moins de fatigue. Les voitures y vont partout au trot des chevaux ; la poste y marche avec une rapidité presque double de celle qu'elle peut atteindre sur nos routes ¹. A la vérité, cette vitesse plus grande est due en partie à la supériorité des chevaux et des voitures ; mais le bon état des chevaux vient en partie de celui des chemins, et la perfection des voitures se lie aussi à celle des routes, qui permet de les construire avec une légèreté et une délicatesse qu'il serait difficile de leur donner sur des voies moins fermes et moins unies.

Les rues de nos villes offrent de nouvelles preuves de la vérité que j'expose. Si nous avons des routes beaucoup trop larges, nous avons, par compensation, des rues infiniment trop étroites. Nos grandes lignes de poste, qui ont quelquefois vingt mètres,

¹ Ceci encore, depuis la première impression de ce volume, a beaucoup changé. On a fort accéléré la marche de nos malles-poste, qui vont, en général, avec une vitesse de plus de trois lieues à l'heure.

au milieu des campagnes les plus désertes, aboutissent, dans nos villes les plus peuplées, à des rues qui n'ont pas vingt pieds; et, par un guignon, nos rues, qui ne manquent pas toujours de largeur à l'entrée des villes, se resserrent vers le centre, où tout afflue, et deviennent plus étroites à mesure qu'elles auraient plus besoin de s'élargir. C'est à croire qu'on y a mis originairement de la malice, et qu'on a visé à faire les choses précisément au rebours du bon sens ¹.

Cette sorte d'inconséquence est beaucoup moins sensible en Angleterre. Si les routes y sont peu larges, les rues y sont plus spacieuses, et se trouvent plus en rapport avec les besoins de la circulation. Ce n'est pas leur seul avantage; en même temps qu'elles sont plus larges, elles sont aussi mieux disposées: elles possèdent des trottoirs, qui manquent aux nôtres; elles n'ont pas les portes cochères, les gouttières, les ruisseaux, les égouts, que les nôtres ont. Or, ces différences contribuent toutes à y rendre la circulation plus libre. On ne voit pas à Londres, par exemple, de ces embarras inextricables que le peu de largeur de la voie publique rend si fréquents dans les rues de Paris; on n'y voit pas toutes les classes de passants aller pêle-mêle au milieu de la rue, et se faire continuellement obstacle. La marche des gens qui longent à pied les maisons n'y est pas sans cesse interrompue par celle des chevaux et des voitures qui en sortent ou qui y rentrent. Ces personnes n'y sont pas exposées à recevoir sur la tête toute la pluie qu'amassent les toits. Cette pluie n'y forme pas, au milieu des rues, des rivières qu'on ne peut franchir que sur des planches, et on ne court pas le risque d'être entraîné par ces rivières dans des égouts hideux, qui, de distance en distance, infectent et obstruent la voie pu-

¹ Il n'en est pourtant rien. Si nos rues sont trop étroites, c'est qu'elles ont été construites à des époques de barbarie, dans des villes entourées de murailles, et où, faute de place, on était obligé de se mettre les uns sur les autres. Les rues sont trop étroites, par la même raison qui a fait que les maisons sont trop hautes: il n'y a sûrement que le défaut d'espace qui ait pu, dans l'origine, décider les habitants de Paris à se ranger par couches, à s'encaquer, pour ainsi dire, comme des harengs, dans des maisons de cinq, six, sept étages, plus ou moins; et, quant à nos grandes routes, si la largeur en a été si exagérée, c'est qu'elles ont été tracées sous la direction de l'ancien faste monarchique, et qu'à l'époque où le système en a été conçu, des routes dites *royales* ne pouvaient ni envahir trop d'espace, ni avoir un caractère trop monumental.

blique. Les allants et venants de toute espèce y peuvent circuler avec infiniment plus de facilité, de rapidité et de sûreté qu'à Paris ¹.

Je ne finirais pas si je voulais montrer avec détail à quel point la liberté de l'industrie voiturière dépend de la forme de ses voies. Souvent une seule modification heureuse suffit pour les rendre beaucoup plus propres à leur objet. La mer, dans les ports d'Angleterre, a été rendue plus disponible par cela seul qu'on y a donné aux murs des quais une forme concave qui permet aux navires d'en approcher de très-près. De simples balises, indiquant les bonnes passes, suffisent pour rendre beaucoup plus facile la navigation de certaines rivières. Une invention dont le seul effet serait d'accélérer le jeu des écluses, pourrait améliorer beaucoup la navigation des canaux. Nos routes, et surtout nos rues, seraient rendues plus viables par tout amendement qui tendrait seulement à y faire circuler avec-moins de confusion, etc.

Mais la liberté du voiturage ne dépend pas seulement de l'*étendue*, de la *nature*, de la *forme* des voies qu'on lui a ouvertes : elle dépend aussi, et-d'avantage encore peut-être, de la *manière dont elles sont distribuées*. Il ne suffit pas qu'elles existent, il faut qu'elles existent là où l'intérêt du commerce les réclame, qu'elles soient dirigées conformément à ses besoins, que les meilleures et les plus multipliées se trouvent entre les lieux où toutes les industries sont plus développées et toutes les relations plus actives. A quoi serviraient pour le voiturage les voies les plus magnifiques, si elles ne faisaient communiquer que des lieux sans intérêt pour l'industrie voiturière ?

La France, sous l'Empire, avait trente routes commercialement plus importantes que celle du Simplon, quoique, sous le rapport de l'art, elle n'en eût peut-être pas d'aussi remarquable. Elle a plusieurs canaux plus fréquentés et plus productifs que celui du Languedoc, quoique celui-là soit probablement le plus beau qu'elle possède. Mais, pour que les voies ouvertes à l'industrie voiturière se distribuent ainsi que

¹ Ces rapprochements entre les rues de Paris et celles de Londres, établis il y a près de vingt ans, ont beaucoup perdu de leur vérité, comme j'en ai déjà fait la remarque. La voie urbaine, à Paris, a reçu, depuis cette époque, de très-notables améliorations.

le demande l'intérêt de cette industrie, il ne faut pas que la direction en soit déterminée par des considérations étrangères à l'objet qu'elle se propose ; il ne faut pas non plus qu'elles soient ouvertes sur une appréciation de leur utilité faite *à priori*, et avant qu'on ait été averti par les besoins du commerce des points entre lesquels il est essentiel qu'elles s'établissent. Comment se pourrait-il, par exemple, qu'elles ne fussent pas souvent mal distribuées dans des pays où, comme en France, ainsi qu'on l'a vu, elles seraient décrétées par masses ; où l'on proposerait d'emblée le classement de six mille lieues de routes royales, de onze cents lieues de chemins de fer, de plus de six cents lieues de canaux ? N'est-il pas évident que, sur une telle étendue de voies, il devrait inévitablement s'en trouver de mal situées et de peu utiles ¹ ?

Quoique nos voisins n'aient pas toujours procédé avec une sagesse irréprochable à l'établissement de leur système de canalisation, ce n'est pourtant pas tout à fait ainsi qu'ils ont

¹ Le vaste classement de canaux qui eut lieu en 1821 fut marqué par un fait administratif trop caractéristique pour que je puisse omettre de le signaler ici. Il semble qu'il y avait dans un tel projet de quoi suffire à l'activité de l'administration la plus entreprenante. Il n'en fut pas ainsi. La nôtre crut qu'elle resterait au-dessous de ses devoirs si elle bornait ses vues à une conception si mesquine ; et, pendant qu'elle faisait voter les 600 lieues à exécuter de suite, elle indiqua des plans pour un supplément de plus de CINQUANTE-QUATRE MILLE LIEUES à faire ultérieurement. Elle observait pourtant que cette partie de son plan paraîtrait *peut-être* renfermer un trop grand nombre de voies de navigation à créer ; « mais, ajoutait-elle, dans l'intime conviction des bienfaits précieux qui seront pour la France la suite nécessaire, incontestable d'un grand développement de la navigation intérieure, on a dû proposer des canaux sur tous les points où le commerce et l'industrie réclament l'existence de ces ouvrages, et où la nature donne les moyens de les établir... On n'a pas eu toutefois la prétention d'indiquer *tous les travaux possibles*, et l'administration accueillera tous les renseignements qu'on voudra lui transmettre pour l'ouverture d'un canal utile *qui aurait échappé à ses recherches*. » (*Rapport* de M. Becquey au roi sur la navigation intérieure, p. 29 et 57 à 70.) — Voudra-t-on croire, après cela, qu'il y eut des députés qui se plainquirent de la trop grande spécialité des plans du gouvernement, et qui l'accusèrent de ne pas présenter des projets assez vastes ? Voilà pourtant ce qui eut lieu, et le directeur général des ponts et chaussées fut réduit à se défendre comme il put, en disant qu'il avait présenté l'ensemble d'un système général de canalisation, et provoqué des soumissions pour des projets à exécuter sur tous les points du royaume. (Voir, dans les journaux du temps, la séance de la Chambre des députés du 2 juillet 1821.)

agi : ils n'avaient pas décrété tous leurs canaux d'avance ; ils n'avaient pas prétendu faire la loi à l'industrie voitière, et lui tracer d'en haut la direction qu'elle devait suivre. Au lieu de lui prescrire sa marche, ils ont attendu presque toujours ses indications ; ils ne lui ont ouvert des routes que les unes après les autres, à mesure que le besoin s'en est fait sentir, et c'est ainsi qu'ils sont parvenus à créer chez eux le meilleur ensemble de voies de toute espèce et, à tout prendre, le mieux distribué qu'il y ait probablement en aucun pays du monde. Dans ce système, qui se compose de cinq sortes de voies, les routes à *rails* servent aux communications rapides sur les points où l'activité de ces communications s'est assez accrue pour que les routes ordinaires ne suffisent plus. Dans les régions moins actives et moins fréquentées, les routes ordinaires sont réservées à ce service. Les canaux ont, depuis longtemps, remplacé les routes pour le transport des objets lourds et encombrants ; des chemins de fer font le même office là où il n'a pas été possible d'établir des canaux. Ces diverses sortes de voies unissent toutes les mines et tous les établissements d'agriculture à tous les centres de fabrication et à toutes les entreprises de voiturage intérieur et maritime. La chaîne de montagnes qui partage l'Angleterre dans la direction du nord au sud, se trouve franchie par vingt et une lignes de navigation artificielle, qui font communiquer la côte occidentale avec l'orientale, et par elle avec tout le continent d'Europe ; la côte orientale avec l'occidentale, et par elle avec tout le continent d'Amérique. Les meilleures voies et les plus multipliées se trouvent groupées autour des villes industriellement les plus actives, autour de Manchester et de Birmingham, de Londres et de Bristol, de Hull et de Liverpool. La seule ville de Birmingham possède, dans un rayon de huit lieues, un développement de quatre-vingt-sept lieues de canaux, avec une quantité très-supérieure de routes, et plusieurs rivières. Enfin ces voies, aboutissant de toutes parts à la mer, communiquent par cent cinq ports avec toutes les îles et tous les continents du globe. Peut-on douter que cette remarquable et intelligente distribution des voies ouvertes en Angleterre à l'industrie voitière, ne soit un de leurs principaux mérites, et que cette industrie n'en profite autant que de leurs autres qualités ?

On voit de combien de façons les voies dont l'industrie voitière peut disposer contribuent à sa puissance. Elles y contribuent par *leur étendue*, — *leur variété*, — *la bonté de leur distribution*, — *la perfection et la propriété de leurs formes*. Je répète qu'il n'est pas d'industrie dont la liberté paraisse dépendre autant de l'état de ses ateliers. C'est peut-être là qu'est son principal élément de force, comme celui de la fabrication paraît être dans les machines.

§ 11. — DE L'EMPLOI DES MACHINES DANS L'INDUSTRIE VOITURIÈRE.

Les *machines* n'ont pas à exécuter dans le voiturage des fonctions à beaucoup près aussi variées que dans d'autres industries, notamment que dans les manufactures : leur rôle s'y borne uniquement à mouvoir des fardeaux. Mais ce rôle est immense, et la liberté de l'industrie voitière dépend au plus haut degré de la perfection des moteurs et des machines qu'elle emploie.

C'est ainsi, par exemple, que le voiturage devient plus libre à mesure qu'on améliore les animaux propres au transport. Les Anglais, par cela seul qu'ils ont de meilleurs chevaux que nous, ont plus de liberté voitière : longtemps la poste anglaise a fait, en moyenne, sept milles à l'heure, tandis que la nôtre n'en faisait que cinq.

C'est ainsi encore que le voiturage devient plus libre lorsqu'on parvient à remplacer, avec économie, les moteurs animés par des moteurs inanimés. Combien la substitution du vent aux rameurs n'a-t-elle pas accru ses pouvoirs ! Les voiles furent pour les navires comme des ailes puissantes, au moyen desquelles on put faire mouvoir avec rapidité les masses les plus colossales ¹.

¹ On a calculé qu'un grand vaisseau de ligne sous voiles, lesté et armé, pesait au delà de 5,000 tonnes ou de 50,000 quintaux métriques ; on a, dans les voiles, le moyen de faire faire, par un bon vent, 3 lieues à l'heure à cette énorme masse.

La machine à vapeur promet de faire plus encore pour sa liberté. L'application de ce moteur aux navires a fait dans la navigation une révolution non moins importante que celle qui y fut opérée par l'invention des voiles. « Les distances s'abrègent, écrivait il y a vingt ans un éloquent auteur ¹; il n'y a plus de courants, de moussons, de vents contraires, de ports fermés en de certaines saisons de l'année; » et ce langage, qui paraissait alors si poétique, n'est plus aujourd'hui que l'expression simple et précise de faits réels. « Grâce à l'application qu'on a faite de la vapeur à la navigation, ajoutait quelques années plus tard un autre écrivain ², Lisbonne n'est plus qu'à cinq ou six jours de Londres; il n'en faut pas davantage au voyageur anglais qui se trouve au fond des vallées de la Suisse, pour revenir dans sa patrie, s'il se confie au paquebot qui descend le cours du Rhin. Les flots de la Baltique, soulevés par la tempête, cèdent également à la toute-puissance de la vapeur, et s'ouvrent devant les navires qu'elle entraîne sur cette mer orageuse. Le voyageur parti de Londres peut y être de retour au bout de six semaines, après avoir passé huit jours à Pétersbourg et autant à Moscou. » Encore ces faits, tout extraordinaires qu'ils sont, doivent-ils exciter moins de surprise que n'en inspirent à bon droit les rapides voyages qu'exécute régulièrement aujourd'hui, à travers l'Atlantique, la navigation à vapeur. C'est peut-être dans cette navigation que se manifestent les plus frappants exemples de ce que peut procurer de liberté à l'industrie des transports la puissance des moteurs que cette industrie emploie. Qu'on en juge, si l'on veut, en rapprochant la pagaie dont le sauvage se sert pour diriger sa pirogue de ces machines à vapeur, de la force de 500 à 800 chevaux, que les Anglais appliquent aujourd'hui à leurs *steamers* les plus colossaux, et au moyen desquels ils franchissent, en dix et même en neuf jours, l'espace qui les sépare de l'Amérique septentrionale ³.

¹ M. de Chateaubriand.

² M. Saulnier, fondateur de la *Revue britannique*, préface de la livraison de janvier 1829.

³ Voy., dans les *Débats* des 1^{er} janvier 1842 et 1^{er} juin 1843, des nouvelles d'Angleterre annonçant l'arrivée des États-Unis à Liverpool des navires la *Columbia* en dix jours, et l'*Hibernia* en neuf jours.

Et pourtant la vapeur, appliquée aux véhicules de terre, a opéré dans l'art des transports une révolution peut-être plus étonnante que celle qu'elle a accomplie dans la navigation, tellement qu'on ne sait si la *locomotive* n'est pas un instrument plus merveilleux encore que la machine et les roues si puissantes qu'adapte à ses navires la navigation à vapeur. Et, en effet, quelque accélérée et quelque hardie que paraisse, à travers les flots les plus orageux, la marche des bateaux que la vapeur anime, comment la comparer, au moins pour la vitesse, à celle du prodigieux locomoteur qu'on voit filer sur nos chemins de fer, entraînant de longues suites de voitures et des voyageurs par milliers avec une rapidité moyenne de *dix lieues* à l'heure, et, dans des cas exceptionnels, avec une rapidité de *douze*, de *quinze*, de *vingt* et même de *trente-deux lieues*; car le lecteur n'a oublié ni les courses triomphales du maréchal Soult en Angleterre, ni ce voyage de *quarante huit lieues en quatre-vingt-dix minutes* que l'ingénieur français Brunel faisait de Londres à Bristol, au mois d'août 1841¹.

On voit par ce peu de faits à quel point l'industrie voitière parvient à accroître sa puissance en perfectionnant ses moteurs.

Il dépend d'elle aussi, quoique à un moindre degré, d'accroître ses pouvoirs en perfectionnant ses véhicules, alors même que ses voies et ses moteurs resteraient à peu près dans le même état.

Quelque amélioration qu'aient pu recevoir, depuis trente ans, nos chevaux et nos routes, cette amélioration n'est pas telle qu'elle suffise pour rendre raison du progrès que les voyages ordinaires ont fait en économie et en célérité : on va, par exemple, de Paris à Lyon en quarante heures, et pour le prix moyen de 72 francs, tandis que, vers le milieu du dernier siècle, on ne pouvait faire ce voyage qu'en *dix jours*, et pour la somme de 50 francs, accrue de tous les frais que devait entraîner la durée du voyage². — Tournefort commence la relation

¹ Voy., dans les *Débats* du 18 août 1841, le récit de cette course de M. Brunel, la plus rapide qu'aucun homme ait jamais faite.

² *Mém. sur l'application de la dynamique aux divers moyens de transport*, déjà cité.

de son *Voyage du Levant* en disant qu'ayant reçu l'ordre de partir, il se mit en route pour Marseille, où il arriva de Paris au bout de dix-huit jours ¹. Aujourd'hui la malle fait ce trajet en quatre-vingts heures. — J'ai dit que, sous l'ancienne ferme des Messageries, on n'avait fait d'abord le voyage de Paris à Rouen qu'en *trois jours* ². Plus tard, en 1723, Voltaire, établi à Rouen, écrivait à son ami Thiriot à Paris : « Venez, ne nous donnez pas de fausses espérances de vous voir : vous serez à Rouen en *deux jours* ³. » Enfin, de notre temps, les diligences sont parvenues à faire en *dix heures* ce même trajet, que la locomotive devait plus tard accomplir en *trois*.

Or, comment s'est-on procuré ce surcroît de puissance ? Comment a-t-on réussi à faire exécuter en *dix heures* au service des Messageries ce trajet qu'elles n'avaient fait d'abord qu'en *trois jours* ? Ce n'a pas été seulement en améliorant les routes et les chevaux, mais encore en perfectionnant les voitures, en leur donnant des formes plus fermes et plus déliées, en les rendant à la fois plus solides et plus mobiles. Ce que le voiturage peut obtenir de pouvoir en perfectionnant ses véhicules mérite tout à fait d'être apprécié. On sait à quel point les communications ont été facilitées et accrues à Paris par l'établissement de ce système de voitures communes, dites *omnibus*, dont le service est devenu si actif, et qui, dès 1838, ne portaient pas moins de soixante mille personnes chaque jour ⁴. Qui ne sent que l'addition des voiles à la vapeur, sur les navires que la vapeur met en mouvement, serait un moyen d'ajouter à leur puissance ? Les armateurs de quelques-uns de nos ports de l'Océan ont introduit dans la construction de leurs navires des améliorations qui leur ont permis de diminuer la force de leurs équipages, et de réduire assez leurs frais pour pouvoir entrer en lutte avec les navigateurs américains ⁵. Quelquefois une différence peu sensible dans la forme des instruments employés au transport suffit pour en mettre une très-grande dans l'usage qu'il est possible d'en faire. Les

¹ *Relation d'un voyage du Levant, etc.*; Préambule.

² Voy. plus haut, p. 31.

³ Voy., dans ses œuvres, la correspondance générale.

⁴ Voy. les *Débats* du 23 sept. 1838.

⁵ *Traité avec la Hollande, Observ. des ports*, p. 8.

Hollandais, suivant la remarque de M. Say, durent la supériorité de leur marine, et par suite la prospérité de toutes leurs affaires, à une circonstance qui semble à peine digne d'attention : à la supériorité de leurs cordages ¹. C'est encore une observation de M. Say que le mouvement des voitures, avant qu'on eût découvert la nouvelle manière de les suspendre, avait été fort adouci par la simple invention de ce ressort en spirale, qu'on avait imaginé de placer entre les courroies de leurs soupentes. Quand on ne ferait à certaines de nos charrettes d'autre amendement que de leur enlever une partie de cet énorme moyeu qui fait de chaque côté un pied de saillie, on rendrait sûrement un grand service au voiturage. Il est évident, en effet, que les rues de nos villes et le pavé de nos routes acquerraient par cela seul plus de largeur, et que les voitures pourraient s'y croiser avec plus d'aisance.

Je m'en tiens à ces remarques sur les instruments de l'industrie voiturrière. On voit que, si sa puissance croît avec les facultés industrielles et morales de ses agents, elle n'est pas moins accrue par le perfectionnement des ateliers sur lesquels elle travaille, et par celui des ustensiles de toute espèce qu'elle emploie. Il me reste à dire quelques mots de l'influence de toutes ces choses considérées ensemble, et des développements que prend le voiturage à mesure que se perfectionnent tous ses moyens, à mesure que s'accroissent en général l'activité de la société et toute ses ressources.

§ 12. — INFLUENCE DU PROGRÈS ÉCONOMIQUE EN GÉNÉRAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE VOITURIÈRE.

Ce que peuvent pour la liberté de l'industrie voiturrière les progrès de l'activité et des richesses sociales n'est susceptible d'aucune estimation. Plus elles s'accroissent, et plus ses mouvements se multiplient, et plus elle a de voyages à faire, et

¹ *Cours complet d'économie politique pratique*, t. II. p. 271 de la première édition.

plus il y a de marchandises à envoyer au marché et à en faire venir. La tâche de cette industrie devenant plus grande, ses travaux se partagent mieux, ses spéculations s'étendent davantage, l'administration de ses entreprises se régularise et se simplifie ; en même temps, tous les moyens de communication et de transport se perfectionnent, toutes les communications deviennent plus économiques et plus actives : il y a à la fois plus de voies, de voitures, de voituriers, de choses et de personnes voiturées.

Et voyez en effet comment, chez nous et ailleurs, augmentent, avec le mouvement de tous les arts, et les moyens de voiturier et l'activité du voiturage ; ce qui s'exécute de travaux pour rendre la mer plus disponible, pour améliorer le cours des fleuves, pour y suppléer par des canaux ; ce qui s'ajoute aux voies fluides de voies terrestres ; ce qui se construit de chemins vicinaux, de routes de toutes classes, de chemins à bandes de fer ; ce qu'on établit sur les voies ouvertes de services réguliers de transport ; à quel point se multiplient les constructions navales et les véhicules de terre ; à quel point s'accroissent la masse et l'activité des déplacements, et comme ce mouvement se soutient, se généralise et s'anime !

Cette progression, naturellement évidente, peut être rendue plus sensible par quelques faits. Paris, en 1766, ne possédait que douze établissements de roulage : il en possédait six fois ce nombre il y a vingt ans. Il ne partait de Paris, en 1766, que vingt-sept coches contenant environ deux cent soixante-dix places, et, il y a vingt ans, il en sortait chaque jour trois cents voitures emportant trois mille voyageurs : la différence était de vingt-sept à trois cents¹. Depuis, à ces moyens de transport il s'en est ajouté d'autres d'une puissance tellement supérieure, que sur un seul chemin de fer aujourd'hui la vapeur entraîne journellement de Paris ou amène dans ses murs autant de voyageurs qu'en emportaient, il y a vingt ans, les trois cents voitures sortant par toutes les barrières². Dans le

¹ *Mémoire*, déjà cité, sur l'application de la dynamique aux divers moyens de transport ; lu à l'Académie des sciences, le 24 juin 1824.

² Je vois, dans les *Débats* du 5 janv. 1840, que, dans le cours de l'année 1839,

même temps, néanmoins, le nombre des établissements de roulage et des voitures ordinaires s'est notablement accru. On croyait les chevaux et les voitures menacés d'être supplantés par les chemins de fer, et l'expérience indique déjà que, ces moyens de transport se jetant dans les voies latérales, l'emploi en sera considérablement augmenté¹. L'établissement des paquebots à vapeur sur la Méditerranée date à peine de quelques années, et déjà soixante-dix-huit bâtiments sont affectés à ce service². C'est en 1807 que fut construit aux États-Unis le premier navire à vapeur, et l'Union en possédait huit cent quatre-vingts en 1840³. Les gazettes américaines de 1841 nous ont appris que, dans le cours de l'année précédente, les États-Unis avaient lancé à la mer deux cent soixante et onze nouveaux navires⁴. Depuis, notre administration des douanes a publié qu'en 1841 l'effectif de notre marine marchande s'était accru en navires de toute espèce de dix-huit cent quatre-vingt-six bâtiments⁵. On voit de quel train vont les choses. Je lis, dans un voyage en Angleterre, que le port de Leith n'avait encore que *quarante-sept* navires en 1740; en 1752, il en eut *soixante-huit*; en 1800, *cent trente-quatre*; en 1820, *deux cent treize*. Liverpool, qui, au commencement du siècle dernier, n'avait que *quelques bateaux de pêche*, possède aujourd'hui plus de *onze cents bâtiments*. La Grande-Bretagne tout entière, qui n'en avait pas un *millier*, en possède près de *vingt-trois mille*⁶.

L'activité du voiturage croît dans la même proportion que

le chemin de fer de Paris à Saint-Germain a transporté 1,302,486 voyageurs, ce qui donne 3,322 voyageurs par journée moyenne.

¹ Depuis l'établissement du chemin de fer de Paris à Saint-Germain, il s'est établi, entre le Pecq et une multitude de localités plus ou moins voisines, un tel nombre d'*omnibus* et autres voitures, que cet établissement, contre toutes les prévisions, a augmenté l'emploi des chevaux dans une proportion considérable. N'y a-t-il pas lieu de penser qu'il en sera de même ailleurs ?

² *Essai sur le commerce de Marseille*, par M. Jullianny.

³ *Rapport* soumis, en 1840, au Congrès américain, sur l'origine, le progrès et l'extension de la navigation à vapeur aux États-Unis.

⁴ *Débats* du 3 déc. 1841.

⁵ Voy. le *Tableau général du commerce de la France en 1841*, p. 653.

⁶ M. Ch. Dupin, *Forces comm. de la Grande-Bretagne*. Voy. aussi le *Tableau général du commerce de la France en 1841*.

ses moyens. En 1760, il n'était entré dans le port de Liverpool que *douze cent quarante-cinq navires* ; en 1770, il y entra *deux mille soixante-treize* bâtiments ; en 1780 *deux mille deux cent soixante et onze* ; en 1790, *quatre mille deux cent trente-trois* ; en 1800, *quatre mille sept cent quarante-six* ; en 1810, *six mille neuf cent vingt-neuf* : le mouvement du port avait presque sextuplé en quarante ans¹. Nous voyons ailleurs un grand développement de moyens provoquer une activité non moins admirable. Les fleuves de l'Amérique du Nord, presque déserts il y a trente ans, présentent aujourd'hui, grâce aux innombrables bateaux à vapeur dont ils sont régulièrement sillonnés, un aspect à beaucoup d'égards plus animé que la Seine entre Paris et le Havre².

La masse des transports effectués suit la même progression que les voyages ; je ne parle pas seulement des transports à petite distance, incomparablement les plus multipliés, mais aussi des transports à grande distance : le tonnage des importations et des exportations, par exemple, croît, en dépit des entraves, dans des proportions qu'on n'aurait pas soupçonnées. En même temps, on ne compte plus, dans les foyers d'action les plus animés, les voyageurs que par milliers et par centaines de mille. Dans le nombre des *steamers* que les Américains emploient au transport des voyageurs sur quelques-uns de leurs fleuves, il en est qu'on pourrait comparer à des espèces d'arches à plusieurs étages, et qui contiennent jusqu'à douze cents voyageurs³. Nous apprenons de divers points qu'en quelques semaines, tel chemin de fer a transporté tant de cent mille voyageurs, qu'en un petit nombre d'années il en a passé tant de millions sur tel autre.

Enfin, la rapidité des déplacements s'accroît presque autant que la masse des hommes et des choses transportés ; et si l'on voulait comparer, par exemple, l'allure de nos diligences d'il y a trente ans à celle des locomotives actuelles, on verrait que la vitesse moyenne des transports a quintuplé. Il y a eu d'ailleurs accroissement de vitesse dans la marche de tous les

¹ M. Ch. Dupin, *Forces comm. de la Grande-Bretagne*.

² Voy. le dernier ouvrage du major Poussin, sur les États-Unis.

³ Voy. l'ouvrage du major Poussin.

véhicules. Les diligences, qui faisaient rarement deux lieues à l'heure il y a trente ans, cheminent communément aujourd'hui avec une célérité de trois lieues à l'heure; les malles-poste vont fréquemment avec une vitesse de quatre lieues; les bateaux à vapeur, à la descente des fleuves, avec une vitesse de cinq, de six, de sept, et sur quelques points de neuf; la locomotive avec une vitesse de dix et de douze. Les bateaux de Lyon descendent le Rhône avec une vitesse moyenne de six lieues; ceux de Rouen parcourent en trois heures les vingt-quatre lieues qui les séparent du Havre; ceux du Mississipi franchissent en trois jours l'intervalle de sept cents lieues qui existe entre Louisville et la Nouvelle-Orléans¹; le steamer anglais l'*Hibernia* a dernièrement traversé en neuf jours l'Atlantique.

Ajoutons que tout cet accroissement des moyens et de l'activité du voiturage, qui suit le développement des autres industries, ne frappe pas moins en comparant les pays qu'en rapprochant les époques. L'Angleterre, qui a plus de richesses et d'activité qu'aucun autre peuple de l'Europe, possède aussi infiniment plus de moyens de transport. Elle a plus de ports, de canaux, de routes, de voitures, de navires. Elle a une industrie voitiurière infiniment plus active et plus étendue. Tandis que le tonnage de nos *importations* et de nos *exportations* réunies n'a été, en 1841, que de 3 millions 92,000 tonnes, et celui des Etats-Unis que de 4 millions 643,000, celui de l'Angleterre a été de 9 millions 439,000. Les transports opérés par la marine marchande anglaise ont égalé (déduction faite de ceux opérés par la France et la Belgique) ceux de la marine du reste de l'Europe, lesquels n'ont été que de 9 millions 761,000 tonnes, tandis que ceux de l'Angleterre seule ont été de 9 millions 439,000². Je lis dans un article de la *Revue d'Edimbourg* que, sur 1,000 navires entrés en 1818 dans les ports de la Russie, il s'en trouvait 981 anglais³. J'ai sous les yeux un état duquel il résulte que, sur 13,146 bâtiments qui ont passé le détroit du Sund en 1825, il y en avait au delà de 5,000 qui appartenait

¹ Le major Poussin, déjà cité.

² *Tableau génér. du comm. de la France en 1841.*

³ *Industrie comp. de l'Angleterre et de la France. Rev. d'Edimb., cahier d'oct. 1819.*

à l'Angleterre seule, tandis que le surplus était sorti des ports de quinze États différents de l'Europe ou de l'Amérique. Pendant qu'il n'entre annuellement que de 3 à 4,000 navires à Marseille, qui est notre port de mer le plus fréquenté¹, il en entre au delà de 20,000 dans le port de Londres². Pendant que sur une égale étendue de route, prise en France et en Angleterre, sur des points d'une égale activité relative, il ne passe en France, dans un temps donné, que deux cavaliers, cinq voitures publiques et sept voitures particulières, il passe, en Angleterre, dans le même temps, vingt-six voitures publiques, cent une voitures particulières et cinquante-deux cavaliers³.

En un mot, l'activité des déplacements et des transports est incomparablement plus grande là où un plus grand capital accumulé, un plus grand développement de toutes les forces sociales, donne lieu à un mouvement d'affaires plus considérable et plus animé.

¹ *Tableau du comm. génér. de la France en 1841*, p. 630.

² M. Ch. Dupin, *Forces comm. de la Grande-Bretagne*.

³ *Rev. d'Édimb.*, article déjà cité. Ce fait, s'il est exact, est très-propre à rendre sensible la vérité qu'il s'agit ici d'établir. Mais j'ignore s'il était vrai, même à l'époque où il a été rapporté. L'article d'où il est extrait, fort habilement écrit sans doute, a été inspiré par un sentiment très-subalterne et très-mal déguisé de jalousie contre la France. Je suis sûr que la *Revue d'Édimbourg*, si elle avait à faire aujourd'hui un travail du même genre, tiendrait à honneur de s'exprimer sur notre compte avec plus de justice et de courtoisie.

CHAPITRE DEUXIÈME.

De la liberté de l'industrie manufacturière.

§ 1. — OFFICE ÉCONOMIQUE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

Deux choses distinguent essentiellement la fabrication du voiturage : la première, c'est que ses agents sont autrement distribués ; la seconde, qu'ils n'agissent pas de la même manière.

D'une part, tandis que les agents du voiturage sont errants, ceux de la fabrication travaillent à poste fixe ; et, d'un autre côté, tandis que les voituriers ajoutent à la valeur des choses en les déplaçant, sans d'ailleurs rien changer en elles, les manufacturiers augmentent leur valeur, sans pour ainsi dire les déplacer, mais en leur faisant subir, en elles-mêmes, d'innombrables modifications.

Le propre de l'industrie manufacturière est d'agglomérer ses agents dans les villes et les fabriques ; et, en concentrant ainsi leurs forces, de les employer, non point à transporter les choses, mais à les transformer, à les faire changer, non de lieu, mais de figure ou de manière d'être intrinsèque, de les approprier d'un million de manières à nos besoins, en les faisant varier d'un million de manières dans leur forme extérieure par des moyens mécaniques, ou dans leur texture intime par des moyens de physique ou de chimie.

Voilà ce que c'est que l'industrie manufacturière. Ce qui la caractérise, c'est cette manière d'ordonner et de faire travailler ses agents ; c'est en cela que sa nature consiste, et c'est en agissant ainsi qu'elle concourt à la production.

Les services qu'elle peut rendre à tous les ordres de travaux et à toutes les classes de travailleurs, par ces transformations alternativement chimiques et mécaniques qu'elle fait subir aux choses, sont infinis.

Nous avons vu, dans le précédent chapitre, que l'industrie voiturrière concourt à la libre action de tous les arts en conduisant auprès des hommes qui les exercent, d'une multitude de points divers, une multitude d'objets sans lesquels nulle action ne leur serait possible. L'industrie manufacturière a aussi sa manière de seconder les producteurs de tout ordre : c'est elle qui se charge de construire les ateliers où ils travaillent, de façonner les innombrables instruments dont ils se servent, de composer, en bonne partie du moins, les ingrédients non moins nombreux qu'ils emploient.

D'un autre côté, nous avons vu que, dans le temps où l'industrie voiturrière réunit auprès de chaque travailleur les objets épars qui lui sont indispensables pour l'exercice de sa profession, elle lui apporte aussi d'autres objets dont il a besoin pour son entretien propre. L'industrie manufacturière ne fait pas moins pour la satisfaction des besoins personnels des travailleurs. Pendant qu'elle crée les usines, les bâtiments, les machines, les ingrédients, qui doivent leur servir à exécuter leurs travaux, on voit sortir de ses mains une multitude d'habitations, de meubles, de vêtements, de comestibles qui leur serviront à se conserver et à s'entretenir eux-mêmes. Comme tous les ordres de travaux, elle remplit le double office de fournir à toutes les classes de travailleurs des moyens d'action et des moyens de jouissance, des produits pour eux-mêmes en même temps que des objets pour l'exercice de leur art.

Tels sont les effets de l'industrie manufacturière ; ils sont, d'une part, si évidents, et, d'un autre côté, si multipliés, qu'il semble être à la fois impossible et superflu de les décrire. Qui n'est frappé de l'étendue des biens qu'elle nous procure ? et,

d'un autre côté, qui se chargerait d'énumérer les métamorphoses qu'elle opère? Qui pourrait dire ce qu'elle fournit à tous les arts de constructions, d'ateliers, de moteurs, de machines, d'outils, de compositions chimiques et de préparations de toute sorte? et, d'une autre part, qui pourrait dire ce qu'elle livre à ceux qui les exercent, c'est-à-dire à tous les membres de la société, de maisons d'habitation, d'ustensiles, d'ameublements, de parures, et en général d'objets propres à se conserver, à se décorer, à se perfectionner eux-mêmes?

§ 2. — INFLUENCE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE SUR L'INTELLIGENCE ET SUR LES MŒURS DES HOMMES QUI L'EXERCENT.

En même temps que le propre de l'industrie manufacturière est de travailler directement à modifier et à transformer les choses, elle produit indirectement de très-nombreuses modifications dans les hommes qui l'exercent : elle les pousse, dans le seul intérêt de ses travaux, à acquérir une multitude de connaissances et de bonnes habitudes dont ils ne peuvent se passer pour les bien exécuter; et, quoiqu'il n'entre aucunement dans son objet de faire leur éducation, elle contribue infiniment à leur culture.

Il y a plus; c'est que, dans le temps où elle leur demande de s'instruire, elle leur en fournit les moyens : elle leur donne la richesse, en effet; avec la richesse, le loisir; et avec le loisir, le désir et tous les moyens de s'éclairer, le désir et tous les moyens d'ennoblir et de perfectionner leur existence.

Ces deux effets indirects que l'industrie manufacturière a sur les hommes, elle les a en commun avec les autres industries qui travaillent directement sur les choses; mais elle a aussi sa manière particulière d'agir indirectement sur eux, et l'on a déjà compris que cette industrie, en ramassant et en consignait pour ainsi dire ses agents dans les villes et les fabriques, doit influencer sur eux autrement que le labourage sur

les laboureurs en les disséminant et en les isolant dans les campagnes, ou le voiturage sur les voituriers en les livrant à de perpétuelles pérégrinations.

Nous avons vu que l'industrie voiturière, en faisant voyager ses agents, peut produire sur eux des effets considérables : comment la fabrication tend-elle à modifier les siens, en les réunissant en grand nombre et à demeure dans les lieux resserrés où elle exécute sa fonction ?

Il semble, au premier aspect, que cette situation particulière dans laquelle l'industrie manufacturière place les travailleurs qu'elle emploie ne doit être favorable ni à leur santé, ni à leurs mœurs, ni à leurs habitudes civiles.

Et d'abord, on est disposé à croire que cet extrême rapprochement où elle les oblige à se tenir, et cette vie sédentaire qu'elle leur impose, que le défaut d'exercice d'une part, et d'un autre côté l'air souvent vicié des ateliers et les émanations souvent délétères des matières sur lesquelles on y travaille, doivent avoir pour effet d'énerver leur corps et de nuire à l'entretien de leurs forces physiques.

Par cela même que cette situation semble tendre à diminuer leurs forces, on est généralement porté à admettre qu'elle doit aussi les livrer davantage à l'empire de l'imagination et des sens ; il semble que, dans ce contact perpétuel où ils vivent, leurs passions doivent être plus vivement excitées, qu'ils doivent être plus enclins à l'intempérance, à l'ivrognerie, à la luxure, au luxe, et donner plus fréquemment dans des écarts de régime et de conduite.

Enfin, cette même situation, qui les expose davantage à contracter de certains vices, semble devoir aussi les exciter davantage à recourir à la violence pour s'enrichir. Leur réunion en plus ou moins grand nombre dans des espaces peu étendus paraît propre à les disposer à l'injustice, et peut-être ne faut-il attribuer qu'à l'extrême facilité qu'ils ont de s'entendre et de se liguier, cette multitude de prétentions exclusives qu'on les a vus former dans tous les temps.

Les agents de l'industrie agricole, que la nature de leur art tient beaucoup plus écartés les uns des autres, sont loin d'avoir manifesté, ou, tout au moins, d'avoir manifesté d'aussi bonne

heure, le même esprit de monopole et d'usurpation. Ce sont les agents de l'industrie manufacturière qui ont, les premiers, donné l'exemple de cette sorte d'excès, et comme les hommes qui fabriquent ne sont pas de pire espèce que ceux qui labourent, il semble qu'une différence de conduite si remarquable ne peut être raisonnablement expliquée que par la différence des situations. Cela paraît d'autant plus vraisemblable que, lorsque les possesseurs du sol se sont trouvés dans la même situation que les gens de fabrique, ils ont rarement manqué de se conduire de la même façon.

C'est ainsi qu'on a vu des assemblées législatives, formées en majorité de propriétaires fonciers, profiter de leur réunion et des pouvoirs dont elles étaient momentanément investies pour faire prohiber l'importation des denrées agricoles de toute nature, des blés, des laines, des bestiaux, et manifester pour le monopole autant d'ardeur qu'en avaient pu jamais montrer les artisans agglomérés des cités.

Je conviens qu'il est dans la nature de l'industrie manufacturière de commencer par produire tous les effets qui viennent d'être indiqués. Cependant il ne faudrait pas juger par ces premiers effets de son influence ultérieure. Si, au sein d'une population très-compacte, comme l'est ordinairement celle des villes manufacturières, la maladie, le vice, l'injustice sont plus contagieux, les lumières et la réflexion qui les suit y sont aussi plus contagieuses, l'esprit s'y développe et s'y aiguise plus rapidement, l'expérience y est plus précoce, on y est plus tôt et plus sévèrement averti des conséquences fâcheuses d'une mauvaise manière d'être ou d'agir, et ceci est un avantage qui fait plus que compenser, j'en suis convaincu, les inconvénients dont nous venons de faire l'énumération.

Si la fabrication place ses agents dans une situation peu favorable à l'entretien de leurs forces, elle les excite davantage, par cela même, à obvier aux inconvénients de cette situation, et vous verrez qu'en effet la population des villes commencera longtemps avant celle des campagnes à adopter ces habitudes de propreté et d'ordre, et à faire ces règlements de police et de salubrité qui ont pour objet et pour effet de tenir en bon état les lieux qu'on habite.



Si la même industrie place ses agents dans une situation où leurs passions sont plus excitées, elle doit par cela même leur signaler plus tôt, leur faire sentir d'une manière plus vive le danger qu'on court à céder aux penchants vicieux, la nécessité qu'il y a de se tenir en garde contre eux ; et l'on verra encore qu'en effet les lieux où la population est très-compacte sont ceux où les habitudes acquièrent le plus tôt une certaine régularité. Il est certain que l'extrême agglomération des individus n'est pas toujours ce qui tend le plus à les corrompre. La population est ordinairement plus serrée dans les villes très-actives que dans celles où l'on travaille peu ; cependant les premières ne sont certainement pas celles où les mœurs sont le plus relâchées. La population est plus pressée dans les quartiers de Paris où habitent de préférence les classes laborieuses que dans ceux qui servent principalement de résidence à des gens riches et peu occupés ; et néanmoins ceux-ci ne paraissent pas être, au moins sous un certain rapport, ceux où les habitudes sont les plus morales : des recherches récentes sur la population de Paris ont donné ce résultat, peu honorable pour la richesse oisive, qu'il y a plus de naissances illégitimes, et surtout plus d'enfants naturels abandonnés, dans les arrondissements qu'elle habite que dans ceux qui sont occupés par la médiocrité laborieuse, quoique la population dans ceux-ci soit incomparablement plus ramassée¹.

Enfin, si l'industrie manufacturière, en mettant tous ses agents plus en contact, en les faisant rivaliser de plus près, les excite plus vivement à se nuire et leur en fournit davantage les moyens, j'observe qu'elle doit leur faire éprouver de meilleure heure aussi tous les inconvénients des prétentions injustes,

¹ Voy., à ce sujet, dans les *Archives générales de médecine*, février 1826, un excellent rapport de M. Villermé à l'Académie de médecine, sur une série de tableaux statistiques très-curieux et très-instructifs, relatifs à la population de Paris, dressés par M. Villot. — Il résulte encore de ces tableaux que les causes qui paraissent influer le plus sensiblement à Paris sur la santé publique et la durée de la vie, ce ne sont ni l'exposition des logements, ni la qualité des eaux qu'on boit, ni celle des vents auxquels on est plus particulièrement exposé, ni l'agglomération plus ou moins grande des maisons et de la population, mais LA FORTUNE, L'AISANCE, L'ACTIVITÉ et toute la manière d'être qui en résulte. Les quartiers les plus riches, et, parmi les plus riches, les plus occupés, sont ceux où la mortalité est la moins grande.

que, par suite, elle doit plus tôt les amener à sentir le besoin de se respecter mutuellement ; et l'on verra en effet que les cités sont encore les lieux où les hommes se plient le plus tôt au joug des bonnes habitudes civiles. Si, comme je l'observais tout à l'heure, l'extrême agglomération des individus n'est pas la circonstance la plus propre à entretenir et à perpétuer le relâchement de leurs mœurs, elle n'est pas non plus la plus propre à les faire persévérer dans l'injustice.

Il se peut bien que le régime prohibitif ait pris naissance dans les villes ; mais s'il y est né plus tôt, il y sera aussi, n'en doutez pas, plus tôt usé que dans les campagnes. Je crois les entrepreneurs de manufactures, tout prévenus qu'ils sont en faveur des restrictions commerciales, moins éloignés que les possesseurs du sol de comprendre que les prohibitions injustes sont contraires à la véritable prospérité de tous les pays. Je prie de remarquer que le projet d'abolir les prohibitions établies au profit des fabriques avait devancé, en Angleterre, sous le ministère de M. Huskisson, celui de réduire les monopoles accordés à l'agriculture, et que les privilèges de cette dernière espèce sont ceux qui font la plus rude défense et se laissent le moins entamer. Plusieurs autres faits que je pourrais citer donnent également lieu de croire que le système de la libre concurrence pénétrera moins difficilement dans l'esprit des fabricants que dans celui des cultivateurs.

En somme, il paraît impossible que les lieux où l'intelligence a le plus d'occasions et de moyens de s'exercer, les lieux les plus favorables à l'expérience, ne soient pas aussi les plus favorables à nos progrès. Si, au sein des villes et des fabriques, si dans les lieux où la population est très-ramassée, les infirmités du corps et de l'âme sont plus sujettes à se répandre, il semble que la bonne santé, les bonnes qualités, les qualités vivifiantes doivent y être aussi plus promptes à se communiquer. C'est, à tout prendre, une circonstance éminemment favorable à notre culture que de nous trouver réunis en grand nombre sur de certains points ; et l'industrie manufacturière, celle de toutes peut-être qui nous rapproche le plus, doit être considérée, pour cela même, comme une des plus propres à hâter notre développement.

Les faits, au surplus, rendent suffisamment témoignage de la justesse de cette remarque, et, en fait, il paraît évident que les établissements de l'industrie manufacturière sont ceux où l'industrie humaine s'est, à tous égards, le plus perfectionnée; où l'on a fait le plus d'efforts pour remédier aux inconvénients qui sont propres à chaque genre d'industrie; où se manifestent avec le plus d'éclat le talent de l'organisation, l'ordre, la régularité, la prévoyance; où ont été réunies le plus de conditions de salubrité; où sont le mieux ménagées les forces de l'homme; où l'on a pris le plus de soins pour l'instruction, la moralisation et le bien-être des classes qui y sont occupées ¹.

On reproche aux établissements manufacturiers de s'être concentrés, en général, dans des foyers peu nombreux, où les ouvriers s'écrasent par la concurrence; et l'on ne prend pas garde que cette circonstance est particulièrement favorable aux ouvriers, à qui elle offre infiniment plus de facilité pour se former et se procurer de l'ouvrage, à qui elle épargne des déplacements multipliés et coûteux, qu'elle préserve enfin de la nécessité de subir la loi d'un établissement unique, comme ils y seraient exposés si les établissements étaient isolés. On leur reproche d'ôter tout élan à l'intelligence de la classe ouvrière, et l'on oublie que c'est par des individus de cette classe, plus directement aux prises avec les difficultés de l'art, qu'ont été inventés partout, et notamment dans les fabriques, la plus grande partie des plus ingénieux et des plus puissants instruments qu'elle emploie. On leur reproche d'affaiblir physiquement la population qu'ils occupent, et l'on ne veut pas voir que l'altération que peut avoir subie dans sa santé et dans sa conformation physique une partie de cette population n'est pas tant venue de la nature des travaux auxquels elle se livre et des lieux où elle est réunie, que de l'irrégularité volontaire

¹ Voy., dans l'excellent ouvrage de M. C. G. Simon, intitulé : *Observations recueillies en Angleterre en 1835*, t. II, p. 20 à 29, le détail des précautions multipliées qui ont été prises en Angleterre dans l'intérêt de la santé, de l'instruction et de la moralité des classes laborieuses employées dans les fabriques. L'auteur signale dans les habitudes de ces classes des irrégularités qui leur sont, sans contredit, plus fatales que le régime des fabriques, classe d'établissements dont la tenue ne laisse presque rien à désirer.

de ses habitudes et de l'abus qu'elle a fait des facilités que lui offraient ces établissements pour assurer sa subsistance.

A vrai dire, au lieu de reprocher à l'industrie manufacturière d'être naturellement insalubre, il faudrait l'accuser d'avoir été trop féconde, et d'avoir trop excité le principe de la population au sein de classes imprévoyantes, qui ont usé sans mesure des ressources qu'elle leur offrait, et dont une partie est ainsi graduellement déchuë. Encore cette décadence, triste résultat du vice, non de l'industrie, est-elle beaucoup moins sensible que ne voudraient le faire croire les déclamations banales qu'il est d'usage de débiter sur ce sujet.

On a voulu savoir, en Angleterre, ce qu'il fallait penser de cette altération que les fabriques, et parmi les fabriques, celles de coton, réputées les plus pernicieuses de toutes, étaient accusées d'avoir fait subir à la santé et aux forces des ouvriers qu'elles emploient; et des enquêtes qui ont eu lieu à Glasgow, dans les comtés septentrionaux de l'Angleterre et dans le comté de Lancastre, il est résulté ceci, par exemple, que le nombre moyen annuel des jours de maladie pour chaque ouvrier employé dans les fabriques de coton, était moindre que le même nombre moyen annuel des jours de maladie pour chaque ouvrier employé dans les chantiers de la compagnie des Indes. On a en même temps comparé la taille et le poids d'un nombre considérable d'enfants des deux sexes (de 1933 enfants), avec le poids et la taille d'un pareil nombre d'enfants de tous états qui ne fréquentaient pas les manufactures, et l'on a trouvé que la différence se réduisait pour ainsi dire à rien ¹.

§ 3. — DE L'INFLUENCE DE LA MODE SUR LES ARTS MANUFACTURIERS.

S'il est peu d'ordres de travaux qui remplissent, dans l'économie sociale, un rôle plus considérable que la fabrication,

¹ Voy. l'ouvrage que je viens de citer, t. II, p. 325 à 328. Voy. aussi l'*Histoire des manufactures de coton en Angleterre*, de Baines.

un rôle plus étendu, plus varié, plus influent, plus fécond en résultats utiles, il n'en est point, à ce qu'il semble, auquel s'appliquent mieux tous les moyens généraux sur lesquels se fonde la puissance du travail.

L'industrie manufacturière est l'industrie par excellence ; elle est la seule qu'on croie désigner assez clairement en l'appelant simplement l'*industrie* ; celle où se manifestent au plus haut degré l'art et toutes les qualités qu'il réclame ; celle où l'on fait des forces chimiques et mécaniques de la nature un usage si universel, qu'on a pu désigner tous les arts qu'elle embrasse par les noms d'arts chimiques et mécaniques ; celle aussi où l'on fait de ces forces les emplois les plus ingénieux et les plus savants ; celle, par conséquent, où l'on a le plus besoin de connaître les lois auxquelles elles obéissent, où l'on voit le mieux ce que peuvent les talents d'application et d'exécution, où les moteurs inanimés sont d'une application plus facile, où les machines remplissent des fonctions plus variées, où le travail paraît le mieux se prêter à ces divisions et à ces subdivisions qui en rendent l'exécution plus rapide et plus correcte, où il semble le plus aisé de faire valoir de grands capitaux, où il est le plus commun de travailler, comme on dit, en fabrique ; celle, en un mot, sur laquelle les économistes raisonnent de préférence lorsqu'ils veulent exposer l'influence de quelqu'un des moyens généraux du travail, parce qu'en effet elle paraît être, de toutes, celle où l'influence de tous ces moyens se laisse le mieux apercevoir.

Examinons d'abord comment et jusqu'à quel point s'appliquent ici ceux de ces moyens qui consistent dans les facultés personnelles des travailleurs, et, avant tout, voyons ce que l'industrie manufacturière puise de forces dans cet ensemble de facultés que je réunis sous le nom de *génie des affaires*.

Deux causes semblent devoir rendre cet ordre de facultés, si nécessaire dans tous les travaux, plus indispensable encore dans la fabrication que dans les autres industries. — La première, c'est que la concurrence paraît y être plus vive, plus active, que les gains y sont plus disputés, moins considérables, plus chanceux, et que, par cela même, il est plus essentiel de s'y montrer spéculateur et administrateur habile ¹. — La

¹ Il y a peut-être bien dans l'industrie des transports un aussi grand concours

seconde, c'est qu'une grande partie des besoins auxquels l'industrie manufacturière entreprend de pourvoir sont extrêmement variables, et que ces variations peuvent devenir dans les entreprises une grande cause d'erreur.

Sans doute il y a bien ici un fonds de produits sur lesquels les goûts du public restent assez constamment les mêmes ; mais, autour de ceux-là, il en existe une multitude d'autres sur lesquels ces mêmes goûts éprouvent de perpétuels changements. Une très-grande partie de ce qui tient à l'habillement des individus, à la décoration et à l'ameublement des habitations est soumis à l'empire de la mode, et comme elle sujet à varier. Il y a à tenir compte de la mode dans l'arrangement intérieur et extérieur des maisons, dans la forme d'une multitude de meubles et d'ustensiles, dans la matière, la couleur, le dessin de la plupart des étoffes qui servent à nous vêtir, dans la coupe des habits, dans la façon des bijoux et des parures ; et les producteurs de ces innombrables objets sont obligés, sous peine d'éprouver les plus graves dommages, de savoir comment la mode les veut et de les lui fournir tels qu'elle les demande.

Ce n'est pourtant pas qu'ils doivent lui obéir servilement. S'il est vrai qu'ils sont obligés de consulter ses caprices, il est vrai aussi qu'ils contribuent à les faire naître. En la suivant, ils pourraient, jusqu'à un certain point, la guider ; et il y aurait telle manière de la guider qui pourrait avoir sur le goût, sur les mœurs, sur les besoins, sur les consommations, sur la richesse, et par suite sur le développement des pouvoirs de la fabrication, une influence des plus salutaires ¹.

d'entrepreneurs que dans celle de la fabrication ; mais, comme dans la première une multitude de personnes se servent des mêmes voies, des mêmes voitures, et, en général, des mêmes moyens d'exécution, il se trouve que la spéculation ne peut guère porter que sur le choix des entreprises, et que les affaires y sont ainsi moins difficiles que dans la fabrication, où la lutte entre les entrepreneurs s'établit non-seulement sur le choix des entreprises à faire, mais encore, et par-dessus tout, sur les moyens d'exécution. Dans le voiturage, la lutte pour l'exécution ne s'établit qu'entre ceux qui effectuent les transports, entre les voituriers, entre les armateurs ; et comme ceux qui transportent les marchandises ne sont presque jamais ceux qui les expédient, il s'ensuit que la tâche des uns et des autres est plus simple.

¹ Voy., plus loin, ce que la *simplicité des goûts* peut ajouter aux pouvoirs de l'industrie manufacturière, en dirigeant son activité vers la production des objets d'un usage très-général.

Mais si le fabricant, par le caractère qu'il donne à ses produits, peut influencer sur la nature des besoins, la nature des besoins doit exercer à son tour une immense influence sur le caractère de ses produits : s'il peut guider la mode tout en la suivant, en la guidant il est obligé de la suivre ; elle n'adopte pas tout aveuglément ; il ne la ferait pas passer à son gré d'un extrême à un autre ; malgré ses caprices apparents, elle obéit dans sa marche à de certaines lois, et il y a, ici comme partout, un art des transitions dont on n'enfreindrait pas impunément les règles. D'ailleurs, la mode, ce n'est pas lui seul qui la fait ; elle est le résultat d'une multitude d'influences qui dominent souvent la sienne, et il est bien des cas où il ne réussit à la faire varier qu'en abondant dans le sens où la poussent les mœurs, les événements et jusqu'aux révolutions politiques les plus éloignées par leur objet de ses frivoles préoccupations.

Le fabricant, même alors qu'il est assez éclairé pour viser à donner au public des goûts judicieux, à réformer les modes extravagantes et ruineuses, est donc obligé de connaître les goûts, les modes qui règnent, et, jusqu'à un certain point, de s'y conformer, d'observer leur tendance, d'épier leurs mouvements, et cela, non-seulement dans les lieux où il travaille, mais partout où doivent parvenir ses produits. Or, on sent combien il faut de précautions pour spéculer avec quelque sûreté sur un fonds si vague, si étendu, si mobile, et, malgré toutes les précautions possibles, combien il lui est aisé de faillir et de faire de fausses spéculations. On pense bien que, dans cette innombrable variété d'étoffes, de meubles, d'ajustements, de parures et d'objets de toute espèce qui sortiront de ses ateliers, tout ne sera pas reçu avec la même faveur. A côté de produits qui obtiendront la vogue, il y en aura d'autres qui ne réussiront qu'à demi, d'autres qui ne réussiront pas du tout ; il en sera des créations de son industrie comme de celles de toutes les autres ; et de même qu'il y a chez le libraire des livres que tout le monde achète et d'autres que personne ne lit, de même il y aura chez le marchand d'étoffes des tissus qui n'auront aucun débit parmi plusieurs autres qui s'écouleront avec une rapidité extrême.

§ 4. — DIFFICULTÉ DE CONNAÎTRE L'ÉTAT DU MARCHÉ
RELATIVEMENT A L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

S'il est facile au fabricant de se méprendre sur la *nature* des besoins, il lui est encore plus aisé de se tromper sur leur *étendue*. Je ne sais si leur étendue est aussi sujette à varier que leur nature, mais certainement elle est plus difficile à déterminer. Quelle est la quantité d'un certain produit que la fabrication doit faire ? Cela dépend de circonstances qui n'ont rien de fixe et de défini; cela dépend du nombre des personnes qui en ont besoin¹; en supposant qu'il réponde à un besoin universel, cela dépend encore du prix auquel il peut être créé et du nombre des personnes qui, à ce prix, auront les moyens de l'acquérir. C'est ce nombre d'acheteurs qu'il est difficile, qu'il est presque impossible au fabricant de connaître, et que pourtant il lui serait indispensable de savoir; car les agents de l'industrie manufacturière peuvent se ruiner en faisant trop d'une bonne chose tout aussi bien qu'en en faisant de mauvaises. On voit donc combien ils ont besoin de chercher à découvrir, au moins d'une manière approximative, l'étendue du marché qui leur est ouvert.

Je sais bien qu'en général on se conduit comme si c'était là une chose absolument impossible à connaître; que l'on procède comme au hasard; que chacun règle son activité, non sur l'étendue des besoins, qu'il ne connaît pas, mais sur celle des capitaux dont il dispose. Aussi ne faut-il pas demander si l'on se trompe, et si la somme des produits dépasse souvent le nombre et les moyens des acheteurs. On en peut juger par cette difficulté de vendre, par cet encombrement des marchés, sujet si fréquent et si réel des plaintes de toutes les industries,

¹ Il n'est pas nécessaire d'ajouter que par *personnes ayant besoin*, je n'entends ici que celles qui ont quelque chose à offrir en échange des produits que leurs besoins réclament. Il est clair que, pour tout producteur, il ne peut y avoir que celles-là qui comptent. Les personnes qui n'ont rien à offrir ne peuvent avoir rien à demander. Aux yeux du spéculateur, elles n'ont pas ou ne sont pas censées avoir des *besoins*.

et plus particulièrement de l'industrie manufacturière. Rien assurément n'atteste mieux le peu de soin que chaque classe de producteurs met à s'informer de l'étendue des débouchés que toutes les autres lui présentent, que ce fait presque permanent de l'encombrement des marchés, et les tristes suites qui peuvent en résulter pour les entrepreneurs ¹.

S'il y a tant de produits manufacturés qui ont de la peine à se placer, ou qui ne se placent que lentement et avec perte, c'est beaucoup moins encore parce qu'on néglige d'étudier la nature des besoins que parce qu'on ne met pas assez de soin à se proportionner à leur étendue. Si, par exemple, on a vu à Paris, à une certaine époque, tant d'entrepreneurs de bâtiments faire de mauvaises affaires, ce n'était pas que cette multitude de nouveaux logements qu'ils créaient ne fût une chose utile en soi, mais c'est que le nombre qu'ils en construisaient excédait de beaucoup celui des personnes qui pouvaient en acheter la jouissance.

On lisait, en 1826, dans les *Recherches statistiques du préfet de la Seine*, que, du commencement de 1822 à la fin de 1824, le nombre des portes et fenêtres, à Paris, s'était élevé de *neuf cent vingt mille deux cent trente-huit* à *neuf cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-dix-sept*, qu'il s'était accru d'*environ soixante-cinq mille*; c'est-à-dire que, dans le cours de ces trois années, le nombre des logements avait dû être augmenté d'environ un *quinzième*, tandis que, d'un autre côté, les mêmes documents et l'*Annuaire du bureau des longitudes* indiquaient

¹ Il n'est pas inutile d'observer que les explications données de ce fait ne justifient point les producteurs du reproche qui leur est adressé ici. Si l'on a de la peine à vendre, dit-on, ce n'est pas que certaines classes produisent trop, c'est que d'autres ne produisent pas assez; c'est que les impôts, en élevant les frais de production rendent les produits chers et leur écoulement difficile; c'est que le système prohibitif, en fermant beaucoup de débouchés, met à cet écoulement de nouveaux obstacles, etc. Il est fâcheux pour un producteur, sans aucun doute, de voir son marché limité par la pauvreté des populations pour qui il travaille, par les taxes qui renchérissent ses produits, par les prohibitions commerciales qui l'empêchent de chercher au loin des acheteurs; il doit vivement désirer de voir disparaître ces obstacles, qui enchaînent son activité et circonscrivent ses travaux; mais, tant qu'ils existent, son devoir est d'en tenir compte; et lorsqu'il agit comme s'ils n'existaient pas, lorsqu'il produit plus qu'il n'est possible de vendre dans les circonstances où il se trouve, dans l'état du monde et du marché, il est clair qu'il doit s'attribuer en grande partie les maux qu'il souffre.

que, durant la même période, la population ne s'était augmentée que d'environ *douze mille* habitants, qu'elle s'était à peine accrue d'un *soixantième*¹, d'où il suivait que l'industrie manufacturière, durant ces trois années, avait multiplié les logements dans une proportion *quatre fois* aussi considérable que celle suivant laquelle la population s'était accrue². Je me borne à l'énonciation de ce fait, qui suffit bien à la preuve que je veux faire.

Si, dans un lieu comme Paris, où l'on a tant de moyens de s'éclairer et où l'on devrait être si rompu aux affaires, une classe importante d'entrepreneurs pouvait se proportionner si mal à la véritable étendue du marché, on sent combien ailleurs et dans beaucoup d'autres genres de fabrication l'esprit d'entreprise doit être moins sage encore. Cela, du reste, est assez établi par un fait qui renferme toutes les autres preuves que l'on pourrait citer, par le fait dont j'ai parlé, et que je rappelle encore, je veux dire par ces engorgements périodiques auxquels sont si habituellement sujets les marchés de l'industrie manufacturière.

On voit donc à quel point il importe à tout fabricant d'étudier la nature et l'étendue des besoins auxquels est chargée de pourvoir la branche d'industrie qu'il exerce. Et encore ne serait-ce rien pour lui, en quelque façon, de savoir que la chose qu'il fait répond à de vrais besoins, et de connaître approximativement la quantité qu'il en peut écouler sur les marchés qu'il fréquente, s'il ne cherchait à s'instruire en même temps du nombre et des moyens des fabricants qui concourent avec lui à l'approvisionnement de ces marchés. Une des choses que tout manufacturier à le plus besoin d'étudier, c'est, relativement à l'art qu'il exerce, la géographie industrielle du pays où il est établi et des contrées où sont fixés ses concurrents, le nombre des établissements que cet art y possède, leur importance, leurs moyens, les lieux où ils envoient

¹ En supposant la population de la ville de 713,000 habitants, conformément au recensement de 1820.

² Voy., pour le nombre des maisons construites à Paris pendant les trois années dont il s'agit, le volume des *Recherches statistiques*, publié en 1826 par M. de Chabrol, tableau n° 130; et, pour l'accroissement de la population pendant le même temps, le même volume, tableaux 23, 27, 33, 57, et l'*Annuaire du bureau des longitudes* des années 1824, 1825 et 1826.

leurs produits, et le prix auquel ils peuvent les donner, parvenus à leur destination.

Un entrepreneur de ma connaissance, fort exercé tout à la fois comme homme d'affaires et comme ingénieur, dans une localité et dans des circonstances à lui connues, avait à résoudre ce problème : « *Pouvons-nous entreprendre avec profit de fabriquer vingt mille quintaux de soude ? Avec la concurrence des fabricants de Marseille, trouverons-nous à les placer ? Jusqu'où pourrons-nous les porter avec avantage ? Sur quels marchés nous sera-t-il possible de nous présenter ? A quel prix, tous frais faits, notre produit reviendra-t-il parvenu sur telle place, et puis sur telle autre, et puis sur telle autre encore ? Comment, sur ces divers marchés, soutiendra-t-il la concurrence des producteurs contre lesquels nous avons à lutter, etc. ?* » Et cet entrepreneur était parvenu, la carte sous les yeux, à déterminer, avec une précision très satisfaisante, les lieux où le produit pourrait être porté, les quantités qu'il serait possible d'y en vendre, et finalement à reconnaître s'il y avait ou s'il n'y avait pas lieu d'entreprendre la fabrication du produit projeté.

En général, il est singulièrement difficile, il faut l'avouer, de connaître avec quelque exactitude, d'une part la *nature et l'étendue des besoins*, et d'un autre côté *le nombre et les moyens des fabricants* qui travaillent à les satisfaire. Mais il est deux choses qu'un entrepreneur peut savoir, et qui, lorsqu'elles sont soigneusement vérifiées, peuvent suffire jusqu'à un certain point pour éclairer ses déterminations et le diriger dans ses entreprises : c'est le prix moyen auquel se vend, dans une certaine étendue de pays, le produit qu'il aurait dessein de faire, et le prix auquel lui-même est capable de l'y créer. Il ne sait point ce que ses concurrents en font ; il ne sait pas mieux ce qu'il leur coûte ; mais il peut savoir ce qu'ils le vendent en moyenne, et, s'il connaît bien sa situation et les ressources de son art, il peut parvenir aussi à déterminer assez approximativement le prix auquel il lui sera possible de le livrer. Or, s'il lui est suffisamment démontré qu'il peut le faire en bonne qualité au-dessous du prix coûtant, il est clair qu'il peut l'entreprendre : il n'a point à craindre d'exposer sa fortune, puisqu'il se croit sûr de produire à un prix qui doit lui

donner des acheteurs, et d'une autre part il ne saurait encourir moralement aucun blâme, puisqu'il ne supplantera ses concurrents qu'en faisant un meilleur usage de ses forces et en servant mieux la société.

Cependant la difficulté, réduite à ces termes, ne laisse pas d'être fort grave encore ; et il ne faut pas croire que ce soit chose aisée que de dresser d'avance le compte d'une entreprise, et de déterminer avec quelque sûreté le prix le plus bas auquel, dans une situation donnée, il sera possible d'obtenir un produit. D'ailleurs il est bien des cas où la question n'est pas aussi simple, et où il ne suffirait pas, pour se décider avec sagesse, de savoir qu'on peut créer ce produit au-dessous du prix courant. Il faut savoir encore si les producteurs établis n'ont pas, de leur côté, le moyen d'améliorer pareillement leurs prix. Alors même qu'on se croirait assuré de conserver une partie des avantages que l'on possède, il faut savoir s'il se fait du produit qu'on veut créer une consommation assez considérable, et si l'on peut compter sur un débit assez étendu pour rentrer avec profit dans les avances qu'on aura faites. Restent d'ailleurs tous les cas où l'on veut entreprendre quelque chose de nouveau, et où il faut nécessairement savoir pressentir les goûts du public sur cette création nouvelle. Bref, la spéculation industrielle présente dans la fabrication les mêmes difficultés que partout ailleurs, et, comme je l'ai dit d'abord, ces difficultés, dans l'industrie manufacturière, se compliquent de celles que peuvent ajouter une concurrence plus grande, une industrie plus développée, des rivalités plus actives, plus redoutables, et des variations continuelles dans les goûts du public relativement à une partie considérable des produits qu'il s'agit de créer.

Non-seulement donc on a besoin dans la fabrication, comme dans tous les ordres de travaux, du genre de talent nécessaire pour spéculer avec habileté, pour juger sainement d'avance des chances de succès d'une entreprise, mais il faut, ce me semble, que ce genre de talent y soit infiniment plus exercé.

§ 5. — DE L'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

Les mêmes causes paraissent rendre les talents de l'administrateur également plus indispensables dans l'industrie manufacturière que dans aucune autre. Plus le concours y est grand et animé, plus on s'y évertue à bien faire, et moins on y doit négliger un moyen de succès si puissant.

On peut, à la rigueur, dans les industries peu avancées, et où l'on n'a à lutter que contre des travailleurs malhabiles, se permettre dans la conduite des entreprises un peu de mollesse et de laisser-aller ; mais dans les arts où les pouvoirs du travail ont été poussés très-loin, et où l'on ne fait plus que de petits bénéfices, on est obligé, sous peine de ruine, de ne se négliger sur rien. Il ne faut pas perdre un instant de vue que tout ce qu'on fait, tout ce qu'on dépense, est autant d'avancé à la production, que toute avance est placée à intérêt et à intérêt composé, que toutes les fautes se payent, que les faux calculs, les distractions, les pertes de temps, que toutes les pertes en un mot viennent grever le produit entrepris et diminuer le bénéfice attendu ; qu'ainsi l'on ne peut appliquer à l'administration d'une entreprise de fabrication des soins trop éclairés, trop sévères, trop assidus. D'ailleurs les talents administratifs semblent particulièrement réclamés dans l'industrie manufacturière à cause de la nature même de cette industrie. Les grandes fabriques sont les établissements de travail où se trouvent ordinairement réunis le plus grand nombre d'ouvriers, et où, si l'on n'y prend garde, il est le plus aisé de perdre de la main-d'œuvre ; où les ouvriers sont le plus ramassés, et où par conséquent le désordre a le moins de peine à s'introduire ; où l'on a réuni un plus grand attirail de machines, et où par cela même plus de choses sont exposées à se détériorer faute de soins ; où il se fait une consommation plus continue et plus considérable de matières premières et de provisions de diverses sortes, et où, sous ce rapport encore, le coulage et le

gaspillage sont le plus aisés ; où l'on a le plus d'achats à faire, et où il est le plus facile de perdre beaucoup sur les achats s'ils ne sont faits avec intelligence, etc. Les manufactures paraissent donc être un des genres d'entreprises où doit se faire le plus sentir le besoin d'ordre, de police, de surveillance, d'économie, et où, par conséquent, les talents administratifs semblent le plus nécessaires.

M. Chaptal n'hésite point à considérer ces talents comme plus propres encore que ceux de l'artiste à faire prospérer ces sortes d'établissements, et des expériences nombreuses semblent prouver qu'ils leur sont en effet plus indispensables. Rien n'est moins rare que de voir des entreprises excellentes périr dans les mains des artistes les plus distingués, et des entreprises presque ruinées se relever sous la main d'administrateurs habiles qui, privés de connaissances industrielles, n'ont que le mérite de savoir faire un judicieux emploi de celles des autres. C'est surtout dans les fabriques, d'après les récits de personnes bien informées, que brillent, de l'autre côté du détroit, ces talents administratifs qui y concourent si puissamment au succès de toutes les entreprises ; et il paraît qu'en effet rien n'est comparable à la simplicité des principes d'après lesquels y sont montés les établissements les plus vastes ; à la police, à l'ordre, au silence, à la netteté, à la propreté exquise qui y règnent, et à l'application que les ouvriers paraissent y apporter à l'exécution de leur tâche ¹.

Enfin, les mêmes causes qui paraissent demander à l'entrepreneur, dans l'industrie manufacturière, de se montrer spéculateur et administrateur plus habile, semblent exiger de même qu'il soit plus capable de tenir des comptes avec intelligence et régularité. S'il est vrai qu'il n'est pas une seule classe d'entreprises où la concurrence soit plus grande et les pouvoirs

¹ Il paraît que ce moyen, qui est l'un des plus perfectionnés en Angleterre, a été longtemps l'un des moins avancés parmi nous. M. Clément, que j'ai déjà eu occasion de citer, racontait à ses auditeurs, à l'ouverture de son cours en 1824, qu'un savant manufacturier anglais, de ses amis, qui avait récemment visité les plus importantes de nos fabriques, et les avait comparées avec le plus grand soin, et en entrant dans les plus minutieux détails, à des fabriques analogues de son pays, était constamment arrivé à ce résultat : « La chimie en France est excessivement en avant ; les machines, et surtout l'administration, y sont très en arrière. »

du travail plus développés, il s'ensuit qu'il n'en est pas où il soit moins permis de demeurer stationnaire, où l'on ait plus besoin de perfectionner ses procédés, où l'on soit plus obligé de faire des essais, de tenter des choses nouvelles, et, en même temps, qu'il n'en est pas où il soit plus nécessaire de savoir ce que l'on fait. Partant, il n'en est pas où l'on puisse moins se dispenser de savoir tenir des comptes en règle.

Un fabricant qui ne tiendrait pas de comptes, ou qui tiendrait mal ses comptes, ne saurait ce qu'il fait. Il serait sujet à se passionner pour des entreprises ruineuses et à négliger des entreprises lucratives. Quelquefois des inquiétudes mal fondées le décourageraient et paralyseraient ses forces quand il aurait besoin d'agir, et qu'il pourrait le faire avec sûreté. D'autres fois une aveugle confiance lui donnerait une activité intempestive qui tournerait encore plus à son préjudice. Il ne saurait jamais s'il gagne ou s'il perd, ou du moins ce qu'il perd ou ce qu'il gagne. Il finirait bien par voir, en gros, si telle entreprise est ou n'est pas fructueuse; mais, avant qu'il eût acquis cette connaissance, des années se seraient écoulées pendant lesquelles peut-être il aurait travaillé laborieusement à s'appauvrir, ou aurait manqué de faire des bénéfices qui lui eussent été faciles, si, dès l'origine, il s'était rendu un compte exact de la dépense et du produit de chaque chose.

A la différence de ce manufacturier aventureux, celui qui tient des comptes en règle sait toujours positivement ce qu'il fait. Il n'est sujet à éprouver ni fausses terreurs, ni folle confiance. Il connaît l'ensemble et le détail de ses opérations. Il peut voir à chaque instant les avances qu'il a faites à chacune, et ce qu'elle lui a déjà rapporté. Il lui suffit de deux additions au bout de l'année pour savoir exactement ce que chacune lui a donné de profit ou de perte. Il a les moyens de savoir si la perte est venue de la nature de l'entreprise, ou des vices de la gestion, ou de l'imperfection des procédés. Il sait, par conséquent, s'il doit abandonner l'opération, ou s'il peut la continuer en tâchant de diminuer la dépense. Peu à peu il est conduit à reconnaître quel est le genre de fabrication auquel il lui convient le mieux de se livrer, quels sont les modes d'exécution les plus économiques, et il parvient ainsi à faire de ses forces l'usage à la fois le plus sûr et le plus avantageux.

Ainsi toutes les facultés dont se compose le génie des affaires trouvent ici à s'exercer, et sont d'autant plus indispensables, dans l'industrie manufacturière, que les concurrents y sont plus nombreux, les succès plus contestés, les affaires plus difficiles. Voyons comment s'y appliquent, à leur tour, les facultés qui tiennent à l'art.

§ 6. — COMMENT S'OPÈRE LE PROGRÈS TECHNIQUE DANS
L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

Que le manufacturier ait, comme toutes les autres classes de travailleurs, commencé par des tâtonnements, par les procédés empiriques ; qu'il ait agi sur des observations isolées, incomplètes, et sans avoir aucune connaissance des lois générales qui gouvernent les forces dont il se servait, c'est une chose tellement certaine, qu'il serait tout à fait superflu de s'arrêter à la démontrer.

Je ne puis être de l'avis des économistes qui croient que l'art est né de la science, et que les premiers procédés de l'industrie n'ont été que des applications de découvertes faites d'avance par les savants. Il n'y a que très peu de temps que la routine manufacturière a consenti à s'éclairer de la théorie des hommes instruits ; comme il n'y a que peu de temps que l'orgueil scientifique a consenti à descendre de la hauteur de ses spéculations pour s'abaisser jusqu'à l'étude des faits, qui sont le seul guide de l'ouvrier dans la pratique. La science et l'industrie allaient, chacune de son côté, sans prendre garde l'une à l'autre ; la science faisant ses théories sans trop s'inquiéter de l'observation des phénomènes, et l'industrie observant les phénomènes sans se donner le temps de remonter aux lois générales dont ils n'étaient que des manifestations particulières et qui leur auraient servi d'explication et de lien. Il n'est donc guère possible d'admettre que l'industrie est issue des sciences ; et quand on posséderait toutes les théories scientifiques des anciens, il n'est nullement certain qu'on y retrouverait l'explication des procédés de leurs arts qui se sont perdus.

Rien ne prouve en effet que les procédés de l'art antique fussent des applications de la science antique. Il est, au contraire, fort probable que l'art avait trouvé ses procédés sans le secours de la science, comme la science ses théories sans le secours de l'empirisme industriel; et, à la différence de M. Say, qui attribue la décadence de l'industrie des anciens, pendant la barbarie du moyen âge, à l'abandon des études scientifiques¹, je croirais qu'on doit l'attribuer surtout à l'abandon où étaient tombés les arts eux-mêmes.

Sans doute les premiers artisans n'ont pas agi sans motifs. Il a bien fallu que les arts, même dans leurs premières et leurs plus grossières ébauches, fussent conduits par quelque raison, qu'on eût observé que tel fait pouvait avoir tel résultat, que les choses se passaient d'une certaine façon dans de certaines circonstances. Mais je dis que les premiers artisans ont été guidés par l'expérience et non par des théories, par des observations particulières et non par la connaissance des lois générales qui régissent les forces dont ils se servaient.

Et non-seulement c'est ainsi qu'ils ont procédé, mais ils ont pu aller fort loin en cheminant de la sorte, et il est certain que la plupart des progrès de l'industrie manufacturière se sont effectués sans aucune intervention de la théorie.

Sûrement, il n'y a pas à mettre en doute que les connaissances scientifiques ne soient destinées à exercer et même qu'elles n'aient exercé déjà une grande influence sur les procédés de la fabrication. Cependant il y a plus à parler encore des services qu'elle en peut attendre que de ceux qu'elle en a reçus, et il est difficile de ne pas trouver quelque exagération dans ce qu'on dit souvent des services que lui ont rendus les sciences.

M. Chaptal, dans son livre sur l'industrie française, présente, comme autant d'applications de la mécanique à la fabrication, beaucoup d'inventions de machines nouvelles ou d'améliorations des machines anciennes faites par des hommes qui, pour la plupart, très-assurément, n'étaient que peu ou point versés dans la théorie de cette science².

¹ Voy. le *Cours compl. d'éc. pol.* t. I., p. 193 et 194.

² On voit, t. II, p. 3, de l'ouvrage de Chaptal, qu'il se propose de faire connaître les progrès et l'état actuel de l'application de la chimie et de la mécanique à l'industrie; et, p. 112, qu'il a voulu se borner à ce qui est l'effet immé-

« Je manifestais mon étonnement auprès d'un savant ingénieur anglais, disait un jour un professeur du Conservatoire qui m'a déjà fourni d'heureuses citations, de la rapidité des progrès que l'Angleterre avait faits dans la mécanique. Loin de s'en glorifier, il me répondit : Ces progrès sont beaucoup moins dus aux connaissances théoriques des savants qu'à l'habileté pratique des ouvriers, qui réussissent toujours mieux que les esprits cultivés à vaincre les difficultés ¹. »

Que de faits n'y aurait-il pas à citer à l'appui de cette remarque ! Que de machines ingénieuses et puissantes qui n'ont eu pour inventeurs que des artisans destitués de toute notion de théorie ! J'ai déjà nommé la *fileuse* et ses principaux créateurs au nombre de cinq : John Wyatt, Lewis Paul, James Hargreaves, Richard Arkwright, Samuel Crompton. Tous étaient des hommes dépourvus de science, et quatre sur cinq de simples ouvriers. Ils n'ont, les uns et les autres, fait leurs découvertes qu'en tâtonnant, en essayant, en expérimentant. C'est encore un ouvrier, John Kay, qui a trouvé la *navette volante*. Le théologien Edmond Cartwright, l'inventeur du *métier à tisser*, presque aussi merveilleux que la *mule-Jenny*, n'avait, il l'avoue, en mécanique, pas la moindre notion de théorie. Autant il en faudrait dire de l'inventeur de notre admirable *métier à la Jacquart*, de l'inventeur de la *tondeuse*, d'une infinité d'autres. Newcomen et Cawley, deux mécaniciens qui ont contribué sensiblement aux progrès de la *machine à vapeur*, et les premiers qui aient cherché et qui soient parvenus à en tirer des effets utiles, étaient, l'un quincailler, l'autre forgeron, et ne pouvaient passer pour savants ni l'un ni l'autre².

Watt lui-même, l'illustre Watt, lorsque la machine à vapeur

diat de l'application de ces sciences. Ainsi, tous les perfectionnements qu'il signale seraient dus, suivant lui, au progrès de l'application des théories chimiques et mécaniques. Il est impossible de ne pas reconnaître qu'il y a infiniment d'exagération dans cet énoncé, et que, dans le nombre des perfectionnements que l'auteur énumère, il en est beaucoup, en mécanique surtout, qui ont été obtenus sans aucune intervention de la théorie.

¹ M. Clément, ouverture de son cours de 1823 à 1824.

² M. Arago, à qui j'emprunte ce fait, et les particularités qui suivent sur Watt, dit pourtant que Newcomen possédait quelque instruction, et était en commerce de lettres avec Hooke, secrétaire de la Société royale. Voy., dans l'*Ann. du bureau des long.* de 1829, sa belle notice sur les machines à vapeur, p. 184, en note.

commença à recevoir de ses mains créatrices cette série de perfectionnements qui ont permis d'en faire depuis un moteur si puissant, si flexible, si universel, ne devait pas posséder beaucoup de connaissances scientifiques. Né de parents pauvres, il n'avait pu étudier, jusqu'à seize ans, que dans l'une de ces écoles élémentaires et gratuites qui existent en Écosse sous le nom de *Grammar school*, et il n'est pas probable qu'il y eût acquis une instruction bien élevée. Il avait été mis ensuite en apprentissage chez un fabricant de balances, puis chez un fabricant d'instruments de mathématiques ; et lorsque, en 1764, il fut chargé par l'université de Glasgow, qui l'avait nommé conservateur de sa collection de modèles, de réparer une machine de Newcomen, ce fut simplement à titre d'ouvrier ¹.

Ainsi une multitude d'instruments, et, dans le nombre, quelques-uns des plus merveilleux que possède l'industrie humaine, ont été trouvés par des hommes presque entièrement dépourvus d'instruction et procédant d'une façon toute empirique.

On est arrivé par la même méthode à la connaissance d'une multitude de procédés de chimie. Je pourrais faire remarquer ici, par exemple, qu'une des plus belles et des plus utiles découvertes de la chimie moderne, celle qui nous apprend qu'on peut empêcher le cuivre de s'oxyder en le mettant en contact avec une certaine quantité de fer ou de zinc, était connue depuis longtemps des pauvres paysans de ma province, qui l'avaient faite je ne sais quand, je ne sais comment, mais fort antérieurement, toutefois, à l'invention de l'appareil voltaïque. Il est d'usage immémorial dans ma province, qui est un pays de vignobles, de recevoir dans des vases de cuivre le vin qu'on tire des cuves pour le placer dans des tonneaux ; et il arrive fréquemment qu'on l'y laisse séjourner assez longtemps sans qu'il en résulte d'inconvénients d'aucune sorte : on se contente, pour prévenir tout danger d'oxydation, de déposer quelques morceaux de fer au fond de ces vases. Nul ne saurait dire la raison du résultat qu'on obtient en procédant ainsi : on sait

¹ Je ne nie pas que Watt ne soit devenu plus tard un savant fort distingué : je me borne à faire remarquer qu'il ne paraît pas qu'il le fût à l'époque où il fit subir à la machine à vapeur les premiers perfectionnements qu'elle reçut de lui.

seulement par expérience que lorsqu'il y a du fer au fond d'un chaudron rempli de vin, on n'a pas à craindre que le vert-de-gris s'y mette. C'est, comme on voit, une application de l'idée de Davy. Cette application diffère de celle que lui-même a faite de sa découverte au doublage des vaisseaux ; mais elle est fondée sur les mêmes principes ; et il se trouve que des paysans sans aucune instruction étaient arrivés il y a longtemps, dans un des départements les moins avancés du royaume, à un résultat que la science n'a obtenu que par un de ses derniers et de ses plus heureux efforts.

Au reste, il ne faut pas être surpris que le simple artisan, procédant empiriquement, arrive à de nombreuses découvertes. Toujours placé en présence des faits, ainsi que j'en ai déjà fait la remarque, toujours occupé des difficultés que son art est obligé de vaincre, toujours agissant, toujours expérimentant, il est impossible que ses essais, encore bien qu'ils soient souvent mal dirigés, demeurent complètement stériles, et que de sa pratique il ne résulte pas, à la longue, une instruction assez variée. Je répète que la plus grande partie des procédés des arts ont été trouvés de cette manière, et que même, pour devenir capable de les exercer avec distinction et de les faire avancer, la meilleure marche à suivre est de les apprendre d'abord tels qu'on les pratique, et de se rendre leurs procédés parfaitement familiers.

En même temps cependant, il faut bien avouer que tous ces procédés ne sont qu'un recueil de recettes tant qu'on ne sait pas la raison des résultats qu'ils produisent, et que l'homme le plus rompu à la pratique d'un art ne saurait tirer que des effets bien incomplets et bien imparfaits des forces chimiques ou mécaniques dont il fait habituellement usage, tant qu'il n'a pas découvert les lois générales qui président à leur action. Que la connaissance de ces lois soit éminemment propre à éclaircir sa vue, à l'étendre, à l'élever, à l'affermir ; qu'elle répande sur son art la plus vive et la plus féconde lumière ; qu'elle lui révèle une multitude de choses dont il ne se doutait pas ; qu'en lui apprenant la raison de ce qu'il fait, elle doive le rendre infiniment plus capable de bien faire, c'est une vérité incontestable, et qui commence à être universellement sentie.

Il faudrait à la fois être pleinement instruit de la théorie des

sciences et des procédés des arts, et savoir parfaitement leur histoire, pour pouvoir montrer, non ce que les sciences sont capables de faire pour la fabrication : les plus savants et les plus habiles l'ignorent ; mais pour pouvoir raconter simplement ce qu'elles ont déjà fait, et quels sont les perfectionnements de la pratique qui sont réellement dus à des notions de théorie. M. Chaptal, dans son livre sur l'industrie française, essaie de le montrer pour les progrès que la fabrication a faits en France depuis le commencement de la Révolution, et des juges sévères ont trouvé qu'il n'y réussissait que bien incomplètement. Il paraît qu'on peut lui reprocher d'avoir dépassé le but d'un côté, et d'être resté fort en deçà de l'autre ; d'avoir fait honneur aux sciences de beaucoup de perfectionnements que l'art a trouvés sans elles, et d'un autre côté, de n'avoir fait qu'une description très-insuffisante des progrès dont l'industrie manufacturière est réellement redevable à leur concours.

Pour moi, qui ne possède ni l'instruction théorique, ni les connaissances techniques de l'auteur du livre que je viens de citer, je ne puis que m'abstenir prudemment d'aborder cette matière. Je sens que le très-petit nombre de choses exactes que je pourrais dire sur ce sujet, ne ferait qu'affaiblir l'idée que les hommes instruits se font des services réels que les sciences ont rendus à la fabrication.

Je me borne à faire remarquer que, par la nature même des choses, les sciences ont dû recevoir dans cette industrie des applications infiniment plus variées que dans le voiturage, où il ne s'agit jamais que de fardeaux à mouvoir, de transports à effectuer ; et des applications infiniment plus sûres que dans l'agriculture, attendu que les lois de la mécanique sont beaucoup mieux connues que celles de la vie, et que nous pouvons faire des forces de la nature un usage plus éclairé dans les transformations purement manufacturières que dans la création de produits végétaux ou animaux.

J'ajoute qu'en même temps que les sciences peuvent intervenir dans la fabrication avec plus d'étendue et de sûreté, on peut moins s'y passer qu'ailleurs de leur assistance, et qu'au point où l'industrie manufacturière a été poussée, dans un grand nombre de directions, par un très-grand nombre d'entrepreneurs habiles, le fabricant qui voudrait s'en tenir à la

routine, qui ne chercherait pas à connaître la raison des procédés qu'il emploie, qui mettrait en œuvre de certaines forces sans prendre la peine d'étudier les lois suivant lesquelles elles agissent, éprouverait un immense désavantage, et serait infailliblement écrasé par ses concurrents plus instruits.

Plus l'intervention des sciences dans les travaux de la fabrication est nécessaire et susceptible de s'opérer avec étendue, et plus le talent des applications est appelé à jouer ici un rôle considérable. Cela n'a pas besoin d'être prouvé. J'ai seulement deux remarques à faire.

La première, c'est qu'on ne peut appliquer la science qu'on a apprise qu'à l'art dont on sait bien les procédés. De quoi s'agit-il, en effet, dans toute application de la science à l'art, sinon de substituer à des procédés vicieux des procédés meilleurs que la science indique? Et comment, je le demande, opérer cette substitution, si l'on ne connaît les procédés qu'il s'agit de remplacer ou de perfectionner? Comment même avoir l'idée de procédés meilleurs, si l'on ne connaît les procédés qui sont actuellement employés? Visiblement, l'instruction scientifique ne peut servir qu'à ceux qui savent le métier : eux seuls sont capables d'ajuster convenablement la théorie à la pratique. Il ne s'agit pas de former, suivant l'usage, des ouvriers d'un côté et de l'autre des savants pour les diriger : il faut instruire les gens qui travaillent, voilà tout ; il faut donner les clartés de la science à ceux qui possèdent déjà la pratique de l'art : quand on donne des connaissances à celui qui avait déjà une certaine habileté, le talent de tirer partie de cette nouvelle ressource lui vient tout naturellement de celle qu'il possédait déjà.

Ma seconde remarque c'est que, s'il faut être praticien pour pouvoir faire subir à la pratique de bonnes applications de la théorie, il faut également être spéculateur et homme d'affaires. C'est une observation qui a déjà été faite et qu'il ne sera pas superflu de reproduire ici. Songeons, en effet, qu'il s'agit moins de travailler savamment que de travailler d'une manière utile. Le manufacturier le plus habile, dans telle situation donnée, n'est pas précisément celui qui travaille par les méthodes les plus perfectionnées, les plus correctes, les plus savantes : c'est, puisqu'enfin il s'agit de produire, celui qui fait de ses forces

l'usage, en résultat, le plus productif. A vrai dire il n'y a pas de méthode absolument préférable. La meilleure, c'est la meilleure dans les circonstances où l'on se trouve placé, et celle-là, c'est le talent de spéculer qui l'indique. Ce talent, si nécessaire pour former une entreprise, est également indispensable pour la modifier à propos, pour juger s'il y a de l'inconvénient ou de l'avantage à y faire l'application de tel procédé nouveau, de telle nouvelle découverte. Il doit présider, en toute chose, à l'introduction des nouveautés. — Passons de l'application à la mise en œuvre.

§ 7. — DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

Il faut du talent de main-d'œuvre dans tous les ordres de travaux ; mais ce talent est nécessaire, ce semble, dans la fabrication, plus encore que dans les travaux d'aucun autre ordre, et les produits de l'industrie manufacturière sont en général ceux où se manifeste le plus le mérite de l'exécution.

Cette industrie est celle de toutes où il paraît le plus difficile d'élever des ouvriers habiles, et, en même temps, celle de toutes dont les progrès et la puissance paraissent le plus dépendre du mérite des ouvriers.

J'ai déjà cité, d'après M. Clément, les paroles d'un ingénieur anglais qui reconnaissait que l'Angleterre était plus redevable à ses ouvriers qu'à ses savants des progrès qu'elle a faits dans la mécanique.

Telle est ici l'importance de la main-d'œuvre, que le développement des autres moyens est étroitement lié aux progrès de celui-là, et qu'il est des époques où de certaines inventions seraient en quelque sorte impossibles, par cela seul qu'on ne trouverait pas d'ouvriers assez habiles pour les exécuter. M. Arago, dans sa notice sur les machines à vapeur, ne croit pas que l'Espagnol Blasco de Garay ait inventé, vers le milieu du seizième siècle, quelque chose de semblable à la machine à vapeur actuelle, par cette excellente raison, entre

autres, que la plus simple des machines à vapeur d'aujourd'hui exige dans sa construction une précision de main-d'œuvre fort supérieure à tout ce qu'on aurait pu obtenir au seizième siècle ¹.

Le talent de la main d'œuvre est d'une si grande conséquence dans la fabrication, qu'il est une multitude de localités où, au milieu des circonstances d'ailleurs les plus favorables, il serait impossible, par la difficulté de se procurer des ouvriers, d'élever de certaines fabriques.

Ce talent est d'une telle conséquence que l'Angleterre, qui laissait émigrer ses laboureurs, avait interdit l'émigration à ses artisans, et que, jusque vers ces derniers temps, les lois anglaises ont puni, et les mœurs, d'accord avec les lois, ont qualifié de criminel et de traître l'artisan qui portait son talent en pays étranger ².

Ce talent est d'une telle conséquence que, dans l'enquête qui fut faite en France, il y a vingt ans, par ordre du parlement britannique, sur l'état de notre industrie, une des choses qu'on s'appliqua le plus à déterminer, ce fut le point où nous en étions sous le rapport de la main-d'œuvre.

Ce talent est d'une telle conséquence qu'une des choses qui paraissent donner le plus aux Anglais l'espoir de conserver longtemps leur prépondérance industrielle, c'est l'idée qu'ils ont de beaucoup meilleurs ouvriers que nous ; et telle est, en effet, la différence qu'il peut y avoir, sous ce rapport, entre les hommes d'un pays et ceux d'un autre, que, si l'on doit s'en rapporter à l'enquête dont je parlais tout à l'heure, on consentait communément en France, dans les pays de fabriques, à l'époque où l'enquête a eu lieu, à donner à un bon ouvrier anglais le double de ce qu'on payait à un Français bon ouvrier ; que l'on payait 10 francs la journée d'un bon forgeron anglais, tandis qu'on ne payait que 4 francs celle d'un bon forgeron français ; que les fabricants trouvaient du profit à avoir des ouvriers anglais en leur payant des salaires beaucoup plus considérables ; qu'un constructeur de machines anglais, grâce à la perfection de ses outils, et surtout à son habileté plus

¹ Voy. l'*Almanach du bureau des longitudes pour 1829*, p. 155 et 156.

² Cette législation n'a été réformée que sous le ministère de M. Huskisson.

grande, paraissait travailler avec deux ou trois fois plus de célérité, etc. ¹.

On voit comment agissent et jusqu'à quel point sont nécessaires dans la fabrication la connaissance pratique du métier, les notions théoriques, les talents d'application et d'exécution. Voyons l'influence qu'y exercent les bonnes habitudes morales.

§ 8. — INFLUENCE DES MŒURS PRIVÉES SUR LA PUISSANCE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

J'ai parlé plus haut du reproche qu'on fait à l'industrie manufacturière d'agir d'une manière fâcheuse sur la moralité de ses agents ². Quoi qu'il en soit de l'influence de cette industrie sur les mœurs, il est au moins une chose qui n'est pas douteuse : c'est que les bonnes habitudes morales sont indispensables à sa prospérité et à ses progrès.

Plus l'industrie manufacturière ramasse ses agents, plus elle les expose à contracter de certains vices, et plus, par cela même, elle leur rend nécessaires de certaines vertus. C'est ainsi, par exemple, que les habitudes de *propreté* semblent être plus nécessaires dans les fabriques que dans les fermes, dans les villes que dans les campagnes. C'est ainsi que, dans les villes, le mélange continu des sexes et la facilité de certains plaisirs rendent peut-être plus nécessaires les précautions et les habitudes favorables à la *continence*. C'est ainsi que l'*activité*, l'*économie*, la *simplicité des goûts* semblent plus impérieusement requises dans les lieux circonscrits où la fabrication accumule ses agents, que dans les espaces étendus où l'agriculture dissemine les siens, par cela seul que, dans les premiers, la pa-

¹ *Enquête* faite par ordre du parlement d'Angleterre pour constater les progrès de l'industrie en France, etc.; Paris, 1825, p. 5, 43, 66, 78, 168 et *passim*. On peut voir, dans ce document, tout ce que les Anglais attachent d'importance à l'habileté de cette dernière classe de travailleurs, et en général tout ce que la supériorité en fait de main-d'œuvre peut donner au peuple qui la possède d'avantage sur le marché.

² Voy. le § 2 du présent chapitre, p. 99 et suivantes.

resse est plus favorisée, qu'on y a plus d'occasions de fêtes, qu'on y est plus excité à la dissipation, au luxe, aux folles dépenses, etc.

On trouve dans l'enquête faite en Angleterre sur l'état de notre industrie, quelques preuves de ce que peuvent pour la puissance de la fabrication certaines habitudes morales. On pourrait inférer de ce document, par exemple, que le défaut d'activité et d'application de nos ouvriers est une des causes qui nous empêchent de soutenir la concurrence de nos voisins. La commission d'enquête interroge les déposants sur ce qui fait que les ouvriers anglais obtiennent dans nos fabriques des salaires du tiers et de moitié plus forts que les nôtres. L'un répond *que nous n'aimons pas à nous donner trop de peine, que nous voulons mêler l'industrie aux plaisirs* ; l'autre, *que nos ouvriers sont distraits, nonchalants, qu'ils n'ont pas le cœur à l'ouvrage, qu'ils font moins de travail en douze heures que n'en fait en huit un bon ouvrier anglais*¹. Je n'examine pas la vérité de ces accusations générales, faites à l'occasion de quelques faits particuliers. Il n'est pas douteux qu'une certaine exagération ne s'y mêle. Cependant il restait vrai, à l'époque où l'enquête a eu lieu, que nos fabricants donnaient, en général, de plus forts salaires aux ouvriers anglais qu'à ceux du pays, et il fallait bien qu'ils travaillassent plus ou mieux, pour que l'on consentit à les payer davantage. Ce n'était donc pas tout à fait sans raison que l'enquête plaçait l'inapplication de nos ouvriers au nombre des causes qui nous empêchaient de lutter avec succès contre la concurrence de la Grande-Bretagne.

Une autre cause que le même document assigne à notre infériorité, c'est le *peu de soin* et de *propreté* avec lesquels nous tenons quelquefois nos ateliers et nos machines. « Quelle était, demande le comité à un contre-maître qui avait passé deux ans dans l'une des manufactures de l'Alsace les plus considérables et les mieux montées, quelle était donc la cause qui vous empêchait de faire d'aussi bon coton filé qu'en Angleterre? — *Le défaut de soins d'abord*, répond le témoin : *on ne tenait pas les machines aussi propres ; elles n'étaient pas aussi bien réglées ; on ne maintenait pas dans les ateliers une chaleur aussi égale, aussi uni-*

¹ Voy. p. 272, 315, 319 et *passim*.

*forme*¹. » Il y a dans l'enquête d'autres dépositions analogues. J'ignore jusqu'à quel point elles sont vraies ; mais il reste certain que dans nos meilleures filatures on n'avait pu filer encore, à l'époque où étaient recueillis ces témoignages, que du n° 150, correspondant au 200 anglais, tandis qu'en Angleterre on filait jusqu'au n° 300². Or, il fallait bien qu'une différence si notable tint à quelques causes, et il est fort possible que le défaut de soins fût une de ces causes. Ce ne serait donc pas sans raison que l'enquête l'aurait placée au nombre de celles qui donnaient ici aux Anglais l'avantage sur nous.

Quoique nos voisins nous jugent ordinairement avec une hauteur qui n'encourage pas à leur rendre justice, je ne fais pas difficulté de citer les choses où ils paraissent nous avoir devancés. Il ne faut pas que ce qu'il y a chez un peuple de sentiments fâcheux nous empêche de profiter de ce que nous pouvons puiser chez lui d'utiles exemples. Prenons aux Anglais les bonnes applications qu'ils ont faites de nos inventions et des leurs ; adoptons leurs meilleures machines, imitons-les dans l'ordonnance judicieuse de leurs ateliers, dans l'ordre et la propreté remarquables qui y règnent, et laissons-leur la morgue dédaigneuse avec laquelle ils se plaisent trop souvent à parler des autres nations : ce n'est pas là ce qui en fait pour nous des concurrents redoutables.

Si le défaut de zèle, d'application, de soins, prive la fabrication de beaucoup de forces, le *manque de prudence* ne lui fait guère moins de mal. Un fabricant qui se ruine ne lui cause pas du dommage seulement parce qu'il détruit une partie de ses moyens, mais encore parce qu'il est de mauvais exemple. Les dissipateurs sont peut-être moins nuisibles à l'industrie manufacturière que les spéculateurs trop aventureux. Les uns et les autres attaquent ses ressources ; mais les derniers ont le tort particulier de la discréditer. Il ne faut qu'un petit nombre d'essais imprudents et malheureux pour décrirer une industrie nouvelle qui, sagement pratiquée, aurait pu devenir très-productive, et attirer utilement à elle beaucoup de bras et de capitaux. Aussi les hommes les plus ennemis des arts utiles

¹ Voy. *Enquête*, etc., p. 314.

² *Ib.*, p. 287, 301 et 314.

ne sont pas tant peut-être ceux qui dépensent leur fortune en fêtes, en plaisirs, que ceux qui la dissipent dans des entreprises mal conçues et mal conduites : en prétendant encourager l'industrie, ils n'enseignent aux industriels que le secret de se ruiner.

Un grand seigneur russe, connu par la libéralité de ses sentiments, demandait à un de nos chimistes de lui enseigner à distiller la pomme de terre ; il désirait vivement, disait-il, exciter par son exemple les habitants de ses terres à se livrer à ce genre de fabrication : du reste, il déclarait qu'*il n'y voulait faire aucun profit, et que même il consentirait à y perdre.*

« A Dieu ne plaise, répondit le savant, que je vous enseigne un art dans lequel vous pourriez consentir à essayer des pertes !
 « C'est mal servir l'industrie que de faire un tel usage de ses
 « moyens ; il n'y a d'entreprises dont l'exemple lui soit favorable que celles qui sont lucratives, et, pour en former de
 « pareilles, il y faut apporter une attention et une prudence
 « qu'on ne prend guère la peine d'y mettre quand on n'a ni le
 « besoin ni le désir d'obtenir des profits. »

Autant la prudence peut ajouter aux pouvoirs de l'industrie manufacturière, autant cette industrie puise de force dans *le goût de la simplicité*. C'est un effet de ce goût de diriger principalement l'activité des entrepreneurs vers la production des objets d'un usage commun, et de les placer ainsi sur la voie dans laquelle la fabrication peut acquérir le plus de puissance. Les objets dont tout le monde a besoin sont, par leur nature, ceux dont la demande est la plus étendue, la plus certaine, la moins variable ; ceux qui comportent le mieux l'emploi des moyens de fabrication expéditifs et économiques ; ceux dans la fabrication desquels les moindres économies donnent les bénéfices les plus considérables. C'est donc dans la création des produits de cette sorte que l'industrie manufacturière peut acquérir et déployer le plus de force, et qu'elle obtient le plus de liberté d'action.

Une des causes qui ont le plus retardé chez nous les progrès de cette industrie, c'est que peut-être elle n'a pas été assez dominée dans ses travaux par la simplicité des goûts et des mœurs ; c'est que, dans tous les temps, elle a mieux aimé travailler pour la cour que pour le peuple. Il y a plus de deux

siècles que nous fabriquons des étoffes de soie, et il y a à peine cinquante ans que nous savons faire des limes. Jusqu'à ces derniers temps, nous avons tiré des fabriques étrangères une multitude d'objets de première nécessité.

Il est vrai que, depuis la révolution de 1789, notre industrie manufacturière a pris une tendance beaucoup meilleure; mais elle est loin d'avoir entièrement abandonné son ancienne direction : elle s'applique toujours de préférence à la production des objets de luxe. Tandis que Paris, en 1823, d'après les recherches statistiques du préfet de la Seine, exportait, année moyenne, pour plus de 2 millions de bijouterie et d'orfèvrerie, pour près de 3 millions d'ouvrages de modes, il s'en exportait à peine pour 173,000 francs de toiles de coton imprimées, pour 119,000 francs de machines et de mécaniques, pour 65,000 francs de fer ouvré, pour 26,000 francs de coutellerie ¹; et, bien que les proportions aujourd'hui soient bien changées, la principale activité de l'industrie parisienne est toujours dirigée du même côté. Il règne encore, sous le rapport du caractère, un contraste marqué entre les industries française et anglaise : l'une excelle surtout dans la joaillerie, l'orfèvrerie, les bronzes dorés et ciselés, les albâtres, les cristaux, les porcelaines, les riches soieries, les draperies fines; l'autre dans la fabrication du fer, de l'acier, du coton, de la laine, dans la production de tous les objets d'un usage très-étendu; la première est encore particulièrement appliquée à satisfaire les besoins des classes élevées; la seconde travaille de préférence pour les masses.

La différence de ces directions n'est pas à l'avantage de celle des deux industries qui tient à honneur de travailler surtout pour les classes opulentes. Cette tendance a retardé chez nous le développement des branches les plus importantes de la production manufacturière; et ce qu'elle nous a fait acquérir de pouvoirs, ce que nous obtenons de bénéfiques dans la fabrication des objets de luxe, n'est rien en comparaison de ce que peuvent et de ce que gagnent nos rivaux dans la production des choses d'un usage universel et journalier.

L'Angleterre, avec une population qui n'était pas la moitié de

¹ Voy. *Rech. statist. sur Paris*; Paris, 1823, tableaux n^{os} 79, 85 et 86.

celle de la France, fabriquait, il y a vingt ans, deux fois plus de lainages, trois fois plus de *cotonnades*, six fois plus de fer ou de fonte¹. Un brasseur de Londres, M. Perkins, vendait, à lui seul, pour à peu près autant de bière que les trois cent soixante-seize bouchers de Paris achetaient annuellement de viande aux marchés de Sceaux et de Poissy : tandis que nos bouchers, suivant la statistique officielle que j'ai déjà citée, n'achetaient que pour 45 millions de viande², le brasseur dont je parle vendait pour 40 millions de bière³.

Joignez à cela que notre supériorité dans la production des choses de luxe ne compense aucunement notre infériorité dans la production des choses nécessaires. Le produit de nos fabriques de luxe n'est d'aucune importance à côté de ce qu'il se fait, même en France, de produits usuels, et surtout à côté de ce qu'il s'en fait de l'autre côté de la Manche. Ce que les aristocraties de l'Europe et du monde nous peuvent acheter d'objets de luxe équivaut à peine à ce que l'Angleterre vend, chaque année, de marchandises communes à tel petit pays qui s'approvisionne chez elle d'objets de première nécessité. On voit ainsi combien le goût de la simplicité, en tournant l'activité de la fabrication vers la production des choses usuelles, peut faire prendre d'extension à ses travaux et donner d'accroissement à sa puissance.

Il faut ajouter que ce goût n'est pas moins favorable à sa liberté par l'influence qu'il exerce sur la qualité des objets fabriqués que par celle qu'il a sur la masse des produits. Le

¹ La production du fer fondu, en Angleterre, en 1824, était de 700,000 tonnes, et en France, seulement de 120,000 tonnes. Dans la même année, la quantité de coton en laine importée en Angleterre était de 175 millions de livres, et la quantité importée en France, seulement de 56 millions de livres. M. Clément, dans son cours du Conservatoire, à la fin de 1823, portait la quantité de toiles de coton, livrées cette année-là à l'impression par les fabriques anglaises, au sextuple de la quantité des mêmes étoffes qui avaient été fabriquées en France cette même année. Aujourd'hui, les proportions sont changées; mais la progression, très-sensible en France, l'a été incomparablement plus en Angleterre.

² *Rech. stat. sur Paris*; Paris, 1821, tableau n° 52. Encore faut-il observer qu'une petite partie de cette viande était achetée par des bouchers des départements voisins.

³ On trouve, dans les *Observ. recueill. en Angl.*, par M. C.-G. Simon, t. I, p. 123, quelques détails très-curieux sur la brasserie colossale de MM. Barclay et Perkins.

fabricant dont l'industrie a pour principal objet de satisfaire les besoins du luxe, néglige ordinairement dans ce qu'il fait la chose essentielle pour s'occuper de ce qui doit parler aux yeux, de ce qui est destiné à flatter la vanité. Dans une étoffe, il songe à la finesse plutôt qu'à la bonté du tissu, à l'éclat des couleurs plutôt qu'à leur solidité; il exécute avec soin les ornements d'une pendule et en laisse le mécanisme imparfait; il polit, il finit toute la partie ostensible d'un meuble, et ne donne qu'une façon grossière à la partie qui doit servir et qui ne se voit point: il ne considère proprement dans les choses que ce qui est destiné à faire effet.

Tout au contraire, le fabricant que dirigent des goûts simples, dans les produits utiles qu'il fabrique, soigne surtout la chose qui doit servir: dans un chronomètre, par exemple, il s'applique à bien exécuter toutes les parties du mécanisme; dans un instrument de musique, toutes celles qui doivent assurer la bonne qualité des sons; ainsi du reste. Il ne dédaigne pas les ornements, mais il en use avec réserve, et jamais il ne leur sacrifie le fond même de l'objet qu'il a en vue. Pour lui, la première qualité des choses, c'est qu'elles soient exactement appropriées à la fin pour laquelle elles sont faites; il s'applique par-dessus tout à leur donner cette propriété, et les efforts qu'il fait dans cette direction intelligente, lui ont bientôt fait acquérir une capacité industrielle très-supérieure à celle du fabricant qui, dans ses productions, vise particulièrement à l'effet. D'ailleurs, il donne ainsi à ses produits des qualités extrêmement précieuses; et la même vertu qui, en le tournant vers la production des choses simples, lui assure de vastes débouchés, tend encore à faciliter le débit de ses marchandises en le portant à leur donner les qualités les plus propres à les faire rechercher¹.

¹ Je crois à propos de faire observer ici qu'un des meilleurs effets de la simplicité des goûts, relativement aux produits de l'industrie manufacturière, serait d'étendre l'usage de l'étalonnage, c'est-à-dire l'habitude d'exécuter tous les produits d'une certaine espèce sur un même patron, circonstance qui permettrait de les faire en fabrique, sur une échelle étendue, par les procédés les plus expéditifs, et de les exécuter avec infiniment plus de régularité, de précision, et surtout d'économie. Voyez, sur les avantages de l'étalonnage en manufacture, J.-B. Say, *Cours compl. d'éc. pol. prat.*, t. II, p. 151, et les *Vues* de M. Christian sur les arts industriels, citées par l'auteur.

C'est peu d'imprimer une bonne direction aux travaux des fabriques, la simplicité des goûts excite à porter dans les consommations une économie, peut-être plus favorable encore aux progrès de la fabrication. Moins un peuple dépense pour la satisfaction de ses besoins, et plus il lui reste pour l'avancement de ses travaux. Tout ce qu'il dérobe à ses plaisirs, il peut l'employer à multiplier, à varier, à perfectionner les produits de ses manufactures. L'épargne est favorable à tous les genres de fabrication, même à celui des choses chères, dont elle semble naturellement ennemie. Elle a le double effet de multiplier les fortunes capables de suffire à la consommation de certains objets coûteux, et de permettre à l'industrie de faire descendre le prix de ces objets au niveau d'un plus grand nombre de fortunes. Elle n'interdit pas précisément la jouissance des choses de prix, elle conseille de l'ajourner jusqu'à ce qu'on puisse facilement se la permettre. Un peuple qui veut d'abord consommer des choses chères finit par ne pouvoir même se procurer celles qui sont de première nécessité. Un peuple, au contraire, qui sait ajourner de certaines jouissances et se réduire aux choses de première nécessité deviendra graduellement assez riche pour pouvoir faire, plus tard, une grande consommation de choses de prix. Bien des gens, avant la Révolution, portaient des habits de soie, qui n'avaient pas de chemises : depuis, une disposition d'esprit plus sensée a fait penser qu'il était raisonnable de commencer par se pourvoir de chemises, et peut-être finirons-nous par porter des habits de soie.

On parle de la somptuosité des nations orientales, il faut parler de celle des peuples économes et laborieux : il n'y a vraiment que ceux-ci qui parviennent à déployer une grande magnificence. Comparez les villes d'Asie à nos villes d'Europe : nos maisons valent mieux que les palais de ces pays-là ; il y a plus de choses utiles, commodes, agréables, élégantes, même somptueuses, dans l'habitation d'un riche particulier de Londres ou de Paris, que dans le palais du schah de Perse. Ce sont des goûts simples, au sein d'une vie laborieuse, qui ont accru la richesse, dans un pays voisin, au point d'y rendre universel l'usage des tapis de pied, qui, partout ailleurs, sont encore un véritable objet de luxe. Bien loin donc que le goût de la sim-

plicité et celui de l'épargne, qui en est la suite, s'opposent à la fabrication des choses de prix, il est visible qu'en contribuant à multiplier beaucoup le nombre des grandes fortunes, ils finissent par rendre possibles et faciles toutes les sortes de fabrications.

Il faut dire pourtant que le goût des choses simples serait encore plus favorable au progrès des arts, en nous interdisant tout à fait l'usage de certains produits qu'en nous portant simplement à en différer la jouissance. Un peuple qui ne consume des choses de prix que lorsqu'il possède amplement les moyens de les acheter peut arriver sans doute à une grande puissance industrielle; mais celui-là peut devenir bien plus puissant encore qui sait s'interdire, à quelque degré d'opulence qu'il parvienne, l'usage des choses destinées uniquement à satisfaire le penchant à l'ostentation ou une excessive sensualité. Plus une nation industrielle conserve, en s'élevant, des goûts simples et sévères, et plus ses pouvoirs deviennent grands. Le fabricant fastueux et sensuel perd, au sein des plaisirs physiques, le goût des jouissances intellectuelles; il se désintéresse de son art; il fait moins d'efforts pour l'améliorer. Celui qui reste simple en devenant riche, au contraire, conserve longtemps l'énergie de ses facultés; il cherche l'accroissement de son bonheur dans un usage toujours plus étendu et plus élevé de ses forces; il emploie à perfectionner les branches les plus utiles de la fabrication ce que l'autre consacre à de faux plaisirs; et tandis que celui-ci corrompt les masses par son exemple et les appauvrit par ses profusions, celui-là, par son exemple, leur enseigne à ne jamais se faire des besoins factices, tandis que par ses travaux il leur rend chaque jour plus facile la satisfaction des besoins réels.

Voilà comment *l'activité, les soins, la propreté, la prudence, l'économie, la simplicité des goûts*, ajoutent aux pouvoirs de l'industrie manufacturière. Je pourrais, si je voulais épuiser le catalogue des vertus privées, montrer qu'il n'est pas une de ces vertus qui ne contribue de quelque manière à lui donner plus de force et de liberté d'action; mais l'étendue de mon sujet m'impose l'obligation de me restreindre, et je laisse au lecteur le soin de poursuivre ces applications. Je crois en avoir dit assez d'ailleurs pour lui rendre ce travail facile. Passons main-

tenant aux mœurs de relation, et voyons comment les habitudes de cet ordre agissent sur l'industrie dont je m'occupe en ce moment.

§ 9. — INFLUENCE DES MŒURS CIVILES SUR L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE. — DU RÉGIME RÉGLEMENTAIRE APPLIQUÉ A LA FABRICATION.

Il serait difficile de dire à combien d'entreprises se sont portés les uns contre les autres les agents de la fabrication. Leur tendance universelle a été longtemps de s'exclure réciproquement du domaine de l'industrie. Un petit nombre d'individus, dans chaque métier, s'emparait de la chose à faire, et disputait effrontément au reste des hommes le droit de s'en occuper. Les masses étaient réduites sans façon au rôle de manœuvre. Ce n'était qu'avec beaucoup de temps, d'efforts, de patience et de dépenses que quelques ouvriers acquéraient le droit de travailler à leur compte, et de devenir entrepreneurs d'industrie. Les agrégations d'accapareurs étaient sans cesse occupées, entre elles à se borner les unes les autres, en dehors d'elles à prévenir l'établissement de quelque métier nouveau. Nul, hors de leur sein, ne pouvait faire, ni la chose dont elles s'occupaient, ni une chose approchante, ni rien qui eût avec cette chose quelque lointaine apparence d'analogie¹. Ce n'était qu'avec des peines extrêmes qu'une industrie nouvelle parvenait à se faire tolérer.

Nos fabriques de cotonnades, de toiles peintes, et une foule d'autres qui font aujourd'hui l'honneur et la richesse du pays, ont trouvé, chacune à leur tour, dans les industries existantes, une résistance opiniâtre à leur établissement.

Les monopoleurs ne se montraient pas moins ennemis des procédés nouveaux que des productions nouvelles : il fallait se

¹ Qui ne sait, par exemple, que les tailleurs, marchands d'habits *neufs*, accusaient les fripiers d'empiéter sur leur domaine en vendant de *vieux* habits; que les cordonniers contestaient aux savetiers le droit de faire leurs propres souliers et ceux de leurs enfants et de leurs femmes; qu'Argand, inventeur des lampes à courant d'air, fut cité devant le parlement par les ferblantiers, serruriers et tailleuriers, qui revendiquaient le droit exclusif de faire des lampes? etc., etc.

garder de mieux faire que son voisin ; la chose n'eût pas été soufferte : tout métier avait ses règles de fabrication que nul ne pouvait enfreindre, comme toute science ses théories dont nul ne pouvait s'écarter. D'autre part, on ne permettait pas plus d'employer de nouveaux outils que de suivre de nouvelles méthodes : celui qui n'avait qu'un mauvais instrument ne voulait pas qu'on en inventât un meilleur ; celui qui n'avait que ses bras ne voulait pas qu'on pût inventer quoi que ce fût. L'ouvrier brisait les mécaniques ; le maître s'opposait à leur perfectionnement. Combien de temps les propriétaires de martinets n'ont-ils pas réclamé contre l'emploi des laminoirs ? Combien de temps les tricoteurs à l'aiguille n'ont-ils pas lutté contre l'invasion des métiers à bas ?

On peut réduire à ces termes la morale que les artisans, dans leurs rapports mutuels, s'efforçaient de mettre en pratique : nul ne pourra faire la chose dont je m'occupe ; nul ne pourra fabriquer un produit nouveau capable de faire négliger le mien ; si je n'ai pas seul le droit de tout faire, personne au moins ne pourra mieux travailler que moi ; nul ne suivra de meilleurs procédés ; nul n'emploiera des machines meilleures, etc.

Si telle était la morale des individus, celle de la société était encore moins conforme à la justice. Quelque entreprenant qu'on pût être comme homme privé, il était bien des choses qu'en cette qualité on n'eût osé se permettre ; mais il n'était rien qu'on ne se crût permis dès qu'on agissait au nom de la société, avec son appui, ou comme dépositaire de la puissance publique. Les entreprises les plus criantes devenaient simples dès qu'elles étaient faites au nom de l'intérêt collectif. La société exerçait sur la fabrication la juridiction la plus illimitée et la plus arbitraire ; elle disposait sans scrupule des facultés des fabricants : elle décidait qui pourrait travailler, quelle chose on pourrait faire, quels matériaux on serait tenu d'employer, quels procédés il faudrait suivre, quelles formes on donnerait aux produits, etc. ⁴. Il ne suffisait pas de faire bien, de faire mieux, il fallait faire suivant les règles.

Qui ne connaît ce règlement de 1670 qui prescrivait de saisir

⁴ Voy. dans Chaptal, t. II, p. 250 à 280, le détail des règlements auxquels étaient assujettis une multitude de métiers.

et de clouer au poteau, avec le nom des fabricants, les marchandises non conformes aux règles tracées, et qui, en cas de récidive, voulait que les fabricants y fussent attachés eux-mêmes? Il ne s'agissait pas de consulter le goût des consommateurs, mais de se conformer aux volontés de la loi. Des légions d'inspecteurs, de commissaires, de contrôleurs, de jurés, de gardes, étaient chargées d'en faire exécuter les prescriptions; on brisait les métiers, on brûlait les produits qui n'y étaient pas conformes; les améliorations étaient punies; on mettait les inventeurs à l'amende. On soumettait à des règles différentes la fabrication des objets destinés à la consommation intérieure et celle des produits destinés au commerce étranger. Un artisan n'était pas le maître de choisir le lieu de son établissement, ni de travailler en toute saison, ni de travailler pour tout le monde.

Il existe un édit du 30 mars 1700 qui borne à dix-huit villes le nombre des lieux où l'on pourra faire des bas au métier; un arrêt du 18 juin 1723 enjoint aux fabricants de Rouen de suspendre leurs travaux du 1^{er} juillet au 15 septembre, afin de faciliter ceux de la récolte; Louis XIV, quand il voulut entreprendre la colonnade du Louvre, défendit aux particuliers d'employer des ouvriers sans sa permission sous peine de 10,000 livres d'amende, et aux ouvriers de travailler pour les particuliers, sous peine, pour la première fois, de la prison, et pour la seconde, des galères¹. On croit rêver quand on voit à quelles entreprises se sont portés les agents de la fabrication les uns contre les autres, et surtout la société ou ses fondés de pouvoir contre tous. Il n'est pas de branche d'industrie qui ait été plus tourmentée, plus violentée, et où la violence ait engendré plus d'entraves.

Il n'en était donc pas où l'on dût mieux voir à quel point la justice est nécessaire à la liberté. Aussi est-ce particulièrement à l'industrie manufacturière, à tout ce qu'on a vu s'élever dans son sein de prétentions iniques, et à tout ce qu'elle a subi de règlements vexatoires, qu'on a dû l'acquisition des premières idées raisonnables qui aient été manifestées sur le régime que réclame en général l'industrie. C'est dans cet ordre

¹ Dulaure, *Hist. de Paris*, t. IV, p. 443.

de travaux qu'on a le plus tôt et le plus vivement senti ce qu'ont d'odieux et de tyrannique les gênes imposées au travail. C'est là aussi qu'on a compris le plus tôt ce qu'il y a de sottise et de vanité dans la prétention d'apprendre aux travailleurs ce qu'ils ont à faire. Plus cette prétention entraînait des suites fâcheuses, plus elle suscitait d'embarras, plus elle occasionnait de pertes, et plus naturellement on devait être excité à en examiner les effets.

Il y a eu des plaintes contre le régime réglementaire dès le commencement du dix-septième siècle ¹. Ce régime, fort aggravé plus tard sous l'administration de Colbert, commença alors à devenir l'objet de réclamations plus vives et plus fréquemment renouvelées. On ne tarda pas à sentir tout ce qu'avait de désavantages une fabrication soumise à des règles invariables, une fabrication uniforme, sans rapport avec la diversité des goûts et celle des facultés. Les fabricants, perdant leurs débouchés au dehors par l'impossibilité de varier et de perfectionner leurs produits, se virent obligés de solliciter chaque jour de nouvelles modifications aux règlements, et l'autorité, égarée dans une voie qui n'était pas la sienne, ne fut occupée, durant un siècle, qu'à avancer, à reculer, à changer de direction, à contredire ses propres avis, et à donner de perpétuels démentis à sa prétendue sagesse.

Vers le milieu du siècle dernier, la philosophie et l'économie politique commencèrent à contester aux pouvoirs publics le droit de soumettre le travail à des règlements. On nia que ces règles pussent être utiles; on n'eut pas de peine à prouver qu'elles étaient fréquemment absurdes et ridicules, et tels étaient les progrès que ces idées avaient déjà faits lorsque Turgot arriva au ministère, que cet homme d'État crut pouvoir proposer à Louis XVI, et qu'il réussit à obtenir de lui l'abolition des jurandes et l'affranchissement de l'industrie. Enfin cette réforme, qui ne put avoir alors d'effet durable (en 1776), fut réalisée quinze ans plus tard par la Révolution, et elle devait se trouver passablement affermie quand arriva l'Empire, puisqu'elle fut maintenue, en bonne partie du moins, malgré l'esprit si déplorablement rétrograde de ce gouvernement.

¹ Aux États de 1614. Voy. Chaptal, *Industrie française*, t. II, p. 323.

Aujourd'hui l'idée que l'industrie doit cesser d'être soumise aux prescriptions du pouvoir, *au moins dans ses procédés de fabrication*, paraît fort généralement admise. C'est aussi un principe communément reçu, malgré le rétablissement opéré du temps de l'Empire d'un certain nombre de corporations, que l'exercice en doit être également permis à tous, et que la pratique d'aucun art ne saurait devenir le privilège d'aucun corps d'artisans. On semble, d'une part, assez bien comprendre qu'il n'y a pas dans le corps social d'agents dont la fonction soit d'apprendre à tous les autres comment doivent être exercées les diverses professions ; et, d'un autre côté, sans se trop faire illusion sur le progrès des idées communes, il est permis de penser qu'on ne trouverait qu'avec peine des gens de métier assez hardis pour oser demander qu'on rétablît à leur profit les anciennes maîtrises.

§ 10. — DE LA POLICE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

Toutefois, il ne faudrait pas inférer de ces remarques que l'esprit de notre nation, relativement à l'exercice de l'industrie manufacturière, soit encore tout à fait exempt d'injustice ou d'erreur.

Songeons, d'une part, que le principe des anciens règlements de fabrication et de l'institution des anciens *jurés-gardes* est en toutes lettres dans la législation que nous ont léguée le Consulat et l'Empire, et qu'il ne manque, en quelque sorte, que de le mettre en action¹. Noublions pas, d'un autre côté, que si l'on ne voit plus dans chaque métier un petit nombre d'accapareurs

¹ La loi du 22 germinal an XI porte, art. 4 : « Il pourra être fait, sur l'avis des chambres consultatives (des manufactures), des règlements d'administration publique *relativement aux produits des manufactures françaises qui s'exportent à l'étranger* (et comme tout produit est susceptible d'exportation, autant dire, *à l'égard de tous les produits manufacturés*). Ces règlements seront présentés au Corps législatif en forme de projets de loi, dans les *trois ans* de leur promulgation. » — A l'appui de cette disposition merveilleuse, le décret du 18 mars 1806, qui institue les conseils de prud'hommes, les charge, art. 10, de constater, d'après les plaintes qui pourraient leur être adressées, les contraventions aux *règlements* de fabrication, *nouveaux* ou REMIS EN VIGUEUR. — Enfin,

demander effrontément qu'on les érige en corps de maîtres, il n'est malheureusement que trop ordinaire encore de voir tous les gens du même métier vouloir qu'on les affranchisse au moins de la concurrence du dehors, et qu'on leur assure la jouissance exclusive du marché intérieur. On plaide de tous côtés avec chaleur la cause du travail *national*, et chacun, au nom du travail *national*, solliciterait volontiers la ruine de toute industrie, nationale ou non, qui lui fait ombrage.

Puis, si les maîtres ne prétendent plus défendre aux ouvriers de lever boutique sans leur permission, ils auront encore, jusqu'à un certain point, la prétention de rester les arbitres du prix de la main-d'œuvre : il leur arrivera fréquemment de se concerter pour le fixer, et ils ne toléreront pas que, pour l'élever ou le maintenir à un certain taux, les ouvriers s'unissent ou se concertent. Il est tel pays où ils joignaient, il n'y a pas longtemps, à cette injustice celle de s'opposer à l'émigration des ouvriers, et où, maîtres de porter leurs talents et leurs capitaux partout où ils croiraient pouvoir en faire un meilleur emploi, ils exigeaient impérieusement que les ouvriers, au contraire, demeurassent attachés à la glèbe de l'industrie nationale ¹.

Les ouvriers, de leur côté, ne mettent pas toujours plus de justice dans leurs prétentions. Il est encore assez dans leurs habitudes, à l'heure où j'écris ceci, d'empêcher que les maîtres n'introduisent dans les ateliers des machines propres à économiser le travail, de s'opposer à ce qu'ils prennent des ouvriers

le code pénal, brochant sur le tout, prononce, article 413, des confiscations et amendes contre « la violation des *règlements* d'administration publique relatifs aux produits des manufactures françaises qui s'exporteront à l'étranger, et qui ont pour objet la *bonne qualité*, les *dimensions* et la *nature* de la fabrication. » — Voilà assurément de belles pierres d'attente, et il est singulier que le zèle réglementaire n'en ait pas encore profité. Mais prenons patience; avec l'esprit qui règne, il est possible qu'avant de recourir, pour réprimer les fraudes commerciales, à de judicieuses pénalités, on s'avise de beaucoup de choses, et notamment de rétablir les anciens règlements de fabrication. Voudra-t-on se priver d'un prétexte aussi heureux que celui qui résulte naturellement de ces fraudes ?

¹ On peut voir, dans l'*Enquête anglaise* sur l'état de notre industrie, avec quelle naïveté d'honnêtes chefs de fabrique anglais venaient demander qu'on exécutât les lois contre l'émigration des ouvriers, et qu'on rendit, s'il le fallait, ces lois plus sévères. Je renvoie le lecteur aux pages 100, 101, 172, 199, 201, etc. Cette législation a été changée depuis.

partout où ils en pourraient trouver, d'entraîner de vive force dans leurs coalitions ceux de leurs camarades qui voudraient demeurer neutres. On est forcé d'avouer que, ni la morale des maîtres par rapport aux ouvriers, ni celle des ouvriers par rapport aux maîtres, ni celle des uns et des autres à l'égard de la société, ne sont encore bien exemptes d'injustice.

D'une autre part, la société est loin, ce nous semble, de se renfermer d'une manière bien exacte, relativement aux travaux de l'industrie manufacturière, dans la limite de ses devoirs. Il est difficile de ne pas trouver qu'elle s'arroge encore, relativement à ces travaux, plus de pouvoirs qu'il ne lui appartient et qu'il ne serait de son véritable intérêt de le faire. C'est de complicité avec elle que les fabricants parviennent à s'affranchir, au détriment les uns des autres et de l'universalité des consommateurs, de toute concurrence étrangère. C'est avec son appui que ces fabricants se font payer par les contribuables des primes d'encouragement qu'ils ne devraient recevoir que de leur industrie. C'est de son aveu qu'ils exercent sur les ouvriers une police plus ou moins vexatoire, qu'ils peuvent s'entendre pour fixer le prix du travail, empêcher que les ouvriers ne se concertent pour le même objet, et, s'ils désertent les ateliers, les ramener de force à l'ouvrage. En même temps qu'elle favorise par son régime prohibitif la plupart des divers genres de fabrication plus que ne le voudraient la justice et le sentiment éclairé de l'intérêt général, il en est quelques-uns dont elle s'attribue plus ou moins indûment le monopole, et quelques autres dont elle livre non moins indûment l'exercice exclusif à un nombre limité d'individus. Enfin, et c'est peut-être là son erreur la plus considérable, il arrive que, par une interprétation abusive des lois de l'Assemblée constituante, qui n'ont établi la liberté de l'industrie que sous la réserve des règlements de police, elle soumet encore une multitude d'industries ou d'établissements industriels à des règlements préventifs arbitraires, qui ont le double tort de n'offrir à la société que des garanties de sécurité très-insuffisantes, et d'être une cause de graves embarras dans les relations, de soumettre beaucoup de travaux à une gêne extrême ¹.

¹ Voy. les lois et les règlements relatifs à l'établissement des usines, forges et hauts fourneaux, des moulins et usines sur cours d'eau, des manufactures à l'ap-

Je sais bien que ces divers règlements édictés par la société, ou par les pouvoirs publics qui ont mission de parler et d'agir pour elle, ne sont pas tous approuvés de la partie de ses membres qui est la plus éclairée. Mais, soit qu'en général ce système de législation préventive soit assez mal connu, ou qu'il soit encore plus imparfaitement apprécié; soit, par suite, qu'on n'ait pas l'idée d'en blâmer les dispositions les plus vexatoires; ou qu'on ne dirige contre elles qu'un blâme dénué de conviction et de force, il se trouve, en résultat, qu'elles ont leur appui véritable dans l'état de l'esprit public à leur égard; et qu'on peut, avec juste raison, les considérer comme son ouvrage.

Or, avec un état de l'esprit public qui comporte une intervention si abusive encore de la société dans les travaux de l'industrie manufacturière, il est clair qu'il ne peut pas y avoir de liberté véritable pour cette industrie. C'est bien quelque chose sans doute, c'est même beaucoup, qu'elle se trouve plus ou moins débarrassée de la gêne des corporations et de celle des règlements qui avaient pour objet de déterminer tous les procédés de la fabrication; mais ce que l'état des idées et des habitudes publiques continue à lui opposer de restrictions et de gênes de toute espèce, met encore de fort grands obstacles à son développement régulier et complet.

Est-il besoin de faire observer, par exemple, que la prétention que peuvent élever, avec l'assentiment du public en quelque sorte, toutes les branches de la fabrication, d'approvisionner exclusivement le marché national, en même temps qu'elle gêne beaucoup les mouvements de l'industrie voitu-

proche des lignes de douane ou dans le voisinage des forêts, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, et notamment des machines à vapeur, des balanciers-moutons, laminoirs, etc. Voy., en particulier, sur les usines, forges et hauts fourneaux, la loi du 21 avril 1810, tit. vii, section iv et v; — sur les moulins et usines sur cours d'eau, l'art. 16, tit. ii, de la loi des 28 septembre-6 octobre 1791, l'arrêté du 19 thermidor an vi, un avis du Conseil d'État du 30 octobre 1817, une ordonnance du 30 mars 1821, et une instruction du directeur des ponts et chaussées du 16 octobre 1834; — sur les établissements incommodes, insalubres ou dangereux, le décret du 15 octobre 1810, et les ordonnances des 14 janvier 1815, 25 juin et 29 octobre 1823, et 20 août 1824; — sur les machines à vapeur, l'ordonnance, en 86 articles, du 22 mai 1843.—Voyez encore la législation sur les livrets, et la loi du 22 mars 1841, sur le travail des enfants dans les manufactures.

rière, suscite aussi de grands obstacles à leur propre activité? La chose est assurément bien évidente. Il saute aux yeux que la société ne peut pas favoriser indûment un genre quelconque de fabrication sans nuire à d'autres par cela même. Protège-t-elle injustement les fabriques d'huile de colza? elle écrase par cela même les fabriques d'huile de sésame. Ecarte-t-elle les fers étrangers, pour favoriser les maîtres de forge? elle opprime tous les arts qui emploient le fer comme matière première. S'avise-t-elle, pour encourager les mécaniciens, de repousser les machines étrangères? elle opprime les arts qui pourraient employer ces machines avec plus d'avantage et moins de frais. Favorise-t-elle indûment les filatures de lin? elle opprime les fabriques de toile. Protège-t-elle, autrement qu'il ne serait permis, les producteurs de laine? elle opprime les fabricants de drap. Assure-t-elle aux fabricants de drap le monopole de la vente à l'intérieur? c'est l'industrie des tailleurs qu'elle opprime. Il est clair qu'elle ne peut enchérir par d'injustes faveurs les produits d'une branche quelconque de l'industrie manufacturière qu'en grevant tous les arts qui en font usage; et s'il arrive qu'il n'y ait pas un produit dont on n'élève le prix par de mauvais moyens, il arrivera aussi que chaque art ne pourra vendre plus cher ce qu'il fait qu'après avoir payé plus cher tout ce qu'il consomme pour produire; de sorte que le résultat sera d'élever le prix de toutes choses, et, en rendant tout plus cher, de rendre tout plus malaisé.

Mais je n'ai pas besoin d'insister sur un sujet que j'ai déjà traité avec détail dans le précédent chapitre, et en voilà plus qu'il ne faut pour faire sentir que la société, en accordant d'injustes pouvoirs à toutes les branches de la fabrication, leur prépare à toutes des embarras et des entraves.

Est-il besoin de dire, après cela, que les diverses sortes de manufactures dont elle a usurpé le monopole, en même temps qu'elles ne se trouvent emprisonnées dans ses mains que par une injustice, y sont extrêmement déplacées, et que les contributions qu'elle lève par ce moyen sont un impôt d'une nature infiniment onéreuse? — Est-il, d'une autre part, plus nécessaire d'ajouter que le petit nombre de celles qu'elle a replacées sous le joug des corporations souffrent notablement de ce régime, et donnent des produits moins abondants, moins

parfaits et plus chers qu'elles ne feraient si elles étaient laissées comme les autres à la libre concurrence de toutes les activités? — Je crois qu'on peut tenir ces propositions pour suffisamment certaines, et je réserve les remarques que j'ai à faire encore sur l'intervention des pouvoirs publics dans les travaux manufacturiers pour les règlements préventifs auxquels ils les soumettent dans un intérêt d'ordre et de police.

On sait en quoi consistent ces règlements; à quelle variété d'objets ils s'appliquent; quel nombre et quelle diversité de fonctionnaires ils mettent en jeu; quel pouvoir ils donnent à l'autorité d'empêcher ou de permettre; de quelle série de formalités ils exigent qu'elle fasse précéder les défenses et les autorisations¹. Je ne critique point, à Dieu ne plaise, les intentions qui ont dicté cet ensemble de règles. Rien de plus recommandable que les intentions en général et ces intentions-ci en particulier. Il s'agit de prévenir des faits indubitablement très-dommageables; et, par exemple, il s'agit d'empêcher — que les usines qu'on entreprendrait d'établir sur des cours d'eau, ou n'appauvrissent les voies fluviales, ou n'en embarrassent le cours, ou n'inondent des propriétés riveraines, ou ne nuisent à des usines déjà établies; — que les ateliers incommodes, insalubres ou dangereux qu'on voudrait fonder, ne causent quelque grave incommodité aux personnes du voisinage, ou ne compromettent leur santé et leur sécurité; — que les moteurs à vapeur, notamment, à qui tant d'industriels voudraient confier la mise en mouvement de leurs usines, ne mettent en péril, par la possibilité des explosions, la vie de beaucoup de gens, etc.

Or, non-seulement tout cela est permis, mais tout cela est d'obligation; et, non-seulement le législateur est obligé d'empêcher de tels faits, mais il est dans sa mission et de son devoir d'empêcher tout ce qui pourrait les rendre possibles, toute témérité ou toute négligence qui seraient de nature à les provoquer; et, en conséquence, de prescrire l'observation de toutes les précautions qu'on ne saurait négliger sans incurie ou sans imprudence. Nul doute donc à élever sur ce point; il n'y a de doute possible que sur les moyens dont l'autorité fait

¹ Voy. la note de la page 141, et les lois et règlements qui y sont cités.

choix pour atteindre des fins si légitimes ; mais la justice et même l'efficacité de ces moyens sont assurément très-susceptibles d'être contestées.

Ils sont de plusieurs sortes. Ils consistent à interdire la création de certains établissements et l'emploi de certains mécanismes jusqu'à ce que l'autorité ait suffisamment consulté, examiné, censuré, délibéré, et finalement permis ; à exercer ensuite une certaine surveillance pour voir si les précautions prescrites sont observées ; et enfin, si l'établissement ou l'instrument autorisés deviennent, malgré ces précautions, une cause de dommage, à permettre des poursuites par les voies ordinaires, comme s'il n'y avait pas eu d'autorisation donnée.

Tels sont les moyens auxquels j'adresse le double reproche d'être tout à la fois excessifs et insuffisants, injustes et inefficaces.

Ils sont injustes en ce sens qu'ils font une obligation de ce qui n'est pas naturellement obligatoire. Ce qui est naturellement obligatoire, en effet, c'est l'observation des précautions : ce n'est pas le recours préalable à l'autorité. L'autorisation exigée est manifestement contraire à la liberté de l'industrie. On n'est pas libre de faire ce qu'on ne peut faire qu'avec autorisation. L'autorisation est une variété de l'ancien régime de la censure. C'est ce régime appliqué à de certaines natures d'établissements et d'instruments. Je n'ai pas besoin de dire à quel point sont gênantes et compliquées les formes de cette censure ; combien l'incommodité s'en accroît à mesure que se multiplient ou que voudraient se multiplier les établissements et les instruments auxquels elle est appliquée, des instruments destinés à devenir d'un usage aussi universel et aussi familier que les machines à vapeur par exemple, et des établissements si nombreux qu'on en a formé plusieurs centaines de catégories ; quel temps elles font perdre à l'industrie des manufactures et quel dommage elles lui causent.

Mais ce qu'il est essentiel de dire et facile de démontrer, c'est que l'exercice de cette censure, qui soumet les établissements et les instruments qui la subissent à un assujettissement si gênant et si injuste, est néanmoins un préservatif très-insuffisant. Il faut prendre garde en effet que, si l'autorisation nécessaire est assez ordinairement demandée, il s'en faut qu'elle

soit toujours attendue. Il n'est assurément pas rare que des entrepreneurs commencent leurs travaux avant d'avoir demandé cette autorisation, et surtout avant de l'avoir obtenue. C'est l'effet naturel des lenteurs qui accompagnent ces sortes de procédures et de l'indulgence que commandent fort justement ces lenteurs, de la nécessité de ne pas rendre l'administration tracassière, de la crainte d'inspirer contre elle de l'hostilité à des milliers d'hommes utiles et honorables, sur lesquels on agit par la persuasion beaucoup plus fructueusement qu'on ne ferait par la contrainte.

Il arrive ainsi que beaucoup de travaux de l'ordre de ceux que les règlements atteignent s'exécutent en dehors des prescriptions réglementaires, et sans que les entrepreneurs aient pris suffisamment conseil, ni de l'administration, ni d'eux-mêmes. A quoi il faut ajouter que le défaut de vérification préalable n'est certainement pas compensé par l'activité et la sévérité de la surveillance ultérieure ; car la seule surveillance qui soit rigoureusement imposée est celle qui est prescrite aux ingénieurs, dans leur tournée annuelle d'inspection, et l'on conviendra que, dans l'intervalle qui sépare ces rares visites, on ne s'inquiète guère des négligences et des imprudences que peuvent avoir à se reprocher les chefs des établissements autorisés ou à autoriser. On sait ce qui se passait, dans l'emploi des machines à vapeur, relativement aux rondelles fusibles, avant qu'on les eût finalement supprimées, et ce qui se passe encore, relativement aux soupapes de sûreté, quand les entrepreneurs pressés de travail sentent le besoin de forcer la marche de leurs machines. On sait aussi comment sont fréquemment observées les précautions prescrites aux établissements incommodes et insalubres, et à d'autres classes d'établissements réglementés.

Il est vrai que lorsque, faute de soins et de précautions, des accidents arrivent et que des dommages sont causés, les personnes atteintes peuvent, nonobstant l'autorisation administrative, recourir à la justice ordinaire et solliciter des réparations. Mais, autre inconvénient de tout ce système, les agents de l'administration, dont de telles poursuites peuvent faire suspecter le zèle, doivent naturellement sentir le besoin de défendre des inculpés qui souvent ne sont coupables que

faute d'avoir été suffisamment surveillés, incliner à n'attribuer les suites de leur incurie qu'à des circonstances indépendantes de leur volonté, et réussir à les faire exempter, sinon de toute réparation civile, au moins de toute condamnation pénale. De sorte que ce régime, d'une part si chargé d'entraves, n'offre, sous un autre rapport, que d'imparfaites garanties, et nuit réellement à cette sûreté qu'il a la prétention de rendre plus grande et plus effective.

Disons-le franchement : mieux vaudraient moins de gênes d'abord, et plus de surveillance ensuite. Il n'est pas douteux qu'un système dans lequel les entrepreneurs, bien avertis des précautions qu'ils auraient à prendre, seraient laissés d'ailleurs à leur entière responsabilité et soumis seulement à une surveillance exacte, n'offrir, en gênant moins la liberté et en blessant moins la justice, infiniment plus de garanties de sécurité. Ils ne seraient pas soumis d'abord, il est vrai, à l'obligation de remplir une longue série de formalités ; mais, comme ils courraient de véritables risques, ils ne s'exposeraient pas légèrement au danger d'être poursuivis et à l'obligation de détruire ou de changer à grands frais des constructions qui pourraient donner lieu à de justes plaintes. Ils prendraient sérieusement conseil, et aviseraient avant d'entreprendre. Ils ne pourraient pas d'ailleurs, comme dans le régime en vigueur, renfermer toute leur sagesse dans leurs projets, et la restreindre aux actes nécessaires pour obtenir l'autorisation. Comme ils seraient l'objet d'une surveillance assidue et se verraient exposés à des poursuites dès qu'ils feraient courir à quelqu'un quelque danger, et seraient ou menaceraient de devenir pour des tiers une cause de dommage, il faudrait que leur attention à ne pas nuire se soutint comme la surveillance dont ils seraient l'objet, et les garanties offertes par cette application ordinaire du droit commun, outre qu'elles seraient plus réelles, seraient aussi plus continues.

Au fond, de quoi s'agit-il ? De s'assurer que dans le choix et dans l'emploi de certaines machines, que dans la manière de placer, de construire et de tenir de certains établissements, on observera de certaines précautions impérieusement commandées par la prudence. Et quel est le vrai, quel est le meilleur moyen d'atteindre ce résultat ? La liberté, ou la censure ?

l'arbitraire, ou le droit commun? la nécessité de l'autorisation préalable sans surveillance ultérieure, au moins sans surveillance sérieuse, ou la dispense de l'autorisation et des formalités gênantes qui l'accompagnent, compensée par une surveillance soutenue et par une constante attention à empêcher qu'on ne nuise? Pour les esprits bien faits, une question ainsi posée est, je crois, une question résolue. En Angleterre, où les moulins, les usines, les moteurs à vapeur appliqués à toutes sortes d'ateliers et de manufactures, et les établissements de l'ordre de ceux que nous appelons insalubres ou dangereux sont incomparablement plus nombreux qu'en France et s'y multiplient avec une rapidité infiniment plus grande; en Angleterre, dis-je, on n'a pas le moins du monde senti le besoin d'accumuler les lois, les décrets, les ordonnances, les instructions, et de rédiger plusieurs milliers d'articles pour dire suivant quelles formes il serait permis de créer tout cela. Les Anglais se bornent à réprimer ce qu'ils appellent les *nuisances*, les actions dommageables, les établissements qui compromettent la sûreté, la santé, le repos des citoyens, qui font du mal ou qui menacent d'en faire.

On n'admet pas chez nous, je le sais, que l'autorité judiciaire soit capable de réprimer ces dommages avec un discernement suffisant. Elle serait, croit-on, trop respectueuse des droits de la propriété, et pas assez de ceux de l'industrie; elle ne comprendrait pas que les entrepreneurs d'industrie sont aussi propriétaires, et qu'ils ne doivent pas être gênés dans l'emploi de leur terrain, quand ils s'en servent sans détriment notable pour les propriétés ou les propriétaires du voisinage; elle ne saurait pas concilier avec une équitable intelligence les droits et les intérêts contraires des propriétaires voisins; elle serait surtout impropre à faire d'une manière convenable la police des cours d'eau, et, tout en respectant la liberté de l'usage, à empêcher qu'on ne se serve des eaux courantes d'une manière contraire aux droits du public ou de certaines personnes privées.

Je ne crois pas, pour mon compte, que les tribunaux fussent et surtout dussent demeurer aussi incapables qu'on le suppose de prononcer d'une manière suffisamment judiciaire sur de tels faits; et le Code civil, le moins imparfait de nos codes, ne

le croyait pas non plus, sans doute, au moins en ce qui touche l'usage des cours d'eau, lorsque, par son article 645, il chargeait les juges civils de régler les difficultés auxquelles cet usage pourrait donner lieu, et de concilier dans leurs décisions les intérêts de la propriété et ceux de l'industrie agricole. Mais on n'a voulu ni former, ni même éprouver leur capacité sur ce point, non plus que sur les autres matières dont il s'agit ici. On obéissait à d'autres tendances. Après avoir formé une vaste administration, on ne pouvait pas la laisser oisive; il fallait bien tailler de la besogne au zèle des nombreux fonctionnaires qu'on avait créés; et c'est ainsi et presque forcément qu'on a été conduit à charger l'autorité administrative du soin de régler préventivement une multitude de faits qu'on aurait pu et dû laisser à l'activité spontanée des populations, en prévoyant, bien entendu, les abus auxquels cette activité pourrait donner lieu, en chargeant les tribunaux de la retenir dans les limites du droit, et en éclairant à cet égard leur action par une législation bien faite.

Les inconvénients du régime préventif se font sentir ici jusque dans les matières où l'intervention en serait, ce semble, le plus permise. Quoi, en apparence, de plus légitime et de plus simple que de vouloir empêcher qu'on n'abuse, dans les manufactures, de la faiblesse des femmes, des enfants, et, pour obtenir ce résultat, que de régler, suivant l'âge et le sexe, le nombre d'heures que devra durer la journée de travail? Cependant il n'est pas bien sûr que cette mesure, inspirée par un mouvement si naturel de charité et de philanthropie, fût très favorable aux malheureux en faveur de qui elle aurait été prise. Il faut prendre garde d'abord qu'on ne pourrait guère réduire dans les fabriques le nombre des heures de travail pour les enfants et pour les femmes, sans le réduire par cela même pour tous les ouvriers; car, les enfants et les femmes une fois partis, il serait fort difficile que l'atelier continuât à marcher, et de fait la journée serait finie pour tout le monde.

Puis quel serait, même pour les catégories de personnes qu'on aurait voulu soulager, le résultat de cette réduction de la journée? On pourrait bien défendre aux chefs de fabrique de retenir les femmes et les enfants au travail au delà de tant d'heures; mais pourrait-on les contraindre à donner pour un

travail moindre un salaire pareil, à payer une journée de dix heures, par exemple, autant qu'une journée de douze ? Quand ils le voudraient, le pourraient-ils ? Le pourraient-ils du moins sans se ruiner ? L'état du marché le permettrait-il ? Et s'ils étaient forcés de payer moins des ouvriers dont il recevraient un travail moindre, cette réduction des salaires, suite inévitable de celle de la durée du travail, serait-elle bien heureuse pour les classes intéressantes qu'on aurait voulu favoriser ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que la loi qui a voulu régler chez nous le travail des enfants dans les manufactures, paraît rencontrer dans l'application de très-sérieuses difficultés, et qu'en Angleterre, les classes en faveur de qui de telles mesures ont été prises en ont autant que possible éludé le bienfait. Les débats du parlement au sujet de la proposition de lord Ashley, nous ont appris quels ont été les résultats du statut adopté en 1835 pour abrégier la durée du travail des enfants dans certaines classes de fabriques. L'effet le plus immédiat de cet acte a été de déprécier le travail dans toutes ces classes d'établissements ; et comme les enfants, en raison de la condition de leurs parents, étaient forcés de courir après le travail le mieux rétribué, ils ont déserté les fabriques où il était réglementé pour se réfugier dans celles où il était demeuré libre et avait conservé son prix. De sorte que l'on compte aujourd'hui, dans une seule branche d'industrie, jusqu'à 35,000 enfants qui travaillent quinze heures par jour et souvent la nuit. « Il y a eu, comme le disait énergiquement un ministre, *congestion* de travail partout où n'était pas intervenue la législation, et dépréciation partout où elle était intervenue. »

On aurait pu, il est vrai, prévenir la congestion dont parlait sir James Graham, en réduisant les heures de travail dans toutes les classes de fabriques ; mais, si on eût évité par là que les travailleurs ne se jetassent avec excès dans de certaines branches d'industrie, on n'eût pas évité que leur travail ne fût déprécié dans toutes ; il est, au contraire, naturel de penser que la dépréciation du travail serait devenue générale comme la limitation de sa durée.

En effet serait-il au pouvoir des chefs de fabrique, si la journée était réduite de douze heures à dix, et si, par suite, le travail et la production de leurs ateliers venaient à subir forcément une

réduction d'un sixième, serait-il, dis-je, en leur pouvoir de continuer, sans succomber, à payer la même somme de salaires ? et la classe ouvrière, qu'on trouve déjà à plaindre, serait-elle plus heureuse si l'on ne parvenait à réduire la durée du travail des ouvriers qu'en faisant baisser d'autant le prix de leurs journées ? N'y aurait-il pas dans cette mesure, imaginée pour les soulager, de quoi leur inspirer une vive irritation et les entraîner à de graves désordres ?

Ce qu'il faut souhaiter, pour que la classe ouvrière éprouve un soulagement réel, ce n'est donc pas que le législateur intervienne arbitrairement dans ses transactions avec les chefs de fabrique, et entreprenne de fixer le nombre des heures consacrées au travail, car il ne lui appartient pas plus d'en déterminer la durée que le prix ; mais que les ouvriers sachent se placer par leur prévoyance dans une situation où ils n'aient pas besoin d'un si dangereux secours, et qui leur permette naturellement de traiter à des conditions avantageuses ; c'est qu'au besoin, ils sachent, en limitant le nombre des naissances, prévenir le trop grand accroissement de l'offre de la main-d'œuvre et l'avilissement du prix du travail ; c'est qu'ils unissent une sévère économie à une activité persévérante, et qu'ils usent de leurs ressources avec d'autant plus de sagesse qu'elles sont plus limitées. Le législateur peut bien sans doute charger les tribunaux d'apprécier les cas où des parents, de complicité avec des chefs de fabrique, feraient des forces ou plutôt de la faiblesse de certains enfants un abus véritablement coupable ; mais décider d'une manière générale que telle classe de travailleurs ne pourra être retenue au travail que tant d'heures, il ne le peut réellement pas ; car il ne le pourrait qu'avec des inconvénients extrêmes, pires que le mal auquel il tenterait d'obvier. Ce mal est le résultat nécessaire d'une situation qu'on ne peut changer par de tels moyens, et le régime réglementaire échoue ici comme en toutes choses : sa prétention de suffire à tout par des procédés artificiels est une prétention pleine de démesure et qui ne suffit véritablement à rien.

Cependant si, dans sa manière de faire la police de l'industrie manufacturière, le législateur commet encore de graves erreurs de théorie, il ne faut pas qu'à mon tour je m'écarte des principes d'une sage méthode d'application, et je n'aurai

garde assurément d'inférer des remarques qui précèdent qu'il faudrait, dès aujourd'hui, provoquer, sur les divers points que je viens d'examiner, la réforme des pratiques administratives. Je ne crois pas le moins du monde que, dans les dispositions actuelles de l'esprit public, on le pût avec la moindre chance de succès. Je n'espère pas même que, de longtemps, de tels changements puissent devenir praticables. Mais il n'en est pas moins vrai que, tant que les pratiques en question trouveront dans les habitudes publiques un appui suffisant pour se maintenir, la liberté, dans la bonne et judicieuse acception du mot, n'existera que très-incomplètement pour l'industrie manufacturière.

Cette liberté, en effet, n'est pas compatible avec des habitudes d'esprit qui permettent à la société de soumettre les travaux manufacturiers à des règlements de la nature de ceux que je viens de passer en revue. Il ne lui appartient pas plus de déterminer, dans un intérêt d'humanité ou de sécurité, la longueur des journées de travail, la forme de certains instruments, la place de certains ateliers, qu'il ne lui appartenait, sous l'ancien régime, de régler les procédés de la fabrication dans un intérêt de probité. Empêcher qu'on ne trompe les acheteurs, empêcher qu'on n'incommode ou qu'on n'expose les voisins, empêcher qu'on n'exténue de fatigue de pauvres enfants, cela n'est pas seulement un droit pour elle, c'est un devoir, et un devoir très-impérieux ; mais, pour bien remplir ce devoir, il faut qu'elle s'attaque directement à la fraude, à l'incurie, à l'imprudence, à l'inhumanité, et non au travail lui-même, dont elle n'embarrasse jamais les mouvements sans faire plus de mal encore qu'elle ne réussit à en prévenir, et notamment sans opposer à l'activité et aux progrès de l'industrie de très-fâcheux obstacles.

§ 11. — DES CONDITIONS MATÉRIELLES DONT DÉPEND LA
PUISSANCE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

Après avoir vu comment influent sur la liberté de la fabrication les habitudes sociales, les mœurs privées, les divers

genres d'habileté qui tiennent à l'art, ceux dont est formé le génie des affaires, et en général toute cette partie des pouvoirs du travail qui se compose de facultés personnelles, voulons-nous examiner comment s'y applique, à son tour, cette seconde classe de moyens dans laquelle il n'entre que des objets matériels? Nous découvrirons sans peine que l'influence de ces objets, si considérable dans tous les arts, est, comme celle des facultés personnelles, encore plus sensiblement marquée dans l'industrie manufacturière que dans l'art des transports, et je puis dire d'avance qu'il n'est pas d'industrie où l'on voie plus clairement à quel point il est essentiel d'avoir un atelier bien situé, bien organisé, où le travail soit convenablement divisé et réparti, et où l'on dispose d'un bon système de moteurs et de machines.

Par exemple, l'industrie manufacturière paraît être jusqu'ici la seule où les économistes aient commencé à apercevoir combien la perfection de l'atelier dépend de sa situation. Ce n'est pas que l'influence de ce moyen ne soit réelle que dans cette industrie : elle se fait sentir dans toutes. Il n'est pas d'art où le genre de service que peuvent rendre les ateliers ne dépende d'abord du degré d'intelligence dont on a fait preuve dans le choix de leur emplacement. Il n'est pas plus indifférent pour une route, une école, une maison de santé d'être convenablement situées, que cela n'est indifférent pour une manufacture. Mais enfin les manufactures sont la seule branche d'industrie où la science ait commencé à remarquer à quel point le succès des entreprises dépend du choix des lieux où l'on s'établit; et s'il ne faut pas induire de cette observation que l'influence de ce moyen ne soit réelle que dans cette industrie, on pourrait au moins en inférer qu'elle s'y laisse mieux apercevoir que dans les autres ¹.

¹ Voy. Chaptal, *De l'industrie française*, t. II, p. 232 et suivantes. — M. Say, qui n'avait pas parlé de ce moyen dans son *Traité d'écon. pol.*, a réparé cette omission dans le *Cours complet*, t. II, p. 137 et suiv. Ce n'est pas le seul point sur lequel le second ouvrage du célèbre auteur justifie les observations que j'avais pris la liberté de faire sur le premier (*Rev. encycl.*, cahier d'avril 1827) (a). Il reste à remarquer néanmoins que la correction est incomplète, et que le choix des

(a) Voy. dans les *Notices d'économie sociale* (tome II des Œuvres de CHARLES DUNOYER) la notice intitulée : *Fragments de critique économique*, p. 218.

Il est certain que, si la situation des magasins, des rues, des chemins, et en général de tous les ateliers dans lesquels ou sur lesquels l'industrie voiturière exécute sa fonction, influe beaucoup sur les services qu'ils peuvent rendre, la puissance des manufactures semble se lier avec plus d'évidence encore à la situation des lieux qu'on a choisis pour leur établissement. Qui ne sent que la fabrique la plus belle et la plus sagement organisée, placée loin de toutes les circonstances favorables à son action, serait nécessairement impuissante ?

Les choses n'ont pas été arrangées en ce monde de manière que toute industrie pût être exercée indifféremment partout. Elles n'ont pas été arrangées non plus de manière que de certaines localités fussent exclusivement propres à l'exercice de tous les arts. Nul lieu ne réunit tous les avantages. Nul lieu non plus n'a été complètement déshérité de tout. Mais de certaines localités sont plus propres à de certains travaux, d'autres à d'autres, et l'intérêt de l'espèce humaine aurait voulu que les hommes se fussent toujours placés pour faire les choses dans les lieux qui réunissaient le plus de circonstances favorables à leur exécution.

Il est difficile de croire qu'il en ait toujours été ainsi. Bien des causes ont dû mettre obstacle à cette parfaite distribution de toutes les sortes d'entreprises. La prétention seule qu'on a eue dans chaque pays de faire tout ce qui se faisait dans les autres, et le système de prohibitions qui s'en est suivi, ont dû, comme j'en fais la remarque ailleurs, être cause que beaucoup d'arts se sont développés hors de leur vraie place; et il est probable que, dans la somme des allées et venues, des voyages et des transports de toute espèce que le genre humain exécute aujourd'hui sur la surface du globe, il y a une énorme masse de mouvements qui se fait en pure perte, et uniquement parce que, dans le monde en général, et dans chaque pays en particulier, beaucoup de choses n'ont pas été faites là où elles pouvaient être entreprises le plus convenablement.

Maintenant que les choses se sont développées d'une certaine

bons emplacements, dont J.-B. Say ne parle que comme d'un moyen de succès propre aux manufactures, aurait dû être considéré comme favorable à toutes les industries, et rangé, dans son premier volume, parmi les moyens généraux sur lesquels se fonde la puissance du travail.

façon, ce qui a été fait décide en grande partie de ce qu'il est le plus utile de faire, et les travaux exécutés influent à un haut degré sur le choix des lieux où l'on doit s'établir pour en exécuter de nouveaux. Qui le croirait ? l'Inde, où se récolte le coton, où on le fabrique de temps immémorial, où cette industrie avait acquis un degré de perfection qu'il semblait impossible d'atteindre, où la main-d'œuvre d'ailleurs est à vil prix, l'Inde n'est plus le pays où un Hindou peut établir le plus convenablement ses fabriques d'indienne. Il lui vaudrait mieux, s'il a les talents requis et une fortune facilement transportable, laisser là l'Inde avec ses cotonniers, ses ouvriers et tous ses avantages naturels, et venir s'établir en Angleterre, à plus de quatre mille lieues de la matière première, et dans un pays où les ouvriers sont très-chers, sauf à faire faire quatre mille lieues encore à son coton fabriqué, pour le faire retourner dans l'Inde, où en effet il pourrait le donner à meilleur marché que s'il l'avait façonné sur place, tant sont ingénieux et puissants les moyens d'action que des hommes d'une autre race ont développés dans le pays éloigné où il serait venu s'établir !

On peut voir par ce seul trait à quel point le travail a pu modifier les situations, changer l'importance relative des localités, et faire varier les motifs qui sont de nature à influencer sur le choix des emplacements.

Ces motifs sont si divers et si nombreux, qu'il est comme impossible de trouver des localités qui réunissent toutes les convenances ; et qu'en quelque lieu que se fixe un manufacturier, il ne doit presque jamais arriver qu'il trouve à la fois, sur le lieu même qu'il choisit pour s'y établir, ses matières premières, ses moteurs, ses ouvriers, ses débouchés, etc.

Quelles sont de ces choses celles dont il lui convient le plus de se rapprocher ? C'est une question à laquelle on ne peut répondre d'une manière générale. Il faudrait savoir pour quelle part chacune d'elles doit entrer dans ses frais, jusqu'à quel point, en se rapprochant de l'une, il pourra s'éloigner des autres, quelles sont celles qu'il serait le plus dispendieux de faire voyager. On peut dire qu'il doit se placer au point où il aura le plus à portée de sa main toutes les choses que son art réclame, qu'il doit choisir la situation où il aura à faire le moins de mouvements inutiles et pourra éviter le plus de frais. Mais

cette situation quelle est-elle ? C'est, dans chaque circonstance particulière, ce qu'un grand discernement et des calculs exacts sont seuls capables de lui enseigner.

En général, les points de chaque pays où il convient le mieux de se placer pour exercer un art, sont ceux où cet art a déjà fait les progrès les plus considérables ; car, outre que de tels lieux possèdent ordinairement des avantages naturels assez marqués, ils sont, par le fait même des progrès que cet art y a faits, ceux où doivent se trouver réunies le plus de circonstances favorables à son exercice ; ceux où il doit y avoir eu le plus de travaux exécutés pour faciliter l'arrivage des matières premières et l'écoulement des produits fabriqués ; ceux où l'on doit trouver une population plus rompue aux difficultés que cet art présente et aux habitudes qu'il réclame ; ceux où le courage des travailleurs doit être le mieux soutenu et leur émulation le plus vivement excitée ; ceux où il est le plus aisé de faire des progrès et de profiter de ceux que font les autres.

Aussi voit-on, en général, les hommes qui veulent faire une chose se rapprocher, comme par instinct, des lieux où on la fait déjà, et, par suite de cette disposition, les fabriques de même ordre s'agglomérer, dans chaque pays, sur un petit nombre de points principaux. C'est ainsi qu'en Angleterre, la plupart des manufactures de coton se sont concentrées dans le Derbyshire et le Lancashire, les fabriques sur métaux à Birmingham et à Sheffield, la poterie dans le comté de Suffolk, la fabrication des rubans de soie à Coventry. C'est ainsi qu'en France, on fabrique particulièrement les rubans à Saint-Étienne, les étoffes de soie à Lyon, les draps à Elbeuf, à Louviers, à Sedan. Il résulte de là, a-t-on observé avec beaucoup de justesse, une grande émulation due au voisinage et beaucoup de facilités pour l'imitation, source de toute prospérité.

Encore ces avantages sont-ils loin d'être les seuls qui résultent de cet arrangement : tout, comme je l'ai dit, doit se trouver mieux préparé pour l'exercice d'un art là où cet art a déjà pris des développements considérables. C'est donc surtout dans ces centres d'action qu'il convient de s'établir. Et néanmoins tels pourraient être les avantages réunis dans des lieux plus ou moins éloignés de ces foyers d'activité, qu'il pourrait

arriver qu'on dût les choisir de préférence. Mais le calcul seul peut donner à cet égard des avis éclairés ¹.

Si une manufacture, pour être vraiment propre à son objet, demande à être bien située, elle n'a pas moins besoin d'être habilement construite. La bonne organisation de l'atelier est encore un moyen dont l'influence se fait peut-être mieux remarquer dans la fabrication que dans le voiturage, quoique les économistes n'en aient pas plus tenu compte dans la première que dans la seconde de ces industries. Il exige plus d'art dans les manufactures, et l'on est plus frappé des effets qu'il y produit.

L'effet d'un bon système de rues ou de routes est de faire qu'on y circule sans embarras, et que le voiturage y exécute sa fonction avec aisance. L'effet du plan judicieux sur lequel est construite une fabrique est de faire aussi que l'industrie manufacturière s'y meuve et y fonctionne librement. Dans les deux industries, cet effet est de même nature, mais peut-être est-il plus considérable dans la seconde; et d'ailleurs, comme il y est obtenu avec plus de peine, on remarque davantage la puissance de l'art qui l'y produit.

Il y a dans la suite des transformations qu'on fait subir à un objet dans une manufacture un ordre moins simple que celui qu'on observe sur une route pour faire avancer un fardeau. Tandis que l'industrie voiturière n'a, pour ainsi dire, qu'à mettre un pied devant l'autre, et à marcher devant elle, en évitant d'accrocher, la fabrication est obligée de systématiser son travail, d'y introduire une méthode rigoureuse, de faire d'abord

¹ Ainsi, par exemple, il paraîtrait que la fabrique de Lyon trouve son compte à se disperser aux environs de cette grande cité, et pousse même assez loin ses colonies industrielles. Deux causes la portent à cette émigration : la facilité de vivre à plus bas prix dans les campagnes, en associant les avantages et les ressources d'une position à la fois agricole et industrielle, et puis, la délicatesse particulière de certains tissus dont les couleurs tendres obtiennent une plus grande propreté, une netteté plus chatoyante, fabriqués dans les villages, que dans l'atmosphère enfumée de la ville de Lyon. (Voy. les détails pleins d'intérêt que publiaient sur ce sujet les *Débats* du 25 juillet 1843.) Il faudrait se garder néanmoins d'inférer de cette anomalie, déterminée par des causes naturelles, que le gouvernement doit, ainsi que l'ont proposé maints *socialistes*, fixer la place des manufactures, et ne leur permettre de s'établir que dans les campagnes. Ceci est une pure sottise et ne mérite pas la moindre attention.

une chose, puis une seconde différente de la première, puis une troisième différente de la seconde, etc. L'organisation d'une fabrique est donc infiniment plus compliquée que celle d'une route, et il est clair qu'il faut infiniment plus d'art pour faire que l'industrie manufacturière se meuve avec aisance dans ses ateliers que pour faire que le voiturage fonctionne librement sur les siens.

Il faut, pour être en état de construire convenablement une fabrique, connaître la nature de chacune des opérations qu'on y doit exécuter, et surtout l'ordre suivant lequel ces opérations s'enchaînent : l'essentiel est qu'elle soit construite de telle sorte que tous les mouvements qu'on y fait soient dans l'ordre des transformations qui s'y opèrent, de telle sorte qu'on y avance vers le but qu'on veut atteindre simplement, promptement, sans peine perdue, sans manœuvre inutile.

Un homme qui avait sur les arts des vues très-justes et très-élevées, et sur lequel je m'appuie le plus souvent que je peux, Clément Désormes, dans le cours qu'il faisait au Conservatoire, a eu quelquefois occasion de remarquer ce que peut, pour la bonne et prompte exécution du travail, un atelier bien organisé. « La différence est extrême, disait-il un jour, entre une fabrique à l'organisation de laquelle a présidé une prévoyance éclairée et celle qui s'est faite en quelque sorte par hasard et suivant le caprice d'un maître ignorant : j'ai vu telle teinturerie où la main-d'œuvre était quatre fois plus considérable que dans telle autre, uniquement parce que la manufacture était mal organisée, et telle blanchisserie où cinquante brouettes roulaient sans cesse pour transporter inutilement des toiles d'une place à une autre, tandis que, dans une manufacture toute pareille, on ne voyait pas une seule brouette. »

Si nous devons en croire des voisins dont le jugement nous est rarement favorable, la bonne organisation de l'atelier est un des moyens de puissance et de liberté d'action que nous avons le plus négligés dans nos manufactures. On voit, dans cette enquête parlementaire que j'ai déjà citée bien des fois, un constructeur de fabriques de Manchester déclarer que, sous le rapport *des arrangements et de la méthode*, les usines de fabrication lui ont paru très-défectueuses en France, compa-

rées aux établissements semblables qui existent en Angleterre ¹. Si la remarque était juste, elle serait affligeante; car elle signifierait dans nos fabriques l'absence de l'un des moyens les plus propres à contribuer à l'extension de leur pouvoir.

Malheureusement, j'ai le regret de la voir confirmée par un compatriote intelligent et fort ami de son pays, qui a visité l'Angleterre, et qui a pu, sous ce rapport comme sous d'autres, la comparer avec son pays natal. « J'ai vu en France, observe M. C.-G. Simon, un bon nombre d'établissements (il s'agit ici des établissements où l'on traite le fer). Presque tous laissent à désirer : ici c'est l'abus du terrain, les ateliers sont disséminés sans ordre, et leur mauvaise distribution nuit à la surveillance; là, c'est le défaut d'unité qui se fait remarquer; dans d'autres établissements, les modèles sont laissés à l'abandon, et si vous avez besoin de fondre une seconde fois la même pièce, c'est un modèle à refaire, le premier est perdu. En Angleterre, vous voyez l'unité et le classement partout; il y a une place déterminée pour chaque chose, et chaque chose est à sa place dans un ordre parfait. Donc, jamais de temps perdu à chercher un objet égaré, jamais à le remplacer par un autre ². »

Ajoutons que cet ordre excellent se fait remarquer dans toutes les classes d'établissements, et que tout y est disposé, non-seulement pour la bonne et rapide exécution du travail, mais encore pour le maintien de la discipline la plus exacte. Il n'est pas rare que les ordres y soient donnés sans déplacement et sans bruit, au moyen de porte-voix non apparents, par lesquels le chef de fabrique, sans quitter son bureau, communique avec les diverses parties de son établissement. Le génie inventif des Anglais a imaginé d'autres moyens de prévenir les déplacements et la fatigue; et si le chef d'une vaste manufacture de coton, par exemple, veut parcourir rapidement l'usine et ses sept étages, un coup frappé à une porte suffit; aussitôt la porte s'ouvre, et une cage carrée, balancée par des contre-poids, et enlevée par la vapeur, le transporte en un instant, à travers une coulisse ouverte jusqu'aux combles, à l'étage qu'il veut visiter. Le même moyen sert à transporter encore, sur-le-

¹ *Enquête du parlement anglais, etc.*, p. 303.

² Voy. C.-G. Simon, *Observations recueillies en Angleterre en 1835*, t. II, p. 96 et 97.

champ et sans effort, les ouvriers mécaniciens, leurs outils et même des parties de machines qu'ils ont réparées, ou qu'ils vont remettre en état dans les divers ateliers ¹.

On a raconté bien des fois avec quel ordre, quelle symétrie, quelle régularité merveilleuse, s'exécute, dans les grandes manufactures anglaises destinées à l'élaboration du coton, le travail en vue duquel elles ont été construites; comment le coton est d'abord livré au *batteur-éplucheur* et au *batteur-étaleur*; comment, à son tour, la *cardé* s'en empare, et, de ses millions de dents aiguës et crochues, le mord et l'étire pour le livrer, en un souple et léger ruban, au *drawing-frame*, qui le double et l'étire encore pour le transmettre, plus aminci, au *banc-à-lanternes*, et puis au *banc-à-broches* ou *mule-jenny*, qui l'allonge en fils déliés d'une longueur indéfinie; comment s'en empare ensuite le *dévidoir*, puis l'*ourdisseur*, puis le *métier-mécanique*, et comment, à la suite de ces rapides transformations, le coton, qui tout à l'heure existait sous forme de laine compacte, se trouve converti en tissus délicats et variés; comment des ouvriers nombreux se mêlent, sans fatigue, au sein d'un air tiède et sans cesse renouvelé, à ce travail, qu'ils surveillent et dirigent plus qu'ils ne l'exécutent, et comment enfin tout cet ensemble de métiers et de mains intelligentes, soumis, dans un ordre déterminé, à l'impulsion d'une puissante machine à vapeur, marchent, fonctionnent, d'un accord harmonique, membres dociles du colosse dont la machine est le cœur, et, comme le cœur des êtres animés, a ses battements et ses pulsations. Quelle série de beaux perfectionnements a subis d'ailleurs ce prodigieux mécanisme! D'essais en essais, de progrès en progrès, la machine de Watt, animant seule avec la précision du pendule une usine immense, en est venue à ce point de perfection qu'elle se suffit à elle-même, charge et gouverne ses fourneaux, absorbe et produit tour à tour la vapeur, dirige enfin ses mouvements et les modère avec un tact plus exquis, une exactitude plus rigoureuse que n'en saurait mettre à veiller aux soins de son corps et à la conservation de sa personne l'homme le plus délicat et le plus attentif à sa santé ².

¹ Voy. C.-G. Simon, *Observations recueillies en Angleterre en 1835*, t. II, p. 21 et 22.

² *Ibid.*, p. 13 à 19.

S'il importe à l'industrie manufacturière que ses ateliers soient bien situés, bien construits, bien organisés, il n'est pas moins essentiel pour elle que le travail y soit habilement divisé et réparti. La bonne division du travail entre les ateliers et dans l'intérieur de chaque atelier est un troisième ou quatrième moyen de puissance dont les effets sont encore plus manifestes dans l'industrie manufacturière que dans l'industrie des transports. Les métiers dans celle-ci sont moins nombreux : il n'y a pas autant d'espèces de voiturage que d'espèces de fabrication. De plus, le travail sur un atelier de transport est infiniment moins divisé que dans une fabrique, et, par conséquent, la division du travail y produit des effets infiniment moins étendus.

Smith a compté que dix ouvriers qui, en agissant isolément, n'auraient produit chacun que vingt épingles par jour, réunis dans une fabrique et se partageant convenablement entre eux les opérations de cette industrie, en produisaient quarante-huit mille, ce qui faisait pour chacun quatre mille huit cents, c'est-à-dire deux cent quarante fois davantage. M. Say a vu une fabrique de cartes à jouer où trente ouvriers qui, en travaillant isolément, n'auraient pas fait chacun deux cartes par jour, pouvaient, en se réunissant et en se partageant convenablement la besogne, en faire quinze mille cinq cents, ce qui faisait pour chacun plus de cinq cents, c'est-à-dire deux cent cinquante fois davantage. Certes il serait difficile que dans une boutique, sur une route, sur un cours d'eau, à bord d'un navire, la division du travail destiné à opérer de certains déplacements produisit des effets comparables et accrût à ce point la puissance des travailleurs.

Voulons-nous enfin comparer les effets produits ici par les machines à ceux qu'elles opèrent dans l'industrie dont nous avons précédemment traité, nous verrons encore que cet ordre de moyens joue un plus grand rôle dans la fabrication que dans le voiturage.

Il se trouve d'abord, par la nature même des choses, que l'industrie voiturière ne peut pas appliquer la plupart des moteurs physiques, et par exemple la vapeur, le vent, les cours d'eau, d'une manière aussi générale et aussi continue à ses voitures que l'industrie manufacturière à ses métiers. Sur terre, le voiturage n'avait guère pu jusqu'ici faire mouvoir ses véhi-

cules qu'à l'aide de moteurs animés. Sur eau, il ne peut se servir du courant des rivières qu'à la descente, du vent que lorsqu'il souffle du bon côté, de la force élastique de la vapeur que pour des navigations d'une durée limitée : tandis que la fabrication peut appliquer ces forces à toutes sortes de manufactures et s'en servir d'une manière non interrompue. Il n'y a pas d'interruption dans le mouvement qu'une chute d'eau imprime à une fabrique. Un moulin à vent, tournant sur son pivot, peut se servir du vent de quelque côté qu'il souffle. Une fabrique mue par la vapeur a la même facilité pour renouveler sa provision de combustible que pour la faire, et elle n'a pas à craindre que le feu vienne à lui manquer. Il parait évident que, par sa nature, la fabrication se prête mieux que le voiturage à l'emploi de ces divers moteurs.

De plus, elle tire de ces forces des effets plus étendus et surtout plus variés. C'est sans doute un merveilleux spectacle que celui de ces vaisseaux qui peuvent naviguer sans voiles, et aller directement contre le vent et la marée; ou bien que celui de ces files de voitures courant sans chevaux sur des bandes de fer parallèles et entraînant des populations entières avec tant de force, de précision et de rapidité ! Mais je ne crois pas que ces applications de la vapeur au voiturage par terre et par eau, qui nous frappent davantage parce qu'elles sont plus nouvelles, soient comparables pour l'étendue, ni pour la variété, ni, à quelques égards, pour la singularité, à celles que la fabrication a faites de la même force.

On est sûrement très-loin encore de faire dans l'industrie voitiurière un usage aussi étendu que dans les manufactures de la puissance de la vapeur. Si l'on ne peut se défendre d'une vive admiration en voyant cet agent aveugle employé à faire marcher les voitures, est-il moins singulier de le voir polir l'acier, tourner la poterie, tailler les cristaux, graver un cachet, filer sans le rompre un fil que sa finesse rend presque imperceptible, broder les dessins les plus variés sans la moindre confusion, soulever un vaisseau de guerre comme une chaloupe, saisir des arbres énormes aussi légèrement que le fil le plus délié, les placer dans la direction nécessaire à la forme qu'ils doivent recevoir, et en faire les mâts des plus gros navires avec autant de justesse et de précision qu'un tourneur habile en

pourrait mettre à façonner une queue de billard? En tout cas, voilà une variété d'effets bien supérieure à celle que le voiturage tire de la même force; et je ne dis pas la vingtième partie des usages auxquels la fabrication est parvenue à l'employer.

Il faut ajouter que les effets de la puissance de la vapeur se font plus sentir dans la fabrication que dans le voiturage, encore sous ce rapport peut-être qu'elle y a fait baisser davantage le prix des produits qu'elle est employée à créer, et qu'elle en a plus étendu l'usage. Je doute que l'application de la vapeur à la navigation ait autant diminué le prix du fret que son application aux manufactures a fait baisser le prix de beaucoup d'objets manufacturés. Je doute que la machine à vapeur ait autant multiplié les voyages maritimes qu'elle a étendu la fabrication et la consommation des tissus de coton, s'il est possible de comparer entre elles des quantités de natures si disparates.

Au reste, quelle que soit ici l'influence des méthodes et celle de leur perfectionnement, il ne s'ensuit pas, prenons-y garde, que les machines les plus perfectionnées et les plus puissantes sont toujours celles qu'il vaut le mieux employer. Il y a à dire ici des machines ce que j'ai dit plus haut des méthodes, qu'il n'en est pas d'absolument préférables. Les meilleures, absolument parlant, peuvent fort bien ne pas être les meilleures dans telle situation donnée. Il est clair, par exemple, que là où un certain produit ne peut avoir qu'un débit très-limité, on ne peut songer à faire usage, pour le créer, de machines puissantes et coûteuses, dont l'emploi n'est économique que là où l'on peut faire ce produit par grandes masses. Il est telles localités où le vent est le meilleur moteur qu'on puisse employer; dans d'autres, c'est l'eau; dans d'autres, la vapeur.

La première machine à feu qu'on ait appliquée à l'industrie, celle de Newcomen, était encore en usage, il y a vingt ans, malgré son imperfection, dans un grand nombre de lieux où le charbon est peu cher, et où l'on ne trouvait pas de profit encore à la remplacer par des machines plus modernes. Dans chaque circonstance particulière, c'est au calcul à enseigner quels sont les moteurs et les machines dont il convient de faire usage; comme c'est au calcul à décider du plan plus ou moins savant sur lequel on doit monter sa fabrique; comme c'est au calcul

à déterminer le choix du lieu où il est le plus convenable de s'établir. Le meilleur système de moteurs et de machines est celui qui se trouve le plus en rapport avec les circonstances où l'on est placé ; et toutefois, il n'est pas douteux qu'il n'y ait un grand avantage à se trouver dans des circonstances où l'on puisse faire usage des moteurs les plus perfectionnés et des machines les plus puissantes.

Ainsi les machines, les moteurs, les bâtiments, la manière dont le travail y est divisé, le plan sur lequel ils sont construits, les lieux où il sont situés, tout ce qui fait partie de l'atelier et contribue à sa puissance, tout ce qui entre dans la composition du fonds réel ou matériel, trouve, comme le fonds qui consiste en facultés personnelles, à s'appliquer à la fabrication ainsi qu'au voiturage, et, de même que ces facultés, y manifeste son influence d'une manière beaucoup plus marquée.

Il me reste à montrer comment du concours simultané de toutes ces causes et de leur développement progressif résultent, dans l'industrie manufacturière, une puissance, une liberté, une facilité d'action et une confiance dans les pouvoirs du travail de plus en plus grandes.

§ 12. — DE L'INFLUENCE DU PROGRÈS ÉCONOMIQUE EN GÉNÉRAL SUR LA PUISSANCE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

Ce que le capital social, au fur et à mesure qu'il s'accroît de toute manière, peut ajouter aux pouvoirs de la fabrication est immense. On en peut juger par l'extension que prennent en particulier quelques industries à mesure que s'accumulent tous leurs moyens, à mesure qu'on y applique un plus grand nombre de mains, des mains plus actives, une activité mieux dirigée, des habitudes plus favorables au succès des entreprises, des instruments plus puissants, des locaux mieux appropriés, des emplacements mieux choisis.

En 1812, l'industrie française ne mettait en œuvre, dans tout l'étendue de l'empire, que trente-cinq millions de kilogrammes de laines françaises ; et, en 1827, son activité et ses res-

sources s'étaient assez accrues pour employer, dans les quatre-vingt-six départements de la France actuelle, quarante-deux millions de kilogrammes de laines françaises et huit millions de kilogrammes de laines étrangères. L'industrie nationale, en 1814, n'avait fabriqué que cent dix millions de kilogrammes de fer; en 1825, elle en fabriquait cent soixante millions de kilogrammes; et, en 1841, elle en a fabriqué deux cent soixante-trois millions. En 1819, l'industrie parisienne n'avait consommé que quatre cent quarante-neuf mille hectolitres de houille; en 1820, cette consommation s'élevait à cinq cent treize mille, en 1821, à cinq cent soixante-trois mille hectolitres, et elle est aujourd'hui plus que doublée. Je vois dans l'enquête faite devant le parlement d'Angleterre, sur l'état de notre industrie, que nos fabriques de coton, qui, du temps de l'Empire, n'avaient jamais pu employer au delà de cinquante mille balles de coton, en consommaient deux cent mille balles, en 1824, sur un territoire d'un tiers moins étendu; et elles en consomment aujourd'hui près de cinq cent mille balles ¹.

Je vois aussi dans la même enquête que, de 1816 à 1823, la consommation de la même matière, par semaine, s'était élevée, en Angleterre, de sept cent cinquante à douze cents tonnes. J'y trouve encore que, dans la seule ville de Manchester, le nombre des métiers à tisser était monté, en trois ans, de deux mille à cinq mille sept cents. On peut inférer des documents publiés par Baines que, dans l'espace de 90 ans, de 1741 à 1831, la masse des cotons importés dans la Grande-Bretagne s'est accrue de 807 pour cent. Il est, en Angleterre, tel comté où il a été construit, en moins d'une année, cent quarante filatures de coton nouvelles, ayant toutes pour moteurs des machines à vapeur. Les fabricants de ce pays livraient à l'impression, en 1823, plus de trente-quatre millions de livres de coton en tissus, six ou sept fois plus que nous n'en fabriquions alors en France dans le cours d'une année. Il n'était pas très-rare, dès cette époque, de trouver là des manufacturiers qui ver-

¹ Le chiffre exact est 491,383 balles et une fraction, d'après le *Tableau général du commerce de la France*, qui porte la somme des importations de coton en laine, en 1841, à 73,708,501 kilogr. Le poids de la balle, dans ce calcul, est réduit à 150 kilogr. C'est le poids moyen qu'elle avait eu jusqu'à ces derniers temps. On ne l'a élevé à 175 kilogrammes que depuis peu d'années.

saient annuellement sur le marché trois cent mille pièces d'indiennes, tandis que nos maisons les plus fortes en livraient à peine cinquante mille pièces à la consommation.

D'autres établissements en Angleterre étaient montés sur une échelle plus vaste encore : j'ai déjà dit qu'un seul brasseur de Londres fabriquait annuellement, il y a vingt ans, pour 40 millions de bière. Dans le comté de Stafford, sur un espace de quelques lieues carrées, soixante-huit hauts fourneaux donnaient ensemble près de quatorze cents milliers de fer fondu par jour. Un seul établissement, à Merthyr-Tydwil, en coulait et en laminait, chaque jour, au delà de cent vingt milliers, plus que n'en produisaient, en un an, un assez grand nombre de nos forges. Enfin la beauté des fabriques anglaises, l'excellence de leur arrangement intérieur, la puissance des moteurs et des outils qu'elles emploient, répondent à la grandeur de l'échelle sur laquelle on les a construites ¹.

Et ce serait bien vainement, dans un pays où il y aurait moins de moyens accumulés, que l'industrie voudrait travailler sur un cadre aussi vaste et suivant des procédés aussi parfaits. J'ai vu quelquefois des écrivains s'extasier sur l'immense développement qu'ont pris en Angleterre de certains travaux, et exprimer naïvement le désir qu'on en fit en France de semblables. Le souhait était plus patriotique que facile à réaliser. Ce ne sont pas là de ces choses qui se peuvent faire par décret : elles ne sont faisables qu'avec le temps, à mesure que s'accroissent les besoins de l'industrie et que se développent toutes ses ressources. Tout peuple est naturellement obligé de renfermer ses entreprises dans la limite de ses moyens. Dans l'état pré-

¹ Pour ne pas hérissier de notes cet alinéa, ainsi que celui qui le précède, j'ai évité de mettre un renvoi à la suite de chacun des faits qu'ils renferment. Je me contente de dire que j'ai puisé mes renseignements dans les meilleurs auteurs et aux sources officielles. Je ne voudrais pas répondre néanmoins que tous les chiffres que je cite soient d'une exactitude absolue. On sait que les données de la statistique ont, par leur nature, le double tort de n'être jamais complètement exactes et d'être toujours sujettes à varier. Mais l'exactitude ici est plus que suffisante pour constater le mouvement progressif que je voulais faire remarquer. J'aurais voulu pouvoir donner, sur tous les points, des faits actuels ; mais, outre que cela n'eût pas été facile, le mérite de ce travail n'eût pas été de longue durée. Rien ne vieillit, en effet, aussi rapidement que la statistique, surtout quand les arts sur lesquels elle opère ont acquis une certaine impulsion.

sent des faits, il n'est pas plus au pouvoir de la France de mettre en mouvement seize mille machines à vapeur, comme l'Angleterre, qu'il n'est au pouvoir des États-Unis, qui n'en comptent que trois mille, d'en employer de cinq à six mille, comme fait la France. Il est impossible qu'une nation moins avancée et moins riche travaille sur des plans aussi étendus, avec des instruments aussi puissants, avec autant d'économie et de profit qu'une nation plus riche et plus avancée. Plus une nation a d'avances et plus elle a de loisir pour acquérir des lumières, et plus elle a d'argent pour faire des essais, et plus il lui est aisé d'arriver à d'utiles découvertes, et plus elle a le moyen de les appliquer, et plus sa consommation est étendue, et plus par conséquent ses débouchés sont vastes, et plus elle peut fabriquer en grand, et plus les moindres économies lui doivent donner des bénéfices considérables. La supériorité de puissance qu'une plus grande accumulation de moyens donne au peuple manufacturier qui la possède, se manifeste sous une multitude d'aspects.

Ensuite, avec cette puissance croissante, naît une confiance dans les moyens de l'industrie qui en augmente encore la force. Cette confiance n'est pas un sentiment qu'on soit le maître de se donner. Pour croire aux pouvoirs de l'industrie, il faut les avoir beaucoup éprouvés; il faut en avoir essayé, varié, étendu, et quelquefois forcé l'usage; il faut sentir que les effets qu'on en a obtenus, on devait les obtenir, et croire fermement qu'on est le maître de les obtenir encore.

Or, cette assurance ne peut s'acquérir qu'à mesure que l'on use des pouvoirs de l'industrie, à mesure qu'on se les rend familiers et qu'on les agrandit en les exerçant. Un des grands désavantages des peuples peu avancés est de ne pouvoir se servir des ressources qu'ils possèdent qu'avec hésitation et timidité. Alors même que l'industrie les sert le mieux, ils doutent de ce qu'elle peut faire; ils semblent considérer le succès de leurs entreprises, moins comme son ouvrage que comme le fruit d'un hasard heureux; ils ne lui font qu'avec parcimonie les avances qu'elle exige; ils ne lui livrent leurs capitaux qu'en tremblant; ils lui en dérobent le plus qu'ils peuvent.

C'est ainsi que, dans le pays de Saint-Étienne, où plusieurs sortes de fabrications, et notamment celle des rubans, ont ré-

pandu une si grande aisance, les habitants, au lieu d'employer leurs économies à rajeunir les vieilles usines et à en créer de nouvelles, placent timidement leur argent en fonds de terre, et aiment mieux se contenter d'une mince intérêt d'un et demi ou deux pour cent que de risquer de faire de nouvelles avances à des industries desquelles ils tiennent tout ce qu'ils ont : tant est faible encore la confiance qu'ils mettent en elles !

Dans les pays peu avancés, les capitaux, comme le remarque un écrivain, « sont craintifs, moroses, apoplectiques ; ils ont peur de tout ; ils n'osent pas mettre le nez à la fenêtre. Leur proposez-vous de sortir de leurs coffres, il faut qu'il fasse un temps superbe, et qu'il n'y ait pas de nuage à l'horizon. Les engagez-vous à se fixer dans une usine excellente, sur le bord d'un beau canal, ils vous regardent de travers, et vous demandent une première hypothèque ou un dépôt de rentes d'une valeur triple ; encore sont-ce là les plus hardis ¹. »

Sans doute cette défiance, en de tels pays, est à la fois naturelle et salutaire ; mais il vaudrait mieux qu'elle ne fût pas obligée, et que les pouvoirs de l'industrie fussent assez développés et assez connus pour qu'on pût avoir foi en elle, et ne pas craindre de lui confier ses économies. Or, cette foi dans sa puissance, si propre à en accroître l'énergie, ne peut naître que de sa puissance même et des progrès de tous ses moyens : elle en est le complément en même temps que la conséquence.

¹ De Laborde, *Esprit d'association*, p. 260 de la 1^{re} édition.

CHAPITRE TROISIÈME.

De la liberté de l'industrie agricole.

§ 1. — DES CARACTÈRES QUI DISTINGUENT L'INDUSTRIE AGRICOLE DE TOUTES LES AUTRES.

Je n'ai à m'occuper, dans ce chapitre, que de l'agriculture proprement dite, c'est-à-dire de l'art tout à fait spécial qui a pour objet de créer des substances végétales et animales, et qui emploie à cette fin, indépendamment des forces chimiques et mécaniques dont les précédentes industries font usage, l'agent mystérieux et puissant que nous nommons *la vie*.

Il va sans dire qu'il ne peut être ici question des industries du chasseur, du pêcheur, du mineur, que les économistes confondent souvent avec l'agriculture. J'ai traité suffisamment de ces divers arts dans le chapitre II du livre précédent, et d'ailleurs ces industries sont essentiellement distinctes de l'art de multiplier et de perfectionner les végétaux et les animaux : elles n'ont pas le même principe et ne font aucun usage de la vie, qui est le principal agent de l'art agricole. Le chasseur n'a nul besoin de cet agent pour prendre le gibier, ni le pêcheur pour saisir le poisson dans la mer, ni le mineur pour extraire le minerai de la mine. L'usage en est tout à fait particulier à l'agriculteur, au producteur de végétaux et d'animaux utiles à

l'homme, classe d'industriels dont l'art est, de tous ceux qui agissent sur les choses, le seul maintenant dont il me reste à parler.

M. de Tracy, dans son *Traité d'économie politique*, n'a pas consacré de chapitre particulier à l'agriculture. Il a réuni ce qu'il avait à dire des travaux de cet ordre à ce qu'il se proposait de dire de la fabrication. Il n'a fait qu'une seule et même chose de l'agriculture et de l'art manufacturier. Il a déclaré que l'industrie agricole n'était, à ses yeux, qu'une branche de l'industrie manufacturière, qui ne se distinguait des autres par aucun caractère spécifique, et qu'il ne voyait dans une ferme qu'une fabrique véritable, où tout s'opérait de la même façon que dans les fabriques ordinaires, suivant les mêmes principes et pour la même fin, c'est-à-dire dans la vue d'opérer des transformations utiles.

La conception première qui a dirigé ici l'auteur du *Traité de la volonté* est assurément très-philosophique. M. de Tracy, en confondant systématiquement les exploitations agricoles avec les entreprises manufacturières, a voulu achever de détruire le préjugé accrédité par les économistes du dix-huitième siècle, et qui lui semblait n'avoir jamais été bien nettement abandonné, à savoir qu'il n'y a que l'agriculture qui soit productive, ou que cette industrie est plus réellement productive que les autres. Il a observé que, lorsqu'on mettait des grains de blé en contact avec l'air, l'eau, la terre et différents engrais, et que, par la combinaison de ces divers éléments, on obtenait du blé, il n'y avait pas plus création opérée que lorsqu'on prenait ensuite ce blé pour le convertir en farine, ou bien lorsque plus tard on prenait cette farine pour la convertir en pain.

Rien de plus juste que cette remarque : aussi suis-je tout disposé à reconnaître, avec M. de Tracy, que l'industrie agricole n'est pas plus créatrice qu'une autre, qu'il ne lui est pas plus donné qu'à une autre de faire quelque chose de rien, et que toute sa vertu, comme celle de l'industrie manufacturière, consiste purement et simplement à mettre en jeu des forces et des matières préexistantes, et à opérer des transformations.

Mais, en convenant que l'agriculture se borne, comme la fabrication, à opérer des changements de forme, je trouve d'abord,

je l'avoue, une si grande différence dans la nature des transformations qu'elle opère, dans la manière dont elle classe ses agents pour les obtenir, et surtout dans la nature de l'une des forces qu'elle emploie pour cet objet, qu'il me paraît impossible, même à ne considérer les manufactures agricoles qu'en elles-mêmes et dans leur nature, de ne pas faire de cette espèce de manufactures une classe tout à fait séparée.

Les fabriques agricoles n'opèrent que des transformations ; mais leurs produits ont un caractère qui ne permet de les confondre avec ceux d'aucune autre espèce de fabriques : ils sont doués de vie en effet, et il existe entre eux et les produits des fabriques ordinaires toute la distance qu'il y a de la matière brute à la matière organisée. Le moyen de voir des produits de même nature dans des fleurs naturelles et dans des fleurs artificielles ; dans la pêche qui vient d'être cueillie sur un arbre et dans celle que le confiseur a fabriquée ; dans des animaux qui ruminent, qui bêlent, qui mugissent, qui marchent, qui participent à nos travaux, et dans les animaux faits de main d'homme avec de l'argile cuite au feu !

Non-seulement l'agriculture crée des produits d'un ordre tout particulier, mais, pour créer ces produits, elle distribue ses agents d'une tout autre façon que les industries dont j'ai parlé dans les précédents chapitres. J'ai dit que l'industrie minérale contraint ses agents à se tenir confinés dans les profondeurs du sol ; que les agents du voiturage sont toujours par voies et par chemins ; que ceux de la fabrication vivent agglomérés dans les villes et les fabriques : ceux de l'agriculture ne sont ni perdus sous terre comme les premiers, ni toujours errants comme les seconds, ni réunis par grandes masses comme les derniers : le propre de cette industrie est de disséminer les travailleurs qu'elle occupe dans la vaste étendue des campagnes.

Enfin, tandis que l'agriculture a sa manière particulière de distribuer ses agents, elle emploie aussi des forces d'une nature particulière. J'ai dit que le voiturage, pour faire changer les choses de lieu, et la fabrication pour les faire changer de forme extérieure ou de contexture intime, emploient des moyens chimiques ou mécaniques. L'agriculture fait bien usage de ces deux sortes de forces, mais elles ne lui suffisent pas ;

il lui en faut d'une troisième espèce : après qu'elle a modifié mécaniquement le sol ; après que, par des procédés chimiques plus ou moins judicieusement appropriés aux circonstances, elle en a mis les parties constituantes dans la proportion que l'expérience lui a fait connaître comme la plus favorable au travail de la végétation ; enfin, après que, par un nouveau travail mécanique, elle a mis convenablement en contact avec ce sol ainsi préparé la graine qu'elle veut faire germer ou le plant qu'elle veut faire croître, il intervient une troisième force, *la vie*, dont elle ne connaît point la nature, et qui termine son œuvre sans qu'elle puisse dire comment.

Que cette force soit indispensable à l'agriculture, c'est une chose tellement notoire qu'il n'y a point à la prouver. Qu'elle soit d'une nature tout autre que celle des autres agents que l'homme emploie, c'est encore une chose indubitable : n'est-il pas évident que le travail qui fait germer ou croître une plante diffère de celui qui a modifié chimiquement ou mécaniquement le sol où elle est plantée ? Enfin, que cette même force nous soit moins connue que celles dont l'homme a d'abord fait usage, c'est encore une chose qu'il n'est guère possible de contester : quand un agriculteur exercé applique mécaniquement à la terre le fer de sa charrue, il sait parfaitement l'effet qu'il va produire ; quand il mêle à cinquante-sept parties d'argile sableuse trente-trois parties d'argile fine, sept parties quatre dixièmes de sable siliceux ou fragments de quartz, une partie de carbonate de chaux en pierrailles, six dixièmes de carbonate de chaux en poussière, cinq dixièmes de débris ligneux et cinq dixièmes d'*humus* et de substances solubles à l'eau froide, il sait qu'il va produire cent parties de cette terre franche que les jardiniers regardent comme la plus propre à la végétation, et qu'un chimiste a désignée par le nom de terre normale¹ ; mais lorsqu'il met une graine ou une plante en contact avec cette terre, mais lorsqu'il accouple des animaux, mais lorsqu'il greffe sur un arbre le bois qu'il a pris sur un autre, il est loin de savoir aussi bien l'effet qui va suivre ; il ne sait pas même positivement si son action aura quelque effet ; il en attend un sans doute, mais sans être absolument sûr qu'il aura lieu, et

¹ Voy. le *Bon Jardinier*, édit. de 1829, p. 10.

sans savoir le moins du monde de quelle nature sera l'effet qu'il pourra obtenir.

Aussi, loin de prétendre que le chef d'une entreprise agricole est plus producteur que l'entrepreneur manufacturier, serais-je fort tenté de dire qu'il l'est moins, et que le produit qui sort de ses mains n'est pas aussi complètement son ouvrage. Sans doute les produits de l'agriculture, comme tous les produits possibles, ne naissent, ne se multiplient, ne se perfectionnent que par le fait de l'homme; mais ils ne sont pas, à beaucoup près, l'œuvre de ses mains au même degré que ceux de la fabrication. Un agriculteur ne dit pas : c'est moi qui ai *fait* ces fruits, ces fleurs, ce blé, ces arbres, ces bestiaux, comme un fabricant a coutume de dire : c'est moi qui ai *fait* cet outil, ce meuble, cet alun, ces couperoses. C'est qu'en effet l'agriculteur n'a pas fait ses produits au même point que le fabricant a fait les siens; il ne les a pas, comme lui, construits, composés de toutes pièces; il s'est contenté, pour ainsi dire, de solliciter une puissance occulte, qui a opéré la transformation. Il est vrai qu'il a mis en jeu cette puissance, qu'il l'a excitée et qu'il en a de son mieux favorisé l'action; mais il est loin d'en avoir disposé aussi pleinement que le fabricant de ses agents chimiques et mécaniques; il n'a pas pu, comme celui-ci, se diriger par des principes fixes de théorie; il a été obligé de s'en tenir aux conseils de la pratique, et de ne se conduire que par des tâtonnements. C'est surtout cette différence dans la nature des forces qu'emploient l'agriculteur et le manufacturier, et dans le degré de connaissance avec lequel ils en font usage, qui en met une immense entre les arts qu'ils exercent.

L'un de nos agronomes, à la fois les plus recommandables comme savants et les plus habiles comme praticiens, M. de Dombasle, dans l'examen critique qu'il a fait de la *Chimie agricole* de Davy, confesse ingénument qu'il y a ici une force dont il n'est pas encore donné à la science d'expliquer les effets, et qui modifie essentiellement les lois ordinaires de la matière; que vouloir raisonner comme si cette force n'existait pas, et considérer les phénomènes de la vie organique comme de simples faits de physique ou de chimie, ce serait s'exposer à tomber dans les plus graves méprises; qu'une telle erreur ressemblerait à celle où s'est laissée aller la médecine lors-

qu'elle a cru pouvoir expliquer les phénomènes que divers agents produisent dans le corps humain, sans tenir compte de la vie, qu'elle ne comprenait pas, et en raisonnant comme elle le faisait relativement à la matière inerte ; que les faits étaient venus de toutes parts contredire une théorie qui avait été formée sans eux, et qu'il avait fallu renvoyer les savants à l'étude ; que les faits condamneraient de même toute théorie agricole où l'on voudrait raisonner sur l'agriculture sans tenir compte du rôle que la vie joue dans cet art, et en se laissant guider uniquement par les lois ordinaires de la chimie ou de la physique ; que la connaissance de ces lois, séparée de l'observation des phénomènes vitaux, ne serait ici qu'une source d'erreurs ; qu'elle avait fait faire à M. Davy une estimation très-peu exacte des propriétés plus ou moins nutritives d'un certain nombre de substances végétales ; qu'elle ne lui avait fourni aucun bon moyen de reconnaître le degré de fertilité relative des divers terrains ; que, relativement aux engrais, elle ne lui avait pareillement appris que peu de chose ; qu'en somme, elle l'avait entraîné dans un bon nombre d'erreurs de pratique, et qu'elle lui avait fait faire non-seulement un livre peu utile, mais même un livre dangereux.

Ainsi, bien que l'industrie agricole n'ait pas plus qu'une autre le pouvoir de faire quelque chose de rien, bien qu'elle ne soit pas plus créatrice qu'une autre, ou que même elle ne le soit pas au même degré ; bien que son action, tout au moins, comme celle de l'industrie manufacturière, se borne à opérer des transformations, elle a une manière si particulière de classer ses agents, elle emploie des forces d'une nature si spéciale et crée des produits si différents des produits faits à la main, qu'il paraît impossible, encore une fois, de ne pas considérer ses établissements à part des manufactures ordinaires.

§ 2. — DE L'OFFICE QUE REMPLIT L'INDUSTRIE AGRICOLE DANS L'ENSEMBLE DES FONCTIONS ÉCONOMIQUES.

Si cette industrie diffère par sa nature des arts dont j'ai déjà parlé, elle n'en diffère pas moins par ses effets. Cette diffé-

rence de ses effets tient à la différence même de sa nature. L'agriculture joue dans l'économie sociale un autre rôle que la fabrication, parce qu'elle crée des produits d'un tout autre ordre, et que ses agents sont tout autrement influencés par la position où leur art les place et par la nature des forces qu'ils emploient.

On a vu, dans le livre et dans les chapitres qui précèdent, de quelle manière les industries extractives, le voiturage et la fabrication concourent au libre exercice de tous les arts. L'agriculture n'intervient pas dans leurs travaux d'une manière moins essentielle. C'est elle, même dans le sens restreint où je l'envisage, qui leur fournit la partie peut-être la plus considérable des matériaux sur lesquels s'exerce leur action. C'est elle qui livre au voiturage cette innombrable quantité de substances végétales et animales, ces bois, ces cotons, ces laines, ces chanvres, ces lins, ces huiles, ces peaux écruës qu'il transporte de tous les points du monde dans les ateliers de l'industrie manufacturière, et sans lesquels elle se trouverait à peu près réduite à l'inaction. C'est elle aussi qui pourvoit les autres arts et ses propres agents des moteurs animés dont ils font un si important usage : des chevaux que le voiturier attèle à ses voitures ou le laboureur à sa charrue ; de ceux que le fabricant emploie pour mettre en mouvement ses mécaniques, lorsqu'il ne peut employer de meilleurs moteurs ; de tous les animaux enfin dont l'homme se sert pour opérer des transports ou pour exécuter quelque autre genre d'ouvrage.

On a vu que, dans le temps où la fabrication et le voiturage fournissent des moyens d'action à tous les travaux, ils livrent à tous les travailleurs d'utiles moyens d'agir sur eux-mêmes et de pourvoir à leur conservation ou à leur perfectionnement. L'agriculture ne demeure pas plus étrangère que les autres arts à cette seconde classe de bons offices. Tandis qu'elle procure à une multitude d'industries les matériaux sur lesquels leur travail s'opère et une partie des forces motrices au moyen desquelles il s'effectue, elle livre à ceux qui l'exécutent, et en général à toutes les classes de la société, les substances alimentaires sans lesquelles nul ne pourrait subsister.

Que l'agriculture remplisse un rôle très-important dans l'économie sociale ; que, sans elle, le corps social ne pût faire ses

fonctions ; que, sans elle, la plupart des arts fussent réduits à l'impuissance d'agir, et les hommes qui les exercent à l'impossibilité de vivre, ce sont là de ces vérités que l'on ne peut assurément pas contester. Et, néanmoins, je ne sais s'il y a plus lieu de dire de l'art agricole que de tout autre qu'il est le premier et le plus nécessaire des arts. Si les hommes ont besoin d'être nourris, ils n'ont guère moins besoin d'être logés, vêtus, instruits, façonnés. Si la fabrication ne peut se passer des matériaux que lui fournit l'agriculture, l'agriculture ne peut pas se passer davantage des ustensiles, des menbles, des outils que lui fournit la fabrication. Si le voiturage a besoin que l'agriculture le pourvoie de bêtes de trait ou de somme, l'agriculture, à son tour, a besoin que le voiturage exécute pour elle une multitude de transports. S'il n'est pas de classe de travailleurs à qui l'industrie agricole ne procure des aliments, il n'en est point dont elle ne reçoive quelque genre de services ; elle a besoin des autres industries, de même que les autres industries ont besoin d'elle ; et, comme j'en ai déjà fait la remarque, il n'y a pas, au moins d'une façon bien apparente, d'ordre hiérarchique à établir parmi des arts qui se prêtent un mutuel appui, qui ne peuvent se passer les uns des autres, et qui, tous ensemble, n'ont qu'un seul et même objet, la conservation et le perfectionnement de l'espèce humaine.

§ 3. — INFLUENCE DE L'INDUSTRIE AGRICOLE SUR LES HOMMES QUI L'EXERCENT.

Si l'on ne peut dire de l'agriculture qu'elle est le premier des arts, encore moins peut-on prétendre qu'elle est celui qui exerce sur ses agents l'influence la plus salutaire. Il y a, si je ne me trompe, beaucoup d'exagération dans les effets qu'on est convenu de lui attribuer sous ce rapport. A juger de ces effets par les phrases banales de ses apologistes, il n'y aurait pas d'art plus propre à faire des hommes sains, robustes, intelligents, moraux, sociables, etc. Que ne dit-on pas à la ville de la bonne santé des gens de la campagne ? Combien de fois n'a-t-on pas fait la remarque que les ouvriers des villes étaient

exposés à des erreurs de régime et à des écarts de conduite dont ceux de la campagne étaient préservés par leur situation? Smith ne doute pas que l'art agricole ne soit plus favorable au développement de l'esprit que l'industrie manufacturière, et que l'ouvrier des champs n'ait l'intelligence plus ouverte et plus exercée que celui des villes et des fabriques. Il ne doute pas non plus que les agents de l'agriculture n'aient de meilleures habitudes civiles que ceux de la fabrication : « Non-seulement, dit-il, il n'a jamais existé de corps de métiers parmi les gens de la campagne, mais l'esprit de corporation ne s'est pas même manifesté chez eux ¹. »

J'ai quelque peine à convenir de tous ces bons effets qu'on veut attribuer à l'industrie agricole. Loin de la considérer comme la plus propre à hâter notre développement, je suis fort tenté de croire au contraire qu'elle est de toutes la moins favorable au progrès des hommes, et je n'en voudrais pour preuve que l'état même de cet art, qui, de tous ceux qui agissent sur les choses, est incontestablement le moins avancé.

On veut que l'industrie agricole soit particulièrement favorable à la santé des hommes, parce qu'elle fait travailler ses agents en plein air. Ceci pourrait être vrai si les hommes vivaient de l'air qu'ils respirent, encore bien pourtant que les voituriers, les matelots et d'autres agents d'industrie ne soient pas moins exposés que les laboureurs aux influences atmosphériques, et qu'il y ait peu d'industries dont on puisse dire que les travailleurs qu'elles occupent dépérissent et se meurent faute d'exercice ou faute d'air. Mais, comme ce qui décide surtout de la santé, de la force, de la longévité des diverses classes de travailleurs, c'est le degré de bien-être dont elles jouissent ², je ne sais si les ouvriers des champs n'ont pas encore moins sujet que ceux des villes de se louer des conditions matérielles où ils vivent. Il me semble, du moins, qu'ils sont encore plus mal nourris, plus mal vêtus, plus mal logés, que les lieux qu'ils habitent sont plus mal tenus, et que l'ensemble de leur régime est moins sain et moins confortable encore que celui des artisans.

¹ *Richesse des nations*, liv. 1, ch. 10, 2^e section.

² Voy., dans le chapitre précédent, la note de la page 102.

Je ne veux pas nier que la pratique de l'agriculture ne soit très-propre à exercer l'esprit, et qu'elle ne fournisse à ceux qui s'y livrent l'occasion d'observer beaucoup de phénomènes; cependant de ce que la besogne d'un artisan est quelquefois plus circonscrite que celle d'un cultivateur, il n'en faudrait pas conclure que son intelligence est moins ouverte et moins développée. L'ouvrier d'une fabrique ne fait qu'une seule chose, mais il voit comment celle-là se lie à beaucoup d'autres, et son esprit s'étend ordinairement à tout un ordre de faits entre lesquels il existe bien plus de corrélation et une dépendance bien plus étroite que celle que l'on peut remarquer entre les diverses opérations auxquelles se livre l'agriculteur.

Ce que l'on dit de l'innocence des mœurs rustiques n'est guère bon que pour le théâtre et les romans. Quand on veut voir les choses comme elles sont, on est obligé de reconnaître que les mœurs des campagnards sont plus grossières que celles des citadins, sans être pour cela plus pures. Et quant à l'éloignement des classes agricoles pour tout esprit de monopole et d'usurpation, il n'y a qu'à les placer dans des circonstances où cet esprit se puisse manifester pour voir si elles en sont plus exemptes que les classes manufacturières.

Il y a dans l'agriculture une chose qui doit mettre le plus grand obstacle aux progrès de ses agents : c'est l'état d'isolement où elle les force de vivre. Sans doute, dans cet état, leurs mauvais penchants semblent devoir être moins excités; mais leurs bons instincts doivent l'être beaucoup moins aussi; leurs facultés de toute espèce doivent demeurer plus inertes; ils doivent avoir moins d'émulation, moins d'activité, moins de penchant à l'imitation, et aussi moins de facilités pour observer et faire ce que font les autres : il est impossible que leur industrie ne demeure pas en arrière de celle des villes; leurs mœurs doivent aussi se polir, leurs relations se perfectionner plus lentement; ils doivent avoir moins d'expérience de la vie civile; ils n'ont pas pu aussi bien apprendre à sentir et à agir collectivement : il résulte, il est vrai, de là qu'ils ne se sont pas livrés d'aussi bonne heure que les manufacturiers à l'esprit d'accaparement et de monopole; mais s'ils sont demeurés plus longtemps étrangers à cet esprit, ils en sont aussi moins corrigés, et il est aisé de reconnaître qu'à cet égard comme à beau-

coup d'autres, ils sont en arrière des classes qui se sont trouvées dans des situations plus favorables à leur avancement. Les Anglais les mieux instruits de la situation comparative des diverses classes de leur concitoyens, sous le rapport de la culture, estiment qu'il y a, en général, moins de lumières et de liberté dans les chefs et les divers agents de l'industrie agricole que dans ceux de l'industrie manufacturière.

Je conviens qu'à l'époque où il existait des corps de métiers, on n'a pas vu de cultivateurs élever la prétention de se livrer seuls à de certains genres de culture. On n'en a pas vu non plus s'opposer à l'introduction d'une culture nouvelle pour le profit de celle à laquelle ils se livraient : il n'y a pas eu de réclamations pour les navets contre les pommes de terre, pour l'olivier contre le colza, pour les prés naturels contre les prairies artificielles, pour les moutons de Berry contre les moutons mérinos ; il a manqué aux cultivateurs, pour se montrer aussi injustes et aussi déraisonnables que les fabricants, de se trouver dans une situation où ils pussent former aussi commodément les mêmes entreprises ; mais aujourd'hui qu'il existe des corps politiques où ils peuvent figurer de même que les agents toutes les autres professions, il n'y a qu'à former une assemblée législative de cette classe de personnes dont les revenus consistent surtout en denrées agricoles, et l'on verra si le caractère propre de la classe agricole est de se montrer plus accessible que les autres aux idées et aux sentiments libéraux, moins ennemie de la liberté du commerce, moins ardente à repousser la concurrence étrangère et à s'assurer le monopole du marché national ¹.

Si les agents de l'agriculture souffrent de l'isolement où leur art les place, ils sont loin, d'autre part, d'être heureusement influencés par la nature des forces qu'ils emploient. Ces forces sont telles qu'elles échappent presque entièrement à leur direction. Nous avons déjà remarqué combien *la vie*, qui est celle dont ils font principalement usage, leur est imparfaitement connue, et combien, dans l'usage qu'ils en font, ils procèdent souvent à l'aveugle. D'autres agents naturels, tels que la cha-

¹ On voit, par exemple, le procès acharné que les producteurs de graines oléagineuses des départements du nord font en ce moment aux importateurs de graines de sésame du littoral de la Méditerranée.

leur, le froid, la sécheresse, l'humidité, dont le concours peut leur être extrêmement utile ou contraire, sont encore moins à leur disposition. Ils ne gouvernent donc que très-incomplètement les causes sous l'influence desquelles leurs produits naissent et se forment, et il se trouve, par cela même, qu'ils sont beaucoup moins dominés par les idées de causalité que les fabricants, qui disposent pour ainsi dire de tous les agents naturels qu'ils emploient, qui connaissent beaucoup mieux la nature des choses dont ils se servent, et qui sont infiniment plus maîtres d'en régler l'emploi et d'en déterminer les effets.

Aussi, tandis que le fabricant ne cherche à assurer le succès de ses travaux qu'en perfectionnant ses procédés et en visant à faire un usage toujours plus éclairé des agents qu'il met en œuvre, verra-t-on souvent l'agriculteur employer, pour réussir, des procédés absolument étrangers à l'art, croire à l'influence des astres, les consulter avant d'entreprendre de certaines opérations, avoir égard aux diverses phases de la lune, demander au prêtre de bénir ses bestiaux et ses champs, faire sonner les cloches pour la conservation des biens de la terre, faire dire des messes pour obtenir du soleil ou de la pluie, se rendre processionnellement dans les champs avec la croix et la bannière. Je n'ai rien à dire contre le sentiment pieux qui le détermine à de tels actes ; mais on ne saurait nier qu'en eux-mêmes ces actes ne soient autant de marques de l'imperfection de son art et de la tendance qu'il a à lui faire chercher ses succès dans des moyens étrangers à l'art même. Quelque religieux que puisse être le chef d'une filature, on ne le verra pas invoquer le ciel et faire dire des messes pour obtenir que ses belines tournent bien et que sa pompe à feu exécute ses fonctions avec précision et avec force. Il sait que l'action de ses moteurs et de ses machines dépend du degré d'intelligence avec lequel on les a construits, et il s'appliquera purement et simplement à les bien construire. Il n'y a que les industriels qui, comme l'agriculteur, emploient des forces mal connues et ont besoin de l'intervention d'agents sur lesquels ils ne peuvent rien, qui aient l'idée de recourir à des pratiques superstitieuses, et qui cherchent à assurer le succès de leurs entreprises par ces pratiques, faute de pouvoir l'attendre avec une suffisante confiance de la perfection de leurs travaux.

§ 4. — DES DIFFICULTÉS QUE PRÉSENTE LA SPÉCULATION DANS
L'INDUSTRIE AGRICOLE.

Si l'industrie agricole diffère des autres par le rôle qu'elle joue dans la société en général, et par l'influence qu'elle exerce sur ses propres agents en particulier, elle n'en diffère pas moins par la manière dont s'appliquent à ses travaux les moyens d'action sur lesquels toute liberté se fonde. Nul doute qu'ici comme partout la puissance des travailleurs ne soit formée d'un double fonds de facultés personnelles et d'objets matériels ; — que la partie de leur puissance qui naît de leurs facultés, ne dépende de leur talent pour les affaires, de leur habileté comme artistes, des progrès qu'ont faits, relativement à leur art, leurs habitudes privées et la morale sociale ; — que celle qui a son fondement dans les objets matériels dont ils disposent ne résulte de tout ce qui peut rendre ces objets plus propres au genre de service qu'ils en doivent tirer, c'est-à-dire de la situation de l'atelier agricole, de ses bonnes dimensions, de la manière dont il est organisé, de la perfection des instruments dont il est pourvu, etc ; — qu'enfin leur liberté ne soit d'autant plus étendue que la somme de tous ces moyens a pris un accroissement plus considérable. — Mais, encore un coup, il y a une différence assez grande entre la manière dont ces moyens peuvent figurer ici, et le rôle qu'ils jouent dans l'industrie manufacturière.

Et d'abord, pour parler de ceux de ces éléments de liberté qui consistent en facultés personnelles, et pour commencer par celles de ces facultés que je place toujours au premier rang, il y a, ce semble, des raisons pour que le talent des affaires se développe ici avec plus de difficulté que dans les fabriques ordinaires. La spéculation agricole, indépendamment des difficultés qu'elle présente de même que les spéculations de tout genre, en offre de particulières qui tiennent à la nature de l'instrument dont se servent les agriculteurs.

Il y a des terrains dont les propriétés, relativement à l'agri-

culture, sont tellement bornées, qu'on ne peut les employer qu'à produire de certaines récoltes, quelque besoin qu'on puisse avoir d'en obtenir d'autres, et sur lesquels il n'y a pour ainsi dire point à spéculer.

Il n'y en a pas dont la fécondité ne soit limitée à un certain nombre de produits agricoles, et sur lesquels la spéculation ne soit obligée de se renfermer dans des bornes plus ou moins resserrées.

Sur tous les terrains possibles, rien n'est moins facile à déterminer que l'usage qu'il est le plus utile de faire d'une certaine étendue de fonds. « Il ne suffit pas, observe M. de Dombasle, de connaître une ferme en masse, il faut avoir étudié pendant longtemps et tous les jours chacun des champs qui la composent, les avoir observés dans toutes les saisons de l'année, dans toutes les circonstances de sécheresse et d'humidité, et couverts de plusieurs espèces de récoltes ; il faut avoir arrêté son attention sur cent autres circonstances, qui ne peuvent être connues que par des observations de chaque instant, pour déterminer les améliorations que l'agriculture y peut recevoir, les espèces de récoltes qu'on y peut cultiver avec profit, les assolements qu'on doit adopter, les époques auxquelles doivent être faits les labours, la profondeur relative qu'on doit donner à chacun, les instruments qu'on doit employer, etc., etc. ¹. »

Enfin, indépendamment de la difficulté de reconnaître le meilleur parti à tirer de chaque nature de terrain, il y a telle destination donnée à la terre qui l'enchaîne pour un certain nombre d'années, et qui, une fois décidée, ne permet pour ainsi dire plus de spéculer sur elle. Un cultivateur provençal spécule bien sans doute au moment où il se décide à planter son terrain en mûriers, en vignes, en oliviers ; mais il est clair que, lorsqu'il a fait cette spéculation, il n'a plus la faculté d'en faire une différente l'année suivante, et que la vigne, les mûriers, les oliviers, une fois plantés, la culture se trouve immobilisée pour un temps plus ou moins long. Il s'écoulera en effet assez de temps avant que son champ soit en plein rapport et avant qu'il sache si sa spéculation est bonne ; et s'il s'aperçoit

¹ *Annales agricoles* de Roville, t. I, p. 73.

alors que ce genre de culture lui est peu profitable, il hésitera encore beaucoup à donner une nouvelle destination à sa terre, puisqu'il ne le pourra qu'en sacrifiant des plantations qui auront mis beaucoup de temps à venir et qui lui auront coûté fort cher.

Ainsi la difficulté de bien spéculer, qui est très-grande dans toutes les industries, se complique encore ici de difficultés particulières, qui tiennent à la nature de l'art agricole et à celle du principal instrument dont il se sert.

Aussi n'est-il peut-être pas un seul ordre de travaux où le talent de la spéculation ait fait moins de progrès que dans l'agriculture. A vrai dire même il n'y a pas en général de spéculation dans cette industrie. Il est une multitude de pays où les cultivateurs se livrent de temps immémorial au même genre d'opérations, et font venir perpétuellement les mêmes récoltes sans examiner le moins du monde s'il n'y aurait pas d'utiles changements à introduire dans le choix des produits qu'ils créent. Bien plus, ils voudraient varier leurs produits, et se livrer à l'esprit de spéculation, qu'ils ne le pourraient pas avec l'ancien système de culture auquel le sol reste soumis, système inflexible où tout est déterminé d'avance, et où il n'y a place que pour la culture de quelques céréales et l'élevage d'un petit nombre de bestiaux. Toute l'habileté des cultivateurs consiste à faire ponctuellement ce que faisaient leurs devanciers, et toute leur énergie à tâcher d'obtenir, par les procédés accoutumés, le plus possible d'un petit nombre de denrées agricoles, d'autant plus difficiles à débiter que la production en est plus chère, qu'elles sont d'ailleurs moins variées, et que le déplacement en est plus difficile.

Aussi ne peut-on pas douter que l'état d'avisement où sont tombés les produits de l'agriculture ne vienne surtout de ce qu'on ne spéculé pas assez dans cet art, de ce qu'on n'y cherche pas assez à faire des affaires, et, par suite, de ce qu'on ne s'y évertue pas autant qu'il le faudrait à varier les produits, à les mettre en rapport avec la nature et l'étendue des besoins, et principalement à diminuer les frais de production en perfectionnant les procédés de la culture.

Comment être surpris, par exemple, de l'état de souffrance où se trouvent si fréquemment les producteurs de grains quand

on songe au caractère d'universalité qu'à reçu la culture des céréales, à l'effet des années d'abondance sur une denrée déjà si commune, à la difficulté de la conserver, à celle de la transporter des lieux où elle abonde sur les marchés où elle manque, à toutes les causes qui concourent à en avilir le prix ; et quand on considère, d'une autre part, l'état d'imperfection grossière où est resté l'art qui la crée, et l'obligation où l'on se trouve de la vendre cher pour ne pas perdre ?

Comment être surpris de la détresse de nos pays de vignobles, quand on pense à l'extension irréfléchie que nous avons donnée à la culture de la vigne, à l'avisement où cette production exagérée a dû faire tomber le prix du vin, surtout dans les années où cette denrée abonde, aux circonstances accessoires qui sont venues s'ajouter à cette cause de dépréciation, à la place toujours plus considérable que d'autres boissons, et notamment la bière et le thé, ont prise dans la consommation habituelle, et quand d'ailleurs on rapproche de toutes ces causes d'abaissement du prix des vins les frais d'une culture naturellement dispendieuse, ou que du moins on n'a pas encore eu l'art de rendre économique, et qui demanderait en conséquence que les vins se soutinssent à un bon prix ?

M. Chaptal, dans son livre sur l'*Industrie française*, publié en 1819, ne croyait pas se tromper en disant qu'en France, depuis trente ans, la culture de la vigne s'était accrue d'un quart ¹. Depuis l'époque où il a écrit, cette culture a continué à s'étendre, et par une progression peut-être plus rapide encore. Il n'est ignoré de personne que dans plusieurs de nos départements méridionaux, notamment dans ceux du Gard, de l'Hérault et de l'Aude, faisant partie de l'ancien bas Languedoc, elle a envahi des espaces considérables ; qu'elle est descendue des coteaux dans les plaines, et s'est établie dans les meilleures terres à blé. Ajoutons que, depuis plus de vingt années, la nature, presque tous les ans, a eu l'air de s'entendre avec les cultivateurs pour multiplier et avilir les produits de la vigne, et l'on comprendra comment il se fait que les pays vinicoles souffrent ; surtout si l'on considère que dans le temps où les producteurs de vin ont fait tomber le prix de leur denrée en la

¹ T. I, p. 174.

multipliant outre mesure, ils n'ont introduit dans la culture de la vigne aucun perfectionnement propre à diminuer leurs frais de production. Il ne suit pas de là sans doute qu'ils n'ont aucun sujet de se plaindre de l'impôt sur les boissons et de la législation sur les douanes ; mais si les obstacles très-réels et très-graves que ces deux causes mettent à l'écoulement de leurs produits ont pour effet de prolonger leur état de détresse, on ne peut pas dire qu'ils l'ont fait naître, au moins entièrement ; et il est sûr que le mal qu'ils éprouvent doit être attribué, en bonne partie, au peu de réflexion avec lequel ils ont étendu la culture de la vigne, alors surtout qu'ils n'avaient découvert aucun moyen d'en diminuer les frais.

Si donc il n'est pas d'art où l'on spécule moins que dans l'agriculture, il n'en est pas non plus où il soit plus nécessaire de spéculer ; car il n'en est pas où l'on fasse moins bien ses affaires, et où, par cela même, on ait plus besoin d'aviser et de s'évertuer pour tâcher de les faire mieux.

J'ajoute qu'il n'en est pas où la spéculation doive, ce semble, être plus fructueuse, puisqu'il n'en est pas où elle ait été moins pratiquée. Précisément parce que cette industrie est fort en retard, il semble qu'il doit y avoir plus à tenter dans l'art agricole que dans les autres, et que des cultivateurs très-exercés y pourraient trouver, surtout dans les pays où il est le moins avancé, plus de chances de faire des profits qu'on n'en a dans les branches d'industrie où une concurrence très-étendue et très-animée a fait prendre aux pouvoirs du travail des développements considérables.

On ne parviendrait jamais sans doute à y faire des bénéfices bien importants, parce que l'étendue de terre qu'un homme est capable de mettre en valeur est nécessairement limitée. Mais s'il est établi que l'entrepreneur de culture le plus habile ne peut pas exploiter convenablement au delà de quelques centaines d'arpents de terrain, on ne sait pas encore quel capital il est possible d'accumuler avec profit sur une exploitation de cette étendue, et même d'une étendue moindre ; quelle puissance de production il est possible d'y développer, et par conséquent quels profits il est possible d'y faire. Tandis qu'en France, dans les pays encore soumis à l'assolement triennal, un fermier se charge d'une ferme avec quelques che-

vaux, quelques chariots, quelques charrues et une certaine quantité de semences, un cultivateur, en Angleterre, ne se livre pas à une entreprise de ce genre sans un capital égal à huit fois la rente de la terre ¹. M. de Laborde écrivait en 1818 que la France, avec un territoire propre à des cultures infiniment plus riches et plus variées que celui de l'Angleterre, ne tirait néanmoins de son sol que 15 francs par arpent, tandis que l'Angleterre faisait rapporter au sien, par arpent, 37 francs 50 centimes ². L'agriculture, à cette époque, avait donc en Angleterre deux fois et demie autant de pouvoir qu'elle en possédait en France. M. de Dombasle estime qu'en France l'agriculture pourrait aisément, par l'adoption de meilleures méthodes, produire des subsistances en quantité suffisante pour une population triple de celle que notre sol nourrit ³. M. Cordier a vu dans le département du Nord des terrains de même nature, dont les uns, encore en forêts, ne donnaient annuellement que 10 francs par hectare, tandis que les autres, livrés à une culture très perfectionnée, produisaient, par an, jusqu'à 3,200 francs ⁴. On voit qu'il y a de la distance entre les pouvoirs qu'il est possible de déployer et les profits qu'il est possible de faire sur un même terrain, et que l'esprit de spéculation ne laisse pas d'avoir ici un champ encore assez vaste.

Déjà ce serait une fort grande spéculation que d'essayer de substituer, partout où la chose serait possible, le système de la culture alterne à l'ancien mode d'assolement; et cette spéculation, qui ne pourrait manquer d'être fructueuse là où elle serait faite avec prudence et habileté, en rendrait praticables beaucoup d'autres. Non-seulement, en effet, le système de la culture alterne est infiniment plus productif que l'assolement triennal, mais, en outre, il rend la spéculation beaucoup plus facile, parce qu'avec ce système les produits sont beaucoup plus variés,

¹ Voyez les *Annales agricoles* de Roville, t. I, p. 111 et 112.

² *Esprit d'association*, p. 271, en note, 1^{re} édit.

³ « Il est bien certain, dit cet habile agronome, que si toute la surface du sol français était cultivée comme l'arrondissement de Lille, le pays de Waes, la Campine ou le comté de Norfolk, 100 millions d'hommes y vivraient beaucoup plus aisément que la population qui l'habite aujourd'hui. » *Annales agricoles* de Roville, t. I, p. 26.

⁴ *Agriculture de la Flandre française*, p. 405 et 335.

et qu'il se plie incomparablement mieux aux besoins d'une population nombreuse et déjà avancée dans les arts.

Ainsi, bien que le talent de spéculer paraisse avoir plus de peine à se développer dans l'industrie agricole que dans les autres, et qu'il y ait fait infiniment moins de progrès, il y serait indispensable comme dans toutes, et comme dans toutes il pourrait y porter sur la *nature des produits* à créer, sur les *quantités à produire* et sur le *choix des procédés* à employer pour obtenir les produits les plus abondants et les meilleurs.

§ 5. — DE L'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES AGRICOLES.

Comme le talent de la spéculation, la capacité administrative est, dans les entreprises agricoles, d'une acquisition plus difficile que dans les autres genres d'industrie, et elle n'y est pas d'un emploi moins nécessaire.

Les exploitations agricoles paraissent être par leur nature d'une gestion beaucoup moins simple et moins aisée que les établissements manufacturiers : les travailleurs y étant moins ramassés, la surveillance y est moins facile ; les travaux y étant moins uniformes, l'impulsion a besoin d'y être plus variée ; enfin les accidents de température et les changements de temps viennent encore y compliquer la gestion des entreprises en introduisant un nouvel ordre de difficultés dans la conduite des travaux, en obligeant d'accélérer les uns, d'ajourner ou de ralentir les autres, et en causant quelquefois dans la fabrique agricole de soudaines et de générales perturbations. Ainsi point de doute que la conduite de cette sorte de manufactures ne soit moins aisée que celle des fabriques ordinaires, où les travailleurs, réunis dans un même bâtiment, et pouvant être beaucoup plus facilement inspectés, n'exécutent ordinairement qu'une seule sorte de travaux dont les changements de saison et les variations de l'atmosphère ne dérangent jamais le cours.

Point de doute, non plus, qu'une bonne administration ne soit ici autant et plus nécessaire que dans tout autre genre d'entreprises. Elle y semble plus nécessaire par cela même qu'elle y est plus malaisée et que des établissements de cette sorte sont

plus difficiles à diriger. M. de Dombasle fait cette remarque que de toutes les dispositions de l'agriculteur, celle qui contribue à ses succès de la manière la plus décisive, c'est le penchant ou l'habitude qui le porte à maintenir avec fermeté l'ordre dans la gestion de son établissement. Lorsque dans l'agriculture ordinaire, dit-il, où il n'y a pour ainsi dire point d'administration, on regarde de près aux détails, on voit avec étonnement quelle perte de temps et quelle imperfection dans les travaux sont le résultat du désordre qui règne parmi les employés. Pour peu qu'une ferme ait d'étendue, il est impossible que le fermier exécute de sa main tous les travaux, et du moment qu'il est obligé d'employer des bras étrangers, ses succès et sa fortune dépendent, en grande partie, du degré d'habileté avec lequel il manie ces forces étrangères.

Dans toute exploitation rurale un peu considérable, il y a nécessité de confier chaque branche de l'entreprise à un homme chargé d'en surveiller tous les détails. M. de Dombasle avait à Roville un chef d'attelages, un chef de main-d'œuvre, un irrigateur, un berger, un marcaire, un commis pour la comptabilité, le tout indépendamment d'un certain nombre d'aides et des ouvriers payés à la journée. Chaque soir, à heure fixe, tous ces chefs de service se réunissaient auprès du maître, lui rendaient compte des travaux du jour et recevaient ses ordres pour le lendemain. Ce petit état-major correspondait à celui qu'il est d'usage d'avoir dans les fabriques, et le rôle qu'il remplissait n'était pas moins essentiel. M. Dombasle affirme dans ses *Annales* que, sans les chefs d'atelier et les contre-mâtres qu'il employait, il n'est pas de mois où il n'eût perdu beaucoup plus par le mauvais emploi du temps qu'il ne perdait par ce que lui coûtaient ces divers aides.

Si le chef d'une vaste exploitation rurale voulait se mettre à diriger lui-même les diverses branches du travail, il ne pourrait être à une sans négliger en même temps les autres, et il serait sujet à faire des pertes sur toutes. Son premier besoin est d'avoir un second auprès de chacune, et la bonté de son administration dépend d'abord du plus ou du moins d'habileté avec lequel il partage les détails de sa tâche entre ses subordonnés. Elle dépend ensuite de la manière dont il les gouverne, du plus ou moins d'art qu'il met à les intéresser à l'exploitation et à tirer

parti de leurs facultés. Elle dépend enfin du degré d'attention et de réflexion qu'il apporte à toutes ses dépenses, c'est-à-dire aux frais spéciaux de chaque culture, et surtout à ces frais généraux qui ne sont faits pour aucune récolte en particulier, mais que l'ensemble de l'exploitation nécessite, et qui, dans toute espèce d'entreprises, sont ceux sur lesquels il est le plus essentiel de veiller. On trouve sur ces diverses conditions d'une bonne administration, et sur l'influence qu'elle exerce, les détails les plus instructifs dans les *Annales agricoles de Roville*¹.

Si l'entrepreneur agricole ne peut se passer de talents administratifs, il ne saurait se passer davantage de l'espèce d'habileté qui est nécessaire pour bien tenir ses comptes. On sait qu'il n'est pas de système de culture absolument bon. Telle manière de faire valoir ses terres, qui est excellente dans telle situation donnée, peut fort bien être vicieuse dans des circonstances différentes. Tel instrument coûteux d'agriculture qu'il peut y avoir de l'économie à employer dans une grande exploitation, serait d'un usage onéreux dans une petite ferme où il n'y a pas assez d'ouvrage à faire pour qu'un outil dispendieux y rapporte l'intérêt du prix qu'il a coûté. Tel perfectionnement propre à accroître sensiblement les produits sans augmenter considérablement les frais, et qu'il est sage d'adopter là où la production est au-dessous de la demande, ne serait pas bon à introduire là où l'on récolte déjà plus de produits qu'il n'est possible d'en débiter.

La bonté d'un système de culture dépend donc en grande partie de la situation où l'on se trouve. Le meilleur, pour chaque cultivateur, est celui qui, dans sa position particulière, lui permet de tirer de sa terre le produit net le plus étendu. Or, comment un cultivateur reconnaîtra-t-il celui qu'il lui convient d'adopter, s'il ne tient pas de comptes en règle ? Doit-il cultiver des céréales ou élever des bestiaux ? Faut-il qu'il élève des bêtes à laine ou des bêtes à graisse ? Lui convient-il de convertir son lait en beurre, ou lui vaut-il mieux le transformer en fromage ? Quelle est l'espèce de produits qu'il doit chercher à obtenir ? Quelle est la quantité qu'il en doit faire ? Quels sont

¹ Voy. notamment le t. I, p. 127 et suivantes, et le t. II, p. 180 à 204.

les procédés, les moteurs, les instruments qu'il doit préférablement adopter? A ces questions et à beaucoup d'autres, il n'y a qu'une exacte comptabilité qui puisse fournir des réponses satisfaisantes. A l'aide de comptes en partie double bien tenus, un agriculteur voit à chaque instant ce que coûte et ce que rapporte chaque branche de son exploitation; il peut juger quelle est celle qui donne du profit, celle qui présente de la perte, et par conséquent celle qu'il lui importe de corriger ou de changer. Il tend ainsi continuellement à perfectionner son système de culture, et il travaille avec d'autant plus de courage et d'activité qu'il voit plus clair dans toutes ses opérations, et qu'il peut agir avec plus de confiance.

Une bonne comptabilité n'est donc pas d'un moindre secours dans l'agriculture que dans les autres industries. Et néanmoins il n'est peut-être pas d'art où le genre de talent nécessaire pour tenir des comptes en règle soit moins développé que dans celui-ci. M. Simond, auteur de plusieurs relations de voyage fort estimées, avoue qu'il fut très-surpris en Angleterre de voir des fermiers faire banqueroute comme des gens d'affaires, et avoir des livres régulièrement tenus. En France, dit-il, le bilan d'un fermier paraîtrait presque aussi extraordinaire et aussi ridicule que celui d'une marchande de pommes ou d'un ramoneur ¹. Il est sûr qu'en France, et partout, rien n'est plus rare encore que de voir des fermiers cultiver, comme on dit, en fabrique, et tenir une note exacte de leurs opérations. Il paraîtrait même que cela n'a pas toujours lieu en Angleterre, et que les entrepreneurs de culture sont encore loin dans ce pays d'appliquer à leurs exploitations un système bien exact et bien éclairé de comptabilité. Or, comme les agriculteurs ne sont pas des hommes d'une autre espèce que les manufacturiers, les entrepreneurs de transports ou les exploitants de mines, il y a lieu de croire que leur infériorité sur ce point et sur plusieurs autres tient surtout à la nature de leur art, qui paraîtrait moins propre que d'autres à développer dans ses agents les facultés nécessaires à son exercice.

Ainsi, deux choses paraissent ici bien établies : la première, c'est que les talents de spéculer, d'administrer, de compter, et

¹ *Voyage en Angleterre*, t. II, p. 64, 2^e édit.

toutes les facultés dont la réunion compose le génie des affaires, sont aussi indispensables dans l'art agricole que dans les autres; et la seconde, que la nature de cet art n'a pas permis que ces moyens de puissance y fissent les mêmes progrès.

§ 6. — DU PROGRÈS TECHNIQUE DANS L'INDUSTRIE AGRICOLE.

Il y a lieu de faire la même remarque sur les facultés qui se rapportent à l'art. Il est pareillement indubitable que ces facultés sont tout aussi nécessaires dans l'industrie agricole que dans les autres, et qu'elles y sont sensiblement moins perfectionnées.

Ceci est vrai surtout de celles de ces facultés qui se rapportent à la partie spéculative de l'agriculture; car, quant à ses procédés et à la partie purement technique de l'art agricole, les connaissances des cultivateurs, sans être peut-être aussi développées et surtout aussi généralement que celles de plusieurs autres classes d'industriels, sont pourtant passablement avancées; et si la nature du principal agent qu'ils emploient (*la vie*), agent dont les lois générales ne sont encore que très-imparfaitement connues, n'a pas permis de ramener leur art à des principes fixes de théorie, l'expérience l'a incontestablement enrichi d'un très-grand nombre d'observations propres à éclairer sa marche, et qui ont singulièrement accru sa liberté.

Combien, par exemple, tout ce qu'il a été recueilli de faits positifs et de bonnes directions de pratique sur les assolements, les engrais, les irrigations, le choix et le perfectionnement des espèces n'a-t-il pas contribué à faciliter les travaux de l'industrie agricole et à rendre son action plus puissante et plus libre ?

Après plusieurs récoltes semblables, la terre se refusait à produire. D'année en année, elle payait avec moins de largesse les soins que lui donnait le laboureur. A force de lui redemander les mêmes produits, on finissait par la rendre complètement stérile. On a remarqué qu'en alternant les cultures, en faisant succéder les améliorants aux épuisants, les récoltes sarclées à celles qui ne reçoivent pas de binage, on pouvait

non-seulement soutenir, mais encore accroître la fertilité du sol; on est parvenu ainsi à doubler, à tripler sa puissance productive : n'est-il pas évident que, par cet artifice, le cultivateur a doublé et triplé le pouvoir et la liberté de son art ?

C'était peu, pour entretenir l'activité de la terre, que de lui donner chaque année de nouvelles plantes à nourrir; il fallait lui restituer annuellement par des engrais la substance nutritive que lui enlevaient annuellement les récoltes. On a remarqué qu'en faisant consommer une partie de ces récoltes par des bestiaux, l'agriculteur pouvait non-seulement les recouvrer avec bénéfice sous la forme de produits animaux, de lait, de beurre, de laine, de viande grasse, mais encore obtenir des engrais suffisants pour tenir son domaine dans un état permanent et même croissant de fécondité. Par là le sol est devenu en quelque sorte inépuisable, et le cultivateur s'est trouvé avoir vaincu l'un des plus grands obstacles que la nature avait mis à l'exercice de son art : n'est-il pas visible que, par ce moyen, il en a rendu l'exercice incomparablement plus libre ?

Une eau courante passait sans fruit dans le voisinage d'une exploitation rurale. Le propriétaire, la prenant à son point le plus élevé, a examiné quelle était la partie la plus élevée de son domaine où il pouvait la conduire. Par des irrigations habiles, il l'a fait descendre de là dans les parties intermédiaires et inférieures de sa propriété. En même temps, il est resté maître absolu du point où il était allé la prendre; il s'est ménagé les moyens de l'introduire et de l'évacuer en quelque sorte à commandement; il peut ainsi, à tous les instants, procurer à son terrain le degré d'humidité désirable : peut-on douter que, par ce nouvel art, il ne soit devenu beaucoup plus libre de le féconder ? Il dépend peut-être de lui de faire plusieurs récoltes où auparavant il n'en faisait qu'une; de faire croître une herbe touffue où l'on ne voyait qu'un sable aride; il est possible qu'il ait décuplé le pouvoir productif de son terrain, ou même qu'il lui ait donné toute la fertilité qu'il possède.

Combien encore le cultivateur n'a-t-il pas accru son pouvoir par les notions que l'expérience lui a fournies sur les moyens de multiplier, de varier, de perfectionner les espèces d'animaux et de végétaux que l'objet de son art est de produire ? Il peut par des semis, par des entes, par des croisements de races,

par une suite de soins intelligents et assidus, obtenir des variétés nouvelles, perfectionner les espèces anciennes, les rendre toutes plus propres aux divers services qu'il en veut tirer. Doutera-t-on qu'un tel pouvoir ne rende son industrie plus libre? N'est-il pas évident qu'à égalité de dépense, le cultivateur qui sait faire porter à ses troupeaux de la laine super-fine, à ses arbres des fruits savoureux, a, relativement au but qu'il s'agit finalement d'atteindre, plus de puissance et de liberté d'action que celui qui ne peut tirer de ses troupeaux que de la laine grossière, et de ses arbres que des fruits amers? N'est-il pas évident que celui qui, à frais égaux, peut élever pour la boucherie des bœufs du poids de mille livres, est plus libre que celui qui n'en peut élever que du poids de huit cents? On dit qu'à force de soins et d'intelligence les Anglais, depuis un siècle, sont parvenus à doubler le poids de leurs bêtes à graisse : n'est-ce pas dire que, sous ce rapport, ils ont une fois plus de liberté qu'ils n'en possédaient il y a cent ans?

On lit dans une histoire curieuse qu'aux quatorzième et quinzième siècles, les jardiniers de la banlieue de Paris n'avaient à vendre aux Parisiens que des poires de caillot, de hartiveau, de Saint-Rieul, d'angoisse, toutes connues par leur âcreté; de méchantes pommes rouges, dites blanduriau d'Auvergne; un fruit appelé jorraise, fort aigre, et qui n'est plus en usage; des cormilles, des nèfles, des alises, des prunelles de haie, des gratte-culs, comme s'exprime élégamment l'Académie française, et quelques fruits à peu près aussi savoureux¹ : est-il besoin, pour voir ce que leurs successeurs ont acquis de puissance, de comparer ces fruits à ceux qui couvrent maintenant les marchés de Paris?

Il n'est donc pas douteux que nous n'ayons recueilli sur l'art agricole une masse de notions très-propres à en diriger l'exercice et à le rendre plus fructueux. Mais ces notions, comment les avons-nous acquises? Est-ce théoriquement? Les avons-nous puisées dans la connaissance des lois générales qui gouvernent les phénomènes de la vie animale et végétale? Non; l'agriculteur s'est dirigé sur l'observation de

¹ Voy. l'*Histoire de Paris*, par Dulaure, t. II, p. 420 de la 1^{re} édit.

faits partiels, isolés, dont il ignorait les causes, et l'industrie agricole a été, plus qu'aucune autre, un art créé empiriquement.

C'est empiriquement qu'on a découvert dans quel ordre les plantes aimaient à se succéder, et quel était, dans chaque nature de terrain, l'assolement le plus favorable. C'est empiriquement qu'on a appris que l'eau favorisait le travail de la végétation, que telle eau était plus fécondante que telle autre, que le procédé de l'irrigation n'était pas également utile dans tous les terrains, dans tous les temps, à toutes les heures du jour. C'est empiriquement que les Anglais ont obtenu tant de bons types d'animaux et de végétaux; qu'ils ont réussi à créer des espèces si variées et si précieuses de pommes de terre, de carottes, de navets, de turneps; qu'ils ont recueilli jusqu'à deux cents variétés de froment; qu'ils sont parvenus à faire d'excellents chevaux pour la selle, et d'autres pour le trait, des vaches pour le lait, et d'autres pour la production de veaux de grande taille; des moutons à suif, d'autres à laine, d'autres à petits os et à membres charnus; des cochons bas, mais longs et larges, paissant l'herbe des prés comme des moutons, et s'engraissant presque sans dépense; en un mot des bestiaux non-seulement très-appropriés à leurs destinations diverses, mais très-faciles à élever, et pouvant donner souvent, pour les mêmes frais, des profits quatre fois aussi considérables¹.

Bakewell et Culley ont opéré leurs prodiges sans connaître les lois générales que la vie observe dans la production des animaux; et les physiologistes qui les aidèrent de leurs lumières auraient été eux-mêmes, très-probablement, fort embarrassés de ramener à des principes généraux les observations particulières sur lesquelles étaient fondés leurs conseils. Les uns et les autres n'ont réussi à obtenir tant d'utiles perfectionnements dans les diverses races d'animaux domestiques sur lesquelles ils ont agi que par une suite d'expériences, faites sans doute d'après des indications fournies par la nature, d'après des faits habilement observés, mais d'après des faits dont ils

¹ Cordier, *Agr. de la Flandre françaises*, disc. prélim. et p. 467. — *Rev. brit.*, t. XIV de la première série, p. 171.

ignoraient la cause génératrice, et dont sans nul doute ils auraient eu grand'peine à formuler la loi.

On en peut dire autant de la plupart des améliorations qui ont été opérées dans les diverses branches de l'art agricole : elles ont été obtenues par les tâtonnements de la pratique bien plus que par les spéculations de la théorie.

Suivant M. de Dombasle, l'analyse chimique ne fournit les moyens de déterminer avec sûreté ni la puissance nutritive des diverses substances végétales qui sont employées à la nourriture des bestiaux, ni celles des divers engrais qui servent à la nourriture des plantes, ni en général les propriétés du sol relativement à l'agriculture et les moyens d'accroître sa fertilité.

De ce qu'on a découvert par l'analyse, dit-il, que telle substance contient tant d'amidon, de mucilage, de sucre, de gluten, d'albumine, on n'en peut pas conclure qu'elle est nutritive à tel ou tel degré ; de ce que telle substance reste insoluble lorsque nous la soumettons, dans une capsule, à l'action de l'eau ou de tout autre agent chimique, il ne s'ensuit pas qu'elle se conduira de la même manière quand elle sera soumise à l'action des organes digestifs.

Plusieurs faits, poursuit M. de Dombasle, peuvent faire présumer que certains engrais forment pour les plantes un aliment bien plus nutritif que d'autres ; mais l'étendue de cette différence nous est entièrement inconnue : nous manquons de faits pour déterminer, même vaguement, la propriété nutritive de presque tous ces composés.

L'analyse chimique, continue le même agronome, en déterminant la nature et les proportions des parties constituantes d'un sol, apprend peu de choses sur ses propriétés relatives à l'agriculture. La physique offre des moyens un peu plus sûrs de juger de sa fécondité. Mais un cultivateur expérimenté, par une observation attentive sur le terrain, en juge beaucoup plus sûrement encore, et l'emploi de ce moyen lui en apprendra plus sur la bonté d'une ferme, en une demi-journée, que n'en apprendront au chimiste et au physicien six mois d'expériences faites dans le laboratoire †.

† Voy. l'*Examen critique des élém. de chim. agricole*, de Davy, in-8° ; Paris, 1820.

Il paraît qu'en général les services que l'agriculture a reçus de la chimie et de la physique sont loin de répondre à ceux qu'elle en avait attendus. Ces sciences, qui ont été si éminemment utiles aux arts qui créent des produits inorganiques, l'ont été bien moins, tenons en note, à l'art qui se propose d'obtenir des produits végétaux et animaux. Celles qui s'occupent de la structure et des fonctions des corps vivants n'ont pas mieux réussi que celles qui étudient les lois de la matière inerte à rattacher les procédés de l'art agricole à des principes fixes de théorie. Toutes lui ont fourni quelque secours sans doute. M. de Dombasle cite un certain nombre de cas où des recherches analytiques sur la nature du sol peuvent être utiles au cultivateur, en lui offrant le moyen de reconnaître s'il y a dans son terrain de certains éléments dont la présence exigerait qu'il le soumit à un traitement particulier. La découverte du système sexuel des plantes de Linnée, qui a permis d'opérer entre elles des croisements en faisant tomber le pollen qui se détache des organes mâles de tel végétal dans les organes femelles d'un autre, a offert par cela même à l'agriculteur un moyen d'obtenir des variétés importantes et nombreuses. Il est sûrement bien des cas encore où la science a fourni d'utiles inspirations à l'art. Mais le nombre de ces inspirations a été petit en comparaison de celles dont l'agriculture est redevable à la seule expérience ; et il y a même à ajouter que ce n'est qu'en partant des données de l'expérience que les agronomes les plus instruits ont pu faire à l'agriculture quelques applications raisonnables des sciences chimique, physique ou physiologique : ce n'est qu'en procédant des faits les plus constants et les mieux observés parmi tous ceux qu'a révélés la pratique de la culture, qu'ils sont parvenus à soumettre l'art agricole à de certaines règles de théorie.

Il n'est pas douteux, en effet, qu'on n'ait bien des fois tenté, malgré la difficulté de l'entreprise, d'élever à l'état de théorie les procédés de l'art agricole, et qu'on n'y ait jusqu'à un certain point réussi. Il n'est pas douteux davantage que la connaissance de ces règles générales déduites, ainsi que je viens de le dire, des faits de la pratique les mieux observés, ne soit très-propre à éclairer et à fortifier l'exercice de l'art qui leur a donné naissance. Mais s'il y a, ici comme ailleurs, à tirer parti

des connaissances théoriques, c'est à condition, plus qu'ailleurs encore, qu'on y joindra une grande aptitude pour les applications, et il faut bien prendre garde qu'il n'est pas d'art où le talent des applications exige, non-seulement plus d'expérience technique, mais plus de sagesse sous le rapport de la spéculation, plus de ce genre d'habileté qui constitue le talent des affaires; et si l'on avait des doutes sur ce point, il ne serait besoin pour les dissiper que de jeter les yeux sur le grand nombre d'agriculteurs plus ou moins improvisés qu'ont fourvoyés les livres d'agriculture, et sur celui des victimes qu'a faites ici l'abus des théories. Il est plus vrai dans l'art agricole qu'en aucun autre que les notions théoriques ne sont une force que pour les praticiens très-exercés. Elles égarent infailliblement quiconque n'est pas prémuni par un long exercice de l'art.

S'il faut en agriculture un talent spécial pour les applications, cette industrie semble exiger aussi un talent de main-d'œuvre particulier, et cela par la raison toute simple que cette industrie n'est pas, ainsi que nous le verrons plus loin, un art susceptible d'être exercé en fabrique, et que tout s'y fait en quelque sorte par des outils conduits à la main. Il va sans dire qu'une telle circonstance demande ici à la classe ouvrière un art dont elle est jusqu'à un certain point dispensée dans les travaux qu'il est possible de faire exécuter par des machines, et que le libre exercice de l'agriculture dépend infiniment en conséquence du plus ou moins d'habileté de ses ouvriers.

L'industrie agricole fait donc usage, à sa manière, et dans les limites que sa nature comporte, de tous les genres d'aptitude qui tiennent à l'art, comme de tous ceux dont se compose le génie des affaires, et puise, comme toutes celles dont nous nous sommes occupés, une grande partie de sa puissance dans l'emploi qu'elle sait faire de cette classe de moyens.

§ 7. — INFLUENCE DES MŒURS PRIVÉES ET DES MŒURS SOCIALES
SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE AGRICOLE.

Si, poursuivant le cours de nos remarques, nous voulons examiner maintenant comment agissent ici les habitudes mo-

rales, nous aurons occasion d'observer que cette troisième classe de facultés, de même que les deux précédentes, est aussi essentielle dans l'industrie agricole que dans les autres industries, et tout à la fois qu'elle s'y développe avec plus de peine.

Sans doute la difficulté que les mœurs de l'agriculteur éprouvent à se former ne tient pas aux mêmes causes que la lenteur de ses progrès sous le rapport de l'art et du talent des affaires. Ce qui retarde le progrès de ses mœurs, ce n'est ni la nature de l'instrument dont il se sert, ni celle des forces spéciales qu'il emploie; mais c'est l'isolement où son art le force de vivre, circonstance que nous avons déjà signalée plus haut comme mettant un sérieux obstacle à ses progrès de toute espèce. Au reste, il peut être vrai que la situation des cultivateurs retarde le perfectionnement de leurs mœurs, sans qu'il reste moins certain que le perfectionnement de leurs mœurs est indispensable aux succès de l'art qu'ils exercent.

Ainsi, par exemple, il n'est certainement pas douteux que la distance où ils sont les uns des autres ne soit peu propre à stimuler leur activité. Il n'est personne qui n'ait remarqué combien les ouvriers de la ville ont leur temps mieux rempli que ceux de la campagne; combien leurs mouvements sont plus vifs, leurs travaux plus accélérés; combien, dans un temps donné, ils font plus de besogne. Cette différence, dans le degré de diligence et de célérité que déploient ces deux classes de travailleurs, est d'autant plus frappante qu'on passe d'une campagne plus arriérée et plus déserte dans une ville plus populeuse et plus avancée. Cependant, de ce que l'ouvrier des champs, qui n'est pas excité comme celui de la ville par la présence d'une population nombreuse et animée au travail, accomplit ordinairement sa tâche avec un peu de lenteur et de nonchalance, il ne s'ensuit sûrement pas que l'ardeur et l'activité de la ville ne fussent très-bonnes à introduire dans les travaux de la campagne.

Il est pareillement indubitable que la situation où l'agriculture place ses agents n'est pas faite pour éveiller et entretenir entre eux l'émulation. Elle les éparpille en effet, tandis que la fabrication ramasse, concentre les siens, et en les rapprochant, en les mettant en contact, fait qu'ils rivalisent entre eux et qu'ils

s'excitent mutuellement à donner à leur industrie tout le développement, toute la perfection dont elle est susceptible. Mais si l'agriculture est peu favorable à l'émulation, il n'y a pas moyen de douter que l'émulation ne fût très-favorable à l'agriculture, et qu'un des meilleurs moyens de pousser cette industrie ne fût de mettre ses agents en communication, et de leur inspirer le désir de s'imiter, de se surpasser les uns les autres dans tout ce qu'ils font de bien. On sait à quel point les fêtes et les réunions agricoles en usage dans plusieurs comtés de l'Angleterre y ont favorisé la propagation des bonnes méthodes de culture. Le même usage, introduit dans l'un de nos départements par M. de Dombasle, y avait produit les effets les plus heureux ¹. On en peut dire autant de l'institution assez générale aujourd'hui des comices agricoles.

Les personnes qui ont vécu alternativement aux champs et à la ville, parmi des campagnards et des citadins, ont pu remarquer que dans les maisons de la ville les provisions de toute espèce sont ordinairement mieux ménagées, les meubles et les vêtements mieux tenus, les dépenses mieux réglées, qu'il y règne en général plus d'économie et d'ordre. Et néanmoins peut-on dire que l'habitant de la campagne ait moins besoin d'ordre et d'économie que celui de la ville ? Ne semble-t-il pas, au contraire, que moins l'art que le cultivateur exerce est propre à l'enrichir, et plus il aurait besoin de mettre à profit toutes ses ressources ?

La campagne n'est pas ordinairement le séjour de l'élégance et du goût. La même cause qui y prévient le développement de l'activité et de plusieurs autres qualités morales empêche aussi qu'on y ressente avec une certaine vivacité ce désir d'être bien, de plaire, d'attirer l'attention, qui est à la ville la source de tant de perfectionnements, et par suite qu'on y donne beaucoup de soins, non-seulement à sa personne, mais aussi à son habitation, à son jardin, à son enclos, à sa ferme ; qu'on y rivalise à qui aura les champs les mieux tenus, les plus propres, les mieux ornés. Et pourtant qui ne sent combien ce sentiment serait fait

¹ Voy. les *Ann. agr.* de Roville, III, p. 234 et suiv. « Les Anglais, observe l'auteur, considèrent les fêtes agricoles comme ayant remédié en partie à l'isolement des agriculteurs, et puissamment contribué aux progrès de l'art, par l'émulation qu'elles ont excitée parmi ceux qui l'exercent. » T. I, p. 144.

pour hâter les progrès de l'agriculture ? Qui sait pour combien il est entré dans ceux qu'elle a déjà faits, et pour combien il entrera dans ceux qui lui restent à faire ? N'est-ce pas en bonne partie à ce désir de se distinguer qu'il faut attribuer l'industrie, la méthode, le bon ordre, la propreté recherchée, qui sont si sensibles, dit-on, dans les fermes anglaises ¹ ? les magnifiques plantations d'arbres dont les fermiers flamands entourent leurs champs ou dont ils décorent les alentours de leurs maisons ? les fleurs si recherchées et si variées qu'il cultivent auprès de leurs demeures ² ?

Je n'ai pas noté un vice ou une vertu propre à étendre ou à restreindre les pouvoirs du travail en général, qui ne manifeste les mêmes effets dans l'agriculture.

Combien, par exemple, ne lui a pas nui le mépris que de certaines classes ont si longtemps affecté pour les professions utiles ! Si ce travers de mœurs a mis de grands obstacles aux progrès de tous les arts, il en a opposé de particuliers à l'industrie agricole. C'est par lui que cette industrie a été si longtemps livrée à la misère, à l'ignorance et à l'apathie. Ce vice a été cause que les détenteurs du sol, au lieu de le faire valoir eux-mêmes, se sont déchargés du soin de le cultiver, d'abord sur des esclaves, puis sur des serfs, ensuite sur des métayers, des colons, puis sur des fermiers, et qu'ainsi la terre s'est trouvée placée presque en tous lieux entre des propriétaires qui n'étaient pas cultivateurs et des cultivateurs qui n'étaient pas propriétaires ; circonstance qui a réduit, en quelque façon, l'agriculture à l'impossibilité de faire des progrès.

De qui, en effet, l'art agricole aurait-il pu recevoir l'impulsion qui lui a fait si longtemps défaut ? Des propriétaires ? Ils ne s'en occupaient point. Des cultivateurs ? Outre qu'ils manquaient des ressources et des connaissances nécessaires, ils n'avaient

¹ Voy. Simond, *Voyage en Angleterre*, 2^e édition, t. 1, p. 19, et *passim*.

² « Le goût passionné des fermiers flamands pour la belle agriculture, observe M. Cordier, les porte à cultiver des fleurs autour de leurs habitations, et à tenter, dans ce genre de culture comme dans tous les autres, des espèces de tours de force. Ils sont parvenus, par beaucoup de persévérance et de soin, à multiplier à l'infini, au moyen des semis, les variétés d'œillets, de primevères, d'oreilles-d'ours et de roses ; et ils obtiennent chaque année des espèces nouvelles très-recherchées. » *Agr. de la Fl. franç.*, p. 450 et suiv.

que peu ou point d'intérêt à le perfectionner : esclaves, leur intérêt évident était de travailler le moins possible ; colons partiaires, leur intérêt, en tâchant de tirer le plus possible du sol, était de ne pas lui faire sur leurs épargnes des avances qu'ils auraient perdues entièrement dès qu'ils auraient été renvoyés, et dont le profit, dans tous les cas, serait allé par moitié au propriétaire ; fermiers, leur intérêt était de ne lui faire que les avances dans lesquelles ils pouvaient se promettre de rentrer avec bénéfice avant l'expiration du bail. Il est vrai qu'en étendant la durée des baux, en rendant la condition des fermiers moins précaire, il était possible de les intéresser à faire de plus grandes améliorations ; mais quel système de fermages pouvait les exciter à faire à la terre toutes les améliorations qu'elle était susceptible de recevoir ? quel système de fermages pouvait leur inspirer, pour un bien qui devait tôt ou tard leur être retiré, l'intérêt et l'affection du propriétaire ?

Pour se faire une idée du mal que le mépris du travail a fait à l'agriculture, en séparant l'intérêt de l'exploitation de celui de la propriété, il n'y a qu'à considérer un peu où en seraient les industries manufacturière et commerciale, si, à l'exemple des possesseurs du sol, les propriétaires de fabriques et de maisons de commerce avaient voulu se décharger sur des fermiers, sur des métayers, sur des esclaves, du soin de faire prospérer leurs établissements. Il y avait, il est vrai, dans la nature de l'art agricole des raisons pour qu'il ne fit pas les mêmes progrès que les industries voiturrière et manufacturière ; mais s'il est resté en arrière de ces deux autres industries, c'est en grande partie par l'effet du vice que je signale ; c'est parce que la terre, moins heureuse que les entreprises de fabrication et de transport, a eu généralement pour maîtres des hommes voués d'abord à la guerre, plus tard à l'intrigue, et dans tous les temps à l'oisiveté et à la dissipation, lesquels hommes, en prenant toutes les précautions imaginables pour que jamais elle ne sortît de leurs mains, ont toujours dédaigné de la faire valoir, et en ont abandonné la culture à des gens pauvres, ignorants, sans intérêt à bien faire, et dont, par-dessus le marché, ils ont découragé de mille manières l'industrie et l'activité.

Après le mépris du travail, peu de vices ont été plus funestes



à l'art agricole que l'amour du faste. Ce vice a diverses manières de nuire à la culture du sol : il s'oppose à la division des propriétés trop grandes ; il soustrait à l'agriculture d'immenses terrains ; il lui enlève des capitaux non moins considérables ; il est cause à la fois que beaucoup de terres restent en friche, et que beaucoup d'autres sont mal cultivées. Un propriétaire fastueux ne vise pas à avoir l'étendue de terrain qu'il est capable de mettre en valeur, il vise à avoir le plus de terre possible ; il ne s'agit pas pour lui de culture, il s'agit de vanité, d'orgueil, d'ostentation. Il aimerait mieux ne régner que sur des landes que d'avoir un domaine trop circonscrit. Le vice de cet homme ne s'oppose pas seulement à ce que la terre se divise ainsi que le demanderait l'intérêt de la bonne culture, sa manie le pousse à dérober beaucoup de terres au travail de la charrue. Il sacrifie à la représentation la partie la meilleure et quelquefois la plus considérable de sa propriété ; il convertit ses champs en avenues, en cours d'honneur, en parcs et en jardins de luxe ; il laissera, pour le seul plaisir de la chasse, des espaces immenses en forêts. Sa passion ne lui permettra pas de faire de son argent un usage plus judicieux que de sa terre ; dans ses dépenses, il visera surtout à l'effet ; il décorera à grands frais son château, et laissera tomber en ruines ses bâtiments d'exploitation ; il aura des statues dans ses jardins, et manquera de bons instruments de culture dans ses fermes ; il fera sabler les allées de son parc, et ses fermiers ne communiqueront avec la voie publique que par des ravins. Sous l'influence de la passion qui le domine, la terre prendra un aspect de tristesse et de stérilité. Pour quelques parties qui seront plantées, bâties, cultivées avec quelque soin, il pourra arriver que tout le reste soit dans un état de nudité, de délabrement et de misère.

Si le faste des grands propriétaires peut causer de si notables dommages à l'agriculture, l'insouciance des petits cultivateurs ne lui fait pas quelquefois moins de mal. Tandis que les premiers sacrifient tout à l'ostentation, les seconds ne font presque rien pour le bien-être. Le marquis d'Argenson remarquait particulièrement deux choses dans nos campagnes, il y a un peu plus d'un siècle : l'extrême malpropreté des particuliers, et la négligence encore plus grande avec laquelle on

entretenait les choses à l'usage du public. « Sur le fait de la propreté, disait-il, il est à naître que vous voyiez une seule maison que l'habitant se soit avisé de tenir nette, où il mette en ordre et approprie chaque chose, comme cela se pratique en Hollande. En nos pays taillables, je n'en ai pas vu une seule ; tout a un air déguenillé. Il semble que ce soit une chose bien abstraite que l'ordre et la netteté..... Pour ce qui est de l'indifférence à la chose publique, à laquelle on est soi-même si fort intéressé, c'est encore un plus grand sujet de surprise : cela va jusqu'à haïr le bien général. »

Ce qui étonnait surtout M. d'Argenson, c'était l'état où les habitants de chaque village consentaient à laisser leurs chemins. « Comment, se demandait-il, un bourgeois ne s'avise-t-il pas de rétablir un pavé devant sa porte, au lieu d'une mare où il se noie ? Comment ne débarrasse-t-il pas la rue des épines et des ordures ? Comment cinq ou six manants ne se disent-ils pas : Accommodons proprement, à nos heures perdues, cette place, ce passage, ce petit pont¹ ? »

Ces réflexions judicieuses, écrites en 1735, auraient encore en 1844 tout le mérite de l'à-propos. *Il est toujours à naître dans nos communes rurales, surtout dans quelques départements du centre de la France, que vous voyiez des maisons que les habitants s'avisent de tenir nettes.* Les meilleures et les plus apparentes sont encore indignement tenues ; on y manque des meubles les plus indispensables ; nulle commodité, nul goût, nulle propreté ; des jardins à peine clos, à peine tracés ; aucune plantation, point d'ombrage ; des cours où les charbons, les ronces, les orties croissent parmi des pierres, des copeaux, de la paille, du fumier, des ordures, des troncs d'arbres qui y sont confusément épars, et parmi lesquels se dessinent irrégulièrement d'étroits sentiers qui y ont été frayés par l'usage. Au dehors, et pour communiquer de maison à maison, non pas des rues, mais des cloaques ; pour chemins vicinaux, en mille endroits, malgré les bonnes intentions et l'activité à priori de l'autorité administrative, des ravins, des précipices, de vrais casse-cou. Voilà, dans une bonne partie de ce que nous appelons *la belle France*, l'as-

¹ Extraits de mémoires inédits.

pect général des communes rurales et des maisons qu'elles renferment.

Du temps du marquis d'Argenson, les habitants des campagnes, pour s'excuser d'être si sales, disaient que la propreté leur donnerait un air d'aisance qui ferait bientôt doubler la taille ; et ce ministre honnête homme avait la bonne foi de convenir qu'ils pouvaient bien avoir raison. Il les trouvait en conséquence excusables. C'était peut-être se montrer bien indulgent. Des hommes ne seraient-ils pas impardonnables, qui, par crainte des impôts, n'oseraient se tirer de l'ordure et se mettre en une situation moins indigne de l'humanité ? Des hommes dignes de ce nom savent s'affranchir de la misère, et défendre leur aisance contre les impôts exorbitants ; de tels hommes travaillent sans relâche à s'arranger, à se décrasser ; ils purifient leurs demeures ; ils en écartent les reptiles venimeux, les insectes incommodes, et ils apprennent aussi à se défendre contre les demandes immodérées du fisc et l'exagération des charges publiques.

Mais ce n'est pas véritablement la crainte des taxes exagérées qui empêche l'habitant des campagnes de tenir proprement ses champs, son jardin, sa demeure, ainsi que les choses dont il jouit en commun avec ses voisins ; c'est bien plutôt l'incurie, la paresse, le défaut de soins, l'absence de dignité morale. Né dans l'ordure, il s'est accoutumé à cet état, ou, s'il lui répugne, il lui répugne moins que les efforts qu'il lui faudrait faire pour en sortir. Il ne sent point, ou ne sent que très-faiblement encore ce besoin d'améliorer sa condition, dont j'ai fait ailleurs l'apologie, et que j'ai appelé *amour du bien-être*.

Cette passion, si favorable au progrès de toutes les industries, est de nature à exercer sur celle de l'agriculteur l'influence la plus salutaire. Le propriétaire qui en est animé ne se décharge pas sur des étrangers du soin de cultiver son héritage : il le fait valoir de ses propres mains. Il ne vise pas à s'agrandir outre mesure : il ne veut avoir que l'étendue de terrain qu'il se sent en état de bien exploiter. Il n'est pas ennemi de ce qui peut rendre son domaine agréable, car son premier désir est d'être bien : mais, par cela même qu'il aspire à le rendre agréable, il veut d'abord qu'il soit productif, et, dans ses

efforts pour l'embellir, il tend toujours à l'améliorer. En même temps qu'il décore ses bâtiments, il s'efforce de les approprier à l'objet de son entreprise ; ce qui contribue à l'ornement de ses jardins tend presque toujours à les rendre plus productifs ; il consent qu'on y sème des gazons, mais à condition qu'ils puissent servir de pâturages ; il n'en exclut pas les arbres d'agrément, mais il y admet de préférence les arbres fruitiers ; les sentiers qu'il trace pour se promener servent en même temps à la commodité de la culture ; les plantations d'arbres forestiers dont il entoure ses champs lui permettent de défricher ses bois. Comme le propriétaire fastueux, il ne cherche, si l'on veut, que sa satisfaction, mais il calcule mieux ses jouissances ; et, tandis que ce dernier se ruine pour de faux plaisirs, il sait, en se procurant des jouissances, travailler encore à sa fortune. Non-seulement la passion qu'il éprouve imprime une meilleure direction à l'usage de ses forces et de ses ressources, mais elle stimule son activité, elle éveille son intelligence, elle anime son courage ; elle lui inspire des idées d'ordre, d'économie et de propreté : il lui suffit en quelque sorte de ce sentiment pour éprouver tous ceux que l'exercice de son art réclame.

On voit comment les bonnes habitudes privées tendent à accroître les pouvoirs de l'industrie agricole. Si cette industrie paraît peu propre à hâter le progrès de ces habitudes, il est indubitable que ces habitudes sont très-propres à accélérer le développement de cette industrie. Il se peut bien que toutes ne lui soient pas également nécessaires ; qu'elle ne réclame pas précisément les mêmes que tel autre ordre de travaux ; qu'elle n'exige pas autant de frugalité que les professions littéraires, le même genre de courage que le métier de marin, de mineur, de couvreur, etc. Mais, si elle ne met pas également à contribution toutes les vertus privées, ou si elle ne les emploie pas toutes de la même manière, il n'en est probablement pas dont elle ne puisse tirer quelque parti, et qui ne soit de nature à devenir pour elle un élément de puissance.

On peut dire de même qu'il n'est pas de bonne habitude sociale qui n'ait pour effet d'étendre la liberté de l'industrie agricole. Il est vrai que cette industrie ne paraît pas avoir été plus favorable au développement de ce nouvel ordre de moyens qu'à celui de tous les autres ; que, bien que l'isolement de ses agents ait pu

les préserver longtemps de la contagion de certaines injustices, il est difficile d'admettre qu'il a contribué à avancer leur éducation comme citoyens ; que le seul effet de cet isolement a été de les laisser sans esprit public, sans sympathies communes ; que, lorsqu'ils ont été appelés à exprimer des vœux collectifs, ils ont été loin de se montrer plus avancés que les autres classes de travailleurs ; qu'ils paraissent au contraire avoir toujours été, dans les rapports sociaux comme sous tout autre aspect, en arrière de la plupart des professions que l'économie sociale embrasse... Mais, s'il paraît certain que la morale de relation, comme les habitudes privées, comme l'esprit de spéculation et le talent des affaires, est demeurée plus retardée parmi les agriculteurs que dans les autres classes d'industriels, il est pareillement indubitable que, pour cet ordre de travailleurs comme pour tous, elle est un des moyens de liberté les plus indispensables.

J'ai dit qu'il n'y a pour aucune industrie de vraie liberté possible que là où les hommes, dans leurs rapports mutuels, savent s'abstenir de toute entreprise frauduleuse ou violente contre la personne, la fortune ou les facultés les uns des autres. Cette proposition est vraie pour l'art agricole comme pour tous les arts. Qu'ai-je besoin de dire qu'il n'y aurait pas d'agriculture possible là où l'appropriation des terres ne serait pas respectée, là où chacun voudrait s'emparer du champ qui serait à sa convenance ? N'est-il pas évident que la liberté de cultiver le sol serait matériellement détruite par les violences continuelles auxquelles on serait exposé ? qu'elle le serait moralement par le découragement qui résulterait de ces violences, et par l'état de barbarie où l'agriculture tomberait ? Il n'est pas douteux que l'on ne perdît à la fois la volonté et la capacité de féconder un champ qu'on n'aurait pas la certitude de conserver. L'infailible moyen de rendre la terre inculte et de faire du monde une solitude serait de mettre en vigueur, si la chose était humainement possible, la fameuse maxime de Rousseau, *que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne.*

De l'action de dépouiller violemment nos voisins de leurs propriétés à celle de commettre furtivement sur leurs champs ou dans leurs vergers quelque dégât ou quelque larcin, la distance

est grande sans doute, et l'on sent que la liberté de la culture ne serait pas également atteinte par des actes d'une gravité si différente. Cependant, de quelque façon que des hommes attentent réciproquement à leurs propriétés rurales, il est clair qu'ils s'ôtent plus ou moins les uns aux autres la faculté de les faire valoir, et que l'impuissance d'agir à laquelle ils se réduisent est d'autant plus grande, que le mal qu'ils se font est plus grave, et qu'il en résulte pour chacun plus de découragement.

Ainsi la liberté de l'agriculture n'existe point ou n'existe que d'une manière plus ou moins imparfaite là où les récoltes ne sont pas en pleine sûreté dans les champs; là où des propriétaires voisins cherchent à empiéter les uns sur les autres; là où l'on ne se fait pas scrupule de franchir ou d'enfoncer les clôtures, et de se frayer, à travers champs, un chemin pour abrégé sa route; là où la terre est sujette à des droits de parcours et de vaine pâture, et où l'on n'est pas maître de son bien pendant une partie de l'année¹; là où certains propriétaires, pour se donner le plaisir de la chasse, prétendraient avoir le privilège d'élever dans leurs bois des animaux malfaisants, et ne pas même laisser aux cultivateurs dont les récoltes seraient dévastées par ces animaux la faculté de les détruire. On sait que nos anciennes lois sur la chasse défendaient aux roturiers de tuer *les bêtes noires et rousses* qui entraient dans leurs héritages. Ils pouvaient bien les chasser avec des pierres; mais ils devaient soigneusement éviter de leur faire aucun mal: risquer de les tuer eût été commettre un délit grave². Les choses, de nos jours, ont fait à cet égard quelques progrès. Je ne doute point qu'à l'heure qu'il est, les paysans logés dans le voisinage des forêts ne pussent, sans encourir de punition,

¹ Ce droit de vaine pâture, qui rend impossible tout bon système d'assolement, existe, suivant M. de Dombasle, dans les neuf dixièmes de la France. (Voy. le *Calendrier du bon cultivateur*, p. 307 et 308.)

² Voy. l'*Ordonn. d'Orléans*, art. 137. — La chasse, dans l'ancien droit, était, suivant un naïf et honnête juriste (Ferrière, *Dict. de droit*, au mot *Chasse*), un plaisir *très-noble et très-utile à la santé*, mais qui ne devait être permis qu'aux rois, aux princes et à quelques autres personnes qui, seules sans doute, avaient le droit de se bien porter. L'ordonnance de 1669, rédigée d'après ces principes, interdisait la chasse au roturier, de quelque état et qualité qu'il fût, sous peine de 100 francs d'amende pour la première fois, de 200 pour la seconde, du carcan et du bannissement pour la troisième.

tirer sur les loups qui viendraient égorger leurs troupeaux, et même sur les sangliers qui dévasteraient leurs récoltes. Cependant ce que nous avons gagné sur ce point n'était pas, à une date assez récente, aussi considérable qu'on pourrait le supposer : on a vu, en 1817, sept communes rurales de l'arrondissement de Senlis réclamer vainement la faculté de faire des battues pour repousser l'invasion d'une multitude de sangliers logés dans les forêts d'Alatte et de Chantilly, et qui venaient commettre dans leurs champs d'horribles dégâts¹. On sent que la liberté de l'agriculture se concilierait assez mal avec ce reste de respect pour *les bêtes noires et rousses*, et en général avec tous les excès particuliers que je viens d'énumérer.

Elle ne s'accommode pas mieux de la prétention élevée par la généralité des cultivateurs d'exclure les agriculteurs étrangers du marché national, et de vendre leurs produits à un prix de monopole. Outre qu'une telle prétention les expose à une multitude de représailles fâcheuses, et ne leur permet de vendre plus cher leurs produits qu'en les obligeant à payer plus cher tous les objets de leur consommation, elle a pour effet de ralentir, sous tous les rapports, le développement de leur activité et de leur intelligence. Ce n'est pas sans regret que nous voyons M. de Dombasle prêter l'appui de sa haute raison et de son caractère honorable à un ordre de demandes qui semble à la fois si peu juste et si peu éclairé². Suivant lui, notre agriculture, arriérée comme elle l'est, n'a de moyens de se soutenir et d'avancer qu'en écartant la concurrence étrangère et en nous vendant ses produits au-dessus de leur vraie valeur. Mais la question, à part même toute idée de justice, est précisément de savoir si cette pratique est favorable à ses progrès. J'avoue que cette question me semble peu approfondie par M. de Dombasle.

Cet habile agronome se borne, pour ainsi dire, à poser en fait

¹ Une pétition, signée des 146 principaux habitants de ces communes, présentée à la Chambre des pairs, fut écartée par l'ordre du jour. Il en fut de même d'une autre pétition du même genre adressée, la même année, à la Chambre des députés.

² Voy. les *Ann. agr.* de Roville, t. V, p. 92 à 176. M. de Dombasle est revenu depuis sur les mêmes idées dans des écrits spéciaux, et avec une grande insistance.

ce qui est en question, à savoir que, dans l'état où la production agricole se trouve parmi nous, les prohibitions sont un encouragement indispensable. Mais les agriculteurs se procurent-ils par les prohibitions un véritable encouragement ? Les encourage-t-on en les exposant à des représailles ? Les encourage-t-on en faisant écarter des marchés étrangers ceux de leurs produits qu'ils pourraient y vendre avantageusement ? Les encourage-t-on en autorisant tous les producteurs nationaux à former des prétentions pareilles aux leurs et à leur vendre leurs produits plus qu'ils ne valent ? Les encourage-t-on en les mettant dans le cas de payer le fer, les outils, la main-d'œuvre et tous les objets de leur consommation habituelle beaucoup plus cher qu'ils ne feraient sans un système dont l'effet inévitable est de tout enchérir ? Les encourage-t-on en les délivrant des seules concurrences qui pourraient les tirer de leur sommeil léthargique ? En écartant d'eux cet utile aiguillon, fait-on autre chose que les encourager à la paresse, à la routine, à la persistance dans de fausses directions et dans des procédés vicieux ? N'est-il pas honteux que notre agriculture ne puisse soutenir la concurrence de pays placés, sous le rapport de la production agricole, M. de Dombasle l'avoue¹, dans des situations analogues à la nôtre, souvent moins favorables, et dans plusieurs desquels l'agriculture se trouve grevée d'impôts beaucoup plus lourds que chez nous ? Doit-on des encouragements à des éleveurs de bestiaux qui, malgré l'appui de droits très-forts, ne peuvent lutter contre ces pays qu'avec désavantage ? Ou plutôt l'encouragement qu'on leur doit ne serait-il pas celui d'un régime de liberté qui fit à leur apathie une salutaire violence, et qui les forçât enfin de songer à perfectionner leur industrie ? Comment un homme qui a cherché à introduire dans notre agriculture tant d'utiles perfectionnements semble-t-il écarter comme fâcheux celui qui résulterait d'un système de liberté et de justice ?

Il importe sans doute de n'adopter ce système qu'avec la même réserve qui doit être recommandée dans tout autre ordre d'innovations ; mais s'il ne faut avancer dans cette voie qu'avec prudence, il faut avancer pourtant, et de toutes les acquisitions

¹ Voy. les *Ann. agr.* de Roville, t. V, p. 124.

qu'ont besoin de faire les cultivateurs, ainsi que les autres classes d'industriels, l'une des plus urgentes est, sans contredit, celle d'un ordre d'idées et d'habitudes civiles qui, en leur faisant désirer l'établissement progressif d'un système général de concurrence, tende à les placer dans une situation où ils soient plus stimulés à bien faire et où ils en aient davantage les moyens.

Si donc la liberté des cultivateurs se lie étroitement à la bonté de leur morale privée, elle ne dépend pas d'une manière moins immédiate du perfectionnement de leurs habitudes civiles, et en général des progrès qu'a faits en eux, et parmi tous les hommes, le respect des droits et de la propriété d'autrui. Plus ce respect est grand et universel, plus les propriétés rurales sont à l'abri de toute atteinte, plus chacun, en s'efforçant de tirer le meilleur parti possible de son champ, est disposé à laisser les autres en user de la même manière et à admettre la concurrence générale des autres cultivateurs, et plus il y a de liberté agricole.

§ 8. — INFLUENCE DE LA LÉGISLATION SUR L'INDUSTRIE AGRICOLE.

Il ne suffit pas, bien s'en faut, pour que la liberté de l'industrie agricole soit entière, que les individus éprouvent ce respect pour la propriété d'autrui dont je viens de parler ; il faut encore et par-dessus tout que le public soit pénétré du même sentiment, et que l'accoutumance le lui ait rendu familier. Il peut y avoir en effet, et il y a ordinairement une différence fort grande entre les sentiments que manifestent à cet égard les habitants d'une même contrée quand ils sont isolés et quand ils agissent en commun. Isolément, des cultivateurs ne concevraient pas même la pensée de contraindre leurs voisins à acheter leurs denrées à un prix de monopole, tandis que, investis du pouvoir et réunis en assemblée législative, non-seulement ils useront de cet expédient sans la moindre façon, mais ils seront des plus ardents à exclure du commerce intérieur les produits étrangers qui leur feraient concurrence, les blés, les laines, les bestiaux, les graines oléagineuses, etc. Individuel-

lement, les hommes n'ont guère commis, en aucun temps, sur la propriété ou l'industrie des cultivateurs, que des excès limités et modérés en quelque sorte, tandis que, socialement et au nom de l'intérêt général, ils n'ont mis à cet égard, dans le passé surtout, aucune limite à leurs entreprises.

La société, la personne publique, s'est arrogé longtemps le droit de prononcer des confiscations. Elle a, d'un autre côté, exercé sur l'agriculture les mêmes pouvoirs arbitraires que sur les autres industries. Elle se constituait juge de la convenance, de l'opportunité des divers modes de culture. Elle interdisait telle culture à telle province et lui en prescrivait telle autre. Tantôt il était défendu d'appliquer à aucun nouvel usage des terrains une fois convertis en prairie; tantôt de rétablir des vignes dont on aurait pendant deux ans négligé la culture, et d'en planter de nouvelles sans une expresse permission du roi, laquelle ne pouvait être accordée qu'au préalable l'intendant de la province n'eût fait vérifier s'il n'était pas d'usage auquel le terrain fût plus propre qu'à planter de la vigne. Des arrêts du Parlement ou du Conseil venaient tour à tour ou enjoindre aux cultivateurs de labourer leurs terres par soles ou par saisons, ou leur défendre de labourer leurs chaumes avant la mi-septembre. Il est telle ancienne ordonnance qui leur avait prescrit d'employer la charrue, à l'exclusion de la houe et de la bêche, dans tout terrain où pourraient entrer des chevaux. Un arrêt du Conseil du 28 mai 1786 leur fit défense d'employer l'opium, l'arsenic ou d'autres substances nuisibles pour la préparation des grains destinés aux semences. Un autre du 2 juillet suivant leur interdit de se servir de la faux pour la coupe des blés. Plusieurs ordonnances et arrêts sévissent contre la coupe des blés en herbe. Une ordonnance du 26 juin 1718 avait défendu à tout propriétaire qui posséderait des chevaux entiers de s'en servir pour faire saillir ses juments sans une permission du commissaire des haras, visée par l'intendant de la province, etc. ¹.

Et il ne faut pas croire que ces dispositions singulières

¹ Voy. sur tout cela le *Traité de la police* de De la Marre et le *Traité des offices* de Merlin et Guyot. Voy. notamment la *Table du recueil général des anciennes lois françaises*, aux mots *Agriculture*, *Haras*, *Laboureurs*, *Police rurale*, *Vignes*, etc., et les édits, ordonnances et arrêts auxquels elle renvoie.

soient toutes aussi usées, aussi vieilles et aussi éloignées des idées et des habitudes régnantes que leur étrangeté le pourrait faire supposer. N'oublions pas que des classes entières, il y a à peine un demi-siècle, furent dépouillées de leurs héritages, et que, plus tard, les lois de l'Empire rétablirent la confiscation que celles de l'Assemblée constituante avaient abolie. N'oublions pas que, dans les années qui suivirent la révolution de 1789, on ne fut pas toujours libre, il s'en faut, dans l'usage de ses terres, et que certaines personnes, sous le régime de la Terreur, furent conduites à l'échafaud pour avoir transformé en prairies artificielles des terres précédemment employées à la culture du blé. Souvenons-nous que, du temps de l'Empire, les terres subirent quelquefois des servitudes d'un autre genre; que, maintes fois, des propriétaires furent obligés de planter en pastel des terres qu'ils destinaient à la production des céréales, et qu'à la date du 15 janvier 1812, un décret impérial venait enjoindre au ministre de l'intérieur de faire semer dans l'étendue de l'empire cent mille hectares de betteraves, et d'envoyer aux préfets des états de répartition qu'ils n'auraient qu'à sous-répartir et à notifier aux propriétaires. Songeons que la législation des haras a fait revivre les anciennes défenses contre l'emploi des étalons non approuvés, et qu'un décret non abrogé du 8 mars 1811 ne permet aux propriétaires de troupeaux mérinos de faire châtrer leurs béliers qu'après y avoir été dûment autorisés. Prenons garde encore que nos lois sur la chasse avaient laissé jusqu'ici les campagnes ouvertes à l'industrie des braconniers; que notre législation tolère toujours la pratique sauvage du parcours et de la vaine pâture; que, pour le moindre travail d'un intérêt plus ou moins public, on s'empare sans façon de nos propriétés rurales les plus précieuses; que, plutôt que de faire subir la moindre inflexion à la ligne droite des ponts et chaussées, on partage en deux nos enclos, on abat nos arbres, nos bâtiments, nos clôtures; qu'enfin certaines parties de l'art agricole, et, par exemple, l'élève des chevaux, l'exploitation des bois, la pratique des irrigations demeurent toujours soumises aux règles arbitraires du régime préventif.

Sûrement la société n'accorde pas au même degré son appui à toutes ces choses. Mais qu'elle les approuve ou qu'elle les

tolère seulement; que son sentiment à leur sujet soit l'effet de l'erreur ou de l'insouciance, toujours est-il qu'elles sont le résultat de ses dispositions relativement à la pratique de l'art agricole ou à la propriété du sol, et qu'elles peuvent justement être considérées comme son ouvrage.

Or il n'est pas douteux que l'agriculture n'ait encore fort à souffrir d'habitudes publiques qui rendent possibles de telles pratiques, et que sa puissance n'en soit sensiblement altérée. Qui ne sait le dommage que lui cause le maintien des usages établis relativement au parcours? Qui ne sent qu'un peu plus de respect pour ses droits et de ménagements pour ses intérêts dans l'exécution des travaux d'intérêt public, ne pourraient que lui être très-favorables? Comment enfin ne pas reconnaître que l'intervention directe de la société dans certaines branches de l'art agricole, et notamment dans l'élevage du bétail, des chevaux surtout, et dans la culture et l'exploitation des bois particuliers, indépendamment de ce qu'elle offre d'arbitraire et d'injuste, a le tort d'être insuffisante, de ne pas aller au but et souvent même de contrarier les résultats qu'on se propose d'atteindre.

Qu'avait-on à faire, par exemple, en 1811, de cette création gigantesque de dépôts de béliers mérinos, dont le nombre, d'abord de soixante, devait, en sept années, s'élever à cinq cents, qui devaient contenir isolément de 150 à 200 béliers et en renfermer ensemble de quatre-vingt à cent mille? Qu'y avait-il de moins juste que de s'emparer pour le recrutement de ces dépôts de ce qu'on pourrait trouver à sa convenance dans les troupeaux particuliers de race pure? Qu'y avait-il de moins sensé que d'attribuer au gouvernement le pouvoir de décider quels béliers il serait permis d'employer à la monte dans les troupeaux particuliers de pure race et dans les troupeaux métis? Cette industrie n'avait besoin, à vrai dire, ni de tels encouragements, ni d'une pareille tutelle. Comme toutes les industries possibles, elle avait son stimulant le plus actif et son guide le plus sûr dans les demandes du commerce, et c'est à ces demandes seules et à leur progrès constant qu'il a été donné de lui faire prendre les beaux développements qu'elle a pris.

Qu'avait-on à faire davantage, et quel service sérieux a-t-on recueilli, commercialement parlant, de l'institution des haras?

Qu'y avait-il, en particulier, de moins juste et de moins raisonnable que de défendre aux éleveurs de chevaux de se servir pour la monte d'autres étalons que des étalons royaux ou tout au moins d'étalons approuvés ? De quel droit a été faite une telle défense, et à quoi sert-il de la faire surtout ? Il semble que l'administration veuille rendre impossible la multiplication des chevaux ordinaires. Mais, à ce compte, et supposé qu'elle eût un tel droit, elle devrait, pour être conséquente, ne pas s'arrêter là, et la logique voudrait qu'elle proscrivît aussi l'usage et la multiplication de l'espèce asine, plus vulgaire encore que celle des chevaux les plus communs. Le pourrait-elle ? Y aurait-il bon sens à le faire ? Est-il raisonnable de vouloir faire ainsi de la civilisation en serre chaude, et d'exiger que la population ait les choses avant le temps où elle pourra naturellement se les procurer ? Nul doute, à voir la chose d'une manière abstraite, qu'il n'y ait profit à croiser une race commune avec une race distinguée. Des étalons de pur sang animeront son organisation ; ils ennobliront ses formes ; ils la perfectionneront sous tous les rapports. Mais la question est de savoir s'il y a lieu de se mettre en frais pour exciter à produire de beaux chevaux avant que la demande en soit faite, et si, d'une autre part, une telle excitation est nécessaire quand le débit des beaux chevaux est devenu facile et assuré. Laissons les pauvres gens avoir de pauvres chevaux : ils sauront bien en demander de meilleurs quand ils seront plus à l'aise, et à mesure que s'accroîtra la demande des chevaux de bonne race, la production s'en étendra et se perfectionnera sans l'officieuse intervention de l'État. Jusque-là on peut douter que cette intervention soit bien fructueuse ; et, en effet, voyez ce qu'ont produit, depuis quarante ans, les deux ou trois millions annuellement dépensés par l'État pour l'amélioration de la race des chevaux sur notre territoire. Le seul véritable, le seul efficace encouragement à la production, c'est la demande ; et cet encouragement, il n'est pas au pouvoir de l'État de le donner : il naît du progrès naturel des choses, de l'accroissement universel des besoins et des moyens plus grands qu'on a de les satisfaire.

Je ne sais si l'on s'est jamais bien rendu compte du résultat des allocations qui sont annuellement votées par les Chambres ou par les conseils généraux pour des encouragements à donner

à l'art agricole. Ces encouragements, de nature fort variée, et qui entraînent annuellement l'État et les départements dans une dépense qu'on peut, je suppose, évaluer en bloc à quatre ou cinq millions ¹, auraient besoin, pour être bien jugés, d'être examinés séparément, et de devenir chacun l'objet d'une appréciation spéciale. Mais, à considérer dans son ensemble l'initiative que prend ici la société, on peut certainement douter que cette initiative soit très-éclairée et très-fructueuse. Il est permis de se demander, par exemple, si certains de ces encouragements ne sont pas de nature à fourvoyer les cultivateurs ; si des fermes, qualifiées de fermes *modèles*, de fermes *exemplaires*, qui ont toutes besoin de subventions pour se soutenir, et qui, partant, font toutes, commercialement parlant, de mauvaises affaires, peuvent être considérées comme des *modèles* bien sûrs, comme des établissements de bien bon *exemple*, et si les généralités qu'on y apprend ne doivent pas conduire dans la pratique à bien des applications erronées ; si d'autres excitations n'ont pas tout au moins l'inconvénient d'être oiseuses ; si, par exemple, il y a grand profit à encourager la culture de certaines plantes ou l'élevé de certains bestiaux, avant que le besoin s'en soit fait sentir ?

Combien de fois ne m'est-il pas arrivé, dans le cours des quelques années où j'ai rempli les fonctions de préfet, de ne pouvoir trouver l'emploi des subventions, pourtant bien minimes, qui m'étaient accordées pour de tels objets, ou de n'en pouvoir faire que l'emploi en apparence le moins profitable ! de ne pouvoir, par exemple, employer que partiellement, et quelquefois de ne pas pouvoir employer du tout de faibles primes destinées à l'introduction de certaines cultures ou au perfectionnement de certaines races d'animaux, et de ne parvenir qu'avec beaucoup d'efforts, et en consentant à beaucoup perdre, à me défaire de bestiaux de prix que le département avait tirés du dehors dans la vue de provoquer des croisements utiles ! Ainsi il m'est arrivé, dans le département de la Somme, de donner pour 121 francs, après bien des efforts infructueux

¹ La somme portée pour cet objet au budget de 1844 s'élève à 3,753,000 fr. ; et d'après ce que j'ai vu voter pour la même nature de dépenses dans les deux départements que j'ai administrés, j'estime que cette somme peut être accrue d'un million.

pour les mieux vendre, des taureaux de la race de Schwitz qui avaient coûté 537 francs, et pour 50 francs, des béliers du Lancashire qui revenaient à plus de 400 francs pièce ; tandis que, sans nulle intervention administrative, l'agriculture, si les demandes du commerce lui en avaient suffisamment fait sentir le besoin, aurait elle-même fait toutes les démarches et tous les frais nécessaires pour se procurer de tels animaux. N'a-t-on pas vu maintes fois, en Angleterre, des cultivateurs payer jusqu'à vingt guinées pour faire saillir une seule brebis par un bélier de belle race ?

S'il est douteux que l'agriculture soit très-efficacement servie par les encouragements artificiels de l'État, à plus forte raison peut-on douter qu'elle tire quelque fruit des restrictions préventives auxquelles il soumet certaines de ses opérations. On en a pu juger par le peu que j'ai dit de ses prescriptions relativement à l'élève des bestiaux, et notamment des chevaux. On n'est pas moins édifié à cet égard en examinant l'effet de ses réglemens au sujet de la culture et de l'exploitation des bois.

Je ne parlerai pas de l'espèce de conscription à laquelle notre législation forestière avait, jusqu'à ces derniers temps, soumis les bois des particuliers, sous le nom de martelage ; conscription inique, qui ne permettait pas qu'un propriétaire, hors le cas d'un besoin personnel rigoureusement constaté, pût disposer d'un seul arbre, parmi ceux d'une certaine essence et d'une certaine grosseur, dans ses futaies, ses réserves, ses lisières, ses avenues, ses arbres épars même, sans avoir, six mois à l'avance, mis la marine en demeure de faire son choix, et sans lui avoir laissé, après que les arbres avaient été coupés, un délai fort long encore pour se décider à les prendre : législation sujette à toute sorte d'abus, qui avait, dit-on, pour objet de faire en sorte que la marine eût toujours de beaux arbres à sa disposition dans les bois et forêts du pays, et dont le résultat, au contraire, était de lui faire perdre graduellement la possibilité d'en trouver. Qui ne sent en effet que le privilège vexatoire qui lui était attribué était on ne peut plus décourageant pour les propriétaires ? La loi semblait leur dire : « Respectez vos landes ; ne plantez point d'arbres dans vos bruyères, ou du moins coupez vos bois jeunes et avant qu'ils aient vingt ans ; car, après vingt ans, vous n'en serez

plus les maîtres. Vous voudriez peut-être faire croître de belles futaies dans vos bois, autour de vos champs, le long de vos avenues : ne cédez point à ce désir ; abattez vos arbres avant qu'ils aient quatre pieds de tour ; car, dès qu'ils auront atteint cette dimension, vous ne serez plus libres d'en disposer. Malheur à vous, si vous laissez vos plantations devenir trop belles : on les remarquera ; elles seront notées comme bonnes à être soumises au martelage, et une fois assujetties à ce genre de conscription, vous n'y pourrez plus couper un arbre que sous le bon plaisir des agents forestiers.... »

Aussi telle a été l'influence de cette législation que, tandis qu'un huitième du sol de la France est demeuré couvert de bois de toutes catégories, il se trouve que dans un grand nombre d'arrondissements on manque de bois de chauffage, et que partout on manquera bientôt de bois de service. Les anciens chênes disparaissent, dit un agronome éclairé ; les bois se dépeuplent ; les propriétaires abattent leurs beaux arbres, transforment leurs forêts en taillis, et réduisent du tiers, de moitié la durée des aménagements. Il est indubitable que l'effet de notre ancien système forestier a été d'empêcher qu'on n'exécutât des plantations partout où manquait le bois, et de faire détruire les beaux arbres partout où il en existait. Je ne demande pas, au surplus, à être cru sur parole, et j'engage le lecteur à consulter les observations qu'un ingénieur distingué publiait sur ces matières, sous le voile de l'anonyme, avant la mise en discussion du code forestier actuel, et à l'occasion de ce code. Il verra dans ces observations, où de hautes lumières se trouvent unies à une grande connaissance des faits, l'influence réelle qu'a exercée sur la culture des bois notre vieux régime forestier ¹.

Le code en vigueur, au surplus, n'avait assuré à l'exercice du droit de martelage qu'un reste de durée de dix ans, et le règne de cette législation a fini depuis sept années ². On a senti que le vrai moyen d'encourager les propriétaires à la culture des beaux arbres, c'était de leur laisser la faculté d'en disposer ; et

¹ *Inconvénients, dangers et injustices du nouveau projet de code forestier* ; in-8°, Paris, 1825, chez Delaunay, imp. de Tastu.

² Depuis 1837. Le code forestier avait été promulgué le 31 juillet 1827.

si la marine, désormais dépouillée de son injuste privilège, ne peut plus se présenter à eux que comme un acheteur honnête et loyal, avec qui ils pourront traiter librement d'abord, et à des conditions à la fois avantageuses et sûres, il n'est pas douteux que la présence permanente sur le marché d'un tel acheteur ne devienne pour eux un encouragement considérable. Il n'y a donc plus d'objections à faire sur ce point.

Mais il reste de l'ancienne législation forestière, relativement aux bois des particuliers, la disposition relative aux défrichements, laquelle ne permet aux propriétaires d'arracher ou de défricher leurs bois qu'avec l'approbation expresse ou tacite de l'administration. Seulement, en conservant à cette disposition toute sa généralité, le code en a limité la durée à vingt ans. Or, il y a là doublement de quoi surprendre; car il est des bois qu'on aurait pu sans grand dommage laisser défricher à l'instant même, et il en est d'autres, au contraire, qu'il ne devrait être permis de défricher en aucun temps. Il n'y aurait eu nul inconvénient, pour ainsi dire, à laisser immédiatement aux propriétaires la liberté de défricher les bois situés en plaine et dans le fond des vallées, et il y avait, au contraire, le plus grave danger à décider qu'on serait absolument libre de déboiser les montagnes au bout de vingt ans. Il est naturellement impossible, en effet, de déboiser les montagnes sans causer à soi d'abord, et puis à tout le monde au-dessous de soi et le long des vallées, les plus graves et les plus irréparables dommages. Il est au pouvoir des propriétaires qui déboisent et défrichent le sommet et la pente des montagnes de tarir, en empêchant les infiltrations, une multitude de sources, d'altérer et de dénaturer les cours d'eau les plus précieux, de transformer des rivières fécondantes en torrents dévastateurs, qui tantôt laisseront leur lit à sec, et tantôt iront causer au loin les plus grands ravages. Aurait-on jamais dû leur permettre d'user de leur propriété d'une façon aussi funeste ? En établissant pour eux, dans un avenir plus ou moins prochain, la liberté des défrichements, il y avait à défendre, dans tous les temps, par des pénalités intelligentes et sévères, toute manière d'user de cette liberté qui menacerait d'avoir des résultats pareils à ceux qui viennent d'être signalés. Mais un des plus déplorables effets du régime préventif est de faire perdre à l'État le senti-

ment de ses vrais devoirs et de lui persuader que, dès qu'il cesse d'empêcher le mal par des règlements arbitraires, il n'a plus rien à faire pour s'y opposer. Espérons qu'on avisera, avant l'expiration des vingt ans qui sont le délai passé lequel les bois des particuliers ne devront plus être soumis au joug de l'administration forestière, et qu'en en laissant l'exploitation libre, on pourvoira par quelques dispositions habiles et prévoyantes à la répression des imprudences et des dommages que l'usage de cette liberté pourrait entraîner.

En général, ce que l'agriculture demande à la société, ce n'est pas la liberté de mal faire, ce n'est pas que les propriétaires puissent disposer du sol d'une manière absolue et sans tenir aucun compte du mal qui peut résulter de telle ou telle pratique. Non : l'intérêt le plus grand de l'industrie agricole, au contraire, est que nul ne puisse user de sa propriété d'une manière dommageable pour autrui, et que chacun, par cela même, se sente à l'abri de toute oppression. La société la sert d'autant mieux qu'elle réussit plus complètement à préserver chaque cultivateur de tout trouble; à rendre, dans la limite de ce qui ne nuit point, sa propriété plus complète, c'est-à-dire à la fois plus disponible et plus assurée; qu'elle veille avec plus de soin à la garde de ses biens et de ses récoltes; qu'elle juge plus promptement, plus équitablement et à moins de frais les contestations qu'il peut avoir avec ses voisins; qu'enfin, en empêchant qu'il ne commette ou ne souffre aucun excès, elle sait mieux s'abstenir de l'opprimer pour son propre compte, de régler son art à tort et à travers, de le soumettre à une tutelle à la fois tracassière et impuissante, et de lui donner de prétendus encouragements dont il n'a que faire et de savantes directions qui le fourvoient.

Je sais fort bien du reste qu'il ne suffirait pas de supprimer les entraves diverses que la société met ou souffre qu'on mette à l'exercice de l'art agricole pour que cet art fût exercé avec un plein succès. De ce que nous ne serions plus entravés dans l'exploitation de nos biens ruraux par la législation et par les pratiques du pouvoir social, il ne s'ensuit pas que nous posséderions toutes les facultés qui font le cultivateur habile. Les bonnes habitudes publiques n'impliquent pas nécessairement

tous les genres de capacité. Cet ordre de facultés ne fait pas non plus qu'on se puisse passer des autres. Mais, si celui-là ne dispense pas des autres, aucun, à coup sûr, ne dispense de celui-là; et il est certain qu'une nation ne possède point de vraie capacité pour l'agriculture, et qu'elle n'est que très-incomplètement libre de l'exercer, tant que ses lois et ses mœurs n'ont pas acquis le degré de justice que cet art réclame.

§ 9. — DE LA SITUATION DE L'ATELIER AGRICOLE. — DE LA GRANDE ET DE LA PETITE PROPRIÉTÉ. — DE LA GRANDE ET DE LA PETITE CULTURE.

On vient de voir à quel point sont essentiels dans l'agriculture les divers ordres de moyens qui se composent de facultés personnelles, et tout à la fois combien ces moyens y sont encore peu avancés; combien, par sa nature, cette industrie a été peu favorable aux progrès des classes qui l'exercent. Nous allons avoir à faire des observations du même genre sur l'ordre de pouvoirs dans lequel il n'entre que des objets matériels. Nous verrons de même combien l'état de ces objets est de nature à influencer sur la puissance de l'art agricole, et tout à la fois combien il est difficile d'approprier ces objets à leur destination, combien on a plus de peine ici qu'ailleurs à leur donner les qualités d'où résulte la puissance des instruments de l'industrie et qui permettent d'en tirer un grand parti.

Ainsi, par exemple, il n'est pas douteux, à considérer les entreprises agricoles dans leur ensemble, que la liberté du travail, dans l'agriculture comme dans les autres industries, ne dépende beaucoup de la situation de l'atelier. C'est à tort, si je ne me trompe, que M. Say dit des entrepreneurs de culture qu'ils n'ont pas, comme les entrepreneurs de fabriques, le pouvoir de choisir le siège de leur industrie¹. Sans doute un cultivateur ne peut pas déplacer sa ferme; il ne le peut pas plus qu'un

¹ *Cours complet d'écon. pol. prat.*, t. II, p. 138 de la 1^{re} édit.

fabricant ne peut déplacer sa manufacture; mais, de même qu'un manufacturier, avant d'élever sa fabrique, peut choisir le lieu où il la construira, de même un agriculteur, avant de fonder son exploitation agricole, est assurément le maître de choisir son terrain et de chercher l'emplacement le plus favorable. On est porté à chercher les bonnes places pour les établissements agricoles comme pour tous les genres d'établissements, et celui dont la ferme est bien située en peut tirer par cela seul un parti beaucoup plus avantageux. Il va sans dire qu'une exploitation rurale a plus de valeur aux portes d'une ville, sur le bord d'un canal, d'une route, que placée au milieu des terres, loin de toute communication et de tout débouché¹.

Non-seulement il y a possibilité en agriculture de choisir le siège d'une exploitation, mais il est des cas où ce choix est de nécessité absolue, et il est beaucoup de cultures pour lesquelles il faut nécessairement avoir égard au climat, à l'exposition, à la nature du terrain, etc. Les raisons qui peuvent faire préférer un emplacement à un autre ne sont pas moins nombreuses ici qu'ailleurs. Cependant, comme une fabrique agricole couvre infiniment plus d'espace qu'une manufacture ordinaire, il est clair que le nombre des bonnes places doit être moins grand pour les exploitations rurales que pour les entreprises manufacturières, et que, par cela même, il doit être plus difficile de bien placer une ferme que de bien situer une fabrique.

Il faut ajouter qu'en agriculture, cette difficulté de choisir le lieu le plus convenable à un établissement se complique de celle qu'il y a à déterminer l'étendue qu'il convient de donner à l'atelier.

On a ici à examiner une question qui ne se présente, que je sache, dans aucun autre ordre de travaux : c'est de savoir s'il faut travailler en grand ou en petit, et quelle est la bonne agriculture de la petite ou de la grande. Y a-t-il de l'avantage à exercer l'industrie agricole sur un vaste théâtre ? L'exerce-t-on

¹ « La terre que j'ai prise, écrit un jeune fermier à son ancien maître, contient 300 acres d'Écosse, divisés en six enclos, assez bien situés, à portée de la chaux et de la marne, et dans une localité telle qu'on peut y espérer de vendre les produits de toute sorte à un prix avantageux. » (Voy. les *Ann. agr.* de Roville, t. III, p. 266.)

avec plus de bénéfice sur un terrain très-circonscrit? Faudrait-il, dans l'intérêt de l'art agricole, que la terre fût partagée en exploitations de dix perches? Vaut-il mieux qu'elle se divise en exploitations de cinq cents ou de mille arpents? Voilà sur quoi l'on dispute, et ce qu'il n'est guère possible de décider d'une manière absolue. A cet égard, comme à beaucoup d'autres, les choses suivent les lois de leur nature et s'arrangent au gré des circonstances, bien loin de se plier au joug des combinaisons systématiques et des solutions *à priori*.

Ainsi, quoi que l'on décide, les terres seront naturellement plus divisées dans le voisinage des grandes villes qu'au milieu des campagnes et dans l'éloignement de tous les lieux habités. Elles se partageront autrement pour la culture des plantes potagères que pour celle des céréales. Elles se morcelleront davantage dans les pays où le sol est très-fertile que dans ceux où le sol est très-ingrat.

Ensuite on les verra constamment se distribuer dans les mains de la population, de la même manière que s'y trouvent distribués les capitaux et les connaissances agricoles; c'est-à-dire que, comme toutes les choses propres à la production, elles iront chercher les personnes les plus capables d'en tirer parti, et par cela même les plus disposées à les bien payer. Si, comme en Angleterre, il existe une classe de cultivateurs qui soient à la fois très-riches et très-habiles, les petits entrepreneurs de culture seront hors d'état de lutter contre eux, et les terres tendront naturellement à se réunir en grands corps de ferme. Si, comme ailleurs, l'attribut le plus général des possesseurs de terre est l'ignorance et la disette d'argent; s'il arrive que les petits cultivateurs aient à appliquer à la culture, toute proportion gardée, plus de valeurs et de savoir-faire que les classes élevées; s'il se trouve que les terres produisent plus dans les mains des petites gens que dans celles des grands propriétaires, on les verra inmanquablement sortir par lambeaux des mains des grands propriétaires pour aller se caser dans celles des petites gens.

Et ce serait bien vainement que la grande propriété prendrait des mesures iniques pour empêcher que les terres ne vinsent à lui échapper; car elle sera toute la première à aller contre l'esprit de ses propres lois et à vendre ses champs à parcelles. C'est

ainsi que parmi nous, depuis fort longtemps, elle donne elle-même l'exemple du morcellement dont elle se plaint. Ce n'est pas le code civil qui est cause que la terre se partage. Ce ne serait pas le rétablissement du droit d'aînesse qui l'empêcherait de se diviser. Les terres se morcellent, en France, parce qu'elles ont généralement plus de valeur dans les mains des petits cultivateurs que dans celles des gros fermiers et des grands propriétaires ; de même qu'elles restent agglomérées en Angleterre par la raison opposée. Leur tendance universelle, je le répète, est de se répartir comme les moyens propres à les faire valoir. Dans la concurrence entre les acheteurs de toutes les classes, elles vont, comme l'observe judicieusement M. de Dombasle, à ceux qui peuvent en tirer les plus grands profits, parce que ce sont eux qui peuvent en offrir le prix le plus considérable ¹.

On voit ainsi qu'il n'est pas possible de déterminer d'une manière absolue comment les terres doivent être divisées : ce sont les circonstances qui en décident.

Cependant ces circonstances mêmes peuvent servir de règle ; et l'on peut dire d'abord, en termes généraux, que le sol est d'autant mieux réparti et l'action de l'agriculture d'autant plus libre, que la grandeur des exploitations rurales est plus en rapport avec la nature du terrain, avec le genre de la culture, et surtout avec les facultés de chaque cultivateur.

De sorte que les terres seront également bien divisées dans les pays de petite, de moyenne et de grande culture, si dans chacun de ces pays elles se trouvent distribuées comme les ressources propres à les faire valoir. Ce qui importe, avant tout, en effet, c'est qu'elles soient aux mains les plus capables d'en tirer parti, et qu'elles se divisent comme les moyens que leur culture réclame.

Après cela, il serait heureux peut-être que ces moyens fussent répartis de manière à provoquer telle distribution du sol plutôt que telle autre. Il semble en effet que toutes les manières de le distribuer ne doivent pas être également favorables à sa bonne exploitation. Il y a des raisons de croire qu'à égalité proportionnelle d'intelligence, d'activité et de moyens pécu-

¹ Voy. les *Ann. agr.* de Roville, t. III, p. 205 et suiv.

niaires, trois cultivateurs, dont l'un exploitera cent ares, l'autre cent hectares, et le troisième cinq cents hectares d'un terrain de même nature, ne tireront pas de ce terrain le même revenu proportionnel. Un atelier très-étendu, un atelier très-circonscrit, un atelier formé de lambeaux de terre très-petits et très-écartés les uns des autres, paraissent être également défavorables à l'exercice libre et fructueux de l'agriculture.

Si l'atelier est trop petit, on n'y peut point appliquer les méthodes de culture perfectionnées ; il devient impossible d'adopter un bon système d'assolement ; il n'y a pas moyen d'élever des troupeaux et d'avoir les engrais nécessaires ; il n'y a presque point de machines qu'on puisse employer ; il faut tout faire à bras, c'est-à-dire plus mal, plus chèrement et avec plus de peine ; ne pouvant occuper habituellement plusieurs ouvriers, on est obligé de tout faire soi-même ; on perd son temps à changer dix fois par jour d'occupation ; on n'acquiert de dextérité dans aucune ; on fait pour plusieurs choses la même dépense que dans de plus grandes exploitations : il faut un berger pour uné vache comme pour trente ; il faut aller au marché pour un sac de blé comme pour vingt, etc., etc.

Si l'atelier est trop étendu, on éprouve d'autres désavantages : on est sujet à perdre beaucoup de temps en allées et venues ; les transports au loin entraînent des dépenses considérables ; la surveillance est plus coûteuse et n'est pas aussi exacte ; certaines parties du domaine peuvent se trouver tellement éloignées du chef-lieu de l'exploitation, que la culture en devient impossible à force d'être dispendieuse, et alors il arrive qu'on paye, pour des terres qu'on est obligé de laisser en jachère ou en pâturages, la même rente et les mêmes contributions que pour les parties du sol les mieux cultivées ; ayant beaucoup plus à faire sans avoir plus de temps, on est sujet à laisser une partie de la besogne imparfaite, ou bien il faut, dans les moments de presse, où le travail est très-demandé, avoir beaucoup d'ouvriers supplémentaires, et l'on s'écrase alors de frais, etc.

Enfin, si l'atelier est composé de pièces très-morcelées et très-éparpillées, on peut éprouver à la fois les inconvénients des ateliers trop circonscrits et des ateliers trop étendus. Il est possible que certaines pièces soient tellement petites qu'on n'y

puisse faire entrer la charrue, et d'autres tellement écartées qu'il y ait plus de perte que de profit à les faire valoir. De tous les modes de répartition, celui-ci est sans contredit le plus défavorable.

Ainsi donc, en théorie, un pays où les exploitations rurales, composées de pièces bien réunies et convenablement groupées, ne sont ni trop grandes, ni trop petites, paraît avoir, pour la bonne culture, un grand avantage sur ceux où le sol est autrement distribué. Il faut, pour pouvoir cultiver d'après les bonnes méthodes, avoir un atelier d'une certaine grandeur ; mais à mesure que l'atelier s'étend, tous les inconvénients des grandes exploitations deviennent plus sensibles, et il est certainement un point où les économies qu'il est possible d'obtenir par un meilleur mode de culture sont absorbées par les pertes et les frais proportionnellement plus considérables qu'entraîne l'agrandissement de l'exploitation. C'est ce point qu'il faut savoir reconnaître et ne pas dépasser. La meilleure dimension pour une exploitation rurale est celle qui permet d'adopter, dans le cadre le plus resserré, le meilleur système de culture, et de tirer un certain bénéfice de la moindre étendue possible de terrain.

§ 10. — DE L'ORGANISATION DES EXPLOITATIONS RURALES. — DE L'EMPLOI DES MACHINES ET DE LA DIVISION DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE AGRICOLE.

S'il paraît difficile dans l'industrie agricole d'assigner de bonnes dimensions à l'atelier, il n'est pas plus aisé de lui donner une bonne organisation intérieure. Une manufacture proprement dite offre à cet égard beaucoup moins de difficultés qu'une exploitation rurale. Dans une exploitation rurale, en effet, on se propose un objet et l'on emploie des moyens beaucoup plus compliqués que dans une manufacture ordinaire. Il ne s'agit souvent dans une fabrique que de la confection d'une seule sorte de produits, tandis qu'on vise dans une ferme à obtenir des produits extrêmement variés. Ensuite les opérations qui s'exécutent dans une manufacture peuvent être soumises

à un mode d'action précis, régulier, presque invariable ; tandis que l'ordre qui doit présider aux travaux d'une ferme, quoique bien loin d'être arbitraire, est susceptible, comme je l'ai déjà dit, d'être modifié par une multitude de circonstances, et a naturellement quelque chose d'indéterminé qui ne permet pas d'assujettir à une marche aussi constante les opérations de nature très-diverse que nécessite une entreprise agricole. Il ne paraît donc pas possible de monter un atelier de culture sur un plan aussi simple et aussi arrêté qu'une filature de coton, une fabrique de toile ou tel autre atelier de fabrication.

Cependant, il n'est sûrement pas douteux qu'on ne puisse, dans une exploitation rurale, placer et disposer les bâtiments, diviser le terrain, établir des moyens de communication de toutes les parties de la ferme avec le chef-lieu, et du chef-lieu avec le dehors, d'une manière plus ou moins appropriée à l'objet de l'exploitation ; et il n'est pas douteux non plus que le travail ne s'y exécute avec d'autant plus d'aisance et de liberté, que tout cela y est ordonné avec plus de discernement et de prévoyance.

Un seul exemple suffira pour rendre sensible la vérité de cette observation. Voici, d'après M. Cordier¹, comment sont organisées en Flandre la plupart des exploitations rurales : la ferme est close par un fossé rempli d'eau et que les bestiaux ne peuvent franchir ; les bâtiments sont placés au centre, et forment une cour carrée ; ils sont entourés de vergers plantés d'arbres fruitiers et forestiers, où on laisse paître les bestiaux ; les champs sont bordés d'arbres. On se défend contre l'intempérie des saisons par la variété des cultures. Par là aussi on s'assure du travail pour tous les temps de l'année. Pendant dix mois, on laboure, on sème, on plante, on récolte presque chaque jour. Il se trouve ainsi qu'on n'est jamais ni oisif ni pressé. — Ne sent-on pas à quel point une organisation aussi intelligente de l'atelier agricole est de nature à faciliter les opérations de l'agriculteur ?

J'ai dit que l'organisation de l'atelier, en agriculture, n'était pas une chose aisée. Une autre remarque à faire, c'est qu'il y est moins facile que dans les autres industries de remplacer le

¹ *Agr. de la Flandre française.*

travail de l'homme par celui des machines. Ceci tient encore à la nature de l'art agricole, qui oblige celui qui l'exerce à se transporter successivement avec ses outils sur toutes les parties d'un terrain plus ou moins vaste et inégal. Il en résulte qu'à la différence du fabricant, par exemple, qui agit sans se déplacer, et qui peut faire exécuter ses travaux par une chute d'eau, un courant d'air, un fluide élastique, l'agriculteur ne peut adapter aucune de ces forces à ses ustensiles aratoires, et n'en tire presque aucun parti⁴. Aussi n'y a-t-il pas de comparaison entre la puissance des moteurs et des machines dont l'un et l'autre se servent. La plus grande force motrice qu'emploie ordinairement l'agriculteur, est un attelage de quelques chevaux, tandis qu'il arrive fréquemment au manufacturier d'employer dans ses ateliers des moteurs à vapeur de la force de cent et de cent cinquante chevaux. La différence entre les effets produits n'est pas moins grande qu'entre les moyens employés. L'action des chevaux que le laboureur attelle à sa charrue n'est sensible, dans un moment donné, que sur un seul point de sa ferme, tandis que celle des moteurs que le fabricant adapte à ses métiers se fait sentir en même temps et d'une manière continue dans toute l'étendue de sa fabrique. S'il y a cette inégalité entre les machines qui produisent le mouvement, il n'y en a pas moins entre celles qui le reçoivent et qui produisent l'effet utile. Quel est l'instrument d'agriculture dont on peut comparer les effets à ceux de la grue, du laminoir, de la machine à filer, et de cent autres à l'usage de l'industrie manufacturière ? Il est évident que pour la force, l'étendue, la rapidité, la précision, la délicatesse, l'effet des instruments aratoires n'approche point de celui de la plupart des outils qui servent à la fabrication.

Et toutefois, malgré cette infériorité des instruments dont l'agriculture fait usage, il n'est pas douteux que, dans cet art comme dans tous, le travail ne devienne d'autant plus libre qu'on peut se servir pour l'exécuter d'outils plus perfectionnés et plus puissants. Il est incontestablement plus aisé de labourer la

⁴ L'agriculture se trouve, à cet égard, dans une situation plus défavorable que le voiturage, qui se prête encore à l'emploi de ces forces, quoique à un moindre degré que la fabrication. Elle est des diverses industries dont il a été question jusqu'ici celle qui en profite le moins.

terre avec la charrue qu'avec la bêche, de l'ameublir avec la herse qu'avec le râteau, de l'ensemencer avec le semoir à brouette qu'avec le plantoir, et avec le semoir de Ducket ou de Fellenberg qu'avec le semoir à brouette. Tout ce qui épargne au laboureur le temps, la peine, la dépense, augmente évidemment sa liberté. M. Cordier observe qu'avec un cheval des plus faibles, attelé à la charrue appelée le brabant, on laboure, en Flandre, à la profondeur de six à huit pouces, et dans un terrain dur et argileux, un demi-hectare ou quarante-sept mille quatre cent quinze pieds carrés par jour ; tandis que dans la plupart de nos autres provinces, on ne laboure par jour avec une charrue attelée de quatre bœufs ou de deux chevaux que quinze mille pieds carrés, et seulement à une profondeur de quatre à six pouces ¹. Il a été constaté dans un concours public, d'après le même auteur, qu'une charrue de ce genre, placée dans les mêmes circonstances que d'autres, c'est-à-dire labourant le même terrain et tirée par le même nombre de chevaux, pouvait, dans le même espace de temps, exécuter six fois plus d'ouvrage ². M. de Dombasle estime que la machine de Meikle pour battre les grains, qui est en usage en Angleterre dans toutes les fermes de quelque étendue, augmente d'un dixième environ le produit brut, et d'un tiers au moins le produit net de la culture des grains ³. On voit par ce peu d'exemples, que la puissance du cultivateur peut être fort accrue par l'intervention des machines, encore bien qu'elle soit loin de l'être au même degré que celle du fabricant.

L'agriculture a encore un désavantage : c'est que le travail ne se divise pas aussi bien dans ses ateliers que dans ceux de l'industrie manufacturière, et que, par conséquent, elle ne peut pas jouir, au même degré que cette industrie, des facilités qui résultent d'une bonne division du travail pour la bonne et rapide exécution de l'ouvrage. La production des denrées agricoles exige bien une certaine suite d'opérations comme celle des produits manufacturés ; mais ces opérations ne peuvent pas s'exécuter d'une manière continue et simultanée comme les travaux des fabriques. On ne voit pas dans un atelier de

¹ *Agr. de la Fl. franç.*, p. 149.

² *Ibid.*, p. 223.

³ *Ann. agr. de Roville*, t. I, p. 39.

culture un certain nombre d'hommes constamment et simultanément occupés, les uns à semer le blé, d'autres à le sarcler, d'autres à le moissonner, d'autres à le battre, à le vanner, à le cribler, comme on voit dans une fabrique d'épingles, par exemple, un certain nombre d'ouvriers constamment et simultanément occupés, les uns à passer le laiton à la filière, d'autres à le couper, d'autres à aiguiser les pointes où à façonner les têtes. Non : dans une manufacture de grains il arrive assez souvent que presque tous les travailleurs s'occupent à la fois d'une même opération, et de plus il s'écoule toujours un temps assez long avant que l'on puisse passer d'une opération à une autre, comme du labour aux semailles ou des semailles à la moisson. Il est donc certain que le travail ne se prête pas ici à une aussi bonne division que dans les fabriques. Cependant l'industrie agricole ne laisse sûrement pas d'admettre dans ses travaux une assez grande division. Le régisseur, le teneur de livres, le chef d'attelages, le chef de main-d'œuvre, le berger, les valets de charrue, remplissent tous des fonctions particulières dans une exploitation rurale ; et, pour peu que l'exploitation soit considérable, il n'est pas douteux que tout n'y marche d'autant mieux que ces fonctions y sont plus distinctes et mieux séparées. Ensuite si chacune des grandes opérations de la culture, telles que le labour, les semailles, la moisson, le battage des grains, ne peut pas être exécutée d'une manière continue par autant d'agents séparés, chacune d'elles, au moment où elle s'exécute, peut être partagée entre un certain nombre d'ouvriers qui y concourent de diverses manières, et il est certain qu'elles s'accomplissent toutes d'autant plus librement que la séparation et la répartition des tâches sont plus habilement effectuées.

Ainsi, il est bien certain, comme je l'annonçais en abordant ce dernier ordre de considérations, que le fonds d'objets matériels trouve dans l'agriculture le même obstacle à son perfectionnement que le fonds de facultés personnelles, et tout à la fois que le perfectionnement de cet ordre de moyens y contribue à la liberté des travailleurs, comme dans les autres industries. Il est avantageux ici comme partout d'avoir un atelier situé d'une manière favorable, organisé sur un bon plan, pourvu de machines puissantes, et où le travail soit habilement dis-

tribué, encore bien qu'ici tout cela soit beaucoup moins aisé à obtenir que dans l'industrie manufacturière.

§ 11. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES CONDITIONS
DU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE AGRICOLE.

On voit à quel point les fabriques agricoles diffèrent des manufactures ordinaires, et combien cette classe d'établissements avait besoin d'être considérée à part. L'agriculture se distingue de la fabrication proprement dite, par l'isolement où elle place les hommes qui l'exercent, par la nature des forces qu'elle emploie, par la grandeur des espaces où s'accomplissent ses travaux, par la diversité des produits qu'elle crée, par la difficulté de reconnaître ceux qu'il est le plus avantageux de produire, par celle qu'il y a à trouver de bonnes places pour des ateliers de travail naturellement si étendus, par celle d'organiser ces établissements d'une manière convenable, par la quasi-impossibilité qu'on éprouve d'y introduire des moteurs inanimés et d'y faire usage d'instruments très-puissants, par celle où l'on est d'y faire subir au travail d'aussi bonnes divisions que dans les fabriques, par le trouble continu que les intempéries des saisons et les variations de l'atmosphère y apportent dans les travaux... Tout cela fait, comme on l'a vu, que cet art n'avance que lentement et avec peine, et que les pouvoirs du travail y ont fait infiniment moins de progrès que dans les industries dont j'ai traité précédemment, notamment dans l'industrie manufacturière.

Et néanmoins, comme on l'a vu aussi, tout cela n'empêche point que la liberté des travailleurs ne devienne plus grande dans l'industrie agricole à mesure que chacun de ces pouvoirs s'y développe, ni que le talent des affaires, les connaissances relatives à l'art, la perfection des mœurs privées, celle des habitudes et des mœurs sociales, le bon emplacement des ateliers et tout ce qui peut les approprier à leur destination d'une manière plus complète, ne soient relativement à l'agriculture autant d'éléments de puissance et de liberté d'action. Nous avons observé comment agit en particulier chacun de

ces éléments de force ; terminons en ajoutant quelques mots sur l'effet qui résulte de leur concours.

Plus le capital appliqué à l'agriculture a reçu d'accroissement ; plus les classes qui exercent cette industrie ont ajouté à la somme des talents, des connaissances, des habitudes qu'elle réclame ; plus elles ont augmenté la masse de leurs moyens matériels ; plus elles ont répandu de valeurs sur les terres en plantations, en bâtiments, en clôtures, en travaux de dessèchement ou d'irrigation ; plus elles sont riches en bestiaux, en ustensiles aratoires, en semences, en denrées pour nourrir les ouvriers, en argent pour les payer et pour faire face aux dépenses nécessaires, et plus, évidemment, elles possèdent de force et de liberté dans la pratique de leur art. Comme tous les autres industriels, le cultivateur trouve dans l'accroissement progressif de ses pouvoirs le moyen de les accroître encore : il travaille plus en grand ; il monte mieux son atelier ; il l'administre avec plus d'ordre et de méthode ; il y introduit des outils plus puissants ; il rapproche, autant que la nature des choses le permet, sa fabrique agricole des véritables établissements manufacturiers ; il fait plus d'essais et d'expériences ; il sacrifie davantage aux progrès de son art : on a vu souvent, en Angleterre, je l'ai déjà dit, donner vingt-cinq guinées pour faire saillir une seule brebis par un beau bélier ; il est arrivé à des fermiers anglais de payer jusqu'à mille guinées (25,000 francs) le loyer d'un bélier pour une seule saison de monte ¹.

Les effets que l'art produit sont en raison des moyens qu'il emploie. On ne sait pas jusqu'à quel point il est possible d'accroître les produits du sol en perfectionnant les moyens appliqués à la culture (α). Arthur Young, traversant la Champagne Pouilleuse, jugeait, d'après la connaissance qu'il avait des pouvoirs de l'art agricole, qu'il serait aisé de faire rapporter 72 francs par an à tels arpents de terre qui n'étaient affermés que 20 sous. J'ai déjà parlé, d'après M. Cordier, de certains terrains situés dans le département du Nord, dont les produits,

¹ *Ann. agric. de Rov.*, t. I, p. 41.

(α) L'auteur, dans une note manuscrite, fait sur ce point une réserve : « Il est bien vrai, dit-il, qu'en agriculture on peut employer un capital toujours plus considérable à l'amélioration d'un même terrain ; mais plus on accumule les capitaux sur un fonds de terre, et plus le revenu que donnent ces capitaux est faible. » John Stuart Mill fait la même remarque dans ses *Principes d'économie politique* ; voy. liv. I, chap. XII, *De la loi d'accroissement de la production qui dérive de la terre*, et notamment § 2.

par hectare, sont, relativement à ceux d'autres terrains, de même nature, comme 3,200 est à 10 ¹. Cet auteur observe que la culture a fait assez de progrès en Flandre pour que le prix moyen du loyer des fonds de terre y soit plus de quatre fois aussi élevé que dans le reste de la France ². D'après les calculs de certains écrivains anglais, l'Angleterre, avec un atelier agricole moins grand que le nôtre de plus de moitié, obtiendrait des produits de près du quart plus considérables ³. L'Angleterre et l'Écosse, suivant M. Cordier, ont infiniment plus de bétail que la France, quoique ces deux pays n'aient en superficie que les deux cinquièmes du nôtre ⁴. Les *Archives statistiques* publiées en 1837 par le ministère du commerce ne portaient qu'à 29 millions le nombre des bêtes à laine qui existaient en France au 1^{er} janvier 1830; et suivant les *Observations* que M. C.-G. Simon a recueillies en Angleterre en 1835, le nombre des moutons qui existaient dans ce pays ne s'élevait pas à moins de 32 millions ⁵. M. Dupin estime qu'en Angleterre et en Écosse, la totalité des forces animales est égale à onze fois la totalité des forces humaines, tandis qu'en France, suivant le même auteur, elle ne serait égale qu'à quatre fois la totalité des mêmes forces. Je vois dans l'ouvrage de M. Cordier ⁶ que l'arrondissement de Lille, où la culture se fait avec des chevaux, a cinq fois plus de bœufs ou de vaches que les autres départements du royaume, dans la plupart desquels on n'a que des bœufs pour labourer la terre.

Toutes ces évaluations ne sont peut être pas rigoureusement exactes, mais elles le sont assez pour faire comprendre à quel point peuvent s'accroître les produits de l'agriculture à mesure que s'étendent et s'accroissent ses moyens.

¹ Voy. plus haut, p. 186 de ce vol.

² *Agr. de la Fl. franç.*, p. 99.

³ Voy. dans l'*Edimb. rev.*, cah. d'oct. 1819, un article sur les industries comparées de la France et de l'Angleterre.

⁴ *Agr. de la Fl. franç.*, p. 120.

⁵ *Arch. stat.*, p. 192. — *Observat. recueillies en Angleterre, etc.*, t. II, p. 331. — Comparer ces chiffres à ceux que donne M. Léonce de Lavergne dans son *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande*. Le résultat des supputations admises par M. de Lavergne est un peu moins défavorable à la France. Voy. chap. II et III, p. 17 et 35 de la 1^{re} édition.

⁶ *Agr. de la Fl. française*, p. 94 et 96.

LIVRE DIXIÈME

DE LA LIBERTÉ DES ARTS QUI AGISSENT SUR LES HOMMES.

CHAPITRE PREMIER.

Observations générales.

Après avoir traité successivement, dans les deux livres qui précèdent des diverses classes d'arts dont l'action s'exerce sur le monde matériel, sur les corps bruts, sur les plantes, sur les animaux, nous allons, suivant le cours progressif des idées, nous occuper maintenant de ceux qui portent directement leur attention et leur activité sur l'homme.

Les premiers, sûrement, ne sont étrangers ni par leur objet, ni par leurs effets, à l'éducation de l'espèce humaine. Ils lui procurent les moyens de vivre, de croître, de multiplier, de devenir plus saine, plus belle, plus intelligente, plus morale. On a pu voir assez quels développements ils lui permettent de prendre, quel concours de facultés ils lui imposent l'obligation et lui fournissent les moyens d'acquérir.

Mais pendant que les industries *extractive, voiturière, manu-*

facturière, agricole, exercent indirectement sur l'homme une si immense influence, il est une multitude d'autres arts qui font de son éducation et de sa culture leur objet propre et immédiat, qui se proposent expressément de perfectionner sa nature *physique, affective, intellectuelle, morale*, et c'est de ceux-ci que je dois maintenant entretenir le lecteur.

Ces derniers, jusqu'à ce jour, n'avaient pas trouvé place dans les ouvrages des économistes. Ils n'étaient point entrés dans les classifications qu'ils ont faites des industries diverses, et n'étaient pas de ceux dont ils ont exposé la nature, l'influence et les moyens d'action. C'était là, il faut l'avouer, une très-grande et très-regrettable lacune. On peut affirmer que nous n'avons pas une idée exacte de l'économie de la société, tant qu'on ne nous a pas montré comment ces arts y figurent, quel ordre de produits ils y créent et comment s'appliquent à leurs travaux les divers éléments de puissance dont se forme naturellement la liberté du travail. On devrait les faire entrer dans une bonne exposition de l'économie de la société, alors même qu'on n'assignerait à la science économique, ainsi qu'on l'a fait jusqu'ici, d'autre objet que de rechercher suivant quelles lois la société accroît ses richesses matérielles.

Où sont, en effet, les arts qui versent dans la société des produits de meilleure nature et une plus grande somme de produits que ceux qui s'occupent directement de la culture de l'espèce humaine, et qui s'en occupent convenablement ? Ces produits, il est vrai, ne sont attachés à aucune sorte de choses ; ils sont réalisés dans les personnes : mais qu'importe ? En sont-ils moins des produits pour cela ? Les produits si improprement appelés matériels consistent-ils dans la matière dont ils sont formés ? Y a-t-il jamais, en fait de produits, autre chose que des utilités produites ? et peut-il exister des utilités plus réelles, plus susceptibles de conservation, d'accroissement, d'échangé, de transmission, que celles que parviennent à mettre dans les hommes les arts élevés qui s'occupent de leur éducation ? J'espère que le lecteur n'oublie point ce que j'ai établi sur ce point dans le livre cinquième, d'une manière, ce me semble, si irrécusable et si nette. Je l'engage au besoin à se reporter au § 4 de ce livre.

Je le répète, il faudrait donc traiter des arts qui agissent

sur les hommes alors même qu'on ne voudrait parler que de ceux qui concourent immédiatement à la production des richesses, à la production des valeurs échangeables ; et à plus forte raison doit-on s'en occuper lorsque, prenant les mots d'économie sociale dans une acception plus exacte et plus complète, on veut déterminer, non pas seulement de quelle manière une nation devient riche, mais suivant quelles lois elle réussit le mieux à exécuter librement toutes ses fonctions, par quels moyens les hommes parviennent à user de leurs forces avec le plus de puissance et de facilité, avec le plus d'étendue et de plénitude.

Ainsi, ce qu'on n'avait fait que pour une partie des industries qui travaillent sur les choses, pour l'art agricole et les manufactures, ce que j'ai fait indistinctement pour tous les arts voués à l'exploitation du monde matériel, j'ai à le faire aussi pour tous ceux qui ont pour objet l'éducation de l'espèce humaine, pour l'art médical, la gymnastique, les beaux-arts, l'enseignement, le sacerdoce, le gouvernement, et en général pour toutes les professions qui agissent immédiatement sur l'homme. J'ai à chercher en quoi consistent ces professions, quel rôle elles jouent dans l'économie sociale, de quelle manière elles concourent à la conservation et au développement de la société, à quelles causes se lie leur puissance, et comment s'appliquent à chacune d'elles les conditions générales de la liberté du travail.

Considérés en eux-mêmes et dans leur nature, les arts dont il s'agit ici ont une certaine analogie avec celui dont il a été question dans le dernier chapitre du livre précédent, et qui s'occupe de la production des plantes et des animaux. Ils font usage, en effet, de la même puissance occulte, et, comme l'art agricole, ils ne peuvent opérer leurs transformations qu'avec le secours de la vie. Ils ont, il est vrai, mille moyens d'agir chimiquement et mécaniquement sur l'homme, d'affecter ses organes intérieurs et extérieurs ; mais il n'est pas d'agents chimiques ou mécaniques dont l'action puisse suffire aux résultats qu'ils se proposent d'obtenir. Le seul effet de ces agents est de stimuler les forces que l'homme porte en lui, et ce n'est qu'à l'aide de ces forces mêmes qu'ils parviennent à le façonner. Ils ont besoin, pour perfectionner ses

membres et ses organes, du secours de la vie organique ; ce n'est que par l'intervention de ses facultés affectives qu'ils parviennent à modifier ses penchants, et ils ne trouvent que dans ses forces intellectuelles le moyen de former son intelligence. Ils se servent ainsi, pour élever les hommes, d'agents analogues à ceux dont le cultivateur fait usage pour dresser les animaux. Seulement, comme dans l'homme ces agents, et surtout ceux qui constituent la vie affective, intellectuelle et morale, sont d'une nature infiniment plus forte et plus épurée, on en obtient des résultats infiniment plus considérables. De tous les arts qu'exerce le genre humain, ceux qu'il exerce sur lui-même sont peut-être les plus féconds en grands et en bons effets.

Ne voulût-on considérer ces arts que dans leur rapport avec les industries qui travaillent sur la matière, on ne pourrait, ai-je dit, se refuser à leur reconnaître un très-haut degré d'importance et d'utilité. On sait en effet que la première condition de liberté pour ces industries, c'est que les hommes qui les veulent exercer soient aptes à cet exercice, qu'ils aient de la santé, de la vigueur, de l'adresse, de l'intelligence, de l'instruction, des lumières, de la moralité, de bonnes habitudes civiles, et voilà proprement ce que travaillent à leur procurer les professions élevées et nombreuses dont nous allons maintenant nous occuper.

Autant les industries qui s'exercent sur les choses sont favorables à la culture des hommes, autant celles qui s'occupent directement de la culture de l'espèce humaine contribuent ainsi à l'avancement de celles qui ont pour objet l'exploitation du monde matériel. Alors même donc qu'on voudrait tout subordonner aux progrès de celles-ci, il faudrait encore attacher le plus grand prix au perfectionnement de celles-là.

Mais ce n'est pas seulement parce qu'ils nous rendent capables d'agir sur la nature avec plus de puissance, que les arts éminents qui s'occupent de l'éducation physique, affective, intellectuelle et morale de l'homme, méritent de nous intéresser : ils le méritent pour eux-mêmes et pour les biens directs dont ils nous font jouir.

Il y aurait plaisir à se sentir fort, dispos, adroit, agile, alors même que le bon état de nos facultés corporelles ne serait

pas, dans toute profession, un élément essentiel de succès.

Il y aurait plaisir aussi à posséder un sentiment très-vif et très-cultivé des beaux-arts, quand l'industrie ne devrait pas considérer ce sentiment comme une de ses premières forces.

Il y aurait honneur et gloire à développer son entendement, quand on ne voudrait faire servir ses connaissances à l'exercice éclairé d'aucune espèce d'industrie.

Il y aurait élévation, dignité, bonheur dans la pratique de la vertu, quand même il ne serait pas indispensable pour réussir dans un art quelconque, pour l'exercer avec honneur et avec fruit, d'être en état de réprimer ses mauvais penchants et de s'abstenir de toute entreprise injuste.

En un mot, le perfectionnement de nos facultés est par lui-même un bien véritable; il est le premier et le dernier des biens; il est l'objet final de tous nos efforts: les industries qui agissent sur les choses ne sont importantes que parce qu'elles concourent à la conservation et au perfectionnement de l'espèce humaine; et, par conséquent, celles qui ont l'homme pour objet immédiat et direct, quand même elles ne seraient pas aussi indispensables qu'elles le sont au succès de toutes les autres, devraient être encore l'objet de l'intérêt le plus vif et le plus élevé.

Parlons d'abord de celles qui agissent sur le corps de l'homme.

CHAPITRE DEUXIÈME.

De la liberté des arts qui ont pour objet la conservation et le perfectionnement de l'homme physique.

§ 1. — DISCRÉDIT IMMÉRITÉ DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE DE L'HOMME.

Si je ne voulais accorder, dans cet ouvrage, aux arts qui s'occupent du perfectionnement de l'homme physique, qu'une place proportionnée à l'intérêt qu'y attache en général la société, j'aurais, ce me semble, assez peu de chose à en dire. Il est digne de remarque, en effet, que la partie de nous-mêmes que nous aimons ordinairement le plus est précisément celle que nous cultivons le moins. Quelque imparfaite que puisse être encore l'éducation que nous donnons à nos facultés affectives, et même celle que reçoivent notre esprit et surtout nos mœurs, ces diverses sortes d'éducation sont pourtant fort supérieures à celle dont, en général, notre corps est l'objet.

Il y a, dans la société, des professions qui se proposent expressément de nous apprendre à régler nos sentiments ; il y en a un plus grand nombre qui travaillent à former notre intelligence, et un plus grand nombre encore qui mettent leurs soins à exciter, à cultiver notre imagination et notre sensibilité : à peine peut-on dire qu'il y en ait qui aient véritablement pour objet la culture et le perfectionnement de notre nature physique. La médecine se propose plutôt de réparer

nos maux qu'elle ne songe à les prévenir en nous soumettant à un sage régime et en travaillant de bonne heure à nous donner une bonne constitution. La danse, l'escrime, l'équitation sont des arts peu généralement cultivés et qu'on apprend plutôt pour se distinguer ou pour obéir à l'usage, ou même pour se procurer de certains plaisirs, que dans la vue de perfectionner ses facultés corporelles.

Il arrive ainsi que notre corps, qui est pourtant de notre part l'objet d'une affection si partielle, pour lequel il nous arrive si souvent de sacrifier nos plus nobles facultés, aux appétits duquel nous faisons tant de sacrifices, pour qui nous mettons en mouvement tant d'industries, qui est pour notre âme un sujet si constant de trouble, de souci, d'inquiétude, d'agitation, de perplexité, se trouve; d'une autre part, et sous les rapports les plus essentiels, l'objet de l'incurie la plus complète et véritablement la plus étrange.

On ne peut nier, sans doute, qu'il ne soit mieux traité, à beaucoup d'égards, qu'il ne l'était aux époques antérieures de la civilisation, qu'il ne soit mieux pourvu des choses nécessaires à son existence, que nous n'ayons écarté de lui une foule de causes de souillure et d'altération, qu'il n'ait infiniment plus de chances de vie et de durée qu'il n'en avait dans l'état sauvage; mais il faut avouer en même temps que, faute d'exercer et de développer comme il conviendrait les facultés qui lui sont propres, nous lui faisons perdre en grande partie les avantages d'une si heureuse position. On dirait que la civilisation ne tend à le délivrer de l'excès du travail que pour le faire tomber dans l'excès de la mollesse.

Il est digne de remarque, en effet, que dans le temps où nous rendons notre esprit capable des exercices les plus difficiles, nous n'apprenons à tirer de notre corps, pour ainsi dire, presque aucun parti : nous ne pouvons nous soutenir à une hauteur de quelques pieds sans éprouver des vertiges; nous nous noyons dans le moindre courant d'eau, nous serions réduits, dans une multitude de cas, à voir périr les êtres qui nous sont le plus chers sans être en état de leur porter utilement aucune assistance. Monter à l'extrémité d'une échelle un peu haute, grimper au sommet d'un arbre ou d'un mât, glisser le long d'une perche ou d'une corde, fran-

chir un précipice sur une poutre mal assurée, traverser un fleuve à la nage, sauver une personne qui se noie : voilà des actions qui, chez les peuples cultivés, dépassent les forces de la très-grande majorité, on peut dire de la quasi-universalité des hommes ; il y a même comme une sorte de honte attachée à la recherche des talents qui nous permettraient d'exécuter ces actions ; et je ne sais si la vie civile, qui nous perfectionne et nous fortifie sous tant de rapports, ne nous a pas fait perdre sous celui-ci, au moins jusqu'à ce moment, une partie des pouvoirs que nous avons à des époques où la culture générale était beaucoup moins parfaite¹.

Il est vrai que d'abord cela ne pouvait guère manquer d'arriver ainsi. Tant que l'homme fut environné d'obstacles, et que, pour les vaincre, il se trouva réduit à l'usage de ses seules forces musculaires, il dut nécessairement exercer beaucoup ces forces et en faire un usage très-étendu. Mais à mesure que les obstacles furent aplanis, ou que les moyens artificiels de les surmonter devinrent moins rares, on sent qu'il dut se servir moins de ses membres, et en remplacer graduellement l'usage par celui des instruments qu'il s'était procurés.

Ce n'est pas par choix qu'un sauvage franchit de longs intervalles à pied, ou qu'il passe à la nage le fleuve qui barre sa route, c'est parce qu'il n'a pas de meilleurs moyens de se transporter. S'il avait un canot, il ne passerait pas le fleuve à la nage ; s'il avait une monture, il ne prendrait pas la peine d'aller à pied ; s'il avait une échelle, il ne se fatiguerait pas à

¹ « Il a existé jusqu'à présent une grande erreur, observe M. de Laborde : c'est de ne répandre l'instruction que parmi les classes qui ont déjà toutes les lumières, et de reléguer les travaux du corps parmi celles qui en sont surchargées. Les lumières seraient utiles, au contraire, aux individus que leurs occupations tendent à rendre grossiers, tandis que les travaux du corps, introduits dans l'éducation des familles aisées, leur donneraient les forces physiques qu'avaient leurs pères, avec les lumières qu'ils ont de plus qu'eux. » — Quoique cette observation ne soit pas de tout point irréprochable, je la tiens pour juste dans le reproche qu'elle met à l'adresse des classes aisées, d'avoir trop négligé la culture des facultés corporelles, et je m'en prévaux avec plaisir sous ce rapport. On ne pouvait trop signaler, à l'époque où écrivait M. de Laborde, l'abandon et le discrédit où les classes riches et aisées avaient laissé tomber l'éducation physique.

grimper sur l'arbre dont il veut cueillir le fruit. Il n'est pas dans la nature de l'homme de se donner une peine inutile : on sait qu'il est déjà assez malaisé d'obtenir de lui les efforts nécessaires et les soins dont il peut le moins se dispenser.

On doit donc s'étonner peu qu'il exerce moins ses forces physiques à mesure qu'il y est moins obligé ; et l'on comprend comment la civilisation, écartant les dangers et les difficultés de sa route, multipliant devant lui les moyens d'action, l'entourant d'aisances et de facilités de toute espèce, a pu lui faire négliger la culture de ses facultés corporelles, et le faire tomber à cet égard dans une sorte d'infériorité, ou du moins empêcher qu'il ne fit sous ce rapport les mêmes progrès que sous beaucoup d'autres.

§ 2. — COMMENT L'ÉDUCATION PHYSIQUE DE L'HOMME DOIT ÊTRE APPROPRIÉE AU PROGRÈS DE LA CIVILISATION.

Cependant, c'est là un mal considérable et indubitablement contraire aux résultats que la civilisation se propose d'obtenir. Il ne saurait entrer dans ses vues de sacrifier une partie de notre être au développement de l'autre, et de ne perfectionner nos facultés morales ou mentales qu'au détriment de nos forces corporelles. Si nous laissons notre corps s'énervier, si nous tombons dans la langueur et la mollesse, c'est par un abus évident des biens qu'elle nous donne, et contrairement à ses vœux et à ses besoins les plus certains. Il est dans ses vœux que l'homme cultivé se distingue de l'homme inculte par la beauté, la vigueur, la grâce, l'harmonie de ses traits et de ses formes, non moins que par la régularité de ses habitudes et la supériorité de son entendement.

J'ajoute qu'il est dans ses besoins que l'homme demeure robuste, en même temps qu'il devient intelligent et moral. Les biens que la civilisation nous procure ne peuvent être conservés que par les moyens qui ont servi à les obtenir. Quand tous ses ennemis auraient été vaincus, le courage serait nécessaire pour empêcher qu'il ne s'en élevât d'autres. Quand tous les

perfectionnements imaginables auraient été réalisés dans les divers genres d'industrie, l'intelligence qui aurait présidé à l'invention des procédés les meilleurs serait encore indispensable pour en régler l'usage. Quand nous n'aurions plus besoin de force musculaire pour faire ce que nos machines font, nous en aurions besoin pour faire nos machines.

Et puis, nous avons eu beau perfectionner nos moyens d'agir, nous sommes loin encore d'avoir écarté de tous les travaux le péril et la fatigue. Il est une multitude de professions dans lesquelles le sang-froid, l'aplomb, l'agilité, l'adresse, le courage, sont toujours des qualités indispensables. Il en est beaucoup d'autres qui demandent une grande vigueur de corps. Il n'en est pas qu'on n'exerce mieux avec des organes fermes et sains qu'avec une constitution faible et languissante. Moins certaines classes sédentaires de travailleurs font usage de leurs forces corporelles, et plus elles auraient besoin de les entretenir, si elles veulent éviter que la nature de leurs travaux ne les dégrade.

D'ailleurs, quand on n'aurait pas besoin de ces forces pour l'exercice des diverses professions, ne seraient-elles pas encore à rechercher comme une ressource bonne à tenir en réserve contre les dangers et les accidents imprévus? Quelles que soient les précautions qu'à imaginées notre prévoyance et les moyens de conservation dont nous nous sommes entourés, il n'est que trop possible encore de voir notre vie ou celle de nos semblables exposée à des périls plus ou moins graves; et personne n'est assuré de ne pas se trouver, d'un moment à l'autre, dans une situation où il serait heureux d'avoir un bon fonds de vigueur ou d'adresse corporelle à mettre à son service ou au service d'autrui.

Après cela, on n'aurait ni travaux à faire, ni périls à redouter, ni services à rendre; il ne resterait qu'à jouir des biens que la civilisation fait naître, qu'il serait encore, et pour cela seul, fort avantageux de posséder un corps robuste et sain. Plus la vie devient bonne, et plus il importerait d'avoir la vie dure. Il faut d'ailleurs de la force et de la santé pour jouir des biens que procure la civilisation. Il en faut plus encore pour user de ces biens avec mesure: notre corps, qui languit dans les privations, n'est guère moins sujet à s'énervier au sein d'un

trop grand bien-être; et l'on a remarqué dès longtemps que, s'il faut de la vigueur pour résister aux fatigues de la guerre, il n'en faut pas moins pour supporter les loisirs de la paix, pour goûter sans se laisser amollir les douceurs de la prospérité qui en est la suite.

Enfin, ces facultés méritent d'être cultivées pour elles-mêmes; pour le plaisir qu'on trouve à les sentir, à les exercer; parce qu'elles forment une partie des perfections dont notre être est susceptible; parce qu'elles servent d'instrument à l'activité, au dévouement, au courage, et qu'elles sont comme le support et la base de nos facultés les plus élevées.

On objectera peut-être qu'il n'est pas possible de développer à la fois à un haut degré nos forces physiques et nos facultés intellectuelles. On dira que, n'étant doués que d'un certain degré d'énergie vitale, nous ne pouvons diriger cette énergie vers nos membres, sans la dérober à notre intelligence; qu'il est très-rare de voir un athlète homme de génie; qu'Hercule n'a pas l'esprit d'Apollon, Apollon la force d'Hercule, etc.

Il faut s'entendre : sûrement, si l'on voulait diriger l'éducation de manière à perfectionner par-dessus tout les forces musculaires, il serait fort à craindre qu'on ne nuisit au développement des facultés affectives et mentales. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Nul doute qu'il ne faille conserver à l'esprit et au sentiment leur prééminence; nul doute que notre intelligence et nos penchants ne soient de nos facultés celles qu'il importe le plus de développer et d'apprendre à bien conduire; mais, loin qu'une bonne éducation physique s'oppose à la culture de nos autres facultés, il est certain qu'elle la favorise. Il s'agit moins de dérober du temps aux exercices de l'esprit que de mieux employer les intervalles de repos qu'on lui accorde, que de savoir faire servir ces heures de relâche à l'éducation du corps. Ce n'est qu'en exerçant alternativement les organes de la locomotion et ceux de la pensée que nous pouvons donner à ces deux ordres de facultés le degré de développement et de perfection dont elles sont naturellement susceptibles.

Et en effet, chacune d'elles ne profite pas seulement de l'éducation particulière qu'elle reçoit : elles sont fortifiées les unes par les autres. Si l'énergie morale ajoute aux forces corpo-

relles, les forces corporelles à leur tour soutiennent l'énergie morale. S'il faut que nous exercions notre esprit pour savoir tirer parti de notre corps, nul doute qu'en entretenant les forces de notre corps, nous ne facilitions beaucoup l'action de nos facultés intellectuelles.

Quoi de plus propre, par exemple, je ne dirai peut-être pas à donner du courage, mais à stimuler le courage qu'on a, que le sentiment d'une grande vigueur physique, unie à beaucoup d'adresse et d'agilité? Et quant à l'intelligence, combien d'exemples n'a-t-on pas d'individus dont les facultés mentales, troublées par une excitation trop vive ou trop soutenue, ou bien devenues inactives par suite du dépérissement général du corps, ont été ramenées à l'état normal par un régime propre à détourner vers les organes de la locomotion la vie que sollicitait avec trop de force l'activité des organes de l'intelligence, ou bien ranimées par des exercices qui rendaient au corps la vigueur et la santé?

Ainsi, en admettant, comme de raison, qu'il faut surtout faire de l'homme un être intelligent et aimant, nul doute qu'il ne faille s'occuper aussi d'en faire autant que possible un être sain, beau, bien fait, agile, adroit, vigoureux, et que les soins à donner à cette partie de son éducation ne puissent très-bien se concilier avec ceux qui réclament les autres.

Parlons donc ici des industries qui se chargent de la culture de l'homme physique, et ne craignons pas d'accorder dans cet ouvrage quelque place à des arts, je ne dirai pas qui en occupent, mais qui devraient en occuper une très-considérable dans la société.

§ 3. — QUELS ARTS AGISSENT SUR LE PHYSIQUE DE L'HOMME.

Toutes les industries, quelles qu'elles soient, concourent à la perfection de toutes les facultés de l'homme. Par conséquent, toutes concourent à la perfection de ses facultés physiques, même celles qui n'agissent pas directement sur lui, celles qui s'exercent sur la matière, et dont l'objet immédiat

est d'approprier les choses à ses besoins. On sait à quelles causes de dégradation et d'infirmité il peut se soustraire, quelles sources de vigueur et de santé il peut s'ouvrir seulement en modifiant les lieux qu'il habite, les aliments dont il se nourrit, les vêtements dont il se couvre. Il en est de l'espèce humaine comme des autres espèces animales, qui deviennent plus belles par cela seul qu'elles sont mieux soignées. Il arrive toujours qu'une population gagne en force et en beauté à mesure qu'elle acquiert plus de bien-être. On sait combien, en général, il est plus rare de trouver parmi les classes pauvres que dans les familles aisées des personnes distinguées par la délicatesse des traits ou la régularité des formes. M. Simond dit avoir remarqué, en Angleterre, que la classe des gentlemen est plus belle et plus forte que celle du bas peuple, et non-seulement du bas peuple des villes, mais de celui des campagnes¹. On a observé qu'en France, depuis cinquante ans, l'espèce humaine s'était singulièrement embellie, qu'on n'y voyait presque plus d'enfants naitre difformes ou contracter en bas âge des difformités; et l'on a trouvé surtout la raison de ce changement dans la prospérité croissante de la population, qui lui a permis d'avoir des habitations plus salubres, des vêtements plus propres, des aliments plus sains, de mener, sous tous les rapports, une vie plus hygiénique². Mais j'ai suffisamment parlé des arts auxquels l'homme doit tous ces moyens extérieurs d'aisance, qui contribuent d'une manière si puissante à sa conservation et à son perfectionnement. Je n'ai à m'occuper ici que de ceux qui agissent immédiatement sur sa personne, et parmi ceux-ci même, les seuls dont je veuille parler en ce moment sont ceux qui ont sa personne physique pour objet.

Ces derniers sont fort nombreux et fort divers, et il serait également difficile d'en faire une énumération exacte et de trouver un nom qui les embrassât tous. En désignant les arts du médecin, du chirurgien, de l'oculiste, du pédicure, du

¹ *Voyage en Angleterre*, 2^e édit., t. I, p. 33 et 34.

² Voy., relativement à l'influence que toutes ces circonstances exercent sur l'homme physique, un mémoire très-curieux de M. Villermé : *La taille de l'homme en France*, inséré dans le 2^e numéro des *Annales d'hyg. pub et de méd. lég.*, p. 351 et suiv.

dentiste, du gymnasiarque, du maître d'escrime, de natation, de danse, d'équitation, je ferais une énumération fort longue, et ne serais pas sûr d'avoir fait une énumération complète.

Il est, en effet, des moyens puissants d'agir sur le corps de l'homme qui ne paraissent pas compris au nombre des arts que je viens de nommer.

La médecine, par exemple, qui est très-généralement exercée comme art de guérir, ne l'est que très-peu dans ses rapports avec l'objet particulier de ce chapitre, c'est-à-dire comme moyen d'élever et de maintenir le corps de l'homme à son meilleur état de conformation et de santé. De toutes les parties de l'art médical, l'hygiène, qui pourrait être la plus efficace, est sans contredit la moins pratiquée.

Elle ne l'est pas surtout dans celui de ses moyens qui paraît susceptible de donner les résultats les plus favorables. Si l'on a quelquefois recours à elle pour agir sur les générations déjà nées, on ne lui demande pas encore comment il serait possible d'agir sur les générations à naître. Quelques parents la consulteront peut-être sur les moyens de corriger dans leur progéniture certains vices de conformation, de modérer l'action trop vive de quelques organes, d'accélérer le jeu trop lent de quelques autres, d'établir entre toutes les fonctions cet équilibre et cette harmonie d'où résulte la santé parfaite; mais un homme ne lui demandera pas, avant de se marier, comment il doit diriger son choix pour améliorer sa race, à quel tempéramment il lui importe d'unir le sien, par quelle alliance il pourrait éviter de transmettre à sa postérité certaines prédispositions fâcheuses. A peine puis-je dire si elle serait, à cet égard, en mesure de lui donner quelques sages directions. Après nous être on ne peut plus curieusement occupés, observe un illustre physiologiste ¹, des moyens de rendre plus belles et meilleures les races des animaux, ou des plantes utiles et agréables; après avoir remanié cent fois celle des chevaux ou des chiens; après avoir transplanté, greffé, travaillé de toutes les manières les fruits et les fleurs, nous n'avons absolument rien fait pour améliorer la race de l'homme.

¹ Cabanis, *Rapport du physique et du moral, etc.*, t. III, de ses œuvres complètes, p. 433.

Et pourtant, il est impossible de ne pas considérer le croisement des races comme un des moyens les plus énergiques que l'espèce ait d'agir sur elle-même et sur toute l'économie de ses facultés.

Telle est l'influence de cette pratique, qu'un petit nombre de familles qui voudraient ne s'allier qu'entre elles, concentrant par là dans leur sein toutes les infirmités héréditaires qu'elles pourraient avoir, ou que le temps les aurait exposées à contracter, et faisant entre elles un échange continuuel de leurs difformités ou de leurs vices, seraient infailliblement dégénérées au bout de très-peu de générations.

C'est même là, pour l'observer en passant, une des causes qui minent le plus profondément le système monarchique de notre vieille Europe, système dans lequel un petit nombre de maisons souveraines, pour se séparer davantage du reste de l'humanité et mieux conserver en un sens leur prééminence, ont adopté l'usage de ne s'allier qu'entre elles, et par cela même se sont exposées à rendre communes à tous leurs membres les imperfections naturelles dont quelques-uns d'entre eux pourraient naître accidentellement affectés.

Tels sont, pour ces augustes familles, les inconvénients d'un tel usage, qu'il a fallu qu'elles fussent douées dans l'origine d'une constitution physique et morale bien particulièrement distinguée, pour que, sans jamais aller puiser une nouvelle vie à la source commune, et sans aucune infusion frauduleuse de sang plébéien, elles aient pu se conserver belles, nobles, intelligentes, dignes en un mot de la haute situation où elles sont placées. Il n'eût pas été possible sans cela que la loi qui préside à leurs alliances ne leur fit pas subir de profondes altérations ¹.

¹ Les familles dont il s'agit ici suivent, le plus qu'elles peuvent, dans leurs mariages, la méthode dite de la *propagation en dedans*, méthode que quelques agronomes regardent, dans certains cas, comme la plus favorable à la conservation des bonnes races. Backevell pensait que, lorsqu'une espèce d'animaux approchait de la perfection sous le rapport des formes, on devait en marier entre eux les individus. Sa maxime était qu'il fallait unir les animaux les plus parfaits, sans examiner s'ils étaient ou n'étaient pas de la même famille : *tel père, tel fils*, disait-il. Sur quoi sir John Sebright observe qu'il n'est pas douteux qu'on ne doive unir entre eux les sujets les plus parfaits ; mais que la question est justement de savoir combien de temps, en suivant la méthode de la *propa-*

Il a été facile de voir, dans des rangs moins élevés, à quelle dégénération inévitable on est exposé sous l'influence d'une telle loi. On ne peut douter que le préjugé qui, de tout temps en Europe, a défendu aux races aristocratiques de rechercher en mariage des personnes qui ne seraient pas *de condition*, ne soit une des causes qui ont le plus nui à la durée de ces races. A force de vouloir ne s'allier qu'à des familles de son rang, on circonscrivait tellement le nombre de celles dans lesquelles on pouvait faire un choix, qu'il devenait à peu près impossible d'en faire un bon, au moins pour tout ce qui ne tenait pas à la naissance ou aux richesses.

Aussi l'on sait combien de grandes familles se sont éteintes avec tous les moyens de fortune propres à les soutenir; combien d'autres ne se sont soutenues que par des unions illégitimes ou à la faveur de mariages roturiers. Certains grands seigneurs étaient intéressés sous plus d'un rapport à contracter de ces utiles alliances. Perdus de dissipation et de débauches, également ruinés dans leur fortune et dans leur santé, ils avaient pour le moins autant besoin de renouveler leur sang que de fumer leur terres.

Chez les peuples orientaux, les maîtres, qui ne sont pas dirigés dans les unions qu'ils contractent par les préjugés de l'aristocratie d'Europe, et qui ne dédaignent pas de faire des femmes de leurs esclaves, quand elles sont belles, paraissent avoir par là agi très-utilement sur leur postérité. On assure que, chez les Turcs et les Persans, cette coutume, observée depuis

gation en dedans, une famille pourrait conserver des qualités qu'elle n'aurait acquises que par une longue suite de *croisements* judicieux. (Voy. les *Ann. agr. de Roville*, t. IV, p. 362 et suivantes.) — Peut-être les membres de certaines maisons régnantes ont-ils eu raison de ne se marier qu'entre eux; mais peut-être aussi auraient-ils fait sagement, avant d'adopter cette méthode, d'examiner s'ils étaient, à tous égards, les plus parfaits des hommes, et s'ils n'avaient pas à craindre, en la suivant trop à la lettre, de perdre une partie de cette perfection. Une feuille allemande (la *Gazette d'Augsbourg*), dans une note infiniment curieuse sur les maisons souveraines de l'Europe, faisait remarquer, il y a quinze années, que, depuis un siècle, on avait vu s'éteindre douze maisons régnantes des lignes directes, et quatre-vingt-dix des lignes collatérales. Le fait, je pense, ne paraîtra pas indigne d'observation. Je retrouve dans le *Courrier français* du 25 novembre 1840 l'article de la *Gazette d'Augsbourg*, qui la première l'avait consigné.

plusieurs siècles, a en quelque sorte changé l'espèce ; et peut-être la même cause avait-elle contribué jusqu'à un certain point à donner aux anciens Grecs cette beauté presque idéale de formes que nous sommes disposés à croire qu'ils avaient en les jugeant d'après leurs statues.

Quoique la physiologie n'ait pas encore dirigé ses recherches vers les effets qu'il nous est possible de produire sur nous-mêmes par le mélange des couleurs, des formes, des tempéraments, on croit savoir pourtant que la fusion d'une certaine quantité de sang indien et même africain avec le nôtre peut opérer de bons effets. Des voyageurs assurent que les Hispano-américains, dont les pères se marièrent d'abord à des femmes indiennes, et mêlèrent quelque temps leur sang à celui de la race cuivrée, forment aujourd'hui, sous le rapport de la blancheur du teint et de l'élégance des formes, une race supérieure à celle des Espagnols. D'autres, en très grand nombre, ont observé qu'il était peu de races plus belles que les races produites par un mélange de sang blanc avec le sang noir déjà coupé à plusieurs reprises (a).

Il paraît que les diverses nuances de notre race pourraient aussi s'allier entre elles avec beaucoup de profit pour leur commune amélioration. Il serait difficile, dit-on, de voir de plus belles créatures que les femmes de certaines villes du midi de l'Espagne, venues d'un mélange du sang espagnol avec celui d'hommes blonds du nord de l'Europe que le commerce, à diverses époques, avait attirés dans ces villes, et qui ont fini par s'y établir ¹.

Enfin, il y aurait peut-être autant d'avantages à marier entre eux les tempéraments divers que les couleurs diverses ; et des physiologistes éclairés pensent que l'alliance des humeurs contraires, et, par exemple, des tempéraments lymphatiques avec les tempéraments bilieux, serait le meilleur moyen d'effacer ce qu'il y a d'excessif dans les prédominances qui les distinguent. Il n'y a donc pas moyen de douter que le croisement des races, que l'art médical n'a pas encore compris au

(a) Voy., sur les questions relatives aux résultats du croisement des races humaines, de Quatrefages, *Rapport sur les progrès de l'anthropologie*, 4^e partie, chap. 1, II et III, notamment les §§ 1, 2 et 3 de ce dernier chapitre.

¹ On cite surtout les femmes de Malaga.

nombre de ses moyens pratiques d'agir sur le corps humain, ne soit un des plus puissants qu'il y eût d'en modifier et d'en perfectionner la complexion.

J'en pourrais dire autant de l'exercice, qui a été beaucoup mieux apprécié, et dont néanmoins on est encore loin de tirer autant d'avantages qu'on le pourrait faire.

Si nous sommes fondés à supposer que les peuples militaires de l'antiquité devaient quelque chose de la beauté de leurs formes à la faculté que leur donnait la victoire d'épouser les plus belles femmes qui pouvaient se trouver parmi les peuples vaincus, il y a lieu de croire qu'ils étaient encore plus redevables de cet avantage aux exercices du gymnase et à l'habileté avec laquelle ces exercices étaient dirigés.

L'effet de l'exercice, suivant les physiologistes, est d'appeler le sang et la vie dans les parties du corps qui sont le siège des contractions musculaires qu'il provoque, de faire prendre du volume à celles qu'il met ainsi en action, d'en faire perdre à celles qu'il laisse en repos, et d'influer par là très-sensiblement sur les proportions des unes avec les autres. On peut, en quelque sorte, par la manière de diriger les exercices auxquels le corps est soumis, en développer telle partie que l'on veut, les muscles des jambes ou des bras, ceux des épaules ou de la poitrine. On a observé que, chez les danseurs de profession, les jambes, les cuisses et surtout les fesses prennent un accroissement marqué aux dépens du torse, du cou, du bras et de l'avant-bras; que, chez les marins, les forgerons et les forts des halles, au contraire, les bras, les épaules et la poitrine sont très-développés aux dépens des fesses et des membres abdominaux; qu'enfin, chez les hommes qui, sans exercer spécialement aucun de leurs membres, s'occupent avec soin de l'éducation de tous, chaque partie du corps se développe de manière à contribuer aux proportions régulières de l'ensemble.

Ensuite, si l'exercice peut agir à ce point sur la forme des parties qu'il affecte, il n'influe pas moins sur leur vigueur. Il n'est pas rare de voir, dans des gymnases, des hommes qui, d'abord, ne pouvaient rester que quelques secondes suspendus par les mains à une corde ou à une perche, acquérir par l'exercice le pouvoir de soutenir ainsi le poids de leur corps, avec

les seules phalanges de leurs doigts, pendant vingt-cinq, trente et trente-cinq minutes ; on en voit devenir graduellement capables de sauter par-dessus des cordes tendues à sept et huit pieds d'élévation ; de s'élancer sans échelle sur des murailles hautes de dix pieds ; de franchir, d'un bond, des fossés de dix-huit et vingt pieds de large.

Enfin, un dernier effet de la même cause est de développer la souplesse et l'agilité dans les muscles où elle peut ainsi faire naître la force. Il n'est personne qui ne sache par expérience qu'en répétant plusieurs fois, et avec des intervalles de repos, un certain mouvement, on développe dans le muscle où ce mouvement s'opère une facilité d'action qui n'y était pas auparavant. Les effets qu'il est possible d'obtenir par là semblent quelquefois tenir du prodige. Il ne faut que voir un danseur agile exécuter ses pas, un subtil escamoteur faire ses tours d'adresse, un pianiste exercé jouer un air sur son instrument, pour juger du degré de précision, de sûreté, de rapidité d'action que l'exercice peut faire acquérir à nos muscles.

Et ce n'est pas seulement sur les parties extérieures du corps que l'exercice agit avec une telle puissance ; c'est aussi sur nos organes intérieurs. Il est dans la vie organique beaucoup de désordres, surtout dans la classe de ceux qui tiennent à des vices extérieurs de conformation, qu'on ne peut faire cesser que par un usage éclairé de l'exercice musculaire. On l'a vu produire des effets presque miraculeux sur des jeunes filles ou sur de jeunes hommes menacés de phthisie, par suite d'une mauvaise conformation de la poitrine, et pour la guérison desquels on avait épuisé sans fruit toutes les recettes de la thérapeutique et toutes les ressources de la pharmacie. Il est considéré comme un des plus sûrs moyens de guérir les affections scrofuleuses, lymphatiques, rachitiques, atoniques, etc.

Il est vrai que, pour opérer tout le bien qu'il est en son pouvoir de produire, il a besoin d'être employé avec beaucoup d'art et de précaution ; qu'il exige plusieurs sortes de connaissances ; qu'il veut que l'on tienne compte de l'âge, du sexe, du tempérament, des habitudes du sujet auquel il s'agit d'en faire l'application, de l'état actuel de ses forces, du lieu, de la saison, des heures de la journée où l'on veut le faire agir.

Mais enfin, employé comme il est susceptible de l'être, l'exercice est, après le mélange des races, sans contredit, le plus puissant moyen dont l'homme puisse user pour améliorer sa nature physique, pour donner à ses membres de la grâce, de la vigueur, de la flexibilité, de l'adresse, de l'agilité, et aussi pour perfectionner ses organes intérieurs ; car, outre que ses viscères se développent par une sorte de gymnastique, ainsi que ses membres, la structure et le jeu de ces organes dépend beaucoup, comme nous venons de l'observer, des formes extérieures du corps, sur lesquelles nous pouvons influencer très-puissamment par l'exercice ¹.

Il est plus aisé de perfectionner nos facultés ou d'empêcher qu'elles ne se détériorent, que de les ramener à l'état sain une fois qu'elles sont altérées : la médecine proprement dite ne procède pas avec autant de sûreté que l'hygiène. Elle n'obtient pas non plus des résultats aussi satisfaisants ; car, s'il est heureux de guérir, il serait plus heureux encore de ne pas devenir malade, et l'art qui écarte de nous la maladie est indubitablement plus précieux que celui qui essaie seulement de nous en délivrer.

Aussi, quand ce dernier remplirait son objet mieux qu'il n'est en son pouvoir de le faire ; quand il aurait moins varié dans l'explication des désordres qui peuvent survenir dans notre machine, et dans le choix des moyens les plus propres à les réparer ; quand ses connaissances seraient plus certaines et, dans bien des cas, ses procédés moins hasardeux, semblerait-il difficile, au premier abord, de le comprendre au nombre des arts qui s'occupent de la culture et du perfectionnement de notre nature physique.

¹ Je ne veux pas terminer ces réflexions sur l'exercice sans rendre un juste hommage à un Espagnol distingué, naturalisé parmi nous, à qui nous devons d'avoir appelé l'attention du public français sur l'importance de l'éducation physique, et d'avoir introduit la gymnastique en France. En créant chez nous cette branche précieuse de l'enseignement, M. Amoros a rendu au pays qui l'avait adopté un service véritable, et d'autant plus digne de reconnaissance, qu'il était d'abord moins compris, et qu'il lui a fallu, pour le faire agréer, plus de zèle et plus de constance.

On peut voir, dans beaucoup d'écrits, et notamment dans ceux qu'a publiés le colonel Amoros, des exemples nombreux et frappants des résultats que peut produire une éducation physique bien dirigée.

Cependant, d'un autre côté, l'art médical peut réparer tant de défauts naturels ou accidentels; il a contre certains maux très-graves, et à peu près inévitables, des préservatifs si assurés; il contribue à soulager et même à guérir tant de souffrances, qu'il serait impossible de ne pas le ranger parmi ceux qui agissent le plus utilement sur le corps de l'homme, et qui aident le plus à le mettre et à le maintenir en bon état. Il ne faut, pour faire sentir son importance, qu'indiquer quelques-uns des principaux effets qu'il produit.

L'art médical réussit, par des opérations mécaniques, à faire cesser le strabisme et à rectifier la vue, à guérir la cécité qui provient de la cataracte, la surdité qui résulte de l'épaississement de la membrane du tympan, le mutisme qui tient à la division congénitale de la lèvre supérieure, du palais de la bouche et de la lunette; il parvient à faire disparaître les courbures vicieuses de nos os les plus forts, même celles de la colonne vertébrale; il restitue à leur état naturel les membres fracturés ou luxés; il va briser dans l'intérieur de la vessie les calculs urinaires qui s'y développent; il remédie, par le procédé de l'invagination, aux plaies transversales des intestins, etc. ¹.

Médicalement, il a trouvé moyen de nous dérober à la contagion du virus variolique; il a modifié nos tempéraments de telle sorte que la syphilis semble n'avoir plus sur nous une influence aussi meurtrière et ne pouvoir plus sévir avec la même cruauté; il a des spécifiques à peu près infaillibles contre les fièvres intermittentes, et des remèdes plus ou moins efficaces contre beaucoup d'autres maladies, etc. Or, lorsque l'art médical peut produire sur nous des effets si diversement salutaires, comment serait-il possible de ne pas l'admettre au nombre de ceux qui ont pour objet de conserver et de perfectionner le corps de l'homme?

En somme, il ne faut que rappeler quels étaient, il y a quelques siècles, la fréquence des pestes, les ravages périodiques de la petite vérole, les traces plus ou moins profondes de son passage que cette cruelle maladie laissait successivement sur

¹ Voy., pour la plupart de ces faits, l'histoire des progrès récents de la chirurgie, par M. Richerand.

la face de toutes les générations, les dévastations non moins grandes et les mutilations encore plus hideuses qu'opérait le mal vénérien, le nombre immense des malheureux qui étaient atteints de rachitisme, de ceux que dévorait la lèpre, de ceux que des humeurs froides faisaient tomber en lambeaux, et d'une multitude d'autres dont une multitude d'autres maladies variaient les difformités et les souffrances ; il ne faut que mettre en parallèle l'état où la population se trouvait alors et celui où elle se trouve aujourd'hui, pour sentir de quoi sont capables les arts qui se chargent de la culture et du perfectionnement de l'homme physique. Tout nous autorise à croire que les générations présentes sont plus belles et plus saines que les générations passées ; la durée moyenne des existences est plus longue ; il faut moins de naissances pour entretenir un même effectif de population ¹.

Sans doute, ces résultats ne sont pas dus uniquement aux arts qui agissent sur le corps de l'homme. Je sais que beaucoup d'autres ont puissamment concouru à les produire ; mais

¹ Si l'on pouvait douter des acquisitions qu'ont faites, sous le rapport de la santé et de la beauté, les générations contemporaines, il suffirait, pour éclaircir ce point de statistique comparée, de rappeler ce qu'a dit un historien des beautés idéales dont étaient formées la cour et la propre famille du roi Louis XIV.

« Je me suis toujours étonné, observe M. F. Barrière, des fausses idées qu'on a laissées dans notre esprit sur le siècle de Louis XIV. Il semble que les hommes et les femmes y fussent des êtres privilégiés. On ne suppose rien que d'agréable et de parfait dans leur taille ou dans leur visage. Les poètes, en parlant surtout des princes et des princesses du sang, ne trouvent pas de couleurs assez flatteuses pour peindre la beauté de ces enfants des dieux. Voyons donc le rare assemblage qu'offrait cet Olympe.

« Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, était maigre, sèche et fort petite ; Henriette d'Angleterre, si séduisante par son esprit, était un peu bossue et La Vallière, comme on sait, un peu boiteuse. Le grand Dauphin avait eu le nez cassé dans sa jeunesse en jouant avec le prince de Conti. Le duc de Bourgogne, qui eût été l'idole des Français, n'en avait pas moins une épaule plus haute que l'autre. Sa femme, dont la malice faisait les délices de la cour, n'avait pas une seule dent saine dans la bouche. M. le duc du Maine était boiteux. Mademoiselle de Bourbon, petite-fille du grand Condé, était manchotte ; et Henri de Bourbon, qui fut ministre après la régence, était borgne. Quant au roi lui-même, il exhalait une odeur dont aucun courtisan ne s'aperçut jamais, comme de raison, mais qu'osa lui reprocher un jour une maîtresse irritée, etc. » (*La cour et la ville sous Louis XIV, Louis XV, et Louis XVI, ou Révélations historiques tirées de manuscrits inédits*, par F. Barrière.)

ceux-là y ont aussi contribué, et ils y ont contribué, quoique le perfectionnement physique de l'espèce n'ait jamais été un but qu'ils se soient formellement proposé. On a obtenu jusqu'à un certain point, sans les chercher, et par cela seul que les mariages se sont formés en général entre des personnes mieux conformées, les bons effets qui résultent du croisement des races. L'exercice a contribué de diverses façons à l'entretien et au développement des forces, quoiqu'on ne lui ait pas demandé de produire cet effet. La vie a été plus hygiénique, sans qu'on ait pensé à se conformer aux préceptes de l'hygiène. L'art médical a embelli l'espèce, en travaillant seulement à soulager ses maux : qu'on songe à l'influence qu'il a exercée sur la beauté des générations, seulement par la découverte de la vaccine et par le succès avec lequel il a combattu le mal vénérien ¹.

Or, si ces arts ont pu produire de tels effets, pour ainsi dire à leur insu, ou du moins sans qu'on songeât à les faire servir au perfectionnement de notre nature physique, on sent combien, dirigés à cette fin avec intention, avec habileté, avec concert, ils réussiraient mieux à l'atteindre. Aujourd'hui chaque homme, en ce qu'il a de particulier, n'est en quelque sorte que ce que le font les circonstances fortuites au milieu desquelles il se développe : la diversité des tempéraments, les différences dans la taille, les proportions du corps, les traits du visage, ne sont en général que de purs accidents. Pourtant, en ceci, comme en toutes choses, nous pourrions sûrement chercher à diriger pour notre plus grand bien les forces de la nature; et il n'est pas douteux que les arts sur lesquels roule ce chapitre ne pussent tenter avec succès d'améliorer physiquement l'espèce humaine. Mais j'en ai dit assez pour donner

¹ Ce mal était si commun, vers la fin du quinzième siècle, qu'il avait fallu prendre les mesures de police les plus sévères pour s'opposer à ses progrès; et les marques en étaient si apparentes qu'on reconnaissait, à la simple vue, les malheureux qui en étaient infectés. On les arrêta, à Paris, dans l'intérieur de la ville et aux barrières. L'entrée de la ville était défendue, *sous peine de la hart*, à ceux du dehors. Quant à ceux de l'intérieur, ils étaient consignés dans leurs demeures, et s'ils étaient pris, on les conduisait dans les hôpitaux, où on leur appliquait les étrivières avant et après le traitement. Voy. Dulaure, *Hist. de Paris*, t. II, p. 515; III, p. 79 et suiv.; VI, p. 24.

une idée tout à la fois de leur nature et de leur importance, et pour inspirer le désir de chercher les causes générales auxquelles leur puissance est liée.

§ 4. — COMMENT LE PROGRÈS DES ARTS QUI AGISSENT SUR L'HOMME PHYSIQUE EST SUBORDONNÉ AUX MÊMES CONDITIONS DESQUELLES DÉPEND LE DÉVELOPPEMENT DES AUTRES INDUSTRIES.

Le progrès des arts qui agissent sur l'homme physique est subordonné aux mêmes conditions que celles d'où dépend la liberté des autres industries. On n'exerce avec facilité et avec succès les arts qui agissent sur le corps humain que par les mêmes moyens généraux qui facilitent, étendent, affermissent la pratique de tous les arts possibles. Il y faut une certaine capacité pour les affaires, de l'aptitude à entreprendre, à diriger, à administrer ; il y faut de l'instruction technique, des connaissances théoriques, du talent pour les applications et pour l'exécution ; on ne peut douter que le succès des entreprises n'y dépende beaucoup de l'état des habitudes morales et sociales ; il est essentiel que les ateliers y soient bien situés et bien montés. Il n'y a de différence que dans l'espèce particulière des aptitudes, des notions, des habitudes, des ateliers, des instruments que réclament les travaux de cet ordre, et en général dans la manière dont la nature de ces travaux permet qu'on y applique les divers éléments de puissance que je viens d'énumérer, et qui ont été analysés précédemment.

Ainsi, par exemple, nul doute que, pour le fondateur d'un gymnase ou d'une maison de santé, tout comme pour le chef d'une fabrique, le talent de spéculer ne soit un moyen de succès indispensable.

Qu'un médecin veuille établir un hospice dans un lieu où chacun aura les moyens de se faire traiter chez soi ; qu'un danseur de l'Opéra aille tenir une école de danse dans un village et apprendre à des paysans à battre des entrechats ; qu'un maître d'escrime entreprenne d'ouvrir une salle d'armes

chez un peuple de quakers ; qu'un professeur de gymnastique s'avise d'offrir des leçons de pugilat à des familles nobles et polies : il est clair que les uns et les autres feront des entreprises absurdes et qui ne pourront manquer d'échouer.

En ceci, comme en tout, l'essentiel d'abord est de savoir ce qu'on peut raisonnablement entreprendre, et quel genre de produits ou de services il est possible de faire accepter à la société. Il ne suffit pas toujours de lui proposer des choses utiles : il faut lui en proposer qu'elle agrée ; et pour cela il est essentiel que les choses qu'on lui offre rentrent jusqu'à un certain point dans ses goûts, et qu'elles soient en rapport, plus ou moins, avec ses idées et avec ses usages.

La gymnastique, telle qu'une philosophie judicieuse s'est efforcée, depuis quelque temps, de l'accréditer, est sûrement une bonne chose ; elle répond à un besoin fondamental de la société ; elle tend à développer tout un ordre de facultés que les systèmes établis d'instruction publique et privée laissent absolument incultes ou ne développaient que très-imparfaitement ; et néanmoins combien les personnes qui ont essayé de restaurer parmi nous cette branche essentielle de l'éducation, n'ont-elles pas eu de peine à la faire accepter ! La gymnastique, disait-on, était une chose renouvelée des Grecs, sans nul rapport avec nos idées et nos habitudes modernes ; et quoique les exercices de M. Amoros fussent fondés sur les mêmes bases que les jeux des enfants, et n'en différassent que par la direction plus éclairée et le plus grand développement qu'il leur avait donnés, il n'avait encore, après dix ou douze ans d'efforts et de soins, réussi que très-imparfaitement à leur concilier la faveur publique.

Quel plus grand service pouvait-on proposer aux hommes que de leur offrir de les préserver des ravages de la petite vérole ? et néanmoins combien le principal inventeur de la vaccine ne trouva-t-il pas d'abord d'obstacles à l'application de sa découverte, et combien, depuis Jenner, n'a-t-on pas eu de peine à la propager ! Je pourrais faire la même remarque sur la pratique de l'inoculation, et sur une foule d'autres procédés utiles, pris parmi ceux qui se rapportent aux arts dont je m'occupe ici.

L'industriel dont la profession consiste à agir sur le corps

humain est donc obligé de rechercher, avant toutes choses, quelles sont les façons que les hommes veulent recevoir, quelles sont les qualités corporelles qu'ils désirent acquérir, et pour cela quels sont les exercices, les procédés, les traitements auxquels ils consentiront à se soumettre. En un mot, il y a ici un ordre de demandes dont il faut nécessairement qu'il connaisse l'état.

Il y a pareillement nécessité qu'il soit instruit de l'état des offres qui sont faites; qu'il sache le nombre et les moyens des concurrents qu'il a; qu'il juge si ce nombre est insuffisant, ou si les moyens qu'ils emploient sont inférieurs à ceux qu'il pourrait mettre en œuvre; qu'il soit en état de déterminer, finalement, s'il y a des chances de succès pour l'officine de pharmacien, pour la maison de santé, pour l'école d'escrime, d'équitation, de gymnastique qu'il aurait dessein d'établir.

J'ai à peine besoin d'ajouter que ces sortes d'établissements demandent, comme d'autres, à être habilement conduits, et qu'il est tel hospice qui n'exige pas moins de capacité administrative et de talent pour la comptabilité que la fabrique la plus considérable.

Les diverses facultés qui font le véritable homme d'affaires trouvent donc, dans une certaine mesure, le moyen de s'appliquer ici, et peuvent y être considérées comme un élément de puissance très-réel et très-nécessaire.

§ 5. — DE L'EMPIRISME ET DE L'APPLICATION DES CONNAISSANCES THÉORIQUES DANS LA PRATIQUE DES ARTS QUI AGISSENT SUR LE CORPS DE L'HOMME.

On peut dire la même chose des différentes facultés qui se rapportent à l'art.

Par exemple, nulle part mieux que dans les industries ou arts qui agissent sur le corps de l'homme ne se vérifie ce que j'ai dit de l'importance des connaissances techniques. Ces connaissances sont ici d'autant plus nécessaires que les secours de la théorie y sont plus bornés et plus douteux. De même que

l'industrie agricole, les arts qui agissent sur le corps humain ne peuvent opérer leurs transformations, j'en ai déjà fait la remarque, qu'avec l'aide de la vie, agent mystérieux dont ils ignorent absolument la nature, dont ils ne connaissent que très-imparfaitement les fonctions, et dont, par cela même, il leur est impossible de soumettre les divers modes d'activité à des principes fixes de théorie.

Dans cet état d'ignorance, ce qu'ils ont de mieux à faire, c'est sans doute d'observer attentivement les faits extérieurs par lesquels cet agent secret se manifeste, de regarder comment il agit dans la santé et dans la maladie, de voir comment son action peut être modifiée par celle des stimulants et des calmants de toute espèce auxquels il est possible de le soumettre, par la chaleur, par le froid, par l'air, par les aliments, par les remèdes, par l'exercice, et d'agir conséquemment à ces indications. Cet empirisme raisonné, tant qu'on n'aura pas trouvé la véritable explication des phénomènes vitaux, sera incontestablement le meilleur guide que l'art puisse suivre.

Cela est si vrai que toute la science médicale des anciens, chez qui pourtant la médecine fut exercée avec une grande distinction, se réduisait à des connaissances de cet ordre. Hippocrate, dont les écrits, de l'aveu des médecins les plus éclairés, offrent encore une lecture si profondément instructive, Hippocrate ignorait les sciences que l'on regarde aujourd'hui comme la base de la médecine, et n'avait sur l'organisation et les fonctions du corps humain que des notions peu exactes et peu étendues. Il ne savait en quelque sorte de l'homme que ce qu'en manifestent les phénomènes extérieurs ; mais il avait profondément étudié ces phénomènes ; il avait attentivement examiné l'action des causes par lesquelles il est possible de les influencer ; et quoique ses connaissances anatomiques fussent au-dessous du médiocre, sa pratique, observe Cabanis, excite encore aujourd'hui l'admiration des plus grands médecins ¹.

Il paraît qu'on en pourrait dire autant de celle de beaucoup

¹ *Coup d'œil sur les révolutions et sur la réforme de la médecine*, t. I, des œuvres complètes de l'auteur, p. 60 et suiv., et p. 258 et 318.

de médecins de l'antiquité, qui, à une époque où l'anatomie et la physiologie n'étaient pas encore nées, ne devaient pas être meilleurs anatomistes et physiologistes qu'Hippocrate. « La vraie pathologie, écrit encore Cabanis, se trouve surtout dans les livres des anciens, auxquels un petit nombre d'observateurs modernes ont fait quelques heureuses additions. Hippocrate, Arétée, Alexandre de Tralles, Aëtius, Paul d'Égine, Galien, et deux ou trois médecins arabes, nous ont laissé les tableaux les plus exacts que l'art possède encore : aucun homme de bonne foi ne peut en disconvenir ; et leurs règles générales de traitements, tirées, du moins en général, du sein même de la nature, n'ont pas moins droit de nous étonner par la grandeur des vues qu'elles supposent que par leur sagesse et par leur éternelle vérité ¹. »

« Les explications des anciens, ajoute le même auteur, *quoique formées sur la simple observation de l'homme sain ou malade, sans le secours de l'anatomie, des connaissances physiologiques qui lui sont dues, des expériences, dont l'art était presque entièrement ignoré de leur temps, et des sciences collatérales, qui nous prêtent sans cesse ou des lumières directes, ou des instruments nouveaux*, ces explications n'ont pas toujours été remplacées d'une manière fort heureuse. Il en est plusieurs qui reparaisent de temps en temps avec éclat, et qui semblent devoir survivre à toutes celles qui les ont renversées ; il en est où le sceau de la nature paraît si fortement empreint que chaque nouveau progrès de la science les confirme ; il en est enfin que le bon esprit des pères de la médecine avait laissées dans le vague, et qu'après tant d'efforts inutiles pour leur donner plus de précision, l'on doit peut-être considérer comme devant y rester toujours ². »

On peut juger par ces remarques de l'importance qu'offrent les connaissances pratiques dans les arts qui agissent sur le corps humain. Moins la théorie de ces arts est avancée, et plus on a besoin d'y prendre conseil de l'expérience. Les bons esprits, observe à ce sujet le médecin philosophe que je viens de citer, ne peuvent trop se hâter de se mettre aux prises avec

¹ *Rév. et réf. de la méd.*, p. 285.

² *Ibid.*, p. 270.

les objets mêmes de leurs travaux. Les médecins de Cos étaient bien loin de penser que la médecine pût s'enseigner du haut d'une chaire, et loin des objets sur lesquels elle doit agir. La vraie manière de l'enseigner est de l'enseigner au lit des malades. Sous les yeux du professeur, et presque sans sa participation, se forment de jeunes médecins dont l'instruction est d'autant plus solide que la nature en fait presque tous les frais. Dans cet exercice continuel de leur sagacité et de leur jugement, à l'aspect de tableaux tout composés de faits, ils contractent l'habitude de les mieux voir et le dégoût de tout raisonnement qui ne s'y conforme pas ¹.

Si Hippocrate acquit dans la médecine une réputation si élevée, il le dut surtout à une éducation médicale toute pratique. Ce fut au milieu des jeux de l'enfance, dit Cabanis, qu'Hippocrate, dont les ancêtres avaient constamment exercé la médecine depuis dix-sept générations, reçut, de la bouche même de ses parents, les notions élémentaires de cet art. Ce fut à l'aspect des maladies qu'il apprit à les reconnaître; ce fut en voyant préparer et mettre en usage les remèdes qu'il se rendit également familiers leur préparation et leur emploi. Il fut entouré dès le berceau de tous les objets de ses études, et suça les principes de son art pour ainsi dire avec le lait maternel ².

Nous ne procédons pas précisément comme le fit Hippocrate. On pourrait presque dire que nous suivons une méthode opposée. L'observation des faits est la dernière chose à laquelle nous arrivons, et c'est surtout par l'étude des théories médicales qu'on se prépare parmi nous à la pratique de l'art de guérir. La fréquentation des hôpitaux n'est certainement pas défendue, mais elle n'est pas non plus ordonnée, et rien, à la rigueur, ne s'oppose à ce qu'un jeune homme reçoive le diplôme de médecin sans avoir vu un malade, sans avoir assisté à une opération, sans avoir préparé ou administré un remède, sans avoir appris à connaître une maladie ailleurs que dans des cours ou dans des livres.

Cette manière de préparer à la pratique de la médecine est-

¹ *Rév. et réf. de la méd.*, p. 288, 289 et 295.

² *Ibid.*, p. 60 et suiv.

elle faite pour inspirer une grande sécurité? Ne serait-il pas aussi sûr d'avoir affaire à une sœur d'hôpital, fort peu versée sans doute dans la théorie, mais qui aurait vu et soigné beaucoup de malades, qu'à un jeune gradué qui n'aurait ni vu ni traité de maladies, pour si riche qu'il fût d'ailleurs de connaissances théoriques? On impose aux étudiants l'obligation de suivre les écoles, et on leur laisse la faculté de fréquenter les hôpitaux : il semble que l'inverse serait plus sage et que, si la société devait exiger quelque chose des hommes qui se destinent à l'exercice de la profession médicale, ce serait surtout que d'avance ils eussent observé et vu traiter beaucoup de maladies. Entre l'étude de la pratique et celle de la théorie, c'est évidemment le premier travail qu'il faudrait rendre obligatoire, et le second qu'on pourrait laisser facultatif.

Au reste, quelque importante que puisse être ici la connaissance pratique du métier, il n'est pas douteux que les notions de théorie n'y soient un élément très-réel de puissance. Il est impossible qu'il n'y ait pas un grand avantage pour les hommes qui agissent sur le corps humain à posséder des notions exactes sur l'organisation de la machine humaine et sur les fonctions que cette machine accomplit, ignorât-on d'ailleurs la nature du principe qui la fait agir et la manière dont cet agent procède.

Il est vrai que les gymnastes grecs formaient de très-bons coureurs, quoiqu'ils ne fussent ni anatomistes, ni physiologistes; cependant il paraît que ces sciences fournissent, relativement aux mouvements dont se compose la course, quelques notions propres à bien diriger cet exercice et à en augmenter la vitesse et la durée.

La médecine d'observation, l'empirisme philosophique, peut guérir beaucoup de maux sans le secours de la physiologie; et néanmoins les médecins les moins disposés à exagérer l'importance de cette science avouent que la médecine doit aux progrès des connaissances anatomiques et physiologiques la marche plus hardie et plus ferme qu'elle a suivie depuis que ces progrès ont commencé.

On en peut dire autant de la chirurgie. « Ce ne fut, observe Cabanis, qu'à la renaissance de l'anatomie, à l'époque où Vésale secoua le joug du galénisme et des écoles, qu'aidée de la phy-

sique, qui se frayait elle-même alors des routes nouvelles, la chirurgie prit ce vol hardi qui l'a conduite depuis de découverte en découverte et de succès en succès. L'anatomie, ajoute le même écrivain, servant de guide à l'art de guérir, surtout à sa partie chirurgicale, paraît maintenant inséparable de la pratique de cet art, dont elle assure souvent les succès ¹. »

A la vérité, il serait assez difficile de dire dans quelle mesure elle a contribué à en affermir, à en faciliter l'exercice. Il ne paraît point qu'il existe d'ouvrage où l'on ait tenté de déterminer d'une manière détaillée et précise l'influence que l'anatomie, la physiologie, et plusieurs sciences collatérales, ont exercée sur la pratique des arts qui ont le corps de l'homme pour objet. Mais cette influence, quoiqu'elle n'ait pas été exposée *ex professo*, ne laisse pas d'être très-réelle, et il n'est pas de médecin ou de chirurgien un peu instruit qui ne pût aisément citer des cas où elle se fait utilement sentir.

Il est, par exemple, des circonstances où il devient très-essentiel de pouvoir faire la ligature d'une artère ; et cependant la chirurgie n'osait tenter autrefois cette opération, de peur que le sang n'allât plus vivifier le membre où cette artère se rendait : la découverte anatomique du système capillaire et de la propriété que les vaisseaux capillaires ont de se dilater, a permis d'exécuter cette opération, que jusqu'alors on avait regardée comme impraticable. — Il se développe quelquefois dans certaines parties du corps des tumeurs fongueuses causées par l'engorgement des canaux par où les glandes exécutent leurs sécrétions ; avant que l'on connût ces canaux et leurs fonctions, on ne savait à quoi attribuer ces tumeurs, ni par quels moyens les guérir ; l'anatomie et la physiologie, en découvrant la cause du mal, ont mis sur la voie du remède. — On supposait faussement autrefois que les phénomènes de la nutrition ne pouvaient s'accomplir au sein de l'inaction et de l'immobilité, et, en conséquence, on condamnait le repos dans le traitement des difformités du système osseux, et spécialement dans celui des courbures vicieuses de la colonne vertébrale ; on se fondait sur ce prétexte spécieux, que, la maladie provenant de faiblesse, il ne fallait pas augmenter cette faiblesse par une

¹ *Rév. et réf. de la méd.*, p. 305 et 261.

inaction prolongée, et, par suite de cette erreur, on plaçait derrière le tronc une croix de fer dont la tige verticale descendait de l'occiput au sacrum, tandis que la tige horizontale s'étendait d'une épaule à l'autre; c'était un nouveau poids ajouté à celui dont on voulait soulager la colonne vertébrale, et l'état de station devenait plus pénible encore pour le malade, chargé de ce poids additionnel, et gêné dans ses mouvements par les liens qu'il y avait nécessité d'employer pour attacher solidement à cet appareil le tronc et la tête. Des idées plus saines sur les effets de l'immobilité relativement à la nutrition et à l'accroissement des forces, ont fait abandonner ce procédé; au lieu d'ajouter à la charge de la colonne vertébrale, on la débarrasse maintenant du poids du corps, et l'on remédie à la déviation par une traction lente et graduée, dont l'action est infiniment plus efficace¹. — La physiologie ne sait pas comment le chagrin peut provoquer la formation de tubercules dans les poumons : mais, ces tubercules une fois formés, elle explique fort bien la gêne qu'ils causent dans la respiration et dans la circulation. — La même science ne peut pas dire en quoi consistent les nombreuses variétés des affections du cœur : mais, ces affections une fois déclarées, elle sait pourquoi, dans certains cas, les extrémités sont habituellement froides, pourquoi la face est tantôt bleuâtre, tantôt livide et pâle, etc. — La physiologie ignore également ce que c'est qu'un squirre au pylore : mais, ce squirre existant, elle sait rendre raison des désordres qui surviennent dans la digestion, et finalement dans la nutrition. — La physique ne sait pas comment le nerf optique peut recevoir l'impression des objets extérieurs : mais, si le cristallin vient à perdre sa transparence, elle n'a aucune peine à expliquer comment le phénomène ne peut plus avoir lieu. — La mécanique aurait grand-peine à dire comment notre volonté a le pouvoir de remuer nos membres : mais, si nos os viennent à se luxer ou à se rompre, elle rend compte sans difficulté de l'impuissance où nous sommes d'exécuter les mêmes mouvements. — La chimie ne sait point comment se forme la bile, ni comment elle agit dans le phénomène de la digestion ; mais, s'il vient à manquer un des

¹ Voy. Richerand, *Hist. des progr. récents de la chirurgie.*

éléments dont la bile se compose, elle peut éclairer le médecin sur les suites de cette altération, etc., etc.

Voilà quelques exemples des services que peuvent rendre à la pratique de l'art médical l'anatomie, la physiologie, la physique, la chimie ; et il n'est pas douteux que les hommes les moins versés dans cet art n'en pussent citer beaucoup d'autres et probablement de plus frappants.

Évitons pourtant de tomber dans une exagération assez commune, et, en reconnaissant que l'art peut recevoir ici de grands secours de la science, ne croyons pas que, pour l'exercer avec distinction, il soit nécessaire de pousser très-loin l'instruction théorique. Ici, comme partout, ce qui importe particulièrement aux succès de l'art, c'est l'étude de l'art même. J'ai vu des chirurgiens, anatomistes très-habiles, avouer qu'une grande partie de leurs connaissances anatomiques ne leur étaient, dans l'application, que d'une médiocre utilité. « L'anatomie thérapeutique, celle dont l'art fait une application journalière, se renferme dans les limites les plus resserrées. La structure, la situation et les connexions des viscères, la distribution des principaux troncs des vaisseaux et des nerfs, la forme et la disposition des os, les attaches des muscles, les expansions des aponévroses, et peut-être encore quelques menus objets non moins faciles à saisir : voilà ce que le médecin a besoin de bien connaître. Peut-être même serait-il permis d'ajouter que la délicate anatomie est bien rarement utile pour les opérations chirurgicales : j'oserais en appeler sur ce point à la bonne foi des chirurgiens anatomistes les plus éclairés. » Voilà ce qu'écrivit un médecin philosophe, un écrivain judicieux que j'ai déjà cité plusieurs fois dans le cours de ce chapitre ¹. Il paraît certain que, dans les arts qui agissent sur le corps de l'homme, comme dans ceux qui travaillent sur la matière inanimée, il s'agit moins, pour réussir, d'acquérir des connaissances scientifiques très-étendues que d'apprendre à tirer le meilleur parti possible d'un petit nombre de notions élémentaires. C'est dans le bon emploi, dans l'emploi de plus en plus étendu et varié de ces simples

¹ Cabanis, *Révolutions et réforme de la médecine* ; *Œuvres complètes*, t. I, pages 263 et suivantes.

notions que les progrès de l'art consistent, et sa puissance est d'autant plus grande, qu'il en fait des applications plus heureuses et plus multipliées.

Ainsi la connaissance pratique du métier, les notions théoriques, le talent des applications, sont ici des moyens de liberté tout aussi réels que dans les arts qui travaillent sur la matière.

Autant il en faut dire des talents d'exécution. Il y a dans les arts qui agissent sur le corps de l'homme, ainsi que dans toute profession, une main-d'œuvre indispensable, au moyen de laquelle se réalise le produit qu'on se propose d'obtenir. L'écuyer, le gymnaste, le maître d'armes exercent une action matérielle sur l'homme qu'ils entreprennent de modifier : ils lui font prendre de certaines postures, ils lui font exécuter de certains mouvements. Le chirurgien agit d'une manière plus sensible encore sur le corps du malade qu'il opère, l'orthopédiste sur celui du patient dont il veut redresser les membres : tous exécutent quelque opération sur le corps humain, et il n'est pas douteux que la puissance de leur art ne dépende beaucoup du plus ou du moins d'habileté qu'ils peuvent appliquer à cette sorte de main-d'œuvre.

Il est seulement à remarquer que, dans cette classe d'arts, c'est ordinairement le même agent qui conçoit et qui exécute, et que les fonctions de l'ouvrier se trouvent réunies, dans la même personne, à celles de l'ingénieur, du savant et de l'entrepreneur. C'est le maître d'escrime qui apprend à ses élèves à faire des armes; c'est le professeur de danse qui les instruit à danser; le chirurgien ne fait pas faire son opération, il l'exécute lui-même : c'est surtout sa main-d'œuvre que l'on recherche, et le principal mérite est ici dans l'exécution. De tous les artistes qui agissent sur le corps humain, il n'y a guère que le médecin qui se borne à donner des prescriptions et qui agisse ordinairement par intermédiaire. On conçoit néanmoins que l'écuyer, le danseur, le gymnaste, puissent avoir des ouvriers, des professeurs qui agissent sous leurs ordres et qui exécutent pour eux. C'est même là ce qui arrive à ceux de ces artistes qui possèdent de grands établissements et qui sont parvenus à y réunir beaucoup d'élèves.

§ 6. — INFLUENCE DES BONNES HABITUDES PRIVÉES SUR L'EFFICACITÉ ET SUR LES PROGRÈS DES ARTS QUI ONT POUR OBJET LA CONSERVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES FORCES CORPORELLES.

Je ne sais si l'on trouvera suffisants les détails dans lesquels je viens d'entrer sur le rôle que jouent ici les moyens qui relèvent de l'art et ceux qui tiennent à l'intelligence des affaires. Peut-être aurais-je dû être plus explicite sur ces deux points, et surtout sur le dernier, qui est celui qui m'a occupé tout d'abord. Je crois en avoir dit assez néanmoins pour convaincre le lecteur que les divers ordres de facultés que je viens d'énumérer sont ici, non-seulement très-applicables, mais très-nécessaires, et que, pour devenir véritablement puissant dans les arts qui agissent sur l'homme physique, comme dans tout autre ordre de professions, il est indispensable de réunir les divers moyens qui font le spéculateur habile et l'artiste expérimenté.

Je ne crois pas qu'il soit plus difficile de montrer le besoin qu'on y a de bonnes habitudes morales. Il va presque sans dire que la médecine, l'hygiène, la gymnastique ne peuvent rien sans le secours d'une vie sagement réglée. Hippocrate demande que le médecin soit patient et sobre, qu'il ait des manières graves et une conduite mesurée. On voit dans l'histoire des Grecs que les anciens athlètes vivaient ordinairement d'une manière très-frugale, et que plusieurs s'interdisaient l'usage des femmes et du vin. Il paraît qu'en Angleterre les boxeurs de profession, les maîtres en fait de pugilat, observent à peu près le même régime. M. Simond¹ fait la remarque que ces athlètes sont obligés de vivre régulièrement et sobrement, et que, surtout avant un grand combat, ils passent plusieurs semaines en préparations, s'abstenant de toutes liqueurs fortes, même de bière, et s'exerçant continuellement, quoique sans excès de fatigue.

¹ *Voyage en Angl.*, 2^e édit., t. I, p. 175.

Des habitudes de modération, de sobriété, de tempérance, sont également nécessaires à l'artiste qui agit sur le corps d'autrui et au sujet sur lequel son industrie s'exerce. Il y a en effet, entre les arts qui s'exercent sur les choses et ceux qui travaillent sur les hommes, cette différence essentielle, que, dans ceux-ci, la matière première sur laquelle opère l'artiste, l'homme sur lequel il agit, ne peut pas être et n'est presque jamais entièrement passif : il faut qu'il se prête à l'action dont il est l'objet, et la plupart du temps qu'il y concoure lui-même. Sans doute celui qui entreprend de le modifier a dû commencer par agir sur sa propre personne; il a fallu qu'il se rendit capable de donner l'exemple des actions que son élève doit exécuter pour se perfectionner. Mais il n'est pas moins essentiel que celui-ci l'imite; il est en quelque sorte son second, et peut être considéré comme un athlète qui travaille sur lui-même, et qui aspire à perfectionner son propre corps.

Or, pour réussir dans ce travail, la chose peut-être dont il a le plus besoin est de mener une vie régulière. La santé, la vigueur, la beauté, ne se peuvent obtenir ou conserver qu'à ce prix. Les meilleurs remèdes seraient impuissants contre des erreurs habituelles de régime. Il n'est pas d'exercice qui puisse faire un homme robuste d'un homme enclin à la volupté et incapable de résister à ses amorces. Un peuple livré à la crapule est presque toujours un peuple laid, malsain, mal portant, comme une population sobre et tempérante est ordinairement une population saine et belle. De tous les exercices auxquels se livre l'homme qui s'occupe de l'amélioration de ses facultés corporelles, un des meilleurs qu'il puisse faire est donc d'apprendre à régler ses appétits, à subordonner ses plaisirs aux lois de l'hygiène et de la morale.

Si, en France, depuis un demi-siècle, l'espèce humaine s'est physiquement améliorée, ce résultat est dû pour le moins autant au progrès des mœurs qu'à celui de l'aisance et du bien-être. M. Simond, après avoir observé, dans son *Voyage en Angleterre*, que la classe des *gentlemen* lui a paru plus belle et plus forte que celle du bas peuple des villes et des campagnes, ajoute, je ne sais si c'est avec fondement, qu'en France c'est tout l'opposé, que les *messieurs* y sont inférieurs aux paysans en facultés corporelles, et il en donne cette raison :

qu'en France, la vie des jeunes gens aisés est loin d'être aussi active qu'en Angleterre, que les amusements athlétiques entrent pour beaucoup moins dans leur éducation et *qu'ils sont jetés beaucoup plus tôt dans la société des femmes* : si c'est dans la société des femmes honnêtes, dit-il, il en résulte des habitudes sédentaires peu favorables au développement de la constitution et des belles formes ; et, dans le cas contraire, c'est bien pis ¹.

Pour peu que je voulusse examiner l'influence qu'exercent sur l'homme celles de ses vertus qui se rapportent particulièrement à lui-même, la propreté, l'activité, le courage, la sobriété, la continence, etc., il me serait aisé de montrer qu'il n'est pas un ordre de moyens dans lesquels les arts qui agissent sur le corps humain puisent des secours plus réels et plus efficaces.

Quels heureux effets, par exemple, n'a-t-on pas obtenus de la propreté, c'est-à-dire de ce respect pour soi-même, de cette sorte de dignité qui porte les hommes à écarter toute souillure de leur corps, de leurs vêtements, de leurs demeures, et que les anciens honoraient sous le nom de pureté ? Cette bonne habitude, à laquelle on a refusé récemment le nom de vertu, quoique, à voir combien elle est rare et imparfaite encore, il soit permis de penser qu'elle ne s'acquiert pas sans beaucoup d'efforts ; cette bonne habitude, dis-je, est peut-être de toutes les vertus individuelles celle qui a le plus contribué à l'amélioration physique du genre humain ; qui a le plus affaibli l'influence contagieuse de plusieurs maladies plus ou moins meurtrières ; qui a le plus aidé à faire disparaître, ou du moins à rendre très-rare un bon nombre d'autres maladies plus ou moins hideuses ; qui préserve les générations présentes de la teigne, de la gale, de la lèpre, filles impures de la malpropreté, qui dévorèrent si longtemps les générations passées ; qui a réellement le plus fait pour les progrès de la santé et de la beauté de notre espèce.

Qui ne sait, d'une autre part, à quel point une certaine activité est favorable à l'entretien des forces, et combien de certains exercices sont propres à développer nos membres

¹ *Voyage en Angl.*, 2^e édit., t. I, p. 33 et 34.

dans de justes proportions ? Qui ne trouverait dans sa propre expérience quelque bonne raison de reconnaître que l'intempérance est funeste à la santé ? Qui n'a vu ou pu voir des hommes énervés, abrutis par la débauche, et des femmes que le même vice avait flétries avant le temps ?

Les arts qui s'occupent du perfectionnement de l'homme physique, peuvent puiser des moyens de puissance jusque dans les vertus privées qu'on pourrait croire les plus étrangères à leur objet. L'amour de la simplicité, par exemple, qui nous a paru si favorable à d'autres industries, semble exercer ici la même heureuse influence. Il est dans la nature de ce sentiment de nous faire renoncer à une multitude d'ornements bizarres et de pratiques qui ne tendent qu'à déformer, à défigurer le corps en prétendant l'embellir ; à l'usage d'étrangler la taille, de faire saillir les hanches, de raccourcir le pied, d'allonger les lèvres, les oreilles, de perforer les narines, de se raser la tête, de l'ensevelir dans d'énormes perruques, d'élever la chevelure des femmes de manière à leur placer le visage à peu près au milieu du corps. On lui doit d'avoir fait passer la mode du tatouage, des mouches, des figures plâtrées, des cheveux poudrés. Il nous porte enfin à écarter l'exagération et le mauvais goût des formes que nous donnons au corps de l'homme, comme de celles que nous imprimons aux produits dont il se sert, et à nous faire rechercher, en général, les manières, les postures, les attitudes les plus aisées, les plus naturelles et les plus vraies.

§ 7. — COMMENT LES HABITUDES SOCIALES ET LES LOIS FAVORISENT OU CONTRARIENT LES PROGRÈS DES ARTS QUI AGISSENT SUR LE PHYSIQUE DE L'HOMME.

Si les vertus personnelles sont nécessaires au succès des arts qui s'exercent sur le corps humain, reconnaissons que ces arts ne peuvent se passer davantage de bonnes habitudes civiles. Il est clair, par exemple, qu'il n'est pas plus possible ici qu'ailleurs d'élever des prétentions exclusives, sans s'en-

traver mutuellement. Or, il est peu de ces arts dans lesquels on n'ait vu se manifester quelques prétentions de ce genre.

Dans la gymnastique, par exemple, de certains exercices ont été interdits longtemps à de certaines classes d'individus. Les classes dominatrices, sous le régime féodal, s'étaient réservé le monopole de l'art de l'escrime et de l'équitation; elles seules pouvaient apprendre le maniement des armes; elles seules pouvaient se livrer à l'exercice de la chasse et figurer dans les tournois; elles seules, dans les combats judiciaires, pouvaient combattre à cheval armées de l'épée ou de la lance. Les serfs, les vilains ne combattaient qu'à pied et ne s'escrimaient qu'avec le bâton : tous les exercices propres à donner au corps de la vigueur, de la grâce, un certain air de dignité et de noblesse, leur étaient interdits ¹.

Les prétentions exclusives n'ont pas manqué non plus dans d'autres arts de la classe de ceux qui font le sujet de ce chapitre. Il y a eu autrefois, par exemple, des confréries de chirurgiens auxquelles il fallait nécessairement appartenir pour pouvoir exercer la chirurgie. Non-seulement ces chirurgiens interdisaient l'exercice de l'art à quiconque était étranger à la corporation, mais ils se faisaient violence même entre eux : il n'était pas permis à l'un de se montrer plus habile que l'autre; la théorie, la manière d'opérer étaient établies par des règlements invariables et dont nul n'avait le droit de s'écarter.

Il existait d'autre part des confréries de barbiers-chirurgiens, ou chirurgiens de robe courte, avec lesquels les chirurgiens de robe longue étaient perpétuellement en débat. Ceux-ci contestaient notamment aux autres le droit d'envoyer leurs étudiants à la Faculté de médecine; et la Faculté ayant accordé aux élèves des barbiers-chirurgiens la permission de suivre ses cours, cette concession de la Faculté devint, entre la confrérie des chirurgiens de robe longue et celle des chirurgiens de robe courte, la source de procès qui ne durèrent pas moins de soixante ans ².

¹ Voy. Montesquieu, *Esp. des lois*, liv. XXVIII, ch. xx, xxiv, xxv, et les auteurs qu'il cite, notamment Beaumanoir, chap. LXIV et LXIII.

² Dulaure, *Histoire de Paris*, 1^{re} édit., t. II, p. 104, 227, 228, 661, 662.

Il est rare aujourd'hui de voir des prétentions pareilles se faire jour. Cependant la mode n'en a pas encore entièrement passé. En Angleterre, par exemple, on a vu, à une date peu ancienne, le collège royal de Londres se prévaloir contre le docteur Harrisson d'une charte de Henri VIII qui défendait à tout médecin, quelle que fût l'université où il aurait pris ses grades, de venir exercer la médecine à Londres et dans un rayon de sept milles autour de la capitale, sans avoir reçu une licence du collège royal, laquelle s'accorde toujours, dit-on, après un léger examen fait de vive voix, et sans qu'on exige du candidat d'autre preuve de sa capacité qu'une somme de cinquante-sept guinées. Le docteur Harrisson, fort des titres qui lui avaient été accordés par l'école d'Édimbourg, avait négligé de se soumettre à ce règlement, et néanmoins il venait exercer son art dans le rayon privilégié et jusque dans la ville de Londres. A cette nouvelle, grande rumeur au collège royal. Le docteur fut sommé de comparaître devant les censeurs du collège. Il résista et refusa de reconnaître leur autorité. C'est en 1827 que l'affaire était en litige¹. J'ignore comment la querelle s'est terminée.

Il n'y a plus, parmi nous, ni individus, ni établissements particuliers, qui osassent manifester de semblables prétentions. Mais la société s'arroge encore de certains pouvoirs qu'il ne serait peut-être pas plus facile de justifier. Il ne lui arrive pas, il est vrai, de s'ingérer, comme autrefois, par l'intermédiaire de ses corps de magistrature, dans l'enseignement ou la pratique de l'art médical; ses cours royales ne prétendront pas, comme les anciens parlements, déterminer, dans certains cas, le traitement qu'on doit ou qu'on ne doit pas faire subir aux malades : on ne les verra pas rendre des arrêts contre l'emploi de l'émétique ou la pratique de l'inoculation. Mais son administration et sa législature feront encore des choses qui, en vérité, ne semblent guère moins étranges et moins en dehors du sens et du droit communs.

Il est des pays où la personne publique est assez prudente pour ne pas vouloir se porter caution de la capacité de quiconque prétend exercer un art, et assez juste tout ensemble

¹ Voy. la *Rev. Brit.*, t. XIV, p. 164 et 165.

pour ne pas soumettre l'étude et la pratique de cet art à des réglemens arbitraires. A Genève, si je n'ai pas été mal informé, serait médecin qui voudrait ou qui pourrait plutôt. La république n'imposerait à personne l'obligation de prendre des grades et de payer des diplômes. Elle laisserait aux particuliers le soin de chercher à bien placer leur confiance, et voudrait que ceux qui ont besoin de l'obtenir se donnassent la peine de la mériter. Pourtant elle ne refuserait pas de délivrer des certificats de capacité ; mais elle n'accorderait ces certificats qu'à bonnes enseignes ; et quand un médecin, non encore connu, viendrait lui demander d'attester qu'il est digne de la confiance des citoyens, il serait soumis à des examens d'autant plus rigoureux qu'ils ne lui auraient pas été imposés, que ce serait d'une véritable distinction qu'il viendrait faire la demande, et qu'on aurait pris soin d'ôter à ses juges tout motif de le traiter avec trop d'indulgence.

Quoi qu'il en soit, à ce sujet, de ce qui peut se faire ailleurs, les choses, chez nous, se passent d'une tout autre sorte. Les examens sont obligatoires au lieu d'être facultatifs : la société ne souffre pas qu'un homme devienne médecin, chirurgien, officier de santé, pharmacien, herboriste, sans s'être elle-même soi-disant assurée qu'il a les connaissances requises. Bien plus, ne croyant pas qu'il lui suffise de s'assurer de sa capacité, elle prétend encore l'endoctriner elle-même, et elle décide d'avance de tout ce qu'il lui faudra faire pour devenir habile dans son art. Ainsi un jeune homme ne peut se livrer à l'étude de la médecine s'il n'a un répondant, s'il ne produit son acte de naissance, le consentement de ses parents, un certificat de bonne vie et mœurs, le diplôme de bachelier ès lettres, celui de bachelier ès sciences. La société lui choisit elle-même des professeurs ; elle détermine ce qu'ils devront lui apprendre, et règle jusqu'au costume qu'ils devront porter en l'instruisant. Il est obligé de suivre ces professeurs et non point d'autres ; de se faire graduer par eux et non par d'autres ; ceux-là seuls qu'elle a revêtus du bonnet carré et de la simarre, ont la vertu de faire des médecins et une autorité suffisante pour prononcer le solennel *dignus es intrare*. Que le néophyte ait peu ou beaucoup de moyens, il lui faut toujours, avant de pouvoir être reconnu capable d'exercer,

tant d'années d'étude, tant d'inscriptions, tant d'examens en latin, tant d'examens en français, tant de thèses, ni plus ni moins. Les règles pour faire un officier de santé, un pharmacien, sont un peu différentes, un peu moins rigoureuses; et, comme si la médecine exigeait moins d'habileté dans un espace circonscrit que dans un territoire très-étendu, il faut, chose singulière, moins de façons pour acquérir le droit de la pratiquer dans un seul département que pour obtenir celui de l'exercer dans la France entière. L'officier de santé, qui n'est autorisé à faire l'office de médecin que dans le département où il a été reçu, est soumis, à cause de cela, à des épreuves moins longues, moins multipliées et moins coûteuses ¹.

Il n'y a pas, hâtons-nous de le dire, la plus légère objection à faire contre l'objet que la société se propose par de tels réglemens. Cet objet n'est pas seulement très-licite, mais très-louable. La société veut empêcher, chose très-louable assurément, que la santé et la vie des citoyens ne puissent jamais être livrées aux spéculations de l'ignorance et du charlatanisme. Il n'y a de doutes possibles que sur la sagesse des moyens qu'elle choisit pour arriver à ce but. Mais il est, je crois, très-permis, sur ce point, d'avoir des doutes.

On ne peut se dissimuler qu'il n'y ait pour l'autorité quelque danger et quelque ridicule à prétendre déterminer ce qui constitue la science, ce qui fait qu'on est un pharmacien, un chirurgien, un médecin instruit, et à quelles conditions, ou suivant quelles formes, on sera reconnu capable d'exercer la pharmacie, la chirurgie ou la médecine. C'est là, on n'en saurait douter, un reste du régime auquel étaient soumis les anciens corps de métiers, régime dont l'abus ne consistait pas seulement à vouloir déterminer législativement les procédés de l'art, mais encore à prétendre tracer les règles suivant lesquelles on pourrait devenir artisan, les degrés par lesquels il faudrait passer, le chef-d'œuvre qu'il faudrait faire. La prétention est absolument la même ici, et elle n'est ni plus juste, ni plus raisonnable. Il n'y a pas moyen de se faire illusion sur la vanité des épreuves auxquelles sont soumis les arts dont nous nous occupons. Bonnes comme moyen de mettre à

¹ Loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803), art. 15, 26 et 29.

contribution les récipiendaires, elles n'offrent, d'ailleurs, qu'une garantie très-insuffisante de leur capacité. A-t-on jamais vu quelqu'un se déterminer dans le choix de son médecin, de son chirurgien, par la considération du diplôme ?

Cependant que prétendez-vous ? me demandera-t-on. Voulez-vous qu'aucune précaution ne soit prise ? Attendez-vous, pour punir un charlatan, un empirique, que, par une série de bévues meurtrières, ils aient ruiné la santé ou détruit la vie d'un plus ou moins grand nombre d'hommes ?

Dieu m'en préserve ! Qui pourrait concevoir une idée si imparfaite des devoirs de la société ? La société ne peut permettre à personne de compromettre par son imprudence la santé ou la vie de qui que ce soit. Quiconque se permet, sans préparation suffisante, d'exercer des arts aussi périlleux que la chirurgie, la médecine, la pharmacie, et s'expose ainsi volontairement à commettre les erreurs les plus fatales à la santé, à la vie de ses semblables, se rend coupable par cela seul, et pourrait être à bon droit poursuivi et châtié. A plus forte raison sans doute l'auteur d'un acte si évidemment téméraire pourrait-il être poursuivi si sa témérité avait eu pour quelqu'un des résultats funestes ; mais il pourrait et devrait l'être avant même qu'elle eût eu de telles suites. Ce serait à l'inculpé à prouver devant le juge qu'il n'a pas abordé légèrement la pratique de son art, qu'il n'a entrepris que ce qu'il pouvait entreprendre ; et le juge apprécierait, d'après les témoignages produits, d'après les vérifications faites, s'il n'y a pas en effet de reproches à lui adresser, et s'il n'a fait que ce qu'il pouvait se croire capable de faire. Il va sans dire qu'on devrait mettre d'autant plus de sévérité dans cette vérification que les faits qui la provoqueraient seraient d'une nature plus grave.

En général, plus un art est délicat et dangereux, et plus la société doit, par sa vigilance et la sévérité de ses répressions, intéresser ceux qui le veulent exercer à ne pas se livrer inconsidérément à la pratique de cet art. Mais le danger qui peut résulter de l'exercice de leur profession est-il une raison pour qu'elle se réserve le soin de les endoctriner, de les éprouver elle-même, de se constituer juge de leur capacité, et d'assumer ainsi sur elle la responsabilité de leur savoir et celle de leurs

actes ? Assurément non. Il y a dans les pouvoirs qu'elle s'arroge à ce sujet autant de témérité que d'injustice. Je dis d'*injustice*, parce qu'elle excède évidemment ici son droit, et qu'elle obéit rarement dans cette usurpation à des pensées bien désintéressées. Je dis de *témérité*, parce qu'elle est médiocrement propre à les instruire, surtout quand elle se charge exclusivement de ce soin ; parce qu'en se portant caution de leur capacité, elle garantit ce dont elle ne peut pas répondre, qu'elle donne au public une fausse sécurité, qu'elle le dispense de discernement et de prévoyance, et qu'elle dégage ceux qui exercent l'art d'un souci et d'une inquiétude dont il n'est pas bon qu'ils soient délivrés. La société garantit aux malades qu'ils peuvent avoir confiance dans les médecins qu'elle a gradués. Le sait-elle, et le diplôme qu'elle a délivré est-il une garantie véritable ? Quelle ose le soutenir !

Plus un art est délicat, et plus la responsabilité de ses agents devrait rester entière, et plus par cela même on devrait leur laisser le choix de leurs moyens d'instruction, le choix des instituteurs et celui des méthodes. On ne peut guère douter que des écoles libres, dont les succès seraient entièrement subordonnés au mérite, à la propriété, à la convenance de l'enseignement qu'elles répandraient, ne donnassent une instruction plus forte et plus saine que ne peuvent le faire des facultés privilégiées, des écoles qui n'ont pas de concurrence à craindre, qui sont toujours sûres d'avoir des élèves, parce qu'on a fait une nécessité des grades qu'elles confèrent et qu'elles ont seules le droit de conférer, où les sollicitations et le crédit pourraient faire les professeurs autant que le mérite, où l'on n'est pas intéressé à se donner des successeurs plus habiles que soi, ni à mieux faire son devoir que ceux qui le remplissent d'une manière insuffisante, où les professeurs les plus habiles et les plus zélés ne sont ni plus honorés, ni mieux rétribués que les plus négligents et les moins capables. J'ai eu occasion autrefois ¹ d'examiner

¹ En 1818, dans le *Censeur européen*, t. VI, p. 50 à 121, notamment p. 110 et suiv. (a).

(a) Voy. dans les *Notices d'économie sociale* (tome II des ŒUVRES DE CHARLES DUNOYER) la notice intitulée : *De l'instruction publique en France*, p. 46 à 83, et notamment les observations contenues dans la 3^e section de cette notice, p. 77 et suiv.

le régime de nos facultés, et, en revoyant mes conclusions après un intervalle de vingt-six années, je ne suis pas convaincu qu'elles fussent inexactes. Les facultés, par leur nature, sont certainement la partie la plus difficile à défendre d'un système né de l'intervention abusive de la communauté, et qu'on pourrait trouver vicieux dans tout son ensemble.

Non-seulement le privilège exclusif donné à certains établissements de faire des médecins peut empêcher que l'art médical ne soit bien enseigné, mais il peut empêcher aussi qu'il ne soit bien appris. Quand c'est le diplôme qui fait le médecin, on se borne naturellement à faire ce qu'il faut pour obtenir le diplôme. Or, dites-moi si ce titre, même justement accordé, offre une véritable garantie de la capacité pratique de celui qui l'obtient ? N'ai-je pas dit déjà qu'il était, à la rigueur, possible de l'obtenir sans avoir vu un malade, sans avoir fait soi-même aucune observation sur l'homme vivant, sans avoir la moindre connaissance technique ni des maladies, ni de l'art de les guérir ? Quel si grand dommage y aurait-il donc à ce qu'une condition dont l'efficacité est si incertaine cessât d'être obligatoire ?

Je suis porté à penser qu'il y aurait, au contraire, un grand profit à ce que nulle signification légale, nulle valeur officielle ne fussent attachées aux diplômes délivrés par les facultés. Moins il serait possible de devenir médecin par le brevet, et plus on serait obligé de chercher à le devenir par ses connaissances. L'aspirant, n'étant plus admis à justifier de sa capacité par titres, serait bien obligé de chercher à l'établir d'une autre façon. Il ne dédaignerait pas les diplômes sans doute. Il est au contraire fort probable qu'on les rechercherait d'autant plus qu'ayant cessé d'être obligatoires, et pouvant être plus facilement refusés, ils acquerraient une valeur plus considérable ; mais, comme à eux seuls ils ne constitueraient pas un titre, il y aurait beaucoup plus d'efforts à faire pour en compléter la signification. Il faudrait travailler sérieusement à devenir capable, et montrer ensuite par ses œuvres qu'on l'est réellement devenu. Comme toutes les autres classes d'artistes, le jeune médecin tâcherait surtout d'offrir pour garantie de sa capacité sa pratique, ses succès, sa bonne renommée, et celle-là vaudrait bien celle du diplôme.

Le véritable effet des diplômes et des brevets officiels est de permettre à ceux qui en sont munis de commettre impunément des bévues qui, dans un système de liberté et de responsabilité, pourraient tirer bien davantage à conséquence, et dont, pour cela même, on mettrait infiniment plus de soin à se préserver. Dans le système établi, on peut se rendre coupable en exerçant sans titre, en négligeant de se conformer à quelque règlement. Mais, une fois en règle avec l'Université et la police, une fois toutes les formalités remplies, on n'a plus rien à redouter de sa légèreté ou de son ignorance, et les plus grossières erreurs, les plus déplorables méprises n'exposent que dans des cas extrêmement rares celui qui les commet à être puni. Il n'en serait pas ainsi, au même degré du moins, dans un système où l'on ne pourrait être médecin, chirurgien, pharmacien, qu'à ses périls et risques; et celui qui, s'étant donné pour capable d'exercer ces professions délicates, se serait exposé, par étourderie, par ignorance ou par charlatanisme, à causer quelque grand mal, pourrait être très-justement puni et manquerait rarement de l'être. Or, je ne doute pas que de tels châtimens, exactement appliqués, ne protégeassent mieux les citoyens que toutes les mesures préventives; et qu'un ordre de choses où la société, renonçant enfin à ces mesures, laisserait à chacun la pleine responsabilité de ses actes, n'offrit aux hommes qui voudraient se livrer à la pratique de l'art médical beaucoup plus de moyens et de motifs de s'y bien préparer qu'aucune autre espèce de régime.

Il ne faudrait pas sans doute inférer de ces observations qu'on dût procéder légèrement à la correction de ce qui existe. On sait assez ce qu'il faut s'imposer de ménagemens et de réserve dans toutes les questions d'application. Il va sans dire qu'il ne faut pas priver la société de garanties même illusoire, avant que la réflexion et l'expérience l'aient suffisamment instruite de son illusion. Mais il serait certainement à souhaiter qu'elle vît combien ici son erreur est grande, et à quel point elle se trompe dans le choix des moyens qu'elle prend pour s'assurer qu'on ne se livrera pas sans préparation suffisante à la pratique de l'art médical.

Si donc il importe au bon exercice de cet art que chacun

s'abstienne de l'accaparer, de le gêner, il ne serait pas moins essentiel que la société s'imposât la même contrainte, et qu'elle sût prescrire aux pouvoirs chargés d'agir pour elle l'obligation de donner, à cet égard comme à tout autre, l'exemple de la réserve et de la justice qui sont commandées à chaque individu.

§ 8. — OBSERVATIONS SUR LES CONDITIONS MATÉRIELLES DU
PROGRÈS DES ARTS QUI AGISSENT SUR L'HOMME PHYSIQUE.

Il n'est, comme on voit, aucun ordre de facultés personnelles qui ne puisse être, dans les arts qui agissent sur le corps humain comme dans ceux qui épuisent leur activité sur les choses, une source de puissance et de liberté d'action. Poursuivons notre analyse, et nous découvrirons de même, sans de grands efforts, que tout ce qui entre dans le fonds d'objets réels ou matériels peut devenir également ici un moyen de liberté et de force.

A peine, par exemple, ai-je besoin d'indiquer que la situation de l'atelier n'y est pas une chose indifférente, et que les hommes dont la profession consiste à soigner, à perfectionner nos facultés corporelles, ont besoin de choisir avec intelligence le lieu de leur établissement. Il va presque sans dire qu'un médecin, un pharmacien, un gymnaste, un maître de danse, d'escrime, d'équitation, ne peuvent pas s'établir indistinctement partout, et qu'à cet égard leur premier soin doit être de se rapprocher, autant que possible, de la matière première, c'est-à-dire de se placer dans les lieux où se trouvent réunis en plus grand nombre les hommes qui ont besoin de leurs services, qui recherchent les divers ordres de facultés que chacun d'eux est particulièrement apte à développer.

Il semble qu'ici la bonne organisation de l'atelier ne soit pas autant à considérer que le choix d'un bon emplacement. Un médecin, un chirurgien, ont souvent tous leurs malades en ville; un maître de danse ou d'escrime peuvent avoir de même tous leurs élèves éparpillés. En pareil cas, ces artistes ont en

quelque sorte autant d'ateliers qu'il y a de maisons où ils vont exercer leur art, ou plutôt on peut dire qu'ils n'en ont point. Mais il n'en est pas toujours de même : ils n'agissent pas toujours sur des individus isolés ; il peut arriver qu'un médecin ait la plus grande partie de ses malades agglomérés dans une maison de santé, dans un hospice ; il est possible qu'un maître de danse réunisse la plupart de ses élèves chez lui ; un écuyer, un gymnaste, au lieu d'aller donner leurs leçons en ville, ont d'ordinaire un établissement où ils rassemblent leurs élèves, un manège, un gymnase. Tous ont alors un atelier. Une école de gymnastique, un hôpital peuvent, en quelque façon, être considérés comme des fabriques. Un hospice est une fabrique où l'on entreprend de restituer des corps malades à l'état sain. Un gymnase est une fabrique d'hommes hardis, vigoureux, agiles, etc. Or, il n'est pas douteux que le succès de ces entreprises ne dépende à un certain degré de la bonne disposition, de l'organisation intelligente des lieux où elles sont mises à exécution.

Les machines ne jouent pas ici un rôle à beaucoup près aussi important que dans les industries qui ont fait l'objet des deux livres précédents. On peut encore moins que dans l'agriculture y faire usage de moteurs inanimés. Les arts qui travaillent sur le corps humain n'exécutent pas des mouvements assez simples pour qu'il soit possible d'en confier la direction à des forces aveugles ; ils ne font pas un travail assez continu, ils n'ont pas à vaincre des résistances assez fortes pour avoir besoin d'agents très-puissants : je ne crois pas qu'il leur arrive jamais d'agir par l'intermédiaire d'une machine mue par la vapeur ou par quelque autre agent physique. Un chirurgien, un pharmacien, un dentiste, un oculiste n'emploient que des outils en général très-simples et conduits à la main. On en peut dire autant du gymnaste, encore bien que ses instruments soient d'une plus grande dimension et occupent beaucoup plus de place. Une échelle, un mât, une corde à nœuds ou sans nœuds, une balançoire, un trapèze sont des outils peu compliqués, auxquels l'élève en gymnastique applique ses membres pour les former à certains mouvements et développer leur vigueur ou leur adresse, etc.

Cependant, tout en reconnaissant que, par leur nature, les

arts dont je m'occupe en ce moment reçoivent peut-être moins de pouvoir que d'autres de l'influence des machines, il n'est certainement pas douteux que leur puissance ne dépende en grande partie de la perfection des instruments qu'ils emploient. Quelle heureuse révolution n'a pas produite, dans le traitement de certaines maladies, la découverte de certains instruments ? Combien, par exemple, n'a pas été facilitée, par l'invention des instruments lithotripteurs, l'extraction des calculs urinaires, qu'on ne pouvait effectuer auparavant que par le procédé de la taille, si cruel et si périlleux ? Avec quel avantage les lits mécaniques sur lesquels on couche les jeunes personnes contrefaites, n'ont-ils pas remplacé la croix de fer dont on les chargeait autrefois, et à laquelle on liait leur épine dorsale ? A l'aide de bons instruments, des cancers réputés jadis inaccessibles ont été poursuivis jusque dans les profondeurs de la plèvre et l'excavation du bassin. Il est reconnu parmi les gens de l'art que le bistouri falciforme du professeur Dubois facilite singulièrement le débridement des hernies. Au moyen de la sonde à double courant, inventée par Hales et réinventée par M. J. Cloquet, on peut pratiquer une sorte d'irrigation dans la vessie et y faire passer plusieurs tonnes d'eau sans fatiguer le malade ¹. Les instruments gymnastiques et orthopédiques peuvent être conçus de manière à exercer précisément le muscle qu'on veut, dans la mesure qui est convenable, et le colonel Amoros a fait faire, sous ce rapport, des progrès véritables à la gymnastique et à l'orthopédie. Il serait aisé de citer d'autres exemples ; mais en voilà assez pour conclure que les machines contribuent essentiellement à la liberté des arts qui agissent sur le corps humain.

On en peut dire autant de la division du travail. Je sais bien qu'il y a encore des raisons pour que cet élément de force ne puisse être employé ici avec le même succès que dans d'autres industries. Il n'en est pas des arts qui travaillent sur l'homme comme de ceux qui agissent sur des corps bruts, et qui emploient des forces chimiques et mécaniques. Partout où l'on ne peut opérer qu'avec le secours de la vie, les procédés du travail

¹ Voy., sur ces instruments et sur une multitude d'autres, ce que dit M. Richerand dans son *Histoire des progrès récents de la chirurgie*.

doivent être nécessairement imparfaits. La force vitale agit d'une manière lente et souvent irrégulière ; on n'est le maître ni de hâter, ni de maîtriser sa marche ; il faut attendre qu'elle ait opéré ; il faut la suivre dans ses écarts : ce sont autant de raisons pour que les arts qui en font usage ne se prêtent pas à une bonne division du travail.

Il y a bien, probablement, un certain ordre à suivre dans le traitement de chaque espèce de maladie ; mais l'état des malades est sujet à tant de variations qu'on ne pourrait, sans extravagance, s'aviser de les soumettre à une certaine suite de façons toujours la même, toujours uniforme, et les faire passer de main en main, comme la matière inanimée, jusqu'à l'exécution complète du traitement qui devrait opérer la guérison. Il est bon, au contraire, que, du commencement à la fin de la maladie, le corps du malade reste soumis à l'inspection du même individu, et cet individu, au lieu d'adopter une marche uniforme, est obligé de subordonner ses procédés aux incidents qui surviennent et à toutes les variations que le corps du malade est sujet à subir sous l'influence du principe qui l'anime et de toutes les causes de perturbation auxquelles ce principe lui-même ne cesse d'être soumis.

Le médecin le plus habile, dit-on, est celui qui sait le mieux individualiser, qui est le plus capable de discerner ce qu'il y a de particulier dans chaque cas qui se présente, qui peut le mieux dire, à chaque instant, quelle est la situation véritable du malade et la manière spéciale dont il est à propos d'agir. Il n'y a donc pas de marche qu'on puisse rigoureusement déterminer d'avance dans le traitement des maladies, ni, par conséquent, de division régulière et symétrique qu'il soit possible d'introduire dans le travail qu'on exécute sur les malades.

Cependant, reconnaissons qu'il y a encore moyen d'adopter un certain ordre à cet égard et de classer les malades de manière à rendre à la fois plus faciles et plus fructueux les services des hommes qui sont appelés à leur donner des soins. Tous les malades ne sont pas confondus dans un hospice ; on a grand soin, au contraire, de les distribuer suivant la nature du mal dont ils sont affectés, et il n'est pas douteux

que cet ordre ne soit très-favorable à la pratique aussi bien qu'à l'étude de l'art ¹.

La médecine, d'ailleurs, n'est pas la seule profession qui agisse sur le corps de l'homme; il n'est pas toujours question de traiter des malades; il s'agit bien plus souvent de développer de certaines facultés physiques dans des corps sains; et comme la vie procède ici d'une façon plus régulière, il paraît que ce travail peut être soumis à une marche plus uniforme, et qu'il est plus aisé de le partager entre un certain nombre d'individus. Il y a un ordre rigoureux dans la suite des mouvements qu'un jeune homme doit exécuter pour apprendre la danse, l'équitation, la gymnastique. Il faut que les mouvements simples précèdent les mouvements composés, que les exercices aisés devancent les exercices difficiles. Partant, ces exercices peuvent se diviser d'une manière permanente en un certain nombre de classes, et être confiés à un pareil nombre d'ouvriers par les mains de qui on fera successivement passer les élèves. C'est même ainsi que l'on procède dans un gymnase bien monté; les élèves y sont placés sous la direction d'une suite de pédotribes, et ils passent des mains de l'un dans celles de l'autre jusqu'à ce que leur éducation physique soit achevée. On peut ajouter que le travail ne se divise pas seulement entre ces professeurs: il y a ordinairement dans un gymnase un directeur qui est à la tête de l'entreprise, des physiologistes qui dirigent scientifiquement les exercices, et des ouvriers, des pédotribes qui les font exécuter; de même qu'il y a dans un hospice des administrateurs qui en ont la gestion matérielle, des médecins qui en sont les savants, et des pharmaciens, des aides de toute espèce qui exécutent les prescriptions de la science. Enfin, ces divisions ne sont pas les seules qu'on puisse utilement introduire dans

¹ « Les médecins arabes, observe Cabanis, regardaient une vaste infirmerie comme un laboratoire nécessaire aux observations et aux expériences des praticiens; comme une espèce de galerie où les jeunes élèves trouvaient exposés des tableaux instructifs que les livres retracent toujours imparfaitement. Ils ne croyaient pas plus pouvoir se passer, dans leurs écoles, d'une réunion de malades que d'une collection de remèdes, qu d'un laboratoire de chimie ou de pharmacie, ou d'un jardin des plantes usitées pour les traitements. (*Révolutions et réforme de la médecine*, t. I des œuvres complètes de l'auteur, p. 291.)

les professions dont il s'agit ici, et ces professions, où le travail se partage avec fruit entre tant de personnes, se divisent elles-mêmes, et non sans profit, en une multitude d'arts particuliers dont j'ai fait plus haut l'énumération.

Je ne pousse pas plus loin ces remarques. En voilà assez pour faire comprendre que la division du travail, les machines, l'organisation méthodique de l'atelier, le choix éclairé des emplacements, sont aussi de quelque effet dans les arts qui agissent sur le corps de l'homme, et qu'en somme il n'est pas un des éléments dont se forme, en général, la puissance du travail qui ne trouve plus ou moins son application dans les professions de cet ordre.

Peut-être, faute d'avoir suffisamment connu la nature particulière des arts qui font leur objet spécial de la culture et de l'amélioration de nos facultés physiques, n'ai-je pas assez marqué les différences qu'il y a dans la manière dont s'y appliquent les principes de la liberté. Mais ce que je voulais surtout faire sentir, c'est qu'ils remplissent dans la société des fonctions d'une extrême importance, que les forces qu'ils développent et qu'ils conservent sont de l'intérêt le plus fondamental, et qu'ils deviennent libres et puissants par les mêmes moyens généraux que tous les autres. J'espère que cet objet se trouve à peu près rempli.

Parlons maintenant de ceux qui agissent sur l'imagination et sur les facultés affectives. Ces facultés sont, après celles dont nous venons de nous occuper, celles qui se présentent le plus immédiatement, celles que le genre humain a exercées les premières, et dont la culture préalable paraît importer en effet beaucoup à la bonne et saine constitution de l'entendement. Nous traiterons après des arts qui font l'éducation de l'intelligence, et, en dernier lieu, de ceux qui travaillent à la formation des mœurs et des bonnes relations. C'est l'ordre même suivant lequel se développent toutes nos forces et s'en régularise lentement l'emploi.

LIVRE ONZIÈME.

SUITE DES ARTS QUI AGISSENT SUR LES HOMMES.

CHAPITRE PREMIER.

**De la liberté des arts qui travaillent à la culture de
l'imagination et des facultés affectives.**

§ 1. — DU PARTAGE QU'IL CONVIENT DE FAIRE ENTRE LA SCIENCE ET L'ART.

Les arts si attachants, si variés et si puissants dont il est ici question sont ceux qu'on a désignés par le nom de beaux-arts. Il est essentiel, pour bien comprendre la vraie nature de ce groupe d'arts, de commencer par distinguer avec quelque soin leur domaine de celui des sciences.

Je ne sais si la limite qui sépare ces deux domaines a été bien clairement aperçue. Je crains qu'à cet égard des esprits très-dissemblables ne se laissent aller, en sens contraire, à deux sortes d'erreurs, dont l'une pourrait avoir de fâcheuses conséquences pour les sciences, et dont l'autre ne paraît guère moins nuisible à l'avancement des beaux-arts. La première est celle des hommes qui prétendent porter la poésie dans les matières

philosophiques. La seconde, celle des hommes qui veulent qu'on introduise la philosophie jusque dans la poésie.

D'une part, une certaine classe d'écrivains a prétendu faire un objet de science de choses qui ne peuvent être évidemment que des objets de foi, de choses qui se dérobent par leur nature même à toute espèce d'investigation et de recherche, de Dieu, de l'âme, de la vie future, des causes premières et finales de tous les phénomènes qui frappent nos regards et font agir notre pensée. Nous ne pouvons connaître, on en conviendrait, que ce qui peut être soumis à l'observation, et néanmoins on s'est aventuré à faire *la science de l'inobservable*. On avoue que nous ignorons, par cela seul que *l'observation ne le saisit pas*, tout ce qui n'est pas renfermé dans les limites de l'existence présente de l'homme et du monde, et l'on s'est néanmoins hasardé à dire que *le visible peut révéler l'invisible; l'observable, l'inobservable; et le connu du moment, l'inconnu qu'enveloppent le commencement et la fin des choses*.

On ne s'est pas arrêté là. On s'est cru en état de préciser les objets que pouvait embrasser cette science singulière de l'inobservable, à laquelle on donne indifféremment les noms d'*ontologie, de métaphysique, de philosophie transcendente*. On nous a appris que cette philosophie devait se demander : 1^o du monde, *et, pour se borner, du globe terrestre : comment il a été créé, quel en a été l'état primitif, etc.*; 2^o de l'homme : *ce qu'il est dans son principe, ce que son âme est avant cette vie, si elle jouit d'une existence propre et distincte, ou si elle n'est que L'ÊTRE EN PUISSANCE*; et qu'en outre de la question de l'homme et du monde, la même science devait embrasser *celle du principe qui les a créés*.

C'étaient là, on l'a avoué, des questions ardues; mais on ne les a point jugées inabordables. On a trouvé notamment que, s'il était difficile de dire ce qu'était l'âme avant cette vie, *la destinée future de l'être moral offrait plus de prise à la science*. On a pensé aussi qu'il n'était nullement impossible d'arriver *sur la science du Créateur à un ensemble de conclusions positives*, et l'on a ajouté que la création était déjà *assez connue* dans ses parties et *assez comprise* dans son ensemble pour que les esprits éclairés pussent en avoir, sinon une idée *complète*, au moins une idée *satisfaisante*.

On a été plus loin, et, pendant qu'on déterminait ainsi quels étaient les objets que devait embrasser la *science de l'inobservable*, on nous a révélé quelle était de nos facultés celle qui avait la vertu de nous élever à la connaissance des choses que l'observation ne peut saisir. Cette faculté, nous a-t-on dit, c'est *l'inspiration*, et l'on définissait l'inspiration : *l'action spontanée de la raison dans sa plus grande énergie*. On posait en principe que la raison était d'autant plus sûre d'elle-même et méritait d'autant plus d'avoir autorité, *qu'elle met moins du sien dans ses perceptions, qu'elle ne les cherche ni ne les provoque*, qu'elle est moins réfléchie, qu'elle est plus inspirée.

C'est cette faculté primordiale (l'inspiration), qui *fournit à la science les premiers fondements, qui nous apprend les premières vérités, les vérités éternelles*. Ce que nous révèle l'inspiration est ce que nous savons le mieux et le plus certainement. *La révélation, ainsi entendue, entre et prend place dans la science*. Nous n'avons point à nous inquiéter de l'opposition prétendue qu'il pourrait y avoir entre la science et la révélation. *Cette opposition n'est point à craindre. Toutes deux vraies à leur manière, elles ne peuvent pas ne pas s'accorder*; l'une est *la pure intuition*, l'autre *la pure connaissance*.

Enfin l'inspiration paraît un moyen si certain de savoir la vérité, une faculté si sûre, qu'on n'hésite point à la placer au-dessus de la réflexion. *Fille de l'âme et du ciel, l'inspiration, observe-t-on, parle d'en haut avec une autorité absolue; elle ne demande pas l'attention, elle demande la foi. L'inspiration, étant l'impersonnalité, est autorité; la réflexion, étant la personnalité, n'est point autorité*. Et l'on explique ces paroles en disant que *l'inspiration n'ayant rien de volontaire, ni par conséquent de personnel, il semble qu'on peut se croire jusqu'à un certain point le droit d'imposer aux autres les vérités qu'elle nous découvre, puisque ces vérités ne sont pas notre ouvrage, et que nous-mêmes nous nous inclinons devant elles comme venant d'en haut; au lieu que la réflexion étant toute personnelle, il serait trop évidemment inique et absurde d'imposer aux autres le fruit d'opérations intellectuelles qui nous sont propres*.

Ainsi, encore une fois, on a prétendu introduire dans la science des choses regardées, à peu près universellement et depuis longtemps, comme placées au-dessus de tous nos

moyens de connaître, et l'on a affirmé qu'il était possible d'atteindre à ces choses au moyen de l'inspiration, de l'intuition, de la conscience, de la raison spontanée ¹.

D'un autre côté, en écartant du domaine des sciences tout ce qui échappe à l'observation, tout ce qui n'est pas susceptible de vérification et de preuve, tout ce qui n'est que d'instinct, de foi, d'inspiration, d'imagination, d'autres écrivains ont paru vouloir exclure aussi l'imagination du domaine de la poésie; et, tandis que les premiers semblaient prendre à tâche de rendre la philosophie rêveuse et poétique, les seconds voulaient que la poésie fût positive, raisonnable et presque raisonneuse.

Il y a longtemps qu'on a demandé chez nous aux beaux-arts de procéder d'une façon didactique et de parler surtout à la raison. C'est le précepte le plus fondamental de la poétique de Boileau, qui nous gouverne depuis le milieu du dix-septième siècle. Ce précepte est celui qui se présente le plus souvent sous la plume de l'illustre écrivain. Quelque sujet que vous traitiez, dit-il au poète, *faites-le avec bon sens; aimez la raison; que vos écrits empruntent d'elle tout leur lustre; tout doit tendre au bon sens*; le burlesque est indigne de plaire par cela seul qu'il fait injure *au bon sens*; il faut du bon sens *même en chanson*; à plus forte raison en faut-il dans les jeux du théâtre; *la scène demande une exacte raison; gardez de plaisanter aux dépens du bon sens; le poète le plus digne de plaire est celui qui plaît par la raison SEULE et qui ne la choque jamais*, etc.

Telles furent les recommandations expresses et réitérées que reçut parmi nous la poésie à l'époque où se polit, où se fixa notre langage; et l'auteur de ces règles fut le premier, le plus exact, le plus fidèle à les observer.

L'influence de ces préceptes fut immense. Or, il faut convenir qu'ils étaient plus propres à former le jugement du peuple à qui ils étaient adressés qu'à donner une impulsion bien vive à son imagination et à ses facultés affectives. Soixante ans après la publication de l'*Art poétique*, Voltaire

¹ Tous les passages soulignés, dans les alinéas qui précèdent, sont littéralement extraits d'ouvrages appartenant aux principaux chefs de l'école de philosophie qui a pris parmi nous le nom d'*École éclectique*.

écrivait que les Français étaient *le moins poétique de tous les peuples polis*; et c'était là, suivant lui, la vraie raison pour laquelle la France n'avait pas produit de poème épique ¹. En même temps que, comme philosophe, il travaillait au progrès de la raison de toute sa puissance, comme poète, il lui arrivait souvent de s'affliger de l'affaiblissement des imaginations :

On a banni les démons et les fées;
 Sous la raison les grâces étouffées
 Livrent nos cœurs à l'insipidité;
 Le raisonner tristement s'accrédite :
 On court, hélas ! après la vérité, etc.

Voltaire se plaignait d'une sorte d'esprit géométrique qui s'était emparé des belles-lettres, et qui ôtait tout élan, toute émotion à la poésie. « Notre nation, écrivait-il, regardée comme si légère par les étrangers, est de toutes les nations la plus sage la plume à la main. La méthode est la qualité dominante de nos écrivains. On cherche le vrai en tout. Insensiblement, il s'est formé un goût général qui donne assez l'exclusion aux imaginations de l'épopée, etc. » Lui-même sentait le besoin de se plier à *ce génie exact et sage* (c'est ainsi qu'il le qualifie), et il n'osait être plus poète que son siècle et son pays ne le comportaient. C'était, observait-il, pour se conformer au goût de son temps et de sa nation qu'il avait choisi pour son principal poème « un héros véritable au lieu d'un héros fabuleux; qu'il avait décrit des guerres réelles et non des batailles chimériques, et qu'il n'avait pas employé une fiction qui ne fût l'image sensible de la vérité. » On s'aperçoit de cette disposition de Voltaire à se tenir dans le vrai et l'exact dès les premiers vers de sa *Henriade*. Tandis que, jusqu'à lui, tous les poètes épiques avaient adressé leurs invocations à quelque être merveilleux, à quelque divinité poétique, Milton à la Muse céleste qui fait son séjour sur les sommets solitaires de l'Horeb et du Sinaï, le Tasse à la vierge divine qui siège au-dessus du chœur des anges, le front ceint d'une couronne d'étoiles immortelles, il n'invoque, lui, que la Vérité :

Descends du haut des cieux, auguste Vérité;
 Répands sur mes écrits ta force et ta clarté;

¹ *Essai sur la poésie épique.*

Que l'oreille des rois s'accoutume à l'entendre :
C'est à toi d'enseigner ce qu'ils doivent apprendre.

On reconnaît à l'instant même dans ces vers le ton sentencieux du siècle de la philosophie. Ce ton se produit dans toutes les poésies sérieuses de la même époque, et jusque dans celles dont la nature semble le comporter le moins, dans celles qui sont plus particulièrement destinées à peindre les mouvements et les effets de la passion, dans le drame.

Le répertoire de notre premier théâtre ne s'est peut-être pas enrichi, dans le cours du siècle dernier, d'une tragédie qui n'eût été composée dans une intention philosophique, ou dans laquelle, tout au moins, on ne trouve en abondance des maximes de morale et de philosophie. On sait jusqu'à quel point avait été poussé de nos jours, dans le drame, cet abus de la littérature sentencieuse. Presque tous les genres de poésie s'étaient plus ou moins ressentis de cette fausse direction imprimée au génie des arts. Peu à peu on s'était accoutumé à assigner aux travaux du poète le même but qu'à ceux du philosophe; on avait voulu que la poésie fût, comme la philosophie, employée à perfectionner la raison; partout la poésie avait eu quelque chose à prouver, quelque thèse à soutenir, quelque vérité à mettre en lumière; il était arrivé de la sorte que le mètre, la césure, la rime étaient devenus les seuls traits bien caractéristiques d'un grand nombre d'ouvrages appelés poétiques; la poésie s'était confondue dans une multitude d'esprits avec la versification, et cette confusion s'était tellement accréditée, le vrai sens du mot poésie avait paru se perdre à ce point, qu'on avait vu notre premier corps littéraire proposer habituellement pour prix de poésie des sujets plutôt philosophiques que poétiques, des questions de morale et presque de jurisprudence : *l'institution du jury, les avantages de l'enseignement mutuel, l'abolition de la traite, l'utilité des fondations et legs de Monthyon en faveur des hospices et des académies, etc.*

Ainsi, tandis que, d'une part, certains philosophes épris de la poésie ont poussé le culte de l'enthousiasme et de l'inspiration jusqu'à vouloir introduire ces facultés dans le domaine de la science et en faire le moyen le plus sûr et le plus fondamental de discerner la vérité, l'école des poètes-philosophes,

d'un autre côté, a porté le culte de la raison et le désir d'étendre son empire jusqu'à vouloir lui soumettre des arts dont la tâche, parfaitement distincte de la sienne, consiste surtout à cultiver le sentiment et l'imagination. Je ne crois pas qu'il soit bien difficile de montrer ce qu'il y a eu d'abusif et d'erroné dans ces prétentions inverses.

Commençons par dire, sans crainte d'être démenti, que l'enthousiasme n'est pas une méthode et que les sciences ne se font pas d'inspiration.

Ce n'est pas le fait même de l'inspiration que je conteste, c'est le caractère qu'on lui donne et le pouvoir qu'on lui attribue. Je conviens que les impressions que font sur nos sens les objets extérieurs ne sont pas la seule, ni même la première cause qui met notre intelligence en mouvement. Il est possible qu'elle agisse avant que les sens lui aient transmis aucune impression, ou que les impressions qu'ils lui ont transmises aient pu donner lieu à aucune détermination raisonnée. Ce n'est en vertu d'aucune instruction acquise par l'intermédiaire des sens que l'enfant qui vient de naître saisit le sein de sa mère et exécute une opération aussi savante que celle de la succion; que, peu de mois après sa naissance, il manifeste déjà des désirs, des volontés, et emploie ses faibles moyens à les satisfaire; qu'à mesure que ses organes intérieurs se développent, il se montre différemment affecté; qu'à l'époque de la puberté notamment, l'adolescent prend tout à coup d'autres idées, d'autres habitudes, sans que l'absence des objets propres à satisfaire ses nouveaux penchants les empêche de naître et d'influer de la manière la plus profonde sur le caractère et la direction de ses idées. En un mot, je ne fais aucune difficulté de reconnaître que nous apportons en naissant et qu'il se développe en nous, à mesure que s'opère notre croissance, des dispositions, des facultés qui nous déterminent instinctivement à agir, et qui suscitent en nous des idées qu'il est impossible de rapporter à aucune impression reçue des objets extérieurs.

Mais de ce que l'intelligence est mise en mouvement par les impulsions de l'instinct autant que par les impressions que reçoivent les sens, s'ensuit-il que nous pouvons rapporter nos connaissances aux excitations du sens intime, et considérer l'ins-

piration comme une source de lumière ? Assurément non. Autant il serait inexact de dire que les sens *perçoivent, comparent, raisonnent, imaginent*, autant il l'est, et plus encore peut-être, de transporter ces opérations de l'esprit à ces autres sens, placés au dedans de nous, qui nous remuent, nous agitent, nous disposent à l'action, mais qui ne portent à l'esprit que des émotions vagues, que des impressions confuses, et qui nous poussent à agir sans nous faire connaître les objets vers lesquels ils dirigent l'action de nos organes extérieurs.

Si l'on devait considérer les facultés instinctives comme les plus propres à illuminer l'esprit, les animaux auraient des connaissances bien plus certaines que nous ; car leurs instincts paraissent bien plus forts que les nôtres, et leurs inspirations bien plus sûres, plus vives et plus animées. Les animaux font d'inspiration infiniment plus de choses que nous n'en pouvons faire, et ils les font infiniment mieux. Le poussin, au sortir de sa coque, poursuit avec vivacité le grain qu'on jette devant lui, et il le saisit sans commettre la moindre erreur d'optique ; le chevreau naissant discerne le cytise dans un faisceau de plantes ; l'agneau, à peine sorti du sein de sa mère, se met à bondir autour d'elle, et, si elle s'écarte, il sait la découvrir et la reconnaître au milieu du plus nombreux troupeau.

Les animaux ont quelquefois des pressentiments, des prévisions dont nous sommes tout à fait incapables. Je pourrais citer beaucoup d'exemples : je me borne à rappeler, comme un des plus curieux, la terreur prophétique que manifestèrent la plupart des animaux à l'approche du formidable tremblement de terre qui eut lieu dans la Calabre et la Sicile au mois de février 1783. Un voyageur digne de foi, témoin oculaire de l'événement, raconte que les poissons se montrèrent à la surface de l'eau, le long des côtes, dans un état complet de stupeur, et qu'on en prit des quantités considérables. Les oiseaux sauvages parcouraient l'air en poussant d'effroyables cris. Les oies, les pigeons, les poules et tous les animaux domestiques étaient en proie à une égale terreur. Les chiens, les ânes, gambadaient, sautaient et faisaient résonner l'air d'aboiements et de braiments horribles. Les chevaux et les bœufs hennis-saient, mugissaient et tremblaient de tous leurs membres ; ils

dressaient leurs oreilles et promenaient çà et là des yeux étincelants et égarés. Il n'était pas un être vivant que ses pressentiments ne parussent clairement avertir de l'approche d'une grande catastrophe. L'homme seul semblait ne prévoir en aucune façon les calamités qui le menaçaient, et, de tous les animaux il n'y avait que lui à qui l'*instinct*, l'*inspiration*, l'*intuition spontanée* ne révélassent rien du travail redoutable qui se faisait dans les entrailles de la terre et de l'horrible bouleversement qui allait s'opérer ¹.

Non-seulement l'homme est de tous les animaux celui à qui l'inspiration parle le moins, mais il est celui qu'elle trompe le plus. Comme tous les autres, il s'émeut, se passionne, et agit d'abord instinctivement; mais, soit que ses instincts soient moins clairvoyants, soit que son imagination le trompe davantage, il n'en est pas qui soit plus sujet à se faire illusion sur les objets de ses désirs ou de ses craintes, et chez qui la réflexion ait à corriger plus souvent et plus longtemps les erreurs de l'inspiration.

Lorsque l'homme, remarque un médecin philosophe, éprouve un besoin intérieur bien prononcé, en vertu des stimulations portées au cerveau par les nerfs des viscères, il observe tous les objets extérieurs dans l'intérêt de ce besoin. A la vue des objets propres à le contenter, le cerveau réagit sur le viscère, qui, rendu plus irritable par ce surcroît de stimulation, réagit à son tour sur le cerveau avec une force nouvelle ². Or, dans cet état de surexcitation de l'organe cérébral, il arrive presque toujours que l'imagination allumée entoure d'illusions et de prestiges les objets sur lesquels se porte la passion; et ce n'est que lorsque la passion, satisfaite et apaisée, a permis à l'imagination de se refroidir, que la raison peut commencer à juger sainement des choses qu'elle lui avait présentées sous des couleurs si peu fidèles, et à les voir telles qu'elles sont. Cette liaison de l'imagination avec les facultés affectives est un des faits les plus constants de la nature humaine. Nous ne pouvons pas éprouver un sentiment sans qu'aussitôt notre imagination soit plus ou moins mise en jeu; et c'est sur les rapports de

¹ Voy , la *Gazette littéraire*, t. I, p. 75.

² Broussais, *De l'irritation et de la folie*, p. 208.

l'imagination que nous jugeons pendant longtemps de tous les objets de la nature vers lesquels nous entraînent, ou desquels nous détournent nos besoins et nos penchants ; c'est l'imagination, excitée par la passion, qui nous inspire, qui fait nos croyances, et qui décide de la plupart de nos actions.

Or, on sait de quels rêves étranges cette magicienne est capable de nous bercer, à quelles mystifications elle nous expose, dans quelle suite d'erreurs ridicules ou monstrueuses elle peut nous faire tomber. L'imagination tend, par l'effet d'une sorte d'instinct, à faire naître des idées superstitieuses de tout genre : elle voit ou enfante partout du merveilleux. Plus elle nous fait sentir la vie, et plus elle nous porte à la supposer dans tout ce qui nous environne ; elle anime tout ce qui se meut : le vent, les fleuves, les vagues de la mer, les nuages ; elle entoure l'objet de nos craintes de fantômes effrayants ; elle prête un charme illusoire à celui que notre passion convoite ; et l'erreur où elle nous tient est d'autant plus forte et plus persistante, que l'objet sur lequel elle s'exerce est plus enveloppé de mystère, ou qu'il oppose à nos désirs plus de résistance, que nous avons plus de peine à nous en saisir, à le posséder, à le connaître, à le pénétrer. Que l'on considère les divers objets de la nature vers lesquels nos besoins et nos passions ont dirigé les facultés de notre esprit, depuis l'origine de l'espèce, et l'on se convaincra qu'il n'en est pas un sur lequel l'imagination ne nous ait fait d'abord les rapports les plus mensongers, et au sujet duquel elle ne nous ait suggéré les explications les plus fantastiques : il est certain que sur presque tous nos connaissances se sont longtemps réduites à de pures illusions.

Qu'on juge, après cela, du degré de confiance qu'on peut raisonnablement accorder aux actes de l'esprit humain qui ont précédé toute opération réfléchie, et de l'autorité que l'*intuition spontanée*, l'*enthousiasme*, l'*inspiration* méritent d'avoir aux yeux de la science.

On dit que l'autorité doit appartenir à l'*inspiration*, par cela seul qu'elle n'est pas le fait de celui qui l'éprouve, qu'elle lui vient d'en haut, et qu'il est le premier subjugué. Nul doute que les inspirés, les enthousiastes, les hommes dont la passion est émue et l'imagination enflammée, n'exercent en général plus de pouvoir sur l'esprit des hommes que les gens éclairés

et de sens rassis qui ne s'adressent qu'à la raison. Mais ce qui est vrai en fait, est-il digne d'approbation en principe? Et devait-on s'attendre à voir la philosophie, amie de la sagesse, donner à l'enthousiasme la prééminence sur la réflexion? Sûrement l'homme qui médite ne peut pas, précisément parce qu'il agit en homme réfléchi, demander que le monde soit obligé de se gouverner selon ses maximes : poète ou philosophe, enthousiaste ou flegmatique, inspiré ou de sens rassis, nul ne saurait, sans injustice et sans impertinence, exiger que les autres soumettent leur jugement au sien. En bonne logique et en bonne morale, les hommes ne doivent céder qu'à leurs propres convictions. Mais il s'agit de savoir quelles sont de leurs convictions, de celles qui sont nées de l'enthousiasme et de l'inspiration, ou de celles que la réflexion a produites, celles auxquelles ils peuvent céder avec le plus de raison et de sécurité.

L'école philosophique dont les doctrines me suggèrent ces observations paraît être d'avis que les convictions non réfléchies sont de beaucoup les plus dignes de confiance. C'est à tort, dit-elle, qu'on appellerait erreurs les produits de l'émotion et de l'enthousiasme : il peut sans doute se mêler beaucoup d'erreurs à la poésie; mais la *poésie en elle-même est vraie*. Quel est donc le sens de ce langage, et qu'entend-on par ces mots de *poésie vraie*? Veut-on dire que l'homme est susceptible d'inspirations poétiques et que, lorsqu'il est inspiré, il est inspiré? Qui pourrait prétendre le contraire? Veut-on dire qu'il est bon que l'homme soit capable d'émotions, et que l'imagination est une faculté précieuse? Qui pourrait encore le nier? Mais ce n'est pas là tout ce qu'on prétend. On ne se contente pas d'avancer en fait que l'homme est susceptible d'émotion et d'inspiration, ni d'établir en principe que l'émotion et l'inspiration sont de bonnes choses : on affirme que nous pouvons arriver à la vérité par l'inspiration, que l'enthousiasme est un moyen de connaître, ou, comme on s'exprime, que la raison ne nous informe jamais mieux de la réalité des choses que lorsqu'elle met moins du sien dans ses perceptions, qu'elle est moins réfléchie, qu'elle est plus inspirée.

Or, c'est là qu'est l'erreur, et, philosophiquement, elle nous semble une des plus graves dans lesquelles il soit possible de tomber. Certes, quand je suis ému, inspiré, il n'est pas dou-

teux que ce ne soit là ma manière d'être. Les faits de la passion et de l'imagination sont des faits aussi certains que ceux d'aucun autre ordre. On peut les observer, les connaître, en décrire les lois, en faire la science. Mais, au delà de leur propre existence, que prouvent ces faits? M'offrent-ils quelque garantie de la vérité des choses? De ce que je puis porter l'exaltation jusqu'à l'extase, en résulte-t-il que mes visions se rapportent hors de moi à quelque chose de réel? De ce que la passion et l'imagination sont de véritables facultés, s'ensuit-il qu'elles sont de bonnes logiciennes? De ce que je puis observer leurs procédés, doit-on en conclure qu'elles sont douées d'un véritable pouvoir d'observation et que je puis me fier à leurs rapports? Non, sans doute. Nos sentiments ne sont pas toujours une preuve de l'existence des objets vers lesquels ils nous entraînent; nos imaginations sont encore moins une preuve des qualités dont elles se plaisent à orner ces objets. Nos sentiments ne renferment point d'idées ou n'en renferment que de confuses; nos imaginations en contiennent presque toujours de fausses ou d'exagérées. L'inquiétude amoureuse d'un adolescent qui n'aura jamais vu de femmes ne lui dira pas ce que c'est qu'une femme, et son imagination, après qu'il en aura vu, pourra fort bien les lui représenter revêtues de plus d'attraits encore qu'elles n'en ont. Rien ne semble donc plus imprudent que de vouloir puiser la science aux sources de l'enthousiasme. Nous ne pouvons être véritablement instruits ni par le sentiment, ni par l'imagination. Quand donc commençons-nous réellement à connaître, à faire de la science? Quand nous cessons de juger les choses d'inspiration; quand nous commençons à examiner les rapports que la passion et l'imagination s'étaient plu d'abord à nous en faire; quand, les tenant bien en notre pouvoir, nous commençons à les soumettre aux divers moyens d'investigation dont la nature nous a pourvus.

Ainsi, tous les faits que peut vérifier notre intelligence, soit qu'elle porte ses regards au dehors, soit qu'elle les ramène sur elle-même et se fasse un objet d'étude de ses propres fonctions, tous ceux qu'elle peut observer, analyser, comparer, juger, peuvent être des objets de science. Toutes les choses, au contraire, qui ne sont pas susceptibles de vérification, que l'analyse et l'observation ne peuvent atteindre, et sur lesquelles

nous n'avons de prise qu'à l'aide du sentiment, de l'imagination, de l'inspiration, sont des choses qui ne peuvent être sues. Sans doute l'imagination et le sentiment peuvent aussi être scientifiquement étudiés ; mais ils ne sont capables d'exécuter aucun travail scientifique. Nous pouvons connaître ces facultés ; mais ces facultés n'ont pas le don de connaître : ce n'est point à elles qu'il appartient de faire la science, et les choses que nous ne savons que par elles, encore bien qu'elles deviennent fréquemment des articles de foi, ne sauraient jamais passer pour des vérités scientifiques.

C'est ainsi, par exemple, que nous pouvons faire l'objet d'une étude scientifique du cours des astres, parce que l'observation peut faire connaître l'ordre qui préside à leurs mouvements ; et non de la cause primitive de cet ordre, parce que cette question est de celles sur lesquelles nous ne pouvons porter que les lumières de la foi ou les inspirations du sentiment.

C'est encore ainsi que nous pouvons scientifiquement étudier les phénomènes physiques et chimiques qui frappent continuellement nos regards, parce qu'il nous est possible, à force de patience et de sagacité, de découvrir comment ils s'enchaînent ; et non la cause première et la tendance finale de ces faits, parce qu'il n'y a que l'imagination qui se puisse aventurer dans de telles recherches.

C'est ainsi, enfin, que nous pouvons faire une science des fonctions de l'esprit humain, parce qu'il y a possibilité de découvrir les lois suivant lesquelles ces fonctions s'accomplissent ; et non chercher à quoi il tient que l'homme pense, parce que c'est encore là un de ces problèmes sur lesquels la raison n'a nulle prise, que l'intelligence s'efforce en vain de pénétrer, et que la foi seule peut résoudre.

En somme, je ne conteste, on le voit assez, ni le sentiment, ni l'enthousiasme, ni l'inspiration : je reconnais l'existence de ces facultés et celle des effets qu'elles produisent. Je dis seulement que ce n'est pas dans ces facultés que sont nos moyens de connaître, et que les choses que nous ne savons que par elles, admises par beaucoup d'hommes, quelques-unes par l'universalité des hommes, comme articles de foi, comme vérités de sentiment, ne sauraient être rangées, en aucune façon, dans la classe des vérités scientifiques.

§ 2. — NATURE ET OBJET DES ARTS QUI AGISSENT SUR
L'IMAGINATION ET SUR LES FACULTÉS AFFECTIVES.

Cependant qu'allons-nous faire de ce fonds de sensibilité rêveuse qui nous émeut sans nous éclairer ? Qu'allons-nous faire de ces penchants, de ces dispositions instinctives qui nous poussent vers les choses, en quelque sorte à notre insu, ou du moins sans pouvoir nous dire en quoi elles consistent ? Qu'allons-nous faire de cette singulière faculté, bien et dûment convaincue de sorcellerie et de magie, qui entoure de tant de prestige les objets de nos affections, qui nous trompe d'autant plus sur les choses que nous les désirons plus ardemment, que nous avons plus de peine à les obtenir, que nous sommes plus inquiets sur leur possession après les avoir obtenues, et qui, pour créer ses fictions et édifier ses hypothèses, choisit toujours de préférence les sujets où la lumière ne peut pénétrer ? Nul doute assurément qu'il ne faille exclure des ateliers de la science ces facultés passionnées et aventureuses ; mais devons-nous les écarter aussi du domaine des beaux-arts ?

Autant il est peu sage de vouloir faire les sciences avec de l'inspiration, autant il le serait peu de vouloir appliquer les formes du raisonnement aux créations de la poésie. Je n'hésiterai certainement pas à dire au philosophe : Aimez la raison ; que vos écrits tirent d'elle tout leur lustre ; vos travaux seront d'autant plus dignes d'estime que vous vous serez tenu plus près des faits, que vous aurez moins accordé à l'imagination... Mais j'aurais quelque peine, je l'avoue, à adresser le même langage à l'artiste. Au lieu de lui dire : Aimez la raison ; je lui dirai : Aimez la passion ; étudiez ses mouvements ; sachez comment elle s'exprime ; observez son influence sur l'imagination ; voyez quels rêves elle lui fait faire ; connaissez les chimères dont elle lui demande de la bercer. J'aurais exhorté le savant à n'être ni passionné, ni ami du merveilleux ; je recommanderai à l'artiste d'être l'un et l'autre. La passion, qui aurait égaré le savant, est seule capable de bien diriger l'artiste : les illusions sont pour lui la première des réalités, puisque ce sont des

illusions qu'il doit peindre. Le savant, sans doute, doit soigneusement éviter de travailler d'inspiration. Mais malheur à l'artiste qui voudrait introduire dans la poésie les procédés de la science et faire parler à la passion le langage de la raison ! C'était l'inspiration qui était ennemie dans la science ; c'est la raison, entendue d'une certaine manière, qui le serait dans la poésie. La seule raison dont le poète ait besoin, en tant que poète, est celle qui connaît les secrets de la passion et de l'imagination ; qui sait comment agissent, comment se conduisent ces puissances mystérieuses ; et cette raison-là, il la possède d'autant mieux qu'il est plus plein des sentiments et des illusions qu'il doit exprimer. Remarquez en effet que ses plus beaux ouvrages, ses ouvrages les plus conformes aux lois du goût, cette souveraine raison de l'art, sont toujours ceux où il a été le plus véritablement inspiré, où il a cédé le plus naïvement aux émotions et aux illusions qu'il se proposait de faire naître.

Enfin, par cela seul que les arts ont un objet différent de celui des sciences, il est évident qu'ils doivent employer d'autres facultés. Les sciences se proposent de satisfaire ce besoin de l'esprit de l'homme qui le porte à observer les choses, à regarder, scruter, analyser, raisonner ; et il est évident que pour cela elles doivent employer la raison. Mais les arts tendent à une fin bien différente : ils ne sont point philosophes ; ils se proposent, non de prouver, mais de toucher ; ils s'adressent surtout à la partie passionnée et superstitieuse de notre nature ; leur tâche spéciale, en un mot, est de travailler à cultiver, à perfectionner notre imagination et nos affections, et il est évident qu'ils ne peuvent cultiver ces facultés qu'à l'aide de ces facultés elles-mêmes.

Des poètes raisonneurs ne seraient donc pas moins choquants que des philosophes poètes : un artiste n'est pas plus chargé de nous instruire qu'un savant de nous émouvoir ; et si la science est grièvement blessée d'un système de philosophie qui prétendrait faire de l'inspiration un moyen de connaître, les arts, si je ne me trompe, n'auraient pas moins à se plaindre d'un code poétique qui ferait de la raison la loi fondamentale de la poésie.

Je sais fort bien que la passion et l'imagination ont aussi

leur logique; mais cette logique ne ressemble pas toujours, il s'en faut, à celle de la raison. L'imagination et la passion ne raisonnent pas comme la raison. Il est une multitude de choses que la raison repousse et dont l'imagination s'accommode. Il est une foule de raisonnements, absurdes aux yeux de la raison, qui sont parfaitement conformes à la nature de la passion. Voyez, dans *Tartuſe*, la scène charmante où Valère et Marianne se querellent : chacun des deux amants tire des paroles de l'autre des conséquences que, bien évidemment, elles ne renferment pas; mais n'est-ce pas ainsi que le dépit amoureux raisonne, et était-il possible de saisir les mouvements du cœur humain avec plus de justesse que Molière ne l'a fait ici et dans cent autres endroits de ses ouvrages ? Quoi de plus absurde, logiquement parlant, que les reproches du loup à l'agneau dans la fable de La Fontaine ? Quoi de plus révoltant que la harangue de cet autre loup, quelque peu clerc, qui veut qu'on dévoue l'âne débonnaire qui vient de faire de sa peccadille une confession si solennelle, si ample, si précise, si bien circonstanciée ? Mais ces raisonnements, dont s'offense à bon droit la raison, sont précisément tels que la passion doit les faire, et ces loups raisonnent bien en loups : n'est-ce pas là, en effet, le vrai langage de la force injuste et brutale ? L'espèce de raison que réclament les beaux-arts n'est donc pas celle qui tient à notre faculté de connaître, celle qui sait parler à notre jugement; mais celle qui est propre à la passion et à l'imagination, qui sait comment ces facultés raisonnent et par quels moyens on réussit le mieux à les émouvoir.

Je ne veux point d'ailleurs risquer de fausser, en l'exagérant, une pensée naturellement juste; et quand je dis que les arts ne sont pas philosophes, je ne prétends nullement dire qu'il ne peut sortir de leurs œuvres aucune instruction. Il n'est pas toujours indispensable de démontrer pour instruire. Un poète dramatique n'a pas besoin, pour que ses pièces renferment d'utiles leçons, de faire débiter des sentences à ses personnages. La vive peinture d'une passion, la fidèle représentation d'un caractère, peuvent, en intéressant beaucoup, donner beaucoup à réfléchir. Je ne sais pas même si le meilleur moyen qu'un poète ait de faire penser n'est pas de se borner à représenter les passions telles qu'elles sont, avec les consé-

quences qu'il est dans leur nature de produire, et sans prétendre tirer d'ailleurs de cette peinture aucune morale autre que celle qui ressort naturellement des faits. La moralité du théâtre de Molière n'est certainement pas tant dans ce qu'il peut renfermer de tirades vigoureuses contre tel ou tel vice, que dans la profonde vérité avec laquelle les personnages ridicules ou vicieux s'y peignent eux-mêmes, dans celle des actes auxquels ils se laissent entraîner par leurs travers, et dans celle des effets que produisent ces actes. Il se peut donc bien que le poète nous instruisse : je dis seulement que son rôle n'est pas de nous endoctriner ; son rôle est de peindre d'une manière vive et sincère les illusions de l'esprit, les émotions de l'âme, et de laisser après cette naïve peinture produire l'effet qu'elle pourra, ou mieux encore l'effet salutaire pour lequel elle a été préparée.

Les arts ne sont pas philosophes ! Il ne suit pas non plus de là sans doute que le poète doive s'interdire rigoureusement toute réflexion. La poésie et la science n'occupent pas dans l'esprit humain des cases tellement séparées qu'il y ait impossibilité de les allier ensemble, que le savant doive être exclusivement savant et le poète exclusivement poète. Il n'est pas d'artiste, pour si passionné qu'il soit, qui ne parle quelquefois en philosophe. Il n'est pas de bon ouvrage de poésie qui ne soit semé çà et là de maximes et de réflexions. Il y a à dire seulement que ce n'est pas lorsqu'il parle à la raison que le poète est artiste, et que des sentences philosophiques, même versifiées, ne sont pas de la poésie.

Le véritable objet, l'objet fondamental des beaux-arts étant d'agir sur le sentiment et l'imagination, tout ce qui les rapproche davantage de cet objet est, en même temps, ce qui est le plus conforme à leur nature.

Ainsi ils sont d'autant plus fidèles à leur nature que les lois qui les gouvernent sont calquées plus exactement sur celles des facultés qu'ils sont chargés de cultiver. Je sais que, pendant longtemps, on a pensé qu'ils pouvaient être soumis à des règles arbitraires ; mais c'était là une véritable erreur. Il n'y a pas plus d'arbitraire dans les arts bien traités que dans les sciences bien faites ; dans les méthodes à suivre pour agir sur la passion que dans celles qu'il faut observer pour développer la raison ; et, de même que le savant, pour faire l'éducation de



l'intelligence, a le plus grand besoin d'observer comment elle se conduit, de même le poète est obligé de savoir comment procèdent dans leurs mouvements les facultés affectives : car toutes les règles de son art sont écrites pour ainsi dire dans la nature même de ces facultés.

Ainsi encore les arts sont d'autant plus conformes à leur propre nature qu'ils sont plus véritablement passionnés, qu'ils touchent et émeuvent davantage, que leurs traits sont plus vifs et plus pénétrants, qu'ils savent mieux aller au fond des âmes. C'est sans doute un grand écueil pour eux que de manquer de noblesse ; mais une chose qu'ils doivent redouter peut-être encore davantage c'est d'être froids ; puisque leur objet même est d'échauffer et de remuer la passion. C'est pour cela que nos grands auteurs tragiques, qui, pour l'observation des convenances et pour la pureté et la régularité des formes, laissent si loin derrière eux les grands écrivains dramatiques de l'Angleterre et de l'Allemagne, sont peut-être moins artistes qu'eux en ce qu'ils sont moins passionnés, qu'ils intéressent moins, qu'ils n'exploitent pas aussi franchement les affections primitives de la nature humaine.

De même encore les arts sont d'autant plus conséquents à leur nature qu'ils sont plus originaux, c'est-à-dire qu'ils se tiennent plus près des mœurs, du génie, de la manière de sentir des peuples sur qui doit s'exercer leur action. Certainement c'est courir quelque risque de les dénaturer que de leur faire imiter les œuvres d'une autre époque ; car il peut très-bien arriver qu'il n'y ait que peu ou qu'il n'y ait point de rapports entre l'esprit des âges passés et celui de l'époque présente, et que ce qui avait remué les passions et l'imagination des peuples qui ont disparu, laisse froides et indifférentes les générations qui leur ont succédé. C'est ainsi que vers la fin du moyen-âge, par exemple, l'invasion des lettres grecques et latines put fort bien nuire à l'avancement des beaux-arts, en altérant profondément leur originalité et en leur faisant perdre de vue le génie si différent des nations nouvelles sur lesquelles ils avaient à agir ¹.

¹ Entre autres preuves de la vérité de cette assertion, on pourrait citer les progrès singuliers que la poésie avait faits du *xii^e* au *xiv^e* siècle, dans un pays où l'on ne devait guère s'attendre à la voir fleurir, mais où n'avait pas

Veut-on d'autres conséquences du même principe ? J'ajouterai qu'il est plus dans la nature des beaux-arts de peindre, comme on dit, la passion individualisée que la passion abstraite : et cela par cette raison toute simple que la passion individualisée, la passion telle qu'elle s'est manifestée à des époques et dans des hommes avec lesquels le temps présent peut avoir conservé des rapports multipliés, tenant à notre manière de sentir par beaucoup plus de points que la passion abstraite, est infiniment plus propre à nous émouvoir ; qu'ainsi le drame historique est plus selon la nature de l'art que le drame idéal ; qu'un système dramatique qui a des types convenus pour tous les caractères, et qui applique indistinctement ces types abstraits à tous ses héros, outre qu'il fausse perpétuellement l'histoire, a le défaut très-grave d'être moins conforme à l'objet essentiel de l'art ; puisqu'il intéresse infiniment moins ; qu'au contraire un système qui, en conservant à la passion ce qu'elle a d'universel, de permanent, d'identique à elle-même dans tous les temps et dans tous les lieux, a soin de marquer ce qu'elle a eu de particulier et d'individuel, à chaque époque, dans chaque pays et dans chaque personnage, outre l'attrait qu'il offre comme moyen d'instruction, s'accorde mieux avec la vraie nature de l'art, puisqu'il doit produire nécessairement des impressions beaucoup plus vives.

Une conséquence encore du principe que l'art doit intéresser, émouvoir, c'est que les illusions les plus accréditées sont celles qui lui conviennent le mieux ; que les croyances populaires du

pénétré la manie de l'imitation des littératures anciennes, sous le ciel affreux de l'Islande. « Pendant que, dans le reste de l'Europe, observe un historien, on faisait de vains efforts pour reproduire dans une langue morte la poésie dite classique, l'esprit simple et naturel et l'imagination naïve des Islandais, s'exprimant dans leur idiome national, donnèrent à la narration et à la poésie un essor tel qu'on n'en avait jamais vu dans le Nord. Il naquit une littérature islandaise, à laquelle nous devons la plupart des renseignements que nous possédons sur les mœurs des pirates scandinaves. Ni la rigueur excessive du climat, ni la stérilité du sol, ni la pauvreté des habitants, ne purent étouffer cette flamme poétique qui s'était emparée des esprits. » Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, t. II, p. 192. — Voy. en outre, dans le discours préliminaire placé en tête du même ouvrage, ce que dit Depping des *sagas* islandaises, les unes mythiques, les autres romantiques, et de la manière dont elles furent composées.

moyen-âge, par exemple, sont aujourd'hui plus conformes à sa nature que celles qui, fort auparavant, avaient dominé les peuples de l'antiquité; que le merveilleux du christianisme est, poétiquement parlant, préférable à celui du paganisme; et cela par cette raison, fort concluante encore, que le merveilleux du christianisme a conservé plus d'empire sur les imaginations, et qu'il se trouve plus en rapport avec les habitudes de notre intelligence. Sans doute l'autorité de ce merveilleux est loin d'être aussi grande aujourd'hui qu'elle l'a été à d'autres époques; mais ceux-là même qui n'y sont plus soumis n'ont pas cessé de le comprendre; tous en ont vu quelques effets; tous savent quel ascendant il a eu et avec quelle plénitude il a longtemps possédé l'universalité des intelligences, tandis que personne ne conçoit plus aujourd'hui comment les fables mythologiques ont jamais pu avoir le moindre crédit, et comment il a pu exister un temps où ces fables étaient un objet de foi et exerçaient une influence réelle sur la vie. Il suffit donc que le merveilleux du christianisme soit aujourd'hui encore plus accrédité et plus vivant que celui de la mythologie, pour qu'il paraisse plus conforme à la nature de l'art, pour qu'il soit plus poétique. On doit ajouter qu'il est aussi plus poétique parce qu'il est d'un ordre infiniment plus pur et plus élevé, et surtout parce qu'il se lie plus étroitement aux émotions de l'âme, tandis que la plupart des croyances mythologiques n'avaient guère de rapport direct qu'avec les affections des sens.

Une autre conséquence du même principe, c'est que si l'art doit mettre de l'ordre, de la méthode et de l'unité dans ses compositions, ce n'est point par un respect superstitieux pour l'autorité de certaines règles, mais en vue du but même auquel il tend, et pour agir sur l'imagination et la passion avec une énergie plus concentrée et plus vive. Il n'est pas d'homme sensé qui ne comprenne que l'objet des règles étant d'ajouter à l'intérêt et à l'effet, il ne peut jamais être question de sacrifier l'intérêt et l'effet à l'observation des règles.

Enfin, une dernière déduction à tirer du principe que l'art doit émouvoir, c'est qu'il doit viser à employer un langage vrai, plus encore qu'un langage noble; un langage direct, de préférence aux circonlocutions et aux périphrases; le mot

propre, pourvu qu'il n'ait rien de bas, plutôt que des expressions métaphoriques. Il est clair, en effet, que tout cela est beaucoup mieux approprié au but que l'art doit atteindre, que tout cela est plus conforme au naturel de la passion et plus fait pour exciter en nous les émotions que l'objet propre de l'art est de faire naître.

Ainsi paraît justifiée par la nature même des beaux-arts la réforme que notre âge a prétendu leur faire subir. Mais par leur nature aussi paraît condamnée très-clairement et sous des rapports fort essentiels la direction que quelques esprits ont tenté de donner à cette réforme.

Ainsi l'on se méprenait, sans nul doute, sur le but où doivent tendre les beaux-arts quand on a dit qu'il fallait viser à leur donner un caractère national. La nationalité n'est pas plus l'objet des arts que celui des sciences ; il ne peut pas plus être question de faire des beaux-arts nationaux que de faire de l'astronomie, de la physique ou de la chimie nationales. L'objet des beaux-arts est tout uniment de cultiver certaines de nos facultés comme celui des sciences est d'en cultiver d'autres : leur objet est d'agir sur l'imagination et les passions. Ils ont sûrement à tenir compte pour cela de ce qu'il peut y avoir de particulier dans la manière de sentir du peuple à qui ils s'adressent, mais ce qu'ils doivent consulter surtout c'est la nature des facultés qu'ils se proposent de former et dans lesquelles résident tous leurs principes : il y a, comme l'observe très-justement Pascal, des règles aussi sûres pour plaire que pour démontrer ¹.

On ne se trompait pas moins sur le véritable objet des beaux-arts, et en particulier du drame, quand on a dit qu'ils devaient faire *un tableau large de la vie*, qu'ils devaient *en tout ressembler à la vie*. Que ne faudrait-il pas introduire dans le drame s'il devait être en effet un tableau de la vie ? Mais tel ne saurait être et tel n'est point son objet. Son objet, comme celui de tous les ouvrages de poésie et d'art, est de toucher, d'intéresser, d'émuouvoir, d'agir sur notre imagination et nos facultés affectives ; et il est clair que pour cela il ne doit pas tant chercher à accumuler les événements qu'à choisir ceux dont la

¹ Voy. les *Pensées* (édit. Gossut), 1^{re} partie, art. 3, *De l'art de persuader*.

représentation est de nature à produire une impression très-vive, ceux autour desquels des intérêts contraires se trouvent le plus heureusement groupés, ceux qui sont le plus propres à animer les passions et à faire ressortir les caractères. L'artiste romantique qui, pour se conformer aux préceptes de son école, commençait par *prendre dans sa large main beaucoup de temps* et par *y faire mouvoir des existences entières*¹, n'agrandissait la sphère de son art qu'au risque d'en énerver beaucoup la puissance. Il tombe sous le sens qu'il n'est pas possible d'intéresser aussi vivement en accumulant dans un même cadre tous les événements d'une vie qu'en concentrant l'attention sur un seul fait bien dramatique et sur les passions au milieu desquelles ce fait s'est préparé, développé, accompli.

J'accorde volontiers que l'art doit se renfermer dans la représentation des choses réelles ; mais comment convenir, avec certains artistes, qu'il doit se borner à représenter les réalités qui sont de nature à affecter les sens ? Les faits du sentiment et de l'imagination, l'amour platonique, les visions, le merveilleux, les images fantastiques ne sont-ils pas des réalités aussi, non pas sans doute aux yeux de la science, qui doit bien se garder de rien établir sur de telles données, mais relativement à l'art, qui se propose d'émouvoir, non de convaincre ? Ne semble-t-il pas même que ce sont là les réalités qu'il doit représenter de préférence, et ne sont-elles pas les plus propres à agir sur les facultés qu'il se propose spécialement de stimuler ?

Si l'art, pour atteindre son but, ne doit pas se renfermer dans la représentation des réalités sensibles, encore moins doit-il s'attacher à la peinture des réalités hideuses. Celles-là, en effet, ne sont ni les plus vraies, ni les plus poétiques. Un homme usé, blasé, à qui il ne reste plus de sens pour rien, qui ne voit partout qu'une nature décolorée, flétrie, dépravée, ne se trompe pas moins à sa manière, et ne se fait pas, en sens inverse, moins d'illusions que le très-jeune homme dont la vive et fraîche imagination anime, colore, embellit toutes choses. D'ailleurs quand la plus horrible représentation des choses en serait la représentation la plus fidèle, ce qui, heureusement, est

¹ Paroles de M. Alfred de Vigny, dans la préface de sa traduction d'Othello.

loin d'être vrai, elle ne serait certainement pas la plus conforme à l'objet de l'art : on n'attendrait pas quand on révolte ; faire lever le cœur n'est pas le toucher. Enfin il ne s'agit pas seulement pour l'art de nous émouvoir d'une façon quelconque : si la vraie tâche du savant est de former l'intelligence, celle de l'artiste est de perfectionner d'abord le sentiment et l'imagination ; et certes ce n'est pas une bonne manière de cultiver ces facultés que de leur présenter continuellement le spectacle de l'horreur physique ou morale, des scènes imitées du gibet ou du bagne, des infirmités, des maladies au lieu de passions, le délire de la rage à la place des émotions de l'âme.

Si l'art oublie sa mission quand il fait choix d'une nature hideuse, il ne s'en souvient guère mieux quand il s'attache à ne nous montrer que des réalités vulgaires. J'ai cordialement applaudi pour mon compte à la réaction qui s'est opérée parmi nous contre la manie des types convenus et du style académique. En poésie, en peinture, rien n'était ordinairement plus froid et plus faux. Mais ne pouvait-on se détacher de l'affectation des formes dites classiques sans tomber dans l'affectation des formes communes, et fallait-il ne se détacher du genre noble que pour donner systématiquement dans le trivial ?

Et puis une question encore : c'était certainement méconnaître le but de l'art que de prendre à tâche d'être ignoble pour paraître vrai ; mais ce but, si mal atteint par le choix des formes communes, l'était-il mieux par celui des formes incorrectes ? Quel pouvait être l'objet des licences si étranges qu'ont prises quelque temps à cet égard de certains artistes ? Était-ce pour avoir l'air plus inspiré qu'on dédaignait d'écrire correctement ? qu'on faisait de grossières fautes de dessin ? qu'on s'évertuait en quelque façon à écrire et à peindre avec une si singulière affectation de négligence ? Le néologisme était-il un moyen bien ingénieux de faire travailler les imaginations ? Avait-on découvert dans le barbarisme une source d'émotions jusqu'alors inconnue ? Y avait-il dans le solécisme une vertu propre à toucher les cœurs ? Il serait aisé de citer nombre d'ouvrages de fabrique plus ou moins récente qui donneraient le droit de faire ces questions.

Je reconnais qu'il ne faut pas sacrifier le fond à la forme, et que le but de l'art dramatique n'est pas d'emprisonner les

sujets qu'il représente dans un intervalle de temps et dans un espace trop resserrés : mais son objet est-il davantage de n'assigner à l'action aucune limite ? Assurément la violation systématique de ce que les maîtres ont appelé les unités de temps et de lieu n'est pas un moyen d'ajouter à l'effet.

Il est sensible, au contraire, que tout ce qui contribue à concentrer, et par cela même à soutenir, à fortifier l'attention est favorable au but que l'art se propose. Partant, on ne peut nier qu'il n'y ait quelque avantage à circonscrire, autant qu'on le peut sans invraisemblance, le temps et le lieu de la scène, ou plutôt à choisir des sujets qui se renferment sans violence dans un temps et dans un espace circonscrits. On a dit qu'il était absurde d'obliger tous les événements à venir se dérouler dans un même lieu ; est-il plus raisonnable de forcer une multitude de lieux à venir figurer successivement sur les mêmes planches ? Je sais qu'il est beaucoup de sujets dans lesquels il faut de toute nécessité déplacer les lieux ou les événements ; mais je ne sais pas si l'un vaut mieux que l'autre, ou plutôt il me semble que la vérité et la vraisemblance ont plus ou moins à souffrir des deux excès, d'où je conclus qu'il y a profit pour l'art à chercher des sujets où l'on puisse s'abstenir également de l'un et de l'autre. On méconnaît donc l'intérêt de l'art quand on choisit de parti pris des sujets qui demandent, pour se développer, beaucoup de temps et d'espace, et qui obligent le poète à faire passer successivement sous les yeux des spectateurs une multitude de temps et de lieux divers.

A plus forte raison méconnaît-on l'intérêt de l'art, lorsque, non content d'obliger le spectateur à suivre l'action qu'on veut lui faire connaître à travers une longue suite de temps et de lieux divers, on lui impose encore la fatigue de courir après le sens de l'action elle-même ; lorsqu'on ne prend pas la peine, d'exposer clairement le sujet du drame, de le développer avec méthode, d'y mettre de l'ensemble et de la vraisemblance, d'en écarter tout ce qui ne concourt pas à l'effet général. Or, les mêmes artistes, qui s'évertuent à bannir du drame les unités de temps et de lieu, ne mettent, par compensation, qu'un soin très-médiocre à rendre sensible dans leurs ouvrages l'unité d'intérêt et de sujet, qu'ils regardent pourtant comme essentielle, et qui est en effet la plus capitale de toutes. On

peut dire même que, loin de viser à se signaler par le mérite de la composition, ils aiment fort à laisser régner dans leurs œuvres un certain air de désordre qui puisse donner lieu de supposer qu'elles ont été faites d'inspiration.

Ainsi il s'est mêlé à la réforme, d'ailleurs excellente, qu'on a fait subir aux beaux-arts, comme il se mêle à toutes les réformes possibles, beaucoup d'idées fausses ou exagérées et qui allaient contre le but que cette rénovation avait précisément pour objet d'atteindre. Tout ce qu'il y avait à demander aux beaux-arts, en effet, c'était de se rapprocher davantage de leur objet, de parler moins à la raison, dont la culture devait être l'objet spécial d'un autre ordre de travaux, et d'agir davantage sur l'imagination et le sentiment, dont l'éducation et le perfectionnement étaient leur affaire propre et directe; et pour cela d'être moins asservis à l'esprit de convention dans le choix des types qu'ils offraient à nos regards et dans celui des formes qu'ils adoptaient pour les peindre; de ne pas représenter l'homme en général, mais des hommes en particulier, et de préférence les hommes dont les passions devaient être les plus propres à émouvoir les nôtres; de peindre les émotions de l'âme plutôt que les affections des sens; de mettre l'idéal dans les sentiments bien plus encore que dans les formes; de choisir le genre de merveilleux le plus capable d'exciter et d'élever l'imagination; de ne pas tant lui présenter de ces objets qui, pour être vus et décrits, ne demandent en quelque sorte que des sens, que de ceux que nul sens ne saurait découvrir, qui ne sont perceptibles que pour l'âme même, et qui étant en quelque sorte son ouvrage, sont par cela même plus propres à la remuer; de renoncer d'ailleurs à ce qu'il pouvait y avoir de fausse noblesse dans leur style; d'adopter un langage plus simple à la fois et plus passionné; en un mot de se tenir plus près de la nature, d'être plus humains, plus profonds et plus vrais.

Or, rien de tout cela n'impliquait, nous venons de le voir, ni l'obligation de se réduire à la représentation du monde matériel, ni celle de se condamner à la peinture des réalités hideuses ou vulgaires, ni celle de manquer aux règles les plus essentielles de la composition, ni celle de violer les règles du langage, etc. Il n'était nullement nécessaire, pour donner aux

arts plus de naturel et de vérité, de leur rendre ce qu'il y avait eu de plat, d'incorrect, de grossier, d'inachevé dans leurs premières ébauches. Passe qu'on remontât à leurs commencements pour y puiser quelque chose de l'ardeur naïve qui les avait d'abord animés; mais non certes pour y chercher des formes qui n'avaient pu être d'abord qu'extrêmement imparfaites. Il tombe sous le sens que le temps a dû perfectionner, sous une multitude de rapports, leurs procédés, leur langage, et tous leurs moyens d'expression. C'était méconnaître ouvertement leur intérêt que de renoncer à ces progrès pour revenir à leur première façon de faire; et ce que de nos jours on a appelé, sous ce rapport, la *renaissance*, aurait pu passer souvent pour un retour à la barbarie.

§ 3. — DE L'OFFICE SOCIAL QUI EST PROPRE AUX BEAUX-ARTS.

Nous venons de voir quelle est la nature et le véritable objet des beaux-arts. Nous avons reconnu qu'à la différence des sciences, qui sont chargées de nous instruire, leur tâche à eux consiste surtout à émouvoir notre imagination et notre sensibilité. J'ai fait observer combien à des objets si différents il était essentiel d'appliquer des facultés différentes; combien il serait peu sage, d'une part, de prétendre faire les sciences avec de l'inspiration, et, d'un autre côté, de vouloir appliquer le raisonnement aux créations de la poésie; comment on ne peut former la raison que par l'intermédiaire de la raison, et le sentiment et l'imagination qu'à l'aide de ces facultés elles-mêmes; comment se trouvent ainsi justifiées, par la nature même des beaux-arts, les modifications auxquelles notre temps leur a demandé de se soumettre, et non moins clairement condamnée tout à la fois une partie des réformes que certains esprits ont essayé de leur faire subir. On a pu comprendre enfin qu'il n'est pas de difficultés touchant leur nature qu'on ne puisse aisément résoudre en partant de ce principe que leur premier et leur unique objet est de cultiver et de perfectionner en nous l'imagination et les facultés affectives.

Mais quel rôle, pourra-t-on me demander, prétendez-vous faire jouer dans l'économie sociale à l'imagination et à la passion, et quel intérêt vous paraît offrir, dans un ordre de choses philosophiquement constitué, la culture de facultés si peu philosophiques, dont la philosophie a tant médité et souvent à si bon droit, et que vous-même vous semblez regarder comme dangereuses ?

La réponse est aisée.

Ce que je regarde comme dangereux, ce n'est pas le sentiment et l'imagination, c'est le caractère philosophique qu'on prétendrait donner à ces facultés et leur intrusion dans les matières de science. Il est ou ne peut plus essentiel de bien séparer leur domaine de celui de la raison, de bien savoir qu'il ne leur est pas donné de nous instruire, de ne jamais oublier qu'il est impossible de faire de leurs suggestions le fondement de nos connaissances. Mais, une fois le départ fait entre l'empire du merveilleux et celui de la science ; une fois ceci bien établi que l'émotion, l'enthousiasme, l'inspiration ne sont pas des facultés qui puissent nous guider dans la recherche des vérités positives ; une fois, en un mot, ces facultés réduites à leur vraie valeur et soigneusement confinées dans leur sphère, il semble impossible d'apercevoir en quoi il pourrait y avoir quelque danger à les cultiver. Le savant et l'artiste se proposent des objets différents, mais non pas des objets contraires ; et le soin que celui-ci prend de nous toucher, l'état modéré d'excitation dans lequel il entretient nos facultés imaginatives et affectives, loin de contrarier les efforts que doit faire d'une autre part le savant pour nous éclairer, contribueraient plutôt à assurer le succès de sa tâche.

La culture de la poésie, qui n'offre rien de naturellement incompatible avec celle de la raison, semble particulièrement peu redoutable dans l'état présent des esprits et au point de perfection où sont parvenues les méthodes scientifiques. On pourrait s'effrayer de l'ascendant des beaux-arts si nous vivions à une époque où l'imagination dominerait à peu près seule, où ses produits seraient presque exclusivement recherchés, où elle se mêlerait encore à l'étude de la plupart des sciences, et où elle aurait le grave inconvénient de fausser leurs méthodes et de vicier le résultat de leurs investigations. Mais au point

où nous en sommes, et à une époque où l'utilité des sciences est si vivement sentie, leur autorité si hautement reconnue, et la bonne manière de les cultiver si universellement comprise, où est la poésie qui aurait le pouvoir de faire négliger la culture des sciences ou de faire mettre les bonnes méthodes en oubli ? Nous voyons bien, il est vrai, quelques poètes et même quelques philosophes faire le procès à la raison, proclamer que l'enthousiasme vaut mieux que la science, publier que tout est vain hors ce qu'il est impossible de savoir, présenter l'inspiration comme la seule vraie source de lumière ; mais ces abus de l'imagination, assez fâcheux pour mériter qu'on les signale, ne tirent pourtant pas tellement à conséquence qu'ils doivent faire prendre en haine ou en défiance la culture de la poésie.

Non seulement il n'y a point à s'effrayer aujourd'hui des efforts que peuvent faire les beaux-arts pour stimuler nos facultés affectives et entretenir en nous un certain goût du merveilleux, mais on doit regarder ces efforts comme éminemment utiles et salutaires. Il ne serait pas en effet sans inconvénient de n'être occupé que d'intérêts positifs, et dans un siècle spéculateur comme le nôtre, où une portion si considérable de la vie est absorbée par des travaux qui n'entretiennent d'activité que dans la tête et les bras, il est bien essentiel que la poésie, agissant comme révulsif, préserve les âmes d'une certaine sécheresse. S'il peut être dangereux de surexciter le sentiment et l'imagination, il n'y aurait guère moins d'inconvénient à laisser ces facultés inactives. Notre premier soin sans doute doit être de les bannir des sujets où elles ne doivent point avoir part ; mais moins nous devons mettre d'imagination dans les affaires et dans la science, et plus il est essentiel que nous en mettions dans les beaux-arts ; plus nous sommes entraînés à exercer la raison d'un côté, et plus nous avons besoin de cultiver le sentiment de l'autre.

Je vais plus loin, et je dis que la culture prudente de l'imagination et des sentiments passionnés est nécessaire dans l'intérêt des sciences, et pour préserver l'esprit scientifique d'une dégénération qui sans cela deviendrait inévitable. Cet esprit s'énervé et s'abatardit, en effet, quand on le veut cultiver à l'exclusion de tout autre. Il y a perte évidente pour le jugement à négliger le sentiment et l'imagination. Si ces facultés sont na-

tuellement distinctes de la raison, elles n'en sont pas moins éminemment propres à lui donner de la vigueur, de la pénétration, de la sagacité; il n'y aurait pas d'esprit complet sans elles; elles sont indispensables à la bonne constitution de l'entendement, et le génie n'est que l'union à une raison forte d'une imagination et de passions naturellement vives.

Il nous importe de cultiver le sentiment et l'imagination, non seulement dans l'intérêt de la raison et pour la rendre plus intelligente, mais encore dans l'intérêt des caractères, et pour les rendre plus forts et plus constants. Je ne me chargerais certainement pas de justifier tout ce que ces facultés, séparées de la raison, ont pu nous faire entreprendre. Il serait aisé de prouver à certains enthousiastes que si, dans le nombre des grands événements dont ils leur font honneur, il en est qui ont produit des résultats favorables, ces résultats ne peuvent leur être attribués que d'une manière tout à fait indirecte, puisque, la plupart du temps, elles ne les avaient ni cherchés, ni prévus. Mais si le sentiment et l'imagination ne suffisent pas pour faire de grandes choses, je conviens qu'il serait impossible de faire de grandes choses sans ces facultés. Il est une multitude d'entreprises pour lesquelles il faut avoir, comme on dit vulgairement, le diable au corps, et l'imagination et la passion sont ces démons qui nous donnent, avec l'ardeur dont nous avons besoin pour entreprendre des choses difficiles, l'opiniâtreté nécessaire pour les conduire heureusement à fin. J'ajoute qu'un certain degré d'exaltation est utile et secourable dans toutes les conditions de la vie, et qu'il est bon que chacun s'exagère un peu l'intérêt et l'importance de sa tâche : il n'est pas douteux, en effet, que cette illusion salutaire n'en facilite beaucoup l'accomplissement. Tout devient aisé au travailleur qu'un peu de passion anime. Tout serait difficile à qui travaillerait sans nul entraînement. Sans imagination, nous n'avons ni ardeur, ni courage, ni constance : les choses alors s'offrent à nous dépouillées de tout attrait, et nos efforts pour surmonter les obstacles sont proportionnés au peu de passion que l'objet de nos soins et de notre labeur nous inspire.

La culture du sentiment et de l'imagination qui nous a paru si propre à entretenir l'activité de l'esprit et à favoriser le progrès des sciences, ne contribue pas moins, d'un autre

côté, au perfectionnement des arts. Elle seconde à la fois ceux qui agissent sur les choses et ceux qui s'occupent directement de l'éducation de l'espèce humaine. Elle est utile aux premiers en leur donnant du goût, en prévenant la dégénération des formes, en les portant à choisir, pour tous les produits qu'ils entreprennent de créer, des modèles élégants et purs. Elle est peut-être encore plus profitable aux autres. Elle développe dans les hommes, en effet, des facultés de l'ordre le plus précieux, et qui donnent du charme, de la grâce, de l'éclat, de l'énergie à toutes celles qu'ils peuvent posséder d'ailleurs.

L'homme serait un être incomplet s'il ne développait que ses forces physiques et ses facultés mentales. Le beau idéal de l'homme se compose d'élégance, de goût, de passion, d'exaltation autant que de beauté physique et d'intelligence. Il demande que les perfections du corps et les distinctions de l'esprit soient relevées par la culture de l'imagination et par le développement des facultés de l'âme. Comparez le jeune homme qui n'a encore reçu que l'éducation du gymnase et des écoles à celui qui a déjà fréquenté le monde, qui a entendu les conversations des artistes les plus distingués, qui a eu le bonheur de vivre familièrement dans une société choisie, qui s'est trouvé mêlé au mouvement d'idées et de sentiments nobles, délicats, passionnés qu'une telle société est de nature à faire naître : quelle différence entre l'un et l'autre, et comme le premier est écrasé par le second ! C'est que celui-ci a reçu un genre d'éducation qui manque encore à celui-là ; c'est que son âme s'est ouverte à une multitude de sentiments que l'autre ignore, et que ces sentiments, éprouvés au sein d'une société où ils se manifestent sous les formes les plus heureuses, ont graduellement modifié toutes ses autres facultés, ajouté la grâce à l'intelligence, communiqué l'expression à des traits qui n'avaient eu jusqu'alors que le mérite de la régularité, donné du relief aux moindres avantages de sa personne, fait disparaître jusqu'à ses défauts. On comprend ainsi comment les beaux-arts, dont la mission est d'agir sur le sentiment et l'imagination, et qui développent en nous des facultés capables d'embellir jusqu'à la laideur même, doivent paraître favorables au perfectionnement du genre humain.

D'ailleurs, on ne considérerait que les plaisirs que ces arts

nous procurent, sans avoir égard au besoin que tous les autres ont de leur secours, et à la part très directe qu'ils prennent à l'éducation de l'espèce humaine, qu'on les trouverait fort dignes encore de figurer dans l'économie sociale et d'occuper un rang éminent. De toutes nos facultés, celles qu'ils cultivent sont peut-être celles qui nous donnent le sentiment le plus vif et le plus profond de l'existence. Rappelons-nous ce que nous éprouvons dans ces moments heureux où l'émotion nous gagne, où nous sommes touchés, attendris ; recueillons les impressions que nous ont fait éprouver, une fois ou l'autre, la pitié, la bienveillance, le désintéressement, le courage, le dévouement réfléchi à une bonne cause, et demandons-nous s'il est beaucoup de plaisirs comparables à ceux que le sentiment procure. Ces plaisirs d'ailleurs ont cet avantage qu'ils nous honorent fort à nos propres yeux. Nous sommes fiers, et non sans raison, de sentir notre cœur ouvert aux bonnes et nobles affections de la nature humaine ; et si le savant qui nous fait découvrir dans notre intelligence des facultés que nous n'y soupçonnions pas excite vivement notre gratitude, nous savons encore plus de gré à l'artiste qui nous apprend que nous sommes sensibles, et qu'il n'est pas d'émotions généreuses que notre âme ne soit apte à éprouver.

Enfin, les choses n'ayant pour nous de valeur qu'en raison de l'intérêt qu'elles nous inspirent, et cet intérêt étant subordonné à la vivacité de notre imagination et de nos affections, il semble que les arts qui développent en nous ces facultés, ajoutent par cela même à la valeur de toutes choses. Il est vrai que nous sommes quelquefois d'autant plus à plaindre que nous sentons plus vivement ; que plus nous étendons la sphère de notre sensibilité, et plus nous multiplions les points par où nous sommes vulnérables ; mais si une sensibilité plus développée expose à plus de peines, elle devient aussi la source de plaisirs plus vifs et plus nombreux, et l'on ne peut nier qu'à tout prendre, il n'y ait un immense avantage à perfectionner en nous cette faculté.

On voit sous combien de rapports se manifeste la salutaire influence des arts qui se chargent de la culture de l'imagination et des affections du cœur, et combien peu sont raisonnables les préventions que l'esprit philosophique nourrit quel-

quefois contre la poésie. C'est à bon droit sans doute que les philosophes font le procès à la poésie et se défient de son influence, lorsque, non contente de nous émouvoir, elle veut encore nous endoctriner ; lorsqu'elle place le merveilleux au-dessus de la science ; lorsqu'elle présente ses inspirations sur des sujets impénétrables comme des vérités plus sûres que les vérités démontrées, et même comme les seules vérités sûres. Mais lorsque, se renfermant mieux dans sa sphère, elle ne prétend ni infirmer l'autorité de la raison, ni attribuer trop d'autorité à l'imagination ; lorsque, satisfaite de toucher les âmes, elle n'aspire pas à dominer l'entendement, rien n'est moins juste que de la présenter comme dangereuse. Réduite à son rôle, elle est favorable aux progrès de la philosophie, bien loin de lui être contraire.

Ajoutons que, de son côté, la poésie n'a pas plus sujet de s'alarmer des progrès de l'esprit philosophique, et qu'il n'est pas vrai, comme on le dit sans cesse, que la science, à mesure qu'elle progresse, chasse devant elle la poésie.

Ce n'est pas sans raison sans doute que la poésie se plaint de la philosophie, lorsque celle-ci, non contente de revendiquer le droit qu'elle a de nous instruire, prétend encore défendre au poète de nous émouvoir, le blâme de parler à notre imagination et à nos sentiments passionnés, présente comme funeste toute influence autre que celle du savant, veut qu'on n'occupe l'esprit humain que de ce qui peut s'établir par principe et par raison démonstrative, et nullement de ce qui est affaire d'imagination et de passion ; mais si, plus juste et plus raisonnable, la science ne conteste à la poésie que le droit de soumettre la raison à l'imagination ; si, en se réservant tout ce qui est de son domaine, elle laisse d'ailleurs au poète l'empire du merveilleux, quel sujet la poésie peut-elle avoir encore de se plaindre ?

En général, il suffit de bien séparer les rôles et de distinguer, comme nous l'avons fait, la tâche de la science et celle de la poésie, pour être conduit à reconnaître que la science ne peut pas plus nuire à la poésie que la poésie à la science. Il est vrai que le savant, tout entier à l'éducation de notre faculté de connaître, ne travaille pas à perfectionner nos facultés d'imaginer et de sentir ; mais du moins il n'altère pas

ces facultés ; il ne peut leur faire d'autre tort que de les laisser inactives ; et si l'artiste veut s'occuper de leur culture, les travaux du savant n'auront certes pas pour effet de rendre ses efforts inutiles et vains ; bien loin de là, il pourra arriver que nous répondions avec d'autant plus d'empressement aux sollicitations du poète, que nous aurons écouté plus attentivement les démonstrations du philosophe, et qu'après nous être instruits avec celui-ci, nous cédions avec plus d'attrait encore aux émotions que voudra nous faire éprouver celui-là.

Ce reproche fait à la science de tendre à détruire la poésie, qui n'a pas le moindre fondement dans la nature des choses, paraît encore moins justifié par les faits. On ne niera sûrement pas que ce siècle-ci ne s'occupe de la culture des sciences, au moins des sciences naturelles, avec autant d'ardeur et par d'aussi bonnes méthodes que les siècles qui l'ont précédé. On doit reconnaître, au contraire, que la culture en est devenue infiniment plus générale, et qu'on y procède par de meilleures voies. Il est donc vrai de dire, à beaucoup d'égards, que notre siècle s'occupe davantage de science, et qu'il s'en occupe mieux. Est-ce que, d'une autre part, il est moins sensible à la poésie ? Gardons-nous de le croire. Il est, au contraire, évident qu'il comprend mieux le sens de ce mot, et que, plus philosophe sous beaucoup de rapports, il est en même temps plus poète ; que, plus fidèle à l'esprit d'observation dans les sciences, il sent d'avantage le besoin de mettre de la passion et de l'imagination dans la poésie. Je ne recherche point si de nos jours les poètes ont plus ou moins de talent qu'ils n'en montrèrent à d'autres époques : je dis seulement que le départ entre la poésie et la science est mieux fait ; que chacun de ces deux ordres de travaux se renferme mieux dans l'objet qui lui est propre, et que, dans le temps où la science est plus positive, la poésie a quelque chose de plus idéal et de plus passionné. Les faits prouvent donc, comme le raisonnement, que le sens de la poésie n'est pas détruit en nous par les progrès de l'esprit philosophique.

Ceux qui supposent que l'esprit humain est destiné à passer par trois états absolument différents, et que, d'abord exclusivement poète, il devient ensuite tout métaphysicien et puis tout physicien, se trompent, je crois, sur sa nature. Il n'y a pas

eu d'âge où l'esprit de l'homme se soit nourri seulement de fictions ; il n'y en aura pas où il ne soit occupé que de notions positives. Il est vrai que, dans l'enfance de l'humanité, il faisait surtout ses connaissances avec son imagination ; mais le jour où l'homme a mis plus de raison dans ses recherches, et où la plupart des croyances de son premier âge ne lui ont plus paru que des illusions, ces illusions, qui n'avaient plus pour lui de valeur comme science, n'ont pas perdu à ses yeux toute valeur comme poésie ; son imagination a continué de retenir ce que sa raison avait cessé d'admettre. La fable d'Iris et de son écharpe présente encore une image gracieuse, quoique la science ait trouvé depuis longtemps une explication plus raisonnable du phénomène de l'arc-en-ciel. Dans la tempête ou l'esprit positif d'un officier de marine ne voit que l'effet de lois naturelles plus ou moins connues, il pourra arriver que l'imagination d'un poëte place, sans nous choquer, l'action des causes les plus fantastiques. M. de Chateaubriand ne nous choque point lorsqu'il nous parle de cette main noire, la main de Satan, que les marins du temps de Colomb croyaient voir s'élever au-dessus des mers ignorées sur lesquelles ils naviguaient, et qui, saisissant les vaisseaux durant la nuit, les entraînait au fond de l'abîme, encore bien que cette main ait absolument cessé d'être visible pour les marins de ce temps-ci. L'imagination peut donc, à la rigueur, continuer à faire du merveilleux, même sur les choses où la raison a porté la lumière.

Et d'ailleurs, alors même que la poésie serait désormais bannie des choses connues, toutes les sources en seraient-elles pour cela taries ? Si, à mesure que la science progresse, il y a plus de choses expliquées, ne reste-t-il pas toujours une infinité de choses inexplicables ? Il est un ordre de questions sur lesquelles nos connaissances demeurent sans cesse au même point. Nous ne savons pas mieux aujourd'hui que nous ne savions, il y a deux mille ans, quel a été le point de départ des phénomènes de toute espèce que nous offre le spectacle du monde et quelle sera la fin où ils doivent aboutir. Autour du fini que nous connaissons, il y a partout un infini que nous ne pouvons connaître, et qui demeurera perpétuellement ouvert à l'activité de l'imagination qui enfante le merveil-

leux. Il n'est donc pas à craindre que cette faculté vienne jamais à manquer de sujets où s'exercer ; et la science a beau faire des conquêtes, son domaine ne sera jamais qu'un point au milieu de cet autre domaine incommensurable que l'auteur des choses a ouvert à notre imagination. L'homme, en devenant savant, conservera donc toujours le pouvoir d'être poète. Il sera toujours poète ; car, au-delà du monde expliqué, il y aura toujours un monde impénétrable et qui ne cessera de faire travailler son imagination. Il sera toujours poète ; car il sera toujours en son pouvoir d'agrandir, d'orner, d'embellir, de transformer les objets, et de faire servir la nature réelle à la création d'une nature idéale. Il sera toujours poète ; car il aura toujours des passions qui allumeront toujours son imagination, et son imagination teindra toujours les choses des couleurs la poésie.

Il semble, il est vrai, qu'à mesure que la raison se perfectionne, il s'opère dans la vie morale quelque chose d'analogue à la révolution qu'a subie la nature physique : on dirait que le feu qui animait les hommes, comme celui qui brûle dans les entrailles de la terre, a perdu quelque chose de sa primitive énergie ; on serait tenté de croire que, dans le même laps de temps où les volcans se sont éteints, les imaginations se sont graduellement refroidies et les passions lentement calmées ; on ne peut nier enfin que la civilisation, en agrandissant le cercle de nos connaissances, ne rejette plus loin l'empire du merveilleux, et qu'en rendant, d'un autre côté, la vie plus douce, plus facile et plus heureuse, elle ne paraisse tarir la source de beaucoup d'émotions.

Tout cela semble en effet la vérité même. Et néanmoins ne nous hâtons pas de conclure de ces remarques que la civilisation est ennemie de la poésie. De ce que les peuples cultivés sont moins crédules et moins cruels que les peuples barbares, n'allons pas inférer qu'ils ont moins d'imagination et de sentiment. Ce n'est pas faute d'imagination qu'ils n'admettent plus les fables puérides dont a été bercée l'enfance du monde, c'est au contraire parce qu'ils ont trop d'imagination pour pouvoir se contenter d'illusions aussi faciles à dissiper ; c'est que leur imagination s'exerce dans une sphère plus haute et moins accessible aux lumières de la raison. Ce n'est pas faute de sen-

sibilité qu'ils ont cessé de se lamenter autant les uns et les autres ; c'est au contraire parce qu'une sensibilité plus développée les porte à vivre entre eux plus humainement, et les empêche de se rendre mutuellement aussi misérables. Loin donc d'avoir moins de sentiment et d'imagination que les peuples incultes, ils en ont infiniment plus ; ces facultés chez eux sont plus exercées et plus vives ; il y a plus de pureté et d'élévation dans les croyances, plus de sympathie et d'étendue, plus de délicatesse et d'énergie dans les affections.

Ce qui nous porte à croire que la civilisation nuit à la poésie, c'est que le présent, comparé au passé, nous semble prosaïque et vulgaire. Mais, à ce compte, aucun temps n'aurait été propre à la poésie ; car le présent n'est jamais poétique. Le présent est un peu pour les contemporains ce qu'est un héros pour son valet de chambre, ce qu'est un prophète pour les habitants de son village : il est trop connu pour qu'il soit possible de le croire inspiré ou de le trouver héroïque. Outre que les hommes du temps présent sont trop occupés de ce qu'ils font pour se regarder faire, ils ne sont pas convenablement placés pour se bien voir, ou du moins pour se voir avec avantage : les événements qui s'accomplissent sous leurs yeux et par leurs mains sont trop près d'eux pour leur faire illusion. Comme la scène qui se joue sur le théâtre ne fait pas spectacle pour les acteurs, ce que fait actuellement la société ne saurait faire spectacle pour elle. Les choses veulent être vues à distance pour parler à l'imagination. Les mœurs du moyen-âge, qu'on trouve aujourd'hui si pittoresques et si poétiques, n'exciteraient probablement en nous, si nous les voyions de près, que l'horreur et le dégoût. Notre temps, que nous trouvons parfois si prosaïque, sera peut-être, aux yeux de nos descendants, l'un des plus merveilleux de toute l'histoire : notre âge sera l'âge héroïque des siècles futurs. Quel drame, en effet, que la révolution française ! Quelle grandeur dans le but ! Quelle étendue et quel mouvement dans l'action ! Quelles complications dans les incidents ! Quelle couleur et quelle diversité dans les caractères ! Supposez que ces événements soient assez enfoncés dans le passé pour que nous ne voyions plus que la vie, la passion, la poésie qui les a animés, et jugez de l'effet que le récit en pourra produire.

Ce n'est donc pas tant par l'impression que nous fait le présent que nous pouvons juger si nous sommes poètes, que par celle que nous fait le passé. Il s'agit de savoir si nous consentons encore à nous prêter à l'illusion de la perspective ; si nous avons toujours la faculté d'apercevoir le côté merveilleux des choses que nous voyons dans l'éloignement ou enveloppées d'un certain mystère. Or, il s'en faut qu'à cet égard la puissance de notre imagination se soit affaiblie. Il suffit de considérer, pour s'en convaincre, quel prodigieux effet sir Walter-Scott a réussi à produire de nos jours en nous retraçant les mœurs du moyen-âge, mœurs auxquelles s'étaient mêlés tant de grossièreté, de rudesse, d'ennui, d'insipidité, et qui, vues de près, avaient dû être, en réalité, si peu poétiques. Il n'y a qu'à voir quelle couleur a commencé à répandre sur les événements du temps de l'empire, et en particulier sur Napoléon, une génération qui n'a pas connu le gouvernement impérial, qui n'en a pas senti l'impression étouffante, qui ne sait pas ce que cette domination avait de dur, de sec, de personnel, de positif, de matériel, ni à quel point elle était déstituée de sentiment et de poésie, et qui ne voit que les grandes évolutions des armées impériales à travers l'Europe, la catastrophe finale de leur chef, et sa fin douloureuse et désespérée sur ce rocher de Sainte-Hélène, où naguère encore gisait sa dépouille, et d'où elle agissait si puissamment sur les imaginations.

Il suffit, au reste, d'une seule considération pour nous bien convaincre que la civilisation ne peut pas détruire la poésie : c'est qu'il nous restera toujours, quelque progrès que nous fassions, un surcroît de progrès à faire, et que ces progrès ne s'opéreront pas sans agitations, sans combats et sans souffrances. Il y aura des temps de lutte violente où la poésie sera dans les événements, et des intervalles de repos où elle sera dans les souvenirs. Quand, dès à présent, nous serions réduits à chercher toutes nos émotions dans le passé, nous n'aurions, certes, pas à craindre que l'aliment vînt à manquer à l'imagination des poètes. Mais combien il s'en faut que nous en soyons là ! La société, dans sa situation présente, pécherait plutôt par excès d'animation que par défaut de mouvement et de vie ; et une chose assez remarquable, c'est que dans le temps où quelques personnes accusent le présent d'être prosaïque et froid,

d'autres le trouvent trop préoccupé de ses propres passions pour pouvoir s'intéresser à celles d'un autre âge, ou trop intéressé par les faits réels pour pouvoir l'être bien vivement par des fictions. C'est, suivant ces dernières, parce qu'il y a beaucoup de poésie dans les faits qu'il y en a peu dans les œuvres des artistes. Quel est le poëme, disent-elles qui aurait pour nous l'intérêt des événements qui s'accomplissent sous nos yeux ? Où est le drame qui pourrait sérieusement nous émouvoir, à côté du drame animé que présente la vie réelle et auquel la presse périodique nous fait incessamment assister ?

Il s'en faut donc bien que la civilisation détruise au sein de la société ce mouvement, cette vie, cet intérêt, qui sont l'âme de tous les arts. La culture de la raison n'est pas plus contraire à la poésie que la poésie n'est contraire aux progrès de la raison. Loin que ces deux ordres de facultés se nuisent réciproquement, ils se fortifient l'un par l'autre. Il suffit, pour prévenir tout danger, d'éviter de les confondre et de leur assigner des rôles différents de celui qu'ils sont naturellement appelés à remplir, d'éviter de mettre l'imagination et la passion au service de la science, et l'observation ou la déduction scientifiques au service de la poésie ; mais quand ils sont cultivés selon leur nature et en vue de la fin qui est propre à chacun d'eux, ils contribuent également l'un et l'autre à la bonne éducation de l'esprit humain.

Observons seulement que dans le difficile travail qui a pour objet cette éducation de l'esprit humain, il est dans l'ordre de commencer par la culture de l'imagination et du sentiment. Du moins est-ce ainsi que la nature procède : elle a voulu que l'homme fût un être passionné et ami du merveilleux avant de devenir une créature raisonnable, et c'est pour obéir à ses indications que nous avons fait d'abord l'objet de notre étude des arts qui s'adressent à l'imagination et à la passion.

§ 4. — COMMENT LES PROGRÈS DES BEAUX-ARTS SONT SUBORDONNÉS AUX BESOINS DU MILIEU SOCIAL.

J'ai accordé une place si étendue aux considérations dans lesquelles je sentais le besoin d'entrer touchant la nature et

l'influence de cette grande classe d'arts, que je suis obligé, pour ne pas allonger démesurément ce chapitre, de circonscrire beaucoup ce qu'il y aurait à dire des conditions économiques de leurs progrès. Cependant, je ne quitterai pas des travaux d'un ordre si intéressant sans montrer l'application qu'on peut y faire des principaux éléments de force dont se compose la liberté de tout travail, et sans indiquer successivement, d'une part, le pouvoir qu'ils tirent des moyens qui tiennent aux hommes, et, d'un autre côté, celui qui leur vient des moyens qui existent plus particulièrement dans les choses.

Et d'abord, pour commencer par les emprunts qu'ils font aux moyens de la première classe, quelque étrange qu'il puisse sembler de faire intervenir ici le genre d'habileté qui constitue le talent du spéculateur et de l'homme d'affaires, je ne ferai pas la moindre difficulté d'affirmer que cet ordre de moyens est indispensable dans les arts qui agissent sur le sentiment et l'imagination comme dans tous les arts possibles; que l'artiste le plus enthousiaste et le plus désintéressé est obligé d'en tenir compte; qu'il en tient compte même à son insu; et qu'il n'est jamais mieux inspiré que lorsqu'il obéit, en imprimant à ces arts une direction habile et salutaire, aux goûts poétiques de son temps.

Un écrivain chez qui l'on ne s'aviserait guère d'aller chercher une autorité en pareille matière, le philosophe Jérémie Bentham, fait à ce sujet quelques remarques pleines de justesse et qui méritent d'être citées. « Le premier moyen de succès que la réflexion ne peut manquer de suggérer à l'auteur dramatique, dit-il, et celui auquel il doit naturellement recourir, sans même s'en rendre compte, consiste à conformer ses ouvrages aux passions et aux caprices du public. Il peut bien, sans doute, ainsi que cela arrive si souvent, afficher la prétention de faire la loi à ses juges; mais malheur à lui s'il prétend effectivement leur en imposer une autre que celle qu'ils sont disposés à recevoir! S'il entreprend de faire faire un seul pas au public, ce ne doit être qu'avec la plus grande circonspection, et à la condition d'en faire douze de son côté, sous la direction de ceux qu'il a la prétention de guider ¹. »

¹ *Défense de l'usure*, lettre x.

Je n'irai pas, avec l'auteur que je viens de citer, jusqu'à dire que le poète doit conformer ses ouvrages aux caprices du public : je crois qu'au lieu de se prêter servilement à satisfaire des goûts imparfaits, il doit, dans l'intérêt de son art comme dans celui de sa dignité, travailler sans relache à épurer et à perfectionner le goût de ses contemporains. Mais, en même temps, je conviendrais avec Bentham, que l'accomplissement d'une telle tâche exige infiniment d'habileté et de réserve. Un des biographes de Shakespeare fait cette remarque qu'il ne s'affranchit que très-lentement et avec beaucoup de circonspection de la gêne que lui imposait le mauvais goût de son siècle. « Toujours plus grand, toujours plus approuvé, dit-il, à mesure qu'il s'abandonnait plus librement à son propre instinct, il n'en était pas moins attentif à mesurer ses hardiesses sur les progrès de son auditoire dans le sentiment de l'art. Il paraît constant par la date de ses pièces qu'il n'a jamais composé une de ses tragédies sans que quelque autre poète, n'eût, pour ainsi dire, tâté, sur le même sujet, les dispositions du public ¹. »

Diderot, qui avait quelques vues nouvelles sur les arts, notamment sur l'art dramatique, dit, dans ses lettres à Falconet sur la postérité ², des choses qui ne sont pas d'un novateur habile. « Mes amis, écrit-il, si je puis vous plaire sans me mépriser, sans me plier à vos petites fantaisies, à vos faux goûts, sans trahir la vérité, sans offenser la vertu, sans méconnaître la beauté et la bonté, je le veux ; mais je veux plaire aussi à ceux qui vous succéderont et n'auront aucun de vos préjugés : si je n'avais que vous en vue, je ne plairais peut-être pas à ceux-ci, et je risquerais de ne pas vous plaire longtemps à vous-mêmes. » Il est fort noble assurément de travailler pour la postérité ; mais il n'est pas sans gloire non plus de s'occuper de l'avancement des générations présentes, et de les préparer à devenir cette postérité plus intelligente, plus sensible, plus perfectionnée, à laquelle les génies élevés destinent leurs ouvrages. Les hommes les plus utiles à la postérité, les plus assurés d'arriver jusqu'à elle, sont presque toujours ceux qui agissent sur le présent avec le plus de puissance ; et, pour

¹ Voy. la vie de Shakespeare que M. Guizot a placée en tête de la traduction de son théâtre, p. LXXXIV

² Lettre VII.

prendre un grand ascendant sur ses contemporains, il ne faut pas leur dire qu'on ne veut leur plaire qu'autant qu'on le pourra *sans se mépriser*, etc. On risque fort, quand on leur parle avec cette outrecuidance, de ne pas en être écouté. Les réformateurs habiles entrent dans les goûts du public, même alors qu'ils visent à les corriger.

J'entends dire quelquefois qu'il y a incompatibilité entre le génie des arts et celui des affaires, L'artiste, observe-t-on, s'ignore lui-même ; il est artiste sans le savoir ; il cède pour ainsi dire involontairement à ses inspirations ; s'il est inspiré, il ne spéculé pas ; s'il spéculé, il n'est plus inspiré, il n'est plus artiste : l'artiste qui serait préoccupé de l'idée de faire des affaires détruirait en lui toute émotion de cœur, toute puissance d'imagination ; l'amour du gain est mortel au génie, etc. Il faut s'entendre. Je ne dis point, à Dieu ne plaise ! que l'artiste doive être conduit par l'appât du gain : je dis que, quel que soit le sentiment qui l'anime et la fin où il veut aller, qu'il vise à la fortune, qu'il cède à l'amour de la gloire, ou bien qu'il s'inspire seulement du pur amour de l'art et du désir d'exercer sur le public une grande influence, du moment qu'il veut agir sur le public, il a besoin de lui plaire, et que pour lui plaire, il faut nécessairement qu'il entre par quelque côté dans sa manière de sentir. Du reste, c'est ce que fait, même sans y songer, tout véritable artiste ; et le plus naïvement inspiré, en exprimant ce qu'il éprouve, n'a garde d'oublier ce qu'on éprouve autour de lui. Bien loin de là, il cherche, d'instinct, à donner à la passion qu'il l'anime le caractère qu'elle doit avoir pour devenir contagieuse et pour entrer vivement dans l'âme des hommes qu'il veut toucher.

Il n'est pas d'époque où l'on ne trouve quelque preuve de ce besoin qu'ont les artistes, comme tous les travailleurs, du reste, de s'identifier avec les hommes sur lesquels ils se proposent d'agir. Le présent en offre de frappantes. Voyez quels sont les produits des arts qui obtiennent le plus de faveur, les tableaux que l'on recherche davantage, les théâtres qui sont le plus fréquentés, et examinez si ce ne sont pas ceux qui se trouvent le plus en rapport avec l'état présent de notre imagination et de nos facultés affectives.

Telle est pour les arts d'imagination cette nécessité qui leur

est imposée de s'accommoder aux goûts vivants, aux impressions dominantes de la société, qu'il est devenu comme impossible de faire réussir une tragédie nouvelle, si elle est taillée sur le patron des anciennes. C'est à ce point que les meilleurs ouvrages de nos grands auteurs tragiques, s'ils étaient représentés aujourd'hui pour la première fois tels qu'ils ont été composés, seraient peut-être, à quelques égards, froidement accueillis ; et l'on a fait cette conjecture, non sans apparence de raison, que si Corneille, Racine, Voltaire, écrivaient de notre temps, ils modifieraient vraisemblablement le caractère de leur théâtre, ils feraient moins d'emprunts à la scène antique, ils prendraient leurs sujets plus près de nous, ils les traiteraient peut-être aussi d'une autre manière, et se mettraient, de diverses façons, plus en rapport avec la disposition présente des esprits.

Mais une chose qu'on peut affirmer avec non moins de certitude, c'est que, dans leur respect pour les idées et les goûts du public et avec ce besoin que l'instinct du génie leur ferait éprouver de se rapprocher dans leurs compositions de qu'il y a de vrai dans les tendances actuelles, ils éviteraient, sous plus d'un rapport, d'innover à la manière des novateurs contemporains. Il y a tout lieu de croire, par exemple, qu'on ne les verrait accumuler dans un même drame ni tous les faits d'une époque, ni tous les événements d'une vie, ni plusieurs actions simultanées qui ne sauraient permettre au spectateur de fixer son attention sur aucune. Il est présumable qu'ils ne voudraient renoncer à aucun des moyens que l'art possède d'augmenter l'intérêt en concentrant l'action. Si, pour rompre la monotonie de nos alexandrins et mieux approprier la forme du langage poétique à la nature du drame, ils consentaient à s'écarter un peu des procédés ordinaires de la versification, il y a apparence qu'ils mettraient quelque art et quelque goût dans ces dérogations aux anciennes règles, qu'ils ne briseraient pas leurs vers au hasard et ne leur donneraient pas le caractère d'une prose péniblement et bizarrement agencée. Surtout ils respecteraient la langue : ils écarteraient avec grand soin, il n'en faut pas douter, ces rédactions louches, ces locutions pleines d'équivoques, cette multitude d'expressions impropres ou triviales qu'on a vu fourmiller dans certaines œuvres poétiques. Il a suffi de voir par où réussissaient et par où échouaient les pro-

ductions de la nouvelle école pour acquérir la certitude qu'il n'y avait pas de public, quoi qu'on ait pu dire, pour une bonne partie des nouveautés qu'elle étalait sur nos théâtres, pour les défauts d'unité et de vraisemblance, pour les platitudes étudiées, pour des bizarreries qui trahissent l'effort et qui n'engendrent que la fatigue. Il est une foule de vers et de locutions de nouvelle fabrique qu'aucune habileté commerciale n'a pu faire entrer dans la circulation, et les auteurs systématiques de ces façons d'écrire, dont les tendances se sont déjà modifiées, sentiront le besoin de se rapprocher encore davantage des vrais besoins artistiques de la société pour laquelle ils ont pris à tâche de travailler.

Impérieusement obligé, comme tout autre travailleur, de s'enquérir de l'état de la demande, l'artiste n'a pas moins besoin de connaître l'état de l'offre. Dire qu'en même temps qu'il s'instruit des goûts du public, il doit soigneusement examiner si ces goûts ne sont pas déjà satisfaits, s'il en est quelqu'un qu'il sente en lui le pouvoir de mieux satisfaire, s'il n'aura pas à lutter contre des concurrents trop redoutables ou trop nombreux, s'il y a pour lui finalement quelques chances raisonnables de succès dans ce qu'il se propose d'entreprendre, c'est énoncer une vérité presque triviale, encore bien que cette vérité ne soit guère observée, et que la carrière des beaux-arts soit une de celle où l'on s'aventure avec le moins de réflexion et de prudence.

Ajoutons que dans ces arts, comme dans tous, en même temps qu'il faut savoir entreprendre, il faut encore savoir conduire habilement et avec prudence ce qu'on a entrepris avec sagesse. Tout artiste qui est entrepreneur, qui a une affaire à gérer, a besoin de capacité administrative. Ceci paraît particulièrement évident en ce qui concerne les entreprises de spectacles, qui sont les entreprises d'art par excellence, celles où l'on agit avec le plus de force sur les sentiments du public, sur l'imagination de tous, et où un plus grand nombre d'arts concourent à l'effet qu'on se propose d'obtenir. On sait ce qu'il faut de talents administratifs pour gérer avec succès ces sortes d'entreprises, pour en diriger convenablement le matériel et surtout le personnel. Telle est ici l'importance de ce moyen et la difficulté de le mettre en œuvre qu'il y a peut-être autant de théâtres qui

périssent par suite de mauvaise gestion que par vice de spéculation, pour avoir mal administré leurs ressources que pour n'avoir pas suffisamment apprécié les goûts du public et lui avoir présenté de mauvais acteurs ou de mauvais ouvrages.

Enfin, puisqu'il peut y avoir à spéculer et à administrer dans les entreprises d'art comme dans les autres, il est clair qu'on ne peut s'y passer davantage de cette faculté de tenir des comptes réguliers qui offre à l'entrepreneur quel qu'il soit le moyen de juger si ses spéculations et sa gestion ont été bonnes, et de reconnaître à la fois par où il a péché et en quoi il a bien opéré.

On voit ainsi que les divers talents dont se compose le génie des affaires trouvent matière à s'exercer dans les arts qui agissent sur le sentiment et l'imagination comme dans tous les autres, et sont une des principales conditions de leur puissance et des heureux effets qu'ils produisent sur le public. Molière, chef de troupe, en même temps qu'acteur et poète, et non moins habile comme administrateur qu'il n'était distingué comme écrivain dramatique, assurait également par ces divers moyens les succès de son théâtre et la puissante et salutaire influence qu'il exerçait sur la société.

§ 5. — DES CONDITIONS TECHNIQUES DU PROGRÈS DES LETTRES ET DES ARTS.

Si l'on a besoin dans les beaux-arts des divers moyens personnels qui tiennent à la conception et à la conduite des entreprises, on n'y sent pas moins vivement la nécessité de ceux qui se rapportent à l'exécution et qui constituent plus spécialement l'artiste. Il est aisé de montrer qu'ici, comme partout, il faut du métier, de la théorie, des talents d'application et de main-d'œuvre. Il semble, notamment, qu'on y découvre avec plus de facilité que dans aucune autre classe de travaux la vérité de ce que j'ai dit touchant l'importance de la pratique et la nécessité qu'il y a de la considérer comme antérieure et supérieure à la théorie.

Non-seulement, dans les beaux-arts, comme dans les autres professions, l'art a devancé les règles, mais il les a constamment dominées. Les beaux-arts sont de tous les arts ceux qui ont le plus agi d'inspiration et d'instinct, ceux qui ont le moins procédé par principes, ceux dans les travaux desquels les sciences sont le moins intervenues. On a chanté avant de savoir la théorie des sons; on a dansé avant de connaître les lois de la statique; on a rendu les illusions de la perspective avant d'avoir découvert les principes de l'optique; on a su sculpter et peindre des corps d'hommes et des corps d'animaux avant qu'il y eût de bons anatomistes; les simples tailleurs de pierre qui, au XIII^e siècle, concevaient le plan et dirigeaient la construction de ces immenses églises gothiques dont la vue, aujourd'hui encore, excite à un si haut degré le recueillement et l'émotion, étaient probablement des mathématiciens assez médiocres; enfin les artistes de tout ordre pour apprendre à agir sur l'imagination et les passions, pour savoir comment on réussit à toucher, à remuer les âmes, n'ont certainement pas commencé par étudier la théorie du beau ou du sublime. Ce ne sont pas tant les poétiques qui ont fait les bons ouvrages de poésie, que les bons ouvrages de poésie qui ont fait les poétiques. Lorsqu'un artiste heureusement inspiré était parvenu à produire quelque ouvrage propre à satisfaire le goût et à toucher la passion, on a cherché à quoi tenaient les effets qu'il avait obtenus, et c'est dans les meilleures productions de l'art que l'art a trouvé ses principes. L'art a produit incomparablement plus d'auteurs critiques que la critique n'a créé d'artistes.

Il y a plus : c'est qu'aujourd'hui même que les divers ordres de connaissances dont je viens de parler ont fait des progrès plus ou moins considérables, les arts continuent à n'en tirer qu'un médiocre parti. On peut douter que Rossini, avant de composer ses opéras, eût beaucoup étudié l'acoustique; je n'oserais affirmer que la peinture ait beaucoup profité des progrès de l'anatomie; je n'imagine pas que les danseurs de nos théâtres puisent de grands secours dans cette partie de la physique qui traite des lois du mouvement et de l'équilibre; il ne paraît pas que l'architecture, encore bien qu'elle soit un art savant autant qu'un art d'imagination, ait besoin, pour obtenir des effets considérables, de connaissances très-relevées.

en géométrie : on a remarqué que les plus simples éléments de cette science avaient suffi à la construction des plus vastes églises gothiques; enfin, quoique la critique se soit singulièrement perfectionnée et qu'on ait fort multiplié le nombre des bonnes poétiques, on ne saurait dire que nos poètes s'appuient beaucoup sur ces sortes d'écrits : les artistes, presque en tout genre, ne sont guère conduits que par leurs inspirations et parce qu'ils ont d'aptitude pratique à les rendre; c'est avec ce qu'il a d'imagination et de goût qu'un poète trace le plan d'un drame, qu'un peintre ébauche un tableau, qu'un danseur compose un pas ou arrange un quadrille, etc.; et c'est ensuite avec ce qu'ils ont d'habileté à s'exprimer les uns par le langage, les autres au moyen du pinceau, les autres par la danse ou la pantomime qu'ils parviennent à rendre sensibles leurs conceptions, leurs idées poétiques : il n'y a pour ainsi dire pas de science qu'ils mettent à contribution.

Et pourtant, quoique le moyen le plus simple et le plus sûr qu'un peintre ait de faire vivre sur la toile un personnage quelconque et d'exprimer la passion dont il lui plaira de l'animer, soit de regarder, d'apprendre à voir et de s'exercer à rendre comme il voit à mesure qu'il acquiert l'habitude de voir avec plus de sagacité et de justesse, il n'est pas douteux qu'il n'y ait pour lui quelque avantage à ne pas s'en tenir à l'étude des apparences extérieures et à acquérir quelques connaissances d'anatomie, à savoir comment est formée la charpente osseuse de notre corps, comment s'attachent nos muscles, comment ils se contractent pour produire nos divers mouvements, comment se distribuent nos veines les plus apparentes, etc. Ces connaissances sont de nature à lui faire démêler des effets extérieurs qu'il n'avait pas aperçus, à lui en faire comprendre d'autres dont il jugeait mal. Le peintre qui est anatomiste voit ou peut voir avec plus de profondeur, avec plus de détail, de netteté, de précision, de sûreté. Il n'est donc pas inutile pour lui d'avoir une connaissance théorique des formes qu'il est appelé à rendre et des modifications variées qu'elles subissent, des expressions si diverses qu'elles prennent sous l'influence de la vie et de la passion.

De même, quoique le meilleur moyen qu'ait un danseur de trouver les poses à la fois les plus gracieuses et les plus fer-

mes, et dans ses mouvements en apparence les plus excentriques de ne jamais sortir de la ligne où il se peut maintenir en équilibre, soit, sans contredit, de se livrer assidûment à l'étude empirique de son art, de s'y former par la pratique et l'exercice, on comprend qu'il ne peut pas être sans quelque avantage pour lui de connaître sa propre machine, de savoir ce qu'elle fait dans la marche, la course, le saut, la danse; quelles attitudes lui sont le plus naturelles; quel degré d'inclinaison il peut lui donner dans tous les sens, et finalement quel parti il est permis à son art d'en tirer.

Autant, probablement, j'en pourrais dire du musicien. Quoiqu'il soit infiniment moins essentiel pour lui de connaître les lois de l'esthétique que d'avoir le sentiment profond des convenances de l'harmonie et d'être empiriquement très-exercé à écrire ses idées musicales, à les exprimer sur des instruments ou par le moyen des voix, il est possible qu'il ne soit pas pour lui sans utilité de connaître les bases philosophiques de son art, de savoir la raison des plaisirs qu'il nous procure, et les lois qu'il observe quand il nous touche. On est fondé à croire, non qu'ils sera mieux inspiré, mais que ses inspirations seront plus sûres, et qu'il réussira mieux à les exprimer.

Enfin ce que je dis de chaque art en particulier, on peut le dire de tous les arts considérés ensemble. Quoiqu'il n'y ait pas de théorie des beaux-arts qui puisse donner du génie à l'artiste qui en manque; quoiqu'il vaille infiniment mieux avoir du talent que de connaître les règles de la composition et de savoir par cœur toutes les poétiques du monde, on ne peut nier pourtant que l'artiste le plus heureusement inspiré, et le plus exercé à rendre ses inspirations, ne doive trouver quelque avantage à savoir théoriquement comment l'imagination et le sentiment procèdent alors qu'ils procèdent le mieux, quels artifices ils emploient, même sans s'en rendre compte, et par quel concours de moyens ils parviennent à produire l'intérêt et l'émotion. Ce n'est sûrement pas en vertu de ces connaissances que l'artiste doit agir: il est essentiel qu'il procède non en savant mais en artiste; il faut qu'il rende ce qu'il sent, non ce qu'il sait; mais, mieux il sait, et plus il parvient à rendre avec sûreté ce que le sentiment et l'imagination lui inspirent.

Bien que les beaux-arts procèdent en général empiriquement plus que les professions d'aucun autre ordre, il y a donc pour chacun d'eux en particulier et pour tous en général, de certaines notions de théorie qui, en éclairant et en affermissant leurs procédés, peuvent ajouter plus ou moins à leur puissance.

Par cela même qu'on y peut faire un utile emploi de certaines connaissances théoriques, il va sans dire que le talent des applications n'y est pas superflu ; il suffit de comparer les productions d'une certaine école à ses poétiques, pour juger combien il y a loin des principes à l'application. Quoique les principes ici fussent, à plus d'un égard, contestables, on sait qu'ils n'ont pas excité et qu'ils ne devaient pas exciter à beaucoup près autant de réclamations que les applications qui en ont été faites. L'école romantique attend encore, à beaucoup d'égards, les hommes d'application à qui doit appartenir la gloire de légitimer ses théories.

Enfin je n'ai pas besoin de dire qu'il y a dans les arts qui cultivent le sentiment et l'imagination, plus peut-être que dans ceux d'aucune autre classe, un talent d'exécution et de main-d'œuvre qui est la dernière chose dont on puisse se passer. On sait pour combien ce talent entre dans les succès du peintre, du sculpteur, de l'auteur dramatique, du compositeur, du chorégraphe. Il ne fait pas tout à lui seul sans doute, et il ne constitue pas l'art tout entier. Il y a à distinguer, dans les travaux du peintre et du statuaire, le travail de la composition de celui de l'exécution et de la mise en œuvre. A plus forte raison distinguera-t-on dans une représentation théâtrale le travail de l'auteur tragique ou comique de celui des acteurs ; dans un opéra, le travail de l'auteur de la partition de celui des chanteurs et des musiciens ; dans un ballet, le travail du chorégraphe de celui des danseurs. Mais, qui ne sent à quel point, dans toute représentation théâtrale, le succès dépend du mérite des acteurs divers qui réalisent, en quelque sorte, la pensée du poète, du compositeur, du chorégraphe, et qui agissent immédiatement sur les sens et sur l'âme des spectateurs ? Qui ne sent surtout à quel point, dans un tableau, dans une statue, et en général dans tout ouvrage d'art, le mérite de la conception est relevé par celui de l'exécution et de la mise en œuvre ?

On voit ainsi qu'il n'est pas un des moyens généraux qui se rapportent à l'art, comme il n'est pas un de ceux qui tiennent au génie de la spéculation et des affaires dont on ne trouve l'emploi dans la pratique des beaux-arts, et qui ne concoure d'une certaine façon à leur puissance.

§ 6. — INFLUENCE DES MŒURS PRIVÉES SUR LES PROGRÈS
DES BEAUX-ARTS.

Il ne faut pas beaucoup d'efforts pour découvrir que les bonnes habitudes privées ne sont pas moins nécessaires aux hommes par qui sont exercés les arts qui agissent sur le sentiment et sur les facultés affectives, qu'à tous les autres industriels. Mais il y a lieu d'examiner d'abord si les hommes qui cultivent les beaux-arts ont plus de peine que d'autres à acquérir de telles habitudes.

On sait de quelles idées est encore imbue à cet égard une partie considérable du public. On n'a pas l'air de croire que les personnes qui se livrent par état à la culture des arts, et surtout de certains arts, puissent vivre comme tout le monde. Cela irait si loin, que le nom d'artiste, sous de certains rapports, se prendrait presque en mauvaise part, et qu'on dirait des *mœurs de coulisses*, des *mœurs d'atelier*, des *habitudes d'artiste*, comme pour désigner des mœurs déréglées. Voyons jusqu'à quel point sont fondées ces préventions contre l'influence que les beaux-arts sont censés exercer sur les mœurs de ceux qui les cultivent.

Je conviens qu'il peut y avoir dans la nature de quelques arts, et dans les circonstances qui en accompagnent l'étude ou la pratique, de certaines raisons pour que les personnes qui en font leur profession n'aient pas toujours une vie bien réglée. Il n'est pas besoin d'être très-explicite pour faire comprendre que la fréquentation des ateliers de peinture, où viennent poser quelquefois de jeunes filles nues, peut ne pas être sans inconvénient pour les très-jeunes gens aux yeux de qui sont exposés ces modèles. On sent aisément aussi que la confusion qui règne

dans les coulisses de nos théâtres, le mélange où s'y trouvent les comédiens des deux sexes, et la nature des rapports qu'établit entre eux l'exercice de leur art, peuvent ne pas être propres à exercer sur leur imagination une influence bien salutaire. Enfin, l'obligation où les artistes de presque tous les genres se trouvent placés, par la nature même de leur état, d'exercer beaucoup leur imagination, de chercher le sentiment, d'allumer et d'entretenir en eux le feu des passions que leur principale tâche est de peindre, peut encore avoir pour eux de fâcheux effets. Par cela même qu'ils ne cessent de surexciter en eux ces facultés, il semble qu'ils doivent vivre sous leur influence plus que sous l'empire de la raison; et de là peut-être cette excentricité, cette exaltation, ce décousu, ce défaut d'ordre et de sens que présente de temps en temps leur conduite.

Toutefois je ne doute pas qu'il n'y ait infiniment d'exagération dans ce qu'on a dit de l'influence des beaux-arts sur les mœurs des artistes. Je trouve notamment que Rousseau dans sa *Lettre sur les spectacles*, a ridiculement outré les effets qu'il attribue à la vie de théâtre relativement aux mœurs du comédien. Il n'est pas vrai, comme Rousseau prétend le prouver, que la profession de l'artiste dramatique soit naturellement déshonorante. Cette profession ne consiste pas, comme il le dit, à donner sa personne en spectacle pour de l'argent. Ce n'est pas lui que le comédien donne en spectacle, c'est le personnage qu'il joue. Sa première obligation est de s'effacer, de se faire oublier pour ne laisser voir que ce personnage. Le comédien, en réalité, se met infiniment moins en scène que l'orateur, que le prédicateur; il n'exhibe pas, à beaucoup près autant, sa propre figure; il ne met pas autant, ou plutôt il ne met pas du tout sa personne en avant. Son but d'ailleurs peut, à la rigueur, être tout aussi louable que celui de l'homme qui monte en chaire. Il peut, tout aussi bien que lui, se proposer d'exercer une action salutaire sur la société. Il n'y a de différence que dans la manière dont l'un et l'autre s'y prennent. Ce que le prédicateur met en récit, le comédien le met en action. Le prédicateur que vous venez d'entendre, peut dire le comédien, vous a expliqué ce que c'est que tel travers, tel vice: moi, je vais vous le faire voir; je vais faire agir devant vous un jaloux, un avare, un

joueur, un misanthrope; je vais vous montrer ce que c'est qu'un Orgon et le profit qu'il y a à se laisser duper par des Tartufes; vous allez juger *de visu* à quoi s'expose un bourgeois idiot et vain qui veut trancher sottement du gentilhomme; ou bien ce qui doit infailliblement arriver à un manant assez orgueilleux pour vouloir épouser une fille de condition. Vous voyez que mon art peut servir aussi à vous instruire. Il y a même à dire en sa faveur qu'il peut être employé à cette fin mieux que celui du prédicateur; car il est dans sa nature de produire des impressions beaucoup plus vives. Il s'agit de savoir si ce qui le rend plus efficace est précisément ce qui doit le faire condamner; s'il y a de ma part moins de noblesse à vous montrer la vérité en action qu'à me borner à vous la décrire, à quitter ma figure pour exposer vivants à vos yeux les ridicules que vous avez, qu'à la reprendre pour vous faire directement la morale. Certes, de ce que je quitte ma figure, il ne s'ensuit pas que j'entends l'exposer à vos mépris; de ce que je cherche à vous faire rire d'un sot, il ne s'ensuit pas que je veux livrer ma personne à vos insultes; de ce que je consens, pour votre instruction, à jouer devant vous le rôle d'un homme vicieux, il ne s'ensuit pas que je consens à passer pour le vice même. Loin de mériter votre blâme lorsque je réussis à contre-faire heureusement le personnage que je cherche à vous faire connaître, c'est alors précisément que je mérite votre approbation, et mon art n'est jamais plus estimable que lorsqu'il vous montre plus au naturel les vices que vous avez, et dont il voudrait, s'il était possible, vous faire rougir. Enfin, si je vous fais payer mes services, autant en font, sans nulle exception, les hommes qui exercent quelque autre profession ou fonction que ce soit, depuis le roi jusqu'au garde-champêtre, depuis le prince de l'Église jusqu'au bedeau; et si mes services coûtent cher à votre bourse, c'est que vous me refusez à tort et à travers votre considération: ils vous coûteraient moins cher, si vous en pensiez mieux.

Les motifs qui font dire à Rousseau que l'art du comédien est naturellement déshonorant, manquent donc foncièrement de justesse. Le comédien, encore un coup, se donne moins en spectacle que toutes les classes de personnes dont la profession consiste à parler en public et qui s'adressent directement au

public ; il peut, comme elles, se proposer un but parfaitement louable ; il prend pour l'atteindre un moyen plus efficace et qui n'offre rien de moins noble que le langage direct ; il ne fait enfin, en recevant le prix de son travail, que ce que fait absolument tout le monde.

Il est vrai que son art peut être employé à mauvaise fin. Mais quel est l'art dont on ne puisse faire un mauvais usage ? Si l'on voit fréquemment au théâtre des représentations peu morales, est-il impossible d'entendre à l'église des sermons peu édifiants ? et faudra-t-il conclure de ce qu'il est possible de faire de mauvais sermons, que la prédication est un art funeste ? Pourquoi donc du mauvais emploi qu'on a fait souvent du théâtre tirerait-t-on cette conséquence que l'art dramatique est mauvais en soi ? Considéré en lui-même, cet art, comme tout autre, n'est ni bon, ni mauvais. L'art dramatique n'est qu'un moyen d'agir sur les hommes : le bien et le mal qui en résultent dépend entièrement de la direction qu'on lui donne et de l'usage qu'on en fait.

Si l'on voulait faire retomber sur l'artiste dramatique l'odieux des mauvais personnages qu'il consent à représenter, il faudrait faire de même à l'égard du poète ; car le poète, qui a écrit les rôles de ces personnages, ne s'est pas moins identifié avec eux que l'artiste qui se charge de les jouer. Il a fallu que l'auteur dramatique, revêtit, pour ainsi dire, le caractère de tous les hommes ridicules, ou vicieux, ou méchants, qu'il a entrepris de produire aux yeux du public pour les livrer à ses risées ou à sa haine, tout aussi bien qu'est obligé de le faire le comédien qui prête un corps et une âme à ses conceptions. Mais si le poète a fait une bonne action en mettant un certain rôle à la scène, le comédien n'en peut pas faire une mauvaise en consentant à le jouer. Tout se réduit, pour apprécier la moralité de l'acteur, à estimer la moralité de la pièce. Dès qu'en résultat un drame est de nature à laisser une impression salutaire dans l'âme des spectateurs, l'acteur qui concourt avec le poète à faire naître cette impression ne peut pas plus encourir le blâme que le poète lui-même.

Les beaux-arts, en général, ai-je dit, et l'art dramatique en particulier, exposent à quelque danger les artistes : ils peuvent être victimes de leur art ; il se peut qu'à force de s'exercer

à comprendre, à sentir, à exprimer de certains penchants, ils finissent par en subir le joug. Cela est vrai. Mais ces effets possibles ne sont pas des effets inévitables. S'il y avait dans cette étude des mouvements du cœur humain à laquelle est obligé de se livrer l'artiste, des périls auxquels il fût impossible d'échapper, le professeur de morale, et le confesseur surtout, ne réussiraient guère mieux à s'y soustraire, car ils ne s'exposent guère moins, et ils ne sont pas moins que lui obligés de s'instruire de la nature, des effets, des dangers des passions.

Quoiqu'il en soit, au surplus, de l'influence des beaux-arts sur les mœurs des artistes, au moins est-il certain que de bonnes mœurs, dans les artistes, ne pourraient qu'être une grande source de force et de puissance pour les beaux-arts. Je ne sais pas s'il est un ordre de professions qui ait plus besoin de se distinguer par des habitudes régulières. On sent que des dangers plus grands imposent une plus grande prudence, et que plus de certains arts mettent habituellement la vertu des personnes qui les exercent dans une situation périlleuse, plus ces personnes ont à s'imposer de précautions.

Les artistes ont besoin d'habitudes régulières dans l'intérêt de leur talent et dans celui de leur dignité.

Ils en ont besoin dans l'intérêt de leur talent, pour ne rien perdre de cette vivacité d'impressions qui est la source de tous les effets heureux que leur art parvient à produire, pour conserver à leurs facultés poétiques de la fraîcheur, de la jeunesse, de la vie. On connaît les effets de la continence et de la pureté sur l'imagination et les facultés affectives. Les anciens considéraient ces vertus comme si favorables à l'enthousiasme et à l'inspiration, qu'ils avaient fait de la virginité un attribut essentiel des muses. Ils ne prêtaient pas un cœur froid à ces divinités ; car ils les supposaient conduites par l'amour même ; mais, en même temps, ils ne les comprenaient que pudiques et chastes : la mythologie nous les représente jeunes, belles, mais surtout modestes et simplement vêtues ; et elle leur attribue, avec une justesse exquise de sens et de goût, toutes les qualités morales qui accompagnent ordinairement le génie, et qui en font à la fois l'ornement et la force.

Les artistes, et surtout ceux d'une certaine classe, ont besoin

aussi d'habitudes régulières dans l'intérêt de leur dignité, et pour acquérir d'irrécusables droits à cette considération que la société ne leur accorde qu'imparfaitement encore, dont la privation les met dans un état de gêne et de souffrance qui nuit à l'essor de leur talent, et sans laquelle aucun art ne peut devenir tout ce qu'il peut être, ni donner tout ce qu'il est capable de rendre. Si la société a à se défaire, à leur égard, d'un reste de préventions déraisonnables, ils ont, de leur côté, à se défaire de plus d'une habitude propre à justifier ces préventions. C'est par eux surtout que leur art doit être relevé et mis en honneur ; c'est à eux qu'il appartient de marquer sa place dans l'économie sociale et de faire qu'il soit entouré d'une considération proportionnée à la vive et profonde influence qu'il est dans sa nature d'exercer sur la société.

Sous quelques rapports, les artistes ont peut-être, pour arriver à la considération, plus de moyens que les travailleurs appartenant à d'autres classes. Les beaux-arts, pour peu qu'on y excelle, procurent de tels plaisirs qu'ils sont presque toujours, pour ceux qui les exercent avec une certaine distinction, la source de gains considérables ; et si la fortune ne suffit pas pour obtenir la considération, elle est pourtant un moyen puissant de l'atteindre. Les artistes pourraient donc s'élever en devenant riches ; mais, pour cela, il serait peut-être désirable qu'ils prissent des habitudes de dépense plus modérées, qu'ils devinssent des administrateurs plus économes et plus éclairés de leurs ressources. On ne peut nier qu'à cet égard il ne leur reste beaucoup à acquérir. Passons à des considérations d'un autre ordre.

§ 7. — INFLUENCE DES MŒURS PUBLIQUES ET DE LA LÉGISLATION SUR LES PROGRÈS DES BEAUX-ARTS.

Si de bonnes habitudes personnelles dans les artistes peuvent ajouter à la puissance des beaux-arts, il n'est pas douteux que de bonnes habitudes sociales ne soient également pour eux une grande source de force et de liberté d'action. Il

suffit de considérer, pour s'en convaincre, l'abus qu'il est possible de faire de leurs moyens, les prétentions exclusives et injustes que peuvent élever ceux qui les exercent, les règlements arbitraires et plus ou moins oppressifs auxquels la société peut les soumettre pour son propre compte, et les graves obstacles que doivent semer sur leur route ces diverses sortes d'excès.

On comprend sans peine d'abord combien sont susceptibles d'abus, par leur nature même, les arts qui parlent au sentiment et à l'imagination ; combien il est aisé de les employer à mal faire, à outrager la morale, à diffamer, à provoquer au vice et au crime ; combien, par exemple, il est facile à l'art du sculpteur, du peintre, du graveur, du lithographe, d'offrir des images obscènes aux regards du public ; quels énergiques moyens de diffamation possède la caricature ; avec quelle facilité et quelle puissance l'art dramatique peut être mis au service des plus mauvaises passions ; et l'on comprend sans peine aussi combien, par cet usage licencieux des moyens dont ils disposent, les beaux-arts peuvent aisément se compromettre ; combien ils se dégradent en devenant immoraux ; combien des productions séditieuses ou diffamatoires doivent leur susciter d'inimitiés puissantes, et peuvent fournir aux pouvoirs mal intentionnés de spécieux prétextes pour les asservir.

D'une autre part, on conçoit également sans difficulté que les hommes qui les exercent peuvent être dominés, comme les autres classes de travailleurs, par un esprit d'exclusion et de monopole. Avant la Révolution, les artistes de tous les ordres, réunis en corporations comme les gens de métier, ne s'appliquaient pas avec moins d'ardeur à maintenir leurs privilèges et à limiter le nombre de leurs concurrents. Cet esprit de jalousie et d'usurpation se manifestait surtout parmi les artistes dramatiques. D'abord, et très anciennement, l'autorité religieuse, redoutant la concurrence des confrères de la Passion, avait demandé et obtenu du Parlement qu'ils ne pussent procéder à la représentation des mystères qu'après la célébration des offices divins. Quand à leur tour les confrères de la Passion craignirent de se voir supplantés par des comédiens profanes, ils prétendirent qu'ils avaient le privilège exclusif des spectacles, et voulurent les empêcher de jouer. Autant ceux-ci en

firent plus tard à l'égard des comédiens qui voulurent aller sur leur brisées ou tenter des choses nouvelles. Les premiers établis ne manquèrent pas de s'opposer à ce que d'autres pussent s'établir.

Lorsque la Comédie française et l'Opéra furent fondés, ces deux grands théâtres se regardèrent comme les seigneurs suzerains de l'art dramatique, et nulle entreprise de spectacle ne put être formée qu'avec leur autorisation. Comme il n'était pas de genre qui ne tint plus ou moins à ceux qu'ils exploitaient et dont ils avaient le privilège, ils se crurent en droit de mettre obstacle à tout ce qu'on voulut tenter de nouveau. Ceux qui se réduisaient à jouer la pantomime étaient accusés de ne pas observer assez rigoureusement le silence; le théâtre des marionnettes faisait jouer à ses figures de bois des ouvrages trop réguliers; on ne chantait pas assez à la Comédie italienne; ailleurs on parlait trop : il n'était pas d'entreprise nouvelle à qui le Théâtre Français et l'Opéra ne reprochassent d'empiéter sur leurs privilèges. Quand l'Opéra-Comique voulut s'établir, les comédiens du Théâtre Français, prétendant qu'ils avaient seuls le droit de jouer la comédie en paroles, lui firent défense de parler; l'Opéra, de son côté, alléguant qu'il avait le monopole de la musique, lui fit défense de chanter; et la nouvelle troupe, réduite à l'impuissance de satisfaire son public, qui voulait qu'au moins elle mêlât des couplets chantés à sa pantomime, n'eut d'autre ressource que de placer ostensiblement des couplets sur de grands écriteaux qui descendaient du cintre au moment opportun, en laissant aux spectateurs le soin de chanter les paroles, pendant que les musiciens jouaient les airs, et que, de leur côté, les acteurs faisaient les gestes¹.

Ài-je besoin de faire remarquer qu'un tel esprit d'accaparement parmi les artistes dramatiques, une telle ardeur de leur part à se gêner, à se circonscrire, à se repousser les uns les autres, ne pouvaient que nuire beaucoup au progrès de leur art; et ne sait-on pas bien que le privilège, dans quelque ordre de travaux qu'il se manifeste et qu'il parvienne à s'éta-

¹ Voy. le *Mémorial de chronologie*, t. 1, ch. 11, au mot *Théâtre*. Voy. aussi le *Traité de la législation des théâtres*, par MM. Vivien et Edmond Blanc, notamment l'introduction.

blir, a le double inconvénient de réduire ceux qu'il dépouille à l'impuissance d'agir, et de dispenser ceux qu'il favorise des qualités dont ils auraient besoin pour se bien acquitter de leur tâche ?

Il peut arriver, en troisième lieu, que l'autorité, au lieu de se borner à réprimer les délits de ceux qui abusent des beaux-arts, ou les prétentions exclusives de ceux qui voudraient les accaparer, se donne le tort de les opprimer pour son propre compte. Je ne sais, par exemple, s'il est parmi nous une profession qu'elle soumette à plus de gênes que l'art dramatique, et à qui elle ait imposé un régime plus arbitraire et plus restrictif. Nul ne peut fonder un théâtre sans sa permission expresse, sans justifier des moyens qu'il a de former une telle entreprise, et, dans les départements, sans fournir un cautionnement en immeubles qui réponde de l'exécution de ses engagements. L'autorité fixe l'arrondissement, la ville, le quartier où sera le siège de l'entreprise, et ne permet pas que l'entrepreneur change de place dans les limites plus ou moins resserrées de la circonscription où elle l'a autorisé à s'établir. Elle détermine l'espèce de représentations qu'il pourra donner et assigne à chaque théâtre un genre dans lequel il sera forcé de se circonscrire. Non contente de ces précautions, elle exige que les personnes qu'elle a autorisées à ouvrir un théâtre reçoivent de ses mains un directeur à qui elle en donne non-seulement la surveillance morale, mais la gestion matérielle, qui souscrit les engagements avec les comédiens, ordonnance les dépenses, règle tous les détails intérieurs, administre en un mot, pour le compte des entrepreneurs et à leurs frais sans être intéressé dans l'entreprise ; et l'entreprise dépend tellement de ce directeur, qu'il peut en conserver la direction sans l'agrément des intéressés, même contre leur volonté et quand il a perdu leur confiance, même alors que les tribunaux l'ont déclaré indigne de continuer ses fonctions ; elle en dépend à ce point que, s'il vient à mourir, s'il disparaît, s'il tombe en faillite, s'il donne sa démission, l'entreprise cesse par cela même et ne peut reprendre qu'après la nomination d'un nouveau délégué ministériel. Ajoutons que, non contente encore de tenir les théâtres sous sa main de tant de manières, l'autorité les soumet, à Paris, à la juridiction spéciale du préfet de

police, et, dans les départements, à celle de l'autorité municipale, qui exerce sur eux une action à beaucoup d'égards arbitraire, qui, pour des raisons purement locales, peut leur défendre de jouer des ouvrages dont partout ailleurs la représentation est autorisée, qui, sur la demande des directeurs de troupe, peut, administrativement et pour des torts fort légers, envoyer pour un ou deux jours les comédiens en prison, etc. Enfin l'autorité, comme si tout cela ne lui servait de rien, soumet les théâtres à une dernière servitude qui, à elle seule, pourrait tenir lieu de toutes les autres : elle défend qu'aucun ouvrage dramatique soit représenté sans qu'au préalable il ait été rigoureusement censuré ¹.

Est-il besoin de faire remarquer que l'exercice de l'art se concilie naturellement fort mal avec un tel régime ? Il importe sûrement beaucoup, dans l'intérêt de l'ordre public comme dans l'intérêt de l'art même, de le défendre contre les excès dont il est naturellement susceptible. Mais était-il absolument nécessaire pour cela de le soumettre à une telle série de mesures arbitraires ? Peut-on même dire qu'il fût indispensable de le soumettre au régime préventif ? Et lorsque des centaines de journaux, exposés seulement aux poursuites régulières de la justice pour les délits qu'ils pourraient commettre, peuvent, sans péril pour l'ordre, l'expérience l'a suffisamment prouvé, lancer, tous les matins dans le public, cent ou deux cent mille feuilles volantes qui l'entretiennent des choses les plus faites pour allumer son imagination, comprend-on comment il se pourrait faire que la liberté des théâtres, exactement surveillée par la police et sévèrement contenue par les tribunaux, devint une cause de sérieux dangers ?

Il est vrai que l'art dramatique, au lieu de s'adresser comme les journaux à des individus isolés, agit sur des hommes réunis, et par cela même plus impressionnables ; mais, dans les pays où règne une véritable liberté des cultes, les prêtres d'une multitude de sectes, parlant tous au nom du ciel, et s'adressant au plus redoutable des fanatismes, n'agissent-ils pas aussi, sans que l'ordre en reçoive de trop graves atteintes, sur des hommes assemblés et sur des hommes d'une classe, en

¹ Voy. le *Traité*, déjà cité, de la législation des théâtres.

général, moins instruite et moins relevée que celle qui peut fréquenter les théâtres ? N'avons-nous pas vu, d'ailleurs, durant la Restauration, des missionnaires que ne retenait aucun frein, qui n'avaient à craindre ni mesures préventives, ni répression légale, assaillir, par tous les moyens qui étaient à leur disposition, l'imagination du peuple dans les villes et les campagnes, sans que l'ordre en fût gravement troublé ? et doit-on sérieusement s'alarmer, après de tels exemples, des dangers qu'entraînerait la liberté de l'art dramatique ; surtout si les délits que peut servir à commettre cet art étaient soumis, comme cela devrait être, à un système intelligent et ferme de surveillance et de répression.

Encore une fois, il est on ne peut plus essentiel que ces délits soient punis. Loin de trouver qu'ils le sont avec excès, je serais fort enclin à penser qu'ils ne l'ont pas toujours été d'une manière suffisante. On ne peut trop s'étonner, par exemple, de l'incurie dont l'autorité a fait preuve à cet égard, durant les quatre ou cinq premières années qui ont suivi la révolution de 1830, et de l'incroyable condescendance avec laquelle a été tolérée la représentation de tant de drames immoraux, surtout sur les théâtres de second ordre, c'est-à-dire sur les théâtres qui étaient fréquentés par les classes les moins instruites, celles précisément dont les mœurs avaient le plus besoin d'être défendues contre de pernicieuses influences. Rien assurément n'eût été plus nécessaire et plus permis que de diriger contre ces désordres de la scène la sévérité des lois pénales et la juste rigueur des tribunaux. Pourquoi rien de semblable n'a-t-il été fait ? A-t-on craint qu'un peu de bonne répression ne compromît l'avenir de la censure ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que tout recours aux voies ordinaires a été négligé ou dédaigné, et qu'après plusieurs années de scandales impunis on n'a su que revenir aux anciens errements, c'est-à-dire à la censure et à tout l'arbitraire administratif. Or, autant il est certain qu'on eût dû recourir contre les abus aux voies légales et régulières, autant il est peu prouvé qu'il y eût nécessité de revenir au système que j'ai décrit. Tout cet appareil de mesures extra-légales, comme peut-être pour l'administration, ne va point en réalité au but qu'on dit vouloir atteindre. S'il n'est pas douteux qu'il ne faille

protéger contre les excès du théâtre l'ordre public et les mœurs, il est très-douteux qu'on y réussisse par le régime dont il s'agit. Il n'est pas donné à l'arbitraire administratif d'imprimer au théâtre des habitudes de moralité et d'ordre qu'il ne peut contracter qu'au sein de la liberté et sous la surveillance de la justice. Également funeste à l'art par ses rigueurs et par ses faiblesses, un tel régime ne sert pas mieux les intérêts généraux auxquels il a la prétention de pourvoir.

La conclusion pratique de ces observations n'est pas sans doute qu'il faudrait procéder *hic et nunc* à l'abolition de la censure dramatique. La question de savoir maintenant quand on pourra revenir à un régime plus raisonnable est une question de fait, bien différente de celle que je viens de traiter. Mais la vérité que j'ai énoncée peut ne pas être actuellement applicable sans être pour cela moins certaine, et il demeure constant en principe que la censure est un très-mauvais moyen de former le théâtre aux habitudes morales qu'il s'agirait de lui faire contracter.

Il se peut enfin que les excès que je signale aient dans la société leur véritable cause. Il est même à peu près impossible qu'il n'en soit pas ainsi. Il n'y aurait pas eu autrefois de spectacles privilégiés, si les monopoleurs n'avaient pas eu l'autorité pour complice, et l'autorité n'aurait pas favorisé leurs entreprises, si elles n'avaient eu en leur faveur l'approbation, ou tout au moins la tolérance du public. Si, maintenant que les privilèges sont abolis, l'autorité continue, pour son propre compte, à soumettre l'art dramatique à tant de gênes, la raison de la servitude où elle le tient n'est pas tant dans la nature de l'art même, que dans les préjugés du public et dans le jugement que la société, aujourd'hui encore, porte sur l'art et en particulier sur l'art dramatique. L'autorité l'opprimerait moins, si le public en pensait mieux et le protégeait davantage. C'est dans les préventions du public contre l'art et ceux qui l'exercent qu'est le point d'appui du régime arbitraire qu'on les contraint de subir.

Le public est dans des dispositions injustes envers les artistes dramatiques, soit lorsqu'il les laisse, eux et les entreprises qu'ils forment, à l'absolue discrétion de l'autorité, soit lorsqu'il leur montre du mépris pour le métier qu'ils font plus encore

que pour les désordres auxquels il peut arriver qu'ils se livrent, soit enfin lorsqu'il exerce contre eux des actes directs de tyrannie. Par exemple, il est arrivé quelquefois, surtout en province, que croyant avoir à se plaindre de certains acteurs, et se constituant juge des torts qu'il leur reprochait, il en exigeait la réparation sur la scène, et leur enjoignait de se mettre à genoux, de demander pardon, de proférer tel cri, de chanter tel couplet. C'était là du despotisme véritable. Non-seulement les artistes sur qui le parterre prétend exercer cette tyrannie ne sont pas obligés de s'y soumettre, mais, à la rigueur même, il est permis de douter qu'on puisse contraindre les comédiens à supporter patiemment les sifflets. En ouvrant au public la porte de leur théâtre, ils ne lui vendent pas le droit de les humilier ; s'ils ne peuvent exiger qu'on les applaudisse, ils ne sont pas obligés de souffrir qu'on les hue. Des comédiens, en posant leur affiche et en recevant l'argent du public, prennent l'engagement de donner, selon leurs moyens, telle représentation théâtrale : ils sont obligés à cela, et pas à plus. Le public sans doute est fondé à exiger qu'un acteur joue son rôle ; mais l'acteur, à son tour, est fondé à demander qu'on lui en laisse les moyens, et si on le trouble, il est dans son droit en se retirant de la scène et en arrêtant la représentation. Il a promis de jouer de son mieux, et non d'avoir du talent, et non de contenter ceux qui l'écoutent. S'il a le malheur de n'y pas réussir, s'il laisse les spectateurs glacés, s'il fait désertier son théâtre, il est assez puni, sans qu'on vienne encore ajouter à sa honte en le sifflant. Laissons au temps où écrivait Boileau ce prétendu droit de siffler qu'il n'est pas vrai qu'on achète à la porte, et prenons des habitudes plus dignes d'un peuple poli et ami des arts.

Combien nos vœux sont quelquefois bizarres et contradictoires ! Nous souhaitons que nos artistes dramatiques aient du talent, et nous voulons qu'ils demeurent serviles. Évidemment c'est trop de moitié. Ou contentons-nous d'acteurs médiocres, ou, si nous voulons voir des gens de talent sur la scène, renonçons à les avilir. Quelle élévation d'esprit et quelle chaleur d'âme voudrait-on attendre d'artistes qui se laisseraient patiemment humilier ?

Ainsi il ne suffit pas, pour que les beaux-arts deviennent

libres; que ceux qui les exercent aient de bonnes habitudes privées, il faut encore qu'ils aient et qu'on ait en général à leur égard de bonnes habitudes civiles; qu'ils sachent éviter de se compromettre en abusant de leur talent, en le faisant servir à mal faire; qu'ils s'abstiennent de tout esprit d'accaparement; enfin, que la société, en réprimant leurs mauvaises actions ou leurs prétentions exagérées, sache éviter, à son tour, de les opprimer pour son propre compte. On voit qu'il n'est pas un des moyens généraux dont se compose le fonds qui est formé de nos facultés personnelles qui ne soit très-directement pour les arts dont nous occupons en ce moment, comme pour tous les autres, un moyen de puissance et de liberté d'action.

§ 8. — DES CONDITIONS MATÉRIELLES DU PROGRÈS
DES BEAUX-ARTS.

Autant il en faut dire de cette autre classe de moyens qui constitue le fonds d'objets réels ou matériels dont aucune entreprise ne peut se passer.

Il n'est pas plus indifférent ici qu'ailleurs, par exemple, d'avoir un atelier bien situé. Il va sans dire qu'un artiste, pas plus qu'aucun autre travailleur, ne saurait s'établir partout avec la même convenance. Personne ne s'avisera d'aller ouvrir un musée de peinture au milieu des champs, ni d'établir une salle de concert ou un grand théâtre dans un village. Il est telle localité où l'on ne peut avoir de spectacle que les jours de foire, et pour artistes que des bateleurs. Certaines villes, assez riches pour avoir une salle de spectacle, ne le sont pas assez pour posséder à demeure une troupe de comédiens. L'établissement de vastes théâtres et de théâtres permanents n'est possible que dans des cités opulentes et populeuses; et il y a cela d'assez remarquable que les beaux-arts, qui fuient, dit-on, devant la civilisation, ne peuvent avoir des temples et un culte dignes d'eux que chez des peuples très-prospères et dans les lieux où se trouvent réunis en grand nombre les hommes riches et cultivés de ces nations florissantes. Les artistes, comme les entrepreneurs de tout ordre, ne s'établissent avec avantage

que dans les localités où sont très-demandés les services-qu'ils offrent, et où se trouvent réunis en plus grande abondance tous les secours dont ils ont besoin.

Si la situation de l'atelier n'est pas dans les beaux-arts une chose indifférente, son organisation n'est pas non plus une chose à négliger. Il est possible que, dans certains arts, l'influence de ce moyen ne soit pas très-sensible, mais il faut reconnaître qu'il en est d'autres où elle se manifeste avec éclat. On ne saurait douter, par exemple, que la puissance de l'art dramatique ne dépende à un haut degré de la disposition matérielle des lieux où il exécute ses fonctions, et que la bonne organisation des théâtres ne puisse ajouter beaucoup à l'effet des représentations théâtrales. On peut définir un théâtre un vaste établissement où une réunion d'ouvriers, ordinairement de divers ordres, acteurs, musiciens, chanteurs, danseurs, figurants et autres employés, au nombre quelquefois de plusieurs centaines de personnes, travaillent tous les jours, pendant un certain nombre d'heures, à modifier d'une certaine manière l'imagination et les facultés affectives de l'assemblée qui est réunie devant eux, sur laquelle ils agissent ensemble, et qui peut être considérée comme la matière première sur laquelle s'exerce leur action. Le succès d'une telle entreprise est sans doute subordonné à bien des conditions diverses ; mais on ne peut nier qu'il ne dépende beaucoup de l'état des lieux où elle est exécutée.

L'histoire nous apprend que, dans les temps modernes, les premières représentations théâtrales, en Italie, en France, en Allemagne, ont eu lieu sur des tréteaux élevés sur les places publiques, dans des prairies, au bord des rivières. En Angleterre, au temps de Shakespeare, les comédiens ambulants étaient dans l'usage de donner leurs représentations dans des cours d'auberge : le théâtre en occupait une partie ; les spectateurs occupaient l'autre et demeuraient à découvert ainsi que les acteurs ; les chambres basses, qui formaient le circuit de la cour, et les galeries au-dessus offraient des places sans doute plus chères.

Les théâtres de Londres eux-mêmes avaient été construits sur ce plan ; et ceux qu'on appelait théâtres publics, par opposition aux salles particulières, avaient conservé la coutume de

donner leurs représentations en plein jour et sans autre toit que le ciel ¹. En France, à l'époque où se jouaient les mystères, on n'avait que des moyens ridicules et grossiers pour donner une idée des choses que devait représenter la scène. On figurait le Paradis au moyen d'un échafaud dressé dans le fond du théâtre; la maison de Pilate était représentée par un échafaud moins élevé; une gueule de dragon, pratiquée au bord de la scène et par où entraient et sortaient les démons, était destinée à figurer l'enfer, etc. ².

On sent quelle distance il y avait de tout cela à nos salles de spectacle actuelles, et combien de pareils établissements étaient moins propres aux effets que l'art dramatique se propose de produire que les grands théâtres de notre temps, où, d'une part, on a disposé les choses pour que plusieurs milliers de spectateurs, assis à l'aise et à couvert, dans le pourtour d'une vaste enceinte, richement et élégamment ornée, et faisant spectacle les uns pour les autres, pussent tous voir en même temps ce qui se passe sur la scène; et où, d'une autre part, on est parvenu à arranger la scène de manière à produire sur les spectateurs une illusion quelquefois si vive, si complète, si propre à ajouter à l'effet de l'action! Certes si l'influence de la bonne organisation de l'atelier se montre clairement quelque part, c'est au théâtre; et il est impossible de méconnaître ce que les talents réunis de l'architecte, du décorateur, du machiniste peuvent faire pour rendre commune à un plus grand nombre de spectateurs et plus vive pour tous ensemble l'impression de la représentation.

Il faut des machines aux arts qui agissent sur le sentiment et l'imagination comme il en faut à tous les arts possibles. Seulement il y a à dire de ceux-ci, comme de tous ceux qui dirigent leur activité sur l'homme, qu'on n'y peut pas faire des machines un usage à beaucoup près aussi étendu que dans ceux qui agissent sur la matière inanimée, et notamment qu'on ne peut pas s'y servir de moteurs aveugles; que l'homme est obligé de conduire lui-même et à la main la plupart des instruments qu'il y emploie.

¹ Voy. la *Vie de Shakespeare*, p. cj, en tête de la traduction française de son *Théâtre*, par M. Guizot.

² Voy. le *Mémorial de chronologie*, etc., t. I, chap. II, au mot *Théâtre*.

Sans doute, la vue d'une grande force en action, d'une roue hydraulique, d'une machine à vapeur ou de tout autre mécanisme puissant n'a pas moins la vertu d'agir sur l'imagination que de faire travailler l'intelligence. Il est même assez ordinaire qu'elle s'empare de l'imagination avant de parler à l'entendement. Mais je dis que, par leur nature, les arts qui agissent sur le sentiment et l'imagination ne comportent pas l'usage des machines qui travaillent d'elles-mêmes et sans l'intervention de l'homme; que si l'on ne peut pas employer de semblables instruments pour démontrer, on ne peut pas s'en servir davantage pour séduire, pour émouvoir, pour exciter tel ou tel sentiment et en exprimer les diverses nuances. Les machines qui se meuvent d'elles-mêmes, en effet, procèdent sur un plan uniforme et ne sauraient se plier aux mouvements irréguliers de la passion. On peut bien fabriquer des instruments qui chantent, mais ce chant uniforme manquera nécessairement d'expression; tandis que l'artiste qui joue d'un instrument peut à son gré affaiblir ou enfler les sons, en modifier à l'infini le mouvement et le caractère, et réussir à rendre les nuances les plus délicates du sentiment dont il est animé.

Toutefois, en reconnaissant que les beaux-arts, comme tous les arts qui agissent sur l'homme, font un usage infiniment moins étendu des machines que ceux qui travaillent sur les corps inanimés, il faut convenir que leurs succès dépendent encore à un haut degré de la perfection des instruments dont ils font usage. On sait à quel point les pouvoirs de la musique instrumentale ont été accrus de nos jours, par la multiplication et le perfectionnement des instruments de musique. On sait aussi quelle extension la puissance de la peinture a reçue de la gravure et de la lithographie, qui sont à la peinture et au dessin ce que l'imprimerie est à l'écriture, qui permettent de multiplier les copies d'un bon ouvrage en quelque sorte à l'infini, et qui offrent, pour former le goût d'une nation, des moyens comparables à ceux qu'on a trouvés dans l'imprimerie pour faire l'éducation de son intelligence. On sait enfin ce que la presse, qui propage au loin les émotions du poète aussi bien que les idées du savant, a dû ajouter aux pouvoirs de la poésie. On ne peut donc mettre en doute que les beaux-arts ne

doivent, eux aussi, une partie notable de leurs moyens d'action à la mécanique.

Enfin, s'il leur importe de se bien placer pour agir, d'avoir des ateliers habilement construits, de se pourvoir de machines et d'appareils savamment appropriés à l'effet qu'ils se proposent de produire, il ne leur est pas plus indifférent qu'aux autres professions d'introduire des divisions convenables dans leurs travaux. On conçoit aisément combien les artistes pris en masse ont dû accroître leurs pouvoirs en se partageant les rôles et en agissant sur la classe particulière des facultés qu'ils se proposent d'entretenir et de perfectionner, les uns par la peinture, d'autres par la musique, d'autres encore par la déclamation, le chant, la danse, etc. L'action que chacun d'eux exerce est susceptible de divisions variées qui deviennent une nouvelle source de force et permettent d'introduire dans l'art de nouvelles perfections. Il y a dans toute école d'art des divisions et subdivisions inévitables. Tout homme dont on fait l'éducation artistique doit nécessairement passer par une certaine série de transformations. Finalement, encore bien qu'on ne procède pas à la culture du sentiment en fabrique, on ne peut nier pourtant que de certaines œuvres d'art, et par exemple un concert, une représentation théâtrale, n'exigent le concours simultané d'un plus ou moins grand nombre de personnes qui contribuent, par des moyens séparés, à une fin commune, et que dans ces œuvres l'effet obtenu ne soit dû, en grande partie, à la division et au concours des opérations.

A vrai dire donc, il n'est pas un des moyens qui tiennent aux choses dont on ne trouve plus ou moins à faire ici l'application, et la situation de l'atelier, son organisation, les instruments dont il est pourvu, la manière dont le travail s'y divise, tout ce qui est un principe de force dans le fonds d'objets réels dont la production nécessite l'emploi, comme tout ce qui constitue le fonds de facultés personnelles dont elle exige le concours, devient, d'une certaine façon et dans une certaine mesure, un moyen de puissance dans les arts qui agissent sur le sentiment et l'imagination comme dans tous les arts possibles.

On conçoit enfin que, du concours de tous ces divers moyens et de leur accroissement progressif et simultané, ainsi que du

développement de toutes les forces sociales, il résulte pour les arts qui agissent sur le sentiment, comme pour tous les autres, un dernier et très-grand moyen de puissance. Je laisse à la sagacité du lecteur, le soin de faire ici l'application des observations que je lui ai présentées sur le même sujet lorsque j'ai traité des autres arts ou industries. Voulant déterminer la place qui doit être assignée aux beaux-arts dans l'économie de la société, j'ai donné déjà au présent chapitre une étendue que l'attrait particulier de ces arts justifie à peine : il est temps que je termine.

Je vais maintenant passer immédiatement aux arts qui font leur affaire de l'éducation de l'entendement. C'est l'ordre que je me suis tracé et que m'indiquait la nature même des choses. Après l'instinct vient la réflexion, et la culture de la raison devait succéder à celle de l'imagination et des facultés affectives.

CHAPITRE DEUXIÈME.

De la liberté des arts qui travaillent à l'éducation de nos facultés intellectuelles.

§ 1. — EN QUOI CONSISTENT LES ARTS QUI ONT POUR OBJET LA CULTURE DE NOS FACULTÉS INTELLECTUELLES.

Quelle est la puissance secrète qui nous rend capables de sentir, de percevoir, de comparer, de juger, de raisonner, de nous souvenir? Comment ces fonctions immatérielles peuvent-elles s'accomplir par l'intermédiaire d'organes matériels? Ces organes agissent-ils par eux-mêmes ou cèdent-ils à l'impulsion d'une force particulière et distincte d'eux? L'intelligence n'est-elle, ainsi que la vie, qu'une manière d'être de la matière? Allons-nous dire, avec certains physiologistes, que le cerveau pense, comme ils disent que l'estomac digère, parce que telle est la loi de son organisation, parce que cela est dans sa nature? Ou bien, avec l'école des psychologues, devons-nous admettre que, par eux-mêmes, les organes encéphaliques sont destitués de toute force, et qu'il existe, sous le nom d'*esprit*, d'*âme*, un être d'une nature particulière dont ils ne sont que les instruments? Grand et intéressant problème, que nous ne pouvons ni laisser, ni résoudre; qui, après deux mille ans d'inquiètes et impuissantes investigations, demeure toujours également attachant et également impénétrable, et sur lequel nous sommes condamnés à ne jamais

savoir, dès cette vie du moins, que ce que nous enseigne la foi ou ce que le sentiment nous persuade.

D'une part l'expérience nous fait connaître qu'il nous est absolument impossible de sentir sans le secours de certains organes matériels; que l'intelligence ne fait aucune opération que par l'intermédiaire de l'encéphale; qu'elle paraît se proportionner dans tous les individus au plus ou moins de perfection de cet appareil; qu'elle se développe avec lui; qu'elle se dérange quand il s'altère; qu'elle s'affaiblit quand il se dégrade; que tout ce qui influe sur le cerveau agit sur l'intelligence; que tout ce qui le trouble la trouble; qu'elle sommeille quand il dort; qu'elle déraisonne quand il est ivre; qu'elle cesse subitement d'agir lorsqu'en le comprimant on neutralise son action; qu'elle se ranime et renaît, sitôt que la compression cesse; qu'elle dépend de lui, finalement, pour toutes ses manifestations, pour tous ses actes; qu'elle le suit invariablement dans toutes ses variations; et, en voyant ainsi l'état de l'intelligence correspondre constamment à l'état de l'organe ou de l'ensemble d'organes par lesquels elle se manifeste, on est tout disposé à conclure que c'est l'organisme lui-même qui est intelligent.

D'un autre côté, l'expérience de tous les jours nous avertit également, et d'une manière tout aussi claire, que, par eux-mêmes, les organes sont impuissants; qu'ils ne peuvent rien que par la force cachée qui les anime, qu'ils s'affaiblissent à mesure qu'elle s'affaiblit; qu'ils se décomposent enfin et tombent en dissolution dès qu'elle se retire;... et, en voyant ainsi à quel point la puissance des organes est étroitement subordonnée à celle de la force inconnue qui vit, qui sent, qui pense au-dedans de nous, on est tout prêt à affirmer que cette force existe par elle-même, indépendamment des formes qu'elle a pu revêtir et des instruments par lesquels elle se manifeste.

Qu'est-il, scientifiquement parlant, en notre puissance d'affirmer, au milieu de ces inductions contraires? Pouvons-nous dire quelle est la bonne solution? Le savons-nous? Nous savons qu'elles sont toutes deux également téméraires; nous savons que nous ne savons rien. Au point de vue scientifique, nous concevons sans difficulté l'homme vivant, sentant et pen-

sant ; mais l'observation ne nous fournit aucun moyen de discerner si la pensée et l'instrument au moyen duquel l'homme pense sont une seule et même chose ou s'ils en forment deux. La conscience persistante que nous avons, tant que nous vivons, de nous-mêmes, de notre pensée, de notre activité, de notre identité, cette conscience ne nous dit point si elle est inhérente aux organes dont elle se sert ou si elle s'en distingue. Il est vrai qu'à la disparition du principe vivant et pensant, le corps se dissout et tombe en poussière ; mais il est, hélas ! également vrai qu'à la dissolution du corps le principe vivant et pensant cesse absolument de se manifester. Nous désirons ardemment qu'il survive ; nous espérons qu'il survit ; nous le croyons : une foi consolante nous l'enseigne ; mais nul effort humain ne parviendrait à nous apprendre s'il survit en réalité : le problème est scientifiquement insoluble.

Heureusement, pour les recherches qu'il s'agit ici de faire, nous n'avons aucun besoin d'en donner la solution. Quoi qu'il en soit, en effet, de l'hypothèse du matérialisme ou de celle du spiritualisme ; que les organes de la pensée exécutent leurs fonctions en vertu d'une force qui leur est propre, ou bien qu'ils soient les instruments passifs d'un agent immatériel dont ils reçoivent l'impulsion, toujours est-il que, par lui-même ou par ses organes, l'homme est un être pensant ; et, de même que, pour nous occuper des arts qui agissent sur l'homme vivant et sensible, nous n'avons pas cru nécessaire de nous enquerir de la nature intime de la vie et du sentiment, de même pour traiter des arts qui s'appliquent à la culture de ses facultés intellectuelles, nous n'avons aucun besoin de scruter la nature du principe qui pense en lui. Il nous suffit tout à fait de savoir que ces arts ne peuvent perfectionner son intelligence qu'en agissant directement ou indirectement sur elle, c'est-à-dire en agissant sur elle ou sur les instruments au moyen desquels elle exécute ses fonctions.

Tel est leur objet véritable en effet, et telle est bien la tâche qui leur est déparée. Ils diffèrent de ceux qui travaillent sur le corps de l'homme, et de ceux qui s'occupent de la culture de ses instincts, de ses sentiments, de son imagination, seulement sous ce rapport que les uns et les autres agissent sur des

appareils différents ou sur des facultés différentes, et que, dans le temps où les premiers s'exercent sur les organes de la vie et du mouvement, et les seconds sur les instincts, les sentiments, les passions qui donnent le branle à tout l'organisme, les arts dont nous avons maintenant à nous occuper s'exercent, eux, sur la force intelligente qui est chargée de diriger cette impulsion. Du reste, ils agissent sur l'entendement de la même manière que les beaux-arts sur la passion, ou la gymnastique sur les membres, c'est-à-dire en l'exerçant, en le faisant agir. Ils ne sont autre chose qu'une véritable gymnastique intellectuelle ou cérébrale.

L'entendement, en effet, est aussi susceptible d'éducation que les sentiments passionnés ou que les organes du corps sur lesquels s'étend son empire. On le peut exercer comme on exerce l'organe de la voix ou les doigts de la main. L'exercice le modifie de la manière la plus profonde. Il lui rend faciles des actes qu'il n'exécutait d'abord qu'avec une extrême difficulté. Il lui fait acquérir de la souplesse, de la dextérité, de la force, de l'agilité, tout comme aux organes corporels qu'il met en mouvement.

A la vérité, le travail de l'entendement ne frappe pas la vue comme celui des muscles; mais, quoiqu'il ne soit aucunement apparent, ce travail n'en est pas moins réel. Il est si indispensable de faire agir l'entendement pour développer ses forces, qu'un instituteur qui se bornerait à pérorer devant ses élèves, et qui les laisserait recevoir passivement ses idées, sans jamais les obliger à les reproduire, quelque méthode et quelque talent qu'il mit d'ailleurs dans ses démonstrations, ne formerait que très-imparfaitement leur intelligence. Un tel instituteur ressemblerait à tel maître de danse qui, pour instruire ses élèves, se bornerait à décomposer sous leurs yeux chacun de ses pas, et à leur montrer la chaîne des mouvements élémentaires dont ils seraient formés, mais sans jamais leur en faire répéter aucun. Ne sent-on pas qu'un tel maître devrait faire des élèves assez mal habiles? Eh bien, il en serait absolument de même de l'instituteur qui se bornerait à reproduire devant ses disciples la série des actes intellectuels auxquels il voudrait former leur intelligence ou les organes de leur intelligence.

De même que le maître à danser, pour faire de bons élèves, est obligé de rompre leurs membres aux mouvements variés dont son art se compose, de même l'instituteur, pour faire des hommes instruits, est obligé d'accoutumer les organes de leur intelligence à la suite d'actes intellectuels dont est formée chacune des sciences qu'il leur enseigne, de leur rendre ces actes et leur enchaînement familiers, de les leur faire répéter jusqu'à ce qu'ils les exécutent, comme lui, sans effort et sans fatigue. « Il est bon, comme s'exprime Montaigne, qu'il les fasse trotter devant lui pour juger de leur train. »

Ce qu'on appelle progrès des idées, progrès des sciences, n'est autre chose, si je ne me trompe, que les progrès de l'éducation de l'entendement, que l'aptitude plus grande que nos organes intellectuels acquièrent à remplir les fonctions qui leur sont propres. Une science, considérée dans l'individu qui la possède, n'est que l'aptitude des organes de son intelligence à passer par une certaine filiation d'idées, comme l'air que sait chanter cet individu n'est que l'aptitude de l'organe de sa voix à moduler une certaine suite de sons sous la direction de son intelligence, comme la danse qu'il a apprise n'est que l'aptitude des muscles de ses pieds et de ses jambes à exécuter, sous la direction de son intelligence, une certaine série de mouvements. La science est d'autant plus parfaite, que l'entendement qui la possède, c'est-à-dire qui est en état de l'expliquer, peut observer dans ce travail un ordre plus conforme à sa propre nature, comme à celle des choses qu'il réfléchit, et qu'il est plus accoutumé, plus rompu à cet exercice.

Encore une fois, le propre des arts qui font leur objet de l'éducation et du perfectionnement de l'intelligence est donc d'agir sur l'intelligence même, ou sur les instruments par l'intermédiaire desquels l'intelligence exécute ses fonctions, et de perfectionner ces instruments par les mêmes moyens que toutes nos autres facultés, c'est-à-dire par l'action, par l'exercice.

Je n'ai pas besoin de dire à quel point un tel travail est important. Il suffit, pour le comprendre, de considérer que nos organes extérieurs n'exécutent absolument rien que par l'im-

pulsion et sous la direction de nos facultés intellectuelles. Ces facultés sont la base et l'âme de tous les arts. Les arts ne font jamais que rendre ce que la pensée a conçu. Le chant, la danse, le travail des mains, celui des machines, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliquées, depuis les plus faibles jusqu'aux plus puissantes, ne sont que des manifestations diverses de mouvements divers qui ont eu lieu d'abord dans les organes de l'entendement. Nos membres, au milieu de leurs évolutions les plus rapides, ne font pas un mouvement qui ne résulte d'une impulsion particulière de l'encéphale, qui ne soit l'expression distincte d'un mouvement d'une autre nature exécuté premièrement dans le système nerveux, ou dans la force cachée dont il est l'organe.

Sûrement il ne suffit pas d'avoir une pensée pour être en état de la produire. S'il est difficile de concevoir, il n'est guère moins difficile d'exprimer. On sait quelles peines nous avons besoin de nous donner pour accoutumer nos sens externes à rendre d'une manière convenable les mouvements intérieurs de l'âme, ou les mouvements de l'organe délicat et mobile au moyen duquel l'âme agit. Mais c'est surtout l'éducation de cet organe qui importe : le bon emploi de tout le reste en dépend.

§ 2. — EXAMEN CRITIQUE DES MÉTHODES ADOPTÉES POUR LA CULTURE DES FACULTÉS INTELLECTUELLES.

L'esprit humain est le premier moteur des arts que l'homme pratique. Il est la force qui donne l'impulsion à toutes les autres. Cette force est susceptible d'une extension pour ainsi dire illimitée, et lorsqu'elle est développée dans une direction conforme à la nature des arts que la société cultive, elle produit des résultats prodigieux. C'est ce qu'on a pu remarquer à toutes les époques où l'éducation de l'intelligence a été convenablement appropriée à la nature des arts qui étaient le plus en honneur, même avant que la culture de l'esprit eût fait des progrès bien considérables. Si, dans l'antiquité et le moyen âge, par exemple, les dominateurs de profession se

montraient si propres à la guerre, c'est que toutes leurs idées se rapportaient à l'exercice de l'art militaire, comme toutes leurs actions, et qu'il y avait accord parfait entre l'éducation de leur esprit et celle de leurs membres.

Il n'en est malheureusement pas de même à l'époque de transition où nous vivons. Depuis près de trois siècles, on n'a pour ainsi dire fait subir aucun changement essentiel au programme des études, et, à parler sincèrement, il n'y a plus guère de rapport entre l'éducation fondamentale que reçoivent toujours les nouvelles générations et les arts divers que la société pratique. La plus grande partie de cette éducation, chez toutes les nations de l'Europe, est consacrée à enseigner deux langues mortes, et à former des artistes littéraires selon le goût des Grecs et des Romains.

On est, je le sais, dans l'usage de distinguer, quand il s'agit d'apprécier ce genre d'enseignement, entre les personnes qui le reçoivent, et je sais aussi que tout en convenant qu'il répond assez mal aux besoins des classes inférieures ou intermédiaires, on pense qu'il est infiniment mieux approprié à celui des classes élevées. J'ai peur qu'il ne convienne véritablement ni aux unes ni aux autres.

La difficulté est de savoir en quoi devrait constituer ce fonds d'études primordiales que la sagesse des siècles, a-t-on observé avec un grand sens, a si bien nommées les humanités, parce que c'est le fonds même de la nature humaine que leur tâche est d'élever, de nourrir et de fortifier. Est-il vraiment conforme à la nature des choses que l'enseignement des langues grecque et latine doive, jusqu'à la consommation des siècles, servir de base à ces premières études, et consister le fonds même des humanités ?

On ne peut se dissimuler qu'il n'y ait à ce sujet des doutes sérieux, non seulement dans beaucoup d'esprits réfléchis, mais encore dans les instincts publics, dans la sagesse spontanée du grand nombre; et il est certain qu'il s'élève, sur ce point, contre la puissance de l'usage qui a prévalu depuis tant de siècles, des objections auxquelles on trouverait avec peine quelque chose de solide à opposer.

Par quel miracle arrive-t-il que la littérature de deux nations païennes soit foncièrement la plus propre et même la seule

propre à former l'esprit et le cœur des peuples chrétiens ? Le christianisme ne nous a-t-il donc rien appris, ou rien de ce qu'il nous a appris n'a-t-il passé dans les langues qui se sont formées sous son influence ?

Comment se fait-il que la littérature de nations essentiellement militaires soit la seule qui se puisse convenablement ajuster au goût et aux mœurs de peuples essentiellement pacifiques et industriels ? que la littérature de deux peuples dont l'existence reposait foncièrement sur la domination et l'esclavage soit la seule qui puisse servir de modèle à des nations dont l'existence se fonde uniquement sur la liberté et le travail ?

S'il est vrai, comme on l'a dit avec tant de justesse, que la littérature soit l'expression de la société, comment se peut-il que les littératures de notre temps, expression de sociétés infiniment plus polies et plus perfectionnées, à tous égards, que ne pouvaient l'être les sociétés grecque et romaine, soient pourtant moins dignes de nous servir de modèles que celles des Romains et des Grecs ?

Comment se peut-il que l'étude de ces littératures ait à nos yeux assez d'importance pour nous faire négliger presque absolument celles de nos voisins les plus cultivés et avec qui nous aurions le plus besoin d'entretenir des relations actives et intimes ? Comment concilier ce dédain pour la langue des nations modernes qui sont nos voisines avec les efforts que nous faisons en même temps pour nous mettre avec elles en communication ? Comment accorder les procédés de notre administration des travaux publics, qui s'évertue sans relâche à faciliter nos rapports avec les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Espagnols, et ceux de notre administration de l'instruction publique, qui ne fait que le moins qu'elle peut pour que ces peuples et nous nous puissions nous entendre ? Comment le grec et le latin s'excuseront-ils de nous faire manquer à ce point de bon sens ? Comment s'excuseront-ils surtout de nous avoir infatués au point de nous faire dédaigner l'étude de notre propre langue, au point d'empêcher qu'elle soit dans les collèges l'objet d'aucun enseignement direct, au point de faire qu'un très-grand nombre d'élèves arrivent à la fin de leurs études sans être devenus capables de l'écrire correctement et avec une certaine facilité ?

Que l'étude des lettres grecques et latines soit un complément de culture très-désirable pour de certaines éducations spéciales, pour celle des érudits de profession notamment, pour celle encore des hommes qui ont une vocation véritablement littéraire, on ne peut songer à le nier. Mais il est, assurément, très-contestable qu'elle doive former en général le fonds même de l'éducation et servir de base pour tout le monde à ce qu'on appelle les humanités.

On s'est fondé récemment, pour soutenir une autre opinion, sur des raisons puisées dans une sorte d'hygiène intellectuelle. L'antiquité est simple, a-t-on dit; et, comme il faut des aliments simples au corps des enfants, il faut aussi des aliments simples à leur âme. Autant on met de soin à éviter de blaser leur goût par des saveurs trop vives, autant on en doit mettre à s'abstenir de surexciter leur esprit par la beauté souvent exagérée des lettres modernes. Il faut les former à l'école d'Homère, de Sophocle, de Virgile, ainsi qu'on forme les artistes à l'école de Praxitèle et de Phidias. On ferait inévitablement dégénérer leur entendement en les éloignant des sources du beau antique, du beau simple. Laissez-les dans l'antiquité comme dans un asile calme, paisible et sain, etc. ¹.

On est toujours sûr de séduire les bons esprits par des appels à la simplicité, surtout quand il s'agit de déterminer le régime auquel on soumettra l'enfance. Mais celui qu'on indique ici pour la formation de son entendement, est-il aussi simple et aussi salubre qu'on paraît le croire? Produit-il les bons effets qu'il semble si naturel d'en espérer? Puisque l'antiquité est si simple, pourquoi donc les esprits qui la fréquentent puisent-ils, en général, dans leur commerce avec elle, quelque chose de si guindé, et que signifient les qualifications que le monde leur adresse? Pourquoi les hommes élevés à l'école du beau simple éprouvent-ils tant de peine à dire les choses simplement? Qu'importe que l'antiquité soit simple, si cette simplicité n'est pas sentie ou si elle se communique si rarement aux esprits qui ont été élevés à son école?

Tout est-il simple, d'ailleurs, dans l'antiquité, et si l'art

¹ *Rapport de M. Thiers sur le projet de loi relatif à l'instruction secondaire* : Chambre des députés, session de 1844.

antique a été simple, au moins aux bonnes époques, en peut-on dire autant de la dialectique, de la science, de la philosophie antiques ? D'une autre part, tout, dans les lettres modernes, est-il empreint d'exagération ? Ne sont-elles pas assez riches pour qu'on y puisse faire un ample choix de ces beautés simples et naturelles qui doivent surtout être proposées à l'imitation des jeunes esprits ? Prenez garde enfin qu'il ne peut être question d'abandonner l'étude des lettres anciennes. Il est tout simple qu'elle occupe, dans l'éducation des hommes destinés à la profession des lettres, la même place que celle de la statuaire antique dans l'éducation des hommes appelés à l'exercice des beaux-arts. Mais, comme on n'oblige pas tout le monde à étudier les œuvres de Phidias et de Praxitèle, on ne doit pas non plus obliger tout le monde à se mettre en état d'entendre les classiques grecs et latins. L'erreur ici est d'avoir voulu rendre cette étude généralement obligatoire.

Il n'est pas douteux que le *grand esprit* qui a fait revivre parmi nous cette ancienne obligation *n'ait su*, comme on l'a dit, *ce qu'il faisait*. Il pouvait convenir très-fort à ses vues de reléguer dans l'étude des faits et gestes antiques l'activité intellectuelle des nouvelles générations ; mais ces vues mesquines et personnelles d'une tyrannie depuis longtemps déchuée sont loin de convenir au même degré à la politique libérale et élevée de l'époque actuelle ; et les hommes éclairés de notre temps, tout en appréciant comme elle doit l'être la beauté des anciennes littératures, tout en comprenant l'intérêt qu'elles peuvent avoir encore pour certaines classes de la société, et notamment pour certaines professions spéciales, sentent fort bien aussi que l'étude n'en convient pas à l'universalité des esprits, et qu'en continuant d'ouvrir à tout le monde les établissements publics où elles sont enseignées, il faut laisser aux générations nouvelles la liberté de se former au milieu des faits, des sentiments, des intérêts contemporains, dans la langue qu'elles parlent et dans celles que parlent les nations les plus cultivées.

L'étude des langues grecque et latine, considérée comme moyen direct d'instruction, est pour elles sans contredit d'un intérêt très-inférieur à celui que présente l'étude des langues qui se parlent aujourd'hui en Europe. Il est plusieurs de ces

dernières dans lesquelles on trouve infiniment plus à lire que dans le latin et dans le grec. Toutes les richesses littéraires de l'une ou l'autre de ces deux langues peuvent être renfermées dans une cinquantaine de volumes, tandis qu'il y a des milliers de bons ouvrages à lire en français, en anglais, en italien, en allemand. Nous pouvons puiser dans ces ouvrages des connaissances, en général, bien plus sûres, plus variées, plus étendues, et surtout bien mieux appropriées à nos arts, à nos goûts, à nos mœurs, que dans les livres grecs et latins. Les langues dans lesquelles ces mêmes ouvrages sont écrits peuvent être lues et parlées, tandis que le latin et le grec ne peuvent être que lus. Les premières de ces langues sont celles de nations vivaces, nombreuses, florissantes, qui nous cernent et nous pressent de tous côtés, avec lesquelles nous sommes perpétuellement en relation d'affaires ou de plaisirs, tandis que les secondes sont celles de deux peuples qui ont pour jamais disparu de la scène du monde. Nous ne pouvons pas faire l'amour en grec; nous ne saurions parler d'affaires en latin. Dans quelque pays que nous allions, ces langues ne sont en réalité pour nous d'aucune ressource; et lorsque nous arrivons parmi des peuples dont nous n'entendons pas l'idiome, et chez qui nous sommes, en quelque sorte, frappés immédiatement de mutisme et de surdité, où nous ne saurions échanger deux paroles bienveillantes, où nous pourrions être, sans nous en douter, un objet universel de raillerie, c'est, comme on l'a dit, une singulière façon de nous consoler de cette position ridicule et humiliante, que de penser que nous pourrions traduire péniblement une églogue de Virgile, on scander tant bien que mal une ode d'Horace ¹.

Au fond, rien ne semble plus stupide et plus fou, au moins de la part du très-grand nombre, que de consacrer de longues années, prises sur la portion la plus précieuse de la vie humaine, uniquement à apprendre deux langues, et précisément deux langues que le très-grand nombre n'a pas le moindre intérêt à savoir; que les érudits de profession ont presque seuls intérêt à connaître; deux langues qu'on ne parle

¹ Voy. dans la *Revue Brit.*, t. IV de la première série, p. 19 et suiv., un article excellent sur l'instruction publique, traduit de la *Revue de Westminster*.

plus, dans lesquelles il y a beaucoup moins à lire que dans plusieurs de celles qu'on parle aujourd'hui, et dont tous les bons ouvrages ont été traduits dans les langues que nous parlons; deux langues que la plupart de ceux qui les étudient apprennent d'ailleurs fort mal; que presque tout le monde se hâte d'oublier aussitôt après les avoir apprises, et dont l'étude, que son défaut d'utilité, sa longue durée et probablement aussi le vice des méthodes employées tendent à rendre si rebutante, n'a souvent d'autre résultat que de faire prendre en aversion toute espèce de travail intellectuel. Quelle extravagance n'est-ce point de donner à l'étude de ces langues une importance si follement exagérée! d'en faire, sinon l'objet unique, du moins l'objet le plus fondamental et de beaucoup le plus considérable de toute l'éducation! de vouloir non-seulement qu'on entende le latin, mais qu'on soit en état de le parler, de l'écrire, de l'écrire en vers aussi bien qu'en prose! Quoi de plus bizarre encore que de préparer les hommes aux professions les plus diverses par un seul genre de travail, et par un genre de travail qui n'a de rapport bien direct avec aucune de ces professions!

Nous avons dans l'Inde, observe un écrivain anglais, cent mille de nos compatriotes qui s'étaient préparés à ce voyage en faisant des vers barbares sur Apollon, Mars, Mercure, et qui du reste n'avaient appris aucune des langues que parlent les cent millions d'individus sur lesquels s'exerce notre domination¹. A notre tour, nous pourrions dire : Nous avons dans nos champs, dans nos ateliers, dans nos usines, dans nos comptoirs, dans nos laboratoires, des milliers d'individus qui se sont préparés à la pratique de l'agriculture, de la fabrication, du commerce et d'une multitude de professions, en employant leur jeunesse à faire des versions grecques et des thèmes latins, ou à enfiler dans un certain ordre des dactyles et des spondées.

Des exercices littéraires en grec et en latin ne sont une préparation convenable à aucune sorte d'art, peut-être pas même aux arts littéraires, auxquels pourtant ces exercices semblent servir plus naturellement de préparation. Je n'examine point

¹ Voy., dans la *Revue Britannique*, l'article cité plus haut.

si la connaissance des littératures de l'antiquité a été favorable ou contraire aux progrès des lettres modernes. C'est une question sur laquelle il pourrait y avoir infiniment à dire et à contester. Mais ce qui semble moins contestable, c'est que nous n'apprenons pas à écrire notre langue en faisant des vers latins ou des thèmes grecs.

Ce qui est aussi moins contestable, c'est que les longues années que nous passons à nous occuper de grammaire, de syntaxe, de discours, de vers, de formes de style et de figures de rhétorique, sont des années perdues pour l'étude pratique de presque tous les arts, comme pour l'acquisition des connaissances de toute espèce que leur exercice réclame, et qu'en sortant à dix-huit ou vingt ans du collège, nous ne sommes guère préparés encore qu'à faire de la littérature pure, c'est-à-dire de la littérature sans idées.

Il arrive ainsi qu'il n'y a presque aucun rapport entre ce que nous apprenons étant enfants et ce qu'il nous faudra faire étant hommes, entre les études de l'adolescence et les professions de l'âge viril. Nous sommes destinés aux professions les plus diverses, et l'éducation commune ne tend à faire d'abord de nous que des lettrés ; et encore des lettrés dans des littératures mortes depuis quinze ou vingt siècles, et qui ont absolument cessé d'être l'expression de la vie sociale ; de sorte que cette éducation toute littéraire ne semble pas même propre à former des littérateurs, du moins à prendre ce mot dans son acception véritable, et si nous voulons désigner sous ce nom des hommes véritablement habiles à rendre par la parole écrite les idées et les impressions de leur temps.

Remarquons d'ailleurs qu'au tort d'être trop exclusivement littéraire, et de ne pas l'être aussi judicieusement peut-être qu'il serait permis de le souhaiter, le système d'éducation en vigueur ajoute celui d'être infiniment trop spéculatif et de fomenter le goût des théories autant au moins qu'il tend à faire contracter aux générations qui le subissent le penchant à la déclamation et la déplorable habitude des phrases.

Qui ne sait en effet que, dans ce système, l'étude ne se lie jamais à aucun travail pratique, que tout se passe en spéculations, que les générations nouvelles qui reçoivent l'enseignement poursuivent longuement dans les facultés, et plus

tard dans les écoles assez improprement dites d'application, les exercices intellectuels commencés dans les collèges, et passent ainsi, loin de toute action, loin de toute participation directe ou même indirecte à aucun ordre d'affaires, à aucune sorte de travaux, hormis leur travail littéraire ou scientifique, tout le temps qui s'écoule avant qu'arrive pour elles le moment de commencer l'exercice d'une profession, d'entrer réellement dans la vie commune et de s'initier enfin à ses procédés.

Qui ne comprend, d'autre part, à quel point toute leur existence doit se ressentir du régime auquel leur intelligence reste soumise durant ces longues années, celles précisément où l'esprit à le plus de curiosité et d'activité, et combien un tel régime, où il n'y a de place que pour la spéculation pure et qui les soustrait aux enseignements de la vie réelle, doit les rendre peu propres à agir avec puissance. Je serais, quant à moi, fort enclin à croire que cette direction donnée chez nous à l'éducation intellectuelle des nouvelles générations est une des principales causes du désavantage que nous pouvons avoir dans la lutte où nous sommes engagés contre nos rivaux d'industrie les plus puissants. Il est difficile de ne pas reconnaître qu'ils sont plus que nous gens d'affaires et hommes d'action. Ils se moquent volontiers, et non sans quelque raison vraiment, de notre tournure d'esprit spéculative. Les Français, observent-ils, sont d'habiles argumentateurs, des logiciens sagaces, des raisonneurs à perte de vue; mais attendez-les à l'œuvre, vous courez risque de les attendre longtemps : quand il faut en venir à l'exécution, il n'y a plus personne, et ces hommes, d'un esprit si vif et si ingénieux, sont souvent les derniers à savoir faire l'application de leurs propres découvertes.

Il n'est pas rare, en effet, il faut bien l'avouer, que, faute d'expérience pratique, d'habitude de l'action et de confiance dans les pouvoirs de l'industrie, nous perdions le fruit de nos inventions les plus heureuses. Ce n'est pas d'hier qu'on a dit que nos découvertes faisaient ordinairement le tour de l'Europe avant que nous consentissions à essayer d'en tirer parti. Le nombre des inventeurs que nous avons repoussés et découragés est considérable. On en pourrait citer de fort éminents qui, rebutés par nous, ont été réduits à la nécessité d'aller offrir à des nations étrangères les prémices d'inventions puissantes que

nous avons follement dédaignées. C'est là l'effet, le triste effet des habitudes d'esprit de notre nation, qui, commençant toujours par les livres, par la théorie, et n'arrivant que tard, fort tard, et souvent pas du tout à la pratique, est assez mauvais juge de ce qui pourrait seconder heureusement son activité et n'attache aux découvertes de ce genre qu'un prix médiocre.

L'expérience, au surplus, montre assez clairement, chez nous, combien l'enseignement, même le meilleur, séparé de tout travail d'application est peu propre à former des hommes pratiques. Si la bonne manière de se préparer à l'exercice des arts était de débiter par l'étude spéculative des sciences, il n'est pas de pays, ce semble, qui dût être plus industriel que le nôtre et plus éminemment propre à l'action ; car il n'en est pas où l'instruction scientifique ait été aussi largement et aussi libéralement répandue qu'elle l'a été en France depuis cinquante ans, d'abord par les écoles dites *centrales*, où l'enseignement était public et gratuit, et puis par les collèges, par les facultés, par les écoles spéciales et par une multitude d'établissements publics, ouverts à tout le monde, et où il peut être obtenu presque sans frais. Et quel a été néanmoins le résultat de cet enseignement scientifique, si libéralement distribué ? La France, quelques progrès qu'elle ait faits, est-elle un pays où l'industrie soit plus exercée, plus forte, plus hardie, plus entreprenante que partout ailleurs ? Loin de pouvoir le dire, on est forcé de reconnaître qu'elle y est plus inexpérimentée, plus faible, plus timide qu'en d'autres lieux où l'instruction théorique a été moins répandue, mais où la tendance à l'action est plus ancienne, plus décidée, et où la pratique a acquis une énergie et pris un développement infiniment plus prononcés qu'en France.

Il y a donc visiblement, dans le caractère spéculatif de notre éducation, quelque chose qui cloche, qui ne va pas au but proposé, et qui nous prépare mal à cette vie d'action qui est la fin de toutes les études ; et la preuve en est que toute notre science ne nous sert souvent à rien, et qu'après avoir longuement débuté par la spéculation, nous finissons presque toujours par nous en tenir à la routine. Purs théoriciens dans nos études, nous sommes ensuite opiniâtrément stationnaires, sinon rétrogrades, dans nos travaux. Ces effets, en apparence

opposés, tiennent à la même cause, c'est-à-dire à la direction beaucoup trop spéculative de la culture des intelligences dans notre pays, et c'est précisément là ce qui fait que nous sommes, tout à la fois, les théoriciens les plus téméraires et les praticiens les plus ennemis de toute nouveauté. Notons, en effet, puisque le sujet nous y invite, qu'il n'est pas de pays où, d'une part, tant d'esprits jeunes ou vieux courent les aventures ; où, depuis un demi-siècle, on ait enfanté un nombre de systèmes si effrayant, et où, d'un autre côté, les gens d'affaires soient aussi servilement attachés aux pratiques en usage, où ils opposent une force d'inertie aussi tenace à toute idée d'amélioration.

Je dis que tout cela procède de la même cause. Et, en effet, quoi de plus simple que de voir des générations qui ont passé leurs vingt-cinq premières années dans un monde idéal, avoir de la peine ensuite à le quitter pour arriver à la vie réelle, continuer à se livrer à des spéculations sans rapport avec les faits, enfanter toutes sortes de systèmes, les défendre avec obstination, moins pour ce qu'ils pourraient valoir dans la pratique que pour le plaisir assez naturel d'exercer les seules forces qu'elles aient cultivées, de montrer l'énergie ou l'éclat de leur intelligence, et sans se soucier d'ailleurs le moins du monde de l'application de leurs idées ; se dégoûter, en effet, dès que ces idées ont cessé d'être combattues, de celles qu'elles défendaient d'abord avec le plus de véhémence ; réduire enfin la vie à un frivole enchaînement de joûtes d'esprit, de passes d'armes oratoires, littéraires, philosophiques ?... Et, d'un autre côté, quoi de plus simple aussi que de voir les hommes qui sont engagés dans la pratique sérieuse des affaires se défier des conseils que pourraient leur donner des gens dont l'éducation a été exclusivement théorique, et préférer les directions d'une routine aveugle à celles d'une science inexpérimentée ? Encore une fois, ces dispositions, en apparence opposées, ont une seule et même cause, qui est le caractère trop spéculatif de nos études, et c'est précisément parce que les études classiques sont trop tournées vers la spéculation que nous voyons ensuite nos philosophes manquer de pratique et nos praticiens de philosophie.

On voit par cet ensemble de remarques combien l'éducation de l'entendement est loin, dans son état actuel, de répondre

à sa destination véritable, et de nous préparer convenablement à la pratique des professions de toute espèce qu'embrasse l'économie de la société. Il ne faudrait pas, sans doute, qu'elle fomentât en nous les passions sordides. Il est tout à fait désirable qu'en nous préparant à exercer les arts avec plus de vigueur et d'intelligence, elle nous prépare aussi à les exercer avec plus d'élévation d'esprit. Mais comme, après tout, le ciel ne nous a pas destinés à la vie contemplative; comme nous sommes évidemment nés pour l'action, l'essentiel est que l'éducation qui nous est donnée ne nous isole pas de la vie active, et qu'au lieu de faire abstraction des travaux de la société, elle nous élève directement pour ces travaux et ne se borne pas à faire de nous, en dehors de toute participation à la vie réelle, des rhéteurs et des théoriciens. Elle a infiniment trop cette tendance.

Il ne faut pas, du reste, juger par ce que font les arts chargés de la culture de l'entendement de ce qu'ils seraient en état de faire s'ils étaient autrement dirigés. Si les systèmes d'éducation en vigueur paraissent, sous plusieurs rapports essentiels, médiocrement propres à former l'intelligence, il n'est pas douteux que ces systèmes sagement modifiés ne pussent mieux développer ses forces en général, et surtout les développer dans une direction plus conforme aux besoins de la société actuelle.

Ce qui paraît être à reprendre en effet dans ces systèmes, ce n'est pas tant la matière même de l'enseignement que la direction qui lui est imprimée. Le vice le plus fondamental de cet enseignement est de ne pas être suffisamment approprié aux fins véritables de l'éducation, de ne pas être assez mêlé aux arts que la société cultive, de ne pas tendre d'une manière assez directe à en éclairer, à en fortifier l'action.

Je dis qu'il offre à reprendre par la direction qui lui est donnée, plus encore que par les matières qu'il embrasse. Et en effet, il est peu de ces matières, si l'on en excepte les langues mortes qui y tiennent évidemment trop de place; il est, dis-je, peu de ces matières qui n'en pussent faire très-convenablement partie. Pour ne parler que des langues, par exemple, qui ne sent qu'il est impossible de ne pas considérer comme indispensable tout ce qui a pour objet de familiariser les nouvelles gé-

nération avec la connaissance pratique du langage, avec l'art usuel de la parole, avec l'habitude de parler, d'écrire et de rendre par écrit leurs pensées? Les langues ne sont pas seulement le moyen de communiquer, mais encore le moyen d'acquérir des idées. Elles sont des instruments indispensables pour la formation de l'intelligence. Il n'est pas plus possible de penser sans le secours des mots, que de calculer sans le secours des chiffres. Nos idées, tant qu'elles ne sont pas revêtues des formes du langage, sont confuses et fugitives. Nous avons besoin, pour les saisir, pour nous en rendre maîtres, de leur donner un corps, de leur imprimer une forme. Plus nous sommes rompus à ce travail, plus nous avons contracté l'habitude de formuler les idées que nous avons acquises, et plus il nous est aisé d'acquérir de nouvelles idées.

Nul doute donc que l'un des besoins les plus fondamentaux de l'éducation de l'esprit ne soit de nous former à l'usage écrit et parlé du langage. Mais, par cela même que nous avons besoin du langage pour penser, il est clair que la langue qu'il faudrait surtout nous apprendre, c'est celle dans laquelle nous pensons, et, par complément, celles dans lesquelles pensent les peuples voisins avec qui nous avons des relations plus ou moins actives, et non des langues dont nous n'aurons jamais occasion de nous servir. Puis, par cela même que le langage ne nous sert à acquérir de nouvelles idées que parce qu'il nous permet d'exprimer les idées que nous avons acquises, il semble que l'étude des langues ne devrait pas devancer l'acquisition des idées, mais la suivre, ou, mieux encore, l'accompagner. La bonne marche serait de s'instruire, et, à mesure qu'on acquerrait des idées, de s'exercer à les exprimer, de se les rendre, en les formulant, plus familières en même temps qu'elles deviendraient plus précises, et par là de se donner le moyen d'étendre encore ses connaissances.

L'essentiel, s'il est vrai que nous ne soyons pas nés pour une contemplation oiseuse et des spéculations stériles, si l'éducation n'a pas seulement pour objet de faire de nous des sophistes et des rhéteurs, si nous avons tous devant nous une tâche à remplir et quelque chose de sérieux à faire; l'essentiel, dis-je, est de nous placer, d'aussi bonne heure que possible, au milieu des faits qui se rattachent à l'art auquel nous

nous sentons destinés, de croître et de grandir au milieu des œuvres qu'il produit, d'acquérir les notions scientifiques qu'il requiert, et tout à la fois les moyens d'expression que réclament l'acquisition et le progrès de ces notions.

Tout art en effet n'est que l'application à un certain travail d'un certain ensemble de connaissances. Pour être en état de l'exercer, la première chose dont nous ayons besoin est de nous former à ce travail, la seconde d'acquérir ces connaissances.

De quelle puissance d'action ne serait pas doué un peuple chez qui les hommes, au lieu d'employer sans fruit tout leur jeune âge à des études sans rapport avec les arts que pratique la société, se mettraient de bonne heure à voir faire et à faire eux-mêmes la chose pour laquelle ils se sentiraient le plus d'attrait; où à ces exercices pratiques se joindraient bientôt des études théoriques propres à intéresser leur intelligence à l'exécution de leur tâche; où on leur enseignerait, avec les règles du langage et avec les divers arts qui sont, comme la langue, des moyens d'expression, les éléments des sciences qui se rattacheraient le plus directement à la pratique de leur art; où ils seraient surtout exercés à faire au genre de travail en vue duquel leur éducation serait dirigée des applications étendues et variées de leurs connaissances; où l'on aurait soin de les former en même temps aux habitudes morales que réclamerait l'exercice de leur profession; où, finalement, et après les avoir instruits de tout ce qui pourrait rendre la pratique de leur art à la fois plus aisée, plus fructueuse et plus distinguée, on leur montrerait la place qu'il occupe dans l'économie sociale, les autres travaux auxquels il se lie, la manière dont tous les travaux s'enchaînent, et les conditions générales de leur commune prospérité !

Malheureusement, il s'en faut que les choses soient arrangées dans la société pour préparer ainsi les hommes aux affaires et à la pratique de la vie, pour développer leur intelligence dans le sens des fonctions qu'ils auront à remplir ou des travaux qu'ils auront à exécuter. La société n'ayant pas encore un caractère nettement déterminé et n'étant que très-imparfaitement organisée dans l'intérêt des professions utiles, il est difficile que l'éducation soit bien appropriée à ces professions. Mais, plus

l'avenir de la société se découvrira à elle, plus elle comprendra sa vraie vocation, plus elle verra que sa destinée est de prospérer par une pratique forte et savante de tous les arts paisibles, et plus elle sentira le besoin de donner à ceux qui ont pour objet spécial la culture de l'entendement une direction mieux accommodée aux besoins de tous les autres, plus elle sentira qu'une éducation éclairée de l'intelligence est la condition la plus fondamentale du succès de tous les arts.

§ 3. — INFLUENCE DE LA CULTURE INTELLECTUELLE SUR LES MŒURS.

Les arts qui s'occupent de l'éducation de l'esprit sont indispensables au succès de tous les autres, non-seulement parce qu'ils en éclairent la pratique, mais encore parce qu'ils nous mettent dans des dispositions morales plus favorables à leurs progrès. Plus il se mêle d'instruction à la pratique d'un art quelconque, et plus on l'exerce avec élévation, avec désintéressement, avec affection; plus on le cultive pour lui-même, plus on est occupé de ses progrès : on est moins sensible aux bénéfices qu'on peut faire comme spéculateur; on l'est davantage aux succès qu'on obtient comme artiste; on est touché des gains qu'on a réalisés, moins parce qu'ils sont un moyen de bien-être, que parce qu'ils rendent témoignage du pouvoir qu'on exerce, parce qu'ils sont un moyen d'acquérir un pouvoir plus grand; et, au lieu de dissiper dans les jouissances du luxe les profits qu'on a obtenus, ainsi que le font d'ordinaire les industriels dont l'esprit est peu cultivé, on en emploie la meilleure partie à étendre utilement ses entreprises, à perfectionner ses procédés, et en général à devenir plus puissant dans sa profession, à y obtenir des résultats plus considérables.

La culture éclairée de l'intelligence, au surplus, n'aurait pas la vertu de nous rendre plus propres, sous une multitude de rapports, à l'exercice de tous les arts, qu'elle serait encore,

pour elle-même et pour les avantages immédiats qu'elle procure, digne de nous inspirer la plus haute considération. Nous trouvons à nous instruire un plaisir dégagé de tout autre intérêt que le plaisir même de nous instruire. Une découverte nous charme avant que nous sachions à quoi elle pourra nous servir, et par cela seul qu'elle satisfait notre désir de connaître, qu'elle fait agir notre esprit, qu'elle lui donne le sentiment de sa force, qu'elle contribue plus ou moins à l'augmenter.

Nous aimons tout ce qui a pour effet d'accroître nos facultés, quelles qu'elles soient, mais surtout nos facultés mentales. Si nous sommes heureux quand nous ajoutons à la vigueur ou à l'adresse de notre corps, nous le sommes bien plus encore lorsque nous développons les pouvoirs de notre esprit. La culture de l'intelligence a toujours été regardée comme une des plus nobles et des plus douces occupations de l'homme. Quel est le voluptueux dont les jouissances approchent de celles de l'homme studieux qui cultive avec fruit son entendement, qui sent ses forces intellectuelles s'accroître, qui pénètre chaque jour un peu plus avant dans la connaissance du monde sensible ou dans celle du monde moral ? Quel est le plaisir sensuel qui aurait pour lui le charme divin de ces découvertes ? Qui n'aimerait mieux être à la place de Newton, au moment où sa puissante intelligence s'élève de la chute d'une pomme à la connaissance de la gravitation universelle, qu'à celle de l'épicurien qui savoure un mets délicat, ou qui découvre le moyen de se donner quelque sensation nouvelle ?

En même temps que les plaisirs de l'esprit sont plus purs et plus relevés que ceux des sens, ils paraissent aussi plus durables et sont surtout moins dispendieux. L'intelligence ne se blase pas aussi vite que les sens sur les jouissances qu'elle éprouve : par suite, elle n'a pas aussi souvent besoin de les renouveler. Nos sens sont naturellement insatiables. A peine ils ont goûté d'un plaisir qu'ils s'en lassent et qu'ils sollicitent un plaisir nouveau. Pour peu qu'on cède à leurs importunités, elles s'accroissent, et la fortune la plus considérable est bientôt trop petite pour suffire à toutes leurs fantaisies. Ils sont ruineux à la fois parce qu'ils détruisent une multitude de choses qu'il faut renouveler sans cesse, et parce qu'ils deman-

dent que ces choses soient toujours plus recherchées et plus variées. Sans doute la curiosité de l'esprit n'est pas aisée à satisfaire. L'esprit aspire aussi, comme les sens, à multiplier, à étendre, à varier ses plaisirs. Mais, outre qu'il jouit plus longtemps de ses impressions, il est plus aisé de lui en procurer de nouvelles ; il faut peu de chose pour le mettre en action ; les matériaux et les instruments de son travail et de ses jouissances sont comparativement peu chers, et il est rare de voir des hommes ruinés pour avoir trop accordé leur intelligence, tandis que le monde est plein de gens qui sont tombés dans la misère pour n'avoir pas su résister aux sollicitations de leurs sens.

J'ajoute qu'en accordant beaucoup à ses sens, un homme ne compromet pas moins sa santé que sa fortune : il court le risque de s'abrutir, de se dégrader ; tandis qu'il n'y a pas, à beaucoup près, les mêmes inconvénients à céder aux sollicitations de nos facultés intellectuelles. Sûrement ces facultés veulent aussi être ménagées : il ne faut pas plus abuser de celles-ci que des autres. Si l'on doit se garder de dire avec Rousseau que l'homme qui médite est un animal dépravé, il est certain que l'homme qui ne ferait que méditer nuirait, sous plusieurs rapports, à la perfection de sa nature. Un exercice immodéré de nos facultés pensantes peut nuire à la fois à toutes nos facultés, à celles du corps et à celles de l'âme. Il est difficile notamment que nous exercions beaucoup notre faculté de connaître, sans diminuer un peu notre faculté d'imaginer et de sentir. S'il arrive rarement que les poètes se distinguent par une grande force de raison et de logique, il n'est pas ordinaire que les philosophes pèchent par excès d'imagination et de sensibilité. Mais, en reconnaissant que les plaisirs de l'intelligence peuvent avoir aussi leurs inconvénients, il faut convenir qu'il est moins facile et moins commun d'en abuser que des jouissances physiques, et que l'abus d'ailleurs n'en parait pas à beaucoup près aussi fâcheux.

Enfin, ces plaisirs ont encore cet avantage qu'ils peuvent tenir lieu, jusqu'à un certain point, de ceux que donne la fortune. Chaque homme jouit surtout par celles de ses facultés qu'il a particulièrement exercées. Plus on a cultivé son esprit, et moins on cherche à être heureux par ses sens. La culture

de l'intelligence simplifie les besoins, diminue l'âpreté pour le gain, ôte à la richesse matérielle une partie de son importance.

Elle est, d'ailleurs, quand elle devient un peu générale, extrêmement favorable à l'égalité ; elle détruit dans les basses classes ce qui les fait le plus invinciblement repousser par les classes élevées, à savoir, la grossièreté, la rudesse ; elle élève les hommes en les polissant ; elle les élève encore en ajoutant à leurs forces ; car si la fortune est une puissance, qui ne sent que l'esprit en est une aussi ? Rien, en un mot, ne paraît si propre que la culture de l'esprit à faire disparaître l'inégalité d'entre les hommes.

En même temps qu'elle polit leurs mœurs, elle les adoucit. Ils vivaient d'abord sous l'empire de l'imagination et des passions les plus ardentes : l'étude a graduellement tempéré cette chaleur de sang ; elle a dissipé les illusions, refroidi l'enthousiasme, éteint le fanatisme, et mis fin, par cela seul, à une multitude de désordres hideux et de crimes plus atroces les uns que les autres. Quand la culture patiente de l'entendement n'aurait fait autre chose qu'amortir cette chaleur âcre de l'imagination et des passions qui les rendit pendant longtemps si destructives, on pourrait dire qu'elle a puissamment contribué à la civilisation et au salut du genre humain.

On voit donc que les arts qui s'occupent de l'éducation de l'intelligence, déjà très-importants en ce sens qu'ils développent un ordre de moyens indispensables à l'exercice de tous les autres, le sont encore sous ce rapport que les moyens qu'ils créent sont par eux-mêmes des produits infiniment précieux, des produits destinés à satisfaire l'un des besoins les plus impérieux de notre nature, et qui sont pour nous une source inépuisable d'avantages et de plaisirs.

Mais, comment ces nobles industries deviennent-elles puissantes, et quelle application y a-t-il à faire ici des principes généraux que nous n'avons cessé de présenter, dans le cours de cet ouvrage, comme la source de toute force et de toute liberté ? C'est ce qu'il me reste à faire connaître.

§ 4. — DE LA SPÉCULATION INDUSTRIELLE APPLIQUÉE AUX ARTS
QUI ONT POUR OBJET LA CULTURE DE L'INTELLIGENCE.

Je prie qu'on ne s'étonne point si je considère encore ici le talent des affaires, c'est-à-dire le talent de juger ce qu'il convient d'entreprendre et celui de conduire une entreprise avec habileté, comme le premier élément de puissance. Il ne suffit point de se proposer un but louable, de songer à propager de bonnes idées; il faut encore pouvoir se promettre que ces idées trouveront des esprits disposés à les recevoir, qu'il y aura des consommateurs du produit intellectuel qu'on se propose de répandre.

Avant de fonder une école, avant d'entreprendre un journal, avant de publier un ouvrage quelconque, il y a toujours à se demander si l'action qu'on veut exercer sur les intelligences répond à un besoin senti, et lorsqu'on a la preuve que ce besoin existe, il faut se demander encore s'il n'est pas déjà satisfait, ou si l'on a les moyens de le mieux satisfaire. Alors même qu'on ne compterait son intérêt pour rien, qu'on n'aurait d'autre but que d'être utile, il faut réussir; il faut ouvrir une école où l'on vienne, un journal qui ait des abonnés, un ouvrage que le public veuille lire, et pour cela il faut entrer dans les goûts, dans les besoins du public.

Je ne dis sûrement pas qu'il faut prendre conseil de ses erreurs et spéculer sur les travers de son intelligence : quand on ne serait pas porté par honneur à ne répandre qu'une instruction saine, on devrait y être porté par la considération de ce qu'exige l'intérêt bien entendu de l'art qu'on exerce; mais je dis que, pour trouver le débit d'une telle instruction, il faut l'assortir avec soin au goût du public, à qui on en fait l'offre; je dis que, pour conduire ce public à des idées meilleures, il faut partir des bonnes idées qu'il a, et que l'instituteur qui sait s'accommoder à l'état de son intelligence, et éviter également de la heurter et de la trop dépasser, est à la fois celui qui le sert le mieux et celui qui fait les meilleures affaires.

Je conçois fort bien qu'un homme qui a dépassé de très-loin les idées communes n'ait pas toujours la patience d'attendre, pour publier ses découvertes, que le grand nombre soit en état d'en profiter; mais, par cela même qu'il ne travaille pas pour le grand nombre, il ne peut raisonnablement espérer que le grand nombre recherchera ses écrits, et il doit nécessairement se contenter des suffrages des esprits cultivés et des intelligences d'élite à qui s'adressent plus particulièrement ses productions. Aussi, tout en reconnaissant qu'un instituteur, un écrivain, un journaliste, même à ne considérer que l'intérêt de leur industrie, doivent travailler de toutes leurs forces à perfectionner la raison du public, à étendre, à agrandir son intelligence, il faut se bien pénétrer de cette idée, que celui qui veut répandre une certaine instruction, comme celui qui se propose de mettre dans la circulation un autre produit quelconque, doit, avant tout, avoir égard aux besoins éprouvés, et prendre en considération l'état de la demande.

Il n'est pas moins essentiel qu'il connaisse l'état de l'offre, c'est-à-dire la nature et l'étendue des moyens employés à satisfaire le besoin d'instruction qui existe. Quel est le nombre des établissements déjà consacrés à la propagation des idées qu'il s'agit de répandre? Quels sont leurs procédés? Quelle est leur dépense? Est-il possible de faire mieux qu'ils ne font ou à moins de frais? Voilà des questions qu'il faut d'abord résoudre. C'est un compte préliminaire à dresser. Il serait insensé de rien entreprendre avant d'avoir réuni les éléments de ce compte, de les avoir attentivement examinés, et de s'être assuré, autant que possible, qu'il y a, en effet, quelque chose d'utile à tenter, et qu'on ne va pas gaspiller son temps, ses capitaux, son intelligence, sans fruit pour le public et avec grand dommage pour les gens à qui on va faire concurrence, et surtout pour soi.

Enfin, à cette capacité de juger ainsi, par anticipation, de la bonté de l'entreprise qu'on se propose de tenter, il est également indispensable de joindre le talent de la bien administrer. Un journal, une librairie, une école, sont des entreprises industrielles qui ont un besoin tout aussi grand d'être bien conduites que tout autre genre d'établissement industriel.

Il faut donc ici, avant tout, les divers talents qui consti-

tuent l'homme d'affaires, c'est-à-dire, le talent de spéculer, celui d'administrer, celui de compter; et plus un écrivain, un libraire, un instituteur ont la passion d'être utiles, plus il importe, par cela même, qu'ils sachent ce qui peut réussir, quel genre d'enseignement peut être reçu, quel ordre d'idées raisonnables on peut essayer de répandre, et par quels moyens le succès d'une telle entreprise sera le mieux assuré. Il n'y a, en aucun genre, nul bien à attendre d'un établissement mal conçu et mal conduit, et l'on sert toujours mal les intérêts du public lorsqu'on ruine ses propres affaires.

Ainsi, le talent des affaires a sa place marquée à la tête des industries qui agissent sur l'intelligence comme à la tête des autres industries. Il est dans ces arts, comme dans tous, la condition de succès la plus fondamentale.

§ 5. — DES CONDITIONS DE LA CAPACITÉ TECHNIQUE DANS LES ARTS QUI ONT POUR OBJET LA CULTURE DE L'INTELLIGENCE.

A leur tour, la connaissance du métier, les notions théoriques, le talent des applications et de l'exécution, et, en général, les divers genres de capacité qui constituent le génie de l'artiste plutôt que celui du spéculateur, et qui se rapportent à l'exécution plutôt qu'à la conception et à la direction des entreprises, sont pareillement nécessaires dans les arts qui ont pour objet la culture de l'intelligence.

Parmi les moyens de ce second ordre, la connaissance pratique du métier est, ici comme partout, celui qu'il faut placer en première ligne; c'est-à-dire que, pour former les intelligences à quelque genre d'exercice que ce soit, l'habitude de l'enseignement est le genre de capacité qui me paraît le plus nécessaire ou le premier nécessaire. Il est très-possible, en effet, qu'un homme ayant de telle ou telle science une connaissance plus étendue ou plus approfondie qu'un autre, soit pourtant moins que cet autre en état de la bien enseigner.

Il y a dans le fait de transmettre un ordre quelconque de connaissances, un talent particulier différent de ces connais-

sances mêmes, et qui constitue l'art de l'enseignement. Cet art, comme tous les autres, s'est formé par une suite de tâtonnements et d'expériences. Il faut, pour le posséder, avoir agi soi-même sur les esprits et sur beaucoup d'esprits, s'être habitué à en distinguer les diverses trempes, avoir observé les difficultés qu'on éprouve communément à les faire passer par un certain enchaînement d'idées, savoir celles de ces idées qu'il faut leur inculquer les premières, celles qui doivent venir ensuite, et l'ordre dans lequel elles doivent toutes leur être présentées. Il faut avoir noté surtout les points devant lesquels la plupart des esprits s'arrêtent, les intervalles qu'ils ont le plus de peine à franchir, et les moyens par lesquels on réussit le mieux à leur faire surmonter ces obstacles. Or, la pratique, et une longue pratique, est nécessaire pour tout cela, et les meilleures théories sur la nature de l'esprit humain, sur l'ordre dans lequel nos connaissances s'enchaînent, ne sauraient tenir lieu des moyens que suggèrent l'habitude et l'expérience de l'enseignement.

Cependant, dans une classe d'arts dont le principal objet est de mettre les esprits en possession des connaissances acquises, il n'est pas douteux que la perfection de ces connaissances ne soit un grand moyen de puissance et de liberté d'action. La perfection des sciences, en effet, dépend beaucoup de celle de leurs méthodes, c'est-à-dire de la bonté des procédés suivant lesquels elles se sont formées et suivant lesquels elles continuent à s'accroître. Or, il est aisé de concevoir que plus elles se sont formées d'après de bonnes méthodes, et plus il doit être aisé de les enseigner. Les idées se transmettent en effet par les mêmes moyens qu'elles s'acquièrent, et plus les moyens employés pour les acquérir sont de nature à en rendre l'acquisition facile, plus les mêmes moyens évidemment doivent en faciliter la transmission. Il y a, dit-on, beaucoup de manières différentes d'enseigner une même chose : sans doute, mais pourquoi ? parce qu'il y a beaucoup de diverses manières de la savoir mal ; or, comme il n'y a qu'une bonne manière de savoir une chose, il semble qu'il ne peut y avoir non plus qu'une bonne manière de l'apprendre, laquelle ne saurait différer de la seule et unique manière de la savoir bien.

Si donc, pour être en état d'enseigner une science, la pre-

mière chose requise est de s'y être beaucoup exercé, la seconde est que cette science soit bien faite ; et la pratique, ici comme ailleurs, reçoit les plus grands secours de la perfection des théories. Avant la rénovation de la chimie, il fallait, d'après Lavoisier¹, trois ou quatre ans pour faire un chimiste, ou ce qu'on appelait alors un chimiste : aujourd'hui un cours de chimie exige à peine une année ; et, dans un espace de temps trois fois moindre, on parcourt, d'un pas facile et ferme, un ensemble de connaissances peut-être dix fois plus étendu. On peut voir par ce seul fait à quel point l'acquisition et la transmission des idées deviennent plus faciles à mesure que les méthodes sont plus perfectionnées, c'est-à-dire à mesure qu'on est parvenu à mieux classer les objets dans les sciences descriptives, et à découvrir dans les sciences expérimentales le fait qui peut le mieux rendre raison de tous les autres.

Il est aisé de voir dans la géologie, la botanique, la zoologie et dans d'autres sciences descriptives, quelle puissance les bonnes méthodes de classification donnent à l'esprit pour embrasser et retenir un grand nombre d'objets à la fois. Ces méthodes, à la vérité, ne font pas connaître la nature des choses ; mais en introduisant un certain ordre dans leur distribution, en formant des groupes distincts de toutes celles qui se ressemblent, en observant pour la dénomination de ces groupes les mêmes règles d'analogie que pour leur formation, elles empêchent que l'esprit ne soit accablé de leur multitude, et lui permettent d'en saisir, d'une seule vue, des quantités infiniment plus considérables. Combien, par exemple, la puissance de la faculté que nous avons de concevoir des nombres n'est-elle pas accrue par le système de numération qui a reçu le nom de système décimal, et par la manière simple et admirable dont les unités dans ce système se trouvent groupées ! Quelle multitude d'objets un naturaliste ne parvient-il pas à caser dans son esprit par des procédés analogues².

D'une autre part, il n'est pas moins aisé de voir dans la

¹ *Traité élémentaire de chimie*, disc. prél. p. 12.

² J'ai sous les yeux, au moment où je fais cette remarque, les *Éléments d'histoire naturelle* de M. Duméril. Voy. le t. I, p. 183 et suiv. de la 3^e édition.

chimie, la physique, l'astronomie, et dans d'autres sciences expérimentales, quelle puissance donne à l'esprit, pour l'explication de tout un vaste ensemble de phénomènes, la découverte des rapports qui existent entre de certains faits. Combien, par exemple, la découverte de la loi de la gravitation n'a-t-elle pas donné de facilités pour l'intelligence et l'explication des phénomènes astronomiques ! Il y a une force qui fait graviter tous les corps les uns vers les autres en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de leurs distances respectives. C'est cette force qui fait tomber ici-bas les corps graves. C'est elle qui fait aller vers la terre le fruit qui se détache de cet arbre. Elle agirait sur ce fruit quand il serait élevé à six mille mètres, quand il le serait à vingt mille. Elle doit donc agir à l'endroit où est placé le globe de la lune. Elle peut donc être la même que celle qui fait graviter la lune vers la terre, que celle qui fait peser les satellites de Jupiter sur Jupiter, que celle qui fait rouler les lunes de Saturne autour de Saturne, que celle qui contraint toutes ces planètes secondaires, roulant autour de leur planète centrale, à rouler en même temps avec elle autour du soleil. Cette force agit partout de la même manière et suivant les mêmes lois. Il n'y a aucune variation dans le cours de lune, dans ses distances de la terre, dans la figure de son orbite, tantôt approchant de l'ellipse et tantôt du cercle, qui ne soit une suite de la gravitation en raison de la distance à la terre et de la distance au soleil. Les moindres variations dans le cours des astres sont un effet nécessaire de la même cause... Voilà comment, à l'aide d'un seul fait, on parvient à connaître le plus vaste des systèmes. De proche en proche, on s'élèvera à des connaissances qui semblaient placées pour jamais hors de la portée de l'entendement humain. Newton osera calculer, par exemple, quelle doit être la pesanteur des corps dans d'autres sphères que la nôtre ; il osera dire ce que doit peser, dans Saturne ou dans le soleil, ce que nous appelons ici une once, une livre ; et ces calculs extraordinaires ne seront que des déductions rigoureuses de cette observation générale que les corps pèsent les uns sur les autres en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances. Il serait aisé de montrer par beaucoup d'autres exemples ce que la

bonté des méthodes donne de puissance à l'enseignement, ou, en d'autres termes, combien il devient plus aisé d'apprendre et d'enseigner une science à mesure que s'en perfectionne la théorie.

Si le perfectionnement des théories est d'une grande importance, le talent des applications ne peut pas être indifférent. A quoi servirait en effet qu'une science fût mieux faite si l'on continuait à l'enseigner par les anciens procédés? Qu'importerait que Bacon eût découvert, il y a deux siècles, une meilleure méthode d'investigation philosophique, si la logique, dans nos écoles, se réduisait encore à l'art du syllogisme, et si l'on bornait l'étude de la nature à l'étude d'Aristote et de ses catégories? Il est évident que les arts élevés qui s'occupent de l'éducation de l'intelligence ne peuvent tirer quelque profit du progrès des méthodes et de la réformation des sciences, qu'à mesure que ces utiles perfectionnements se font sentir dans la pratique, et qu'ils servent à améliorer les formes et les procédés de l'enseignement.

Enfin il y a ici, comme dans tous les arts, un talent de main-d'œuvre différent de la connaissance du métier, des notions théoriques, du génie des applications, et qui n'est pas moins nécessaire que ces divers genres de capacité à la liberté des industries qui agissent sur l'intelligence. Ce talent n'est ni celui du savant qui trouve de nouvelles méthodes, ni celui de l'instituteur qui entreprend de les appliquer : il est celui des professeurs que cet instituteur attache à son entreprise. Ces professeurs sont les ouvriers de son établissement. Ce sont eux qui agissent immédiatement sur les intelligences et qui leur donnent les diverses façons qu'elles sont destinées à recevoir.

J'observe pourtant une différence notable entre ces ouvriers-ci et ceux des établissements industriels ordinaires : c'est qu'ici un seul ouvrier crée à la fois un grand nombre de produits, tandis qu'ailleurs un seul produit est ordinairement l'ouvrage d'un grand nombre de personnes. Dans une fabrique d'épingles, par exemple, dix-huit ou vingt personnes concourent à la confection de chaque épingle, tandis qu'il arrive souvent dans une école qu'un professeur donne la même façon à plusieurs centaines d'intelligences à la fois. Je pourrais

observer également qu'il est beaucoup plus malaisé de façonner l'esprit que la matière, et qu'il faut infiniment plus de temps pour plier et accoutumer notre intelligence ou nos organes intellectuels à de certains exercices que pour imprimer à un corps brut telle forme déterminée. Mais je ne sais si ces remarques nous mèneraient à quelque chose d'utile et je ne m'y arrête point. La seule chose sur laquelle j'insiste, c'est qu'il y a une main-d'œuvre dans les arts qui agissent sur l'intelligence, encore bien que l'intelligence ne se façonne point à la main, et que la puissance de ces arts est d'autant plus grande, que les hommes chargés de cette main-d'œuvre sont plus habiles à l'exécuter.

Toutes les facultés qui tiennent à l'art, comme celles qui se rapportent aux affaires, trouvent donc naturellement ici leur application. Voyons l'influence que les habitudes morales exercent à leur tour sur les arts qui ont pour objet la culture de l'intelligence, et d'abord cherchons comment s'y appliquent celles de ces habitudes qui tendent plus particulièrement à la conservation et au perfectionnement de l'individu.

§ 6 — DES CONDITIONS MORALES DU PROGRÈS DES ARTS QUI AGISSENT SUR LES FACULTÉS INTELLECTUELLES.

Les hommes qui font leur profession de la culture des intelligences sont appelés, par cela même, à faire de leurs facultés intellectuelles un usage plus habituel, plus soutenu et tout à la fois plus énergique, plus fin, plus délié que la plupart des autres travailleurs : partant, et c'est la première chose qui frappe, ils semblent avoir plus besoin que les autres d'éviter toute erreur de régime qui tendrait à émousser ces facultés délicates ou à les troubler dans leurs fonctions. La gourmandise, l'ivrognerie, l'incontinence devraient, ce semble, avoir pour eux des effets particulièrement fâcheux. Plus ils demandent d'efforts à leur intelligence, et moins ils peuvent en demander à tel autre ordre de leurs facultés. Plus leur système nerveux est habituellement excité, sollicité, fatigué par le travail de leurs facultés mentales, et plus ils doivent s'in-

terdire l'abus de tous les plaisirs qui ont particulièrement pour effet d'ébranler, d'user, d'é mousser le système nerveux.

Il n'est pas sans exemple, il est vrai, que des hommes de génie, très-enclins à de certains vices, soient tombés dans des excès de plus d'un genre, sans paraître rien perdre de la vigueur de leur pensée ; mais outre qu'ici on a très-bien pu être trompé par les apparences, il ne faut rien conclure pour le commun des hommes de ce qui est possible à de certaines organisations tout à fait privilégiées. N'hésitons donc point à reconnaître qu'un des premiers besoins des hommes qui font profession de cultiver leur esprit et de former celui des autres hommes, est de ne céder aux appétits du corps qu'avec beaucoup de discernement et de retenue. Plus ils useront de régime, plus ils sauront régler l'exercice de leurs facultés de manière à donner et à conserver à leur entendement le degré d'énergie, de netteté, de sensibilité dont il est naturellement susceptible, et plus ils seront forts et libres dans l'exercice de leur art.

On sait quel rôle jouent dans l'économie sociale les travailleurs de cette classe. Ils sont comme l'intelligence de la société ; ils la corrigent de ses erreurs ; ils la polissent, l'éclairent, la dirigent. Plus ces fonctions sont élevées, et plus il est désirable que ceux qui les remplissent se trouvent placés dans une situation qui ne contraste pas trop avec la dignité de leur ministère, qui les préserve de toute lâcheté, de toute bassesse, de toute complaisance contraire aux intérêts de la vérité. Ils ont donc encore plus besoin que la plupart des hommes qui exercent d'autres professions de jouir d'une certaine fortune ; et plus ils possèdent les qualités morales nécessaires pour l'acquérir et la conserver, plus il sont appliqués, actifs, ordonnés, économes sans avarice et sans parcimonie, et plus ils se ménagent, relativement à l'exercice de leur art, de liberté et de puissance.

Un de leurs premiers besoins, dis-je, est d'avoir des moyens d'existence qui leur assurent l'indépendance. Et toutefois, s'il est à souhaiter qu'ils possèdent une certaine fortune, il leur convient moins qu'à d'autres de céder à des goûts dispendieux. Le luxe, qui nous a paru si contraire aux progrès de toutes les industries, est particulièrement funeste à celles qui travaillent pour l'intelligence. Plus une nation éprouve d'attrait pour les

plaisirs des sens, de la vanité, du faste, et moins elle en a pour ceux de l'esprit, moins elle recherche les produits destinés à le satisfaire, moins les créateurs de ces produits sont considérés, moins il leur est aisé de trouver à faire un emploi fructueux et fécond des facultés spéciales qu'ils exercent.

Paris, la ville la plus lettrée de ce royaume, et peut-être du monde ; Paris, qui fait la fortune de plusieurs milliers de traiteurs, marchands de vin et de comestibles, d'environ quinze cents épiciers, de mille sept cent soixante-sept marchands de fruits ou de légumes, de sept cent quatre-vingt-sept limonadiers, de six cent quatre-vingt-dix fabricants de bijouterie et joaillerie, Paris n'a de travail que pour quatre-vingts imprimeurs, et compte deux ou trois fois plus de restaurateurs que de libraires. Encore les libraires et les imprimeurs de Paris ne travaillent-ils pas seulement pour Paris, mais pour la France entière, et même un peu pour l'étranger. On voit que la ville lettrée est surtout la ville gourmande, la ville fastueuse ¹.

Au reste, il en est à peu près ainsi de toutes les villes du monde. Partout encore les hommes les plus sûrs de faire fortune sont ceux qui travaillent pour les sens et pour la vanité. Parmi les productions de l'esprit, les plus frivoles, celles qui s'adressent à l'imagination ou aux passions, trouvent partout infiniment plus d'acheteurs que celles qui parlent directement à l'intelligence : la Comédie-Française, dans son bon temps, faisait à peine des recettes aussi considérables que le théâtre de Brunet ; il se lisait dix mille fois plus de romans que de livres de science ; M^{me} Pasta gagnait à Londres cinq ou six mille guinées en une saison, et le publiciste le plus renommé avait grand'peine à s'y faire par an deux ou trois cents livres sterling de rente. Il continue à en être ainsi. Ce sont toujours et plus que jamais les arts qui parlent à l'imagination et à la passion qui obtiennent la vogue ; et je ne sais si les faits contemporains continuent encore à justifier la remarque que faisait, dans les dernières années de la Restauration, un membre recommandable de la Chambre des pairs, à savoir que le ca-

¹ *Recherches statistiques sur Paris*, année 1823, tableaux n^{os} 81, 85, 91. — Ces chiffres ont sûrement varié depuis 1823 ; les termes de comparaison ne sont plus les mêmes ; mais il s'en faut que les résultats soient changés et que la ville fastueuse et gourmande soit devenue surtout la ville intellectuelle.

ractère des publications s'était sensiblement amélioré depuis la chute de l'Empire, et que c'était surtout le nombre des publications utiles et sérieuses qui tendait à augmenter ¹.

On sent donc combien il importe aux hommes qui travaillent pour l'intelligence, même à ne regarder que l'intérêt de leur art, de répandre le goût des jouissances intellectuelles, de faire la guerre au faste, à l'ostentation, à la sensualité, et d'être les premiers à donner l'exemple de cette simplicité de mœurs qui n'exclut ni le bien-être, ni les commodités, ni une certaine élégance, mais qui laisse l'esprit libre pour des plaisirs d'un ordre plus élevé.

Les travailleurs de cette classe sont appelés, par la nature même de leurs travaux, à rectifier beaucoup d'idées, à en introduire un grand nombre de nouvelles. Par là, ils préparent sans cesse la réforme d'établissements ou d'institutions fondés sur des erreurs précédemment accréditées, et par suite ils ne cessent de menacer l'état des individus ou des classes dont l'existence est attachée à celle de ces erreurs. Aussi n'est-il pas de professions qui soulèvent plus de haines et soient exposées à plus de persécutions. Depuis le commencement du monde, la destinée habituelle des hommes qui se sont voués à la culture et à l'avancement de l'intelligence a été d'être persécutés. Il est donc peu de professions qui requièrent plus de courage; non pas de l'espèce de courage qu'il faut pour enlever une batterie, ou pour affronter une mer orageuse, mais de cette tranquille fermeté d'esprit qui est nécessaire pour dire, quand il le faut, des vérités qui blessent, pour attaquer des abus en crédit, pour ne consentir à affaiblir l'expression de sa pensée qu'autant que l'intérêt de la vérité l'exige, pour dévouer har-

¹ C'est ce qu'établissait très-clairement un travail plein d'intérêt, que publia, en 1827, M. le comte Daru, sur les mouvements du commerce de la librairie en France, depuis la Restauration. On voyait dans ce travail que, de 1814 à 1826, non seulement le nombre de toutes les publications s'était accru, mais encore que les rapports avaient sensiblement changé entre les différentes sortes d'écrits publiés; que les livres de pur agrément, qui avaient été au premier rang sous l'empire, n'étaient plus alors qu'au second, et que des publications plus sérieuses et plus importantes, telles, d'une part, que les voyages, l'histoire ancienne et surtout l'histoire contemporaine, et d'un autre côté les livres de jurisprudence et de législation, étaient passées du troisième rang au premier, et du cinquième au quatrième.

diment sa vie à la défense de la vérité. De toutes les qualités morales que demandent les arts dont il s'agit dans ce chapitre, celle-ci est peut-être celle dont il est le moins possible de se passer; et plus un écrivain est exempt à la fois de passion et de faiblesse, plus il a de sang-froid et de courage, et plus il exerce son art avec puissance et avec fruit.

Mais ceci me conduit à parler des habitudes civiles que réclame la même classe d'arts; car on n'a besoin de courage pour publier la vérité que parce que celui qui la dit est exposé à des agressions injustes, parce qu'à cet égard les droits et les devoirs réciproques sont encore trop mal connus et les principes d'une bonne morale de relation non suffisamment établis.

§ 7. — INFLUENCE DE LA LÉGISLATION SUR LES ARTS QUI ONT POUR OBJET L'ÉDUCATION DE L'INTELLIGENCE.

Si, pour être forts, les hommes qui ont mission de former les intelligences ont besoin, comme les autres classes de travailleurs et plus peut-être qu'aucune autre classe, de se soumettre, dans leur vie particulière, à un bon régime moral; si la puissance et la liberté de leur action est plus ou moins accrue par une pratique habituelle et familière de la sobriété, de la tempérance, de l'économie, du courage, de la simplicité des goûts et des mœurs, et par tout un ensemble de bonnes habitudes personnelles, il n'est pas douteux que leur liberté ne se lie tout aussi étroitement et peut-être plus étroitement encore à l'existence, relativement à leur art, d'une bonne morale de relation.

Plus les individus, les partis, les autorités constituées, la société tout entière savent se renfermer dans les limites de ce qui est juste, relativement à l'action de parler, d'enseigner, d'écrire, d'imprimer, et plus les hommes qui écrivent et qui enseignent peuvent exercer leur ministère avec facilité et avec liberté.

Il y a plusieurs manières générales de sortir à cet égard des règles de justice hors desquelles il ne peut exister de bonnes et faciles relations. Il est possible que les hommes par qui sont

exercés les arts dont nous nous occupons en fassent un pernicieux usage. Il est possible que de certains corps entreprennent de les accaparer. Il est possible enfin que la communauté ou les pouvoirs publics qui la représentent en usurpent l'usage ou le restreignent arbitrairement.

D'une part, dis-je, il peut arriver que les écrivains ou les instituteurs se rendent coupables, dans l'exercice de leur art, d'actions nuisibles et punissables : il peut arriver que les instituteurs égarent ou corrompent leurs élèves ; il peut arriver que les écrivains outragent la morale publique, insultent ou diffament des individus, des pouvoirs constitués, des partis, même des corps de nation, ou bien qu'ils se rendent complices de délits auxquels ils ne participeraient pas d'une manière directe, qu'ils excitent à commettre ces délits, qu'ils provoquent au vol, au meurtre, à la rébellion, à d'autres crimes.

D'un autre côté, il est possible que des hommes organisés en corporations et voués ensemble à l'exercice des arts dont il s'agit ici, élèvent la prétention de les exercer à l'exclusion de tout le monde, et de se délivrer à cet égard de toute espèce de concurrents. Ce ne sera pas individuellement sans doute et de leur autorité privée qu'ils essaieront de s'arroger de tels privilèges ; ils auront besoin pour cela de la complicité des pouvoirs publics ; mais ce qu'ils n'oseraient de leur chef, ils le feront sans scrupule et sans peur avec cette assistance. Ai-je besoin de rappeler à cet égard les prétentions des anciens corps ou des anciens établissements enseignants, les privilèges dont ils s'étaient fait investir, l'ardeur inquiète avec laquelle ils défendaient ces privilèges, les querelles des Jésuites avec l'Université de Paris, celles qu'avaient avec les fripiers et bouquinistes les confréries de libraires ¹ ? et ne sait-on pas bien que l'esprit d'accaparement qui avait envahi tous les métiers s'était montré dans les arts qui font l'éducation de l'intelligence sous des formes aussi âpres, aussi avides, aussi jalouses que dans les industries de l'ordre le moins élevé ?

¹ Voy. Renouard, *Traité des droits d'auteurs*, Paris, 1838, tome I, p. 19 et suiv.

Enfin, si les personnes privées peuvent très-aisément se servir de ces arts pour nuire, si des corporations ont pu élever longtemps la prétention d'en avoir l'exercice exclusif, il n'est pas douteux qu'à son tour l'autorité, la personne publique, n'ait pu aussi en faire abus et manifester à leur sujet des prétentions tout aussi peu légitimes. Il n'en est pas dont elle ait voulu être plus maîtresse et qu'elle ait gouvernés d'une manière plus despotique et plus absolue. On sait assez quelle série d'actes arbitraires les pouvoirs publics ont dirigée, chez nous, dans le cours des derniers siècles et jusqu'à ces derniers temps, contre la faculté d'ouvrir des écoles, de publier des opinions, de répandre des idées, d'agir oralement ou par écrit sur les intelligences.

Ai-je besoin de dire que la liberté des arts voués à cet important travail est naturellement incompatible avec ces diverses sortes d'excès ? La chose est de toute évidence et elle paraît fort généralement sentie. Il n'est personne qui ne convienne que, dans l'intérêt même de ces arts, et pour que l'exercice en soit possible, il est essentiel que l'abus qu'on en peut faire soit sévèrement réprimé. On est également fort disposé à reconnaître que le monopole n'en doit être attribué à aucune corporation. On est finalement d'accord pour dire, au moins en termes généraux, qu'ils doivent être gouvernés par l'État avec justice. Mais les débats animés qu'excite, au moment même où j'écris ces lignes, la question de la liberté de l'enseignement, indiquent assez combien on est loin de s'entendre sur la manière dont il convient que l'État les gouverne et sur la nature et la mesure de l'action qu'il lui appartient d'exercer sur eux.

Il y a pour l'État, je l'ai déjà dit, plusieurs manières de faire la police de tous les arts, et partant de ceux qui font l'objet de ce chapitre. Il peut les gouverner en s'en emparant, en les transformant en services publics, et en les faisant exercer par des fonctionnaires de son choix qu'il distribue systématiquement sur la surface du territoire. — Il peut les gouverner sans s'en emparer, en en livrant le monopole à des corps ou à des établissements privilégiés dont il désigne les chefs et à qui il impose des règlements de diverses sortes. — Il peut encore les gouverner sans en attribuer le monopole à personne, et en se

bornant à soumettre les individus qui les exercent à des réglemens préventifs, à la censure de certains délégués, à des examens, à des autorisations préalables. — Il peut enfin les gouverner sans prendre même ce genre de précautions, en abandonnant ceux qui les exercent aux conséquences de la responsabilité qu'il leur laisse et en se contentant de réprimer judiciairement les faits nuisibles et punissables qu'ils pourraient commettre.

Nous avons eu, dans le cours de cet ouvrage, assez d'occasions d'établir que, de ces quatre manières de gouverner un art, il n'en est qu'une, la dernière, qui soit compatible avec la liberté de cet art. Par la première, l'État s'en saisit et l'exerce pour son propre compte, comme un attribut de la souveraineté. Par la seconde, il ne s'en empare pas, mais il le livre exclusivement à une ou plusieurs corporations, de telle sorte qu'il est également soustrait à l'activité générale. Par la troisième, il en permet l'exercice à tous, mais en le subordonnant à la volonté de ses agents, de ses fonctionnaires de telle ou telle classe. Par la dernière seule, il le gouverne sans l'enchaîner. Il ne se mêle plus en effet de l'art lui-même : il le laisse à toute son activité, et il ne le gouverne qu'en s'attaquant aux déviations qui le feraient dégénérer en acte nuisible ; il se borne à faire, comme c'est sa vraie tâche partout, la guerre aux mauvaises actions.

Il est à remarquer que de ces quatre manières de faire la police du travail, l'État n'a jamais appliqué les deux premières (le gouvernement direct et le gouvernement par l'intermédiaire des corporations) aux arts qui agissent sur l'entendement par la parole écrite, c'est-à-dire par des livres ou par des journaux, par des publications isolées ou périodiques. Il ne paraît pas qu'il ait jamais songé à s'emparer directement de ce mode d'enseignement, et à le faire exercer, à l'exclusion de tout le monde, par des fonctionnaires nommés et rétribués par lui. Il ne paraît pas non plus qu'il ait jamais songé à ériger en corporation les écrivains ou les journalistes par qui il était pratiqué, et à leur conférer le droit exclusif de faire des journaux et des livres. Il a laissé cette manière d'enseigner dans le domaine de l'activité générale, en se bornant, pendant longtemps, à soumettre ceux qui la voulaient exercer à la censure

directe de certains agents, sans l'approbation desquels il n'était permis de rien faire paraître. Encore, de nos jours, a-t-il été contraint, après une lutte longue et violente, de renoncer à ce moyen de gouvernement abusif, et a-t-il perdu le pouvoir d'interdire arbitrairement aucune publication.

Il peut exiger encore, il est vrai, que, pour entreprendre une de ces publications quotidiennes que nous désignons par le nom de journaux, on soit majeur, régnicole, et en mesure de fournir un certain cautionnement; mais ces conditions, qui sont des gênes, ne constituent pas un empêchement absolu; et, comme il ne dépend de lui, ni d'empêcher qu'on réunisse ces conditions, d'ailleurs peu difficiles à remplir, ni de les contester quand on les possède, on peut dire qu'il n'est réellement en son pouvoir de s'opposer à aucune espèce de publications, et qu'il ne gouverne plus ce mode d'enseignement que par le dernier des moyens que j'énumérais tout à l'heure, c'est-à-dire par la voie des répressions judiciaires uniquement appliquées aux actes malfaisants.

§ 8. — DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

Mais si l'État n'a longtemps gouverné l'enseignement écrit que par la censure, et s'il ne le gouverne plus que par l'intermédiaire des tribunaux, il a successivement usé, à l'égard de l'enseignement oral, de tous ceux des moyens dont j'ai présenté l'analyse qu'on peut regarder comme contraires à la liberté, c'est-à-dire des trois premiers. Et, en effet, il en a d'abord et pendant fort longtemps attribué monopole à des corps ou à des établissements privilégiés. Depuis l'abolition des corporations et des privilèges, il s'en est emparé pour son propre compte et l'a transformé en service public. Dans le même temps, il est vrai, il a admis la concurrence des établissements particuliers d'instruction; mais en en subordonnant la création à sa permission expresse, en leur faisant payer tribut et en les retenant sous son inspection directe.

Aujourd'hui, par suite d'engagements pris à l'origine du

nouveau gouvernement, il est question, tout en maintenant l'organisation de l'enseignement public, d'émanciper, ainsi que cela a été promis, les établissements privés. Mais les modifications qu'on propose de faire subir au régime existant n'aboutiraient qu'à une transformation qui serait bien près d'être illusoire, et la liberté de l'enseignement ne s'accorderait guère avec les pouvoirs qu'on prétend réserver à l'État.

Les doctrines professées à ce sujet sont : que le droit d'enseigner est essentiellement un droit de l'État ; que ce droit fait partie de ses attributions ; qu'il ne peut être exercé que par lui ou en vertu d'une délégation qui émane de lui ; que s'il ne le délègue pas, il faut au moins qu'il autorise ceux qui prétendraient en user de leur chef ; et s'il ne les autorise pas en termes formels, qu'il les autorise tout au moins d'une manière indirecte ; qu'en conséquence, il faut que l'enseignement ne puisse être donné que sous son inspection, sur le vu des choses qu'on se propose d'enseigner et des livres dont les instituteurs feront usage ; qu'il ne puisse être donné que par des hommes élevés comme ses professeurs, instruits précisément de ce qu'ils enseignent, revêtus par lui de grades proportionnés à l'importance hiérarchique des établissements qu'ils veulent former, pourvus enfin de certificats délivrés par tels et tels de ses fonctionnaires, et constatant qu'ils sont dignes par les mœurs, qu'ils sont dignes par les lumières, qu'ils s'établiront dans des locaux matériellement sains, etc. J'ajoute que les mesures proposées et livrées à la discussion publique, au moment où j'écris, ne seraient que la consécration de ces doctrines.

Que la liberté de l'enseignement soit naturellement incompatible avec de telles dispositions et avec les principes qui leur servent de base, il est assurément très-superflu de s'arrêter à le démontrer.

On ne sait trop d'abord s'il peut exister un enseignement privé réellement libre, à côté d'un enseignement public à qui toute sorte d'avantages ont été attribués, qui jouit gratuitement de magnifiques locaux et de tout le matériel nécessaire, qui a des traitements assurés pour ses fonctionnaires et ses professeurs, qui peut seul être l'objet des libéralités de l'État et de celles des communes, qui n'est exposé à aucun danger

de faillir, et qui n'a point, commercialement parlant, de mauvaises chances à craindre.

Mais si la liberté de l'enseignement privé, alors même qu'elle serait réellement établie, semble impossible avec la concurrence d'un enseignement public placé dans de telles conditions, à plus forte raison est-elle impossible avec les restrictions qu'on lui fait subir, avec les conditions dont on la surcharge, avec le rang forcément inférieur qu'on assigne aux établissements fondés par des particuliers, avec la série des précautions prises pour qu'ils ne puissent enseigner que ce que l'État enseigne, et notamment avec l'obligation imposée aux instituteurs de produire des certificats que l'État, après tout, est toujours maître de refuser, puisqu'il dépend toujours de ses délégués de trouver qu'on n'est pas suffisamment digne, ou suffisamment capable, ou qu'on ne remplit pas assez amplement telle ou telle autre condition voulue.

Il n'y a pas de chicanes possibles à faire à l'éditeur responsable d'un journal qui justifie de son âge et de sa qualité par son acte de naissance, qui remet en argent bien compté le cautionnement voulu, et aussi peut-on dire que la liberté de la presse existe : elle n'est subordonnée, en effet, au bon plaisir de qui que ce soit. Mais il serait toujours aisé de faire des objections à l'instituteur qui aurait à justifier de sa moralité et de ses lumières ; on pourrait toujours trouver qu'il n'est pas suffisamment moral, ou bien suffisamment éclairé, ou bien qu'il ne remplit pas suffisamment telle autre condition d'un caractère naturellement indéterminé ; partant il ne dépendrait réellement pas de lui de fonder une école : on n'est pas libre de faire ce qu'on ne peut faire que sous le bon plaisir d'autrui.

Aussi, dans les mesures livrées à la discussion, et qui sont destinées soi-disant à assurer aux personnes privées la liberté de l'enseignement, ne s'agit-il en réalité que d'une chose : maintenir aussi entier que possible le pouvoir de l'État ; garder, accroître, multiplier, fortifier ses établissements, et retenir tout le reste sous sa tutelle dans un état indestructible de subordination, de dépendance et d'abaissement ; et les raisons qu'on allègue, c'est le droit de l'État d'abord, et puis la nécessité qu'il y a de donner de l'unité à l'enseignement,

d'en étendre le bienfait à toutes les classes, de l'appropriier aux besoins de chacune, et finalement d'empêcher qu'il n'en soit fait abus.

Rien de moins solide assurément que de telles allégations. Je conçois qu'il en soit tenu compte au point de vue de l'application, s'il est vrai qu'elles s'appuient sur le sentiment public, sur des idées accréditées et influentes; mais ces idées accréditées et influentes sont certainement des idées très-erronées. Il n'est vrai, à bien voir les choses, ni que l'enseignement appartienne à l'Etat; ni que le fait d'en concentrer la direction dans ses mains soit une bonne manière d'imprimer de l'unité à la culture des intelligences; ni qu'on s'assure par là qu'il se répandra et se distribuera convenablement, qu'il sera mieux approprié aux besoins des diverses classes, et que les abus en seront plus exactement empêchés. On ne pourrait attendre ces résultats que de la liberté qui est ruinée par ce système. Il les rend impossibles en la détruisant; et si la sagesse commande de le maintenir tant que dureront les préventions publiques qui le soutiennent, elle commande plus impérieusement encore d'attaquer les erreurs qui l'étaient.

La plus fondamentale de ces erreurs est celle qui fait de la faculté d'enseigner une prérogative naturelle et nécessaire de la puissance publique. On ne peut inférer qu'une telle faculté lui appartient ni des principes, ni des faits. Il tombe sous le sens, en principe, qu'enseigner, faire l'office de pédagogue, n'est pas un acte du pouvoir souverain. Il faut sans doute distinguer avec soin, dans toute société, ce qui est fonction publique et ce qui est proprement entreprise d'industrie; mais s'il est quelque chose de certain au monde c'est qu'enseigner est une profession et non une magistrature. Il peut arriver, en fait, que la puissance publique s'attribue le droit d'enseigner, mais ce n'est là ni un devoir ni une nécessité de sa charge. Si l'enseignement était un de ses attributs essentiels, il serait impossible qu'elle le laissât tomber dans le domaine de l'activité particulière. Elle ne pourrait, en effet, abandonner aux individus, sans se détruire, les droits qui constituent la souveraineté, les droits de décréter, de juger, de contraindre; tandis qu'elle peut très-bien, sans que les droits souverains de l'Etat en reçoivent la moindre atteinte, abandonner aux

individus le droit de se livrer à tous les travaux qui constituent des professions particulières, et notamment le droit d'enseigner.

On fait de grands efforts pour établir que ce droit a été très-anciennement et est demeuré jusqu'à ce jour une de ses plus constantes prérogatives. Cela serait vrai en fait qu'on ne pourrait en rien conclure en principe. Mais en fait d'abord cela est-il vrai ?

Je serais tenté de penser que l'enseignement a toujours été plus ou moins libre, ou que, du moins, jusqu'à l'Empire, il n'avait jamais été complètement asservi. Sous l'ancienne monarchie, il est vrai, les puissances spirituelle et temporelle avaient, l'une et l'autre, fait de grands efforts pour l'assujettir à leur influence; mais elles n'avaient jamais été jusqu'à prétendre que le droit d'enseigner dût appartenir exclusivement à l'Église ou à l'État, et ni l'une ni l'autre n'avaient entrepris de le soumettre à une régie universelle. Les rois n'avaient pu faire accepter des constitutions aux Universités, nées de l'exercice du droit individuel, qu'en consentant à convertir leur droit en privilège, et en leur accordant, au lieu et place de la liberté, des pouvoirs injustes, qu'eux-mêmes ensuite étaient forcés de respecter. L'Église avait institué une multitude de collèges, mais il en avait été fondé aussi un très-grand nombre par des particuliers et par des villes, et, au milieu de toutes les conquêtes du pouvoir royal et ecclésiastique, je ne crois pas que ces établissements laïques eussent jamais perdu leur indépendance.

Quand est venue la Révolution, la manie tyrannique de tout constituer en régie, de tout mener par des règles générales a fait tomber l'enseignement, ainsi que beaucoup d'autres choses, dans le domaine de l'autorité; mais on doit aux gouvernements qui se sont succédé jusqu'au Consulat la justice de reconnaître qu'en organisant l'enseignement, ils avaient toujours évité de l'enchaîner: ils avaient admis qu'à côté des établissements publics d'instruction, chacun pût librement élever des écoles particulières. Je ne sais comment on a pu se laisser entraîner à dire que, dans les lois faites depuis un demi-siècle, il n'avait été jamais rien stipulé en faveur de la liberté d'enseignement. Un projet de décret présenté par

M. de Talleyrand à l'Assemblée constituante portait, article 13 : « Il sera libre à tout particulier, en se soumettant aux lois générales de l'enseignement public, de former des établissements d'instruction. Ils seront tenus d'en instruire leurs municipalités et de publier leurs règlements. » Un décret de la Convention, en date du 29 frimaire an II, débutait par cet article : *L'enseignement est libre, etc.* Une loi du 27 brumaire an III se terminait par celui-ci : « La loi ne peut porter aucune atteinte au droit qu'ont les citoyens d'ouvrir des écoles particulières et libres, sous la surveillance des autorités constituées. » Une autre, du 5 fructidor an III disposait, article 300 : « Les citoyens ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction. »

Ce droit s'était maintenu sous le Directoire. Il ne subit une première atteinte que sous le Consulat¹, et ne périt complètement que sous l'Empire. Ce ne fut qu'alors qu'on vit le droit d'enseigner se concentrer exclusivement dans les mains du pouvoir, et revêtir le caractère singulier d'une administration générale. En vain, durant la période révolutionnaire, Danton, Barrère, Cambon et quelques autres démagogues, avaient demandé, dans leur langage barbare, qu'on donnât *une centralité* à l'instruction pour donner de l'unité à la République : aucun gouvernement, jusqu'à l'Empire, n'avait poussé assez loin l'amour de cette fausse unité qu'on obtient par l'ingérence abusive des pouvoirs sociaux, jusqu'à détruire toute liberté particulière d'enseigner. Encore une fois, cela ne commença que sous le Consulat et l'Empire. Une loi de la république consulaire posa le principe², et des décrets impériaux se chargèrent de tirer les conséquences (a) : je veux parler

¹ Voy. la loi du 11 floréal an X, art. 8 : « Il ne pourra être établi d'écoles secondaires sans l'autorisation du gouvernement. »

² Voy. la loi précitée du 11 floréal an X.

(a) Voy. dans le décret du 17 mars 1808 l'art. 2 portant qu'aucune école, aucun établissement quelconque d'instruction ne peut être formé hors de l'Université impériale, et sans l'autorisation de son chef; l'art. 3 qui exclut du droit d'ouvrir une école et d'enseigner publiquement quiconque n'est pas membre de l'Université; l'art. 5 qui classe parmi les écoles appartenant aux diverses académies dont se compose l'Université impériale « les institutions ou écoles tenues par des instituteurs particuliers où l'enseignement se rapproche de celui des collèges, ainsi que les pensions et pensionnats appartenant à des maîtres particuliers et consacrés à des études moins fortes que celles des institutions »; l'art. 29 qui place les chefs d'institution et maîtres de pensions au nombre des fonctionnaires de l'Université impériale et leur assigne un rang dans la hiérarchie universitaire;

des décrets qui fixèrent l'organisation de l'Université; organisation tellement concentrée, qu'un de ses chefs a pu dire d'elle, plus tard, qu'elle était le gouvernement même appliqué à la direction universelle de l'enseignement, aux collèges des villes comme à ceux de l'État, aux institutions particulières comme aux collèges, aux écoles de campagne comme aux facultés de théologie, de droit et de médecine; ajoutant, contre tout bon sens, que le gouvernement faisait le monopole de l'éducation AU MÊME TITRE QU'IL FAISAIT LE MONOPOLE DE LA JUSTICE ET DE LA FORCE ARMÉE¹.

La Révolution de 1830, qui a trouvé l'Université établie, ne pouvait, on le conçoit, en présence d'un fait aussi considérable, agir comme si rien n'eût existé, et détruire du jour au lendemain un vaste corps dont les membres couvraient la sur-

les art. 40, 41 et 42 en vertu desquels les instituteurs particuliers et autres chefs d'établissements privés doivent, comme tous les autres membres du corps enseignant, « s'engager à l'exacte observation des statuts et règlements de l'Université, promettre obéissance au grand-maître dans tout ce qu'il leur commandera pour le service de l'Empereur et pour le bien de l'enseignement, et s'astreindre à ne quitter leurs fonctions qu'après avoir obtenu l'agrément du grand-maître »; l'art. 45, aux termes duquel ces mêmes instituteurs particuliers ne peuvent accepter aucune fonction particulière et salariée sans l'autorisation authentique du grand-maître; l'art. 54 qui réserve au grand-maître le pouvoir d'accorder la permission d'enseigner et d'ouvrir des maisons d'instruction, et l'art. 57 qui lui attribue le droit d'infliger les arrêts, la réprimande, la censure, la suspension des fonctions aux maîtres par qui sont dirigés des établissements privés aussi bien qu'aux autres membres du corps universitaire; les art. 103, 104 et 105, lesquels disposent : que les chefs d'institution et maîtres de pension ne pourront exercer sans avoir reçu du grand-maître de l'Université un brevet portant pouvoir de tenir leur établissement; qu'ils se conformeront les uns et les autres aux règlements que le grand-maître leur adressera après les avoir fait délibérer et arrêter en conseil de l'Université; que le brevet qui leur aura été délivré ne sera valable que pour dix années, mais pourra être renouvelé; qu'il ne sera rien imprimé et publié pour annoncer les études, la discipline, les conditions des pensions, ni sur les exercices des élèves dans les écoles, sans que les divers prospectus et programmes aient été soumis aux recteurs et aux conseils des académies, et sans en avoir obtenu l'approbation; que, sur la proposition des recteurs, l'avis des inspecteurs, et d'après une information faite par les conseils académiques, le grand-maître, après avoir consulté le conseil de l'Université, pourra faire fermer les institutions et pensions où l'on aura reconnu des principes contraires à ceux que professe l'Université. — Voy. encore, dans le décret du 17 septembre 1808, l'art. 3 aux termes duquel tout établissement quelconque d'instruction qui, à la date du 1^{er} janvier 1809, ne serait pas muni d'un brevet ou diplôme exprès du grand maître cessera d'exister, et l'art. 27, portant que, pour les diplômes portant permission d'ouvrir une école, il sera payé deux cents francs par les maîtres de pension, et à Paris, trois cents francs; quatre cents francs par les chefs d'institution, et à Paris, six cents francs.

¹ Opinion de M. Royer-Colard sur l'art. 4 du titre III de la loi de finances de 1819.

face du territoire, dont l'existence avait été consacrée par une durée de trente années, et que rien, alors même que son existence ne devrait pas être éternelle, ne pourrait immédiatement remplacer; qui serait nécessaire, dans tous les cas et pour longtemps encore, comme moyen de transition, à beaucoup d'égards comme modèle, comme stimulant, comme préservatif de beaucoup d'erreurs, comme tempérament à beaucoup d'entreprises folles, comme refuge pour les familles qu'effraieraient les nouveautés, les incertitudes, les variations de la liberté, comme dépositaire enfin d'un genre d'instruction qu'on ne trouverait nulle part ailleurs aussi perfectionné, et que pourraient rechercher longtemps encore des classes entières et importantes de citoyens. Elle a donc sagement maintenu la grande institution qu'elle trouvait établie; mais, en la maintenant en fait, elle a consacré en principe la liberté de l'enseignement, et l'on conviendra que cette consécration de la liberté, venue après les faits anciens et les déclarations plus récentes que j'ai rappelés, s'accorde assez mal avec le prétendu droit historique de l'autorité.

Il n'est donc pas, il s'en faut, aussi certain qu'on a bien voulu le dire que le droit d'enseigner ait été de temps immémorial et soit demeuré jusqu'à ce jour une prérogative du pouvoir. Mais, cela fût-il vrai, qu'en pourrait-on raisonnablement induire? Serait-il bien étrange qu'une chose injuste ou peu sensée eût pris racine parmi nous, à une date ancienne, et qu'elle s'y fût invariablement maintenue jusqu'à nos jours? N'en a-t-il pas été ainsi d'une multitude de choses tenues aujourd'hui pour radicalement iniques ou déraisonnables? Est-ce que dominer les consciences, violenter la pensée, asservir le travail, le permettre aux uns et l'interdire aux autres, n'a pas été, durant des siècles, une prérogative de la souveraineté? Y a-t-il longtemps que nous avons aboli la censure? Y a-t-il longtemps qu'il n'existe plus de religion de l'État? Y a-t-il longtemps que les corporations ont été détruites et que nous avons biffé de notre droit public l'édit étrange qui faisait du droit de travailler *un droit domanial et royal*?

Non-seulement donc la prérogative attribuée à l'État n'a pas de vraie valeur historique, mais elle aurait été établie et se serait invariablement maintenue depuis des siècles, qu'on

n'en pourrait encore rien inférer. Le fait et le droit sont deux choses.

D'ailleurs, si le fait était ici l'expression naturelle et vraie d'un droit essentiel du gouvernement, ce droit serait plus ou moins reconnu partout sans doute, et il s'en faut qu'il en soit ainsi. Supposez qu'il prit fantaisie au premier ministre de la Grande-Bretagne de dire en plein parlement que le droit d'enseigner est une prérogative de la reine et qu'il ne peut être exercé que par délégation de son gouvernement. Que diraient les lords? Que diraient les communes? Y aurait-il en Angleterre assez de sifflets pour une telle énormité? Comment donc ce qui serait une sottise à Londres peut-il, théoriquement du moins, être bien raisonnable à Paris? Faut-il dire avec Pascal: « Vérité au-deçà des Pyrénées, erreur au-delà? » A ne considérer que les faits, on le pourrait sans doute; mais ne serait-ce pas absurde, théoriquement?

Les vérités de la science sociale ne sont pas, je le sais (et rien, absolument rien ne les distingue en cela de celles des autres sciences), les vérités sociales, dis-je, ne sont pas plus que les autres susceptibles de recevoir, à tel moment donné, la même application partout; mais, théoriquement, elles sont, comme les autres, partout les mêmes: il n'y a pas plus, scientifiquement parlant, une économie politique ou une morale française, différente de la morale ou de l'économie politique anglaise, qu'il n'y a une chimie, une physique, une astronomie anglaise différente de l'astronomie, de la physique et de la chimie que l'on enseigne en France. Si donc, en fait, et dans l'état des choses que le passé nous a transmises, il est moins choquant à Paris qu'à Londres de dire qu'enseigner est une prérogative de l'État, cela est partout également insoutenable en principe.

Ajoutons que s'il n'est pas vrai qu'enseigner soit un droit naturel et nécessaire du pouvoir, il ne l'est pas davantage que la concentration de ce droit dans ses mains soit une bonne manière d'obtenir les résultats dont on a parlé, et par exemple l'unité des idées, l'unité de la direction imprimée au développement des intelligences.

L'unité est aujourd'hui la passion des beaux esprits. On veut l'unité en toutes choses. On la préconise comme le chef-

d'œuvre de la Révolution, et nul certes ne niera qu'elle ne soit un grand bien lorsqu'elle naît de l'accord véritable des pensées et des sentiments. Mais qu'est-ce qu'une unité que l'on décrète? En fait d'unités, il n'y en a réellement qu'une qui soit à décréter et qu'on doive rendre obligatoire, l'unité de gouvernement. Celle-là doit être décrétée, sans nul doute. Il va sans dire que, s'il peut y avoir dans un même pays concurrence entre les partis politiques qui se disputent le gouvernement, il ne peut pas y avoir concurrence de gouvernements, concurrence de législations, de polices, de justices. L'unité, à cet égard, est forcée. Mais elle n'est forcée qu'à cet égard; et si la nature des choses prescrit de décider qu'il n'y aura dans le même pays qu'un seul gouvernement, elle ne prescrit pas de décider qu'il n'y aura qu'une foi, qu'un culte, qu'un enseignement, qu'une vérité, qu'une vérité littéraire, qu'une vérité scientifique, qu'une même manière de pratiquer l'industrie et les arts, etc. L'unité, sur ces divers objets, peut être désirable, mais elle ne saurait être imposée. Il n'est pas permis d'en faire une loi et de l'établir par voie de contrainte.

Aussi, en dehors du gouvernement, dont l'unité légale ne saurait être trop fermement maintenue, a-t-on renoncé à l'unité forcée, à l'unité de par la loi presque en toutes choses : on y a renoncé dans les arts, dont la loi ne se permet plus de régler les procédés; on y a renoncé dans la foi religieuse, où nulle croyance n'est admise à invoquer l'appui du bras séculier et n'a d'autorité que celle que chacun lui accorde. Comment serait-il possible de la maintenir dans l'enseignement, et, quand la concurrence et la diversité sont admises en toutes choses, même en matière de religion, que signifieraient, en matière d'enseignement, des appels à l'unité gouvernementale? Comment serait-il possible notamment de maintenir l'unité de par la loi dans l'enseignement oral, quand elle a été détruite dans l'enseignement écrit, et de perpétuer le privilège universitaire à côté de la censure abolie? Reconnaître que l'enseignement, par la voie de la presse, doit être libre, et prétendre en même temps que les doctrines publiques doivent se former par l'influence directe du pouvoir : n'y a-t-il pas là une contradiction palpable? Peut-on raisonnablement songer à l'unité légale des idées avec un enseignement enchaîné d'une part et une presse

libre de l'autre ? Si l'enseignement devait, comme on le demande, être soumis à une seule et même direction, et si cette direction devait être donnée par l'État, s'il appartenait réellement à l'État d'être le régulateur des doctrines nationales, il ne suffirait pas qu'il revendiquât la direction de l'enseignement, il faudrait qu'il demandât aussi la dictature de la presse, celle de la chaire, celle de la tribune.

C'est d'ailleurs, convenons-en, une triste manière de faire de l'unité que de prétendre l'imposer. On établit mal l'accord des esprits par la contrainte. L'unité des idées obtenue par l'exercice du pouvoir suprême déferé à l'Université rappelle beaucoup trop l'ancienne unité de la foi imposée par la vertu du Saint Office. Une telle unité ne saurait avoir, de l'unité, que les apparences : c'est tout simplement celle que procurerait la tyrannie, c'est-à-dire l'unité à la surface avec toute sorte de dissentiments au-dessous. Loin que cette unité tout extérieure conduite à l'unité véritable, elle prévient la seule unité désirable qu'il soit possible d'obtenir et d'avouer, c'est-à-dire celle à laquelle on arrive par la liberté, par la discussion, par la conciliation progressive des idées divergentes. Et, au surplus, pour juger combien peu est réelle l'unité de doctrine que procure l'unité légale de l'enseignement, il suffirait au besoin de comparer les effets qu'on a obtenus avec les résultats qu'on a cherchés : on n'enseigne que la littérature classique dans nos collèges, et c'est le romantisme qui prévaut dans la société ; il s'agit, dit-on, d'amener tous les esprits à se modeler sur un même type de culture, et jamais on n'a remarqué dans les intelligences plus de bigarrures et de diversité ; on paraît se proposer enfin de préparer par l'éducation les générations nouvelles à se pénétrer de l'esprit de la constitution politique qui nous régit, à se montrer dévouées aux principes qu'elle consacre, et si les partis qui nous divisent sont tentés de se porter à quelque démarche irrégulière, c'est presque toujours dans les écoles qu'ils vont chercher leurs instruments.....

Si la prérogative réclamée par l'État paraît si peu propre à mettre de l'unité dans la direction imprimée au mouvement des idées, pourvoit-elle mieux à la bonne distribution de l'enseignement ? On fait cette remarque que, sans l'initiative

attribuée à l'État, l'enseignement se répandrait d'une manière à la fois très-insuffisante et très-inégale. Il est bien des lieux, dit-on, où manqueraient les hommes et les ressources nécessaires pour fonder des établissements d'instruction; c'en serait fait à peu près partout de l'enseignement des classes les plus pauvres; c'en serait fait aussi de toute véritable culture intellectuelle pour les familles de l'ordre moyen. C'est à l'État d'effacer ces inégalités et de pourvoir à l'insuffisance des ressources privées. Il doit partout donner l'instruction aux classes pauvres, et assurer aux classes moyennes cet ensemble de connaissances qu'on appelle les humanités, et qui demeureraient, sans son intervention, le privilège des classes supérieures.

L'État fait ici, cela n'est pas douteux, ce qu'il affirme qu'il doit faire; mais est-il certain au même degré qu'il soit de son devoir de faire ce qu'il fait? Est-il certain qu'il doive l'instruction primaire aux classes inférieures? et, quand on n'oserait dire qu'il est obligé de les nourrir, de les loger, de les vêtir, peut-on affirmer avec plus de confiance qu'il est obligé de les instruire? Est-il certain, d'une autre part, qu'il doive aux classes intermédiaires une culture intellectuelle supérieure à celle à laquelle elles pourraient naturellement prétendre en raison des ressources dont elles disposent; qu'il soit dans sa mission de les rapprocher par des mesures directes des classes élevées, et que sa tâche consiste à combler d'une manière artificielle l'intervalle qui existe naturellement entre les rangs?

La question, on le pense bien, n'est pas de savoir s'il est à souhaiter que les classes pauvres acquièrent l'instruction et le bien-être, ni s'il est désirable que les classes moyennes puissent participer aux plaisirs élevés de l'esprit et aux jouissances que donne la considération. Qui pourrait ne pas souhaiter le bien commun de tous les membres de la grande famille, et notamment celui des classes qui sont encore les moins avancées? Mais la difficulté est précisément de reconnaître si l'État travaille à ce bien commun des classes encore peu avancées, en s'entremettant directement dans le soin de leur éducation, quand il demeure étranger d'ailleurs à celui de leur fortune; si il est bon juge à cet égard de ce qui leur convient; si la distribution uniforme et générale qu'il fait de

certains enseignements se trouve suffisamment en accord avec la situation de toutes les familles qui les reçoivent ; s'ils ne sont pas pour beaucoup d'entre elles ou prématurés, ou insuffisants, ou différents de ce qu'ils devraient être, etc.

Tout vient à point à qui sait attendre, est une des meilleures sentences qu'ait jamais formulées la sagesse des nations. Qu'il y ait profit pour les familles pauvres qui ont su se mettre au-dessus des premiers besoins, à se procurer, dès qu'elles le peuvent, une certaine instruction usuelle qui soit pour elles un moyen de plus d'acquérir le bien-être et un commencement de dignité, je n'en fais assurément aucun doute. Mais y a-t-il profit pour elles à ce que l'État devance ce moment et leur donne à toutes l'instruction primaire avant qu'elles en aient senti le besoin et soient en mesure de faire le moindre sacrifice pour l'acquérir ? Est-ce véritablement les servir que d'éveiller ainsi prématurément leur sensibilité et leur intelligence ? Ne vaudrait-il pas autant patienter ? Ne serait-il pas aussi sage et aussi véritablement bienveillant de laisser, comme je l'ai déjà dit, le progrès de leur éducation se subordonner à celui de leur aisance ? Est-on sûr, en les rendant plus intelligentes et plus sensibles avant qu'elles soient devenues plus aisées, de faire autre chose que de les rendre plus malheureuses et plus inquiètes ? Entreprendre spontanément de leur enseigner la lecture, c'est les mettre, de son autorité privée, en communication avec ce pêle-mêle de bonnes et de mauvaises pensées, de bons et de mauvais sentiments que ne cesse d'enfanter la presse. S'est-on demandé, en les faisant entrer dans ce commerce avant qu'elles en manifestent le besoin, si elles y apporteraient une raison assez exercée et quelques notions assez sûres pour ne pas se laisser misérablement duper ?... Voilà des doutes qui pourraient ne pas plaire au faux zèle, mais que me pardonneront, j'en ai l'espoir, la charité sincère et une philanthropie vraiment éclairée.

La diffusion officielle de l'enseignement immédiatement supérieur peut inspirer des inquiétudes plus vives encore et plus pressantes. Mettre, par divers moyens, et notamment par un externat plus ou moins gratuit, l'enseignement des collèges à la portée des classes intermédiaires les moins avancées, et presque des classes inférieures, est-ce vérita-

blement faire le bien ? Est-ce faire le bien surtout, quand on songe à la nature de cet enseignement, au genre d'aptitudes qu'il donne, aux prétentions qu'il éveille, à l'incurable vanité qu'il inspire, aux nombreux et inévitables déclassements qu'il tend sans cesse à opérer ? Je crains, je l'avoue, que cette manière de rapprocher les rangs ne soit moins une manière de les rapprocher que de les confondre, et qu'il ne résulte de là bien des mécomptes et bien des souffrances, bien de l'agitation et bien des désordres.

Il est vrai qu'après avoir fait très-savamment et très-philanthropiquement beaucoup de mal, la science administrative est féconde en artifices pour y remédier. Mais la question est de savoir si les remèdes dont elle use ici ne sont pas une nouvelle cause de complications et de souffrances. Voyez en effet la singularité : on donne plus ou moins gratuitement à tout le monde l'instruction de tous les degrés, primaire, secondaire, spéciale, depuis la plus inférieure jusqu'à la plus élevée ; on décline ainsi une multitude de familles ; on pousse abusivement hors de leur condition une multitude de pauvres jeunes gens, à qui l'on donne des besoins délicats qu'ils ne pourront satisfaire, et le désir de positions élevées auxquelles ils ne pourront parvenir ; et l'on croit ensuite réparer cela, en commettant une faute plus grave d'un autre genre, en barrant arbitrairement le chemin qui conduit non-seulement aux fonctions dont l'Etat seul dispose, mais à des professions qui appartiennent à tous, en suscitant sur les pas de tout le monde des obstacles qu'on ne devrait pas rencontrer, et en multipliant arbitrairement les conditions et les épreuves. On espère ainsi amortir les ambitions qu'on a si imprudemment fomentées, tandis qu'on ne fait souvent qu'exciter la médiocrité à s'obstiner dans une vaine poursuite, décourager quelques talents réels, et joindre en effet beaucoup d'injustice à beaucoup d'imprévoyance.

Le vrai remède, il faut le dire avec sévérité, le vrai remède serait de ne pas faire le mal pour n'avoir pas ensuite à y remédier par un mal nouveau. Le vrai remède serait de ne pas fomenteur des ambitions qu'on est impuissant à satisfaire. Le vrai remède serait de laisser les familles proportionner leur éducation à leur fortune et aux chances naturelles d'avance-

ment et de progrès qui s'offrent à elles dans la condition où elles vivent; de les laisser s'avancer par leurs propres efforts, comme de juste, et dans la mesure de leurs efforts, sans presser artificiellement leur marche, et sans leur barrer ensuite arbitrairement le chemin. Les appeler, les exciter toutes, sans pouvoir après faire autre chose pour elles que leur rendre de plus en plus difficile l'accès des professions et des fonctions vers lesquelles on les a attirées : est-ce juste, est-ce prudent, je le demande, et une distribution de l'enseignement dont on ne parvient à pallier les mauvais effets que par de tels remèdes peut-elle passer pour quelque chose de bien heureux et de bien avisé?

Sans l'intervention de l'État, ajoute-t-on, c'en serait fait de toute vraie culture intellectuelle pour les familles de l'ordre moyen, et la prérogative qui lui est attribuée n'a pas pour effet seulement de faire que l'enseignement soit bien distribué, mais encore qu'il soit de bonne nature. Les parents, sans l'État, laissés à leurs propres instincts, iraient droit au plus pressé, et se hâteraient de procurer à leurs enfants le genre d'instruction qui pourrait les mettre en mesure le plus promptement possible de faire un fructueux emploi de leurs forces... — Mais quel si grand mal y aurait-il donc à cela? Le premier besoin des familles peu aisées, dans leur mouvement ascensionnel, n'est-il pas de se créer des moyens d'existence? N'est-ce pas, raisonnablement, par là qu'elles doivent commencer? Cette acquisition n'est-elle pas la base de toutes les autres, et, s'il en est ainsi, peut-on souhaiter d'abord pour elles quelque chose de mieux qu'une instruction usuelle qui leur permette d'exercer leur profession avec plus d'intelligence et de fruit? Une telle instruction d'ailleurs n'a-t-elle d'autre effet que de rendre plus profitable l'exercice de telle profession déterminée, et ne fait-elle pas aussi qu'on l'exerce avec plus de distinction? Ne contribue-t-elle pas à donner plus d'élévation aux sentiments, plus de dignité aux caractères, et ne peut-on attendre ces heureux effets que d'une instruction dont on ne saurait tirer matériellement aucun fruit, de ce qu'on appelle une éducation libérale?

On raisonne, en fait d'enseignement, comme si les diverses classes qui le reçoivent étaient toutes, plus ou moins, des

classes aristocratiques destinées à vivre sans exercer aucune profession. Et, en effet, dans le système d'enseignement que le régime universitaire fait exclusivement prévaloir, l'enseignement est une chose et les professions en sont une autre ; il n'y a pas de rapport nécessaire entre l'enseignement et les professions. Est-ce ainsi, par hasard, qu'on peut faire qu'il soit de bonne nature ? C'est ainsi, au contraire, qu'on le rend foncièrement vicieux ; et la fâcheuse influence qu'il exerce, le tour pédantesque et vaniteux qu'il donne aux esprits, les idées d'ambition qu'il sème et fait fermenter dans toutes les classes, et très-particulièrement le désaccord qui existe entre les programmes universitaires et l'état actuel de la société, l'ignorance où l'Université semble se complaire des conditions d'existence de la société moderne et des arts qu'elle pratique, son impuissance à les seconder, le dédain, on pourrait presque dire l'aversion qu'ils lui inspirent, tout cela vient précisément de ce qu'étant resté dans les mains de l'État, quand la plupart des industries étaient abandonnées à l'activité universelle, l'enseignement en France n'a pu suivre le mouvement général et a bientôt cessé d'être en harmonie avec tout le reste. La servitude a produit ici l'effet qu'elle produit en toutes choses. L'enseignement est demeuré, sous l'influence du monopole universitaire, ce qu'était restée l'industrie sous le joug des maîtrises et des corporations. La prérogative réclamée pour l'État n'est donc pas plus propre à faire qu'il soit de bonne nature qu'à répondre qu'il sera judicieusement distribué.

Elle ne répond pas davantage enfin qu'il n'en sera pas fait abus, et elle est loin d'inspirer à l'État des dispositions qui l'excitent à le soumettre à une bonne police. Elle donne à l'État, en effet, un intérêt qui devient l'objet essentiel de sa sollicitude, et qui est fort différent de celui qu'il aurait à cœur de défendre s'il était exclusivement chargé de la légitime répression des abus. En le dotant d'un grand privilège, elle l'intéresse particulièrement à le maintenir ; et la police qu'il exerce consiste surtout à empêcher qu'il ne soit fait brèche à son droit, que sa tutelle ne soit éludée ou méconnue. Mais quand on s'est montré docile au joug, quand on a consenti à ne fonder que des établissements d'un ordre inférieur aux siens, quand on a prouvé par des diplômes qu'on est élevé

selon les vues qu'il entend faire prévaloir, quand on est porteur de certificats conformes aux règles qu'il a établies, quand on se montre exact à produire tous les ans le programme des études et la liste des ouvrages qu'il recommande, comment pourrait-on inspirer encore quelque défiance et quelle autorité serait assez ombrageuse pour se croire encore obligée de veiller ?

Aussi l'autorité, dans un tel système de police, emploie-t-elle surtout son zèle à assurer l'accomplissement des formalités prescrites et se dispense-t-elle d'ailleurs, habituellement, de toute surveillance vraiment utile. A quoi il faut ajouter qu'il n'est pas suppléé à cette surveillance par celle des familles ; car de quoi auraient-elles à s'inquiéter ? Naturellement, elles seraient peu portées à la confiance ; il est fort douteux qu'elles consentissent à remettre leurs enfants à des inconnus ; elles voudraient savoir personnellement à qui elles ont affaire ; si plusieurs se confiaient sans avoir vérifié, ce serait sur la foi de personnes dignes et bien placées qui auraient examiné pour elles ; leur commune vigilance ne s'endormirait probablement pas ; elle serait spontanément secondée par celle des enfants, et, au besoin, elle donnerait l'éveil à celle des magistrats, naturellement moins spontanée et moins active. Mais qu'ont-elles besoin de s'imposer tant de soins ? L'État, se substituant aux familles, examine pour elles les instituteurs, les professeurs, leur capacité, leur moralité, le programme des études, l'état des locaux, le choix des livres dont il sera fait usage. Or, quand il a tout vu, que leur reste-t-il à examiner, et de quoi s'inquiéteraient-elles ? Aussi ne s'inquiètent-elles guère de rien, et acceptent-elles de confiance les programmes, les livres, les méthodes et tout un personnel de professeurs, de maîtres, d'instituteurs qui va se renouvelant sans cesse, personnel composé d'hommes dont elles ne connaissent ni les antécédents, ni les vues ultérieures, qui arrivent, qui partent, qui se succèdent, fort occupés surtout de leur avancement, et qui n'ont en général à leur confiance d'autre titre que le caractère officiel dont ils sont revêtus.

Puis, ce régime, qui dispense si bien les parents du soin de surveiller les personnes à qui est confiée l'éducation de leurs enfants, n'oblige pas davantage ces personnes à veil-

ler sur elles-mêmes. Naturellement, et sans la recommandation légale dont elles sont pourvues, celles-ci auraient à faire leur situation ; elles ne jouiraient que de celle qu'elles auraient acquise ; il n'y aurait d'acquise pour elles que celle qu'elles continueraient à mériter, et des soins constants leur seraient nécessaires pour conserver la confiance qu'elles seraient parvenues à obtenir. Mais elles ont fait d'avance toutes leurs preuves : elles sont munies des certificats voulus ; et qu'aurait-on encore à leur demander pour témoigner d'une capacité et d'une moralité dont elles justifient par pièces officielles ? On ne peut guère disconvenir que ces titres ne tendent à les dispenser de beaucoup d'efforts.

Enfin le même système de police rend à peu près superflue la surveillance de la police et de la justice ordinaires. Et, en effet, quel sujet l'officier de police et le magistrat auraient-ils de s'inquiéter de ce qui peut se passer dans les écoles ? Ils savent qu'elles sont soumises à la tutelle d'une autorité séparée. Il est tout simple qu'ils lui laissent la responsabilité de ce qui s'y passe, et ils n'interviennent guère en effet que pour faire respecter l'autorité des règlements particuliers auxquels elles sont assujetties. Rien ne serait assurément si difficile que de trouver dans les annales judiciaires la trace de poursuites dirigées contre des désordres qui auraient eu lieu dans des établissements particuliers d'instruction. A vrai dire, l'effet de la tutelle à laquelle ils sont soumis est d'endormir la vigilance de quiconque est naturellement intéressé à les surveiller, à empêcher qu'il ne s'y passe rien que de convenable, et de la remplacer par celle d'une autorité dont l'intérêt et le soin à peu près uniques sont d'empêcher qu'ils ne se déroberent à son joug.

Ainsi, des raisons alléguées pour maintenir l'enseignement sous la main de l'État, il n'en est pas une qui soit vraiment solide, et il demeure constant qu'on ne parvient à s'assurer par la sujétion où on le tient, ni que la police en sera bien faite, ni qu'il sera convenablement distribué, ni qu'il sera mieux approprié aux besoins des arts nombreux que la société cultive, ni qu'il sera plus propre à imprimer de l'unité au mouvement des esprits. On ne saurait obtenir ces résultats qu'au moyen de la liberté, que cette prérogative étouffe. Ce n'est que par la

liberté et la concurrence des enseignements qu'on parvient à rendre de certaines idées, et en définitive les meilleures idées, véritablement prépondérantes, et à mettre une certaine harmonie dans l'ensemble du développement de la culture intellectuelle. Ce n'est que sous l'influence de la liberté que l'enseignement se distribue d'une manière judicieuse, et qu'il se proportionne en tous lieux à l'état plus ou moins avancé des populations. Ce n'est également que sous l'influence de la liberté que l'enseignement suit le progrès naturel de tous les arts, et qu'il se tient constamment en accord avec les besoins de toutes les professions qu'exerce la société. Ce n'est enfin qu'au sein de la liberté que l'enseignement devient l'objet d'une surveillance véritablement efficace, qu'il attire les regards de tous ceux qui sont intéressés à le contrôler, que les familles ont les yeux ouverts sur les instituteurs, les instituteurs sur leur entourage et sur eux-mêmes, et que l'État, qui n'a plus de police à faire dans un intérêt étroit et tout personnel, commence à faire preuve de vigilance dans l'intérêt de l'ordre.

Quoiqu'il en soit, au surplus, des effets bons ou mauvais qu'est de nature à produire la prérogative réclamée par l'État, toujours est-il que cette prérogative, surtout avec l'extension qui lui est donnée, est naturellement incompatible avec la liberté de l'enseignement, et qu'il ne saurait y avoir, scientifiquement parlant, de vraie liberté pour cet art tant que les relations de l'État avec les personnes qui l'exercent, conserveront le même caractère; tant que l'État, non content d'organiser et de gouverner comme il l'entend ses propres établissements, prétendra retenir indirectement sous son autorité les établissements de toute espèce; les faire entrer tous dans un même cadre général; s'arroger le droit de les diviser et subdiviser tous en un certain nombre de classes; rester juge du rang qu'il sera permis à l'initiative privée de prendre dans cette classification; la condamner à n'y occuper jamais que la dernière place; régler d'une manière plus ou moins explicite ce qu'elle y devra enseigner; s'arranger pour qu'elle n'y puisse donner que l'enseignement qu'il donne, et qu'elle n'y donne qu'un enseignement d'un ordre inférieur; soumettre enfin les particuliers qui veulent enseigner à une série de conditions mal définies et de l'accomplissement desquelles il restera juge.

Quel plus insigne abus pourrait-on faire du langage, que de donner le nom de liberté de l'enseignement à un arrangement pareil, à un asservissement si étroit, à un si violent étranglement de la liberté d'enseigner ? Pour que cette liberté devienne réelle, il faut tout au moins que l'État, en conservant la direction de l'enseignement public, consente à se départir de ses prétentions sur l'enseignement privé ; qu'il cesse, pour le gouverner, de le retenir sous sa tutelle et de le soumettre à des conditions si imparfaitement déterminées qu'il peut toujours se refuser à reconnaître qu'elles sont effectivement remplies ; qu'il se borne finalement à gouverner l'enseignement oral comme il gouverne l'enseignement écrit, l'enseignement par la voie de la presse, c'est-à-dire en le soumettant à des conditions qui n'impliquent pas contradiction avec la liberté même qu'il s'agit de lui donner, dont il ne puisse pas contester arbitrairement l'accomplissement, et qu'il réduise d'ailleurs son action sur les instituteurs particuliers à la répression des écarts dans lesquels ils pourraient tomber. Je ne dis pas que, pour en arriver là, il faille presser plus qu'il ne convient le cours des choses, ni devancer les progrès de l'opinion commune ; mais je dis que l'enseignement ne sera libre que lorsqu'on en sera venu là ; lorsque l'État mettra dans ses relations avec les personnes qui enseignent ce degré de modération et de justice, et que, cessant de s'ériger en maître absolu de la profession qu'elles exercent, il se contentera, pour la gouverner, de réprimer ce qu'il y aurait de malfaisant et de punissable dans leurs actes. La règle à cet égard n'est pas pour cet art particulier différente de ce qu'elle est pour tous les autres.

Si donc la liberté de l'enseignement demande que ceux qui se livrent à la pratique de cet art perfectionnent leur morale personnelle, qu'ils adoptent le genre de vie et contractent les habitudes les plus propres à conserver et à accroître la puissance de leur esprit, elle demande surtout que, dans leurs relations, ils sachent s'abstenir de toute prétention injuste, et, très-particulièrement, que l'État, la société, la personne publique, connaisse à cet égard la limite de son droit et ait appris à s'y renfermer. A vrai dire donc, il n'est pas une classe de moyens, dans l'ordre de ceux qui ne se composent que de facultés personnelles, dont on ne trouve à faire ici

l'application, et qui ne soit essentielle à la liberté des arts qui sont chargés de l'éducation de notre intelligence.

§ 9. — DES CONDITIONS MATÉRIELLES DE LA PUISSANCE DES ARTS QUI AGISSENT SUR L'INTELLIGENCE.

Il en faut dire autant des divers ordres de moyens qui se composent d'objets réels, et nous allons voir en effet que les arts qui font l'objet de ce chapitre ne peuvent pas plus se passer que tous les autres d'un atelier bien situé, bien monté, pourvu de tous les ustensiles nécessaires et où les occupations se trouvent convenablement séparées.

On sent aisément, par exemple, que la situation de l'atelier n'est pas ici une chose indifférente. Il est clair qu'une école a plus de chances de succès là où les circonstances favorables à son établissement se trouvent réunies en plus grand nombre; là où il lui est plus aisé de se procurer les professeurs, les livres, les instruments nécessaires à ses travaux; là surtout où est plus généralement demandé le genre d'instruction qu'elle a pour objet de répandre. Ainsi, une école de minéralogie peut se trouver très-convenablement placée dans le voisinage de mines puissantes et au milieu d'une nombreuse population de mineurs; une école de mécanique et de chimie, au sein d'une ville toute manufacturière, etc. Il est rare sans doute, pour ce genre d'établissements comme pour tous, que toutes les circonstances favorables se trouvent réunies dans un même lieu; mais il est peut-être plus rare encore qu'il n'y ait pas un lieu qui mérite d'être préféré à la plupart des autres; et il est certain que l'instituteur qui sait choisir le plus convenable, ajoute par là à ses moyens de puissance et à la liberté de son action.

Si cet instituteur augmente ses forces par le discernement avec lequel il choisit le lieu de son établissement, il semble qu'il les accroît encore plus par la manière dont il l'organise. Les écoles d'enseignement mutuel offrent un exemple frappant des résultats avantageux qu'il est possible d'obtenir par

ce moyen. Leur supériorité sur les écoles ordinaires, en effet, ne tient pas tant encore à la bonté des méthodes qu'on y suit et des procédés de démonstration qu'on y emploie, à la perfection de leurs tableaux et de leurs livres élémentaires, qu'à la disposition matérielle des lieux, à l'ordre suivant lequel on y classe, on y range, on y fait agir les élèves, et en général à ce que j'appelle la bonne organisation de l'atelier.

Or, telle est ici l'influence de ce moyen, qu'on calculait, il y a quinze ans, qu'un seul maître, dans une école d'enseignement mutuel, pouvait suffire à l'éducation élémentaire d'un millier d'enfants; que l'instruction qu'il leur donnait était à la fois plus complète, plus promptement acquise, avec moins de fatigue et moins de dommage pour leur santé que celle qu'ils recevraient dans les écoles ordinaires; qu'elle ne revenait qu'à sept ou huit francs par an, pour chaque enfant, tandis qu'elle revenait à dix-sept ou dix-huit francs dans les autres écoles, et finalement qu'avec les dix-sept millions de francs que les familles ou les communes dépensaient annuellement chez nous pour l'éducation d'un million de garçons, on aurait pu aisément en instruire deux millions, et pourvoir à l'enseignement si négligé des jeunes filles¹. On resterait donc au-dessous de la vérité en disant que, par le seul fait de l'organisation supérieure de l'atelier dans les écoles d'enseignement mutuel, la puissance de l'enseignement se trouve plus que triplée.

Peut-être cette puissance est-elle encore plus sensiblement accrue par l'intervention des machines.

Il est vrai qu'il est moins facile encore de se servir de moteurs physiques pour former l'intelligence de l'homme que pour agir sur le corps humain; et il n'est pas probable que le génie qui est parvenu à faire exercer tant de métiers divers à d'aveugles mécanismes, réussisse jamais à transformer la pompe à feu en un habile démonstrateur. Cependant, outre qu'il n'est pas de machines qui, par elles-mêmes, n'agissent jusqu'à un certain point sur notre esprit, et dont la vue ne nous apprenne quelque chose, on peut dire qu'il n'en est pas qui, dans les mains de l'homme, ne servent à expliquer de certains effets, et

¹ Voir, dans les journaux de Paris des premiers jours de février 1828, les détails publiés à ce sujet par la *Société pour l'instruction élémentaire*.

de plus, qu'il est beaucoup d'effets qu'on ne saurait expliquer sans machines.

- Sans le secours des machines il est une multitude de phénomènes qui se déroberaient à toute espèce d'investigation, et qui resteraient éternellement hors de la sphère de notre intelligence, parce qu'ils sont placés hors de la portée de nos sens. Les uns nous échappent par leur extrême petitesse, d'autres par leur excessif éloignement, d'autres par l'obscurité qui les environne, d'autres par la difficulté de les dégager des objets qui frappent notre vue, etc.

Comment, par exemple, raisonner sur la pesanteur et la température de l'atmosphère, sans le secours du baromètre et du thermomètre ? Comment traiter de l'électricité, sans le secours de la machine électrique ? Quels progrès le microscope n'a-t-il pas fait faire à l'histoire naturelle, et le télescope à l'astronomie ! Combien de découvertes ne doit-on pas à la machine pneumatique, à la pile de Volta, et à cent autres espèces d'instruments qu'emploient les sciences physiques ! A l'aide de ces instruments, un monde nouveau s'est révélé à nous ; des milliers de vérités cachées nous sont devenues accessibles ; et les arts qui font l'éducation de notre intelligence ont pu lui donner des façons nombreuses et importantes qu'elle n'eût jamais reçues sans ce secours.

Non-seulement l'esprit humain a besoin de machines pour pénétrer les secrets de la nature, pour se former, pour acquérir des idées ; mais il en a besoin pour transmettre les notions qu'il a acquises, et les arts dont je m'occupe sont d'autant plus puissants et plus libres qu'ils sont munis pour cela d'instruments plus perfectionnés. Les premiers de ces instruments, ce sont les langues. Plus les langues ont fait de progrès, et plus il est facile aux intelligences cultivées de communiquer à d'autres les façons qu'elles ont reçues.

Le langage articulé est un meilleur instrument que le langage par signes : on est donc plus libre d'exprimer sa pensée et de l'imprimer dans l'esprit d'autrui par la parole que par des gestes. La parole écrite est un instrument plus puissant que la parole articulée ; on est donc plus libre d'agir sur l'esprit de ses semblables, lorsqu'on sait figurer la parole aux yeux, que lorsqu'on sait l'articuler seulement. La presse est un instru-

ment deux ou trois cents fois plus puissant que la plume : on est donc deux ou trois cents fois plus libre d'entrer en relation d'idées avec les autres hommes, lorsqu'on peut répandre ses idées par l'impression, que lorsqu'on ne peut les publier que par l'écriture.

Il y a ensuite des degrés infinis dans la puissance de la presse et de ses divers modes de publication. Les écrits périodiques sont un instrument de publication plus puissant que les livres isolés. Les publications quotidiennes sont un instrument plus puissant que les écrits périodiques. Les journaux eux-mêmes sont un instrument plus ou moins puissant, selon qu'ils sont formés sur un système plus ou moins bien conçu, selon qu'ils sont de nature à mettre en rapport un nombre de professions plus ou moins considérable, selon qu'ils sont plus ou moins rapidement imprimés, selon qu'ils sont plus ou moins promptement répandus.

On ne peut nier, par exemple, que ces divers moyens ne soient employés en Angleterre de manière à en obtenir de plus puissants effets qu'ailleurs. Les gros livres y sont réservés à l'avancement des doctrines. Les revues servent à leur diffusion. Quant aux journaux, ils remplissent une autre tâche ; ils ne dissertent que très-peu : mais ils informent régulièrement chaque profession des offres et des demandes de toutes les autres ; ils les instruisent toutes des nouvelles particulières et générales qui peuvent les intéresser ; ce sont d'immenses recueils de faits et d'annonces ; ils servent d'intermédiaires à toutes les relations. D'un autre côté, on les imprime et on les répand avec une rapidité si grande, que tel discours de tel orateur des Communes, à peine prononcé à six heures de l'après-midi, se trouve imprimé, distribué et lu dans toute la ville de Londres avant dix heures du soir. Il fallait à peine trente heures, il y a vingt ans, pour que le compte rendu d'une discussion qui venait d'être close au parlement fût rendu public dans la ville d'York, à quatre-vingts lieues de Londres ¹ ; et, depuis l'établissement des voies à rails de fer et des véhicules mûs par la vapeur, la rapidité de ces communications a presque triplé. Aussi est-il

¹ Voir les lettres que M. de Staël publiait sur l'Angleterre en 1825, p. 198 et 200.

vrai de dire, à la lettre, qu'un membre du parlement parle à toute la nation. La presse, poussée à ce degré de développement, devient pour l'homme comme un nouvel et puissant organe, au moyen duquel il se fait entendre à toutes les distances et de tous les côtés en même temps. Par lui les peuples sont en conversation permanente. Les sentiments, les idées, les opinions se propagent avec la rapidité du fluide électrique, et la commotion ne s'arrête qu'au point où l'on ne sait plus lire¹.

Pendant, ce moyen de communication entre les intelligences n'est pas encore le plus rapide de tous. Les produits immatériels de l'esprit ont, en effet, cet avantage qu'ils peuvent être transmis par de simples signes à de grandes distances, de telle sorte qu'en transmettant le signe on transmet la pensée signifiée. La télégraphie est donc un moyen de communication encore plus prompt que la presse. A l'aide des lignes télégraphiques, la pensée humaine traverse les airs et franchit l'espace en un clin d'œil. Les télégraphes sont, en quelque sorte, un moyen de converser à des distances immenses. A la vérité, ce moyen ne peut pas être employé à des usages aussi étendus que l'imprimerie. Mais, pour transmettre rapidement des faits, il n'est ni estafette, ni voiture à vapeur qui l'égale. Paris peut avoir des nouvelles de Lille, distant de soixante lieues, en deux minutes; de Strasbourg, distant de cent-vingt lieues, en cinq minutes cinquante-deux secondes; de Brest, distant de cent cinquante lieues, en six minutes cinquante secondes; de Bayonne, distant de plus de deux cents lieues, en moins de quatorze minutes; et la substitution au télégraphe ordinaire du télégraphe électro-magnétique, qui peut fonctionner par tous les temps et à toutes les heures du jour et de la nuit, paraît destinée à faire de la télégraphie un moyen de communication plus usuel, plus sûr et plus rapide encore... Mais en voilà assez pour donner une idée des secours que peuvent tirer des machines les arts qui agissent sur l'esprit humain.

Peut-on douter qu'à son tour la division du travail ne leur communique un grand surcroît de puissance? Qui ne serait frappé de l'usage étendu qu'ils font de ce moyen? Qui pour-

¹ C'est le général Tarayre, l'un des hommes de notre temps qui en a le mieux compris la civilisation, qui a caractérisé la presse avec ce rare bonheur.

rait compter tous les rameaux de l'arbre encyclopédique? Qui pourrait dire les divisions et subdivisions qu'on a fait subir aux études et à l'enseignement? Il y a des écoles pour l'instruction primaire; il y en a pour un enseignement plus élevé; il y en a pour les connaissances spéciales; il y en a pour l'application de ces connaissances; il existe des écoles particulières pour chaque branche d'enseignement spécial, et les spécialités sont presque sans nombre.

Dans l'intérieur de chaque établissement particulier le travail se subdivise encore. L'enseignement se partage ordinairement en huit classes dans une école d'enseignement mutuel, c'est-à-dire que, pour apprendre à lire aux enfants dans une telle école, on donne successivement huit sortes de façons à leur intelligence. Dans les écoles secondaires, dans les collèges, dans les écoles spéciales, l'enseignement subit de même de nombreuses subdivisions. « Dans une manufacture académique bien organisée, dit un écrivain anglais, un jeune docteur n'est achevé qu'après avoir passé pour ainsi dire de main en main, comme l'épingle dans les ateliers consacrés à ce genre de fabrication. Ébauché par le professeur d'anatomie, il faut qu'il livre successivement toutes les parties de son intelligence et de sa mémoire à une série d'opérations qui est terminée par le professeur de matière médicale¹. »

En un mot le genre de travail que nécessite l'éducation de l'esprit est sujet aux mêmes divisions et subdivisions que celui qu'on exécute sur la matière, et ces divisions produisent ici les mêmes résultats que partout ailleurs : économie de temps, célérité, perfection plus grande des résultats obtenus, progrès plus rapides de l'art, voilà ce qu'on leur doit. Grâce à ce partage, les hommes voués à la culture de l'entendement humain, renfermés chacun dans leur spécialité, en acquièrent une connaissance plus profonde, deviennent beaucoup plus habiles à l'enseigner, et agissent en masse avec infiniment plus de puissance².

¹ Voy. la *Rev. brit.*, t. VI de la première série, p. 247 à 249.

² Cependant, il faut reconnaître que l'extrême spécialisation des études et de l'enseignement ne laisserait pas, à la longue, de nuire aux progrès de la science et même à la justesse des esprits, si l'on ne s'efforçait de remédier aux inconvénients qu'elle présente par l'établissement d'une spécialité nouvelle, qu

Ainsi le bon emplacement de l'atelier, son organisation, les instruments qu'on y emploie, la manière dont le travail y est divisé, tout ce qui contribue à la perfection de notre fonds d'objets réels, de même que tout ce qui accroît notre fonds de facultés personnelles, est un moyen de force et de liberté d'action dans les arts qui agissent sur l'entendement comme dans ceux qui travaillent sur la matière brute. Il ne me reste plus qu'à dire quelques mots de l'effet qui résulte du progrès simultané de tous ces moyens.

§ 10. — INFLUENCE DU PROGRÈS GÉNÉRAL DE TOUS LES POUVOIRS DU TRAVAIL CONSIDÉRÉE DANS LES ARTS QUI FONT L'ÉDUCATION DE L'INTELLIGENCE.

Indépendamment des effets qui lui sont propres, chacun des pouvoirs du travail en a qu'il obtient par le concours des autres pouvoirs collatéraux, et l'influence que chacun exerce est d'autant plus grande, non-seulement qu'il est plus perfectionné, mais que tous les autres le sont davantage.

J'ai déjà montré plusieurs fois combien l'action d'un ordre quelconque de travaux se manifeste par des effets plus considérables à mesure que s'accroît la somme totale de tous ses moyens. Ce résultat général ne se laisse pas moins apercevoir ici que dans la plupart des arts dont j'ai traité dans les précédents chapitres.

consisterait à montrer les relations et l'enchaînement de toutes les connaissances, à résumer les principes qui sont propres à chacune d'elles de manière à les réduire à un moindre nombre de principes communs, à généraliser d'un côté, tandis qu'on analyserait de l'autre, et finalement à empêcher qu'on ne perdît de vue l'ensemble pendant qu'on pénétrerait toujours plus avant dans les détails. Tel est l'un des principaux objets que paraissait s'être proposé un ancien et savant élève de l'École polytechnique, M. Auguste Comte, dans un cours important qu'il avait ouvert avant 1830, à l'Athénée de Paris, sous le titre de *Cours de philosophie positive* (a). La nature et le but de cet enseignement élevé ont été développés depuis par l'auteur dans un grand ouvrage, publié sous le même titre, et que des juges éminents ont paru placer au nombre des compositions les plus capitales de ce temps-ci.

(a) Voir notamment la première leçon du *Cours de philosophie positive* d'Auguste Comte; voir aussi la cinquantième, tome IV, p. 602 à 619.

Il n'y avait à Paris, vers la fin du quatorzième siècle, que quarante maîtres et vingt maîtresses d'école¹ : on y trouve aujourd'hui près de neuf cents établissements d'instruction². On ne comptait en France, il y a quarante ans, que sept millions d'hommes qui sussent lire³ : on y en compte à présent au-delà de quatorze millions⁴. En 1770, il n'y avait à Londres que quatre loueurs de livres : il y en avait au-delà de cent en 1827. On n'y trouvait, en 1770, aucune société ni cabinet de lecture : il y en avait plus de deux mille, trente-sept ans plus tard⁵. En 1814, les produits de la presse non périodique ne s'élevaient pas annuellement, chez nous, à quarante-six millions de feuilles : dès 1815, ils passèrent cinquante-cinq millions ; en 1820, ils montèrent à près de quatre-vingt-un ; en 1825, ils excédèrent cent vingt-huit, et, en 1826, cent quarante-quatre millions de feuilles⁶. En 1817, il n'avait été timbré, pour journaux, à Paris, que trente-huit mille deux cent quarante rames de papier : en 1820, on en timbrait déjà cinquante mille sept cent soixante-dix-sept rames⁷ ; on en a timbré deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-neuf rames en 1843, à raison de six cent neuf rames par jour en moyen terme⁸. Suivant un document publié par la chambre des communes, il n'y avait en Angleterre, en 1782, que soixante-dix-neuf journaux : ce nombre s'était élevé à cent quarante-six en 1790, et, en 1821, il était de deux cent quatre-vingt-quatre : il avait quadruplé dans l'espace de quarante ans⁹. Les publications périodiques ont suivi, aux États-Unis, une progression plus rapide encore. En 1720, on n'y comptait que sept journaux : quatre-vingt-dix ans plus tard, en 1810, il y en avait

¹ Monteil, *Histoire des Français des divers états, aux cinq derniers siècles*, t. I, p. 407.

² Document statistique publié par les journaux : voy. les *Débats* du 15 octobre 1838.

³ M. Ch. Dupin, *Situation progressive des forces de la France, depuis 1814*.

⁴ Induction tirée de divers documents.

⁵ *Revue brit.*, t. X de la première série, p. 373.

⁶ *Notices statist. sur la librairie en France*, publiées en 1827 par M. le comte Daru.

⁷ *Ibid.*

⁸ Renseignement fourni par l'administration de l'enregistrement et des domaines.

⁹ *Rev. brit.*, t. X de la première série, p. 373.

trois cent cinquante-neuf; de 1810 à 1823, ce nombre s'est élevé à cinq cent quatre-vingt-dix-huit, et de 1823 à 1826, il est monté à six cent quarante¹.

On voit quelle progression croissante suivent les produits des arts qui cultivent l'entendement humain, à mesure que le mouvement intellectuel qui en favorise les progrès est plus animé, et que le capital social qui en facilite le développement est plus considérable : les idées provoquent les idées, les livres enfantent les livres; les lecteurs engendrent les lecteurs; les journaux multiplient les journaux; les écoles font naître les écoles. Plus ce capital augmente et plus il est, comme tous les capitaux possibles, susceptible d'être augmenté. Là où la diffusion en est plus grande, des choses sont faisables qui ne le seraient pas là où elle l'est moins.

Telle sera chez les Anglo-Américains, par exemple, l'universalité d'une certaine instruction d'ordre moyen, tels seront et le besoin de propager encore davantage cette instruction, et les facilités que laisseront pour cela de certaines habitudes publiques et l'absence de taxes et d'entraves résultant de ces habitudes, que ce peuple, de dix millions d'âmes, publiera deux fois autant de journaux que l'Europe tout entière avec ses cent soixante millions d'habitants². L'Angleterre, en partie par les mêmes raisons, comptera plus de journaux, de librairies, de cabinets de lecture que la France. Il n'y aura pas, en Angleterre, sans que l'État ait besoin d'intervenir, de hameau qui n'ait son école; et, chez nous, avant que l'État ne fût intervenu, vingt mille communes, sur trente-sept mille, manquaient d'écoles pour les garçons, et vingt-cinq mille n'en avaient pas pour les filles. Nos meilleurs écrits périodiques ne comptent pas plus de deux mille souscripteurs, et trois revues, aux États-Unis, se tiraient chacune, il y a quinze ans, à quatre ou cinq mille exemplaires. S'il faut en croire la *Revue d'Édimbourg*, il ne se publiait chaque jour, à Paris, en 1819, qu'un exemplaire de journal pour trois cent quatre-vingt-huit personnes, et il s'en publiait à Londres un exemplaire pour qua-

¹ *Rev. brit.*, t. X de la première série, p. 172.

² C'est un fait que signalait, en 1827, la *Revue britannique*, t. X de la première série, p. 172 et 173. J'ignore si ce fait était alors bien exact; mais il a très-assurément cessé de l'être aujourd'hui.

rante-trois. Il ne s'écrivait journellement, à Paris, qu'une lettre pour soixante-douze personnes, et il s'en écrivait une pour neuf personnes à Londres. Quatre-vingt-dix Anglais recevaient dix lettres par jour, et quatre-vingt-dix Français n'en recevaient qu'une¹.

En général, il y aura un plus grand mouvement d'idées, les communications intellectuelles seront plus actives là où l'instruction sera plus répandue, comme aussi les productions de l'esprit seront plus éminentes là où la culture des intelligences sera plus haute. Le peuple chez qui de certaines connaissances seront plus développées pourra arriver à des conceptions auxquelles les autres ne pourront encore atteindre, et créer des produits intellectuels que les autres ne feront qu'après lui.

En somme, il n'y aura pas un progrès qui ne serve : un peuple n'aura pas perfectionné un seul des moyens du travail appliqué à la culture des intelligences sans que l'on voie les résultats de cette culture se manifester avec plus de puissance, et nulle part elle ne produira des effets aussi étendus et aussi rapides que là où la masse totale des moyens qui y sont employés, l'entier capital des forces qu'elle met en œuvre aura acquis plus de perfection et de développement.

¹ Cette comparaison entre l'étendue et l'activité des communications intellectuelles, en France et en Angleterre, est prise dans un article de la *Rev. d'Édimbourg* du mois d'octobre 1819. Je doute qu'elle ait jamais été bien exacte; mais certainement elle ne l'est plus aujourd'hui. On peut voir, dans des documents officiels de la direction des postes de France, publiés à diverses époques dans les journaux de Paris, combien l'activité du commerce épistolaire s'est accrue en France depuis la paix, et notamment depuis la révolution de 1830. Le nombre des lettres mises en circulation par le service de la poste, qui n'était que de 45 millions en 1821, s'était déjà élevé à 65 millions en 1830, et il touchait à 79 millions en 1836; tandis que, d'après les détails statistiques publiés par M. Hill, l'un des employés de la direction générale des postes anglaises, le nombre des lettres transportées dans le Royaume-Uni, en 1837, n'aurait été que de 96 millions. Il est vrai que, depuis, le nombre en a plus que doublé; mais on sait que cet accroissement soudain, dans les communications épistolaires, a été provoqué par le brusque abaissement à dix centimes de la taxe de toutes les lettres, tandis que cette taxe, chez nous, n'a subi aucune réduction.

CHAPITRE TROISIÈME.

De la liberté des arts qui travaillent à la formation des habitudes morales; et d'abord de cette partie de l'éducation domestique et de l'éducation des collèges qui a pour objet la formation des mœurs.

§ 1. — EN QUOI CONSISTENT LES ARTS DONT L'OBJET PROPRE EST LE PERFECTIONNEMENT DE NOS HABITUDES MORALES.

Trois conditions sont nécessaires pour que l'homme se détermine et pour qu'il ne prenne que de bonnes déterminations :

Il lui faut quelque chose qui le pousse : des besoins, des instincts, des sentiments, une imagination ;

Il lui faut quelque chose qui l'éclaire et le dirige : de l'intelligence, de la raison ;

Enfin, il a besoin d'une force intérieure qui le rende capable de soumettre l'instinct à l'intelligence, les facultés impulsives aux facultés directrices, les déterminations irréfléchies aux conseils de la réflexion.

Sans imagination et sans passions, l'homme n'agirait pas. Sans intelligence et sans raison, il serait fort exposé à mal agir. Sans le pouvoir de soumettre la passion à la raison, à quoi la raison lui servirait-elle ? Mieux lui vaudrait, comme les brutes, avoir été réduit aux simples impulsions de l'ins-

tinct que d'avoir reçu la raison sans le pouvoir de marcher à sa lumière. La raison, sans le pouvoir de la suivre, ne serait bonne qu'à empoisonner sa vie et à la remplir de remords inutiles.

Ces trois ordres de facultés, le *sentiment*, l'*intelligence*, la *vertu*, ne se développent pas en même temps. L'homme ne suit d'abord que son imagination et ses passions, et ses premières déterminations sont tout instinctives. Plus tard, son intelligence se forme ; mais l'habitude et l'entraînement continuent à le diriger avec plus ou moins de violence dans le sens de ses premières impulsions ; il persiste à faire mal, longtemps encore après avoir reconnu qu'il pourrait faire mieux. Enfin, mais très à la longue, il apprend à mettre quelque accord entre ses actions et ses jugements, entre les mouvements de la passion et les directions de l'entendement.

On pourrait ajouter que le développement de son activité suit la même marche dans quelque direction qu'on l'observe ; c'est-à-dire que, dans ses travaux comme dans sa conduite, dans son action sur les choses comme dans ses rapports avec lui-même ou avec ses semblables, il commence toujours par agir instinctivement ; qu'ensuite, l'expérience l'avertit, l'observation l'éclaire ; qu'enfin il apprend à agir conséquemment à ce qu'il sait et se laisse moins aveuglément conduire par ce qu'il sent, qu'il met moins d'entraînement et plus de réflexion dans ses actes.

Maintenant, quelles sont de ces directions celles où son activité peut devenir morale, et quand peut-on dire en effet qu'elle le devient ?

L'adjectif *moral*, *morale*, dérive littéralement du latin *mos*, *moris*, *mores*, *moralis*. Il semble donc, à prendre ce mot dans son sens étymologique, qu'on devrait l'appliquer à toute manière d'agir qui est passée en *usage*, en *pratique*, en *habitude*, et qu'on devrait dire d'une action qu'elle est morale, par cela seul qu'elle est *accoutumée*, par cela seul qu'elle est dans les *habitudes* de l'individu ou du peuple qui la font.

Il n'en est pourtant pas ainsi.

Et d'abord, on ne qualifie de morales, alors même qu'elles seraient habituelles et régulières, aucune des actions qui se rapportent au travail ; on réserve cette qualification à celles

qui sont relatives à la conduite : on distingue les mœurs d'un peuple de ses travaux, son savoir-vivre de son savoir-faire. Ensuite, encore bien qu'on donne le nom de mœurs aux habitudes telles quelles qui nous dirigent dans la conduite de la vie, on ne dit pas toujours de ces habitudes qu'elles sont morales. On ne donne par excellence le nom de morales aux habitudes qui nous gouvernent que lorsqu'elles sont dignes de nous gouverner, de nous servir de règle, lorsqu'elles méritent de constituer nos mœurs. On reconnaît universellement qu'il y a des mœurs ou des habitudes morales, et des mœurs ou des habitudes immorales.

Ainsi, tant que notre activité ne renferme pour ainsi dire que du travail ; tant qu'elle ne se compose que d'industrie, d'adresse, de dextérité, d'intelligence, elle ne saurait être ni morale, ni immorale. Que nos travaux soient habituels ou insolites, dominés par la routine ou livrés à l'esprit d'innovation, ils sont également destitués de moralité. On pourra dire d'un ouvrier ingénieux qu'il est habile, on ne dira pas qu'il est moral ; on dira d'un homme, non qu'il travaille moralement, mais qu'il se conduit d'une manière morale. Encore une fois, cette qualification n'est applicable qu'à celles de nos actions qui se rapportent à la conduite de la vie.

Ensuite même, et pour ce qui est de la conduite, il y a à dire qu'elle n'est point morale tant que nos déterminations sont purement instinctives, tant que nous ne faisons qu'obéir aux impulsions du besoin, de la passion, du sentiment, même de sentiments naturellement bons. Ne savons-nous pas, en effet, que les meilleurs sentiments peuvent nous induire à mal faire ? N'arrive-t-il pas assez souvent que l'amour, l'amitié, la tendresse paternelle nous portent à de mauvaises actions ? A plus forte raison, les sentiments qui se prennent en mauvaise part, l'amour-propre, la colère, la haine, l'orgueil, l'avarice, qui, bien dirigés pourtant, sont susceptibles de produire d'heureux effets, peuvent-ils, s'ils sont laissés à leur propre impulsion, nous pousser à des actes coupables. En général, nos affections, qui sont presque toutes bonnes à quelque chose, et dignes d'être entretenues comme stimulants, comme forces motrices, ne valent rien comme régulateurs ; et une conduite qui n'est dirigée que par le sentiment est si loin

de pouvoir être qualifiée de morale, qu'il n'est pas un de nos sentiments, même dans le nombre des plus purs et des plus sympathiques, qui n'ait indispensablement besoin d'être réglé. C'est un point à bien reconnaître, et ce n'est pas le seul, ni peut-être le plus essentiel.

Hâtons-nous d'ajouter, en effet, que notre conduite ne devient pas morale, par cela seul que le sentiment chez nous est éclairé par l'intelligence. Il faut sans doute, pour que nous devenions capables de faire le bien, que nous apprenions d'abord à le connaître ; mais apprendre à le connaître ne suffit pas, il s'en faut, pour que nous devenions capables de le pratiquer. On nous montrerait avec la dernière évidence ce qui constitue la vertu, que nous ne serions pas, par cela seul, en état de la suivre, et, quelque éclairés que nous pussions être sur le bien, il serait fort possible que nous continuassions à faire le mal. N'est-ce pas en effet la disposition naturelle de la plupart des hommes ?

Videō meliora proboque, deteriora sequor.

Qui ne sait combien il y a loin d'un homme instruit à un homme vertueux, d'un homme éclairé sur la morale à un homme moral, et combien il nous reste à faire encore, pour devenir d'honnêtes gens, après que nous avons le mieux appris en quoi l'honnêteté consiste ?

Notre conduite n'est donc pas morale, par cela seul que nous vivons sous l'empire du sentiment, car il peut arriver à tout moment que nos sentiments nous égarent ; et elle ne le devient pas par cela seul que nous éclairons notre esprit, car les lumières de l'esprit n'entraînent pas nécessairement les déterminations du cœur, et la connaissance du bien ne donne pas toujours ce qu'il faut de vertu pour le faire. Nous ne devenons des hommes moraux que lorsque nous commençons à accoutumer nos affections à se régler, dans la pratique, sur les lumières de la raison, et à mesure que nous rompons notre volonté à ce difficile exercice. C'est un travail à part, et d'une nature toute spéciale : travail différent de celui qui se propose d'éveiller, d'entretenir, de cultiver notre sensibilité, et tout à la fois de celui qui a pour objet de développer et de perfec-

tionner notre intelligence; car l'artiste a beau nous émouvoir, il ne nous donne pas la connaissance du bien, et le savant a beau nous éclairer, il ne nous accoutume pas par cela seul à le faire. Le travail de tous deux est assurément bien essentiel, et c'est parce que nous l'avons senti, que nous avons traité successivement des arts qui s'occupent de la culture de notre imagination et de nos affections, et de ceux qui travaillent à la formation de nos facultés intellectuelles; mais, pour l'objet dont il s'agit ici, ce double travail si essentiel est en même temps très-insuffisant, et il faut de toute nécessité que, dans le temps où l'art nous émeut et où la science nous éclaire, un travail d'une autre espèce et de la difficulté la plus ardue vienne nous apprendre à soumettre l'imagination et la passion aux avertissements de l'intelligence, aux règles d'une raison droite et exercée.

Or, tel est proprement, ou tel du moins devrait être l'objet de l'art ou des arts qui se proposent ou qui devraient du moins se proposer de nous faire contracter de bonnes habitudes morales. Le moraliste pratique a sûrement grand besoin que l'artiste entretienne notre sensibilité, et que le savant perfectionne notre intelligence; car la vertu ne se compose que de sentiment et de raison; mais sa tâche à lui, fondamentalement distincte de celle de l'un et de l'autre, consiste surtout à accoutumer nos facultés affectives à agir conséquemment à ce qu'enseignent nos facultés intellectuelles; elle consiste à nous faire contracter par de certains exercices l'habitude de nous bien déterminer, comme celles de l'artiste et du savant consistent à nous habituer aussi par l'exercice à sentir délicatement et à penser d'une manière juste.

On peut distinguer dans la société plusieurs classes d'arts, de ministères, de services qui travaillent ou sont censés travailler à la formation des mœurs.

Tel est ou tel devrait être l'un des principaux objets de l'éducation domestique et de celle des écoles.

Telle est aussi la fin principale que doivent se proposer les hommes qui, dans toutes les religions, se livrent à l'exercice du *sacerdoce*, qui nous enseignent les choses de l'autre vie.

Enfin le *gouvernement* n'a pas à remplir de devoir plus essentiel, de tâche plus fondamentale; et, si l'objet immédiat

de son intervention est de vider les procès, d'apaiser les querelles, d'arrêter ou de réparer matériellement les désordres, son but final et véritable est de prévenir tous ces maux en s'efforçant de corriger les habitudes vicieuses et anti-sociales qui les engendrent.

Au reste, quoique l'*instituteur*, le *prêtre*, le *magistrat* s'occupent également de nous faire contracter de bonnes habitudes morales, ils y travaillent par des moyens assez différents, et, chacun de leur côté, d'une manière assez importante, pour que le ministère que chacun d'eux exerce mérite de nous occuper séparément et d'une manière toute spéciale.

Je vais, en conséquence, parler dans ce chapitre-ci de l'*Éducation* ;

Je traiterai dans le suivant du *Sacerdoce*,

Et dans celui qui viendra ensuite du *Gouvernement*.

§ 2. — EN QUELLE ESTIME LES ANCIENS ONT EU L'ART PÉDAGOGIQUE, ET LES MODERNES JUSQUE VERS LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE.

La première et pour ainsi dire la seule chose qui frappe, lorsque l'on considère l'éducation domestique et surtout celle des écoles dans leurs rapports avec la formation des mœurs, c'est leur insuffisance, il faut presque dire leur nullité relativement à ce grand objet. De tous les arts qui agissent directement sur l'homme, celui-ci est, sans aucun doute, celui qui est demeuré le plus arriéré. Non-seulement il n'a fait depuis longtemps aucun progrès, surtout au point de vue technique, mais on pourrait dire que, depuis un demi-siècle, il a sensiblement décliné. Tandis que les arts qui donnent leurs soins au corps, qui parlent au sentiment et à l'imagination, qui s'occupent de la culture de l'intelligence peuvent passer, à beaucoup d'égards, pour avoir notablement gagné, on est forcé de dire de l'art de former les habitudes que, loin d'avoir gagné, il a perdu, il est tombé, il a presque entièrement cessé d'exister comme art, il est moins compris et moins pratiqué qu'il ne l'avait été dans l'antiquité, qu'il ne l'a été dans

l'ancien régime de l'Europe moderne, et finalement qu'il ne l'était encore parmi nous avant la révolution de 1789.

Toute l'histoire, toute la littérature de l'antiquité témoignent de l'importance extrême que les anciens attachaient à cette partie de l'éducation qui a directement pour objet de nous enseigner à vivre. Cela ne ressort pas seulement du caractère moral de leurs écrits, de tout ce qu'on peut y puiser de bons sentiments et de saines maximes, mais des explications formelles dans lesquelles ils sont entrés si fréquemment sur ce sujet, et du fait même de l'éducation qu'ils donnaient à la jeunesse, de sa tendance directe à régler la vie, à former les habitudes. Ils ne faisaient aucun cas des études qui ne tendaient à corriger aucun défaut, et d'une instruction, si libérale qu'elle fût, qu'on n'aurait acquise que pour la montre : *ex studiorum liberalium vanâ ostentatione et nihil sanantibus litteris*¹. Ils voulaient savoir de tout enseignement à quoi il pouvait servir pour la conduite ; de qui il redresserait les erreurs ; de qui il étoufferait la cupidité ; qui il rendrait plus ferme, plus libéral et plus juste : *cujus ista errores minuent, cujus cupiditates prement, quem fortiozem, quem justiozem, quem liberaliozem facient*².

Ils assignaient pour principale fin à l'éducation tout entière le devoir de rendre les hommes meilleurs, et ils croyaient fermement qu'elle en avait la puissance. Plutarque s'étonne qu'on en puisse douter, et, quand on croit à la possibilité de former des laboureurs, des architectes, des orateurs, qu'on nie celle de faire des hommes honnêtes ; qu'on ne veuille croire aux gens de bien, devenus tels par le bénéfice de l'éducation, que comme on croit aux géants, aux cyclopes et aux hippocentaures³. A quoi bon, dit-il, s'il en est ainsi, se mettre en frais pour payer des maîtres et des pédagogues⁴ ? Mais il ne croit pas, lui, à cette impuissance de l'éducation ; il la croit, au contraire, très-capable de rendre les hommes meilleurs, et il indique comment elle y parvient. Il montre qu'on forme les hommes à la vertu en cultivant en eux tour à tour le senti-

¹ Senec., *Epist.* LIX.

² Id., *De brev. vitæ*, cap. XIV.

³ ŒUVRES MORALES : *Que la vertu se peut enseigner et apprendre.* . . .

⁴ *Ibid.*

ment et l'intelligence ; mais surtout en agissant sur la volonté ; et il enseigne qu'on dresse la volonté, comme l'intelligence, par des exercices ¹. On a signalé maintes fois cette confiance que les anciens avaient dans l'art de plier la volonté, de l'accoutumer au bien, de lui faire contracter de saines habitudes. Rollin surtout en était frappé. Après avoir tracé à ce sujet un certain nombre de règles : « Paraît-il manquer quelque chose à ce que je viens de dire, demandait-il ? Je prie cependant d'observer que tout ce que j'ai dit jusqu'ici je l'ai puisé uniquement dans le paganisme ; que ce sont Lycurgue, Platon, Sénèque, Cicéron, Quintillien qui m'ont prêté leurs pensées, fourni les règles que j'ai prescrites, et que ce que j'ai emprunté à d'autres auteurs ne s'élève pas au-dessus des idées païennes ². » Il n'y a donc pas à mettre en doute que les anciens n'aient cru à l'efficacité de l'art dont nous sommes occupés, qu'ils ne l'aient pratiqué sérieusement, qu'ils n'en obtinssent des effets considérables, et je n'insiste pas sur un fait qui ne paraît pas susceptible d'être contesté.

Un second fait non moins constant c'est que, dans l'ancien régime de l'Europe moderne, et sous l'influence des idées chrétiennes, cette importance que les anciens avaient mise à diriger toute l'éducation vers la formation des mœurs pouvait bien avoir changé de caractère, mais qu'elle ne s'était point affaiblie, qu'elle était au contraire devenue plus marquée et plus forte. Et en effet, bien plus encore que dans l'antiquité, l'objet fondamental de l'éducation, sous l'influence du christianisme, était de former les hommes à une vie réglée. Est-ce précisément, demandait Rollin, pour faire des poètes, des orateurs, des philosophes, des hommes de science, que l'on confie les enfants à des instituteurs ? Qui oserait le dire ? Qui oserait même le penser ? Le but est de faire des chrétiens véritables : le reste ne tient lieu que de moyens ³. Tout, dans

¹ « Pour faire vn homme parfaitement vertueux, dit Plutarque, il fault que trois choses y soient concurrentes, la nature, la raison et l'vsage : i'appelle raison la doctrine des preceptes, et vsage l'exercitation : le commencement nous vient de la nature : le progres et accroissement des preceptes de la raison : et l'accomplissement de l'vsage et exercitation. » OEUV. MOR., trad. d'Amyot : *Comment il fault nourrir les enfans.*

² *Traité des Études*, t. IV, p. 354 ; Paris, 1829, in 12.

³ *Ibid.*, p. 356.

les anciens règlements universitaires, ajoutait l'auteur, tendait à sanctifier les études par la religion ; et c'est même dans cette vue, écrivait-il, que l'Université avait ordonné que, dans toutes les classes, outre les exercices de piété, les écoliers réciteraient chaque jour quelques sentences tirées de l'Écriture sainte et surtout du Nouveau-Testament, afin que les études fussent comme assaisonnées par ce sel divin¹. Le Parlement, chargé de veiller à l'observation des statuts, ne souffrait pas qu'on s'écartât de cette règle².

On ne s'en tenait pas d'ailleurs à l'enseignement des préceptes de la morale, et les pratiques religieuses qui s'y joignaient pouvaient être considérées presque toutes comme des exercices destinés à corriger les mauvais penchants, à rectifier des habitudes vicieuses. La prière, l'obligation de se recueillir et de se mettre fréquemment en présence de Dieu, les bonnes résolutions du matin, l'examen de conscience du soir, la confession de ses fautes à un directeur spirituel que l'on consultait sur les moyens de corriger ses imperfections morales, l'usage des expiations, celui des privations et des pénitences qu'on s'imposait régulièrement à des jours marqués, pour prendre de l'empire sur soi-même et ne pas se trouver faible au moment de la tentation, tout cela avait eu ou pu avoir, dès l'origine, l'objet que je viens d'indiquer. Il ne s'agit point ici d'examiner la valeur de ces pratiques. Je dis seulement qu'elles avaient ou pouvaient avoir pour but la correction des mœurs, et qu'en général, dans l'éducation qui était donnée autrefois, sous l'empire des idées religieuses, apprendre à vivre était l'objet d'un travail formel, d'une étude expresse et positive.

J'ajoute qu'il en était encore ainsi à la fin de l'ancien régime, et que la formation des habitudes était toujours la préoccupation la plus fondamentale de l'éducation. Ce travail, sans doute, avait pu s'affaiblir, se modifier ; le sens des pratiques religieuses ordonnées originairement dans cette vue avait pu, jusqu'à un certain point, s'altérer et se perdre, mais ces pratiques étaient encore observées ; elles tendaient toujours plus ou moins à la même fin, et le soin des mœurs continuait à tenir

¹ *Traité des Etudes*, t. I, p. 50.

² *Ibid.*, p. 51.

ans l'éducation une place considérable. Il s'étendait même jusqu'à la culture de la politesse et à l'enseignement des bienséances sociales. Un règlement préparé pour le collège Louis-le-Grand, à la date du 4 décembre 1769, vingt ans avant la Révolution, exhortait les maîtres à faire régner la politesse parmi les élèves, et, pour y réussir plus aisément, à maintenir entre eux l'union et le sentiment d'une d'amitié fraternelle. Il voulait que les élèves, « destinés à vivre en société au sortir du collège, se formassent de bonne heure à un commerce doux, aisé et honnête, et que, dans leur extérieur, dans leurs discours, dans leurs actions, ils évitassent tout ce qui était de nature à choquer d'honnêtes gens, les airs suffisants et avantageux, les hauteurs, les mépris, la causticité, les railleries. »

Il faut ajouter que ces enseignements, commencés dans les collèges, se poursuivaient dans le monde, et, comme le remarque Montesquieu, qu'on entendait sans cesse, en y arrivant, dire ces trois choses : « qu'il faut mettre dans les vertus une certaine noblesse, dans les mœurs une certaine franchise, dans les manières une certaine politesse¹. » Bref, on ne peut nier que la formation des habitudes, du caractère, des manières, ne fût encore, dans l'éducation, l'objet d'un travail exprès et direct.

Certainement, il serait très-permis de mettre en doute que ce travail, le plus difficile de ceux que l'éducation exécute sur les jeunes générations, ait jamais été très-éclairé ni très-efficace. Les philosophes et les moralistes en avaient signalé l'insuffisance dans tous les temps. Plus de trois siècles avant Jésus-Christ, Diogène le cynique se moquait des grammairiens qui s'enquéraient des maux d'Ulysse, et ignoraient leurs propres misères, des musiciens qui savaient accorder leurs flûtes, et qui ne savaient pas accorder leurs mœurs, des orateurs qui s'escrimaient à disserter sur la justice et se montraient incapables de la pratiquer². « Nous apprenons à disputer, non à vivre, » disait beaucoup plus tard Sénèque : *non vitæ sed scholæ discimus*³. « Depuis qu'il y a tant de savants,

¹ *Esprit des lois*, liv. IV, ch. 2 : *De l'éducation dans les monarchies*.

² Montaigne, *Essais*, liv. I, ch. 24.

³ Senec., *Epist.* 106.

disait-il encore, nous ne voyons plus de gens de bien » : *postquam docti prodierunt, boni desunt*¹. A quinze siècles de là, au xvi^e siècle de notre ère, un autre moraliste éminent, le philosophe Montaigne, renouvelait les mêmes plaintes ou en avait à faire de toutes pareilles. « Le soing et la despense de nos pères, observait-il, ne vise qu'à nous meubler la teste de science : du iugement et de la vertu, peu de nouvelles.... Nous nous enquerons volontiers : sçait-il du grec ou du latin ? Escrit-il en vers ou en prose ? Mais s'il est devenu meilleur ou plus avisé, c'estait le principal, et c'est ce qui demeure derrière².... On nous apprend à vivre quand la vie est passée »³. Ses écrits sont pleins de remarques de ce genre ; et combien de fois, depuis Montaigne, n'a-t-on pas eu à faire les mêmes réflexions ?

Il y aurait à se demander, d'ailleurs, si la morale enseignée, à toutes les époques, même aux âges du christianisme réputés les meilleurs, était une morale bien éclairée, et si les procédés pédagogiques employés pour la faire passer dans les actions, pour la rendre pratique et usuelle, étaient bien sages et bien avisés ; si les exercices religieux dont j'ai parlé, par exemple, étaient employés avec autant de discernement et d'habileté qu'ils auraient pu l'être à influencer utilement sur la vie, à faire entrer la morale dans les habitudes ; si, trop souvent, la vie dévote n'était pas à elle-même sa propre fin ; si l'n'arrivait pas sans cesse qu'elle dégénérait en vaines formules ; et si, en oubliant le sens moral des pratiques qu'elle imposait, on ne leur faisait pas perdre leur efficacité. Il y aurait fort à gloser sur tout cela, comme on pense. Il est indubitable qu'à toutes les époques la partie de l'éducation qui est destinée à former les habitudes, a laissé infiniment à désirer.

Et néanmoins, quelque part qu'on veuille faire sous ce rapport à la critique, il demeure certain qu'à toutes les époques, soit de l'antiquité paënnne, soit du christianisme, et jusqu'aux derniers temps qui ont précédé la Révolution, la formation des mœurs, du caractère, des habitudes, des manières, avait été l'objet d'un travail spécial, imparfait sans

¹ Senec., *Épist.* 75.

² *Essais*, liv. 1, ch. 24.

³ *Ibid.*, liv. 1, ch. 25.

doute, mais réel et tout à fait distinct de celui que l'éducation exécutait d'ailleurs sur l'intelligence de l'homme.

§ 3. — NULLITÉ ACTUELLE DE L'ART PÉDAGOGIQUE.

On ne saurait se refuser à reconnaître que, depuis la Révolution, l'art pédagogique a perdu dans l'éducation la place qu'il y avait occupée jusqu'alors dans tous les temps. Comme, sous sa dernière forme, il se liait surtout aux pratiques religieuses dont il a été fait mention précédemment, il a été délaissé forcément à l'époque où ces pratiques ont été violemment interrompues, et il n'a pas même été question de le continuer ou de le reprendre sous des formes nouvelles.

La philosophie du xviii^e siècle, qui pendant un long cours d'années n'avait cessé d'opposer la raison aux croyances religieuses, avait fini par établir dans les intelligences cette idée, fort accréditée encore, que la raison suffit à tout, et que la seule chose qui mérite réellement intérêt est de travailler à éclairer les hommes. On semblait croire qu'un travail judicieux fait sur l'esprit suffit pour redresser les travers du caractère, et que la diffusion des lumières doit nécessairement entraîner la réforme des mœurs. En conséquence, tous les efforts de l'éducation ont été dirigés dès lors vers la culture des facultés intellectuelles, et elle n'a eu, en quelque sorte, pour objet que de répandre l'instruction, que d'accroître et de propager les connaissances.

Plus tard, lorsque la religion a vu relever ses autels, l'enseignement religieux et l'exercice du culte ont plus ou moins repris dans l'éducation leur ancienne place. Mais quand on a fait rentrer ainsi la religion dans l'éducation, s'est-on rendu bien compte du but qu'on se proposait ? A-t-on cédé à des convictions bien sincères ? Peut-on affirmer que le siècle fût redevenu bien religieux ? N'est-il pas permis de croire qu'on obéissait moins à des sentiments de foi qu'à des sentiments de simple bienséance et peut-être à de misérables calculs de domination ? Enfin, prétendra-t-on sérieusement que les pra-

tiques religieuses qui sont observées aujourd'hui dans les établissements d'instruction privés et publics ont pour objet la formation du caractère et des mœurs ?

Deux causes s'opposent également à ce qu'on puisse soutenir avec bonne foi qu'il en est réellement ainsi : la première, c'est que, dans la situation d'esprit où se trouve encore une partie considérable de notre nation, il est tout à fait permis de douter que ces pratiques soient bien sincères ; la seconde, c'est qu'il est plus douteux encore qu'elles aient été rétablies et qu'elles soient observées en vue de l'éducation. Elles ont si peu cet objet qu'on a fait disparaître des prières de chaque jour, dans les collèges de Paris du moins, ce qui, dans l'ancien régime, semblait tendre le plus directement à cette fin, à savoir la récitation des commandements et l'examen de conscience ; et je cherche quel est l'exercice religieux dont on pourrait dire qu'il a été prescrit et qu'il est dirigé dans la vue d'influer utilement sur la vie, de la rendre plus régulière et plus morale. Ces exercices font partie essentielle du règlement ; ils sont considérés comme des devoirs ; on s'applique sans doute du mieux qu'on peut à les remplir d'une manière sérieuse et décente ; mais quant à dire qu'ils sont accomplis dans un esprit véritablement pédagogique et qu'on en sait faire aujourd'hui dans les écoles un instrument efficace d'éducation, cela n'est véritablement pas possible, parce que cela n'est pas vrai.

Il y a tout au moins dans les collèges, observe-t-on, un enseignement spéculatif de la morale et de ses principes ; elle y est enseignée comme science : c'est une branche du cours de philosophie. — Sans doute ; mais qui ne sent qu'il n'y a pas le moindre rapport, ou du moins qu'il n'y a qu'un rapport très-éloigné entre cet enseignement, bien incomplet et bien imparfait d'ailleurs, et le travail dont il est question dans ce chapitre, l'art de former le caractère et les mœurs ?

On pourrait dire également qu'on ne s'en tient pas, dans les établissements d'instruction, à un enseignement purement spéculatif de la morale ; qu'on y enseigne plus ou moins ses préceptes, ne fût-ce qu'à l'époque où les élèves sont préparés à leur première communion et catéchisés avec plus ou moins d'intelligence et de soin ; qu'on les instruit jusqu'à un certain point de ce qu'il faut faire, de ce qu'on est obligé d'éviter ;

qu'on charge leur mémoire des noms d'un certain nombre de vertus et de vices ; qu'on leur dit quelque chose des maux que le vice engendre, des biens que produit la vertu ; finalement qu'il est recommandé aux professeurs par les règlements de profiter, dans le cours des études, de toutes les occasions qui se présentent pour leur rappeler leurs principaux devoirs. — Mais qui ne sent encore que ces enseignements, bien que plus directs, ne vont pas suffisamment au but qui nous occupe ; qu'ils sont faibles, incomplets, décousus, momentanés ; qu'ils ont d'ailleurs l'inconvénient de ne s'adresser qu'à l'intelligence, et qu'il ne suffit pas d'agir sur l'entendement pour entraîner les déterminations régulières et habituelles de la volonté ; qu'il faut encore que la volonté elle-même soit soumise directement à une discipline spéciale ?

Il est vrai, j'en suis d'accord, que l'éducation, telle qu'elle est pratiquée, ne peut pas former l'intelligence des élèves sans le concours de leur volonté, par conséquent sans accoutumer cette faculté à vouloir ce que doivent exécuter des facultés différentes, et sans travailler ainsi plus ou moins à son éducation. Par cela seul, pourrait-on dire, que notre éducation, telle qu'elle est faite, nous astreint à un certain travail, à l'accomplissement de certaines obligations, elle nous inculque nécessairement de certaines vertus. Tout travail exige que nous prenions un certain empire sur nous-mêmes ; tout travail nous exerce plus ou moins à la patience ; tout travail nous fait contracter l'habitude de l'activité, de l'application, d'un certain ordre. Il n'est pas possible d'ailleurs que l'éducation développe nos facultés affectives et intellectuelles sans agir indirectement sur notre volonté ; elle ne peut pas éveiller en nous de bons sentiments sans nous exciter à bien faire ; elle nous porte, jusqu'à un certain point, à pratiquer le bien par cela seul qu'elle nous le fait connaître et nous apprend à l'apprécier.

Il faut convenir enfin que, dans la pratique de l'éducation telle qu'elle est instituée aujourd'hui, on ne s'en tient pas absolument à dire ce qu'il faut faire : on stimule aussi l'activité des volontés par un usage plus ou moins judicieux de l'approbation et du blâme, des peines et des récompenses. Le seul fait de la vie en commun a jusqu'à un certain point,

pour les élèves d'une école, l'effet de réformer ce qu'il peut y avoir d'injuste et de violent dans leurs inclinations : chacun des élèves est plus ou moins contenu par tous les autres et obligé de sacrifier aux nécessités de la vie commune ce qu'il y a de nuisible pour autrui dans ses penchants.

L'éducation, dans les établissements d'instruction privés et publics, a donc, jusqu'à un certain point, pour résultat de rendre les habitudes morales, encore bien qu'elle ne vise pas directement à ce but. Mais ce qu'il y a à reprocher à ces établissements, c'est précisément de ne pas se faire un objet spécial et formel de la formation des habitudes, de ne pas soumettre la volonté comme l'intelligence à des exercices réguliers, de ne pas réduire en art l'apprentissage de la vertu comme celui de la science, encore bien qu'on n'ignore pas que, si la science a besoin de s'apprendre, il serait peut-être plus indispensable encore de faire l'apprentissage de la vertu. C'est une déplorable lacune et dont on demeure particulièrement frappé quand on considère à quelle variété d'exercices notre régime scolaire soumet certaines de nos facultés, et, par exemple, l'intelligence; ce qu'il donne à ces exercices de suite, de persistance et de durée; avec quelle ardeur finalement et quelle prédilection il s'en occupe. Cela va si loin que ces exercices absorbent, comme je l'ai dit, presque toute l'attention des maîtres, qu'il n'est sérieusement question pour eux que d'instruire, et qu'on croit aujourd'hui suffire à tout par l'instruction, dont on avait cru pendant longtemps devoir tout craindre. Instruire, c'est moraliser; instruire, c'est élever; donner de l'éducation à son fils, c'est, pour un ouvrier, lui apprendre à lire et à écrire; pour un industriel aisé, lui faire commencer son latin; pour tout le monde, le rendre plus ou moins savant et habile: personne, depuis cinquante ans, ne paraît guère avoir songé qu'il pût y avoir à demander à l'éducation autre chose que des lumières; et personne n'a douté que lorsqu'on en avait obtenu des connaissances de tel ou tel ordre, on n'eût acquis tout ce dont on avait besoin. Que n'a-t-on pas dit et espéré du maître d'école? et comment oublier qu'à une date bien récente, la seule chose qui parût nécessaire pour l'amélioration des classes inférieures, était de leur procurer une certaine instruction? Qui ne se souvient des efforts que faisaient, pour le prouver, dans les

derniers temps de la Restauration, une certaine géographie et une certaine statistique ?

Cette disposition à tout attendre de l'instruction, que je signalais, il y a quinze ans, dans un travail dont une bonne partie de ce chapitre n'est que la reproduction littérale¹, a été maintes fois reconnue depuis, et dans ces derniers temps en particulier, par des écrivains qui ont fait remarquer le peu de place que l'éducation proprement dite obtient, comparativement à l'instruction surtout, dans les établissements publics et privés qui sont consacrés à l'enseignement. Il n'est pas même question d'éducation dans ces établissements, a-t-on dit avec raison, et le ministre, chargé de les diriger, ne se dit ministre que de l'*instruction* publique et point de l'*éducation*. Dans les instructions officielles émanées de cette autorité, l'enseignement figure toujours seul. Il est question d'enseignement partout et d'éducation nulle part. Il ne s'agit pas d'éducation même dans les mesures inspirées par un intérêt d'ordre et de discipline, et ces mesures n'ont pour objet que de mieux assurer le succès de l'instruction. On fait travailler de douze à quinze heures par jour l'intelligence d'un élève, et l'on ne saurait dire qu'à aucune heure de la journée, la formation de son caractère et de ses habitudes soit l'objet d'aucun travail spécial. Quelle différence d'ailleurs dans le choix des hommes qu'on destine à l'enseignement et dans celui des hommes qui sont voués à l'office de surveillants et de gouverneurs ! Quelle différence aussi dans les rémunérations qu'on leur accorde et dans les distinctions dont ils sont l'objet ! Pour l'enseignement, on choisit des hommes longuement préparés, sévèrement éprouvés, à qui l'on donne des traitements passables, et dans le haut enseignement des traitements élevés, à qui toutes les chances d'avancement sont offertes, qui peuvent arriver enfin aux plus hautes fonctions ; et quand il s'agit de ces surveillants qui doivent passer leur vie avec les élèves ; qui les suivent au dortoir, au réfectoire, à la salle d'étude, à la promenade ; qui doivent veiller sur leur sommeil, sur leurs jeux, sur leur tenue, sur leur décence ; qui sont appelés vingt fois par jour à les avertir, à les réprimander, à les punir ; à qui est spécialement

¹ Voir la *Rev. encycl.* d'août 1830.

confié le soin si difficile de régler leurs sentiments et de former leurs habitudes ; quand il s'agit, dis-je, de ce choix, presque aucune précaution n'est jugée nécessaire ; on ne demande ni études spéciales, ni épreuves particulières ; il suffit d'hommes pourvus des grades les moins élevés ; on ne leur assigne que la dernière place ; ils ne reçoivent qu'un traitement exigü, et ne peuvent espérer d'avancement d'aucune espèce¹. On les traite comme s'ils n'étaient appelés à remplir que l'office subalterne de gardiens. On ne paraît pas s'apercevoir qu'ils sont chargés d'une fonction éminente. Evidemment, on n'y a pas songé. On n'a pas pris garde que c'était à eux surtout qu'était confiée la tâche si élevée et si délicate de l'éducation ; ou bien on n'a pas cru que l'éducation fût en effet une tâche difficile et considérable ; ou plutôt encore, on a pensé que cette tâche ne se distinguait pas de l'enseignement, et comme c'était de l'enseignement qu'on attendait tout, c'est naturellement de ce côté que se sont portés tous les soins, tous les encouragements, toutes les récompenses.

Et prenons garde qu'il n'y a guère à ce sujet de reproches vraiment justes à adresser aux établissements d'instruction ni privés ni publics. L'Université, qu'on a accusée sur ce point avec tant de véhémence, n'a pas de torts, à cet égard, qui ne soient communs à peu près à tout le monde. En se bornant à instruire, effectivement, elle ne fait qu'obéir à ce préjugé de notre temps et de notre pays qui fait dépendre la moralité de l'instruction, et qui croit qu'on suffit à tout par les lumières.

Ce préjugé est tel, et le sens du mot éducation s'est perdu à ce point, qu'il est devenu comme impossible de faire comprendre en quoi précisément l'éducation consiste, et que les hommes qui ont le mieux vu qu'elle manquait dans nos établissements d'instruction, paraissent fort embarrassés de dire comment on pourrait l'y introduire, et quel est proprement le travail qu'elle aurait à faire. On la confond tour à tour avec la culture du sentiment et avec celle de l'intelligence. On la fait consister tantôt à agir sur l'âme, à solliciter la conscience,

¹ Voir l'excellent travail de M. Corne, intitulé : *De l'éducation publique, dans ses rapports avec la famille et avec l'Etat.*

à éveiller, à stimuler les sentiments moraux ; tantôt à agir sur l'entendement, à enseigner les préceptes de la morale, à instruire, à catéchiser. Il n'est pas douteux, je le sais bien, que ce double travail ne soit nécessaire à l'instituteur, et qu'il n'ait besoin d'agir à la fois sur le cœur et sur la raison de ses élèves ; mais l'erreur est de croire que ce travail suffit, et qu'il ne faut, en quelque façon, qu'endoctriner les hommes pour réussir à les rendre vertueux. L'erreur est de ne pas voir qu'il est surtout indispensable de les accoutumer à agir conséquemment aux bonnes directions qu'on leur donne, et que la tâche du moraliste pratique est précisément de faire l'éducation de la volonté.

On ne saurait commettre une inadvertance plus grave. La vertu en effet n'est pas une spéculation de l'esprit ; elle est un exercice de l'âme : elle consiste dans cette sorte d'énergie tout intérieure qui nous rend capables de résister aux entraînements de la passion, et non pas seulement dans la faculté que nous avons acquise d'apprécier sainement les actes immoraux auxquels la passion nous entraîne. Cette faculté, quelque ferme et exercée que nous soyons parvenus à la rendre, ne suffit pas pour nous rendre capables de résister à la tentation de mal agir. On ne fait pas, en un mot, l'éducation de la volonté tant qu'on se borne à exercer l'intelligence ; et se contenter, pour moraliser les hommes, de les instruire, c'est vouloir qu'ils deviennent vertueux seulement en théorie.

Il y a donc, ne craignons pas de le redire, quelque chose d'extrêmement erroné dans cette disposition d'esprit qui nous porte aujourd'hui à attendre la correction des mœurs de la seule culture des intelligences, et qui nous fait négliger, comme inutile, dans l'éducation, tout exercice qui aurait directement pour objet de former les habitudes.

§ 4. — S'IL EST POSSIBLE DE RÉDUIRE EN ART L'APPRENTISSAGE
DES BONNES MŒURS.

Au reste, n'inférons pas de ce qu'il n'y a rien d'organisé dans nos écoles pour le perfectionnement des mœurs, qu'il est impossible d'y instituer aucune bonne discipline qui tende à

cette fin, et de ce que l'art de former les habitudes n'y est pas pratiqué, qu'il y est impraticable.

On s'est livré à cet égard à des affirmations qu'il paraît fort difficile de concilier. On a prétendu prouver, d'une part, qu'il n'y avait pas moyen de faire un art de l'éducation, et l'on a cherché à établir, d'un autre côté, que l'éducation était excellente dans les collèges : c'est-à-dire qu'on a élevé la prétention de faire excellemment et avec le plus grand succès ce que l'on commençait par déclarer impossible. C'était, ce me semble, aller trop loin en principe et en fait tout à la fois. Il n'est certainement pas prouvé en principe que l'éducation soit un art impraticable, et il est encore moins démontré en fait qu'elle est excellente dans nos établissements d'instruction. Ce qui paraît certain, au contraire, c'est qu'elle laisse fort à désirer dans nos écoles, et tout à la fois qu'il ne serait nullement impossible de l'y améliorer.

On ferait déjà beaucoup pour cela si l'on voulait que cette tâche, qui n'y existe pas, y fût instituée, et s'il était une fois décidé qu'on s'y occuperait de la formation des mœurs avec non moins de soin que de la culture des intelligences. •

On ferait plus encore, si, en même temps que serait créée cette grande tâche, on avait la sagesse de reconnaître qu'il y faut être préparé ; que le premier venu n'y est pas propre ; que les mieux doués ne sauraient, pour la bien remplir, se passer d'un noviciat ; que personne à cet égard n'a la science infuse ; qu'on n'improvise pas plus un instituteur qu'un professeur, et que s'il faut de longues études et de sévères épreuves pour devenir apte à l'enseignement le moins élevé, il ne doit pas falloir de moindres préparations pour devenir propre à la formation des habitudes et du caractère.

On assurerait encore davantage le succès d'une telle tâche, si, non content de sentir que les hommes qui s'y destinent y doivent être préparés, on allait jusqu'à reconnaître qu'ils doivent être choisis, que leur mission demande des natures d'élite, des hommes appelés par une vocation spéciale, et qui, distingués par l'intelligence, le soient surtout par le caractère et par le cœur.

Enfin on compléterait les chances de succès de la mission spéciale qui consisterait à faire, dans les écoles soit particu-

lières soit publiques, l'éducation proprement dite de la jeunesse, si, en même temps qu'on demanderait pour remplir cette fonction délicate des hommes naturellement aptes et convenablement préparés, on montrait encore, par les marques d'intérêt et de considération qui leur seraient accordées, que l'on comprend suffisamment les difficultés et l'importance d'un tel office, et si en effet on y attachait des avantages assez considérables pour qu'il dût être naturellement recherché.

En un mot, il ne paraît pas douteux que la tâche que remplissent aujourd'hui dans les établissements d'instruction secondaire les fonctionnaires désignés par le nom de *maitres surveillants*, ne pût, ainsi qu'on l'a exposé, devenir le germe de fonctions beaucoup plus relevées et plus importantes, et qu'il ne fût possible, d'une part en perfectionnant cette tâche si essentielle, et, d'un autre côté, en la rémunérant mieux et en l'honorant davantage, de faire pour l'éducation ce qui a été fait pour l'enseignement, et de pourvoir à la formation des mœurs, aussi bien qu'à la culture des intelligences.

Nul doute encore assurément qu'on ne pût ajouter aux chances de succès de ce difficile travail de l'éducation, non-seulement en y préparant mieux ceux dont il est la spécialité, mais en y faisant concourir davantage toutes les autres autorités des collèges : par exemple les professeurs, qui trouvent presque tous dans leur enseignement des occasions si naturelles et si fréquentes d'agir utilement sur l'âme et la raison de leurs élèves, et très particulièrement les aumôniers, à qui l'exercice éclairé de leur ministère pourrait, aujourd'hui encore, offrir des moyens si efficaces de contribuer aux succès de l'éducation.

Et vainement dirait-on, comme on l'a fait, contre la possibilité d'obtenir ces résultats, qu'on ne peut former les cœurs, façonner les caractères qu'à l'aide d'un principe supérieur, et que ce principe aujourd'hui fait défaut; qu'on avait le patriotisme dans l'antiquité, qu'on avait la religion dans l'ancien régime de l'Europe moderne, mais que ces principes ont perdu leur ancien pouvoir, et qu'on ne fait plus ni citoyens, ni dévots à l'époque actuelle... Comment conclure, en effet, de ce qu'aujourd'hui on ne fait plus des hommes, à vrai dire, ni des dévots, ni des Spartiates, qu'on n'en saurait rien faire

de bon, et de ce que certains principes se sont affaiblis ou modifiés, que l'éducation ne saurait plus avoir sur nous aucun véritable moyen d'influence ?

Il ne s'agit de faire des hommes aujourd'hui ni des patriotes farouches, prêts à exterminer le genre humain pour le salut de leur pays, que personne ne menace, ni de sombres croyants, décidés à souffrir les dernières tortures pour la conservation de leur foi, que nul ne songe à leur ravir. Le temps, grâce au ciel, n'a plus besoin de vertus d'une énergie si sauvage. L'accroissement du bien-être, l'adoucissement des mœurs, les progrès de la tolérance et des bonnes relations les ont rendues à peu près superflues. Ce qu'il faut à notre temps et ce qu'il a à demander à l'éducation, c'est qu'elle travaille de plus en plus à rendre les mœurs honnêtes et sensées, et les relations justes et faciles ; et quand on aurait perdu (ce qui n'est assurément pas) le pouvoir de faire servir à cette fin la religion et le patriotisme, il s'en faudrait qu'on fût destitué de tout moyen d'obtenir ces résultats.

On n'a mis en doute, dans aucun temps, qu'il ne fût possible, à la longue, de façonner les hommes à la justice et aux bonnes mœurs comme aux autres nécessités de la vie humaine. Quoi donc ! dit Plutarque, les hommes peuvent se former à tout, et on ne saurait les plier à l'art de bien vivre ? Les hommes apprennent à chanter, à danser, à lire, à écrire, à se vêtir, à labourer la terre, à dompter des chevaux ; ils ne sont capables de bien faire ces choses qu'après les avoir apprises, et celle pour laquelle toutes les autres s'apprennent, la bonne vie, la sagesse pratique dépendrait uniquement du hasard, et serait la seule qui ne se pût enseigner ni apprendre ! Montaigne rappelle que, suivant Xénophon, les Perses enseignaient la vertu à leurs enfants, comme d'autres nations faisaient les lettres. Rousseau est d'avis qu'il n'est pas de vertus dont on ne puisse faire l'apprentissage, et il ajoute que la constance, la fermeté et les autres vertus sont des apprentissages de l'enfance. Cet apprentissage sans doute n'est pas aisé, mais il est possible. Tout le monde n'y apporte pas les mêmes dispositions :

¹ Voir les ŒUVRES MORALES, trad. d'Amyot : *Que la vertu se peut enseigner et apprendre.*

on est plus ou moins apte à la vertu comme à la science ; on est plus ou moins porté à la pratique de telle vertu comme à l'étude de telle science ; mais il n'est guère de vertu à laquelle on ne puisse plus ou moins façonner notre volonté, comme il n'est guère de notions avec lesquelles on ne puisse plus ou moins familiariser notre intelligence.

Et non-seulement la vertu se peut apprendre, mais on sait quel est fondamentalement le moyen par lequel on y peut réussir. Ce moyen, nous l'avons dit, c'est l'exercice. « Vouldrois-je, demande Montaigne, que le Paluël ou Pompée, ces beaux danseurs de mon temps, nous apprinsent les caprioles à les veoir seulement faire et sans bouger de nos places ¹ ? » Eh bien, si nous ne pouvons apprendre les cabrioles seulement à les veoir faire, nous ne pouvons davantage apprendre la vertu seulement à l'entendre prêcher. La puissance de vaincre nos désirs, dit Locke, s'acquiert et se perfectionne par la coutume, qui nous rend tout facile et familier. Il ne faut pas, ajoute le même écrivain, instruire les enfants par de simples règles dont le souvenir leur échappe sans cesse ; mais ce qu'on juge essentiel qu'ils fassent, il faut le leur faire pratiquer aussi souvent que l'occasion s'en présente, et, s'il est possible, en faisant naître les occasions. Cela produit des habitudes qui, une fois établies, agissent d'elles-mêmes et sans le secours de la mémoire ².

A la vérité, les philosophes qui reconnaissent le plus explicitement qu'on ne peut former la volonté, comme l'intelligence, qu'en l'exerçant, qu'en la faisant agir, sont assez embarrassés de dire par quels exercices on réussit le mieux à la dresser ; comment, par exemple, on parvient à acquérir par l'éducation le courage, la patience, la sobriété, comment on s'accoutume à pratiquer la justice, etc. ; et néanmoins il n'est pas douteux qu'on ne puisse trouver des méthodes pour former la volonté et des procédés pour façonner les habitudes.

On voit dans les *Mémoires de Benjamin Franklin* qu'à l'époque de sa vie où il forma, comme il s'exprime lui-même, le *hardi et difficile projet de parvenir à la perfection morale*, il sut

¹ *Essais*, liv. 1, ch. 25 : *De l'institution des enfants*.

² *Traité de l'éducat. des enfants*, § 39, 67, 68.

s'arranger de manière à allier à ses travaux et à ses études un cours pratique des vertus auxquelles il sentait le plus le besoin de s'exercer. Rien de plus simple et de plus ingénieux tout ensemble que la pratique dont il s'avisait. Il avait tracé sur une tablette d'ivoire, qu'il portait toujours avec lui, un certain nombre de colonnes transversales, en marge desquelles était inscrit le nom des vertus qu'il désirait particulièrement acquérir. Ces colonnes étaient croisées par sept colonnes perpendiculaires, portant en tête les jours de la semaine. C'est sur ce tableau que s'opérait son travail. Il donnait, pendant une semaine entière, une attention rigoureuse à sa conduite relativement à chacune des vertus inscrites en marge du tableau, abandonnant les autres à leur chance ordinaire, et ayant soin, chaque soir, de marquer les fautes du jour. La semaine d'ensuite, il étendait son attention à la vertu placée dans la seconde colonne transversale, puis à la vertu placée dans la troisième, et ainsi de suite jusqu'à la fin du tableau. Il faisait un cours complet en treize semaines, et quatre cours en une année. A mesure qu'il persévérait dans ces utiles exercices, il avait la satisfaction de voir les marques de ses fautes devenir moins nombreuses, et sa vertu faire des progrès ¹.

Je cite cette particularité de la vie intime de Franklin comme un exemple de la possibilité de soumettre la volonté à des exercices, et d'obtenir de ces exercices d'heureux résultats. Je n'examine pas si le procédé de ce sage était le meilleur et le plus avisé qu'on pût choisir. Je me borne à dire que des exercices sont indispensables, et qu'on ne parvient pas à discipliner sa volonté et à contracter de bonnes habitudes sans y songer, sans y travailler, sans prendre la peine de veiller sur soi, sans s'imposer aucune gêne, sans se commander aucun effort et en se laissant aller, selon l'usage, au hasard des bonnes ou des mauvaises impressions. Il n'y avait d'ailleurs dans la pratique de notre philosophe rien de bien extraordinaire et de bien inaccoutumé. Cette pratique, à vrai dire, se réduisait à cet examen de conscience journalier, qui est un des devoirs les plus recommandés du christianisme, et auquel

¹ Voir la *Vie de Benjamin Franklin, suivie de ses œuvres posthumes*, traduites de l'anglais par Castéra, t. II, p. 388 et suiv. ; Paris, an VI.

ne peut guère éviter de s'astreindre tout homme raisonnable, chrétien ou non, qui songe sérieusement à régler sa vie. Seulement le moraliste pratique de Boston procédait par ordre, et chaque jour il portait particulièrement son attention sur ceux de ses penchants qu'il lui paraissait le plus urgent de régler et qui étaient l'objet spécial de sa vigilance.

Quel sérieux obstacle s'opposerait à ce qu'on introduisit dans une école cet exercice ou tels autres à qui la même fin serait assignée ? Quelle impossibilité trouverait-on à y faire des cours de vertu comme des cours de science, des cours de gymnastique morale comme des cours de gymnastique intellectuelle ou corporelle ? Et, par exemple, qu'est-ce qui empêcherait que de certaines vertus devinssent dans une école l'objet d'exercices communs à tous les enfants ? qu'on intéressât leur émulation à les pratiquer ? qu'on notât les atteintes qu'y porterait ostensiblement chaque élève ? qu'on les accoutumât à faire eux-mêmes, chaque soir, l'examen de leur conscience et à se rappeler les manquements du jour ? L'efficacité de ces pratiques pourrait être accrue par un usage éclairé de tous les stimulants propres à faire agir la volonté dans le sens des déterminations qu'on voudrait lui faire prendre ; par la douceur, par le bon exemple, par des appels aux bons sentiments des élèves, par une action judicieuse exercée sur leur raison, en leur exposant avec simplicité et fidélité les conséquences des bonnes et des mauvaises habitudes ; en leur enseignant comment les habitudes s'acquièrent et se perdent ; comment une première action ou une première abstinence en rendent plus aisée une seconde ; comment enfin on s'accoutume par degré aux actes et aux privations qui paraissaient d'abord les plus pénibles.

Le succès de ces exercices dépendrait beaucoup de l'habileté des hommes qui seraient chargés de les diriger, et surtout de leurs aptitudes spéciales, de celles qu'il faut pour gouverner les cœurs et discipliner les volontés, très-différentes de celles qui conviennent pour développer les intelligences. C'est-à-dire que leurs succès seraient subordonnés aux qualités de leur caractère plus encore qu'à celles de leur esprit. N'est-ce pas avec le caractère, en effet, qu'on façonne surtout les caractères ? Qui ne connaît la nature contagieuse des sentiments ? Qui ne sait

comment les passions se communiquent ? Qui n'a remarqué, par exemple, comment une personne irritable sème autour d'elle l'iritation ? Comment un homme d'un caractère vicieux a le pouvoir d'altérer autour de lui les caractères les meilleurs ? Et, dans un autre sens, qui n'a observé quelle est l'influence des sentiments bienveillants ? quelle est l'autorité des volontés fortes ? comment un même homme, par le seul ascendant de ses qualités morales, peut tour à tour contenir les esprits superbes, ramener les cœurs égarés, donner du courage aux âmes timides, et comment il y réussit d'autant mieux qu'il joint à ces qualités morales un esprit plus pénétrant et plus délié ; qu'il a une connaissance plus profonde du cœur humain et de ses mobiles ; qu'il a eu à traiter avec plus de caractères différents et s'est plus exercé à les manier ?

Si donc dans les établissements d'instruction, privés ou publics, on consacre peu de temps et de soins à la formation des habitudes morales, et si l'on déploie peu d'habileté dans ce travail si nécessaire, convenons que c'est moins la faute des choses que celle de l'institution, et reconnaissons qu'il serait possible d'appropriér les écoles à l'éducation de la volonté comme à celle de l'intelligence, d'y former la jeunesse à l'art de bien vivre comme à l'art de bien penser, et qu'on pourrait y apprendre ainsi la morale en action et non pas seulement la théorie de la morale.

S'il ne parait pas douteux qu'on ne puisse réduire en art l'apprentissage de la vertu, il l'est bien moins encore, ou plutôt il ne l'est pas du tout, qu'un tel art, s'il était pratiqué avec succès, ne fût de nature à exercer sur la société la plus grande et la plus salutaire influence.

§ 5. — INFLUENCE DES BONNES MŒURS SUR LE BIEN-ÊTRE DES SOCIÉTÉS HUMAINES.

On a assez vu dans le cours de cet ouvrage quel est le rôle que jouent dans toute l'économie de la société les bonnes habitudes personnelles et la bonne morale de relation. On ne peut ignorer maintenant que, de tous les éléments dont se

compose la puissance du travail, les vertus privées et civiles sont un des plus essentiels et des plus considérables. Je n'ai donc pas besoin de dire quelle est, pour tous les arts, l'importance de celui ou de ceux qui ont la mission élevée et directe de nous former à la vertu ; ce qu'ils peuvent donner de valeur aux hommes, et ce qu'ils leur procurent, pour tout ce qu'ils ont à faire, de puissance et de facilité d'action ? C'est une vérité qui peut se passer de développement et de preuves.

Mais ce qui n'est peut-être pas superflu, c'est de dire qu'on ne rabaisse pas la vertu en montrant ainsi à quel point elle est nécessaire aux hommes, et combien elle se lie d'une manière étroite au succès de tous leurs travaux. On a manifesté à ce sujet des délicatesses et des susceptibilités en vérité bien singulières. On a trouvé que c'était faire déchoir la morale que de la présenter comme un auxiliaire du travail et d'oser la compter au nombre des forces dont l'économie sociale dispose ? Qu'y a-t-il pourtant de plus conforme à la vérité ? Comment nier que les bonnes habitudes personnelles ne conservent et ne développent toutes nos forces ? que la justice dans les relations, que les honnes habitudes publiques, en facilitant l'exercice de tous les arts, n'accroissent l'activité et la fécondité de tous les travaux ? Et si ce sont là des vérités patentes, pourquoi craindrait-on de les proclamer ? Est-ce rabaisser la vertu que de montrer qu'elle devient, en se répandant, la source des plus grandes prospérités sociales ? Serait-ce vraiment la relever que de vouloir en faire une chose indifférente à tous les intérêts humains ?

Un moraliste contemporain a prétendu qu'il n'y avait d'actions morales que les bonnes actions dont on n'attendait aucun bien en ce monde ou dans l'autre. Je ne sais si les philosophes qui professent en principe une morale si désintéressée, sont toujours en fait ceux qui montrent l'abnégation la plus stoïque ; mais je doute un peu que la vertu, par le temps qui court surtout, ait de grands avantages à attendre d'une telle philosophie. Quel service est-ce lui rendre, en effet, que de la placer ainsi à des hauteurs inaccessibles ? C'est, il me semble, la recommander fort mal. Elle se défend, comme a dit éloquemment Montaigne, « non par quelques épicycles imagi-

naires, mais par raisons naturelles et palpables..... Elle n'est pas plantée à la teste d'un mont coupé, raboteux et inaccessible.... Fantosme à estonner les gents !.. Ceux qui l'ont approchée la tiennent, au rebours, logée en une belle plaine, fertile et fleurissante, d'où elle veoid bien soubz soy toutes choses ; mais si peult-on y arriver, qui en sçait l'adresse, par des routes ombrageuses, gazonnées et doux fleurantes, plaisamment et d'une pente facile et polie comme est celle des voutes célestes ¹. »

Rassurons-nous donc, et ne craignons pas d'avoir fait subir une sorte de déchéance à la morale en reconnaissant la place élevée qu'elle occupe dans l'économie de la société, et en exposant comment elle devient une source de force et de fécondité pour tous les arts que la société cultive.

Prenons garde d'ailleurs que les arts qui ont pour mission d'enseigner les bonnes mœurs, ne sont pas importants seulement en ce sens qu'ils rendent plus facile l'exercice de tous les autres et qu'ils leur fournissent, en faisant naître de bonnes habitudes, un des ingrédients les plus essentiels de leur liberté. Ils ont une importance plus immédiate : comme tous ceux qui agissent sur l'homme, ils ont cet avantage de travailler directement à sa culture ; et peut-être sont-ils, de tous ceux qui exercent sur lui leur action, ceux qui contribuent le plus à son perfectionnement.

Il est sûrement d'un grand intérêt pour l'homme qu'il y ait des arts qui s'occupent de l'amélioration de sa nature physique, que d'autres travaillent à la culture de son imagination et de ses affections, que d'autres s'appliquent à développer ses facultés intellectuelles ; mais s'il lui importe de devenir beau, sensible, intelligent, qui doutera qu'il ne lui importe davantage encore de devenir vertueux ? et que les arts qui lui apprennent à soumettre son imagination et ses sentiments aux directions d'une intelligence saine, ne soient, de tous ceux qui agissent directement sur lui, ceux qui travaillent le plus efficacement à sa dignité et à son bonheur ?

La vertu, cette force intérieure qui, sans étouffer aucune de nos affections naturelles, nous rend capables de les contenir

¹ ESSAIS, ch. 25 : *De l'institution des enfante.*

toutes dans les bornes que leur trace une raison exercée, la vertu est de nos facultés la plus noble et la plus précieuse. Sans elle il n'y a que désordre et faiblesse dans nos actions ; elle seule a le pouvoir d'empêcher que la raison ne soit un présent stérile et les passions un présent funeste. Elle ôte aux passions leur venin et à la raison son impuissance ; elle fait servir le sentiment à animer, à échauffer la raison, et la raison à éclairer, à diriger le sentiment ; elle corrige ainsi ces deux ordres de facultés l'un par l'autre, et elle les perfectionne également tous deux.

Les passions, contre lesquelles on a tant déclamé, peuvent contribuer toutes à la perfection de notre être, même celles dont le nom se prend en mauvaise part et que l'on qualifie ordinairement de malfaisantes. Quel meilleur sentiment que la *haine* lorsqu'elle est dirigée contre le vice ? Quoi de plus beau pour un prince que de se montrer *avare* du sang et de l'argent de ses sujets ? L'*orgueil* peut nous préserver de beaucoup de bassesses. Il y a des *vanités* bien placées. Pareilles à ces poisons qui, administrés avec de sages ménagements, font l'office de médicaments salutaires, toutes les passions peuvent ainsi produire sur nous d'heureux effets. Mais toutes aussi peuvent servir à nous avilir et à nous rendre misérables ; toutes, même les plus bienfaisantes, peuvent avoir d'affreux résultats. Quels désordres abominables n'a pas produit l'exaltation et la mauvaise direction du *sentiment religieux* ? Combien une *charité* mal entendue ne peut-elle pas fomenter de vices et de misères ? Que de fureurs et que de crimes n'a pas engendré l'*amour*, la plus tendre pourtant et la plus bienveillante des passions ? Toutes nos affections sont donc alternativement bonnes ou mauvaises, salutaires ou malfaisantes, suivant la direction que nous savons leur donner. Eh bien, c'est un effet de la vertu et des arts élevés qui la font naître, de leur ôter, en les renfermant dans de justes limites, ce qu'elles ont de malfaisant. Le propre de ces arts est de substituer de bonnes passions aux mauvaises, et de modifier nos penchants de telle sorte qu'ils nous portent toujours à agir de la manière la plus conforme à notre vrai bien.

S'ils agissent utilement sur les passions, ils n'exercent pas

sur la raison une influence moins salutaire. Le grand défaut de la raison, considérée en elle-même et séparée de tout sentiment, est de n'être qu'une lumière, de ne pas être une force, d'être faible et impuissante comme principe d'action, de n'offrir contre les passions, au moment du besoin, qu'un secours inefficace, que des arguments insuffisants; de ne faire, comme l'a dit une femme d'esprit, que déchirer le cœur qui l'appelle à son aide¹. J'ai déjà rappelé maintes fois cette vérité, à savoir : qu'il est possible d'être fort éclairé sur la morale sans être pour cela un homme moral. Et qui ne sait, en effet, combien il est commun de voir des hommes instruits qui manquent de mœurs, des hommes chastes dans leurs discours, et déréglés dans leurs habitudes, des hommes libéraux en théorie, et dans la conduite très-injustes et très-despotes? Ce triste phénomène peut être observé partout. Il se fait surtout remarquer dans les pays où l'on s'occupe avec beaucoup d'ardeur de la culture des intelligences et où l'on donne peu de soins à la formation des mœurs. C'est même, très-probablement, le contraste qu'on observe habituellement en de tels pays d'habitudes peu régulières avec des esprits très-cultivés qui a fait croire à tant de gens que la culture des esprits nuisait au progrès des habitudes.

Ce n'est pourtant pas que ceci soit vrai et que la science fasse obstacle à la sagesse : on a eu le plus grand tort, dans tous les temps, de présenter les lumières comme ennemies de la vertu, puisque nos meilleurs sentiments eux-mêmes ont besoin d'être éclairés pour ne pas nous induire à mal faire. Et pourtant il est très-certain que, tant qu'on se borne à donner des lumières, on fait presque toujours un travail insuffisant, et quelquefois un travail dangereux. Bornez-vous à éclairer un homme faible, et en l'éclairant vous ne l'aurez pas toujours fortifié. Bornez-vous à donner des lumières à un homme vicieux et vous n'aurez fait le plus souvent que fournir des armes à

¹ Cette fière raison, dont on fait tant de bruit,
 Contre les passions n'est pas un sûr remède :
 Peu de vice la trouble, un enfant la séduit,
 Et déchirer un cœur qui l'appelle à son aide,
 Est tout le bien qu'elle produit.

Mad. DESHOULIÈRES.

ses vices et les rendre plus dangereux en le rendant plus intelligent.

Que faut-il donc pour que la culture de l'esprit ne soit ni impuissante, ni dangereuse ? Il faut ne pas s'en tenir à la culture de l'esprit et faire concourir avec les arts qui donnent l'instruction ceux qui sont chargés de former les habitudes. C'est à ces derniers qu'il appartient de faire disparaître la contradiction qu'on a cru apercevoir entre les mœurs et les lumières, et, pour peu que l'on mette autant de soin à plier la volonté aux directions de l'intelligence que d'autres arts peuvent en mettre à exercer l'intelligence elle-même, de faire cesser le scandale d'une raison très-exercée qui est sans pouvoir sur la conduite ; de donner à l'âme humaine, en lui faisant acquérir la force de vouloir ce qu'elle a la capacité de comprendre, une façon qui est le complément de sa culture, et sans laquelle ce qu'elle a appris ne peut lui servir à rien, si ce n'est à lui mieux faire sentir la faiblesse de ses facultés pensantes et la dépendance humiliante où elles sont de ses facultés sensibles.

Non-seulement les arts qui travaillent à mettre nos penchans d'accord avec nos lumières nous tirent d'un état fort humiliant, mais ils nous délivrent d'un état excessivement pénible. Quoi de plus pénible, en effet, que le combat que se livrent, au dedans de nous, la raison et la passion ? que cet état où notre moi, selon la juste remarque de Buffon, se trouve comme partagé en deux personnes distinctes, dont l'une, la faculté raisonnable, blâme ce que fait la seconde, sans être assez forte pour l'empêcher de mal faire, et dont l'autre, la faculté passionnée, fait ce que blâme la première, sans pouvoir se dérober au jugement que celle-ci porte sur sa conduite et qui empoisonne tous ses plaisirs ? Quoi de plus misérable qu'un homme éclairé qui manque d'empire sur lui-même ? qu'un homme dont l'esprit exercé démêle tout ce qu'il y a de blâmable dans une mauvaise action, et que ses penchans entraînent sans cesse à faire ce que son esprit réprouve ? Mieux vaudrait, ce me semble, manquer tout à fait de sentiment ou de raison que d'être ainsi tiré en sens contraire par des facultés opposées. Mais ce qui vaut mieux encore que d'être sans passion ou sans raison, c'est de posséder à la fois des facultés affectives et des facultés raisonnables, lorsqu'une bonne éducation morale nous a fait

acquérir la force nécessaire pour soumettre les premières de ces facultés à la direction des secondes.

Les arts qui nous donnent ce pouvoir, les arts qui développent en nous cette classe de facultés si précieuses qu'on appelle des vertus, des habitudes morales, sont indubitablement ceux qui nous procurent les plaisirs les plus parfaits. Il manque quelque chose à tous les autres : les plaisirs des sens sont grossiers et fugitifs ; ceux de la passion sont remplis de trouble, ceux de l'intelligence mêlés de froideur et de sécheresse ; les plaisirs que donne la vertu sont les seuls auxquels il ne manque rien. Ceux-ci, sans exclure les autres, excluent tout ce qui les corrompt : ils se composent surtout de cette sécurité, de ce calme, de cette satisfaction intime que nous procurent l'empire de nous-mêmes et l'habitude de ne céder à nos affections que conformément aux règles que nous dicte une raison éclairée.

Ajoutons qu'en tempérant notre ardeur pour les jouissances purement terrestres, les mêmes arts nous donnent le genre de vertu dont peuvent le moins se passer, au milieu même de leur prospérité, les nations industrielles les plus florissantes ; qu'ils nous font trouver dans la pratique du bien, dans les pures satisfactions de la conscience, les seuls plaisirs sur lesquels notre cœur ne se blase pas, les seuls qui remplissent un peu le vide qu'il éprouve encore au milieu de l'abondance de tous les biens, et, finalement, qu'en épurant les plus vives affections de notre âme, en fortifiant ses facultés les plus nobles, ils nous préparent de la manière la plus convenable à cette vie future, et meilleure, et plus haute, et plus complète, vers laquelle la vie présente semble n'être qu'une aspiration continue.

Ainsi, l'art éminent qui fait l'objet de ce chapitre n'a pas seulement pour effet de créer un ordre de moyens indispensable à la libre action de tous les autres : il nous donne encore la plus importante des éducations. Tandis que d'autres arts perfectionnent nos organes, cultivent notre imagination et nos affections, développent notre intelligence, celui-ci achève l'œuvre si difficile de notre éducation, en nous apprenant à soumettre les facultés qui nous émeuvent aux facultés qui nous éclairent, et en nous portant à faire des unes et des autres

un usage à la fois raisonnable et sain, judicieux et profitable, et pur autant qu'élevé. Par là il les conserve toutes; par là il rend plus vifs les plaisirs variés qu'elles nous procurent; enfin, il nous fait trouver dans cet empire qu'il nous instruit à exercer sur les unes et sur les autres un plaisir supérieur à tous ceux qu'elles nous donnent, et qui parvient mieux qu'aucun autre à remplir le vide que nous laissent toutes nos jouissances.

Répétons donc que, s'il parait possible de réduire en art l'apprentissage de la vertu, il est encore plus assuré que cet art serait de nature à exercer sur la société la plus grande et la plus heureuse influence.

Il me reste à montrer comment il se prêterait à l'application des divers moyens généraux sur lesquels se fonde la puissance de tout art.

§ 6. — DU TALENT DE LA SPÉCULATION DANS L'ART PÉDAGOGIQUE.

Ce que j'ai à dire sur ce sujet sera naturellement assez restreint, et cela pour plusieurs raisons.

Il faut reconnaître, en premier lieu, que le travail de la formation des mœurs, dans les écoles, n'ayant jamais été constitué à l'état d'art, il n'a guère pu être question d'y appliquer les divers moyens généraux auxquels la puissance de tout art se lie, et qu'il ne saurait y avoir beaucoup de choses à dire des moyens d'un art qui n'existe pas ou qui existe à peine.

Ensuite le travail de la formation des mœurs ne pouvant être séparé matériellement de celui qui consiste dans les soins que réclame la culture de l'intelligence, bien qu'il en diffère d'une manière essentielle, et devant être nécessairement exécuté dans les mêmes établissements, doit par cela même être soumis, à beaucoup d'égards, aux mêmes règles générales. Une grande partie de ce qui a pu être dit précédemment des collèges, considérés comme établissements d'instruction¹, doit, par conséquent, s'appliquer aux collèges considérés

¹ Voir le précédent chapitre.

comme établissements d'éducation chargés de la formation des mœurs et des caractères. Je me bornerai donc à dire quelles obligations résultent pour ces établissements de la tâche particulière qui nous occupe, et quel compte ils ont à tenir, en tant qu'établissements d'éducation, des principaux moyens dans lesquels tout art puise sa force, quelle influence, sous le rapport de l'éducation, ces moyens exercent sur leur liberté.

Nul doute qu'à plusieurs égards cette influence ne soit ou ne puisse devenir considérable.

Ainsi, pour commencer par le genre d'aptitude que nous désignons par le nom de talent des affaires, il n'est pas douteux que ce talent ne paraisse destiné à jouer ici un rôle élevé. Je conviens que, pour l'objet dont nous sommes occupés, il n'a pas eu, depuis longtemps, grand'chose à faire dans les collèges. L'éducation proprement dite n'était pas une chose demandée. On croyait, avons-nous dit, que la formation des mœurs et des caractères s'obtient suffisamment par la culture de l'esprit. Mais il paraît qu'à cet égard la société commence à revenir de son erreur ou de son indifférence, et qu'il y aura désormais à compter davantage avec elle sur ce point. Le fondateur, quel qu'il soit, de l'un de ces établissements que nous désignons par les noms de collège ou d'institution, n'aura pas moins à prendre conseil des besoins nouveaux de la société pour l'éducation qu'il se proposera de donner, que pour le genre d'instruction qu'il entreprendra de répandre. Ces besoins, je le sais, sont encore assez mal connus, assez mal compris, assez mal démêlés; mais ils existent; il y a nécessité de les discerner, et les meilleures chances de succès seront pour qui les discernera le mieux. Il n'y aura bientôt moyen, à cet égard, ni de demeurer dans l'indifférence, ni de spéculer impunément de travers. Force sera à tout instituteur de savoir ce qu'il compte faire de ses élèves; pour quelle fin, sous le rapport moral comme sous le rapport intellectuel, il a dessein de les élever, et de proposer à ce sujet des choses raisonnables, je veux dire des choses qui répondent aux besoins de la société.

Il tombe sous le sens qu'un instituteur qui, dans l'état présent des choses, entreprendrait de faire de ses élèves des Spartiates, des Romains, des hommes selon l'esprit de l'ancien régime, voire même selon l'esprit des premiers gouvernements

que la Révolution avait fondés, spéculerait on ne peut plus mal. Celui qui voudrait en faire des dévots à l'ancienne mode des jésuites ou de Port-Royal, des jansénistes ou des molinistes, ne serait certainement pas plus avisé. Rien ne serait assurément moins raisonnable, dans l'état présent de la société, et au milieu de l'activité laborieuse des citoyens de toutes les classes, que de venir proposer aux familles de faire de leurs enfants des hommes confits en Dieu, indifférents aux choses de ce monde, uniquement préoccupés des choses du salut, et entièrement absorbés par les pratiques de la vie dévote.

Il peut y avoir pour l'éducation d'heureux emprunts à faire à l'esprit de tous les temps. Je ne doute pas qu'elle ne pût faire encore de la religion un de ses moyens d'action les plus efficaces. Mais, sans altérer en elles-mêmes les choses du passé, il faut savoir les faire servir aux besoins du présent ; et, pour ce qui est de la religion, par exemple, il faudrait, en respectant ses dogmes, sa morale, ses pratiques, savoir l'approprier avec dignité aux besoins de notre temps, la rendre noblement intelligente et libérale, lui inspirer une vive sympathie pour toutes les bonnes acquisitions de l'esprit humain. En général, l'éducation, non plus qu'aucun autre art, ne saurait trop s'attacher à bien comprendre les besoins de la société pour laquelle elle travaille. Il lui importe, dans l'intérêt de sa tâche, de tout approprier à ces besoins, non seulement le travail qu'elle exécute en formant les mœurs, mais aussi celui auquel elle soumet les intelligences. Une éducation intellectuelle non suffisamment adaptée aux besoins des classes qui la reçoivent, n'est pas vicieuse seulement au point de vue intellectuel, elle l'est aussi au point de vue moral.

Qu'y a-t-il de moins moral, en effet, que de donner à un jeune homme une éducation intellectuelle qui sera nécessairement en désaccord avec la profession qu'il est appelé à exercer, avec l'état où vit sa famille ? qui l'expose à la désavouer, à la méconnaître, à lui manquer chaque jour de respect ? qui lui inspire des goûts et une ambition qu'il ne pourra satisfaire ? qui l'enferme dans un cercle de mécomptes, de souffrances et de dangers ? Et pourtant quoi de plus commun qu'une préparation intellectuelle dirigée de la sorte ? N'est-ce pas là un écart dans lequel donnent à peu près tous les instituteurs, à

commencer par le plus éminent, c'est-à-dire par l'État ? N'est-il pas vrai que, presque tous, ils ont le tort de ne pas tenir suffisamment compte des situations, de n'y adapter suffisamment ni les mœurs, ni même la culture des intelligences, et, par cela seul qu'ils n'y ajustent pas suffisamment la culture des intelligences, de commencer par rendre impossible tout bon travail pour la formation des mœurs ? Est-il possible de spéculer, en fait d'éducation, d'une manière plus déplorable, et qui réponde moins tout à la fois aux convenances morales et aux besoins véritables de la société ?

Nul doute donc qu'il n'y eût à tenir de ces besoins un plus grand compte, et à faire ici grand usage de cette partie du talent des affaires qui consiste à spéculer avec habileté, à comprendre ce que la société demande, à mettre une entreprise, de quelque nature qu'elle puisse être, en rapport avec les besoins auxquels elle doit pourvoir, et que l'art élevé qui fait l'objet de ce chapitre ne réussît, en agissant ainsi, à remplir infiniment mieux sa tâche, qui consiste surtout à mettre les idées et les habitudes de chacun en harmonie avec sa situation et avec les devoirs que cette situation lui impose.

Je ne dis rien des autres parties du talent des affaires. Elles ne paraissent pas jouer ici un rôle spécial, ni agir sur les collèges considérés comme maisons d'éducation destinées à former les mœurs et les caractères, autrement que sur les collèges considérés comme établissements d'instruction. Mais le rôle qu'y remplit celle dont nous venons de parler était assez spécial et assez considérable pour mériter de nous arrêter, et l'on conçoit, en effet, de quelle importance il est pour les hommes qui veulent exercer l'art élevé qui nous occupe de bien savoir, avant tout, quelle direction ils doivent donner à leurs efforts, ce qu'ils doivent faire des jeunes générations dont ils sont chargés de régler les habitudes, comment, en un mot, ils doivent spéculer.

§ 7. — DE LA TECHNIQUE PÉDAGOGIQUE.

Si l'état d'imperfection extrême où se trouve encore cette haute profession n'empêche pas d'apercevoir combien serait

nécessaire à ses succès le genre de capacité que j'appelle talent des affaires, il n'empêche pas de discerner non plus les services que pourraient lui rendre les facultés qui tiennent à l'art.

On ne peut se refuser à reconnaître, par exemple, que l'habileté pratique y serait, comme en toute autre classe de travaux, la première et la plus désirable des aptitudes. Et qui ne sent, en effet, que la chose essentielle pour remplir l'office d'éducateur ce n'est pas tant peut-être d'avoir une connaissance théorique approfondie de la nature des passions, de leur marche, de leurs progrès, de la manière dont s'acquièrent et se perdent les habitudes, que de posséder une certaine disposition naturelle à manier les caractères, de réunir en soi un certain mélange de douceur, de raison, de fermeté, d'égalité d'humeur, particulièrement propre à les bien former ; que l'éducation des caractères, à la différence de celle des intelligences, se fait avec le caractère infiniment plus qu'avec le raisonnement ; que si elle demande une grande dose de sagacité, de tact, de justesse de sens, le genre de capacité intellectuelle qu'elle exige est fort différent de celui qu'il faut pour la culture des esprits, et que des hommes d'un génie et d'une instruction d'ailleurs médiocres, y sont quelquefois plus propres que des hommes d'un savoir très-étendu et très-varié.

Toutefois, et quelque marquée que puisse être dans l'éducation l'importance de l'habileté pratique, il est aisé de concevoir que de certaines notions de théorie pourraient en accroître beaucoup l'efficacité, tout en facilitant très-notablement la tâche de l'instituteur. Par exemple, il ne serait certainement pas indifférent d'avoir convenablement étudié cette partie de la physiologie et de la psychologie qui traite de nos facultés affectives ; de posséder des notions exactes de ces facultés et de leurs fonctions ; de savoir qu'on peut les modifier de plusieurs manières, en agissant sur l'ensemble de l'économie, sur la raison, sur l'imagination, et surtout sur les affections mêmes ; qu'en général, pour faire l'éducation de la volonté, c'est particulièrement la volonté qu'il faut exercer ; que le vrai moyen de se rendre maître d'une affection c'est, comme parlent les physiologistes, d'agir sur son excitant fonctionnel, soit

en la familiarisant tellement avec cet excitant qu'elle finisse par y être indifférente, soit en lui soustrayant ce qui l'excite et en faisant qu'elle s'apaise faute de stimulant; qu'à cet égard, la règle générale c'est, lorsque l'affection est pénible, de la familiariser avec ses excitants, et, lorsqu'elle est trop douce, d'écarter au contraire ce qui tend à l'exciter: qu'ainsi, par exemple, le moyen d'enhardir un enfant timide, c'est de le placer avec ménagement à côté du péril; de le guérir de l'horreur des ténèbres, c'est de l'y mener fréquemment; de l'accoutumer aux détonations violentes, c'est de lui faire entendre par degrés de plus fortes détonations; de lui faire surmonter la répulsion ou le dégoût que la vue de certains objets lui inspire, c'est de le familiariser progressivement avec la vue de ces objets, etc.; qu'au contraire, le moyen de guérir un enfant d'une affection dangereuse qui le séduit, c'est d'éloigner de lui tout ce qui la favorise et d'exciter par révulsion quelque autre faculté; que, pour amortir dans un homme l'activité trop grande des appétits vénériens, la première chose à faire est d'écarter tout ce qui est de nature à réveiller en lui les idées de volupté, et la seconde de le mettre en présence des objets les plus propres à donner à ses penchants une autre tendance; que le moyen d'affaiblir dans un autre l'attrait du gain que procurent le jeu, l'intrigue, l'agiotage, c'est de lui inspirer le goût des bénéfices acquis par le travail; qu'en général le moyen d'étouffer dans les hommes les mauvais penchants, c'est d'exciter leurs bonnes dispositions, et de les exciter bien moins par des discours que par des actes, c'est-à-dire en leur donnant de bons exemples et en les poussant à les imiter; que, pour rendre un enfant bienveillant, il faut, non lui faire des sermons sur la bienveillance, mais le placer naturellement dans la situation la plus capable d'éveiller en lui ce sentiment et le laisser ou le faire agir conséquemment à ce qu'il éprouve; qu'on ne doit pas sans doute négliger de parler à sa raison, mais qu'il est très-essentiel de le faire avec sobriété, et, comme le dit Rollin après Sénèque, par des paroles courtes et vives qui entrent dans le cœur et qui s'y fixent¹; que rien,

¹ *Non multis opus est, sed efficacibus. Faciliùs intrans, sed et hærent... Pauca sunt quæ dicuntur (Senec., ep. 38). Voy. le Traité des études, disc. prélim.*

en général, ne réussit moins que de parler raison à la passion, et de vouloir agir sur la passion par des arguments qui s'adressent à l'intelligence ; qu'il convient d'attendre au moins que la passion refroidie ait permis à la raison de reprendre quelque empire ; qu'il faut éviter d'ailleurs toute exagération, et exposer d'une manière simple, exacte, et qui ne soit ni outrée, ni affaiblie, les effets du vice dont on veut corriger un enfant ou de la vertu à laquelle on l'exhorte ; qu'il est plus nécessaire encore de se défendre de toute irritation ; qu'on ne réussit pas mieux par la violence à exciter le bon vouloir que l'entendement, et à faire aimer la vérité qu'à la faire comprendre ; qu'après tout et avec quelque précaution et quelque habileté qu'on use de la parole, il n'y a pas de grands effets à en attendre pour l'éducation ; qu'il en faut toujours revenir à l'action et aux bons exemples ; ne pas être trop sévère pour de faibles enfants, quand on est si indulgent pour soi ; leur apprendre à se corriger de leurs défauts, en se corrigeant de ses défauts propres ; s'en faire aimer pour les rendre ouverts et confiants ; ne pas s'étonner de leurs mauvais penchants ; savoir compatir à leurs faiblesses ; ne leur reprocher un défaut qu'en leur indiquant le moyen de le surmonter, etc.

En somme, et quelque imparfait que soit demeuré l'art de l'éducation, quelque négligé qu'il soit parmi nous notamment, depuis que l'on croit suffire à tout par la culture de l'intelligence, il n'est pas le moins du monde douteux que cet art n'ait ses principes, qu'il n'abonde en maximes pleines de sens, et qu'on n'en trouve de très-nombreuses et d'excellentes dans les grands écrivains de tous les temps qui s'en sont occupés.

Il serait difficile peut-être de faire de ces maximes un corps de doctrine bien complet et bien lié. Il faut convenir d'ailleurs que la diversité et la mobilité extrêmes des passions, des caractères, des situations rendent peut-être plus difficile encore l'application des principes que l'art a établis. Mais enfin la difficulté des applications n'empêche pas que les principes n'existent, et il y a seulement à inférer de ces remarques deux choses qui vont également à mon sujet, savoir que, dans cet art-ci comme dans tous, l'esprit d'observation a conduit à un grand nombre de règles applicables, et que la nature des

choses y semble rendre plus nécessaire qu'ailleurs le talent des applications.

Enfin, comme il s'agit toujours dans ces applications d'un certain tour à donner, de certaines façons imprimer à la volonté, il est pareillement incontestable qu'il y faut un certain talent de main-d'œuvre, et que ce talent est ici une des premières choses à considérer. De sorte que toutes les facultés qui tiennent à l'art, l'aptitude technique, les connaissances théoriques, les talents d'application et d'exécution, trouvent simultanément à s'employer dans l'art qui consiste à former l'homme aux bonnes mœurs.

§ 8. — COMMENT L'EFFICACITÉ DE L'ÉDUCATION MORALE DÉPEND DES BONNES HABITUDES PERSONNELLES DE QUICONQUE EXERCE L'ART PÉDAGOGIQUE.

Ai-je besoin de faire remarquer que, dans un art où il s'agit de la formation des mœurs et des caractères, de bonnes habitudes morales sont indispensables? Non-seulement l'instituteur, le moraliste pratique a besoin de bonnes habitudes personnelles pour la conservation et l'accroissement de ses facultés, comme toutes les autres classes de travailleurs, mais il en a besoin, lui en particulier, pour l'exemple : il ne saurait s'en passer pour agir avec fruit.

Il est certain, et je l'ai déjà assez fait sentir, que la chose dont peut le moins se passer l'homme qui se donne la mission difficile de former les habitudes d'autrui, c'est de posséder lui-même de bonnes habitudes. De même qu'un homme d'un esprit faux aurait grand peine à former des intelligences droites, de même, on le comprend de reste, un homme d'un caractère vicieux réussirait difficilement à former de bons caractères. Il est clair qu'on ne peut pas enseigner la douceur en se livrant à la colère, la sobriété en donnant l'exemple de la gourmandise, la pureté en montrant du relâchement dans ses mœurs. Le premier devoir que se doit imposer l'instituteur de morale c'est de se défendre avec le plus grand soin de

tout acte peu moral. C'est à lui surtout que s'adresse le précepte de Juvénal, qu'il faut savoir respecter l'enfance¹. Sans doute ce devoir de ne rien faire devant un enfant qui soit de nature à le corrompre, n'est particulier à aucun de ceux qui ont mission d'agir sur lui ; mais on sent qu'il est particulièrement imposé à celui qui est chargé de la formation de ses habitudes. Qui ne sent que celui qui, parlant d'une façon, agit d'une autre, ruine par ses exemples ses meilleurs conseils, et montre constamment par ce qu'il fait combien il y a peu de cas à faire de ce qu'il dit, puisqu'il ne se croit pas lui-même obligé d'en tenir compte ? Tout est perdu quand l'enfant vient à perdre l'estime qu'il avait pour ses parents, pour ses instituteurs, pour ceux qu'il croyait la vertu même. Il est presque impossible que le relâchement des parents n'entraîne pas celui des enfants.

Et non-seulement l'instituteur a besoin de veiller sur lui-même et de s'abstenir de tout acte peu moral ; mais il est indispensable qu'il donne à ses disciples l'exemple des vertus auxquelles il se propose de les former. De même que le maître de science est obligé de penser devant ses élèves pour exciter leur entendement à faire les mêmes exercices que le sien, de même l'instituteur de morale est obligé de pratiquer la vertu devant ses disciples pour donner à leur volonté la force d'accomplir les mêmes actes que la sienne. Bien agir est une nécessité impérieuse de sa profession, comme bien penser est une nécessité de celle du maître de science. Il s'agit pour lui de la morale qu'on pratique et non pas seulement de celle qu'on sait. Il ne lui suffit pas de dire : *Faites ce que je dis, non ce que je fais* ; il faut, finalement, puisque sa charge est d'apprendre à agir, qu'il agisse ; il faut qu'il fasse lui-même ce qu'il veut qu'apprennent à faire les autres : c'est surtout en cela que consiste sa fonction. Si l'on peut exercer utilement l'intelligence par des discours, on n'agit efficacement sur la volonté que par des actes.

¹ *Maxima debetur puero reverentia : si quid
Turpe paras, nec tu pueri contempseris annos,
Sed peccaturo obsistat tibi filius infans.*

(Sat. XIV.)

§ 9. — S'IL CONVIENT QUE L'ÉTAT S'ATTRIBUE PAR PRIVILÈGE
LE SOIN DE L'ÉDUCATION MORALE.

Je dis donc que de bonnes habitudes personnelles sont indispensables à l'instituteur de morale pour qu'il puisse exercer son ministère avec succès. Ajoutons qu'il ne saurait davantage se passer de bonnes habitudes civiles, et que s'il a besoin d'une bonne morale privée pour ne pas trouver d'obstacles en lui-même, il n'a pas moins besoin, pour n'en pas rencontrer hors de lui, qu'il existe une saine morale sociale, c'est-à-dire qu'il y ait de la justice et de l'équité dans les relations.

On comprend, en effet, que des volontés injustes, ne pourraient manquer d'avoir ici les mêmes effets qu'ailleurs, et, par exemple, que si de certaines classes, de certains corps enseignants, ou même la société, la personne publique, élevaient la prétention de se livrer, à l'exclusion de tout le monde, au travail de la formation des mœurs, cette prétention exclusive de quelques-uns opposerait, tant qu'elle serait tolérée, un empêchement absolu à la liberté de tout le reste, et rendrait impossible, pour quiconque n'aurait point de part au monopole des établissements privilégiés, l'exercice de l'art dont nous nous occupons.

Dans l'état présent des choses parmi nous, il n'y a guère que la communauté ou les pouvoirs qui la représentent qui élèvent une pareille prétention; et même, à parler exactement, ce que ces pouvoirs revendiquent ce n'est pas le droit exclusif de s'occuper de l'éducation, puisqu'il n'existe pas pour cela d'établissements séparés, mais le droit exclusif de fonder les établissements où l'éducation se donne en même temps que l'instruction. Seulement c'est surtout au nom de l'éducation et parce que les établissements d'instruction sont chargés de la donner, que le gouvernement réclame ou cherche à retenir le privilège de fonder ces établissements. Il incline fort à penser que la mission d'élever les hommes ne peut être remplie convenablement que par lui.

Ce n'est pourtant pas qu'il justifie par des faits une prétention d'ailleurs si peu juste en principe. Ce que nous avons eu à exposer plus haut de la situation de l'éducation dans les collèges, motive de reste cette observation. On a vu que l'éducation proprement dite était, depuis longtemps, la chose du monde à laquelle on avait le moins songé ; que les pouvoirs publics avaient partagé à cet égard l'indifférence commune ; qu'ils n'avaient, en quelque sorte, rien fait pour cet important objet ; qu'ils ne s'étaient demandé ni vers quel but l'éducation devait être dirigée, ni par quels moyens elle pouvait le mieux remplir sa destination ; que presque tout, sur ce point capital, se réduisait dans les collèges au matériel de la discipline et à l'observation, comme simple devoir de bienséance, de formules religieuses dont le sens paraissait perdu, et que n'animait plus aucun sentiment vrai.

En fait donc, l'action de l'État est bien près d'être nulle dans les collèges relativement à la formation des mœurs. A quoi il faut ajouter qu'elle n'est pas seulement sans efficacité pour le bien, mais que, d'autre part, elle produit, sous un certain rapport, des résultats positifs fort peu moraux. Tel est notamment, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer plusieurs fois, l'effet de la direction qui est donnée à l'enseignement, de son désaccord avec les besoins d'une grande partie des classes qui le reçoivent, et de la situation fautive et dangereuse où les place cet enseignement. Et non-seulement ce sont là les faits, mais il y a nécessité d'ajouter encore que ces faits sont la conséquence naturelle de la prétention qu'on élève au nom de l'État, et que c'est précisément, ainsi qu'il a été dit ailleurs¹, parce que la direction des écoles a été concentrée dans ses mains, qu'il y a si peu d'accord entre la direction imprimée à l'instruction et à l'éducation, et la condition sociale où est appelée à vivre une partie si considérable de ceux qui les reçoivent.

Il n'en serait pas ainsi sans l'intervention abusive de l'État, et si la liberté de l'art qui nous occupe était mieux respectée. L'effet de la liberté, ainsi qu'il a été dit encore², serait de mettre

¹ Voy. le précédent chapitre, p. 401 et suivantes.

² Voy. le précédent chap., p. 407 et 408.

l'éducation scolaire en accord avec les besoins de la société, de faire que les écoles donnassent à toutes les classes une instruction mieux assortie à leurs travaux, qui les plaçât dans une situation plus naturelle et plus morale, et tout à la fois une éducation et des habitudes qui fussent en harmonie avec leur instruction. Il va sans dire que cette liberté serait susceptible d'abus comme toute autre; mais il n'y a point à inférer de là que l'État se doive emparer de la direction exclusive de l'éducation, plus que de celles des études, et que le moyen d'empêcher qu'il ne soit fait abus de l'art de former les mœurs, non plus que de l'art d'instruire, soit de lui en faire l'abandon. Sur ce point, comme sur ceux qui précèdent, je ne puis que me référer à ce qui a été dit ailleurs¹.

J'ajoute seulement qu'il y a dans l'art qui nous occupe une raison spéciale pour que l'État s'abstienne de toute injustice prétention : c'est cette nécessité particulière de prêcher d'exemple, où se trouve tout instituteur de morale, nécessité dont nous parlions il n'y a que peu d'instant, et qui ne se fait pas moins sentir dans l'enseignement des bonnes habitudes sociales que dans celui des bonnes habitudes privées. Quelle autorité aurait en effet, pour prêcher la modération et la justice, un instituteur qui commencerait par élever d'injustes prétentions; et comment pourrait-il enseigner avec fruit que nous devons nous abstenir d'entreprendre les uns sur les autres, s'il avait commencé par se mettre en possession du privilège le plus abusif? Le premier devoir, le devoir le plus étroit d'un instituteur, est d'enseigner, sous tous les rapports, la morale la plus exacte, et de l'enseigner surtout en la pratiquant. Sûrement il ne dépend pas toujours de lui de mettre les faits d'accord avec ses maximes, et, sûrement aussi, l'un de ses soins les plus habituels doit être de ne pas laisser ignorer à ses disciples les difficultés de l'application et les ménagements extrêmes avec lesquels il y faut procéder; mais comme il n'y a pas pour la société d'intérêt supérieur à celui d'une bonne morale personnelle et d'une justice exacte dans les relations, comme l'objet même de son ministère est d'inculquer dans l'esprit de ses disciples l'idée d'une telle morale privée et sociale, il ne peut, toute question

¹ Voy. le chapitre précédent, p. 405 et suivantes.

d'application demeurant réservée, professer, à cet égard, je le répète, des doctrines trop exactes et trop éclairées.

Ainsi, quelque imparfait que soit demeuré et que puisse rester longtemps encore l'art éminent dont nous nous occupons, on voit que toute cette classe de moyens généraux qui se composent de facultés personnelles, la bonne morale de relation, les bonnes habitudes individuelles, les talents qui tiennent à l'art, ceux qui se rapportent plus spécialement à l'esprit des affaires, est susceptible d'y recevoir une certaine application, et l'on conçoit d'une manière assez distincte quelle est la nature et la mesure de l'application que ces moyens peuvent y recevoir.

§ 10. — OBSERVATIONS SUR LES CONDITIONS MATÉRIELLES DONT DÉPENDENT LES PROGRÈS DES ARTS QUI ONT POUR OBJET LA FORMATION DES MŒURS.

Peut-être n'aperçoit-on pas aussi clairement quel est, dans les arts qui ont pour objet la formation des mœurs, le rôle que peuvent jouer les moyens qui tiennent aux choses, et dont se compose le fonds que nous appelons fonds d'objets réels ou matériels. La nécessité de tenir compte de ces moyens ne s'y fait pas aussi nettement sentir que dans la plupart des arts que nous avons passés en revue. On ne démêle pas très-bien comment ils y sont applicables; quelle influence, par exemple, exerce ici le choix des emplacements, et comment une école, bien située pour le travail qu'elle a à faire sur les intelligences, peut ne pas se trouver aussi bien placée pour le travail qu'elle doit accomplir sur les mœurs; quel genre particulier d'organisation elle peut exiger pour le travail de cette dernière espèce; de quelle sorte d'instruments elle peut réclamer l'emploi; de quelles divisions et subdivisions est susceptible le travail qui s'y opère.

Et néanmoins il serait certainement difficile d'affirmer que, pour ce travail spécial de l'éducation proprement dite, une école n'a à tenir compte d'aucun des moyens dont nous parlons;

qu'il importe peu qu'elle soit située en tel lieu plutôt qu'en tel autre ; que tout système d'organisation intérieure lui est indifférent ; qu'elle n'a besoin d'aucune sorte d'ustensiles ; qu'elle n'a à faire subir ni divisions, ni coupures à l'œuvre si difficile de la formation du caractère et des mœurs. Je suis au contraire fort disposé à penser que les progrès de l'éducation, comme ceux de tout travail, sont subordonnés à des conditions matérielles de plusieurs sortes, et qu'il doit y avoir aussi pour ce travail des convenances de localité, des convenances d'organisation, des instruments indispensables, des distributions à faire et des gradations à observer.

Il faut avouer seulement que tout cela est encore assez vague. On ne doit pas perdre de vue que l'art est presque entièrement à créer. S'il y a beaucoup à faire encore pour l'enseignement théorique de la morale, il y a presque tout à faire pour son enseignement pratique. Si l'on n'est pas toujours d'accord sur ce qui constitue la moralité d'une action, si le départ entre les actions morales et immorales est loin d'avoir été bien exactement et bien complètement fait, on est plus loin encore de savoir par quels moyens on peut accoutumer la volonté à exécuter les bonnes actions et à s'abstenir des mauvaises. Non-seulement il n'y a pas d'écoles spéciales pour cela, mais rien n'est préparé pour cela dans les écoles. A peine peut-on dire qu'on ait senti le besoin de faire de la morale l'objet d'un enseignement particulier. Je ne sais quel homme d'État de nos jours a regardé un cours de morale dans une école d'arts et métiers comme un véritable objet de luxe. Tandis que d'un côté on tient pour assuré que les caractères sont la seule chose que l'éducation ne saurait réformer ni même modifier, on a l'air de croire, d'une autre part, que les mœurs se forment pour ainsi dire d'elles-mêmes, par le seul effet des influences de toute espèce auxquelles on est inévitablement soumis, et sans que d'ailleurs on se donne la peine de faire de la vertu l'objet spécial d'aucun apprentissage ¹.

¹ On ne saurait contester sans doute que des causes générales assez nombreuses et tout à fait indépendantes de l'éducation ne puissent influencer sensiblement sur les mœurs d'un peuple, puisque, en fait, la moralité de notre pays s'est notablement améliorée, depuis un demi-siècle, encore que l'éducation proprement dite ait été d'ailleurs fort négligée. Tel est l'effet qu'ont produit les

Il serait donc assez malaisé que j'insistasse beaucoup sur les moyens d'un art qui n'existe pour ainsi dire point. Il me suffit d'avoir montré qu'il est possible d'en instituer la pratique, que l'objet en est clairement déterminé, qu'il se distingue de tous les autres, qu'on en possède les éléments les plus essentiels, que l'influence en serait grande, immense, et d'avoir indiqué que les principaux moyens du travail, les éléments les plus fondamentaux de sa puissance y trouvent aussi leur application.

relations plus justes que la Révolution a établies entre toutes les classes, l'accroissement général du bien-être et la plus grande facilité de vivre qui en est résultée, le progrès du bon sens universel, une appréciation plus éclairée des effets de l'inconduite, etc.

Mais il faut savoir reconnaître aussi que l'heureuse influence de ces causes aurait pu être infiniment plus sensible si elle avait été secondée par l'éducation, et, en fait, que l'éducation a fait défaut, qu'on a, fort à tort, tout attendu du progrès de l'aisance et des lumières.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Suite des arts qui travaillent à la formation des habitudes morales. — Du sacerdoce.

§ 1. — NATURE DU SACERDOCE.

L'art dont je viens de parler n'est pas le seul à qui ait été imposée la grande et difficile tâche d'apprendre à l'homme à régler ses actions, de perfectionner ses habitudes morales. J'ai eu occasion d'indiquer, dans le cours du précédent chapitre, que le *gouvernement* et le *sacerdoce* ont essentiellement le même objet. Parlons ici du *sacerdoce*.

J'appelle *sacerdoce*, conformément à l'étymologie du mot, le ministère exercé par cette classe d'hommes qui cherchent à nous mettre en rapport avec la puissance inconnue par qui sont animées et dirigées toutes choses, qui nous entretiennent de persuasions et d'espérances relatives à une autre vie, qui nous instruisent des choses saintes, qui nous enseignent les choses sacrées, *qui sacra docent*.

L'objet de cet enseignement n'est pas tant, à proprement parler, d'éclairer l'intelligence, que de produire, en agissant par l'imagination sur certaines affections de l'âme, un salutaire effet sur les actions. Le prêtre est un instituteur de morale : il concourt ou peut concourir de plusieurs manières à la ré-

formation des mœurs. Non-seulement, il peut soumettre les hommes qui ont accepté ses services à un régime plus ou moins propre à rectifier leurs habitudes et à discipliner leurs penchants; mais il n'est pas douteux que son ministère ne lui présente des moyens particuliers et très-efficaces de travailler à leur amendement moral; il n'est pas douteux qu'il ne puisse puiser dans ce qui constitue spécialement son art, c'est-à-dire dans l'enseignement des choses saintes, dans la prédication de dogmes élevés, dans le talent sublime de faire communiquer les hommes avec l'esprit divin, un moyen singulièrement propre à les porter au bien. C'est à établir ce commerce mystérieux de notre intelligence avec celle que la terre et les cieux manifestent, à élever notre âme par cette communication, à la retremper, à lui communiquer la force nécessaire pour observer les lois qui nous sont imposées par notre nature et par la nature des choses, que consiste essentiellement le ministère sacerdotal. Le prêtre, ainsi que le père de famille, ainsi que l'instituteur, ainsi que le magistrat, travaille à la formation des mœurs; mais il concourt à ce but par des moyens qui lui sont propres : il nous exerce surtout à l'observation des devoirs moraux en accoutumant notre âme à se mettre en rapport avec l'auteur de toute vertu et de toute morale.

Considéré dans cette partie de son office, qui est celle qui le caractérise le plus particulièrement et qui détermine sa vraie nature, le sacerdoce ne peut pas être mis au nombre des arts qui font l'éducation de notre entendement. Et en effet, il ne s'adresse pas ici à celles de nos facultés qui ont le don de connaître; il ne leur parle pas de choses que nous puissions savoir; il va sans dire que l'enseignement des dogmes religieux ne peut pas être confondu avec celui des sciences; que les vérités scientifiques se distinguent essentiellement par leur nature des impressions particulières qui sont produites en nous par l'énoncé de propositions relatives à la foi.

Qu'un prêtre annonce aux hommes qu'il existe un être différent du monde et des lois que le monde observe dans sa marche, qui est présent partout, qui voit tout, qui a créé toutes choses, qui les gouverne et les conserve toutes.... il sera possible qu'en parlant ainsi il s'empare très-vivement de l'imagination et de l'âme de ses auditeurs; mais on sent à

merveille qu'il ne produira pas sur leur intelligence des effets semblables à ceux que le savant opère sur notre esprit, lorsqu'il nous entretient de vérités accessibles à l'intelligence et susceptibles d'être démontrées, de vérités chimiques, physiques, astronomiques par exemple. Il n'est pas de bon catholique qui ne convienne que, lorsque j'articule une vérité religieuse, naturellement pleine de mystère, et lorsque j'avance un fait constaté par de bonnes observations : lorsque je dis par exemple : *Dieu est un pur esprit, infiniment parfait; Dieu est un être en trois personnes, le Père, le Fils, l'Esprit saint*; et lorsque je dis : *La terre tourne sur elle-même et autour du soleil; elle fait la première de ces révolutions en 24 heures et la seconde en 365 jours*, j'énonce des vérités d'une nature absolument différente, et qui, tenues pour vraies l'une et l'autre, ne le sont pas néanmoins de la même façon. C'est une chose universellement reconnue qu'il ne faut pas confondre les vérités de la foi avec les vérités scientifiques, et que si celles-ci sont naturellement accessibles à notre raison, celles-là passent absolument notre intelligence, que notre intelligence n'a aucun moyen de les pénétrer, de les saisir.

Les impressions que produit sur notre esprit le ministère ecclésiastique, en nous enseignant les vérités dogmatiques de la religion, ressembleraient plutôt à celles que nous fait éprouver la poésie, à celles que nous font éprouver les beaux-arts, considérés dans leur mode d'action le plus pur et le plus élevé, qu'à celles que nous recevons de la science. Elles agissent infiniment moins sur notre faculté de connaître que sur notre faculté de sentir; elles consistent, on ne saurait le nier, en émotions plus qu'en évidences. C'est une chose qu'ont aperçue tous les hommes qui ont étudié avec quelque pénétration d'esprit et scruté avec quelque profondeur la vraie nature des idées religieuses. « Je ne parle point ici, dit expressément Pascal, traitant de l'art de persuader, je ne parle point ici des vérités divines, que je n'aurais garde de faire tomber sous l'art de persuader; car elles sont infiniment au-dessus de la nature. Dieu seul peut les mettre dans l'âme et par la manière qu'il lui plaît. Je sais qu'il a voulu qu'elles entrent du cœur dans l'esprit, et non pas de l'esprit dans le cœur..... Et de là vient qu'au lieu qu'en parlant des choses humaines on dit qu'il faut

les connaître avant que de les aimer, ce qui a passé en proverbe; les saints, au contraire, disent, en parlant des choses divines, qu'il faut les aimer pour les connaître, et qu'on n'entre dans la vérité que par la charité, dont ils ont fait une de leurs plus utiles sentences ¹. »

Le même écrivain revient, en maints endroits, sur cette pensée fondamentale que les idées religieuses ne sont pas de celles que nous acquérons par le raisonnement. « L'esprit a son ordre, observe-t-il, qui est par principes et démonstrations; le cœur en a un autre. *On ne prouve pas qu'on doit être aimé, en exposant par ordre les causes de l'amour* : cela serait ridicule. Jésus-Christ et saint Paul ont bien plus suivi cet ordre du cœur, qui est celui de la charité, que celui de l'esprit; car leur but principal n'était pas d'instruire, mais d'échauffer. Saint Augustin de même ². » Il dit encore : « Le cœur a ses raisons, que la raison ne connaît pas : on le sent en mille manières ³. » Et ailleurs : « Il y a trois moyens de croire : la raison, la coutume et l'inspiration. La religion chrétienne n'admet pas pour ses vrais enfants ceux qui croient sans inspiration ⁴. »

La foi, la religion, les croyances religieuses les plus positives consistent donc, encore une fois, en inspirations, en sentiments, en émotions, plus qu'en idées et en connaissances véritables; elles ne sont pas produites par les mêmes facultés que les sciences; considérées comme phénomène psychologique, elles sortent des mêmes sources que la poésie. A Dieu ne plaise que je les accuse de choquer la raison; mais elles parlent surtout à l'imagination et aux facultés affectives; l'art qui travaille à les produire ou à les entretenir en nous, le sacerdoce, devrait être classé au nombre des arts qui touchent et élèvent le cœur, plutôt qu'au rang des arts qui ont pour mission d'éclairer l'intelligence.

Ce que je dis là est si vrai que, chez les anciens, le même mot, *vates*, servait également à désigner le prêtre et l'homme inspiré, le poète, l'artiste, et que la religion, chez eux, se

¹ *Pensées*, première partie, art. 3, t. I, p. 77 de l'édition de Renouard, Paris, 1803.

² *Ibid.* première partie, art. 10, t. I, p. 198.

³ *Ibid.*, seconde partie, art. 17, t. II, p. 171.

⁴ *Ibid.*, t. II, p. 204.

trouvait mêlée à toutes les productions des beaux-arts, ou que les beaux-arts exprimaient presque toujours des conceptions religieuses. L'épopée des Grecs n'était, en grande partie, que le récit des actions de leurs dieux. C'étaient surtout des dieux que représentaient leurs peintres et leurs statuaires. Leur théâtre, et spécialement leur scène tragique, n'était guère que leur religion mise en action, que des drames où figuraient des personnages religieux et où les rites de la religion étaient observés. On sait que notre scène et celle de la plupart des peuples chrétiens ont commencé par la représentation des mystères? que, chez ces peuples, les sculpteurs et les peintres se consacrèrent d'abord principalement, et presque exclusivement, à la représentation de personnages religieux.

Il y a seulement, entre les beaux-arts et le sacerdoce, entre le poète et le prêtre, ces deux différences à noter : d'abord, que le poète peut puiser partout et emprunter à toute sorte de sujets ses inspirations, tandis que le prêtre ne s'inspire qu'aux sources mêmes de la religion, ne nous entretient que des causes premières et finales, de Dieu, des intelligences intermédiaires, de l'âme, des rapports de l'âme avec Dieu, des futures destinées de l'espèce humaine; et, d'un autre côté, que, dans le temps où l'artiste se propose seulement de nous intéresser, de nous émouvoir, de cultiver notre goût et nos facultés affectives, le prêtre, en agissant, à sa manière, sur notre imagination et nos affections, a essentiellement pour objet de perfectionner notre nature morale.

Au surplus, si l'on pouvait douter de cette vérité, que la mission du sacerdoce se rapproche davantage de celle de la poésie et des beaux-arts que de celle des sciences, il suffirait, pour s'en convaincre, de considérer le sacerdoce en action. Observez, en effet, le prêtre dans la plupart des actes de son ministère; dans la célébration des offices divins; dans l'observation des rites religieux; dans ses genuflexions, ses ablutions, ses chants, ses prières, ses effusions de foi, d'espérance, d'amour; dans l'emploi qu'il fait du silence, du demi-jour, de l'obscurité de ses temples, quelquefois de l'éblouissante clarté de ses chapelles ardentes, illuminées par mille flambeaux, du doux éclat des fleurs, de la fumée enivrante

des parfums, de la mélodieuse harmonie d'une musique céleste, du son mélancolique et religieux des cloches; et, si vous voulez vous transporter parmi les sectes où les formes du culte sont plus exemptes de pompe et de solennité, considérez le prêtre dans l'application qu'il fait des simples hymnes qu'il chante, dans ses pures élévations d'esprit vers Dieu, dans ses prédications sur des dogmes sublimes, et vous reconnaîtrez sans peine que s'il n'y a dans tout cela rien qui offense la raison, il n'y a rien non plus qui ait précisément pour objet de l'éclairer; qu'il s'agit, pour le prêtre, non d'instruire, mais d'émouvoir : toucher, purifier, élever le cœur et l'imagination des hommes, les faire communiquer avec Dieu, leur faire puiser dans ce commerce la force d'accomplir tous leurs devoirs, telle est sa mission, tel est le véritable objet du sacerdoce.

Enfin, pour terminer ces réflexions sur la nature du ministère sacerdotal, il est encore si vrai, dirai-je, que ce ministère n'a pas pour objet d'ajouter aux lumières de l'esprit, d'exercer, de former la raison, qu'on le dénature sitôt qu'on y applique les formes du raisonnement, et que vouloir faire servir la philosophie à la démonstration des vérités religieuses, c'est courir le risque de compromettre à la fois la religion et la philosophie.

Il fut un temps où la philosophie s'occupait à peu près exclusivement de l'analyse des facultés et des fonctions de l'entendement humain, de l'origine et de la filiation des idées, des règles générales du langage, des lois naturelles qui ont présidé à sa formation. Ce domaine légitime de l'observation philosophique est de nos jours presque abandonné. Ces investigations, les seules évidemment qui puissent avoir un caractère scientifique, n'étaient, assure-t-on, que de la très-petite philosophie, à peine digne des regards de la philosophie véritable, et elles n'ont plus rien à nous apprendre depuis fort longtemps. Aujourd'hui, la philosophie place plus haut le champ de ses recherches, et, pour juger de la valeur philosophique d'un esprit quelconque, on vous demandera quelles sont ses opinions sur Dieu, sur l'âme, sur le commencement et la fin des choses.

Cette direction donnée aux études philosophiques me paratt

affligeante, et pour deux raisons. La première, c'est que c'est là de la théologie et non de la philosophie ; c'est que la philosophie qui se fait théologique et qui se charge de démontrer les vérités fondamentales de la foi, prend par cela seul l'engagement d'être orthodoxe, et qu'à force de vouloir être orthodoxe, elle court le risque de cesser bientôt d'être philosophique. La seconde, c'est qu'elle peut cesser d'être philosophique sans pour cela devenir religieuse, et qu'elle risque encore de nuire gravement à la religion, tout en prétendant la servir.

Rien ne me semble, en effet, plus périlleux pour la foi que de vouloir établir par le raisonnement les vérités qu'elle enseigne. Telle est la nature de ces vérités qu'elles ne sont pas susceptibles de démonstration, et que, partant, elles ne sauraient être matière à argumentation, à controverse : elles sont de l'ordre des vérités qui se racontent ¹ ou qui se sentent, et non de celles qui se prouvent. En s'évertuant à les élucider, on ne fait presque jamais que les obscurcir. « Vous n'avez plus aucune foi, disait saint Antoine aux hommes du vieux monde romain ; vous n'avez plus aucune foi, puisque vous avez besoin de recourir aux arguments. Ce n'est pas ainsi qu'en use le christianisme. Nous ne nous servons pas des paroles persuasives de la sagesse des Grecs. Nous ne sommes que des ignorants qui croyons en Dieu. Eh bien, notre foi grossière est efficace et puissante, puisque notre culte se répand ; tandis que, malgré vos raisonnements sophistiques, vos idoles tombent de toutes parts ². »

C'est donc faire abus du raisonnement que de l'appliquer à la démonstration des vérités religieuses. Il n'en est point, même dans le nombre des plus simples, qu'on parvienne à établir solidement par ce moyen. La philosophie, malgré tous ses efforts, n'est pas plus avancée aujourd'hui sur ce point,

¹ *Cœli enarrant gloriam Dei...*

² « *Certè vos jam fidem nullam habetis dum argumenta perquiritis. Nos quidem non in persuasibilibus græcæ sapientiæ verbis argumenta proferimus ; sed fide suademus..... Litterarum ignari, credimus in Deum..... Quod autem efficax sit fides nostra hinc ostenditur quod nobis fide in Christum innizis, vobis verò sophisticis disceptationibus, vestra quidem idolorum portenta abolentur, nostra verò fides ubique propagatur.....* » (*Sancti Athan. opera omnia*, t. I, pars sec. *Vita sancti Antonii*, §§ 78 et 80.)

qu'elle ne l'était il y a vingt siècles, et ce n'est que par un insigne abus de langage qu'on a pu hasarder de dire, de nos jours : « Je ne crois pas que Dieu existe : je le sais. » Vous n'en savez rien, ne vous déplaie. Vous le croyez sans doute, mais vous ne sauriez dire : *je le sais*, du moins à prendre ces mots dans leur acception naturelle, et il y a une témérité extrême à affirmer ainsi que vous savez ce que le genre humain espère et croit sans doute, mais ce qu'homme vivant n'a jamais su et ne saura jamais. Croyez-vous donc ajouter à la certitude de cette croyance en en exagérant ainsi l'expression ? Allons-nous faire des articles de foi des vérités scientifiques, et une affaire de science des mystères de la foi ? C'est le renversement de tout ordre. Aucun des grands écrivains du christianisme n'a jamais fait une telle confusion. Tous ont soigneusement distingué les choses de foi des choses de science, les choses qui tombent sous le raisonnement de celles qui sont au-dessus de la raison : Pascal surtout, Bossuet, Malebranche. Pascal avertit qu'il n'aura garde de faire tomber les vérités divines sous l'art de persuader. « La foi, disait Malebranche, ne vient que par la révélation et non par la spéculation. Ne vouloir croire les dogmes de la foi que lorsqu'on en voit clairement la vérité, c'est une disposition mortelle. Nous n'avons pas l'idée de l'âme, ajoutait-il; nous n'en connaissons rien, car le sentiment intérieur n'est pas proprement une connaissance; et douterons-nous de l'âme néanmoins ? » « L'écriture, disait Bossuet, la tradition ! et il croyait avoir tout dit sans argumenter davantage ². »

Pourquoi ces sages exemples ne sont-ils pas plus imités ? et comment ne sent-on pas que les grandes vérités de la religion subissent une altération grave sitôt qu'on leur fait l'insigne affront d'argumenter pour les établir ? Tel prédicateur, qui m'impressionnait, a cessé de me toucher depuis qu'il prétend me convaincre. Je ne sais si c'est à la philosophie qu'il faut attribuer l'affaiblissement des idées religieuses ; mais, très-assurément, on ne reviendra pas à la religion par la philosophie : on y reviendrait bien plutôt par la poésie. Le curé

¹ Lettre à Mairan sur Spinoza.

² *Pensées* de M. Joubert.

de mon village en sait autant là-dessus que le plus grand philosophe du monde. Quel besoin eussions-nous eu de la révélation si les vérités religieuses avaient pu être établies par le raisonnement? La révélation n'a été nécessaire qu'à cause précisément de l'impuissance de la raison. Laissez donc la révélation enseigner ce qu'elle seule pouvait nous apprendre. S'il est une chose certaine au monde, c'est que l'auteur des choses n'a pas voulu se laisser pénétrer :

Qui pourra, grand Dieu, pénétrer
Ton sanctuaire impénétrable?...

Dieu n'a pas voulu que le secret de nos destinées futures nous fût complètement révélé. Il a laissé les choses à cet égard dans un demi-jour, dans une sorte de clair-obscur d'où tenterait en vain de les faire sortir la curiosité humaine la plus ardente et la plus sagace. La vue se trouble dès qu'on cherche à plonger dans ces profondeurs, et elle s'obscurcit d'autant plus qu'on a la témérité de s'y enfoncer davantage. Si elles pouvaient être pénétrées, d'ailleurs, quel mérite aurions-nous à faire ce que la religion ordonne, et quelle liberté d'esprit nous resterait? Dieu, qui, pour la dignité de sa créature, voulait lui laisser son libre arbitre, ne nous a donné que des pressentiments, et, dans sa sagesse, il n'a permis que nous connussions les vérités religieuses que par cette espèce de seconde vue que nous nommons la foi.

Sachons donc comprendre la vraie nature des croyances religieuses, et de ce qui n'est qu'un objet de sentiment et de foi, n'allons pas faire indiscrètement une affaire de science.

§ 2. — OFFICE SOCIAL DU SACERDOCE.

L'entretien des affections et des croyances religieuses a été regardé, dans tous les temps, comme si nécessaire à la perfection des sentiments et de la conduite, qu'une des choses qu'on a le plus dites et répétées, depuis qu'il existe des hommes, c'est qu'il ne saurait y avoir de morale sans religion.

Ce n'est pourtant pas que ceci soit vrai, et cette proposition, pour être assez communément admise, n'est pas pour cela moins erronée.

Je suis très-disposé à convenir du bien que la religion peut faire. S'il n'y a, comme nous l'avons montré ailleurs, nulle difficulté à concilier la poésie avec les sciences ¹, il n'est pas plus impossible, nous allons le voir bientôt, de concilier le sacerdoce avec la philosophie. Il est fort aisé d'établir que le ministère sacerdotal mérite de trouver place dans l'économie sociale, et peut rendre d'éminents services à la société. Mais pour établir cela, il n'est nullement besoin de commencer par reconnaître pour vraie une chose naturellement inexacte, à savoir qu'il ne peut exister de morale sans religion. Je conviens que la morale peut trouver dans les croyances religieuses un appui très-solide et très-élevé : je ne saurais convenir que les sentiments religieux sont la source de la morale. Nos actions ne sont pas bonnes ou mauvaises, parce que Dieu les a ordonnées ou défendues; mais Dieu les a ordonnées ou défendues, parce qu'elles sont bonnes ou mauvaises, parce qu'elles sont utiles ou funestes à l'humanité.

La moralité ou l'immoralité de nos actes tiennent à la nature même des choses. Une action est digne ou indigne de devenir la règle de notre vie, une action est morale ou immorale par elle-même, par les effets qu'il est dans sa nature de produire, et non parce qu'elle a été l'objet des prescriptions ou des défenses de la religion. Toute religion viendrait à disparaître de ce monde, que la nature de nos actes n'en serait point altérée : il y aurait toujours des actions bonnes et des actions mauvaises, et les motifs pour faire les unes et nous abstenir des autres ne nous manqueraient pas encore, assurément.

Non-seulement il n'est pas vrai de dire qu'il ne saurait exister de morale sans religion, mais il serait aisé d'établir que les religions d'ailleurs les meilleures peuvent quelquefois être comprises et pratiquées d'une manière peu conforme à la morale.

Serait-ce, par exemple, rendre une religion bien favorable à la morale que de corrompre la morale dans l'intérêt de la

¹ Voy. plus haut, p. 316 et suivantes de ce volume.

foi? que de se montrer indulgent sur ce qui déprave les hommes, pourvu que les croyances restent intactes et que la foi ne soit pas altérée? que d'attacher plus d'importance à l'exacte observation de certaines pratiques sans rapport direct avec la morale, qu'à l'accomplissement même des devoirs véritablement moraux?

D'un autre côté, rendrait-on une religion bien favorable à la morale, si, au lieu de la faire servir à régler les passions, on voulait l'employer à les étouffer? si on lui faisait placer la vertu moins dans l'usage modéré que dans la privation absolue de certaines jouissances naturellement honnêtes et permises? si on lui faisait prohiber des actions innocentes, ou condamner, sous peine de damnation, des actes plus ou moins indifférents?

Il y a dans les observances religieuses de certains peuples d'ailleurs très-cultivés et très-judicieux, un certain nombre d'actes de pénitence, de jeûnes, d'abstinences, de mortifications en apparence peu raisonnables, qui sont loin, je le sais, d'être destitués, même humainement parlant, de tout motif naturel et sensé. L'essentiel, sans doute, est de s'exercer à la patience, de s'accoutumer à souffrir, d'apprendre à se commander, d'acquérir sur soi-même un légitime empire; et il faut convenir que la vie offre tant d'occasions de faire ce difficile apprentissage, qu'il peut sembler étrange qu'on ait jugé nécessaire de s'infliger encore pour cela des maux artificiels. Qu'on sût souffrir patiemment les maux inévitables, qu'on sût jouir avec modération des plaisirs permis, et la vie ne serait encore dépourvue ni de dignité, ni de décence. Il y aurait peut-être plus de mérite à savoir se résigner aux maux qu'on n'a pu prévenir, qu'à s'imposer volontairement et par surrogation des souffrances artificielles; il y en aurait plus à savoir user en tout temps avec mesure, qu'à s'abstenir tout à fait à de certaines heures, sauf à faire abus plus ou moins le reste du temps. La tempérance habituelle est certainement une vertu moins aisée, plus utile, plus méritoire que le jeûne absolu dans les jours prescrits.

Cependant il n'est peut-être pas superflu de ruser avec notre faiblesse. Si l'on attendait, pour apprendre à se commander, le moment où la passion éclate, peut-être serait-il un peu tard

et courrait-on le risque de se trouver inhabile à se défendre. Il peut y avoir sagesse à prendre d'avance ses précautions, et à se mettre, par l'habitude de certaines privations volontaires et régulières, en mesure de résister au mal à l'heure de la tentation. Je ne nie donc point que les pratiques dont il s'agit ne soient raisonnablement explicables; mais si elles le sont, c'est en vue du but moral dont je viens de parler, et à condition de ne pas subordonner le principal à l'accessoire. Les observer pour elles-mêmes et les considérer comme l'objet essentiel, ainsi que le font habituellement les personnes livrées aux pratiques de la vie dévote, est, moralement parlant, sans aucun doute, ce qu'on peut imaginer de moins sensé.

Autant on en pourrait dire du système entier des expiations, envisagé d'une certaine manière. On ne peut certainement pas nier que ce système ne repose sur une idée conforme aux principes de la justice : il est juste d'expier ses torts; il est juste de souffrir assez pour sentir tout le mal qu'on a fait aux autres, pour en éprouver des remords et pour être conduit à la ferme résolution de ne plus faire à qui ce soit un mal semblable. Mais la moralité de l'expiation dépend d'une condition, c'est qu'elle serve à corriger celui qui l'endure, qu'elle agisse utilement sur son cœur, qu'elle l'émeuve, qu'elle l'attendrisse, qu'elle l'amende, car si elle n'avait pour objet que de lui infliger une souffrance stérile, que de lui faire subir, sans fruit pour personne, une sorte de talion, elle impliquerait une idée de vengeance à laquelle il serait certainement difficile de trouver un caractère moral.

Ce n'est donc pas entendre d'une manière morale le système des expiations que de le faire reposer, ainsi qu'on l'a fait trop souvent, sur cette idée qu'il ne suffit pas que le pécheur s'amende et qu'il faut encore le faire souffrir, ou que quelqu'un souffre à sa place; qu'il a fallu qu'un Dieu souffrit pour que nos torts fussent réparés; que sa mort, une mort ignominieuse et cruelle, était nécessaire pour apaiser la justice de Dieu; que si nous ne souffrons pas durant cette vie, il faudra que nous souffrions durant la vie future; que nous ne pouvons être sauvés qu'après avoir enduré des peines équivalentes au mal que nous avons fait. Ainsi entendu, le système est fondé sur la supposition, certainement peu morale, que les peines in-

fligées, dans ce monde ou dans l'autre, aux hommes qui ont eu le malheur de mal faire sont des vengeances exercées par la société ou par la divinité qui punissent; tandis que ni Dieu, ni les hommes ne sauraient avoir, moralement du moins, la pensée de se venger.

Ce que doit vouloir, en punissant, la justice humaine ou divine, c'est surtout que le cœur des méchants soit changé; c'est, tout au plus, que les méchants incorrigibles soient détruits. Il est désirable et nécessaire de chercher à réformer les pervers en les châtiant, et, s'il est impossible de les réformer, de les réduire au moins à l'impuissance de nuire; mais l'idée de les faire souffrir pour les faire souffrir, pour se venger, pour leur rendre avec usure le mal qu'ils ont fait, semble une idée basse et cruelle que la vraie morale ne saurait approuver. Un enfer, un purgatoire, un Dieu crucifié, des cilices, des jeûnes, des abstinences, des macérations, imaginés uniquement dans cette vue, seraient des choses dont s'offenseraient, à bon droit, la morale. Elle serait surtout blessée des idées de damnation et de supplices éternels. Il est déjà bien odieux de prêter à la divinité des idées de vengeance, mais ce qui le serait davantage encore ce serait de supposer qu'il y aura des êtres sur lesquels sa vengeance ne sera jamais assouvie, qu'elle châtiara toujours sans pouvoir s'apaiser, à qui elle fera souffrir éternellement d'atroces et inutiles tortures.

D'après l'idée que nous nous faisons aujourd'hui de l'objet des peines, on peut admettre qu'il y aura, après cette vie, un lieu d'épreuve où les hommes morts dans le vice et dans le crime seront soumis à un traitement épuratoire plus ou moins sévère et plus ou moins long; mais l'idée d'un enfer, l'idée d'un lieu où un Dieu clément et bon fera souffrir, sans utilité, des tortures éternelles aux hommes morts dans le péché, est une idée maintenant inadmissible et que l'on conçoit à peine qu'on ait pu admettre dans les âges féroces où elle a été imaginée. A mesure que la terre s'humanise, il devient indispensable d'effacer du code pénal de l'autre monde, comme de ceux de ce monde-ci, quelques-unes des horreurs que la barbarie de nos pères y avait entassées. Il n'est pas plus nécessaire maintenant de menacer les hommes du feu éternel dans l'autre vie, que de la mort assaisonnée de tortures dans la vie présente.

On voit donc que la morale, loin d'avoir précisément sa source dans la religion, pourrait recevoir de la religion, mal interprétée, des atteintes assez graves.

Reconnaissons néanmoins qu'elle en peut recevoir aussi les plus utiles secours, et que les hommes élevés à la dignité de prêtres trouvent dans l'exercice de leur ministère des moyens d'une efficacité réelle pour concourir à l'amélioration des mœurs. Je me contenterai de noter les plus essentiels, ceux qui paraissent être de nature à exercer sur les mœurs l'influence la plus utile, tels que *la prédication, les examens de conscience, la prière, la confession*.

Il semble que la *prédication* n'étant pas un moyen d'action particulier au ministère ecclésiastique, il ne saurait y avoir lieu de la comprendre au nombre de ceux dont le sacerdoce peut user seul pour travailler à l'amélioration des mœurs. Tout le monde, en effet, peut parler morale, ainsi que le prêtre : le père de famille au coin de son foyer, le professeur de philosophie dans sa chaire, l'acteur dramatique sur ses tréteaux, l'orateur à la tribune, etc. Et néanmoins, la morale prêchée dans les temples reçoit une autorité si particulière de la sainteté du lieu où elle est ainsi enseignée, du recueillement religieux qui y règne, et surtout de l'espèce particulière de sanction qu'elle y reçoit, des motifs si élevés, si purs, si puissants, au nom desquels le prêtre y recommande l'observation de ses préceptes, indépendamment des motifs naturels qui sont à sa disposition comme à celle de tout autre prédicateur, que si la prédication est un puissant moyen de travailler au perfectionnement des mœurs, on peut dire que c'est pour le prêtre que ce moyen est puissant, plus encore que pour tout autre instituteur de morale.

La pratique des *examens journaliers de conscience* est encore un moyen fort recommandé par les ministres du culte pour réformer nos mauvais penchants. Je sais qu'à mesure que les idées religieuses se sont affaiblies, cette pratique a été graduellement abandonnée, de même que beaucoup d'autres ; mais, pour quiconque attache du prix à la correction des mœurs, c'est là certainement une chose qui mérite d'être regrettée. Ainsi que nous avons eu déjà occasion de le dire dans le précédent chapitre, un homme qui a le sincère désir

de se corriger d'une inclination peu morale, peut tirer le plus grand parti de l'usage d'arrêter chaque soir sa pensée sur les fautes où l'a fait tomber le penchant vicieux qu'il cherche à combattre, sur les circonstances au milieu desquelles il a failli, sur les précautions qu'il a besoin de prendre pour ne pas s'exposer à faillir encore. Je ne sais pas même s'il lui est possible de faire quelque progrès sans recourir à ce moyen. Telle en est l'excellence, ainsi que je l'ai dit encore, que l'un des moralistes les plus ingénieux, les plus profonds, les plus vrais, les plus pratiques qui aient jamais existé, Benjamin Franklin, n'en imaginait pas de plus favorable à l'amélioration des mœurs, et qu'ayant voulu, à une certaine époque de sa vie, comme il le dit lui-même, travailler sérieusement à la rectification de ses habitudes, il ne vit rien de mieux que de prendre ses défauts un à un, et de noter soigneusement sur ses tablettes, dans son examen de chaque soir, les manquements où l'avait entraîné, dans le cours de la journée, le défaut dont il travaillait à se défaire. Lui-même nous fait connaître à quel point l'expérience justifia ce qu'il s'était promis de cette pratique et les heureux effets qu'il en obtint.

Un troisième moyen, au moins dans notre religion, dont le sacerdoce fait usage pour travailler à corriger les mœurs, c'est la *confession*. Je sais que c'est encore là une pratique qui est aujourd'hui fort décriée, et néanmoins je n'hésite pas à en prendre la défense, et je la crois, philosophiquement, très-susceptible d'être défendue. Remarquez d'abord dans quelle heureuse situation d'esprit la confession place l'homme qui y a recours et ce que renferme de favorable à son amendement moral le courageux dessein qu'il a pris de faire l'humble aveu de ses fautes. Qu'y a-t-il après cela de si déraisonnable à avoir des médecins pour les infirmités de l'âme, comme on en a pour les maladies de l'esprit et du corps? Que verrait-on de peu sensé à faire confiance de ses torts ou de ses faiblesses, dans le secret de la confession, à un vieillard respectable, revêtu d'un caractère sacré, à un juge indulgent et bon, dont les mœurs, à tous égards, seraient exemplaires? à un moraliste expérimenté qui connaîtrait bien le cœur humain, qui saurait l'histoire de toutes les passions, et n'ignorerait aucun des moyens dont on peut user pour en régler, pour en mo-

dérer l'empire? Comment serait-ce manquer de dignité ou de prudence que de consulter ce guide spirituel sur le régime qu'il convient d'observer pour se guérir de telle infirmité de cœur par laquelle on se sentirait entraîné au mal avec plus ou moins de violence? En vérité, il semble difficile de voir dans cette pratique quelque chose de moins naturel et de moins sage que dans l'usage universellement observé d'aller trouver un médecin quand on a l'esprit ou le corps malades, et de lui faire connaître le mal dont on sent le besoin d'être guéri.

Je sais bien que ce n'est pas tout à fait ainsi que le sacerdoce a toujours envisagé la confession; que ce n'est pas non plus dans ce but seulement qu'il en a toujours fait usage. Mais n'est-il pas vrai que telle en est la véritable fin? Peut-on nier qu'il ne soit possible de l'appliquer à cette fin avec grand profit, et que, pour cela, il ne suffise de lui donner en effet cette destination et de faire des confesseurs ce que malheureusement ils ne sont pas toujours, à savoir de bons moralistes, au double point de vue de la pratique et de la théorie?

Je sais bien aussi ce qu'on a dit de l'usage de faire confesser un sexe par un autre, les femmes par les hommes, de jeunes filles par de jeunes prêtres; mais c'est là un mal, si mal il y a, auquel il ne serait probablement pas impossible de trouver des remèdes, et qui ne tient pas nécessairement à la pratique de la confession, pratique qui n'en reste pas moins, entre les mains du ministère ecclésiastique, un moyen puissant de travailler à la correction des mœurs.

Enfin, l'*adoration*, la *prière*, l'*invocation*, et en général tous les actes par lesquels le prêtre cherche à élever les cœurs à Dieu et à exciter en nous des émotions religieuses, sont un autre moyen qu'il a de nous solliciter au bien, et ce moyen, celui de tous qui appartient le plus particulièrement à son ministère, le seul même qui lui appartienne essentiellement et qui constitue en réalité le propre de son office, est aussi celui dont il peut obtenir les plus grands effets.

Je n'ignore pas que, dans les esprits peu cultivés, ce genre d'excitation peut conduire à des excès déplorables. Qui ne sait quelque chose des crimes qu'est capable de conseiller le fanatisme religieux? Rien ne serait si aisé que de dérouler ici un long tissu des horreurs que le sentiment religieux a pro-

duites. Mais si le sentiment religieux, comme tous nos sentiments et plus qu'aucun autre peut-être, a grand besoin d'être éclairé et réglé, nul doute assurément que, dans des esprits éclairés et contenus, cet ordre d'affections ne produise les effets les plus salutaires. Et quel profit en effet n'y a-t-il pas pour la morale à élever l'âme de l'homme à Dieu, à faire remonter l'esprit humain à sa source, à mettre l'intelligence humaine en communion avec cette intelligence universelle qui est empreinte au front des cieux et qui se manifeste avec tant d'éclat dans tous les phénomènes de la nature? Quel bien n'est-ce pas faire aux hommes que de leur montrer que les bonnes actions sont dans les vœux de cette intelligence suprême, et que la morale la meilleure est en même temps celle qui s'accorde le mieux avec l'idée que nous nous formons de Dieu, puisqu'elle est visiblement la plus favorable à la conservation, à la dignité, à la perfection de son ouvrage? Quel service n'est-ce pas rendre aux hommes que de leur montrer cette intelligence amie du bien, et présente dans toute la nature, comme un inévitable témoin, qui voit leurs actions les plus secrètes, qui assiste pour ainsi dire à toutes leurs déterminations, et qui ne peut voir qu'avec déplaisir, non-seulement le mal qu'ils font ostensiblement, mais celui qu'ils commettent en secret et jusqu'aux mauvaises pensées auxquelles ils s'abandonnent? Par ce commerce que le prêtre cherche à entretenir, au moyen de l'adoration et de la prière, entre l'entendement de l'homme et cet esprit divin que manifeste toute la création, il éclaire et purifie notre âme, il l'élève et la fortifie, il l'anime au bien et l'encourage.

§ 3. — SI LES CONCEPTIONS RELIGIEUSES PEUVENT ÊTRE
ÉLIMINÉES DE LA VIE SOCIALE.

Je n'ignore pas que des philosophes très-respectables, animés d'un véritable amour du bien public, ont fort désapprouvé qu'on se servit de la religion pour exciter les hommes à se bien conduire, et regardé comme nuisible tout exercice religieux.

Mais je prie le lecteur de considérer d'abord qu'il n'est pas si aisé que ces philosophes pouvaient le croire, de se dérober à toute idée religieuse. Les esprits qui semblent le moins accessibles aux pensées ou aux affections de cet ordre, ne réussissent pas toujours à s'en garantir, avec quelque attention qu'ils veillent sur eux-mêmes, et quelque soin qu'ils mettent à ne jamais sortir de l'ordre des faits naturels susceptibles d'être observés. J'en ai connu qui regardaient toute idée de religion comme provenant d'un usage déréglé de nos facultés intellectuelles, qui niaient la possibilité de croire ce qu'il est impossible de démontrer, et qui croyaient fermement néanmoins des choses qu'ils déclaraient indémonstrables; qui rejetaient les idées religieuses comme incompréhensibles, et qui croyaient, par exemple, aux naissances spontanées, qu'ils ne comprenaient point et qu'ils avouaient ne pouvoir être comprises; qui trouvaient peu sensé de croire sans preuve, et qui étaient intimement convaincus, sans pouvoir dire sur quoi s'appuyait leur conviction, que la vie et le sentiment sont répandus dans tous les corps de la nature, même dans ceux où ils sont le moins apparents, et que la création entière est vivante et sensible.

C'est que l'homme, animal essentiellement raisonneur, sinon raisonnable, demeure toujours, et quoi qu'il puisse faire, un être plus ou moins religieux; c'est que ses persuasions ont deux sources: l'*inspiration* et l'*observation*, et que ces deux facultés ne sont pas de même nature et ne sont pas régies par les mêmes lois. Il est une multitude de choses, inadmissibles si l'on se veut restreindre aux vérités d'observation, qui sont, dans l'ordre des idées qui ne relèvent que du sentiment et de la foi, d'autant plus admissibles, qu'elles satisfont plus heureusement le besoin que nous avons de croire, et qu'il serait impossible d'en démontrer la fausseté. La plupart de nos idées religieuses sont de ce nombre. Il n'y a certes pas à raisonner sur la conception immaculée, et cette idée, que ne peut admettre la raison, n'a rien dont s'effarouchent les imaginations chrétiennes; bien loin de là, ces imaginations accueillent avec le plus vif attrait l'idée touchante d'une jeune fille, éminemment gracieuse et pure, dont le sein a été fécondé par l'esprit divin. L'idée d'enfants ailés représentant des anges, contraire

aux lois ordinaires de la raison, n'offre rien de choquant aux esprits religieux et poétiques. Ces esprits n'ont point d'objections à faire contre l'idée d'un bon génie, d'un ange gardien, d'une intelligence bienveillante et protectrice qui veille à nos côtés, et qui nous avertit du mal où nos mauvais penchants nous entraînent. J'en pourrais dire autant de cent autres conceptions religieuses inconciliables avec les données de l'observation et avec le raisonnement, et dont, sans aucun effort, le sentiment et la foi s'accoutument.

Il y a même cela à dire que, quelque progrès que puissent faire les sciences d'observation, les sources de la foi ne sont pas pour cela taries, et la raison en est simple : c'est qu'au-delà des faits observables sur lesquels peuvent s'étendre nos recherches, il est un espace incommensurable, nécessairement fermé aux investigations scientifiques, et qui demeure toujours ouvert néanmoins aux aspirations et aux espérances de la foi ; c'est qu'au delà des choses expliquées il y a tout un univers de choses inexplicables, et dont, par sa nature, l'esprit humain sera éternellement préoccupé.

Les sciences se bornent purement et simplement à regarder les choses, à examiner leurs mutuelles relations, à voir dans quel ordre elles se succèdent et s'enchaînent ; mais, après avoir examiné dans quel état elles sont et quelles lois elles suivent, elles ne leur demandent pas pourquoi elles sont comme elles sont ; pourquoi elles agissent comme elles agissent : elles n'ont pas la prétention d'aller si avant ; elles ne cherchent point à pénétrer dans leur nature intime ; elles ne s'inquiètent ni de leur origine, ni de leur destination ; bien loin de là, elles font sagement profession de négliger l'étude des causes premières et finales, et posent en principe qu'il n'y a pour elles de découvertes possibles qu'en deçà de ces causes, et dans l'ordre des faits accessibles à l'observation et au raisonnement.

Mais les sciences ont beau avoir raison de dire qu'elles ne s'occupent pas de l'origine et de la fin de l'homme et du monde, il ne s'ensuit pas que ces questions sont dénuées pour nous d'importance et d'attrait, et que nous y pouvons demeurer insensibles. Les sciences ont raison de dire, je l'avoue, que nous ne pouvons rien savoir de la vie, du sen-

timent, de l'intelligence séparés de l'homme vivant, sentant et pensant; elles ont raison de dire que nous ne pouvons absolument rien connaître de la sagesse, de la bonté, de la puissance infinies que la terre et les cieux nous révèlent, hors des phénomènes sensibles où nous les voyons éclater. Mais de ce que nous ne pouvons observer l'âme de l'homme que dans l'homme animé, ni l'intelligence qui dirige le monde que dans le monde qui la manifeste à nos yeux, s'ensuit-il qu'il nous est indifférent de savoir si l'âme de l'homme et l'âme du monde ne sont rien en dehors des objets matériels où elles se montrent?

Est-il possible à un homme de voir mourir sa mère, son enfant, sa jeune femme, sans se demander si de ces êtres qui lui étaient chers, il ne demeure plus rien que l'enveloppe; si tout le reste est détruit; si, tandis qu'aucune molécule de ces corps inanimés ne doit se perdre, ce qui en formait, il y a quelques instants, la partie la plus sensible, l'agent inconnu qui animait leurs regards, qui faisait vibrer leur voix, qui faisait mouvoir leurs membres, qui leur donnait sur lui un pouvoir si fort et si doux, est la seule chose qui se soit évanouie? Est-il possible, d'une autre part, à l'homme juste persécuté, à l'innocent que d'odieux soupçons accablent, leur est-il possible de se voir poursuivis de préventions aveugles, haineuses, implacables, sans lever involontairement les yeux en haut, et sans se demander s'il n'existe pas quelque part une intelligence plus calme, plus éclairée, plus bienveillante, qui soit témoin de la cruelle injustice qui leur est faite, et qui compatisse à leur malheur? L'expérience atteste qu'en de tels cas et en mille cas pareils, il est presque impossible à l'esprit humain de se passer d'idées religieuses.

Et quel vide, en effet, ces idées ne remplissent-elles pas! Quel pont heureusement jeté sur l'abîme! Quelle explication satisfaisante des mystères de notre destinée! Qu'eût-on pu imaginer tout à la fois de plus naturel, de plus plausible et de plus consolant qu'un système qui place dans l'auteur des mondes notre principe et notre fin; qui fait de nos âmes autant d'émanations de l'esprit divin, destinées à remonter vers leur source; qui nous associe en quelque sorte à la pensée et au travail de la création; qui nous représente l'homme comme

ayant été placé en ce monde dans un état de nudité, d'indigence et de rudesse, avec la mission de se tirer de cet état, d'honorer sa vie par le travail, par le développement de ses facultés, par l'acquisition de tout ce qui peut la rendre plus douce, plus polie, plus noble, plus digne de la source élevée d'où toutes les existences sont sorties; qui nous avertit, en même temps, de ne pas concentrer toutes nos affections sur cette vie, destinée à demeurer, malgré tout ce que nous pouvons faire pour l'embellir et la prolonger, si courte, si passagère, si incomplète, si insuffisante, si remplie de mécomptes, si mêlée d'ennuis et de chagrins; qui nous permet de ne la considérer que comme une transition vers un avenir plus heureux; qui, enfin, en imprimant à notre activité la direction la plus propre à honorer et à charmer la vie présente, a l'avantage encore de nous préparer à cette vie future qui doit en être la récompense et le complément!

Quel est l'homme, l'état, la condition à qui ces explications ne conviennent? Combien ne sont-elles pas nécessaires au pauvre pour le consoler, le soutenir, l'encourager! au riche, non pour amortir son heureuse activité, mais pour modérer ses désirs, pour remplir le vide que lui laissent les biens dont il jouit, pour le disposer à les quitter sans trop de regret!

Et puis, à quoi ces idées peuvent-elles nuire, et quel sujet les peuples de notre temps, des peuples amis du travail et de l'étude, auraient-ils de s'en effrayer? Peuvent-ils craindre que la foi ne nuise aux mouvements de l'industrie et aux progrès des sciences? Comment l'artisan sublime de la main de qui les mondes sont sortis, et qui leur a imprimé une activité si inépuisable et si féconde, pourrait-il être ennemi du travail? Comment l'auteur de toute intelligence pourrait-il voir avec peine les hommes devenir intelligents? Le moyen de ne pas voir, au contraire, en comparant l'état où il nous avait livré le monde et l'état où il a permis que nous le missions en l'assujettissant à notre empire, l'état où nous étions à l'origine des choses et l'état où nous sommes parvenus, qu'il a voulu nous associer à son œuvre, et, loin de nous interdire l'exercice de nos facultés, nous faire une loi de leur culture et de celle du monde qu'il nous avait livré?

On craint que la foi ne nuise à la raison, que l'esprit reli-

gieux n'altère l'esprit scientifique, que le réveil des croyances n'arrête le progrès des connaissances dues à l'observation. Je sais qu'il pourrait y avoir là un danger grave; mais il suffit, pour prévenir ce danger, de maintenir exactement, chacun dans leur domaine, l'esprit religieux et l'esprit scientifique, les sciences et la religion. Naturellement, et à bien prendre les choses, les idées religieuses ne sauraient nuire aux sciences, puisqu'elles ne sont pas le produit des mêmes facultés et ne se développent pas dans la même sphère; puisqu'elles sont l'ouvrage de la foi, tandis que les sciences sont l'ouvrage de l'observation et du raisonnement; puisqu'elles roulent sur des questions qui sortent de l'ordre des faits observables, tandis que les sciences font profession de se renfermer scrupuleusement dans l'étude des choses qui sont du domaine de l'observation.

Il pourrait arriver, il est vrai, que, tandis que certains philosophes prétendent appliquer les procédés du raisonnement aux choses religieuses, des théologiens, par un abus inverse, voulussent décider des questions scientifiques par les lumières de la foi, condamner au nom de la religion des vérités établies par l'expérience, des propositions fondées sur l'observation et confirmées par le raisonnement, par exemple, contester tel ou tel point d'histoire, de chronologie, de politique, d'astronomie, de morale, de philosophie, d'économie politique. Il y a eu mille exemples de cela, depuis le temps où Galilée, à genoux devant l'inquisition de Rome, était obligé de nier, contrairement à la vérité matérielle et à ses plus fermes convictions, le mouvement de la terre, que Copernic avait établi, jusqu'à l'époque, plus rapprochée de nous, où les doctrines les moins contestables de la géologie étaient traitées d'athées et excommuniées par l'orthodoxie anglicane, ou jusqu'à celle toute récente où l'on voyait, en Angleterre, le sentiment religieux recommander, sur certaines questions économiques, des solutions véritablement insensées¹.

¹ Il s'agit ici surtout de la motion que lord Ashley faisait dernièrement à la chambre des communes, pour faire régler législativement le nombre des heures de travail dans les manufactures. On sait le rôle que le sentiment joue en Angleterre dans cette question, comme dans d'autres problèmes économiques, et combien, dans la plupart des débats de ce genre où il intervient, il lui arrive

Or c'est là, sans contredit, un abus de la nature la plus grave. Autant il serait peu sage que la science voulût décider des choses appartenant à l'ordre surnaturel, autant il l'est peu que l'orthodoxie religieuse prétende faire intervenir la foi dans des questions de pur raisonnement, naturellement livrées aux disputes des hommes, et dont la solution doit varier à mesure que l'expérience permet d'expliquer d'une manière plus sensée les difficultés qu'elles présentent. Il est absolument impossible de subordonner la marche des sciences aux enseignements de la religion, ou, si l'on veut, aux enseignements de ses interprètes, naturellement sujets à errer. On sait assez, sans que je le dise, le mal qui a été fait quand on a voulu soumettre les choses de science aux décisions de la foi; les obstacles infinis qu'on a opposés par là aux progrès des sciences, les inimitiés redoutables qu'une telle prétention ne pouvait manquer de susciter, et contre lesquelles la religion a eu ensuite à se défendre.

Si le protestantisme a mérité de trouver des sectateurs, c'est moins à cause de la supériorité de ses doctrines religieuses qu'à cause de la supériorité de ses doctrines sociales; c'est parce qu'il soutenait en principe la liberté d'examen, et qu'en dehors de la religion, il devenait ainsi favorable aux progrès et aux améliorations de toute espèce. On eût, probablement, respecté l'unité et la fixité des dogmes catholiques, si le catholicisme avait eu la prudence de se renfermer dans la sphère des doctrines qui ne concernent que la foi. Ce qui soulevait tant d'animadversion contre lui, c'était son intrusion dans la plupart des sciences humaines, et sa prétention de les contraindre, en beaucoup de choses, à régler leur enseignement sur des interprétations plus ou moins exactes des livres saints. C'est encore là que serait pour lui le danger le plus grave. S'il n'y a nullement à s'inquiéter de ses doctrines proprement religieuses, qui, par cela même que l'objet en est divin, ne sauraient contrarier, dans aucune science, la vérité des faits naturels, il y aurait fort à s'inquiéter de toute prétention qui tendrait à opposer, sur quoi que ce soit, ses en-

fréquemment de fausser les idées et de pousser à des résolutions peu éclairées ou peu prudentes.

seignements à ceux de l'expérience, et il n'est pas moins fâcheux, en général, de voir la religion empiéter sur le domaine des sciences que de voir la philosophie s'ingérer dans les choses de la foi.

Mais si la religion, d'une part, et de l'autre la science se renferment exactement chacune dans sa sphère, si la religion se borne à parler des choses surnaturelles, et la science des choses d'observation, la science n'aura pas plus à souffrir des décisions dogmatiques qui ne concernent que l'ordre des conceptions religieuses, que la religion n'aura sujet de s'alarmer du progrès des recherches scientifiques. Rien n'empêchera que, dans le temps où la religion nous entretiendra de ses persuasions et de ses espérances relativement aux choses de l'autre vie, la science, sur les affaires de ce monde-ci, ne se livre à toute l'activité de ses recherches. Il n'y aura pas plus d'opposition entre la religion et les sciences, qu'il n'en existe entre les sciences et la poésie. Le même siècle pourra être simultanément religieux et philosophe, le même homme savant et pieux. Il n'y aura plus à demander puérilement si Pascal n'était pas fou quand il a écrit ses *Pensées*, et si tout ce qu'il a dit touchant la religion n'est pas d'une date postérieure à la chute du pont de Neuilly ; il n'y aura plus à s'étonner de voir Newton commenter l'Apocalypse, et de très-grands savants, dans l'acceptation du mot la plus philosophique, être accessibles aux émotions les plus vives de la religion et se montrer aussi éminents par la foi que par la doctrine. Il suffira, pour trouver ces choses très-conciliables, de ne pas perdre de vue que l'homme doit ses croyances à ses sentiments, tandis que l'observation et le raisonnement sont la source de toutes ses connaissances positives.

Non-seulement la religion, quand elle est fidèle à sa nature et qu'elle se renferme dans les choses de l'ordre surnaturel, ne met point d'obstacle au progrès des sciences, mais il semble qu'elle doit plutôt concourir à leur avancement. Elle développe en nous, en effet, des facultés qui ne peuvent qu'être très-favorables à la puissance de leurs investigations et au succès de leurs expériences ; elle excite d'autant plus vivement notre esprit qu'elle dirige son activité vers un ordre de recherches où la vérité, qu'il croit saisir, est plus difficile à atteindre, et

elle lui fait acquérir dans cette poursuite une sagacité et une force qui, appliquées ensuite à des sujets d'une nature moins impénétrable, lui permettent de les pénétrer très-profondément. Voilà peut-être ce qui explique comment de certains hommes ont montré pour les sciences un génie d'autant plus extraordinaire, que leur esprit, d'un autre côté, était plus éminemment religieux; et qui sait s'il n'a pas fallu que Newton fût capable de commenter l'Apocalypse pour qu'il le fût de découvrir la loi de la gravitation universelle et d'expliquer le système du monde?

Il faut ajouter que la religion, en même temps qu'elle peut contribuer à donner de la pénétration et de la vigueur à l'esprit scientifique, est particulièrement propre, d'un autre côté, à éveiller le génie des beaux-arts et à lui donner l'essor. Il est en effet dans sa nature d'entretenir le goût du merveilleux. Elle fait disparaître en quelque façon le monde visible pour rendre présent et visible le monde surnaturel. C'est dans les temps où elle exerce le plus d'empire, que tout ce qui émeut les âmes revêt des formes sensibles, qu'on réussit le mieux à personnifier les sentiments et les passions, à les représenter sous des formes nobles et pures, à concevoir et à rendre le beau idéal. C'est une observation que justifie toute l'histoire; et en effet ce fut toujours aux époques où un ordre quelconque d'idées religieuses domina les esprits avec une certaine puissance, que les beaux-arts furent le plus féconds, et se distinguèrent le plus par la perfection de leurs ouvrages. Mais c'est là une vérité si connue, qu'elle mérite à peine d'être notée.

Ajoutons encore, en revenant à des réflexions qui se lient d'une manière plus directe à l'objet de ce chapitre, que la religion qui, bien entendue, ne met obstacle à aucun progrès, est particulièrement favorable à ceux de la morale. Je ne dis pas qu'elle la perfectionne comme science : ceci serait plutôt l'affaire de l'observation et du raisonnement; mais elle ajoute, sans contredit, une haute sanction à ses préceptes, et peut contribuer puissamment à les faire observer.

Il y a notoirement dans le monde deux forces, deux principes qui, sous des noms divers, se combattent depuis l'origine des temps, les principes du bien et du mal, de l'ordre et du désordre, du vice et de la vertu, Arimane et Oromaze,

Dieu et Satan. L'action de ces deux principes contraires est manifeste dans toute la création; ils y sont dans une lutte éternelle, heureusement inégale, mais persistante et obstinée; ils se disputent ouvertement le monde, qui appartient de plus en plus au génie du bien; ils se disputent surtout le cœur et l'esprit de l'homme, celle des forces vivantes de notre planète qui y exerce l'action la plus puissante, la plus élevée, la plus étendue. Eh bien, le ministère de la religion est essentiellement de nous entretenir de cette lutte toujours ouverte, et de s'efforcer de nous conquérir de plus en plus au bon principe, à l'esprit vivifiant et conservateur, à l'esprit de lumière, d'ordre, de justice, de bonté, de pureté. Elle nous enseigne que la force qui vit au dedans de nous doit nécessairement appartenir au bon ou au mauvais esprit, à Dieu ou au diable, et elle demande comment l'être perverti qui, en mourant, n'a plus à exhaler qu'une âme impure, peut raisonnablement espérer que son âme aille se joindre à Dieu? Elle proclame que cette âme appartient naturellement au principe qui l'a conquise, qu'elle est de droit à Satan, et il est difficile que cette induction si plausible n'inquiète pas à son lit de mort l'homme qui se sent coupable, et que, durant la vie, par cela même, elle n'agisse pas sur nous comme frein.

La religion, d'ailleurs, a cet avantage qu'elle nous pousse au bien par des motifs supérieurs aux considérations ordinaires, et qui nous honorent davantage à nos propres yeux. Elle donne du désintéressement, de la dignité, de l'élévation aux caractères. Elle attaque le vice à sa source, et s'efforce surtout de purifier les cœurs. La crainte du blâme public, celle des châtimens que la loi prononce peuvent corriger la partie extérieure et ostensible de notre vie, mais non pas nos mauvaises inclinations secrètes : la religion seule descend au fond des cœurs et demande que leurs affections soient pures. Il n'y a point à feindre devant Dieu; le monde, la loi sont obligés de se contenter de semblants; ils n'ont rien à dire d'un homme quand tous ses dehors sont honorables; mais cela ne suffit point à la religion : elle exige de lui qu'il soit véritablement bon et ne s'en tienne pas seulement aux apparences; la religion seule peut répondre qu'un homme honnête en apparence n'est pas un hypocrite en réalité : la sincérité

des sentiments religieux répond de la sincérité de tous les autres.

Que si la religion purifie ainsi le fond des cœurs et influe si heureusement sur nos habitudes personnelles, combien, d'un autre côté, n'est-elle pas favorable à la morale de relation. Je ne saurais finir sans faire remarquer à quel point est propre à conserver, à affermir la paix sociale, et à assurer les progrès de toute civilisation l'idée d'un Dieu père commun de tous les hommes, au sein duquel tous les cœurs peuvent se rencontrer, que tous les hommes invoquent ensemble, à qui ils demandent de leur pardonner comme mutuellement ils se pardonnent ; et combien ce centre d'union élevé et tout-puissant est particulièrement nécessaire dans des temps comme les nôtres, dans des temps d'agitation et de troubles civils, au milieu du chaos des idées et du choc de tous les systèmes.

Ainsi la culture des sentiments religieux, qu'on a représentée tour à tour comme inutile, comme dangereuse, comme funeste, peut avoir toutes sortes d'effets heureux, pourvu qu'on ait la sagesse de laisser la religion dans son domaine et qu'on ne prétende pas subordonner la raison à l'inspiration et opposer la foi à la science.

Après cela, examinerai-je la question de savoir s'il est d'une nécessité absolue de cultiver chez un peuple les affections religieuses, et si, comme on l'a hardiment affirmé, nous ne pourrions pas nous passer de religion, tout aussi bien que certaines peuplades des îles du Grand Océan.

Il est possible, à la rigueur, de se passer de beaucoup de choses : un sourd, un aveugle, un paralytique se passent des sens de l'ouïe, de la vue, du toucher ; il est des personnes à qui manque tout à fait le sens de la musique ; d'autres qui n'ont pas le sens de la poésie : pourquoi ne pourrait-on pas se passer aussi de croyances et d'affections religieuses ? Rien, il faut l'avouer, ne serait moins difficile, dans notre pays surtout, que de trouver des hommes à qui manque le sens de la religion, et qui cependant ne croient pas pour cela que leur existence soit incomplète, qui ne paraissent nullement sentir la privation de ce sens particulier.

On ne peut donc pas dire que le sens religieux nous soit absolument indispensable, et néanmoins qui pourrait nier qu'il

n'y eût un immense désavantage à être inaccessible à toute idée comme à toute émotion religieuse, et qu'étouffer ou laisser périr cet ordre de sentiments dans l'homme, ce ne fût lui faire subir une très-grave mutilation? La nature ne nous a point donné de facultés inutiles. Toutes ont besoin d'être réglées; mais toutes sont bonnes à quelque chose, et les affections religieuses plus que d'autres, pourvu qu'elles soient sagement contenues et dirigées.

Sachons donc rendre hommage au ministère élevé des hommes qui les cultivent, et reconnaissons, malgré d'anciens préjugés philosophiques, heureusement affaiblis, et remplacés par des dispositions d'esprit plus éclairées et plus bienveillantes, que le sacerdoce mérite de trouver place dans l'économie sociale et d'y occuper un rang éminent. Il est essentiel seulement d'y marquer exactement sa place, et, en déterminant avec soin son véritable objet, d'empêcher qu'il ne devienne nuisible. Le discrédit où il était tombé était moins venu du ministère religieux lui-même, que de ce qu'à diverses époques on avait méconnu sa vraie nature, et de ce qu'en se trompant sur son objet, on avait pu le rendre hostile aux sciences et ennemi des progrès de la société.

Évitons aussi de tomber dans un autre excès au sujet du sacerdoce, et tandis que les uns le proscrivent parce que son objet est vain et que toute religion est chose factice, n'allons pas le proscrire, d'un autre côté, parce que la religion est chose naturelle, et que nous naissons tous prêtres, suivant Tertullien. Nous naissons tous prêtres, sans doute, mais nous naissons tous artistes aussi : faut-il en inférer que les artistes de profession sont inutiles? Ne concluons donc pas de ce que l'homme est naturellement religieux, que la société peut se passer de prêtres. La société a besoin de prêtres pour cultiver le penchant des hommes à la religion, comme elle a besoin de savants pour développer leur disposition à l'étude des sciences, comme elle a besoin d'artistes pour perfectionner leur goût pour les arts. Les affections religieuses ont beau être naturelles, il ne suit pas de là qu'on peut les laisser se former à l'aventure, et qu'elles se développeront et se perfectionneront d'elles-mêmes, sans que personne fasse de leur culture l'objet d'un travail particulier. Ces affections, si naturelles, sont

peut-être, de toutes, celles dont l'éducation est la plus difficile, et le sacerdoce, habilement et dignement exercé, était, dans le nombre des arts que l'économie sociale embrasse, un de ceux dont la société pouvait le moins se passer.

Je n'étendrai pas davantage ces réflexions. Elles suffiront, j'espère, pour faire comprendre la vraie nature du sacerdoce et l'influence salutaire qu'il est éminemment propre à exercer sur la société. On voit qu'il est possible de le faire entrer dans l'économie sociale d'une manière très-naturelle, très-philosophique, et non-seulement sans que les sciences en éprouvent aucun dommage, mais avec grand profit pour elles, comme pour tous les travaux qu'embrasse l'économie de la société. Reste à examiner quelles sont les conditions de sa puissance, et quelle application peuvent recevoir dans le ministère ecclésiastique les divers ordres de moyens sur lesquels se fonde la libre action de tous les arts.

§ 4. — DES APTITUDES INTELLECTUELLES ET MORALES QUI SONT LES PREMIÈRES CONDITIONS DONT DÉPEND L'EFFICACITÉ DE L'OFFICE SACERDOTAL.

J'espère ne scandaliser personne en disant que, dans cette profession sainte, dans ce ministère quasi-divin, le génie des affaires humaines est encore un des moyens de puissance dont on peut le moins se passer.

Il va sans dire qu'il ne peut pas être question d'appliquer des idées de spéculation à des questions de dogme. Arrière les inventeurs et les fauteurs de nouvelles religions! Il y a les raisons les plus fortes pour qu'à l'époque où nous sommes parvenus il ne puisse être question d'introduire dans le monde aucune religion nouvelle. Les entreprises de ce genre ne sont pas de celles auxquelles on devient plus apte à mesure que les connaissances humaines font des progrès. De ce qu'on a pénétré un peu plus avant dans l'explication des phénomènes naturels, il ne résulte pas qu'on se puisse croire plus capable de scruter les vérités surnaturelles. C'est précisément

le contraire qui doit avoir lieu; et, en effet, plus l'esprit scientifique se perfectionne, plus il doit être disposé à convenir de sa radicale impuissance à s'occuper utilement de dogmes religieux.

La civilisation croissante réprimerait donc, loin de la favoriser, la disposition à établir de nouvelles croyances, et tel est, à cet égard, l'état des esprits, qu'il serait à peu près impossible d'introduire parmi nous une religion véritablement nouvelle, c'est-à-dire qui ne dériverait pas des religions établies, et de proposer un nom entièrement nouveau à l'adoration des hommes. C'est ce dont on a pu juger par la tentative qui fut faite dans les jours agités qui suivirent la révolution de 1830. Quelques esprits ardents entreprirent alors de substituer à l'adoration du Christ, cette figure divine, devant laquelle s'inclinent, depuis tant de siècles, les nations du monde les plus cultivées, celle d'un homme, d'un philosophe, mort il y avait seulement quelques années, que plusieurs d'entre nous avaient connu, et dont la nature physique et morale n'offrait absolument rien de divin. On sait ce qu'il advint, malgré le prodigieux dévergondage d'esprit qui régnait alors, de cette entreprise singulière, et combien le succès en fut court. Autant il en arriva d'un autre essai, bien qu'il fut moins excentrique, puisqu'il ne s'agissait que de modifier certaines formes du culte professé par la majeure partie de la nation : l'Église française, qu'on tentait d'établir vers le même temps, n'eut guère plus de succès que l'Église saint-simonienne, et l'échec de l'abbé Châtel fut une nouvelle preuve de la difficulté qu'il y a à faire accepter des nouveautés réelles en fait de religion.

Plus les esprits sont éclairés et plus on est disposé à porter sur ces nouveautés un jugement sévère, et la civilisation, qui pousse au changement presque en toutes choses, est certainement, en fait de dogmes et même de culte, favorable à l'ancienneté et à la fixité. Il ne peut donc guère y avoir, sous ce rapport, rien de nouveau à entreprendre; et si, à ce sujet, le genre d'aptitude qui nous occupe est nécessaire, c'est surtout pour reconnaître qu'en fait de culte et de croyances il n'y a point de vraies nouveautés à proposer.

Mais prenons garde que s'il n'y a pas à proposer de religions nouvelles, il y a la plus grande nécessité de comprendre

et de pratiquer les religions anciennement établies de manière qu'elles ne gênent pas le progrès des améliorations que les sciences et l'expérience tendent à introduire sans cesse dans les arts, dans les mœurs, dans les relations, dans toutes les branches de l'activité sociale; et c'est pour cela précisément que les ministres de ces religions ont grand besoin de cette habileté de conception et de cette sagesse de conduite que j'appelle génie des affaires.

Je crois les divers cultes chrétiens parfaitement compatibles avec les progrès que peut avoir à faire la civilisation. J'ai notamment cette conviction du catholicisme, bien qu'il ait été, depuis plusieurs siècles, l'objet des agressions particulières de l'esprit de réforme et d'innovation. Je crois, dis-je, le catholicisme non moins conciliable que les autres cultes chrétiens avec les progrès dont il s'agit. Mais, l'histoire à la main, il est très-permis de douter que la direction donnée par les chefs de ces divers cultes aux croyances et aux pratiques de la foi chrétienne ait toujours été telle que la civilisation eût pu le souhaiter. Ce doute est permis surtout à l'égard du clergé catholique, malgré l'immense réputation de prudence et d'habileté qu'il s'est acquise, et c'est à lui en particulier qu'il faut souhaiter, dans la conduite des choses de la religion, cette intelligence des choses du monde, cette connaissance des besoins de la société dont ne peut se passer aucun art, aucun ministère, religieux ou autre.

Si la foi est immuable, les directions du clergé ne le sont pas. Le clergé, dans sa conduite, a su, maintes et maintes fois, se plier aux nécessités des temps, s'accommoder aux besoins de la civilisation, mettre plus ou moins ses enseignements d'accord avec ceux des sciences fondées sur l'observation et l'expérience. C'est ainsi qu'après avoir déclaré le système de Copernic erroné selon la foi et contraire au texte de l'Écriture, il a su, par une plus sage interprétation, concilier le mouvement de la terre avec les énonciations contenues dans les livres saints. C'est encore ainsi que les ministres anglicans, après avoir lutté pendant un demi-siècle contre les théories fondées sur l'étude des terrains primitifs et des roches de formation ignée, et contre celui de ces créations successives qui ont dû être séparées par des périodes de plusieurs milliers de siècles,

ont fini par trouver dans une meilleure intelligence des textes sacrés, le moyen de concilier avec la foi ces enseignements de la géologie, et laissent maintenant leurs ouailles paître en liberté dans les verdoyantes prairies de la théorie hutto-nienne ¹.

Et si nous voulons considérer des faits d'un autre ordre, sur combien de points encore, par exemple dans les choses qui tiennent à l'ordre moral et social, les ministres de la foi chrétienne n'ont-ils pas modifié leur langage et leur conduite? Que sont devenus les temps où le clergé avouait et défendait la servitude de la glèbe, le jugement de Dieu, l'usage des concubines? le temps où tous les vices avaient dans le ciel un patron? le temps où Louis XI faisait la vierge comtesse, et croyait racheter ses crimes en pensionnant les saints qu'il croyait le plus en faveur auprès de Dieu? le temps où l'on attribuait aux reliques la vertu de guérir de certaines maladies? le temps où l'on sortait des églises armé de la croix et de la bannière, pour faire rentrer dans leur lit les rivières débordées? le temps où Louis XIV faisait sortir le Saint-Sacrement de Saint-Germain-l'Auxerrois pour arrêter un incendie qui dévorait le Louvre? le temps de la sainte inquisition? le temps où l'on pillait les juifs, où l'on brûlait les hérétiques, où les protestants n'avaient pas d'état civil? le temps où Bossuet défendait, en principe et comme conforme aux lois de l'Église, l'emploi de la persécution et des violences légales pour contraindre les hérétiques à observer les pratiques de la foi²? Qu'on nous montre aujourd'hui, parmi tous ces prélats qui prêchent avec tant de ferveur pour l'extension des libertés publiques, et en particulier de la liberté d'enseignement, un seul homme qui voulût avouer, sur le point que je viens de rappeler, la doctrine du plus illustre de nos évêques?

Il peut donc arriver, cela n'est pas douteux, la foi demeurant toujours immuable, que le clergé modifie l'esprit de son enseignement, que la direction de ses idées change, qu'il mette graduellement l'interprétation des doctrines qu'il professe en har-

¹ Voy. la *Revue britannique*, t. II de la quatrième série, p. 7 à 15.

² Voy. sa lettre à M. de Basville sur cette question : *Si l'on peut contraindre les protestants à assister à la messe.*

monie avec les progrès de la raison, avec les notions que nous fournit la science. Non-seulement il a fait cela bien des fois, mais il ne pouvait se dispenser de le faire : c'est à cette condition que l'Église catholique se perpétue ; et c'est justement parce qu'elle ne se perpétue qu'à ce prix, que le clergé ne peut se passer de ce sage esprit de spéculation, de ce genre particulier de talent qui consiste à savoir saisir en toutes choses l'opportunité, lequel est en ce monde la première condition du succès dans toute profession. C'est au clergé surtout que peuvent être utilement adressées ces paroles du psalmiste : *Intelligite et erudimini*. C'est à lui de considérer avec le degré d'attention nécessaire l'ascendant de plus en plus décisif que les connaissances positives prennent, à tous égards, dans la direction des affaires humaines, et de tenir suffisamment compte de ce grand fait. Il n'a à s'inquiéter, et nous avons assez dit pourquoi, du progrès d'aucun ordre de connaissances ; mais il ne pourrait, sans éprouver le plus grave dommage, se mettre, dans quelque direction que ce fût, en opposition avec ce progrès : la supériorité de ses dogmes, de ses traditions, de sa discipline ne suffirait pas pour le défendre contre les dangereux effets d'une conduite peu intelligente, relativement aux affaires de la société et aux intérêts de la civilisation.

L'Église catholique n'a pas de défections à craindre si elle entre honorablement dans l'esprit des générations contemporaines, si elle se montre favorable, avec la sage mesure qui lui est propre, bien entendu, à ce besoin d'améliorations de toute espèce, morales non moins que matérielles, qui est en réalité la passion la plus sérieuse et la plus sincère de notre temps. Mais peut-être n'en serait-il pas ainsi si, à cet égard, elle laissait prendre l'avantage à des clergés rivaux ; si, au lieu de sympathiser avec la partie éclairée et vraiment virile de la société, elle cherchait dans l'ignorance des classes les plus faibles et les moins instruites le moyen de refaire et de restaurer son pouvoir ; si elle s'adressait à leurs penchants superstitieux ; si elle recourait, pour agir sur elles plus puissamment, à l'emploi de prestiges frauduleux ou de miracles apocryphes ; si elle poussait aux pratiques de la dévotion aisée plus qu'à celles de la piété sérieuse et sincère ; si, prenant notre siècle artiste par son goût pour les émotions, elle cher-

chait à lui en procurer de sensuelles plus que de religieuses et d'élevées ; si elle tolérait qu'on matérialisât par de grossières images les mystères du christianisme les plus touchants ; s'il lui arrivait de donner à de jeunes confesseurs, pour la direction des consciences, des règles empruntées à la morale la plus relâchée ; si elle procédait finalement à la restauration de la foi dans les âmes par un ensemble de pratiques et de règles empruntées à une école que je ne veux pas désigner par son nom, mais qui, de quelque nom qu'on la baptise, n'en est pas moins une école corrompue, si elle cherche à entrer dans l'esprit du siècle en lui enseignant un christianisme abâtardi.

Assurément la spéculation la plus déplorable que le clergé pût faire aujourd'hui dans l'intérêt de la religion, ce serait de travailler par de tels moyens à notre régénération religieuse. Il a sans doute à tenir compte de l'état des esprits ; mais non pas en spéculant sur nos dispositions les moins honorables : il va sans dire que, même à ne prendre conseil que de sa dignité et de l'intérêt de son ministère, c'est dans ce que nous pouvons avoir conservé ou acquis de bons sentiments qu'il doit chercher la source des affections religieuses qu'il aspire à raviver en nous ; il va sans dire que c'est par ses progrès vers une pratique intelligente et élevée du christianisme qu'il peut espérer de ramener nos cœurs à la foi, et non par un triste retour à ce qu'on a bien ou mal appelé *l'idolâtrie jésuitique*. Au reste, et quelle que soit la manière dont les besoins religieux de la société doivent être compris, toujours est-il qu'il ne peut se dispenser, pour peu qu'il ait de prudence, de considérer comment la société les comprend ; qu'il ne peut s'abstenir davantage de prendre en considération l'esprit et les moyens des clergés rivaux qui travaillent avec lui à les satisfaire ; qu'en un mot, et quelle que soit l'idée qu'il a de lui-même et de la hauteur de sa mission, connaître l'état de l'offre et de la demande, en tenir compte dans la mesure qui convient, sont une nécessité non moins impérieuse pour lui que pour les travailleurs de toutes les classes, et que cette première partie du génie des affaires est ici, comme partout, la première condition de succès.

Je n'ai nul besoin de dire que les talents administratifs y

sont aussi essentiels que celui dont je viens de signaler l'importance. La chose est naturellement évidente, et cette observation n'apprendrait probablement rien à qui que ce soit. Il n'est personne qui ne sente que si les établissements religieux doivent être bien conçus, ils veulent aussi être bien administrés. La nécessité d'une bonne administration a été comprise dans ces établissements longtemps avant de l'être dans ceux d'aucun autre ordre, et, à cet égard, comme à bien d'autres, la société civile a reçu ses premiers enseignements de la société religieuse. Qui n'a ouï parler de l'ordre admirable qui a régné, dès les temps les plus reculés, dans les établissements religieux dont le christianisme avait couvert l'Europe ? Qui ne sait, d'autre part, que l'administration des paroisses, des diocèses et des cultes en général forme, de notre temps, une partie considérable de l'administration de l'État ? que la prospérité de toute communion, de toute église, de tout établissement religieux, particulier ou public, dépend beaucoup de la manière dont leurs revenus sont administrés ? Qui ne sait de plus que partout où il y a des dépenses à faire et des revenus à administrer, une comptabilité est indispensable ? Tout cela, encore une fois, ne me paraît donner lieu à aucune réflexion qui mérite de nous arrêter. Je m'en tiens aux remarques fondamentales qui précèdent, les seules sur lesquelles il y avait intérêt à insister, et me borne à constater d'ailleurs, d'une manière générale, que les diverses aptitudes dont est formé le génie des affaires sont toutes ici de nécessité.

Il ne me paraît pas douteux qu'on ne dût en dire autant des moyens d'un autre ordre qui se rapportent à l'art, si le respect dû au sacerdoce et la crainte de le profaner en scrutant trop curieusement ses fonctions, ne commandaient de parler de cet ordre de moyens avec une extrême réserve.

Ainsi, il n'est certainement pas douteux que, sous le rapport de l'art, l'aptitude instinctive et la capacité purement technique ne soient ici, comme ailleurs, le premier moyen de succès. S'il est, en effet, un ministère où l'art ait précédé les règles, et où l'on ait commencé par agir d'instinct, ou, pour mieux dire, d'inspiration, c'est sûrement le sacerdoce, le plus inspiré de tous les arts, celui où l'artiste s'observe le moins lui-même et cède davantage à l'émotion. Ce qu'il faut donc ici,

avant toutes choses, comme dans toutes les autres professions, c'est une aptitude naturelle perfectionnée par l'usage, par l'exercice, par la pratique; et, puisque l'effet à produire est d'exciter la piété, d'entretenir dans le cœur de l'homme l'ordre d'affections que nous nommons religieuses, c'est une aptitude naturelle et pratique à exciter, à fortifier en nous cet ordre d'affections.

Et néanmoins on sentira aisément, pour peu qu'on y réfléchisse, que la connaissance théorique et l'intelligence des lois suivant lesquelles ces affections agissent et se développent, ne saurait être une chose indifférente pour l'exercice du ministère sacerdotal. On conçoit, en effet, que mieux le prêtre connaît la nature des affections religieuses, des écarts où elles peuvent nous faire tomber, des transformations successives qu'elles subissent, et mieux il peut dans tous les temps donner à ses soins la direction que réclame la culture de ces facultés, plus il peut agir sur elles avec intelligence et avec sagesse. Il ne suffit donc pas au prêtre, pour exercer son ministère avec succès, de posséder une aptitude naturelle et plus ou moins perfectionnée par l'usage à agir sur les sentiments religieux: il lui importe aussi d'avoir scruté scientifiquement les affections de cet ordre, et il n'est pas douteux qu'en ceci, comme en toutes choses, la pratique ne puisse recevoir un secours efficace de la théorie.

Autant on en peut dire du talent des applications. C'est, en effet, à ce talent, lorsque l'observation scientifique indique des altérations plus ou moins considérables survenues dans l'état des idées et des affections religieuses, c'est à ce talent, dis-je, qu'il appartient de déterminer les changements plus ou moins sensibles qu'il peut y avoir lieu d'introduire dans la manière de parler à ces affections, dans les formes extérieures du culte, et rien n'est plus important pour le sacerdoce que la marche à suivre dans ces changements. S'ils n'étaient pas accomplis avec de grands ménagements, il serait possible que la religion se discréditât, faute de fixité et de constance; et, d'une autre part, s'ils étaient trop attendus, il serait possible que la religion s'affaiblît encore, faute de se trouver en concordance suffisante avec les changements survenus dans les sentiments et dans les idées de tous.



Enfin, il y a ici, on n'en peut disconvenir, un certain talent d'exécution qui n'est ni celui qu'on peut mettre à scruter la nature ou à observer la marche des affections religieuses, ni celui qu'on peut appliquer à mettre les manifestations extérieures du culte en rapport avec l'état de ces affections, mais celui du prêtre qui agit directement sur ces affections mêmes, qui les entretient, les excite, les cultive par les moyens établis et consacrés. Il y a dans tout culte, qui ne le sait, un certain nombre de rites, de formes, de cérémonies qui en sont comme la main-d'œuvre, et qu'il faut savoir accomplir. Le prêtre, pour produire un certain effet religieux, a besoin d'exercer une certaine action extérieure; il a besoin de réaliser par l'expression l'impression qu'il éprouve et qu'il veut transmettre, et il exerce son ministère avec d'autant plus de puissance qu'il réussit mieux, par les moyens qu'il lui présente, à faire passer ses sentiments dans les âmes religieuses sur lesquelles il agit.

Je n'en dis pas plus des moyens du sacerdoce sous le rapport de l'art et du rôle qu'ont à jouer ici les diverses aptitudes dont cette classe de moyens se compose. On sent ce que le sujet commande de circonspection. Je me borne, en terminant sur ce point, à prévenir une objection qu'on pourrait me faire. On pourrait me demander quel service je conçois qu'on puisse attendre des notions théoriques dans un art qui nous entretient, je l'ai reconnu, de choses que nous ne pouvons connaître, et qu'il est impossible, par conséquent, d'élever à l'état de théorie. Voici ma réponse. Si nous ne pouvons savoir les choses dont la religion nous entretient, nous savons très-bien du moins que l'esprit humain, à quelque degré de culture qu'il parvienne, demeure accessible aux idées de religion, et qu'on peut observer aisément la marche qu'il suit dans la formation de ses idées religieuses. Nous savons qu'à mesure qu'il s'instruit et se civilise, ses croyances se simplifient et s'épurent ainsi que ses pratiques. Il avait commencé par voir des dieux dans tous les objets de la nature : il finit par placer Dieu hors de tous les objets de la nature. Il avait commencé par honorer ses dieux en les barbouillant de sang et de boue : il finit par n'adorer Dieu qu'en esprit et en vérité. Il s'élève par degrés du fétichisme le plus grossier jusqu'au plus pur spiritualisme. En-

core une fois donc, si nous ne pouvons savoir les choses dont s'occupe la religion, nous pouvons très-bien savoir la marche que suit l'esprit humain dans la formation des idées religieuses, et il n'est pas douteux que la connaissance des lois qu'observe à cet égard l'esprit humain, ne soit de nature à influencer très-heureusement sur les idées qui dirigent les hommes auxquels est confié le ministère ecclésiastique. Cette connaissance peut avoir l'avantage tout à la fois d'empêcher que les esprits ne s'égarerent à la recherche de religions nouvelles, et d'affermir, en en rendant la pratique plus éclairée et plus pure, l'autorité des religions anciennement établies.

Ai-je besoin de dire que de bonnes habitudes morales sont, à leur tour, pour le sacerdoce, un moyen de force non moins puissant que les moyens qui tiennent à l'art? Qui ne sent que le prêtre, instituteur de morale, est obligé de prêcher d'exemple comme tout moraliste pratique? que son enseignement doit être surtout en action? qu'il ne lui suffirait pas de parler à l'intelligence des hommes et de leur exposer les bons effets des vertus qu'il leur recommande? qu'il a besoin encore de les exciter à les pratiquer, et que le meilleur, le plus actif, le plus efficace des stimulants, c'est l'exemple?

On est d'autant plus fondé à attendre du sacerdoce l'exemple des vertus qu'il prêche, qu'il en recommande l'observation au nom d'une autorité plus élevée; que le prêtre parle au nom de Dieu; qu'il enseigne la morale au nom de l'auteur de toute morale, et que la sainteté de son ministère et le caractère religieux imprimé à toute sa personne impliquent l'idée d'une plus haute perfection.

Telle est l'idée qu'on se fait naturellement de la perfection du ministère ecclésiastique, que le dérèglement des mœurs, qui blesse et contriste dans tous les hommes, et notamment dans ceux qui sont chargés par état d'apprendre aux autres à se bien conduire, paraît en particulier dans le prêtre une sorte de monstruosité, et qu'on s'attend tout naturellement à trouver chez lui les vertus les plus faites pour honorer et élever l'homme : la simplicité, la dignité, la pureté.

D'ailleurs, le prêtre n'a pas besoin de bonnes habitudes personnelles seulement pour l'exemple; il en a besoin, comme tout le monde, pour la conservation de ses facultés, et en par-

liculier pour l'entretien de celles que réclame plus spécialement l'exercice de son ministère.

Ceux qui ont cru que l'Église catholique, en prescrivant le célibat aux prêtres avait voulu seulement faire du clergé une famille à part, séparée du reste des familles, n'ont pas compris toute la portée de l'institution. L'Église ne s'est pas contentée de prescrire aux prêtres le célibat : elle leur a fait un devoir de la continence ; elle a voulu qu'ils vécussent dans la chasteté, et l'objet fondamental de ses prescriptions sur ce point a été de conserver en eux cette pureté d'imagination, cette tendresse de cœur, cette vive chaleur d'âme qui étaient si propres à entretenir, à exalter leur ardeur pour la religion. Elle n'a fait en cela qu'imiter ce qu'on avait souvent pratiqué avant elle. On sait que les anciens, qui avaient fait de la virginité un attribut des muses, en avaient fait aussi un attribut de la religion. Je n'ai pas besoin de rappeler quels terribles châtimens étaient réservés aux vestales qui devenaient mères. On a compris ou cru comprendre, dans tous les temps, que les plaisirs sensuels nuisaient au sentiment et à l'imagination, partant à la religion ; et l'on n'a rien vu de mieux, pour entretenir, pour exciter la ferveur religieuse, que d'interdire les plaisirs des sens, que de prescrire notamment le célibat aux prêtres, et, en leur imposant le vœu de chasteté, de faire de l'observation de ce vœu le premier, le plus impérieux devoir de leur état.

A-t-on assez examiné, seulement, si l'on n'exigeait pas d'eux une vertu trop difficile ? A-t-on suffisamment considéré qu'en leur prescrivant une continence perpétuelle, absolue, en leur interdisant de s'attacher légitimement à aucune femme, et en les chargeant en même temps de régler la vie intime de toutes, de les instruire dès leur jeune âge, de les catéchiser, de recevoir dans le secret de la confession l'aveu de leurs fautes, de leurs passions, de leurs faiblesses, on les plaçait dans une situation violente, qui pouvait devenir mortelle pour la vertu de plusieurs d'entre eux, et qui, pour ceux-là du moins, allait directement contre le but qu'on s'était proposé d'atteindre ? C'est là une question délicate que je n'examine point. Je me borne à dire que la prescription de la continence et du célibat a eu l'objet que j'indiquais tout à l'heure, et qu'en général le clergé, dans la seule vue de conserver entières les facultés que

réclame plus spécialement l'exercice du saint ministère, a besoin de s'imposer une grande régularité et une pureté extrême de vie et de mœurs.

§ 5. — DE LA LIBERTÉ DES CULTES.

Si la puissance du sacerdoce est étroitement liée à la perfection des mœurs personnelles et privées, à plus forte raison dépend-elle de la bonté des habitudes civiles. Il n'est peut-être pas de profession où se fasse sentir plus vivement le besoin d'une bonne morale de relation. Il n'en est pas, en effet, où se soient manifestées des jalousies de métier aussi effroyables, où les concurrents se soient autant haï les uns les autres, où ils se soient fait réciproquement autant de mal, où l'on ait eu autant de peine à les faire bien vivre ensemble. Il est arrivé que la chose du monde où il est le moins possible, humainement parlant, de savoir la vérité, a été précisément celle où les affirmations ont été le plus tranchantes, hautaines, emportées, où l'on a le moins souffert la contradiction, où les opinions contraires se sont fait la guerre la plus acharnée, la plus cruelle, la plus furieuse.

Je n'essaierai pas de tracer ici le tableau des excès auxquels les religions diverses, et surtout les sectes différentes dans une même religion, se sont portées les unes contre les autres. Je m'imposerais la plus grande réserve de langage, que je serais accusé encore de donner dans la déclamation. Je dirais des choses horribles et ne ferais qu'un pâle tableau à côté de la réalité.

J'aime mieux me borner à examiner quel est maintenant parmi nous, relativement à la religion, l'état des relations sociales, ce qu'il peut y avoir d'injuste ou d'imparfait encore dans ces relations, et ce que les imperfections que j'aurai à signaler peuvent opposer d'obstacles à la liberté des divers cultes et par suite au perfectionnement de tous, en même temps qu'à leurs progrès vers une commune réconciliation.

Quelle que puisse être encore aujourd'hui, en ce qui con-

cerne la religion, l'imperfection des mœurs sociales, une chose du moins est acquise, c'est qu'aucune communion n'invoque plus, pour assurer l'empire de ses croyances, l'appui matériel du bras séculier, qu'aucune ne prétend plus dominer par la violence. A vrai dire, j'ignore si, en secret, l'Église romaine est encore d'avis, comme au temps de Bossuet, qu'il est permis de contraindre par des lois pénales les hérétiques à se conformer aux pratiques et aux professions de foi de la communion catholique¹; mais du moins est-il assuré qu'aucun ecclésiastique parmi nous n'oserait aujourd'hui demander des lois pareilles; et il est encore plus certain qu'une telle demande, s'il se trouvait quelqu'un d'assez hardi pour la faire, ne serait pas un seul instant écoutée. La dissidence, le schisme, l'hérésie sont de droit commun, en fait de religion comme en toute autre matière. Il est permis à chacun, en évitant d'insulter aux persuasions d'autrui, de professer toutes les croyances, voire toutes les incrédulités; et ce droit n'est pas seulement écrit dans les lois, il est passé dans les faits et entré définitivement dans les mœurs publiques.

Mais si telle est la liberté acquise en fait d'incrédulité ou de croyances purement spéculatives, il faut reconnaître qu'en ce qui concerne la pratique on est infiniment moins avancé. On a, tant qu'on veut, le droit de ne croire à aucune religion et de ne professer aucun culte. On a encore, sans contestation, le droit de professer *spéculativement*, en dehors des cultes légalement établis, telle religion qu'on veut, et d'en pratiquer le culte *au fond de l'âme*. Mais sitôt qu'en telle matière on veut

¹ « J'ai toujours été du sentiment, écrivait Bossuet, premièrement, que les princes peuvent contraindre par des lois pénales tous les hérétiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'Église catholique; deuxièmement, que cette doctrine doit passer pour constante dans l'Église, qui, non-seulement a suivi, mais encore demandé de semblables ordonnances des princes... Voici, ajoutait-il, ce que je crois être la règle certaine de l'Église : premièrement, que l'on peut user de lois pénales plus ou moins rigoureuses selon la prudence contre les hérétiques; deuxièmement, que ces peines étant décernées par l'autorité des princes, l'Église reçoit à sa communion tous ceux qui y viennent du dehors, quand elle peut présumer qu'ils y viennent de bonne foi, et que la vexation qui les a rendus plus attentifs, les a aussi éclairés. » Voy. la lettre à M. de Basville sur cette question : *Si l'on peut contraindre les protestants à assister à la messe.*

sortir de l'indifférence ou de l'incrédulité permises à tous, et qu'adoptant de cœur et d'esprit une croyance non encore reconnue, on veut passer de la spéculation à l'action, on rencontre devant soi, non le régime, au moins apparent, de la Charte, qui, d'une manière générale, et sans se renfermer dans les cultes officiellement reconnus par l'État, déclare catégoriquement que « chacun professé sa religion avec une égale liberté et obtient la même protection pour l'exercice de son culte », mais un régime déduit, bien ou mal, de l'article 291 du Code pénal, et qui, en dehors des cultes reconnus par la loi, ne permet que les cultes tolérés par l'autorité administrative. De sorte qu'en fait de culte, la seule liberté réelle qui existe est celle de pratiquer, dans les lieux où ils ont été régulièrement établis, l'un des quatre cultes constitués et payés par l'État, le catholique, deux protestants, l'israélite, et, en dehors de ces divers cultes, de faire ce que l'administration veut bien permettre.

A la rigueur, les cultes officiels ne sauraient se plaindre d'un tel arrangement. Il paraît juste, en effet, qu'ils subissent les conséquences d'une situation qu'ils ont acceptée, sinon recherchée, et, quand ils en recueillent tous les avantages, qu'ils en supportent aussi les inconvénients. Il paraît naturel que des cultes organisés et défrayés par l'État ne puissent être pratiqués publiquement que là où l'État croit pouvoir en permettre la célébration, et s'établir que dans les lieux dont il leur ouvre l'accès, du moment qu'il consent à faire la dépense de leur établissement. Il tombe sous le sens qu'ils ne sauraient jouir à la fois des bienfaits de tous les régimes, et, quand ils ont déjà les bénéfices du privilège, quand ils consentent à être rémunérés comme un service public, qu'ils ne puissent être reçus à réclamer les avantages de la liberté.

Mais, si cet ordre de choses ne semble pas devoir exciter les plaintes des cultes reconnus et dotés, ne donne-t-il à ceux qui ne sont ni dotés, ni reconnus, aucun juste sujet de se plaindre ? C'est évidemment pour ceux-ci qu'étaient nécessaires des garanties spéciales et qu'avait besoin d'être formulée dans la Charte la disposition que l'on sait. Les cultes reconnus et constitués par l'État n'avaient guère sujet de craindre que l'État leur refusât la liberté d'agir. Une telle crainte ne pouvait entrer dans les esprits qu'à l'égard des cultes à qui

n'étaient pas accordés les mêmes avantages, et c'est surtout pour leurs adhérents que la Charte semble avoir dû parler quand elle a dit que *chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient la même protection pour l'exercice de son culte*. Est-ce qu'il ne leur a été accordé par là que la liberté de faire ce qui leur serait permis par l'autorité ?

Liberté de faire la chose permise par l'autorité, par la puissance qui prévaut, par le pouvoir qui a la force ! Mais, une telle liberté, quel besoin avait-on de la Charte pour l'établir ? Elle existait d'avance. On en avait joui dans tous les temps. On en avait joui sous l'inquisition de Madrid et de Rome. On était libre aussi sous l'inquisition d'exercer les cultes permis. Cela n'allait pas loin sans doute, et le principe n'était pas libéralement appliqué comme de notre temps. Mais si l'application était moins libérale, le principe n'était pas plus contraire à la liberté. On avait la liberté sans limites de pratiquer tous les cultes permis par l'autorité. Il eût été libre au juif de judaïser, au protestant de protester avec la permission du Saint-Office. A ce compte même, on peut dire qu'il n'est pas de liberté dont nous n'ayons toujours joui ; et, si la liberté ne doit être que le droit de faire les choses permises par l'autorité, on ne sait vraiment pas pourquoi nous nous sommes donné la peine de faire tant de révolutions. Il n'était chose au monde, au moins chose honnête, qui ne fût permise, sous l'ancien régime, avec permission et par privilège, sous le bon plaisir du roi.

Mais la liberté consiste précisément à pouvoir faire les choses sans permission : il n'y a de liberté réelle que celle dont chacun peut user de sa propre autorité. Le fait d'établir une liberté, alors même qu'on ne l'établit que sous la réserve de la protection qui est due aux droits et à la liberté d'autrui, consiste précisément à faire que chacun puisse jouir sans autorisation préalable de la liberté concédée. On ne saurait donc admettre que le droit accordé à chacun d'exercer son culte avec une égale liberté doive se réduire pour qui que ce soit au droit de ne pratiquer que les cultes dont l'administration veut bien autoriser l'exercice.

Non-seulement il n'est pas raisonnablement possible d'entendre ainsi la déclaration contenue dans la charte de 1830,

mais je ne sais si l'on entendait ainsi la liberté des cultes, même sous l'empire de la religion d'État qu'avait établi la charte de 1814. Au moins est-il douteux qu'on l'entendît ainsi dans les derniers temps de la Restauration. Il paraît qu'avant 1830 il était à peu près passé en force de chose jugée, que les réunions pour l'exercice d'un culte ne formaient pas des associations et n'étaient pas soumises à la formalité de l'autorisation préalable ¹. A plus forte raison devait-il en être ainsi après la révolution de Juillet, qui avait supprimé toute religion dominante, et, sur ce point capital, établi plus nettement la liberté. A plus forte raison encore en devait-il être ainsi après diverses manifestations qui ont eu lieu depuis, tant de la part du Gouvernement que de celle des chambres, et qui tendaient à établir qu'aux termes de la Charte *aucun culte n'avait besoin d'être reconnu* ; que *tout culte sérieux était reconnu d'avance* ; que, par l'effet de l'article 5, *le régime de l'autorisation préalable avait nécessairement disparu* ; que la loi qui avait prescrit cette autorisation *n'était pas applicable aux réunions ayant pour objet l'exercice d'un culte* ².

¹ Voy. au *Moniteur* ce que rappelle à ce sujet M. de Broglie dans la discussion qui eut lieu à la chambre des pairs, le 11 mai 1843, à propos des pétitions de divers consistoires qui avaient appelé l'attention de la chambre sur les entraves apportées à l'exercice de leur culte (a).

(a) L'auteur, sur la foi du témoignage de M. de Broglie, semble supposer ici qu'avant la révolution de 1830, la jurisprudence était favorable à une interprétation libérale de l'art. 5 de la Charte. Cette appréciation s'accorde assez mal avec diverses décisions de la cour de cassation antérieures à cette date. Il est vrai que, par un jugement du 17 mars 1830, le tribunal de Laon avait résolu dans le sens de l'affirmative la question de savoir si l'art. 5 de la charte de 1814 avait abrogé l'art. 291 du Code pénal qui prohibe les associations de plus de vingt personnes réunies à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, à moins qu'elles ne soient formées avec l'autorisation du gouvernement ; mais la cour de cassation, un mois plus tard, et par arrêt du 23 avril 1830, jugeait, en sens contraire, que l'art. 291 devait continuer d'être exécuté à l'égard des réunions ayant pour objet l'exercice d'un culte dissident ou non identique aux cultes reconnus par l'État ; et elle avait même jugé quatre années auparavant, par un arrêt du 3 août 1826, que l'art. 291 était applicable à des associations religieuses, notamment à la secte des *pététistes*, qui, antérieurement à l'établissement de la Charte, étaient dans l'usage de se réunir. — Voy. Sir. XXX, 1, 304, et XXVI, 1, 338.

² Ces diverses propositions ont été irrécusablement établies au cours de la discussion qui a eu lieu, le 20 avril 1844, à la chambre des députés, à l'occasion de plusieurs pétitions relatives à la liberté des cultes, particulièrement dans un excellent discours de M. de Gasparin, et elles ont été confirmées, en cette circonstance, par un nouveau vote de la chambre.

On n'a commencé à avoir des doutes sur la justesse de cette interprétation que lorsqu'il s'est trouvé des gens qui se sont avisés de vouloir user du droit qu'elle consacrait, et qu'en divers lieux il s'est formé des réunions pour prier, chanter, louer Dieu, exercer un culte. Le fait a paru inquiétant. Les cultes officiels en ont pris de l'ombrage. Le clergé catholique d'abord et bientôt le clergé protestant ont, chacun de leur côté, réclamé l'appui de l'autorité contre les communions nouvelles qui tendaient à se former sans sa permission. On a appelé devant les tribunaux les auteurs non approuvés de ces nouveautés et de ces dissidences. On a invoqué contre eux les lois qui défendent les associations non autorisées. La jurisprudence, d'abord vacillante, s'est peu à peu fixée au principe que les lois contre les associations ne pouvaient être appliquées aux réunions ayant pour objet l'exercice d'un culte permis, et la doctrine qui prévaut, en fait, aujourd'hui, c'est qu'il n'y a de cultes permis que les cultes reconnus et autorisés. On réprime toutes les tentatives qui s'écarteraient de cette règle ; et des poursuites réitérées ont arrêté, depuis un certain nombre d'années, toutes les entreprises qui ont eu pour objet d'ériger des églises nouvelles sans autorisation ¹.

Je n'ai rien à objecter, du moins au point de vue pratique, contre l'existence officielle des cultes que cette jurisprudence semble avoir pour objet de mettre à l'abri de toute rivalité. La révolution de 1830 a trouvé cette organisation établie ; elle l'a respectée ; elle l'a même consacrée par des dispositions expresses, et je n'hésite pas à reconnaître qu'elle a sagement fait. Il va sans dire qu'elle ne pouvait toucher à une organisation d'une telle importance, même pour y substituer au profit de tous les cultes, en les émancipant, le régime de la liberté ; opération d'une nature fort grave, pour laquelle rien n'était préparé, et d'autant plus difficile à effectuer qu'elle n'eût offert aux cultes légaux que des avantages très-insuffisants en compensation de la perte de leur existence officielle. Non-seulement la révolution a expressément maintenu cette organisation, mais, en la maintenant, elle l'a fortifiée, et elle l'a

¹ Voy. les faits cités par M. de Gasparin dans la discussion de la chambre des députés qui vient d'être rappelée.

fortifiée en rendant plus égale la condition des cultes légalement établis; en retirant au plus puissant d'entre eux une qualification qui le compromettait sans ajouter à sa prééminence réelle; en remplaçant son ancien nom de religion de l'État par le nom plus exact et moins exclusif de religion de la majorité; en relevant un peu par cela même la condition légale des cultes de la minorité; en faisant subventionner par l'État le seul de ceux-ci qui ne fût pas encore doté (a); en les intéressant tous, de cette sorte, à la conservation de l'ordre créé. Toutefois si, par un juste et judicieux respect pour les faits établis, elle a reconnu et confirmé cet ordre, qui existait depuis longtemps, il ne paraît pas qu'elle eût l'intention de le rendre immuable, puisqu'elle y a introduit le principe de la liberté; et je ne sais si, en y introduisant ce principe, en décidant que les anciens cultes officiels auraient à supporter la concurrence des cultes nouveaux et indépendants qui pourraient s'établir, elle n'était pas plus sage que ne semble l'être la jurisprudence qu'on s'est efforcé de faire prévaloir, et qui offre au gouvernement le moyen de s'opposer à l'établissement de tout nouveau culte.

Il faut en effet, tout en reconnaissant ce qu'il y a eu de prudent et de louable dans le maintien en fait du régime existant, ne pas se dissimuler les graves inconvénients qui sont inhérents à ce régime, et la nécessité qu'il y avait d'y introduire un principe qui pût à la fois en affaiblir les fâcheux effets et permettre de préparer l'avènement d'un ordre de choses plus raisonnable.

Il peut paraître commode à l'État, sans doute, de tenir toute l'activité religieuse du pays comme emprisonnée dans un petit nombre d'établissements publics, dont il nomme et attache à lui, par des traitements, par des dignités, par des serments, toutes les autorités supérieures et secondaires, et de se trouver dispensé par là de la surveillance qu'il aurait à exercer, en dehors des cultes reconnus, sur un nombre plus ou moins grand de communions indépendantes. Il peut également paraître commode aux membres des clergés officiellement constitués, d'appartenir, à des titres divers et avec des grades plus ou

(a) Une loi du 8 février 1831 avait accordé des traitements aux ministres du culte israélite.

moins élevés, à des corporations considérables, puissantes, honorées, et de se sentir, au sein de ces corporations, à l'abri de toute concurrence extérieure. Mais cet arrangement, si avantageux en apparence, n'est guère favorable, en réalité, ni au clergé, ni à l'État. Il suscite entre l'État et le clergé, entre le clergé et les populations, des difficultés et des divisions sans nombre; et pendant qu'il met, en ce qui touche aux cultes, bien du trouble dans les relations, il a encore ce grave inconvénient qu'il met obstacle, sous plusieurs rapports essentiels, aux progrès si désirables du ministère ecclésiastique.

Si cette organisation dispense l'État de la tâche plus ou moins difficile qu'il aurait à remplir pour exercer une surveillance exacte et impartiale sur des clergés libres et rivaux, elle l'expose aux prétentions sans mesure d'un clergé qui n'a pas de rivaux à craindre. C'est en effet dans sa constitution officielle que le clergé catholique a puisé, dans tous les temps, la confiance qui lui a inspiré tant de pensées ambitieuses. Le clergé accepte volontiers, de l'ordre légalement établi, tout ce qui tend à le rendre plus puissant : il trouve très-bon que l'État fasse de lui un corps considérable; qu'en s'arrogeant le droit de n'autoriser l'exercice d'aucun culte nouveau, il le mette à l'abri de toute défection; qu'il fasse contribuer aux dépenses du culte catholique tous les citoyens indistinctement, catholiques ou non catholiques, croyants, incrédules, indifférents; qu'il leur fasse une obligation de chômer ses fêtes; qu'il les oblige encore, en certains lieux et dans de certaines solennités, à céder la voie publique aux cérémonies de son culte; qu'il donne un effet civil à des engagements purement religieux; qu'il interdise, par exemple, le mariage et même l'adoption aux prêtres, etc. Mais, en acceptant, sans scrupule, de cette organisation, tout ce qui contribue à accroître arbitrairement son pouvoir, il en désavoue tout ce qui y met des limites, et, volontiers, il prétendrait demeurer dans une absolue indépendance vis-à-vis de l'État et des citoyens. Il voudrait, par exemple, pouvoir correspondre en toute liberté avec le chef de l'Église; être admis à constater l'état civil des familles et les tenir ainsi dans sa dépendance pour les actes de la vie les plus importants; être libre de ne pas se prêter à la célébration des mariages mixtes; pouvoir refuser les honneurs de la sépulture re-

ligieuse toutes les fois qu'il lui paraîtrait à propos d'en user ainsi; pouvoir se livrer sans rencontrer d'obstacles à l'éducation des générations nouvelles; aller, prêcher, enseigner en plein air; envoyer des missions dans les villes et les campagnes; former des congrégations et des communautés; ériger des églises nouvelles; agir, en un mot, tout en demeurant un grand corps public, constitué et doté par l'État, avec la même liberté d'action que s'il ne formait qu'un établissement privé, ou une réunion plus ou moins considérable d'établissements privés, abandonnés à leurs seules forces.

Si le clergé catholique veut être à la fois indépendant et privilégié, et jouir d'une entière liberté au sein de sa constitution officielle, il ne manque pas de gens, d'un autre côté, qui voient dans sa constitution officielle des raisons excellentes pour limiter sa liberté. Le sentiment dominant d'un certain public est que cette liberté ne saurait être trop restreinte. On ne trouverait pas mauvais que l'État imposât au clergé, s'il se pouvait, une constitution purement civile; qu'il lui défendît d'être ultramontain; qu'il lui enjoignît d'être gallican. On trouve tout simple qu'il lui soit interdit de correspondre sans permission avec le chef spirituel de l'Église; qu'il lui soit ordonné, à chaque changement de régime, de se lier par des serments au gouvernement établi; de solenniser telle fête purement civile; de prier pour le chef de l'État, quel qu'il puisse être; et, pendant qu'on tient à l'enchaîner ainsi à l'ordre politique existant, on veut, d'un autre côté, qu'il n'en puisse faire partie à aucun titre; que les ministres du culte ne puissent être ni électeurs, ni députés, ni pairs, ni chargés d'une fonction publique quelconque; qu'ils soient considérés en quelque sorte comme étrangers à la société, comme placés en dehors de toutes les professions que le corps social embrasse, et qu'absolument relégués dans leurs fonctions, ils y soient encore assujettis à un régime préventif très-étroit; qu'ils ne puissent sans autorisation se réunir, former des congrégations, fonder des couvents, ouvrir de nouvelles églises, créer des écoles indépendantes. On hésiterait en quelque sorte à accepter une liberté dont il faudrait les laisser jouir, et celle de l'enseignement, par exemple, n'excite si peu de sympathie que parce qu'on ne sait si, une fois qu'elle serait établie, il serait possible d'en interdire

l'usage au clergé, si sa qualité de corps constitué, chargé d'un service spécial, permettrait d'aller jusque-là : on attache sur ce point infiniment moins de prix à devenir libre avec lui qu'à le maintenir dans la servitude commune.

Il arrive ainsi que ce régime, en apparence si satisfaisant, ne donne, en réalité, satisfaction à personne, et qu'il provoque les réclamations les plus opposées. On ne cesse d'accuser le clergé, de lui reprocher son esprit de domination ; et le clergé se plaint plus vivement encore qu'on ne l'accuse, disant qu'on attente à ses droits les plus naturels et qu'on le gêne dans ses actions les plus innocentes. L'État demande comment il ne pourrait pas déterminer et limiter les attributions d'un corps qu'il a créé, qu'il entretient à grands frais, à qui il procure tant d'avantages ; et le clergé, comment des avantages, qui n'équivalent pas à ce que ferait spontanément pour lui la piété des fidèles, peuvent donner à l'État le droit de le gêner dans l'accomplissement de sa mission. On s'étonne pour le clergé des plaintes qu'ont excitées, chez nous, ses refus d'inhumation, ailleurs ses refus de procéder à la célébration des mariages mixtes ; on demande s'il ne sera pas libre même dans son for intérieur, s'il sera forcé d'accomplir des actes que refuse d'approuver sa conscience ; et, à leur tour, les personnes que ses refus ont offensées répondent : il faut sans doute que le libre arbitre du prêtre soit respecté ; mais si vous vous voulez que sa liberté soit respectée, commencez donc par respecter la nôtre, ne faites pas du culte un service public, ne nous forcez pas de contribuer pour une église dont on nous a fermé les portes, pour un prêtre qui a manqué envers nous, c'est notre sentiment intime, de lumières ou de charité. Et, au vrai, chacun a raison, au moins du point de vue où il se place ; et il n'en saurait même être autrement ; car le système étant arbitraire de sa nature, et blessant tout le monde par quelque côté, fournit inévitablement à tout le monde de justes sujets de se plaindre.

Ajoutez que s'il ne satisfait pas ceux qu'il favorise, il doit bien moins encore contenter ceux qu'il sacrifie, et, par exemple, les églises indépendantes, qui non-seulement ne jouissent d'aucun des avantages accordés aux clergés officiels, mais qui ne peuvent même se réunir pour prier sans en demander la per-

mission, et qui n'obtiennent pas toujours, il s'en faut, cette permission indispensable.

Ajoutez aussi que les plaintes multipliées que ce régime fait naître sont bien moins vives dans l'état de tiédeur où les esprits se trouvent relativement à la religion, que si la ferveur religieuse venait sérieusement à se ranimer. En effet il y a toujours parmi nous plus de baptisés que de catholiques, et malgré notre apparent retour aux idées religieuses, bien des hommes encore ne demandent guère que la liberté de ne croire et de ne professer aucune religion. Mais, plus est entière cette liberté de ne rien pratiquer et de ne rien croire, et plus est prochain peut-être notre retour sincère à des affections aussi naturelles que les affections religieuses; et si les âmes venaient à sortir à cet égard de leur froideur, si les choses de la religion venaient à reprendre pour la masse des hommes instruits autant d'attrait qu'elles leur ont inspiré longtemps d'indifférence, qui ne sent à quel point pourraient s'animer les plaintes qu'inspirent les restrictions, la gêne, l'arbitraire auxquels elles demeurent assujetties.

Je dis donc que ce régime est la source de beaucoup de difficultés et de discordes; et encore fait-il moins de mal peut-être par les tristes divisions qu'il provoque et par le trouble qu'il entretient dans les relations que par la sécurité trop grande qu'il donne, d'autre part, aux clergés qu'il favorise, au clergé catholique surtout, et par les obstacles qu'il oppose ainsi au perfectionnement du ministère ecclésiastique.

Si le clergé voit une partie de la société, la partie instruite et éclairée, celle précisément dont le concours lui serait le plus nécessaire, se tenir en général éloignée de lui, ce n'est par aucune raison qui soit inhérente à la nature même de son ministère, et parce qu'il s'occupe de choses que nous ne pouvons savoir: c'est bien plutôt parce qu'il ne sait pas assez les choses dont la société s'occupe; parce qu'il ne la connaît pas suffisamment; parce que, de son côté, il se tient trop loin d'elle, de ses travaux, de ses arts, de sa civilisation, des choses qui lui inspirent l'intérêt le plus vif et le plus légitime. Le clergé, sans doute, ne peut pas tout savoir. Il a sa spécialité comme toutes les professions. Mais, en s'occupant surtout des travaux de sa profession, il pourrait acquérir d'exactes notions

de ceux de toutes les autres, et s'animer pour les occupations de toutes d'une vive et juste sympathie. On est prévenu contre les dispositions d'esprit qu'on lui suppose. On signale comme déplorablement arriéré l'enseignement de ses séminaires. On lui reproche d'être demeuré étranger à la marche de toutes les sciences d'observation, même des sciences morales et sociales, qui tiennent de si près à l'exercice de ses fonctions, et de tristes symptômes nous viennent révéler, de temps en temps, même sous ce dernier rapport, l'état peu avancé de ses connaissances.

A quoi tient cet état d'esprit du clergé, si préjudiciable à l'influence qu'il devrait naturellement avoir? Entre autres causes au régime qui nous occupe, et à la situation immuable qu'il lui a créée. En le mettant à l'abri de toute concurrence, on l'a délivré de tout souci et désintéressé de tout effort. Encore une fois il ne pouvait être question de toucher à son existence officielle; mais en le maintenant dans la situation privilégiée que lui avaient faite les lois organiques des divers cultes, au moins fallait-il ne pas l'y défendre contre tout danger extérieur de rivalité. C'était le servir, loin de lui nuire, que de le laisser exposé à des contradictions sérieuses, à des concurrences actives, partant, au danger des défections, et c'était dans cette pensée sans doute que la Charte, se plaçant en dehors des cultes légalement organisés, et parlant d'une manière générale, avait voulu que tout le monde pût professer sa religion avec une égale liberté.

La liberté des cultes indépendants, sérieusement établie à côté de l'organisation des cultes officiels, serait certainement le meilleur moyen d'obvier aux inconvénients inséparables de cette organisation, et de préparer la société, en ce qui touche l'exercice des cultes, au seul arrangement qui soit véritablement légitime et raisonnable. Cette liberté, dont on s'effraie, serait, sans contredit, surtout avec l'aide d'une police judiciaire intelligente et ferme, qui réprimerait les entreprises extravagantes ou immorales et ne laisserait le concours s'établir qu'entre des cultes honnêtes et sérieux, cette liberté, dis-je, serait le moyen le plus légitime, le plus aisément praticable et le plus efficace de faire la police du clergé le plus puissamment constitué, de modérer ses prétentions, de l'accoutumer à l'in-

dulgence, de l'obliger à perfectionner son enseignement, à accroître ses connaissances, à se rapprocher de la société, à se mettre en plus étroite communauté d'idées et de sentiments avec elle; et non-seulement ce libre concours de tous les cultes, exactement surveillé, aurait pour effet de les perfectionner tous, mais, en les accoutumant à se tolérer mutuellement, à vivre en paix sous la même loi, il ferait tomber graduellement l'hostilité qui les a divisés si longtemps, et rendrait possible jusqu'à un certain point, dans l'avenir, la fusion de toutes les croyances.

Que cette liberté fût légitime, il est assurément fort superflu de s'arrêter à le démontrer. L'État ne doit aux divers cultes que ce qu'il doit à toutes les professions honorables. Son devoir est de les protéger tous, au moins tous ceux qui ne blessent ni l'ordre public, ni la morale; mais il n'est ni dans ses obligations, ni même dans son droit, d'en faire dominer aucun, et si quelqu'un ici pouvait articuler des plaintes, ce ne seraient pas, on doit assez le comprendre, ceux à qui ont été assurés d'avance, au lieu de la simple liberté, une existence officielle considérable et de grands avantages publics.

Que ce régime de liberté fût praticable, il n'est guère plus nécessaire de le prouver, quoi qu'aient pu dire sur ce point certains publicistes, et, dans le nombre, des hommes d'une grande valeur.

« Je suppose, a écrit M. de Sismondi, un gouvernement qui, tel que celui d'Amérique, respecte toutes les opinions religieuses, les protège toutes, mais n'en fait dominer et n'en paye aucune, et je ne crois pas que sa tâche soit accomplie, s'il laisse les prédicateurs de toutes les sectes assaillir tour à tour la multitude par tous les moyens qui peuvent agir sur les imaginations exaltées, se disputer les consciences, multiplier les terreurs, et précipiter les esprits dans cette espèce de folie, la plus contagieuse de toutes, celle qui résulte de l'enthousiasme religieux. N'est-ce pas un droit et un devoir pour la société de protéger la raison publique, et de repousser l'invasion de ces maladies de l'esprit, comme elle repousse celle de la fièvre jaune et de la peste?... Quand les gouvernements instituèrent dans chaque secte un clergé régulier, qu'ils dotèrent richement, ils rendirent, sans le vouloir, un grand service

à la raison humaine ; car les prêtres, par cela seul, devinrent bien moins actifs et bien plus raisonnables ¹. »

Il y a quelques réponses simples, et, je le crois, péremptoires à faire à ces observations. La première c'est qu'avec la volonté du monde la plus libérale, il ne serait pas possible de faire défrayer par le trésor public les clergés de tous les cultes qui pourraient avoir légitimement la pensée de se constituer. La seconde c'est qu'il ne suffit pas toujours de doter richement un clergé pour le rendre raisonnable, et M. de Sismondi en fournit lui-même une preuve irrécusable, dans ce qu'il dit de l'Église catholique, « qui, à la richesse et au crédit d'un clergé constitué et qui ne souffrait pas de rivaux, avait su joindre le zèle ingénieux, ardent, persévérant de ses ordres mendiants, qui avaient besoin de convertir pour vivre ; » et dans ce qu'il ajoute de ces missionnaires catholiques de la Restauration, qui appartenaient bien aussi à un clergé constitué et doté par l'État, et qui ne s'en faisaient pas moins, selon ses propres paroles, « une profession du travail d'exalter les esprits les plus faibles, d'éveiller les terreurs des femmes, des enfants, des vieillards, d'égarer leur raison par des prodiges, de bourreler leur conscience par des remords que le souvenir d'aucun crime ne justifiait, etc. ². » Enfin, une dernière réponse, c'est qu'en effet *l'État n'a pas accompli sa tâche à l'égard des diverses religions, par cela seul qu'il les protège toutes sans en payer et sans en faire dominer aucune* ; et il est vraiment étrange qu'un publiciste aussi judicieux que M. de Sismondi demande si on laissera les prédicateurs de toutes les sectes se livrer à la série d'excès qu'il signale, et dans le nombre desquels il en est beaucoup de condamnables et quelques-uns d'ouvertement criminels : comme si le régime de la liberté impliquait naturellement la tolérance de tels actes ; comme si d'ailleurs plusieurs de ceux qu'il rapporte, et quelques-uns des plus graves, n'avaient pas eu lieu précisément dans des pays où les cultes sont légalement constitués et dotés !

Non, sûrement, l'État ne doit point souffrir de telles licences,

¹ Voy., dans le *Censeur européen* du 1^{er} janvier 1820, une lettre fort éloquente sur la liberté des cultes, que M. de Sismondi adressait de Pesca, en Toscane, aux éditeurs de ce journal.

² *Ibid.*

là du moins où il sait et veut faire son devoir, et l'on ne peut approuver, à cet égard, ni l'inexpérience ou l'incurie des gouvernements qui laissent tout faire, ni la paresse ou la lâcheté de ceux qui, pour n'avoir rien à faire, prennent le parti de tout empêcher. L'État, en respectant la liberté religieuse de de toutes les sectes, doit réprimer indubitablement les excès de toutes ; et le seul point à débattre ici c'est de savoir s'il a besoin de se charger, pour y réussir, de constituer et de doter leurs clergés ; si même il y réussit par ce moyen ; et peut-être, en examinant ce point avec quelque attention, reconnaitrions-nous que la chose à laquelle il parvient le plus sûrement par cette organisation officielle de certains clergés et par la consécration publique qu'il leur donne, c'est à rendre beaucoup plus difficile la répression de leurs excès. On en pourrait citer bien des preuves ; mais, pour ne pas sortir des faits que rappelle M. de Sismondi, je me borne à dire que, du temps de la Restauration, les actes et les discours les plus répréhensibles des missionnaires catholiques restaient absolument impunis, bien qu'ils parlassent au nom d'une religion que la charte de 1814 déclarait être la religion de l'État, tandis qu'on poursuivait sans miséricorde, pour le seul fait de s'être réunis sans permission, les ministres de tout culte dissident.

Au reste la question n'est pas précisément de savoir si l'État a eu tort ou raison de donner à de certaines sectes religieuses le privilège d'une constitution officielle. Je me borne à répéter qu'il doit réprimer les excès de toutes, et que s'il se croit capable de contenir celles dont il a, par son concours, démesurément accru la puissance, à plus forte raison pourrait-il réprimer les écarts de celles qui n'auraient reçu de lui aucune consécration et qui resteraient livrées à leurs seules forces.

Enfin, que la liberté surveillée et contenue des sectes indépendantes, admises à subsister et à se développer à côté de clergés officiels devenus très-puissants, fût un moyen efficace de faire la police de ceux-ci, de modérer leur ambition, d'affaiblir leurs préjugés, de leur inspirer des sentiments d'indulgence, de les exciter surtout à perfectionner leur instruction, et, en entretenant une vive émulation entre toutes les sectes, de les rapprocher néanmoins, de les rallier de plus en plus aux mêmes principes, et, au milieu de beaucoup de diver-

gences apparentes, de les concilier par degrés à une réelle unité de croyances, c'est encore un point sur lequel il est peu nécessaire que j'insiste. On comprend assez, sans que je le dise, ce que la crainte des défections, rendues possibles par la liberté de la concurrence, pourrait inspirer de bonnes pensées et faire faire d'utiles retours sur eux-mêmes, même à des clergés dotés aux frais de l'État et jouissant d'une grande existence officielle. On conçoit aussi combien ce concours, une fois établi, une fois entré dans le droit commun et passé dans les habitudes universelles, serait de nature à faire tomber enfin d'anciennes hostilités et à opérer d'heureux rapprochements entre toutes les sectes.

La religion, qui est la chose du monde dans laquelle on a le plus voulu arriver à l'unité par l'autorité, est celle au contraire où était le moins légitime l'emploi de la contrainte, et où la justice et le bon sens commandaient davantage de n'employer que la liberté pour arriver à l'unité. Sûrement l'unité à laquelle la liberté pourrait conduire ne serait pas cette unité menteuse, qui se soucie peu de l'accord des sentiments, pourvu qu'il y ait uniformité dans les paroles et dans les actes ; mais, moins entière en apparence, elle serait plus parfaite en réalité : ce serait l'unité qui nait du libre concours des volontés et des intelligences, celle qui est selon l'esprit de Dieu, celle qui se manifeste dans toutes ses œuvres, l'unité dans la variété, une grande identité de pensée dans une grande diversité de formes ; et je ne doute point qu'au sein d'une véritable liberté de religion, les communions chrétiennes, extérieurement plus nombreuses et plus divisées, ne fussent au fond plus unies et ne devinssent plus réellement homogènes.

Sûrement, de ce que cette liberté des cultes indépendants, à côté de l'existence privilégiée des cultes officiellement reconnus, semble, spéculativement, la chose du monde la plus légitime, la plus praticable, la plus propre à produire d'heureux effets, il ne résulte pas qu'on en doive faire immédiatement l'application ; de ce qu'elle semble littéralement écrite dans la Charte, il ne faut pas inférer qu'on la doit violemment introduire dans les faits, et en faire à tout prix le principe régulateur de la législation et de la pratique administrative en cette matière : il faut encore, pour agir avec intelligence et avec sa-

gesse, que la société le comprenne et le veuille ainsi. Il est bien entendu qu'à cet égard, ainsi qu'en toute autre matière, il n'y a à faire que ce que comporte la situation, que ce que commandent les idées véritablement dominantes, et que rien ne doit être précipité, ni forcé. Mais, quelle que soit la chose praticable en fait, il n'en demeure pas moins constant en principe, que, hors de la liberté, ni progrès, ni rapprochements, ni fusion, ni relations paisibles et faciles ne sont possibles; comme il est constant que, hors des bonnes relations et des sentiments de justice qui les font naître, il n'y a point à attendre de liberté : elle n'est possible, dans la religion comme en toutes choses, qu'avec le progrès de ces sentiments, et à mesure que s'étendent et s'affermissent les principes de la vraie sociabilité.

Il nous reste à cet égard beaucoup à faire. Nous aurions tous à renoncer à quelque injustice, à nous désister de quelque folle exigence, et la liberté des cultes n'est réellement compatible ni avec les prétentions de l'État, ni avec celles du clergé, ni avec celles du public. Pour qu'elle fût possible, il faudrait que l'État renonçât au droit qu'il s'arroge d'exclure du nombre des cultes permis ceux qu'il n'aura pas préalablement autorisés, et qu'il cessât de vouloir identifier la liberté des cultes avec l'interdiction de tout culte qui tenterait de s'établir sans sa permission. Il faudrait que le clergé privilégié, satisfait de ses privilèges, s'accoutumât au moins à supporter la concurrence des clergés non privilégiés, et, s'il craignait que la concurrence ne l'exposât à des défections, qu'il prit le bon moyen pour les rendre impossibles : qu'il tachât de comprendre mieux qu'aucun autre les besoins religieux de la société; qu'il les satisfît mieux qu'aucun autre; qu'il devint de tous le plus éclairé, le plus dévoué, le plus libéral, le plus modéré, le plus indulgent envers ses adversaires. Il faudrait que le public libéral, en souhaitant que les clergés officiels abandonnassent graduellement ce qu'ils peuvent avoir d'injustes privilèges, apprît d'ailleurs à respecter un peu leur liberté; que, relativement au clergé catholique notamment, tout en continuant à réprimer son penchant à la domination, il renonçât enfin à la prétention, fort peu libérale, de le dominer, de l'entraver, de l'asservir à l'État, d'en faire un instrument de sa politique, et, en le retenant sous la main de l'État, de le mettre

néanmoins hors de l'État, de l'exclure, en quelque façon, de toute l'économie sociale.

Il n'y a dans cette singulière prétention ni justice, ni bon sens. Le prêtre cultive des affections excellentes; il remplit dans la société un rôle très-important : il est incroyable qu'on ne veuille pas le voir figurer parmi les pouvoirs sociaux aussi bien que tous les membres du corps social par qui sont exercées d'autres professions. Les générations qui ont précédé la nôtre étaient à cet égard plus équitablement inspirées. Il y avait des évêques, des curés, des pasteurs dans nos premières assemblées nationales. On sentait probablement qu'il fallait appeler dans ces assemblées les hommes les plus notables de toutes les professions qui concourent à la vie sociale, et que les membres éminents du sacerdoce n'étaient pas les moins dignes d'y entrer.

Tout cela n'est pas aisé à obtenir sans doute. On sait avec quelle peine nous parvenons à nous défaire de ce qu'il peut y avoir d'injuste dans nos prétentions. Mais, aisé ou non, cet abandon de nos sentiments d'injustice est nécessaire, indispensable; et si le ministère sacerdotal, pour être exercé avec puissance, attend de ceux qui le pratiquent qu'ils joignent aux aptitudes qui tiennent à l'art, celles que réclament la conception et la conduite des affaires, et qu'ils possèdent en outre de bonnes habitudes privées, il n'exige pas moins impérieusement qu'on possède, en général, de bonnes habitudes sociales, et qu'on sache se renfermer, relativement aux cultes, dans les règles de justice qui doivent présider à toutes les relations.

§ 6. — DES CONDITIONS MATÉRIELLES DESQUELLES DÉPEND L'EFFICACITÉ DE L'OFFICE SACERDOTAL.

Il n'est pas d'art qui semble avoir mieux compris que le sacerdoce l'importance des moyens qui constituent les conditions matérielles de la conservation et de l'accroissement de la puissance productrice en industrie; il n'en est pas que l'inspiration ou la réflexion aient mieux averti de la nécessité d'avoir des établissements bien situés, bien conçus, bien adaptés à leur destination, pourvus des ustensiles nécessaires, etc.

Et en effet, il suffit de voir quelle place occupent en général la plupart des édifices religieux, les temples, les églises, et quel soin on a pris, à peu près partout, de les construire au point le plus central des circonscriptions paroissiales, et au milieu même des populations sur lesquelles ils étaient destinés à agir, pour juger quel prix on a attaché à choisir des emplacements convenables.

Il ne faut de même qu'examiner un moment le caractère de ces édifices pour voir avec quelle justesse et quelle sagacité l'art religieux les a appropriés à leur destination, et comme tout y concourt à l'effet qu'ils doivent produire. Considérez, à l'entrée des temples chrétiens, ces deux tours qui se dressent et s'élancent, portant leur front dans le ciel; cette nef qui, se proportionnant aux tours placées aux deux côtés de son entrée principale, s'élève, s'étend, pour préparer un magnifique abri au peuple des fidèles, et rappelle, en se croisant avec le transept, le signe du culte chrétien; aux deux côtés de la nef, ces faisceaux alignés de colonnes, dont l'extrême division déguise le volume, et qui, se ramifiant à leurs extrémités, se dispersent le long des voûtes, courent y distribuer la solidité sans pesanteur, et portent légèrement sur leurs têtes toutes ces voûtes symétriquement groupées; ces hauteurs immenses où la lumière s'obscurcit, où le chant s'étend et se perd comme dans un vague horizon; ces bas-côtés sombres, tous ces recoins mystérieux, ces demi-ténèbres du sanctuaire; au dehors, ces tours encore, se subdivisant en tours plus petites, qui se terminent comme elles en flèches aiguës; cette flèche principale, partant du sommet de l'édifice, au point où se croisent les deux nefs, et dont la hauteur, supérieure à celle des tours mêmes, semble se perdre dans le firmament; ces innombrables contreforts se terminant tous en pointes triangulaires; toutes ces sommités qui s'élancent et prennent un aspect fuyant et pyramidal,... et dites s'il était possible de concevoir des constructions plus merveilleusement adaptées aux fins que la religion se propose, plus propres, extérieurement, à élever des pensées vers le ciel, et, intérieurement, à faire entrer le recueillement et l'émotion dans les âmes !

¹ Voy. le beau travail de M. Sulp. Boisserée, intitulé : *Histoire et description*

Voulons-nous considérer un moment, à leur tour, les instruments innombrables et si divers dont l'art religieux dispose au sein de ces édifices ? les cloches qu'il y a suspendues et dont le son, qui agit si puissamment sur l'âme, excite des émotions si variées ? ces orgues immenses qui versent dans le lieu saint les torrents d'une harmonie tour à tour si forte, si douce, si grave, si pénétrante, et toujours si profondément religieuse ? ces orgues de moindre dimension, destinées à l'accompagnement habituel du chant, et qui semblent plus expressives encore ? ces statues et ces tableaux qui décorent en si grand nombre l'intérieur du temple, ces candélabres, ces lampes, ces flambeaux disposés avec art, ces dais somptueux, ces croix, ces bannières éclatantes, et tout cet appareil d'instruments destinés aux cérémonies du culte, et qui concourent tous à l'effet qu'il doit produire ?... Nous reconnaitrons qu'il est bien peu d'arts, surtout dans le nombre de ceux qui exercent directement leur action sur l'homme, qui emploient des ustensiles plus nombreux, et qu'il n'en est guère peut-être qui obtiennent de l'ensemble de leurs appareils des effets plus puissants.

Enfin, voulons-nous considérer le culte en action ? Nous découvrirons sans peine que ses cérémonies, dans le culte catholique surtout, et particulièrement dans les lieux où il est célébré avec un certain degré de solennité et de magnificence, exigent le concours d'un nombre de personnes plus ou moins grand, entre qui sont partagés les rôles, qui figurent dans les cérémonies à des titres divers, pour des opérations séparées et distinctes, et nous reconnaitrons aisément que la fin du culte est d'autant mieux remplie, et l'effet qu'il doit produire sur les âmes d'autant plus sûrement obtenu, que le partage est mieux fait entre l'officiant, ses acolytes et tous ses assistants, et que tous ils concourent à l'objet de la cérémonie avec plus d'ensemble, d'unité et de convenance.

Il n'y a donc pas à mettre en doute qu'il ne faille ici, comme dans tous les arts, des établissements bien situés, bien

de la cathédrale de Cologne, accompagnées de recherches sur l'architecture des anciennes cathédrales. — Voy. aussi, dans les Tablettes universelles, recueil périodique qui a paru quelque temps sous la Restauration, quelques pages pleines de goût, de sagacité et de justesse, sur le magnifique ouvrage de M. Boisserée.

appropriés à leur objet, pourvus des appareils nécessaires, où le travail à faire soit convenablement distribué, et le peu que je viens de dire montre assez que l'art religieux a compris cela aussi bien qu'aucun autre. On le sent du reste au simple aspect des édifices consacrés au culte, et la chose devient particulièrement sensible si l'on y pénètre aux heures de la célébration des offices, et dans les moments où s'accomplissent les actes de la religion les plus saisissants, quand le son des cloches ébranlées, l'harmonie pénétrante de l'orgue, l'éclat des cierges allumés, la fumée enivrante des parfums, quand tous les moyens dont l'art religieux dispose sont mis en œuvre pour éveiller dans l'âme de certaines émotions.

Sûrement les instruments matériels du culte ne sont pas disposés partout d'une manière également heureuse. Il peut y avoir des églises mal situées ; il y en a de mal construites ; il y en a plus encore de mal décorées ; le culte n'est pas célébré partout avec la même pompe, et cette pompe surtout n'est pas partout également appropriée à sa fin, également propre à faire naître la piété dans l'âme des fidèles. Il est bien des églises dont l'architecture ne témoigne guère de la foi de leurs constructeurs, soit laïques, soit même ecclésiastiques ; et si tout ne nous avertissait de l'affaiblissement des idées religieuses, si l'on ne savait déjà à quel point le sens du christianisme s'est perdu, il ne nous faudrait assurément, pour nous en apercevoir, que regarder un peu ce que sont les églises que depuis longtemps on élève, et se demander sous l'influence de quel sentiment ces édifices peuvent avoir été conçus. Combien, en effet, de ces monuments élevés au dieu des chrétiens, qu'on pourrait prendre, extérieurement, pour des temples dédiés à quelque divinité païenne, et, intérieurement, pour des constructions destinées à quelque usage purement civil, pour des salles de spectacle ou de concert, pour des bazars, pour des halles ! Il serait bien superflu de demander où est le Dieu caché, *Deus absconditus*, dans quelques-uns de ces temples prétendus, où tout est livré à l'insolence des regards profanes, où il n'y a rien de mystérieux et de profond, où pénètre de toutes parts une indiscrete lumière, où les sanctuaires sont ouverts, où l'œil peut en quelque sorte plonger jusqu'au fond des tabernacles.

Et cet oubli du sentiment chrétien, dans les œuvres de l'art religieux, dont on ne parviendrait peut-être à découvrir la première trace qu'en remontant à une époque fort éloignée de nous, à l'époque de la Renaissance, à celle où le sentiment de l'art antique s'est ranimé et est venu mêler sa poésie à une poésie d'une nature si différente, cet oubli, dis-je, ne se manifeste pas seulement dans la forme intérieure et extérieure des édifices consacrés à la religion ; il n'est guère moins sensible dans leur décoration, ni même, à quelques égards, dans les formes qu'on y donne au culte, et, par exemple, dans l'habitude qu'on a eue longtemps de mêler des chants scéniques à de la musique religieuse, et d'adapter des airs profanes à des cantiques pieux. Pour comprendre jusqu'où a pu aller, à cet égard, l'oubli de toute convenance, il suffit d'ouvrir quelque recueil de cantiques à l'usage des missions, et de voir sur quels airs on y a mis les paroles les plus religieuses. On n'a pas pris garde, évidemment, que la musique était pour quelque chose dans l'effet que la religion visait à produire, et que des paroles dévotes, sur des airs voluptueux, ou guerriers, ou grivois même, n'étaient pas de nature à éveiller des sentiments bien chrétiens. Qu'on juge par ces méprises étranges, par ces contresens odieux, à quel point les idées chrétiennes se sont affaiblies jusque dans les âmes qui devraient en avoir le mieux retenu la divine empreinte.

Heureusement l'esprit du siècle nous ramène à cet égard dans la bonne voie. Le sentiment de l'art chrétien commence à renaître. On tend à abandonner, dans les constructions de l'ordre religieux, les formes de l'architecture grecque, et peu d'architectes aujourd'hui feraient la faute de donner, même extérieurement, à une église, les formes d'un temple païen. On ne mutile plus, sous prétexte de les rajeunir, les églises dites gothiques. On répare ou l'on achève ces monuments dans l'esprit selon lequel ils ont été conçus. Le même esprit préside à leur restauration intérieure. Enfin, un juste sentiment des bienséances ecclésiastiques a déjà fait bannir, jusqu'à un certain point, des chants d'église, la musique dramatique, les ariettes, les airs d'opéra, et il faut espérer qu'on ne s'arrêtera pas à moitié chemin dans cette heureuse rénovation. C'est par le chant surtout que la religion agit sur le cœur, et rien n'est

si désirable que de voir la musique religieuse reprendre un caractère vraiment religieux. Le caractère de la musique sacrée est tel qu'elle ne saurait être confondue avec aucune autre, et qu'aucune ne pourrait utilement la remplacer; aucune n'aurait cette majesté divine, cette indéfinissable douceur, cette ineffable suavité; aucune ne serait propre, au même degré, à élever, à toucher, à purifier les âmes.

Quelles que soient, au surplus, sur ces divers points, les tendances contemporaines, une chose demeure constante, c'est que le sacerdoce ne peut pas plus que les autres arts se passer d'instruments matériels, ni négliger d'adapter de plus en plus ces instruments aux fins spéciales qu'il se propose; que cette classe de moyens se joint merveilleusement, pour assurer le succès de sa mission, à celle dont nous avons d'abord présenté l'analyse, et que sa puissance, comme celle de tous les travaux, se compose à la fois de facultés personnelles et de moyens extérieurs et réels.

Je n'insiste pas davantage. J'en ai dit assez, je pense, pour donner une juste idée de la nature du sacerdoce, de son influence, de ses moyens d'action. Je passe, sans rien ajouter, au chapitre qui doit terminer ce onzième livre et compléter ce que j'avais à dire des arts qui travaillent à la formation des mœurs. Nous allons voir seulement qu'à la différence de l'éducation et du sacerdoce, qui travaillent à la formation des mœurs en général, le gouvernement n'a à s'occuper, lui, que de l'application des principes de la morale sociale, c'est-à-dire de celle qui préside aux relations.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Suite des arts qui travaillent à la formation des habitudes morales. — Du Gouvernement.

§ 1. — OBJET PROPRE DU GOUVERNEMENT.

Après tout ce qui a déjà été dit, dans le cours de cet ouvrage, de la fonction que le gouvernement est appelé à remplir dans la société en général et dans chacun des arts qu'elle embrasse en particulier, je n'aurai pas besoin, je pense, de beaucoup d'efforts pour faire comprendre quel est son objet et sa nature.

Quelle que soit l'extension qu'ont prise en réalité ses attributions, et surtout celle que des théories exorbitantes ont essayé, dans ces derniers temps, de leur donner, il n'y a rien d'incertain dans ce qui constitue sa tâche véritable.

Indubitablement cette tâche est spéciale; elle est circonscrite, et elle se distingue nettement de celle de tous les autres arts qui entrent dans l'économie de la société.

A considérer les choses, sinon en fait, du moins en principe, le gouvernement n'a foncièrement à jouer le rôle ni d'exploiteur de mines, ni d'agent du voiturage, ni de manufacturier, ni d'agriculteur, ni de médecin, ni d'artiste, ni de maître d'école ou d'instituteur, ni de ministre du culte, ni d'aucun des

arts qui entrent avec lui dans l'économie sociale, et dont nous venons de décrire la nature, l'influence et les moyens d'action. Il a, comme eux tous, sa tâche particulière; il est essentiellement le gardien de la paix, le protecteur de l'ordre, le créateur et le conservateur des bonnes relations, le *formateur* des habitudes de justice, d'équité, de sociabilité qui les font naître, et, pour faire naître ces bonnes habitudes, il dit, sur toutes choses, les mauvaises actions qu'il faudra s'interdire, et veille à la répression des actions défendues; c'est-à-dire qu'il remplit dans ce but les fonctions de législateur et d'exécuteur de la loi, et que, pour assurer l'exécution de la loi, il fait l'office tout à la fois de surveillant, d'officier de police, d'agent du ministère public, de magistrat instructeur, de juge, de juge civil et de juge criminel, d'agent de la force publique, etc.

A ces titres, il régit, si l'on veut, tous les arts; mais il ne les régit que d'une manière indirecte. Il ne lui appartient de les gouverner ni en s'en emparant pour les exercer, ni en en livrant le monopole à des classes ou à des corporations privilégiées, ni en les mettant en tutelle et en les soumettant de quelque façon que ce puisse être à la censure préalable et à la direction arbitraire de ses propres agents : il ne lui appartient de les gouverner qu'en réprimant le mal que peuvent faire ceux qui les pratiquent et tout ce qui est de nature à rendre nuisibles les actes auxquels ils se livrent, c'est-à-dire l'inattention, l'imprévoyance, les incuries, les témérités qui peuvent être la source de quelque dommage pour autrui.

A vrai dire, le gouvernement, du moins dans les pays où les hommes s'appartiennent, n'a d'action directe à exercer que contre les prétentions injustes et les actions malfaisantes, et encore les seules mauvaises actions qu'il soit chargé de redresser sont celles qui atteignent autrui; car il n'est pas dans sa mission d'empêcher celles par lesquelles on ne fait de mal qu'à soi-même, et il ne lui appartient pas plus de régler les mœurs privées que de gouverner les arts : il n'est appelé à réprimer les penchants vicieux que dans les actions nuisibles à autrui par lesquelles ces penchants se manifestent.

Il se distingue en cela très-sensiblement des autres arts qui travaillent à la formation des habitudes morales; car ceux-ci nous exercent à l'accomplissement, sans distinction,

de tous nos devoirs moraux, tandis que le gouvernement n'a mission de nous former, lui, qu'à l'accomplissement de nos devoirs sociaux, et parmi ceux-ci même il n'est chargé de nous enseigner que ceux qui sont légalement obligatoires : il n'intervient point pour nous forcer à l'accomplissement de ceux qui ne sont obligatoires que moralement, tels que les simples devoirs de charité, de bienveillance, de politesse : il laisse ce soin à l'éducation proprement dite et à la religion.

Il se distingue aussi des autres arts qui concourent à la formation des habitudes morales par sa manière particulière d'agir ; car si l'action qu'il exerce a une sphère moins étendue, elle est, d'un autre côté, bien plus forte et plus réprimante ; et tandis que l'instituteur n'a qu'un droit très-limité de punir, que le prêtre se borne à nous menacer de peines à subir dans une autre vie, que l'un et l'autre n'agissent en quelque sorte sur les hommes que par voie de conseil et de persuasion, le gouvernement agit, lui, par voie de contrainte, et est armé par la société de toute la force nécessaire pour que ses ordres et ses défenses aient un effet assuré. Il arrête matériellement les désordres, il châtie les mauvaises actions, il termine les différends, il procure l'exécution des contrats : c'est là son action immédiate ; et c'est par la manière dont il exerce cette action, par l'usage qu'il fait des moyens de contrainte dont il est armé, par l'intelligence, la justice et la fermeté modérée avec lesquelles il réprime les actions malfaisantes et les prétentions injustes, qu'il entretient ou qu'il fait naître la paix dans les relations, et qu'il dresse à la longue les citoyens à ces bonnes habitudes de la vie civile que sa mission est précisément de former.

Il est si vrai que le gouvernement ne peut gouverner que d'une manière indirecte, et seulement en réprimant les mauvaises actions et les prétentions injustes, que du moment qu'il veut faire autre chose et gouverner directement les arts ou les mœurs de la société, il va contre l'objet même que sa mission lui assigne, et devient inévitablement une cause de perturbation.

Qui ne sent, par exemple, tout ce qu'il serait exposé à rencontrer de résistances et à fomenter de désordres, s'il allait se mettre en tête de devenir le régulateur direct des mœurs ?

Qui ne sait tout ce qu'il a causé de trouble partout où il l'a tenté, et qui supporterait aujourd'hui parmi nous que, se mettant à la place du directeur spirituel ou du père de famille, il voulût s'ingérer encore, comme il l'a fait si longtemps, dans le gouvernement des choses qui n'intéressent que la morale personnelle; prescrire, par exemple, l'accomplissement de certains devoirs purement religieux, la célébration des jours fériés, l'observance des jeûnes, la fréquentation des sacrements? qu'il prétendît, comme il l'a fait encore, ordonner la continence dans le mariage en temps de carême; régler la dépense qu'il sera permis de faire en bâtiments, en meubles, en repas, en ajustements¹? N'est-il pas évident que tout cela est hors de ses attributions véritables, et que loin de rendre, par de telles règles, la société plus paisible et mieux ordonnée, il ne ferait, en les établissant et en voulant contraindre les citoyens à les observer, que provoquer de graves et inévitables désordres?

Qui n'aperçoit également qu'il devient une cause de trouble en s'ingérant abusivement dans le règlement des arts, en prétendant les gouverner d'une manière directe, en s'emparant des uns, en en livrant d'autres au monopole de classes indûment favorisées, en en soumettant un plus grand nombre à la tutelle plus ou moins gênante de la multitude de ses agents? Qui supposera qu'il soit en son pouvoir de mettre beaucoup d'arts en régie, comme il fait des postes, des tabacs, de l'enseignement sans soulever de sérieuses et très-légitimes résistances? de rétablir les anciennes corporations, comme il en a rétabli quelques-unes, sans faire revivre toutes les divisions et les querelles qu'elles suscitaient? Qui voudra nier que la censure préalable et la formalité de l'autorisation à laquelle restent encore soumises tant d'industries ne soient de nature à provoquer les réclamations les plus sensées et les plus justes? que les règlements restrictifs auxquels sont assujettis, en particulier, dans les rapports de peuple à peuple, les mouvements de l'industrie des transports, n'aient fait naître de très-nombreuses et très-graves complications?

¹ Voy., dans le *Dictionnaire de police* de De la Marre, et dans le *Recueil général des anciennes lois françaises*, tout ce qui est relatif à l'ancienne législation somptuaire et au règlement des mœurs.

Il est vrai qu'après avoir créé ces complications, ce serait un désordre nouveau que de n'en pas tenir compte, et d'agir comme si elles n'existaient pas. Mais c'est assurément un très-grand mal que de les avoir fait naître ; et il est si vrai que par là les gouvernements ont mis dans la société de dangereux ferments de trouble, de division et de discorde, que le meilleur et le plus sûr moyen qu'ils puissent avoir, de longtemps, d'arriver à rétablir l'ordre et de parvenir à pacifier et à faciliter les relations, ce sera de corriger leur propre ouvrage, de revenir des écarts où ils sont tombés, et de se placer, vis-à-vis de tous les arts, dans une situation plus juste et plus naturelle ; de les gouverner moins, c'est-à-dire d'une manière moins directe ; de renoncer à l'insupportable prétention de les organiser, de les régenter, de régler leurs mouvements, et en les laissant davantage à leur propre impulsion, de se restreindre, de plus en plus, à ne les gouverner qu'en réprimant les faits dommageables et punissables que peuvent commettre ceux qui les pratiquent. Encore une fois leur tâche essentielle se réduit à cela.

Il y a, au surplus, un moyen infailible de discerner ce qu'il leur appartient de faire, et ce qui est en dehors de leurs véritables attributions ; car les fonctions qui leur sont propres ont ce caractère spécial qu'elles ne sauraient jamais tomber dans le domaine de l'activité privée, tandis que l'activité privée a toujours part plus ou moins aux travaux qu'ils ont usurpés sur elle.

Ainsi il ne viendrait assurément à l'esprit de personne de demander la liberté de faire la loi, de l'appliquer, de rendre la justice, d'établir et de lever l'impôt, etc., etc. ; tandis que nul ne croit faire une chose exorbitante, au moins en pays de liberté, en revendiquant, par exemple, le droit de pratiquer tel culte de son choix, ou bien le droit de se livrer à l'exercice de l'enseignement, et de fait, tout le monde participe plus ou moins à l'exercice de ces arts, ou de ces ministères, comme on voudra les appeler ; arts qui ne sauraient jamais revêtir le caractère d'une magistrature, et qui sont demeurés et deviendront de plus en plus des travaux particuliers, encore bien que, par un insigne abus, on les ait fait entrer plus ou moins dans le domaine de la puissance publique.

Le départ est ainsi aisé à faire entre ce qui est réellement et ce qui réellement n'est pas du domaine de l'autorité. Ce qui est de son domaine, c'est tout ce qui fait partie des attributs de la souveraineté, ce que nul, en particulier, ne saurait élever la prétention de faire; et ce qui, au contraire, ne fait pas naturellement partie de ses attributions, c'est ce que tout le monde peut réclamer et réclame en effet la liberté de faire. Il y a, entre les pouvoirs qui lui appartiennent et ceux qui appartiennent aux particuliers, toute la différence qui existe entre des professions privées et des magistratures publiques. Elle seule a le droit d'exercer des magistratures, et elle n'a le droit de s'emparer d'aucune profession; elle n'a même le droit d'en gouverner directement aucune, et il ne lui appartient de les gouverner qu'en réprimant les actes nuisibles et les prétentions injustes de ceux qui les exercent.

Que si, du reste, après ces explications, il restait encore des doutes sur le véritable objet du gouvernement et sur les limites naturelles de la puissance publique, il suffirait, je pense, pour achever de les dissiper, d'ouvrir le code politique des nations les moins arriérées, et d'en examiner avec quelque attention les dispositions fondamentales. Quelque imparfaite qu'ait été la rédaction de ces lois, les plus capitales de toutes, on y a pourtant déterminé avec plus ou moins d'intelligence et de soin ce que la puissance publique n'aurait point légalement le droit de faire, et l'on peut voir qu'il y a été stipulé notamment qu'elle serait obligée de respecter la personne et la propriété de chacun, et, parmi les propriétés, la plus indiscutable de toutes, celle des facultés de chaque individu et la liberté de les appliquer à toutes sortes d'arts et de travaux paisibles. On lui a sans doute laissé le droit ou plutôt imposé le devoir d'empêcher l'usage abusif que tel ou tel citoyen pourrait faire de ses forces: c'est précisément pour cela qu'elle est instituée; c'est la raison même de son existence; mais si on l'a chargée de réprimer l'abus, c'était uniquement afin de préserver l'usage, c'est-à-dire pour qu'il ne fût permis à personne de le troubler, et il tombe sous le sens, qu'on n'a pu vouloir l'autoriser à faire elle-même le mal qu'elle était expressément chargée d'interdire à tous et de réprimer.

On a dit que restreindre à ce point la tâche de l'autorité

souveraine, ce serait limiter infiniment trop ses attributions ; que cette autorité n'aurait rien à faire, si elle n'était chargée que du maintien de l'ordre et de la paix, de l'administration de la justice, du soin d'entretenir les bonnes relations et de former les citoyens aux habitudes de la vie sociale ; qu'on avait pu soutenir ces choses-là du temps de la Restauration, et sous un gouvernement qui s'était laissé subjugué par des tendances *anti-nationales*, mais qu'une telle prétention était insoutenable sous un gouvernement *national* ; qu'un gouvernement *national* ne pouvait être chargé de trop de choses ; que sa mission véritable était de conduire toutes les affaires de la société, de se mêler à tous ses travaux afin de les mieux diriger, de se montrer le promoteur habile et actif de toutes les grandes entreprises, etc.

Je n'essaierai pas de dire ce qu'ont fait de mal ces théories, reproduites à satiété depuis la révolution de 1830 ; ce qu'elles ont fomenté de corruption, ce qu'elles ont préparé de difficultés pour l'avenir, ce qu'elles ont semé de germes de trouble, ce qu'elles ont mis notamment de confusion dans les idées, et à quel point elles ont altéré le peu d'intelligence qu'on avait acquis durant la Restauration des véritables attributions de l'État, attributions dont tous les bons esprits alors s'efforçaient de se former des idées justes, et dont le sentiment depuis semble s'être entièrement perdu. Je me borne à faire remarquer combien est destitué de sens le motif sur le lequel ces théories se fondent, et ce qu'il y a d'absurde à dire que les attributions de l'État, limitées ainsi qu'il a été dit plus haut, seraient infiniment trop restreintes.

On ne prend pas garde que le travail qui consisterait à limiter ces attributions est de telle nature qu'il ne saurait être entrepris qu'avec le concours de l'État lui-même, qu'il serait déjà pour lui une tâche immense, et que l'État ne parviendra à accomplir une tâche si vaste qu'avec infiniment de temps, de soins et d'efforts ¹.

On ne sent pas suffisamment d'ailleurs combien la tâche de l'État, alors même que déjà elle aurait été ainsi transformée, serait encore considérable, et quel travail ce sera, dans tous les

¹ Voy. ce qui a été dit à ce sujet, t. I, livre IV, chap. VII, § 7.

temps, que le maintien, au sein d'une liberté croissante, d'un ordre toujours plus exact; que le soin de faire naître et d'entretenir entre les hommes des relations de plus en plus perfectionnées; qu'une habile et active administration de la justice civile et pénale, et, avant tout, qu'une juste et intelligente définition des actes qui doivent être permis et de ceux qui doivent être défendus.

Cette tâche, qu'on trouve si simple, exigerait bien des améliorations dans la plupart de nos codes, et l'on ne prend pas garde combien, à beaucoup d'égards, ils l'ont encore imparfaitement remplie; combien notamment ils renferment de preuves que le législateur n'a pas suffisamment connu les lois économiques de la société et les conditions naturelles de son développement; combien à cet égard il s'est glissé d'erreurs dans nos lois civiles¹; combien nos lois administratives apportent de restrictions indues à la liberté du travail; combien de désirables garanties du bon ordre nous font encore défaut au milieu de tant de gênes inutiles; combien finalement il reste d'imperfections dans le départ qui a été fait du bien et du mal, des choses à autoriser et des choses à interdire, dans le choix des formes destinées à régler l'application de la loi au fait, dans celui des peines employées à réprimer les faits punissables et à corriger les penchants antisociaux. Il est certainement permis de dire que dans beaucoup de ces choses il n'y a encore, à bien des égards, que des à peu près, et que l'art de gouverner les hommes, qui semble avancé quand on songe à la rudesse et à la grossièreté de ses débuts, est encore dans un véritable état d'enfance, comparé à ce qu'il pourrait être, et à ce qu'il deviendra de plus en plus sans doute, à mesure que le gouvernement, dont l'activité s'est fourvoyée dans tant de fausses directions, concentrera d'avantage cette activité, sollicitée aujourd'hui par tant d'objets étrangers à ses attributions véritables, sur l'objet essentiel qui devrait l'occuper, c'est-à-dire sur le soin si grave, si compliqué et si étendu

¹ Voy. sur ce sujet, dans les *Mémoires de l'Acad. des sciences morales et politiques*, t. II, p. 261, un excellent travail de M. Rossi. Si le code civil a pu fournir matière à de telles remarques, on sent combien les autres branches de notre législation, et en particulier notre législation administrative, seraient plus propres encore à provoquer de semblables réflexions.

de réprimer les faits nuisibles, de corriger les penchants antisociaux, de former, en un mot, les habitudes qui doivent présider aux relations entre les hommes.

§ 2. — OFFICE SOCIAL DU GOUVERNEMENT.

On ne saurait assez dire quels sont l'intérêt et l'importance de la tâche que le gouvernement a mission de remplir. Plus le monde avance, en effet, plus il s'engage dans les voies du travail, et plus il a besoin que la puissance politique, en gênant de moins en moins ses travaux, lui procure une sécurité toujours plus parfaite, et réprime de mieux en mieux dans les habitudes de la vie sociale tout ce qui est de nature à troubler la paix.

Cette sécurité est pour les peuples laborieux et cultivés la chose du monde la plus désirable. Si ceux qui font de la guerre leur élément, qui passent leur vie au sein du trouble et des alarmes, peuvent à la rigueur s'en passer, il n'en est pas ainsi de ceux qui travaillent et se civilisent. Ceux-ci éprouvent de bonne heure un besoin croissant de sûreté, et si ce besoin n'est pas satisfait, il arrive infailliblement qu'ils déclinent. Sitôt que la sûreté diminue, le travail se ralentit; les désordres s'aggravent et se prolongent, les travailleurs se découragent et le travail cesse; les valeurs existantes sont consommées, la misère fait irruption, la population décroît et devient de plus en plus rare: ralentissement du travail, appauvrissement, dépopulation, tel est l'enchaînement des effets désastreux qui se manifestent inévitablement partout où la sûreté vient à faire défaut, et ces effets sont d'autant plus sensibles, que le trouble et le découragement ont plus d'intensité et de durée.

Il y a eu des preuves de ceci dans tous les pays du monde, et il y en a encore partout où l'on peut avoir à craindre des violences ou des déprédations, partout où un peuple de mœurs laborieuses peut être traité en peuple conquis, que les conquérants soient venus du dehors ou qu'ils aient surgi du sein de la population même. Il est digne de remarque que les pays privés de sûreté présentent tous un aspect uniformément misé-

nable. Qu'on songe à ce que sont devenues les riches contrées qui tombèrent au xv^e siècle sous la domination des Turcs; qu'on se souvienne de l'état où le régime de la Terreur avait, en quelques années, fait tomber la France; qu'on voie celui qu'offre, depuis plus de trente années, malgré son affranchissement, l'Amérique méridionale, en l'absence de tout gouvernement durable et régulier; qu'on se rappelle encore l'état que commençait à présenter la France, dans les premières années qui suivirent la révolution de juillet, sous l'influence des émeutes, et avant que le nouveau régime eût suffisamment réussi à les décourager; qu'on songe à la réduction que les consommations subirent alors, à ce qu'il y eut, quelque temps, d'entreprises ajournées, de travaux interrompus, de fabrications réduites, d'établissements inoccupés, de capitaux qui s'éclipsèrent, etc. Je pourrais aisément multiplier les exemples: rien ne serait moins difficile que d'en trouver de nombreux et de frappants¹.

Faute de protection et de sécurité suffisantes, tous les biens perdent de la valeur, et toutes les facultés productives sentent décroître leur énergie: avec de la sécurité, au contraire, la valeur de tous les biens s'accroît, et toutes les facultés deviennent actives et fécondes. A chaque progrès de la sûreté et de la confiance qu'elle inspire, se développe un surcroît de prospérité, et chaque accroissement de prospérité rend le maintien de la sûreté plus désirable et plus nécessaire.

Il est impossible de ne pas être frappé des progrès que font les besoins d'ordre, à mesure que s'étend et se perfectionne la civilisation. Ces besoins veulent être de mieux en mieux satisfaits comme tous les autres, et l'on en vient à raffiner sur ceux-là comme sur tous: on éprouve le désir d'une justice plus prompte, plus exacte, plus complète; on demande qu'elle soit toujours mieux dirigée, qu'elle respecte davantage la liberté en maintenant plus exactement l'ordre, qu'elle maintienne l'ordre dans l'intérêt même de la liberté, qu'elle le fasse con-

¹ Voy., pour l'appréciation des effets que produisirent les désordres dont fut suivie, durant plusieurs années, la révolution de 1830, l'article excellent que M. Saulnier, directeur de la *Revue britannique*, publiait sous le titre de *Bilan de la guerre et des émeutes*, dans le t. VII, p. 5 et suiv., de la 2^e série de ce recueil.

sister à empêcher que nul ne soit troublé dans l'usage innocent de ses facultés et de ses ressources ; enfin, cette sécurité dans la liberté, on ne veut pas seulement qu'elle soit entière, mais encore qu'elle soit durable, et non-seulement qu'elle acquière de la stabilité, mais qu'en s'affermissant elle se généralise, que le sentiment s'en étende graduellement sur de plus grands espaces et sur un plus long avenir, qu'elle permette de plus en plus de s'engager dans des entreprises à long terme et d'étendre partout des relations suivies.

Ces dispositions d'esprit sont la chose du monde la plus naturelle ; elles sont la suite nécessaire et forcée des progrès de la civilisation et de la nature des arts qu'elle développe : il est en effet dans la nature de ces arts de ne pouvoir croître et fleurir qu'au sein de la paix, et de la réclamer toujours plus entière et mieux affermie.

C'est un effet de la civilisation, à mesure que de nouvelles industries s'installent, que les travaux se diversifient, que s'activent et se multiplient les entreprises et qu'il s'y engage de plus grandes masses de capitaux, d'augmenter continuellement le nombre des existences vulnérables.

C'est encore un effet de la civilisation, à mesure qu'elle accroit le nombre de ces existences, de lier d'une manière toujours plus étroite le succès de leurs travaux et l'accroissement de leur bien-être au maintien de la paix, de les rendre, de plus en plus sensibles à ce qui peut la troubler, et de leur inspirer une aversion croissante pour le désordre. Nous avons sous les yeux une multitude d'exemples généraux et particuliers de cette sensibilité, de cette susceptibilité des populations engagées dans les voies du travail, et de la facilité avec laquelle elles prennent l'alarme, surtout à la suite de longues agitations, et quand elles ont été souvent privées de cette sûreté qui leur est si nécessaire. Qu'on en juge par les fluctuations quotidiennes du crédit public, par sa mobilité extrême, par l'effet que produisent, pour peu qu'elles soient sérieuses, les menaces de guerre ou de sédition ; et pour ne citer qu'un fait particulier, qu'on en juge par l'émotion que causait en Angleterre, il y a quelques années, pendant le procès de MacLeod, la crainte d'une rupture avec les États-Unis, et l'anxiété avec laquelle on y attendait des nouvelles. « L'impatience était

si grande à Liverpool, écrivait un journal au plus fort de la crise, que, dès que le *South-America*, qui est arrivé le premier, a été signalé, toutes les affaires ont été suspendues, la bourse et les maisons des principaux négociants sont devenues entièrement désertes, et tout le monde a couru sur la jetée. »

Et non-seulement la civilisation, en accroissant indéfiniment le nombre des hommes qui ne peuvent se passer de sûreté, leur inspire ainsi le besoin d'une sécurité toujours plus profonde, mais elle veut encore, ai-je dit, que cette sûreté acquière plus de stabilité et de durée : car les entreprises auxquelles ils se livrent, exigeant souvent beaucoup de temps, et étant d'ailleurs destinées à se renouveler sans cesse, requièrent naturellement une paix sans intermittence et pour ainsi dire sans fin ; et elle demande en outre que cette sûreté devienne de plus en plus générale : car il est aussi essentiel qu'ils ne soient pas troublés dans leurs échanges que dans leurs travaux ; et, partant, que les populations avec lesquelles ils sont en relations d'affaires, n'aient pas vu non plus leurs spéculations interrompues ; que la sécurité universelle, en encourageant toutes les industries, ait rendu faciles toutes les transactions, et, en multipliant partout les produits, ait ouvert partout la voie aux achats et aux ventes.

Enfin, c'est encore un effet de la civilisation, en affermissant et en étendant la sûreté, de vouloir qu'elle soit d'une nature toujours meilleure, c'est-à-dire qu'elle coûte de moins en moins à la liberté ; car, si elle est si désirable, c'est dans l'intérêt du travail, qui ne peut pas plus se passer de liberté que d'ordre, et il faut que, pour chaque travailleur, il y ait sûreté aussi dans la possession et dans le libre usage de ses facultés.

Encore une fois, on ne saurait dire assez à quel point tous les travaux, pour se développer, ont besoin de jouir, au sein d'une liberté toujours moins limitée, d'une sécurité toujours plus grande, plus générale, plus durable. Cette sécurité, dans une grande liberté d'action, est le principe même de leur fécondité : spéculations, projets, activité, tout s'arrête dès que la sûreté vient à manquer.

Combien donc est importante, surtout quand elle est bien remplie, la mission d'ordre que la société confie au gouvernement, et la classe particulière d'habitudes qu'il est spé-

cialement chargé de former, la classe des habitudes civiles, celle des mœurs qui président aux relations! La tâche du gouvernement la plus immédiate est d'arrêter matériellement tout trouble, tout désordre, de juger les différends, d'assurer l'exécution de ses sentences; mais sa mission plus éloignée, c'est de faire naître, en remplissant bien ces devoirs, des habitudes qui rendent plus tard les mêmes perturbations, sinon impossibles, du moins plus facilement réprimables et graduellement plus rares.

Il n'y a pas de termes pour apprécier le bien que fait la puissance publique, seulement en arrêtant de fait le cours des violences et des contestations privées, en punissant les malfaiteurs, en forçant les plaideurs à accepter des juges. Le seul fait de cette intervention, alors même qu'elle ne serait pas de la meilleure nature, et à plus forte raison quand elle réunit tous les caractères d'un service public intelligent et juste, en même temps que ferme et modéré, est déjà un bienfait inappréciable, et qui n'est apprécié à toute sa valeur que dans les moments redoutables où le cours des lois est interrompu, où l'autorité n'a pas su conserver l'ascendant nécessaire pour les faire respecter, et où chacun est exposé au déchaînement des passions particulières ou collectives. Ce bienfait est tel, que, sans une semblable intervention des pouvoirs publics, non-seulement il n'y aurait ni travail, ni accumulation, ni population croissante, mais que la société n'existe qu'à condition d'être ainsi secourue, et que c'est là le premier et le plus grand des services à lui rendre.

Quand donc par son intervention le gouvernement ne ferait autre chose que réprimer matériellement les désordres et assurer de fait l'observation de certaines règles, hors desquelles il n'y a pas d'existence possible pour la société, il jouerait dans la société le rôle le plus important, et y exercerait la plus salutaire des influences. Mais au-delà de cet effet immédiat, il en produit, par voie de conséquence, un second, qui est d'accoutumer les hommes à l'observation des règles qui sont la condition fondamentale de l'existence et des progrès de toute société, c'est-à-dire de les former aux habitudes de la vie civile; et son influence, sous ce second aspect, est d'autant plus digne d'être appréciée, qu'il ne réussit véritablement à maintenir

l'ordre et le bon accord dans la population qu'à mesure qu'il est mieux secondé par les habitudes publiques, et que les règles de justice qu'il prescrit puisent dans l'assentiment moral, et, au besoin, dans l'assistance matérielle des populations la force dont elles ont besoin pour se faire respecter. Aussi peut-on dire qu'en rendant les hommes sociaux, en les façonnant aux bonnes habitudes civiles, le gouvernement est, sans comparaison, de tous les arts qui agissent sur eux, celui qui leur donne la plus haute valeur, et qui contribue avec le plus d'efficacité et de puissance à tous les développements que rend possibles le maintien de l'ordre et de la paix dans les relations.

Il faut ajouter que dans un État constitutionnel ce n'est pas seulement en agissant sur les hommes que le gouvernement les façonne aux bonnes habitudes civiles, mais encore en les associant à son action et en les faisant participer à l'exercice des divers pouvoirs qu'il exerce : à la puissance législative par l'institution de l'électorat politique et des corps représentatifs, à l'administration de la justice par l'intervention du jury, à la conservation de l'ordre public et des lois par l'établissement des milices ou des gardes nationales. On sent en effet que, s'il les instruit de leurs devoirs en agissant sur eux par les lois qu'il rend, par la publicité qu'il leur donne et par l'application particulière qu'il en fait, il doit contribuer plus directement encore à les former en les associant à ses actes, et en les initiant aux difficultés pratiques du gouvernement et de l'administration, de la législation et de la justice. On peut dire qu'il complète par là leur éducation et leur donne la façon la plus élevée qu'ils puissent recevoir. Il ne doit, il est vrai, autoriser cette participation des citoyens à l'exercice des pouvoirs publics qu'avec infiniment de réserve, et il suffit de dire qu'elle est destinée à compléter leur éducation, pour faire sentir qu'elle ne peut être raisonnablement permise que lorsque beaucoup d'autres acquisitions ont déjà eu lieu ; mais, sans nous inquiéter ici des précautions avec lesquelles elle doit être autorisée, répétons que lorsqu'elle l'est avec l'intelligence et la prudence requises, elle est au plus haut degré favorable aux progrès des mœurs publiques, et que si les hommes se forment à la vie sociale en subissant passivement l'action des pouvoirs publics, à plus forte raison les pro-

grès de l'éducation civique doivent-ils être rapides lorsque les simples citoyens sont admis à participer à cette action d'une manière active et directe.

En somme, je ne crois pas qu'il soit possible d'exagérer l'importance du rôle que joue le gouvernement, ni la valeur des services qu'il rend en maintenant l'ordre dans la société, et surtout en y faisant naître les habitudes les plus propres à l'assurer : le respect pour les personnes, pour les propriétés, pour la pleine et générale liberté du travail, pour l'inviolable possession des fruits qu'on en obtient, pour la facilité des transactions, pour la fidèle exécution des contrats, pour la liberté des transmissions de bien gratuites, en même temps que des aliénations à titre onéreux. En faisant naître ainsi les vraies bonnes relations et les habitudes propres à les entretenir, le gouvernement ouvre toutes les sources de la prospérité sociale, et c'est avec juste raison qu'on le place au premier et au plus haut rang des arts qu'embrasse l'économie de la société.....

Mais c'est assez nous occuper de la nature du gouvernement et de l'influence qu'il exerce. Parlons maintenant de ses moyens ; et, après avoir dit en peu de mots de quel ensemble de pouvoirs il se compose, voyons quelles applications on peut faire ici des principaux moyens de puissance auxquels se lie la liberté de tous les arts.

§ 3. — DES MOYENS QUI SONT PROPRES A L'ART DU GOUVERNEMENT. — DE LA MÉTHODE PRÉVENTIVE ET DE LA MÉTHODE RÉPRESSIVE DANS L'ART DU GOUVERNEMENT.

Rien de plus simple et de plus connu, au moins dans son ensemble, que les éléments dont est formé, et les moyens d'action dont est pourvu l'art élevé à qui est spécialement dévolu le soin de maintenir l'ordre, de distribuer la justice, d'entretenir les bonnes relations, et de façonner les citoyens aux habitudes qui les font naître.

Cet art réunit pour ce grand objet quatre sortes de pouvoirs : le pouvoir législatif, un certain pouvoir administratif, le pouvoir judiciaire, le pouvoir exécutif ; c'est-à-dire le pou-

voir qui fait la loi, celui qui en prépare matériellement l'exécution, celui qui l'applique, celui qui l'exécute. Chacun de ces pouvoirs, à son tour, en renferme plusieurs autres qui concourent de diverses façons à la fin particulière qui lui est assignée. Ainsi on voit figurer dans le pouvoir législatif, là du moins où le gouvernement a revêtu des formes constitutionnelles, des corps électoraux, des assemblées représentatives, et finalement le pouvoir royal, agissant par l'intermédiaire de ministres responsables. On remarque dans le pouvoir judiciaire plusieurs sortes d'officiers ministériels, des avocats, le ministère public, des jurés, des juges. Le pouvoir administratif, en se mêlant aux autres pour préparer matériellement leur action, revêt de son côté diverses formes, et emploie un personnel plus ou moins nombreux. Enfin le pouvoir exécutif, qu'il agisse sur des sujets nationaux ou qu'il traite avec des nations étrangères, qu'il procède directement à l'application de la loi ou qu'il exécute seulement les décisions des tribunaux, a besoin à son tour d'un très-grand nombre d'agents, dont l'action se produit sous une multitude de formes : le seul fait d'exécuter les sentences des tribunaux criminels, à mesure qu'on visera davantage, dans la punition des crimes, à la réforme des condamnés, deviendra pour lui une tâche immense et qui exigera certainement le concours d'intermédiaires divers et nombreux, dont l'art existe à peine aujourd'hui.

Mais, quel que soit au reste le nombre des agents qu'emploient tous ces pouvoirs et la diversité des formes qu'affecte leur activité, il est aisé de voir qu'ils tendent tous, par des moyens divers, à une fin commune, qui consiste à déterminer, sur chaque chose, les devoirs et les droits de chacun, à appliquer journellement les lois qui déterminent ces devoirs et ces droits, et, par une juste et exacte application de la loi, à avertir continuellement les citoyens des faits dont ils doivent s'abstenir, des bornes dans lesquelles ils doivent renfermer leur activité pour que la vie commune soit possible, pour que le cours des travaux et des prospérités sociales ne soit pas interrompu, et, comme conséquence, à former graduellement de bonnes habitudes sociales et à établir, à entretenir de bonnes relations entre les hommes.

On remarque sûrement que, dans cette analyse sommaire des pouvoirs dont se compose l'appareil gouvernemental, je ne fais figurer que la portion du pouvoir administratif qui est nécessaire pour la mise en action des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, et que je ne parle pas, d'ailleurs, des autres branches de l'administration, et notamment de celles qui s'appliquent aux innombrables objets que l'Etat tient sous sa tutelle et qu'il gouverne plus ou moins directement. Il ne faut pas se méprendre sur les raisons de cette lacune. On n'en doit inférer ni que je n'ai pas aperçu ce qu'il y a de plus considérable et de plus saillant dans notre établissement public, ni que je ne compte pour rien ce que d'autres peut-être seraient disposés à compter pour tout. Je sais quelle est la place qu'occupe dans l'ensemble des pouvoirs publics l'administration proprement dite. Je sais notamment quelle est l'importance et l'étendue de la tutelle que l'administration exerce sur une multitude d'objets. J'ai assez dit que cette tutelle ne pouvait être légèrement ni abandonnée, ni même modifiée et restreinte. Je vais avoir plus d'une occasion de rappeler dans le cours de ce chapitre les réserves que j'ai déjà formulées sur ce point. Je suis bien résolument d'avis qu'on ne doit renoncer au régime de la tutelle administrative que lorsque la chose est devenue véritablement nécessaire et que les populations ont été suffisamment préparées à un si grand changement.

Mais, quelles que soient à cet égard l'étendue et la sincérité de mes réserves, il suffit que la tutelle administrative ne tende aucunement à la fin dont je m'occupe dans ce chapitre, pour que je n'aie point à la comprendre dans la nomenclature des pouvoirs dont le gouvernement a besoin pour arriver à cette fin. Or, il est certain qu'elle ne concourt point à la formation des bonnes habitudes sociales. Bien loin de là, son effet le plus manifeste est d'en prévenir ou d'en ajourner la formation. Qui ne sent, en effet, que dans les choses qu'elle soustrait à l'activité des particuliers, et dans lesquelles elle se réserve le droit d'agir seule ou de ne permettre à personne d'agir qu'avec son autorisation, où il n'y a de volonté spontanée que la sienne, la volonté de personne ne peut se former? Il est possible, sans doute, qu'il y ait des raisons pour retran-

cher ainsi, au moins temo rai rement, de certaines choses du domaine de l'activité universelle. Il est surtout possible qu'il paraisse commode à l'administration d'en user ainsi, et de supprimer la liberté afin d'empêcher qu'il n'en soit fait abus. Mais ôter aux particuliers jusqu'à la possibilité de mal faire, est-ce les accoutumer à bien agir ? Mettre la volonté de l'État à la place de celle des populations, est-ce le moyen d'obtenir que la volonté des populations se forme ? Il ne faut, pour juger combien la tutelle administrative est peu propre à produire un tel effet, qu'examiner comment elle procède et quelle est la nature de ses prescriptions. Je prie le lecteur de considérer qu'elles ont à peu près exclusivement pour objet des permissions à solliciter, des formalités à remplir, et que tout est bien dès que celui qui veut agir s'est mis en règle avec les pouvoirs qui ont mission d'exercer la tutelle ; qu'il n'y a d'ailleurs, dans l'ensemble du régime auquel il est soumis, rien ou presque rien qui l'avertisse des actions nuisibles et blâmables dont il doit s'abstenir, et rien par conséquent qui tende à lui donner de bonnes habitudes civiles ; tandis que le système tout entier des pouvoirs de répression que j'énumérais tout à l'heure a pour objet, en abandonnant chaque citoyen aux suggestions de son libre arbitre et en lui laissant toute la responsabilité de ses actes, de l'instruire de ce qui est bien et de ce qui est mal, de l'accoutumer à renfermer son activité dans les limites que prescrivent l'intérêt du bon ordre et la justice, et de lui faire contracter ainsi les habitudes que recommande la bonne morale de relation.

J'éprouve le besoin de rendre ceci plus frappant par des exemples, et, en montrant la différence des procédés qu'observent, chacune de leur côté, la tutelle administrative et la justice des tribunaux, de faire mieux sentir celle de l'influence que l'une et l'autre doivent exercer sur les habitudes sociales des hommes soumis à leur action.

On sait, par exemple, comment procède la tutelle administrative pour empêcher qu'il ne soit fait abus de la presse là où elle est chargée de ce soin. Elle se réserve ordinairement le pouvoir de déterminer ce qu'il sera permis d'imprimer, à qui l'impression sera permise, par l'intermédiaire de qui pourront avoir lieu la vente et la distribution : point d'imprimeurs ni

de libraires sans brevet ; point d'impression sans déclaration ; point de publication sans dépôt ; surtout, point de publication ni d'impression sans examen préalable de la censure et sans autorisation. Telles sont, en abrégé, les règles qu'elle impose¹. Or, y a-t-il dans un tel régime quelque chose qui soit de nature à instruire un écrivain de ses devoirs, à le former aux règles d'une bonne morale sociale ? Évidemment non. On l'assujettit à des formalités qui n'ont rien à lui apprendre ; on lui ôte toute liberté et toute responsabilité ; on le soumet aux décisions arbitraires d'un tribunal secret, défenseur d'intérêts variables, inconnus, probablement peu avouables, puisqu'ils n'osent s'avouer et s'exposer à l'épreuve de la discussion. Loin que de tels procédés tendent à éclairer sa conscience, ne les croirait-on pas combinés pour empêcher qu'il acquière aucune notion de ses vrais devoirs ?

Tels ne sont pas les procédés de la justice. Elle laisse, d'une part, celui qui veut user de la publicité à ses propres déterminations ; et, d'un autre côté, elle l'avertit avec le plus grand soin des excès qu'il devra s'interdire : elle lui défend l'injure, la calomnie, la diffamation, la provocation au crime, à la sédition, à la guerre civile ; elle le surveille attentivement pour voir s'il ne commet aucun de ces méfaits ; elle le poursuit s'il s'en rend coupable ; elle le châtie si sa culpabilité est reconnue ; elle veille enfin à ce que le châtiment lui soit profitable. Sûrement, il peut y avoir plus ou moins de justice et d'intelligence dans la création et la mise en œuvre de cet ensemble de moyens ; dans la détermination ou la qualification des actes défendus, dans le mode de surveillance établi, dans le système de procédure institué, dans le choix des peines à infliger, et dans l'application et l'administration de ces peines ; mais n'est-il pas évident que, par sa nature, tout ce régime tend aussi directement à former les habitudes sociales de ceux qui le subissent, que le précédent y tend peu ? Passons à un autre exemple.

On sait par quel ensemble de moyens la tutelle administrative cherche à empêcher qu'il ne soit formé aucun établissement

¹ Voy. le régime qu'avait établi, à cet égard, le décret du 5 février 1810, qui avait fait de la direction de l'imprimerie, de la librairie et de l'exercice de la censure, une grande administration qui s'étendait à tout l'empire. — Voy. aussi ce que la loi du 21 octobre 1814 avait conservé de cette législation.

de la nature de ceux qu'elle qualifie d'incommodes, d'insalubres ou de dangereux, dans des emplacements où ils pourraient nuire. Elle n'admet pas que les particuliers puissent avoir à cet égard des volontés, ni qu'il faille les accoutumer à s'en former de justes et de raisonnables : elle ne leur parle, à ce sujet, ni de droits, ni même de devoirs ; elle concentre exclusivement leur attention sur des formalités à remplir, formalités qui varient suivant la classe de l'établissement à créer et le plus ou moins de gravité des inconvénients qu'il présente. S'agit-il, par exemple, d'établissements de la première catégorie ? elle exigera qu'une demande soit adressée au préfet, que ce magistrat la transmette à tout ce qu'il y a de municipalités dans un rayon de cinq kilomètres autour de l'établissement à fonder, qu'elle soit affichée dans toutes ces communes, et qu'elle y devienne la matière d'une enquête dans laquelle chacun, particulier ou maire, sera admis à faire opposition à la création de l'établissement projeté ; on consultera les ingénieurs, les conseils de salubrité, les architectes de la petite voirie ; il y aura avis du conseil de préfecture, avis du préfet, avis du ministre, avis du comité des travaux publics, et tout se terminera finalement par une ordonnance arbitraire rendue en Conseil d'Etat (a). Telle est la série des formalités par lesquelles devra passer celui qui voudra fonder un établissement incommode, insalubre ou dangereux, de la première classe. Or, y a-t-il dans tout cela quoi que ce soit qui tende à l'instruire de ses véritables obligations, des distances où il doit se placer, des précautions que raisonnablement il doit prendre ? Non, assurément. La tutelle administrative se charge de tout décider pour lui. Elle n'admet pas qu'à cet égard il puisse jamais apprendre à se conduire, ni qu'elle doive rien faire pour l'accoutumer à prendre de lui-même de bonnes déterminations.

En serait-il de même sous un régime qui n'admettrait d'autre intervention que celle du juge ? Sûrement non. Les décisions purement répressives du pouvoir judiciaire, tout en laissant les citoyens à leur libre arbitre, tendraient à les avertir

(a) Le décret, dit de décentralisation, du 25 mars 1852 (tableau B, n° 8), et celui du 13 avril 1861 (tableau B, n° 7), ont modifié sur ce point l'état de la législation : ces deux décrets ont attribué au préfet le pouvoir d'autoriser les établissements de première classe dans les formes antérieurement déterminées pour cette nature d'établissements et avec les recours existant pour les établissements de deuxième classe.

des bornes où ils doivent se renfermer. Ils sauraient que le droit qui leur appartient d'exercer leur industrie et d'user de leur propriété ne peut pas impliquer celui de nuire. Ils trouveraient dans la loi l'expresse défense de rien faire sur leur propriété qui pût altérer sensiblement la valeur des propriétés voisines, ou devenir pour les voisins une cause appréciable d'insalubrité, d'incommodité ou de danger. Ils seraient d'ailleurs l'objet d'une exacte surveillance, et s'ils ne tenaient pas compte des défenses de la loi, si, par incurie ou par témérité, ils faisaient sur leur fonds des choses qui pussent être pour les voisins une cause imminente de dommage, on n'attendrait pas que le dommage eût été souffert pour réprimer cette infraction aux règles de la prudence et les obliger à détruire, à déplacer, à rectifier les ouvrages exécutés. Ils seraient ainsi très-directement intéressés à prendre leurs précautions d'avance, à s'éclairer de l'avis des hommes de l'art, à s'entendre au besoin avec leurs voisins, plutôt que de s'exposer au risque de se voir contraints à supprimer ou à changer leurs établissements avant même d'avoir pu les mettre en exploitation. Tout, dans la loi et dans l'application qui en serait faite, tendrait également à les instruire de l'exacte mesure de leurs obligations, et à leur faire contracter des habitudes conformes aux règles d'une bonne police.

Rien ne serait si aisé que de mettre en parallèle, sur beaucoup d'autres points, les procédés de la tutelle administrative et ceux de la justice, et de confirmer par de nouveaux exemples la preuve que ceux-ci sont infiniment plus propres que ceux-là, ou plutôt sont exclusivement propres à nous former aux bonnes habitudes de la vie civile. Mais la proposition me paraît suffisamment établie. Je répète qu'il peut y avoir dans les convenances administratives, dans l'état des esprits, dans le pli qu'on leur a fait prendre, des raisons suffisantes pour respecter les règles établies; mais il n'est pas permis de dissimuler que, sur les points qui restent ainsi soumis à la tutelle de l'administration, la formation des bonnes habitudes civiles est plus ou moins entravée et faussée, et partant qu'il ne saurait y avoir lieu de faire figurer cette tutelle dans la nomenclature des pouvoirs publics qui sont véritablement préposés à la formation des mœurs sociales.

Il y a d'ailleurs une raison particulière de ne s'en point occuper ici, dans ce fait qu'elle tend naturellement à se circonscire, à se restreindre de plus en plus. C'est l'effet des développements successifs de la société. Peu à peu l'activité individuelle tend à prendre la place de l'activité administrative. Ce progrès, quelque lent et disputé qu'il soit, et qu'il doive être, est constant. Il se fait sentir dans toutes les branches de l'activité sociale, depuis l'exercice des droits politiques jusqu'à celui des dernières professions réglementées, et, à mesure qu'il s'accomplit, ce qui était jusque-là réglé préventivement par l'administration, tombe sous la surveillance et sous l'action répressive de l'autorité judiciaire, qui, en laissant les citoyens à leur libre arbitre, se borne à les retenir dans la bonne voie quand ils s'en écartent et à les y ramener quand ils en sont sortis.

A vrai dire, les progrès du gouvernement consistent surtout dans cette substitution graduelle de l'activité de la société à celle de l'administration, et de la police judiciaire à la police administrative. Peu à peu des choses que le gouvernement tenait directement sous sa main lui échappent, pour passer aux mains des particuliers, et dès qu'une chose jusque-là dépendante de l'administration vient à tomber ainsi dans le domaine de l'activité générale, il y a pour le gouvernement nécessité d'examiner à quelles actions nuisibles et punissables l'usage de cette liberté nouvelle pourra donner lieu, devant quels juges et suivant quelles formes ces actions seront poursuivies, à quelles réparations seront tenus ceux qui les auront commises, quelle punition leur sera infligée, comment cette punition sera subie. Ce n'est que lorsque ces diverses dispositions ont été prises, que telle ou telle profession, tel ou tel ordre de fonctions ou de travaux, livrés jusque-là à l'arbitraire administratif, commencent à être gouvernés comme ils doivent l'être, et les perfectionnements du gouvernement consistent surtout dans ces retranchements successifs que subit le domaine de l'arbitraire, et dans la substitution, sagement et habilement préparée, à cet arbitraire, de l'autorité de la loi et de celle des tribunaux, appliquées uniquement à la répression des actes nuisibles.

Sans doute il est fort à souhaiter que la tutelle de l'admi-

nistration, sur tous les points où elle ne peut encore être remplacée par la libre action du public, soit bien constituée et bien exercée ; mais, dans l'intérêt qui nous occupe, ce qui importe surtout, c'est qu'il en soit ainsi des pouvoirs qui ont véritablement pour mission de former la morale sociale ; c'est que la base de ces pouvoirs soit placée où il convient, c'est-à-dire qu'ils émanent de cette partie de la population où l'état de la société veut que se trouve la source même de toute autorité ; c'est, en outre, qu'ils soient habilement et libéralement constitués ; c'est encore que les attributions réparties entre ces divers pouvoirs soient convenablement délimitées ; c'est enfin et par-dessus tout qu'ils soient capables de faire de ces attributions un bon emploi, c'est-à-dire que le pouvoir législatif sache déterminer d'une manière intelligente et juste les actions que chaque citoyen devra s'interdire, les réparations auxquelles seront tenus et les traitements que devront subir ceux qui commettront ces actions ; que le pouvoir judiciaire sache faire une application impartiale et éclairée de ces dispositions aux espèces qui lui seront soumises ; que le pouvoir exécutif finalement sache préparer la voie aux décisions de la législature et des tribunaux, et assurer tout à la fois l'exécution des lois et celle des sentences du juge.

Occupons-nous donc essentiellement de cette partie fondamentale du gouvernement, et voyons quelles applications on peut y faire des moyens d'action sur lesquels la puissance de tous les arts repose.

§ 4. — EN QUOI CONSISTE LE TALENT DE LA SPÉCULATION DANS L'ART DU GOUVERNEMENT.

Comme tous les autres arts, l'art qui pourvoit à la police sociale et qui se charge de former les hommes aux bonnes relations, a besoin à la fois des moyens d'action qui tiennent aux personnes et de ceux qui se réalisent dans les choses : il exige, pour la conduite des affaires et dans la pratique du métier, les diverses aptitudes générales dont la nécessité s'est révélée à nous dans toutes les industries ; il requiert des mœurs privées

d'autant plus honorables et surtout une morale de relation d'autant plus juste et plus éclairée, qu'il a mission d'apprendre à vivre à tous les autres ; enfin, il lui faut, comme à tous, des ateliers, des centres d'action bien situés, bien organisés, pourvus de diverses sortes d'instruments ou de mécanismes, et où les occupations soient convenablement séparées et distribuées.

Et d'abord nous allons reconnaître aisément qu'il n'est pas d'art où soient plus hautement réclamés les divers ordres de talents qui constituent le génie des affaires, et en premier lieu le talent du spéculateur.

S'il est un art, en effet, où l'on ait été possédé du démon de la spéculation, depuis un demi-siècle surtout, et au milieu des passions ambitieuses ou cupides que nos révolutions ont excitées, cet art est certainement la politique. Non-seulement il n'en est pas où l'on ait spéculé davantage, mais il n'en est pas où les spéculations aient été habituellement plus irréflectives et aient abouti plus fréquemment à des résultats déplorables.

Qui pourrait compter dans les pays libres de l'Europe les échecs qu'ont essayés les partis, seulement depuis cinquante ans ? Qui pourrait dire ce qu'il a été fait régulièrement ou irrégulièrement de tentatives de réformes, et combien en pourrait-on noter qui aient été menées habilement et heureusement à fin ? Quelles séries de mécomptes, de déboires, d'entreprises avortées, de mystifications cruelles ! Quel était l'objet qu'on s'était proposé, et quels ont été, la plupart du temps, les résultats obtenus ? A combien d'actes de violence et d'iniquité des entreprises destinées à mieux assurer les droits de tous n'ont-elles pas donné lieu ! Quels désordres des spéculations qui visaient à rendre les relations plus justes, plus régulières et plus paisibles n'ont-elles pas engendrés ! Que de projets qui devaient hâter le cours de la prospérité générale, et qui n'ont amené que des déprédations et des destructions ! Et quels n'ont pas été les retours des révolutions même les plus heureuses ? Quand s'arrêteront et à quoi s'arrêteront celles de l'Amérique espagnole et celles de l'Espagne ? Combien, chez nous, même, où, dès le début, on avait peut-être plus d'avance, n'y a-t-il pas eu, depuis cinquante ans, de changements de régime ; et maintenant que nous semblons être parvenus à un régime plus stable, quelle instabilité encore dans les minis-

tères et dans les majorités qui les appuient, et comment ne pas reconnaître le peu de certitude et de fixité des principes qui nous dirigent, quand on songe que, depuis la révolution de 1830, nous avons eu treize ministères en dix ans, tandis qu'en quatre-vingt-sept ans l'Angleterre n'en a eu que vingt-quatre¹ ? Enfin, dans les réformes de détail qu'on a entreprises, combien d'erreurs encore et de lacunes et d'incorrections ! Combien de choses mal commencées et qu'il a fallu reprendre en sous-œuvre ! Combien de choses qu'on croyait avoir terminées, de choses décrétées et redécouvertes, et qui sont toujours à faire ou à refaire !

Et veut-on savoir d'où sont venues toutes ces déceptions ? de ce que les spéculateurs politiques spéculaient mal ; de ce que les réformes qu'ils tentaient n'étaient presque jamais convenablement et suffisamment préparées. Ces spéculateurs ne savaient pas assez combien ils avaient de choses à considérer, combien ils avaient de précautions à prendre, et quelle distance il y a trop souvent, dans l'art qui consiste à gouverner les hommes, des vérités consacrées par la théorie aux vérités devenues susceptibles d'application.

Les spéculateurs politiques ont ordinairement le tort de supposer que tout ce qui est vrai en théorie pourrait être immédiatement traduit en fait, ou, plus brièvement, que tout ce qui est vrai est praticable. Ils font profession de croire que les idées les plus justes sont nécessairement les plus communes ; que les plus avancées sont, par cela même, les plus généralement reçues ; que le public, en fait de législation, a la science infuse ; qu'une multitude d'hommes, médiocrement instruits en particulier, doivent naturellement former un peuple intelligent, pris en masse ; que la volonté générale ne peut pas errer ; qu'on ne saurait, en conséquence, reconnaître trop de droits à la généralité des individus que renferme un État ; qu'il suffit de leur attribuer de grands pouvoirs, pour être sûr qu'ils en feront un bon usage ; qu'on perfectionne toujours le gouvernement en admettant un plus grand nombre d'hommes au partage de l'autorité, et que le vrai moyen de lui faire faire

¹ En 87 ans, c'est-à-dire de 1754 à 1841. Voy., dans les *Débats* du 3 septembre 1841, la liste chronologique de ces vingt-quatre ministères.

des progrès est de la faire descendre; que d'ailleurs, alors même qu'une nation est peu avancée, on peut suppléer aisément par l'émotion à ce qui lui manque de lumières, la moraliser en l'exaltant, lui donner des vertus par ordonnance, suppléer aux mœurs par les lois, neutraliser les vices inhérents à un état de culture très-imparfait ou très-défectueux par l'adresse et la subtilité des combinaisons politiques, et, alors même qu'un peuple serait dominé par le plus âpre égoïsme, le constituer de si bonne sorte, qu'il agisse comme s'il n'était déterminé que par la considération désintéressée du bien général ¹.

C'est ainsi que les spéculateurs raisonnent. Et quels exemples n'ont-ils pas donnés, de nos jours, de ces divers écarts? Quelles espérances, depuis un demi-siècle, n'a-t-on pas fondées sur l'extension des droits politiques, abstraction faite de l'appétitude naturelle et de l'expérience acquise des populations? Que n'a-t-on pas attendu des déclarations de droits? Quelle foi n'a-t-on pas placée dans l'artifice des formes constitutionnelles? N'est-il pas vrai qu'on fait dépendre, avant tout, l'amélioration des pouvoirs publics de l'avènement d'un plus grand nombre de citoyens à l'électorat, à l'éligibilité, et en général d'une participation plus étendue des populations à l'exercice des divers pouvoirs que le gouvernement embrasse? N'est-il pas vrai qu'en accusant les gouvernements de demeurer en arrière, on vise toujours davantage à faire partir le mouvement des réformes des classes les moins avancées? N'est-il pas vrai qu'on croit à la possibilité de suppléer par des artifices d'organisation à ce qui peut leur manquer de lumières et d'expérience? N'est-ce pas ainsi qu'on procède à peu près partout depuis cinquante ans? Les peuples de l'Amérique espagnole n'avaient-ils pas cru fermement qu'il leur suffisait de décréter chez eux les constitutions des États-Unis pour y éta-

¹ *Il faut*, disait l'abbé Siéyès, que dans la décadence même des mœurs politiques, lorsque l'égoïsme paraît gouverner toutes les âmes, *il faut, dis-je, que*, même dans ces longs intervalles, *l'assemblée d'une nation soit tellement constituée, que les intérêts particuliers y restent isolés, et que le vœu de la pluralité y soit toujours conforme au bien général. CET EFFET EST ASSURÉ SI LA CONSTITUTION EST SUPPORTABLE. (Qu'est-ce que le Tiers état ? p. 205, nouvelle édition; Paris, 1822.)*

blir des gouvernements pareils à ceux de l'Amérique septentrionale, et avaient-ils songé le moins du monde à la différence morale des situations ? Enfin, ne tombe-t-on pas plus ou moins partout dans des erreurs du même genre, et quand on tient en général si peu de compte du véritable état des populations, faut-il s'étonner des graves échecs qui sont au bout de tant de folles entreprises ?

Le vice fondamental de la plupart de ces spéculations est qu'on ne distingue pas suffisamment ce qui peut être désirable en droit de ce qui en fait est praticable, ou ce qui est praticable maintenant de ce qui ne le sera que dans un avenir plus ou moins éloigné.

Les réformateurs qui demandent l'extension des droits politiques se fondent sur des banalités presque toujours excellentes en principe, théoriquement très-vraies, mais qui, dans la plupart des cas, sont sans application possible, ou du moins actuellement possible. Comment croire, par exemple, à la nécessité actuelle parmi nous d'une extension des droits politiques, quand, dans les élections politiques, les plus importantes de toutes, un si grand nombre de votes font habituellement défaut ? quand le nombre des abstentions est encore plus grand dans les élections inférieures ? Et comment croire qu'en abaissant le cens on trouverait plus de zèle, lorsqu'il est officiellement établi qu'à mesure que le cens s'abaisse, l'indifférence s'accroît ?

D'un autre côté, les réformateurs qui désirent voir les pouvoirs publics libéralement et habilement organisés, expriment à leur tour un vœu qui est théoriquement fort raisonnable ; mais ce qui est infiniment moins sensé, c'est de croire qu'une certaine organisation des pouvoirs publics suffirait pour neutraliser les vices des éléments dont on les aurait formés. Réunissez beaucoup d'hommes, disait Franklin, et vous réunirez inévitablement avec eux ce qu'ils peuvent avoir d'ignorance, de passions, de vices, de travers d'esprit de toute espèce. Nulle habileté politique ne pourrait faire instantanément d'un peuple ce qu'il n'est pas. Plus les institutions qu'on lui donnerait seraient libérales, et plus, au contraire, il se montrerait tel qu'il est. Il n'est pas d'artifice d'organisation, l'expérience l'a assez prouvé, dont la vertu soit telle qu'il puisse lui épar-

gner une sottise ou une violence que ses instincts ou le calcul mal éclairé de ses intérêts le pousseraient à commettre. Quoi de plus juste, théoriquement parlant, que la demande de l'abolition de l'esclavage, et quoi de plus libéral, d'un autre côté, que les constitutions des États-Unis ? A-t-il été néanmoins au pouvoir de ces constitutions d'assurer aux abolitionnistes l'exercice de leur incontestable droit, ou même de préserver leur sûreté, et n'ont-ils pas été impunément poursuivis, traqués, lapidés, d'un bout de l'Union à l'autre ? Je ne cite que cet exemple, et j'en pourrais citer des milliers. Une organisation libérale des pouvoirs publics, en principe fort désirable, ne saurait, à elle seule, rien garantir, et les spéculations sur la forme de ces pouvoirs, abstraction faite du degré de culture et de la valeur morale des hommes qui les exercent, sont le leurre le plus grossier qu'il soit possible de présenter à des hommes raisonnables.

Enfin, les spéculateurs politiques qui veulent faire servir les pouvoirs constitués à la réforme de tel ou tel abus, ou obtenir leur adhésion à tel principe nouveau de droit public, peuvent, en cela sans doute, entreprendre une chose excellente théoriquement ; mais si l'abus qu'ils attaquent n'a pas été suffisamment ruiné dans les esprits, ou si le principe qu'ils proposent d'introduire dans la loi n'est pas encore devenu assez familier à toutes les intelligences, il n'est guère conforme à la vraisemblance d'admettre que les auteurs de cet essai de réforme prématuré puissent avoir la moindre chance de réussir, et l'entreprise, excellente en théorie, avortera très-probablement quand il faudra en venir à l'application.

Soit donc qu'il s'agisse d'élargir la base des pouvoirs publics, de les mieux organiser, ou d'en faire les instruments nécessaires des réformes les plus judicieuses et les plus libérales, il ne suffit pas de rechercher, comme font les novateurs politiques, ce qui est désirable en principe, il faut tenir le plus grand compte de ce qui est praticable en fait.

Il semble, en vérité, qu'on n'ait jamais remarqué à quel point diffèrent ces deux ordres de recherches. Il faut pourtant prendre garde que les procédés de l'esprit n'y sont nullement pareils. Et en effet, tandis que le théoricien qui cherche ce qui est vrai, fait abstraction de toutes les circonstances, le

praticien, pour arriver à la vérité particulière qu'il a en vue, c'est-à-dire pour discerner ce qui est réellement praticable, est obligé, lui, de tenir compte de toutes les circonstances, et d'examiner quelles sont, des vérités que la théorie enseigne, celles qui ne rencontreraient pas trop de résistance dans les faits.

Sûrement les deux espèces de recherches sont fort essentielles, et si un spéculateur sensé doit tenir compte avec le plus grand soin de l'état présent de la société, et ne rien tenter au-delà de ce que cet état comporte, il ne doit pas se préoccuper avec moins d'attention et de sollicitude de sa fin, de ses tendances générales et des lois naturelles de son développement.

Rien, je l'avoue, ne me paraît moins digne d'un praticien éclairé et prévoyant que de parler légèrement des vérités de théorie, que de les reléguer parmi ces vérités qui ne sont bonnes que pour les livres, qui ne valent rien pour la conduite des affaires, et de ne consentir à leur rendre hommage en principe qu'à condition de n'en jamais faire application, à peu près comme ces honnêtes débiteurs qui ne mettent un certain empressement à reconnaître leur dette qu'à condition qu'on se tiendra ainsi pour satisfait, et qu'on ne poussera jamais l'exigence jusqu'à vouloir que la dette soit payée.

Non : un homme d'Etat avisé ne rend pas seulement hommage aux saines théories ; il tend encore, autant du moins qu'il le peut avec sûreté, à se rapprocher des directions qu'elles indiquent ; il n'a accompli entièrement sa tâche que lorsqu'il a travaillé avec une égale sincérité à démêler les vérités applicables et à en préparer de loin l'application.

Mais notons bien et proclamons avec fermeté qu'il ne doit procéder à l'application des vérités même les plus saines, alors surtout qu'elles n'ont pas été éprouvées, qu'avec une extrême réserve et en ménageant les transitions avec le plus grand art.

Il n'y a d'hommes d'Etat complètement dignes de ce nom que ceux qui joignent à beaucoup de lumières encore plus d'expérience, et qui, théoriciens émérites, sont, en outre, des hommes d'exécution très-habiles et très-exercés.

Un réformateur politique a deux tâches essentielles à rem-

plir : préparer la société à tous les biens désirables, faire actuellement le bien possible. Mais s'il doit toujours tendre au mieux désirable, il ne doit jamais tenter actuellement que le bien réellement préparé.

Le comble de la démeuce serait de proposer à un gouvernement sage de se placer à la tête des novateurs. Un gouvernement ne peut gouverner qu'avec les idées qui dominent, avec les idées qui ont acquis une grande et incontestable majorité : n'est-ce pas assez dire qu'il ne pourrait rien avec des idées nouvelles et qu'il doit s'abstenir avec soin de prendre les nouveautés sous son patronage ? Un gouvernement doit se se tenir loin des nouveautés, même alors qu'elles sont justes, uniquement parce qu'elles sont des nouveautés. De ce que des idées universellement reçues aujourd'hui ont été des paradoxes autrefois, n'ayons pas la folie d'inférer qu'un gouvernement pourrait remplir utilement et efficacement son office en se faisant fauteur de paradoxes. Son devoir, au contraire, est d'écarter les idées paradoxales, même les plus heureuses, jusqu'à ce qu'elles aient eu la gloire de devenir des lieux communs, et d'attendre que les principes justes, mais nouveaux, que professent quelques esprits éminents, mais isolés, aient obtenu enfin l'assentiment général.

En d'autres termes, c'est au milieu des idées qui dominent qu'est la vraie place de toute domination. C'est là que lui commandent de se tenir, non-seulement la prudence, mais encore, notons-le bien, la justice. La justice, en effet, ne veut pas que la minorité gouverne. En vain alléguerait-elle la bonne foi et la fermeté de ses convictions, la majorité, autrement impressionnée qu'elle, pourrait se dire et être en effet tout aussi fermement convaincue, et elle aurait en outre l'avantage décisif d'être la majorité.

En vain encore la minorité objecterait-elle que la raison a toujours commencé par être en minorité : on lui ferait cette réponse péremptoire que de ce que la raison commence toujours par être en minorité, il ne s'ensuit pas que la minorité a toujours raison ; on lui dirait que si la minorité a raison c'est à elle de le faire voir, en tâchant à force de bon sens, de bons arguments, de zèle, de patience, de désintéressement, de courage, de persévérance, de faire passer le grand nombre

de son côté; on lui dirait enfin que, fût-elle la raison même, la minorité ne mérite d'être crue qu'après s'être fait reconnaître pour ce qu'elle est, après avoir rendu familières aux intelligences les vérités qu'elle professe, après avoir convaincu les moins éclairées et les plus défiantes de la justesse et de la pureté de ses vues, après avoir lentement, péniblement, laborieusement conquis la majorité.

C'est faute de vouloir se plier à ces règles élémentaires de bon sens et de justice, et parce qu'ils s'obstinent à en suivre de tout opposées, parce qu'ils refusent de distinguer ce qui est vrai de ce qui est praticable, parce qu'il leur convient de tenir pour praticable tout ce qu'ils trouvent leur compte à faire passer pour vrai, parce qu'ils ne veulent pas se donner le temps de vérifier, de mûrir leurs idées, de les accréditer, d'en préparer sagement l'application, parce qu'ils ne songent qu'à forcer la marche des choses, qu'à surprendre ou à violenter l'opinion, qu'à exalter au lieu d'instruire, qu'à remplacer les voies lentes de l'examen et de la discussion par les entreprises héroïques et les procédés expéditifs; c'est, en un mot, parce qu'ils spéculent mal, déplorablement mal, que tant de spéculateurs politiques échouent. Je reconnais volontiers qu'il n'est pas d'art où l'on voie tant de désappointements, de déconvenues, de désastres, de forces perdues, d'entreprises avortées; mais on avouera qu'il n'en est pas où l'on se livre à plus de spéculations folles, et que si les échecs y sont innombrables, ils y sont, en outre, presque toujours mérités.

Reconnaissons donc que s'il est un talent dont le besoin se fasse sentir dans l'art du gouvernement, c'est celui que dans tous les arts nous avons placé en première ligne, le talent de la spéculation, c'est-à-dire le talent de discerner les choses qu'on peut raisonnablement entreprendre, les idées justes qu'on peut chercher à accréditer, et, parmi les idées justes plus ou moins accréditées, celles qui ont obtenu un assentiment assez éclairé, assez ferme, assez général, pour qu'on puisse, sans injustice et sans imprudence, essayer de les convertir en lois.

Il en faut dire autant de cette autre partie du génie des affaires que nous désignons par le nom de talents administratifs. Il n'est personne qui ne sache à quel point ces talents

sont nécessaires pour assurer le succès de toute réforme et l'application efficace de toute loi nouvelle. C'est peu de ne décréter que des choses justes, sensées et tenues à bon droit pour praticables, il faut encore savoir préparer habilement la mise en œuvre des réformes les plus opportunes. La réforme la mieux conçue échoue si elle n'est organisée avec une certaine intelligence et convenablement opérée. Combien d'excellentes innovations on a rendues vaines dans tous les temps par la maladresse ou la négligence de la mise en œuvre ! Qu'importerait de proclamer la liberté la plus légitime, si l'on dédaignait de prévoir les délits qu'on pourra commettre en en faisant usage, et de décider comment il sera pourvu à la répression de ces délits, ou bien si, ces mesures de précaution ayant été prises, on négligeait d'en faire application et même de prendre matériellement les dispositions nécessaires pour cela ? Que pouvait devenir la liberté, qu'on a quelque temps tolérée, des représentations théâtrales, en l'absence de toute disposition propre à en réprimer les excès ? Que serait devenue la liberté de la presse sans les lois qui ont été rendues pour forcer les écrivains à en modérer l'usage, et sans l'ensemble des mesures qui ont été prises pour assurer l'exécution de ces lois ? Je n'insiste pas sur une vérité naturellement évidente. Le premier besoin de tout réformateur est, sans doute, de ne rien précipiter, de spéculer toujours avec sagesse ; mais une autre condition, non moins indispensable au succès des réformes qu'il entreprend, c'est que la mise en œuvre en soit administrée convenablement.

Me permettra-t-on d'ajouter qu'au talent de l'administrateur il est essentiel qu'il réunisse, ainsi que tout autre entrepreneur, celui du comptable, pris dans une acception très-élevée, et qu'il doit savoir apprécier avec un haut discernement le produit et la dépense ? La proposition, singulière en apparence, est au fond essentiellement vraie. Il n'y a pas à en douter, le spéculateur politique, ainsi que tout autre spéculateur, ne doit pas seulement être en état de juger si la chose qu'il veut entreprendre répond à un besoin réel de la société, et avoir en outre le talent de la mettre en œuvre, il faut aussi qu'il soit capable de juger si le produit vaudra les frais qu'il doit coûter. La réforme à laquelle il songe aurait, il le croit, de bons effets ;

la plupart des hommes instruits en jugent de même, et ils la désirent ainsi que lui. Est-ce assez pour l'entreprendre? Peut-être non. Si, pour opérer ce changement, en apparence si désirable, il y avait encore de très-grands obstacles à surmonter, s'il fallait s'engager dans des luttes longues et peut-être meurtrières, risquer la vie d'un bon nombre de citoyens, troubler la paix de beaucoup d'autres, interrompre le cours paisible des idées, éveiller dans les cœurs les passions haineuses, diviser peut-être pour longtemps diverses classes de la société, il se pourrait que la réforme parût chère; il faut qu'il soit en état d'en apprécier tous les résultats; il le faut, même alors que les esprits y sembleraient le mieux préparés, et qu'il ne croirait pas avoir à craindre de si tristes conséquences; il est bon, dans tous les cas, qu'il sache ouvrir à l'entreprise un compte intelligent et régulier qui fasse connaître ce qu'elle coûte et ce qu'elle rapporte, non pas seulement en francs et en centimes, bien que ce côté du compte ne soit nullement à dédaigner, mais en toute sorte de biens et de maux; qu'il sache la *créditer* de tous les avantages qu'elle procure, la *débiter* de tous les inconvénients qu'elle entraîne, et se mettre, par cette sorte de comptabilité morale en partie double, en état de l'apprécier sous tous les rapports, de juger par où elle réussit et par où elle pêche, en quoi elle mérite d'être maintenue et en quels points elle aurait besoin d'être rectifiée.

Tous les talents qui constituent le génie des affaires, celui du spéculateur, celui du comptable, celui de l'administrateur, trouvent ainsi l'application la plus directe dans le gouvernement, c'est-à-dire dans l'art élevé qui a pour mission spéciale de régler les relations, de former les habitudes sociales, et sont le premier ordre de moyens dont le gouvernement a besoin pour agir avec sécurité et avec puissance, notamment pour procéder à la réforme des divers pouvoirs qui le constituent.

§ 5. — DE LA CAPACITÉ TECHNIQUE CONSIDÉRÉE DANS L'ART DU GOUVERNEMENT.

Nous n'éprouverons aucune difficulté à reconnaître, en second lieu, la force que le gouvernement puise dans les moyens qui

tiennent à l'art, et, avant tout, dans les notions techniques, dans ce que nous appelons la connaissance pratique du métier.

N'en déplaît à certaines personnes dont les préoccupations pourraient à bon droit être qualifiées de pédantesques, ce moyen est de tous ceux qui tiennent à l'art celui qui est le plus nécessaire, et il n'est pas douteux que, pour participer d'une manière intelligente à une branche quelconque du gouvernement, et par exemple à la confection des lois et à l'administration de la justice, la connaissance expérimentale du sujet sur lequel doit porter la loi, celle de la législation existante et celle de l'application qu'en font journellement les tribunaux ne soient infiniment préférables à toutes celles que pourrait posséder le plus grand docteur *in utroque jure*.

Que valent pour les affaires une bonne partie des études juridiques que prescrivent les programmes de l'enseignement public? J'ai entendu déplorer maintes fois le déclin où l'on avait laissé tomber dans les écoles la science des Bartole, des Dumoulin, des Cujas, des Domat, et les discussions ardues auxquelles on s'y livrait avant qu'on ne fût sorti du chaos d'où a été dégagée avec tant d'efforts la législation existante. Mais sont-ce là, en effet, des choses très-dignes d'être regrettées, et, dans le nombre de celles qu'on y enseigne toujours, n'en est-il pas encore un bon nombre qui n'offrent qu'un intérêt de pure érudition? Pourrait-on même affirmer que l'étude qu'on y fait, du point de vue de la théorie et avant toute expérience acquise, de la législation en vigueur, est d'une véritable utilité pratique, et peut être considérée comme une préparation très-convenable aux travaux de l'application? Trouverait-on, parmi les gradués qui en sortent, beaucoup d'hommes qui pussent s'engager sans embarras dans la conduite des moindres affaires? Les véritables hommes d'affaires ne sont-ce pas toujours ceux qui les ont pratiquées, qu'ils aient ou non figuré parmi les lauréats de l'École? et pour la proposition de la moindre loi, pour l'exercice de la juridiction la moins importante, ne devrait-on pas préférer au docteur le plus érudit et le mieux stylé des hommes rompus à l'application des lois établies, et véritablement instruits des difficultés de la pratique? Oui, sûrement, et c'est bien ainsi qu'on en use. L'expérience, en effet, a surabondamment prouvé que la science, l'étude et les

plus hautes facultés de l'esprit ne pouvaient tenir lieu d'une certaine pratique, et, qu'avant tout, la conduite des affaires réclamait des hommes accoutumés à les manier.

Entendons-nous néanmoins sur ces mots de *pratique* et d'*affaires*, et, tout en convenant que le talent que les affaires réclament le plus impérieusement, sous le rapport de l'art, c'est de savoir comment elles se traitent et d'être en état de les traiter en effet conformément aux règles que la pratique a établies, n'allons pas croire qu'un empirisme sans lumières, quelque exercé d'ailleurs et quelque délié qu'il puisse être, suffise pour les bien diriger.

Qui ne sait combien une politique d'expédients est peu propre à terminer les difficultés qui se présentent dans la pratique du gouvernement? Qui n'a eu, bien des fois, occasion de le reconnaître dans le cours des débats auxquels nous assistons depuis cinquante ans, et quel est l'homme d'État un peu expérimenté à qui sa pratique n'a pas appris que ces difficultés ne trouvent finalement leur solution que dans la connaissance et l'application des véritables principes? On en a eu la preuve dans la question de la presse et dans les longs efforts qu'il a fallu faire pour en aplanir les difficultés. Combien de temps n'a-t-on pas tourné autour de la censure? Que n'a-t-on pas tenté pour échapper à la nécessité de l'abolir? et comment a-t-on mis fin néanmoins aux débats violents que cette question faisait naître, sinon en consentant à appliquer à la presse les principes du droit commun? De quoi ne s'est-on pas avisé, durant ces dernières années, pour découvrir le moyen de favoriser injustement les sucres indigènes, sans nuire aux sucres coloniaux, et quel a été l'effet de tous ces expédients, en apparence si habiles, sinon de compliquer et d'aggraver outré mesure les difficultés de la question? Qui n'a été forcé de voir finalement qu'il n'y avait d'autre moyen d'en sortir que d'en venir à l'application des principes de justice ordinaires, et, en laissant vivre les deux industries, de les soumettre à un traitement égal?

Mille choses pourraient donner lieu à des remarques du même genre. Tout conduit à reconnaître que les questions résolues par des expédients ne sont que des questions ajournées, avec aggravation des difficultés qu'elles présentent. Il n'est au monde rien de pire que de considérer les sciences sociales

comme des sciences sans principes, où il n'y a à se préoccuper que des intérêts du moment. La conséquence est qu'on se met à la merci d'une multitude d'intérêts contraires, qu'on entretient ces intérêts dans un état de lutte incessant, et que, pour essayer de les contenter tous, on se jette dans des complications misérables d'où l'on ne sait ensuite comment sortir. Pour juger au surplus de la justesse de ces remarques, il suffit de considérer un peu ce qui arrive là où les gens de pratique ont la prétention de tout concilier sans se préoccuper des questions de principe, et de voir quelle inexprimable confusion jette dans les affaires la pratique ainsi entendue. En proclamant que les connaissances pratiques sont, dans le gouvernement, le premier moyen d'art nécessaires, reconnaissons donc que là, comme ailleurs, et plus qu'ailleurs peut-être, il n'y a de pratique digne de ce nom que celle qui sait où elle va, qui a l'intelligence des principes et le sentiment de la force qu'il est possible de puiser dans leur application. Certes, s'il est un art dont de saines théories puissent affermir la marche en l'éclairant, cet art est la politique.

Et qui pourrait nier, en effet, que, depuis un demi-siècle, le progrès des théories sociales n'ait puissamment contribué parmi nous aux progrès du gouvernement? On doit à ces théories d'avoir beaucoup mieux placé le siège du pouvoir, de lui avoir donné une assiette plus forte, d'avoir fait partir le mouvement des réformes qu'il opère d'une base plus large et plus assurée. On leur doit aussi d'avoir renfermé ses attributions dans des limites mieux déterminées et plus légitimes. On leur doit enfin de l'avoir conduit à faire de ces attributions un usage plus juste et plus éclairé. Que de torts redressés chez nous depuis cinquante ans, grâce au progrès des théories sociales! Que de causes de divisions supprimées! Que de sources de procès taries! Que de luttes et de querelles pacifiées! Qui ne voit les améliorations que ces théories ont introduites, non-seulement dans l'organisation des pouvoirs publics, mais encore dans toutes les branches de la législation auxquelles l'action réformatrice de ces pouvoirs a été appliquée, dans la législation civile, pénale, administrative, économique, et ce qu'il en est résulté de perfectionnements dans toutes les relations? Il n'y a donc pas à mettre en doute que de saines notions de théorie n'ajoutent beaucoup

ici aux pouvoirs de la pratique; et si la première chose à souhaiter dans un homme public c'est qu'il soit un praticien intelligent et exercé, qui ne sent combien il aura plus de valeur et de véritable aptitude aux affaires si, à l'avantage d'être un homme d'exécution habile, il joint celui d'être, au point de vue théorique, un publiciste, un jurisconsulte, un économiste véritablement éclairé?

Toutefois, en indiquant ainsi que les saines théories sociales peuvent puissamment contribuer au perfectionnement du pouvoir, ne négligeons pas de dire à quelles conditions il en est ainsi, et faisons soigneusement remarquer avec quel art et quelle prudence les théories les meilleures ont besoin d'être appliquées.

J'ai fait assez voir dans tout le cours de cet ouvrage, ce qu'il fallait attacher d'importance à ce talent des applications. Celle qu'il possède dans l'art élevé qui nous occupe ici est peut-être supérieure à celle qu'il nous a paru avoir dans tous les autres. Autant de bonnes réformes, sagement préparées et pratiquées, ajoutent à la force du gouvernement, autant l'affaiblissent et lui deviennent presque toujours fatales les théories, même les plus saines, appliquées sans ménagement. Ceci est une vérité que les novateurs n'ont jamais assez sentie. Si le pouvoir se donne souvent le tort de contester des vérités théoriquement incontestables, les novateurs ont bien plus fréquemment encore celui de vouloir en précipiter ou en exagérer l'application.

J'aurais à citer des exemples sans nombre de ces deux sortes d'écarts et du dernier surtout, car c'est surtout dans les applications qu'on s'égare, je l'ai fait assez sentir plus haut en parlant du talent de la spéculation et des folles entreprises des partis. Le gouvernement lui-même, dont la disposition la plus naturelle est de maintenir les idées reçues et de résister à l'esprit d'innovation, n'est pas toujours à cet égard exempt de reproche. Il est parfois des questions dans lesquelles il se montre plus impatient que les novateurs eux-mêmes; et il prend l'initiative de certaines améliorations et de certaines réformes, avec une précipitation dont les esprits les moins sages auraient le droit de s'inquiéter. Je n'en veux pour preuve que la mise en œuvre de certaines théories, en conformité desquelles, substituant son action spontanée et systématique à l'action

lente, inégale, et en apparence irrégulière de la société, il entreprend quelquefois de hâter simultanément tous les progrès dans toutes les parties du plus vaste territoire, d'exécuter de certains travaux uniformément partout, de rendre lettrée, dans un temps donné, la masse entière d'une nation, de faire passer, par un seul et même acte d'émancipation, des populations nombreuses, des travaux forcés de la vie servile au travail volontaire de la liberté, et toutes les choses plus ou moins capitales qu'il essaie d'accomplir ainsi d'une manière trop générale ou trop spontanée et trop hâtive. Mais ses plus grandes erreurs en ce genre ne sont rien en comparaison de celles auxquelles ne cesse de le pousser l'esprit de réforme mal réglé. C'est en effet de ce côté que viennent les tentatives d'application les moins sages, et rien n'est comparable à la folie des demandes que les novateurs lui ont adressées dans tous les temps, et de nos jours peut-être plus que jamais.

Je n'essaierai point de dire ce qu'il y a eu à imputer de maux, dans le cours de nos dernières révolutions, à l'inexpérience de nos réformateurs et à leur fougue. Il n'est pas douteux que les plus grandes difficultés de notre temps ne viennent aujourd'hui encore de l'étendue et de la précipitation des entreprises qu'a faites chez nous, il y a cinquante ans, l'esprit de réforme, et des forces démesurées qu'il a fallu donner, pour les accomplir et les préserver, à l'autorité centrale. Il n'est pas douteux non plus que le discrédit où est tombé pour longtemps l'esprit de réforme ne soit venu de l'usage immodéré qui en a été fait alors et depuis. C'est surtout de cet abus qu'est née la défiance qu'inspirent aujourd'hui les théories même les plus saines et les mieux établies, défiance telle qu'il n'est pas un homme public, un peu jaloux de sa réputation de praticien, qui ose confesser une vérité tout entière; telle, que les doctrines les plus sûres ne sont reçues qu'avec toutes sortes de réserves et de restrictions; telle encore, que la meilleure théorie, si elle ne paraît pas suffisamment applicable, est combattue comme erronée, et qu'on ne consent à la tenir pour vraie que dans la mesure où l'application en est devenue inévitable. Tandis que la raison voudrait que, dans les sciences sociales comme dans les sciences naturelles, la vérité scientifique fût reçue dans toute son intégrité et abstraction faite des questions

d'application, ainsi qu'il fût arrivé sans doute si les réformateurs, mieux instruits des règles de leur art, avaient procédé aux applications qu'ils ont tentées, avec plus d'habileté et de sagesse.

Certes s'il avait toujours été fait un départ exact des questions de théorie et des questions d'application, et s'il avait été bien entendu qu'on doit se décider moins par des raisons déduites de la théorie, que par des raisons puisées dans la pratique, à tenter l'application des théories même les plus vraies; qu'avant de songer à mettre en pratique les principes même les plus sûrs, il est indispensable de bien examiner si les faits n'opposent pas trop de résistance, si les choses, si les hommes ont été suffisamment préparés; si l'on avait, dis-je, ainsi procédé, nous n'en serions pas où nous en sommes : on ne verrait pas tant de praticiens médiocres nier ou ne reconnaître qu'en les défigurant et en les mutilant les vérités scientifiques les mieux établies; on accepterait la théorie sous l'inviolable réserve des questions de pratique, et comme la pratique, dans ses applications, se tiendrait beaucoup plus près des faits, elle ne compromettrait pas aussi souvent la vérité théorique.

Plus donc les saines théories sont indispensables aux progrès du gouvernement, et plus il importe qu'elles ne soient pas compromises par des applications inhabiles ou prématurées, et la chose est d'autant plus essentielle à observer qu'il n'est pas d'art, je le répète, où l'application soit tombée dans de plus graves écarts.

Je sens à peine le besoin de faire remarquer de quelle nécessité sont dans l'art du gouvernement les talents d'exécution. La chose est naturellement évidente. Cette nécessité se fait sentir dans toutes les branches du service public depuis les plus élevées jusqu'aux plus humbles. Nulle entreprise sociale n'implique la nécessité d'un nombre d'ouvriers aussi considérable que le gouvernement. Il faut matériellement une certaine main-d'œuvre pour la préparation des lois; il en faut une plus grande pour leur application, une plus grande encore pour leur exécution. Il en faut pour la surveillance et la répression des malfaiteurs, pour leur séquestration, pour leur mise en jugement, pour l'exécution des sentences dont ils deviennent l'objet, pour l'application des peines auxquelles les

soumet la justice, et l'importance de toutes ces façons pour le bon exercice du gouvernement, l'importance, par exemple, de la terrible main-d'œuvre qu'exécute une armée sur un champ de bataille, ou bien de celle qu'accomplissent dans les profondeurs de la société, au milieu des éléments les plus corrompus et les plus dangereux de la population, les agents d'une police vigilante et courageuse, ou bien encore de celle qui est confiée aux directeurs et aux gardiens de ces lieux d'expiation et de correction que la législation pénale des temps modernes consacre au châtement et à la réforme des condamnés, cette importance, dis-je, est telle qu'il suffit de mentionner un tel ordre de moyens, pour faire sentir à l'instant même à quel point y est liée la puissance de l'art qui préside aux relations et qui forme les bonnes habitudes sociales.

Le sujet, au surplus, ne me paraît devoir donner lieu à aucune observation générale de quelque importance, et je résume ces remarques sur la puissance que le gouvernement puise dans les moyens qui tiennent à l'art, en disant que tous les moyens de cette classe, les connaissances techniques, les notions de théorie, les talents d'application et de main-d'œuvre trouvent, comme tous ceux dont se compose le génie des affaires, une application évidente et fort étendue dans l'art qui a pour mission spéciale de former les hommes à l'accomplissement des devoirs que prescrit la morale de relation.

Examinons maintenant le rôle qu'y jouent des facultés personnelles d'un autre ordre, je veux dire les bonnes habitudes morales, et, en premier lieu, la bonne morale individuelle ou privée.

§ 6. — DES MŒURS PRIVÉES CONSIDÉRÉES DANS LEUR RAPPORT AVEC L'ART DU GOUVERNEMENT.

S'il n'est pas un art dont la puissance ne soit fort accrue par les bonnes habitudes personnelles de ceux qui le pratiquent, comment cet ordre de moyens pourrait-il être indifférent au gouvernement, celui précisément de tous les arts à qui importent le plus les bonnes habitudes de toute espèce, encore

bien qu'il n'ait pas pour mission directe de former les habitudes privées? Aussi s'en faut-il de beaucoup, assurément, que la possession de cet ordre de moyens lui soit indifférente. Par sa nature, au contraire, il requiert dans les hommes qui participent à son action des vertus personnelles nombreuses et d'un ordre fort élevé.

Il suffit en quelque sorte d'énoncer l'objet propre du gouvernement, de rappeler qu'il préside aux relations sociales, et de dire qu'il a pour mission expresse de faire régner entre les hommes la justice et la paix, pour faire comprendre tout de suite ce que demande de qualités distinguées l'accomplissement d'une telle tâche, ce qu'il faut habituellement à un gardien de l'ordre de vigilance, d'activité, de modération, de courage; combien exige d'empire sur soi-même l'exercice du commandement, et, en général, ce qu'on a besoin de posséder, pour être vraiment propre au gouvernement, de vertus calmes, intelligentes et fortes.

Songeons, par exemple, aux vertus militaires, à celles que demande la guerre, lorsqu'il ne reste plus que ce triste moyen pour inspirer de la modération à ses ennemis et réprimer des prétentions ouvertement injustes; ou bien à celles que réclame à l'intérieur, en de certains temps, l'exercice de certaines magistratures, ou seulement à celles dont ont besoin les agents qui occupent le rang le plus modeste parmi les gardiens de la paix publique, ceux qui se trouvent chaque jour aux prises avec les malfaiteurs les plus dangereux. Songeons en un mot que, par le devoir de sa charge, le gouvernement se trouve placé en présence de toutes les mauvaises passions, de toutes les passions injustes ou violentes; que sa mission est de les contenir, de les modérer, de les régler, et demandons-nous s'il est dans la société quelque travail pour lequel il faille plus de vertu, une vertu plus haute, plus ferme, et tout à la fois plus douce et plus tempérée, que celle qu'exige, pour être vraiment digne d'approbation, l'exercice d'une telle charge.

Il faut ajouter que cette charge, difficile sous toutes les formes de gouvernement, acquiert un plus haut degré de difficulté et exige des qualités plus distinguées et plus rares encore là où une latitude plus grande est laissée à l'activité des populations, où tous les travaux sont au concours, y compris même

le gouvernement, et dans l'état d'inévitable fermentation que ce régime enfante, au milieu des luttes des partis et des orages de la vie publique. Il tombe sous le sens que le gouvernement exige là des hommes plus forts, non pas seulement des hommes plus habiles, plus éclairés, mieux pourvus, sous le double rapport de l'art et des affaires, des facultés intellectuelles que nous avons énumérées, mais encore des hommes plus heureusement doués sous le rapport du caractère, mieux pourvus des qualités morales dont nous nous occupons en ce moment.

Qui ne sait ce qu'il faut souvent aux dépositaires du pouvoir, dans les assemblées publiques, de fermeté, de sang-froid, de présence d'esprit; ce qu'ils ont fréquemment à déployer d'énergie pour faire la police des factions, et pour les contraindre à se renfermer dans les voies légales; ce qu'ils doivent mettre d'habiles ménagements et de bienveillance réfléchie dans tous leurs rapports avec le public, à mesure surtout que la société s'élève et qu'ils ont à traiter avec un nombre de plus en plus grand d'intérêts, de vanités, de passions de toute espèce.

Montesquieu, parlant des qualités morales nécessaires dans la monarchie, voulait qu'on mit « dans les vertus une certaine noblesse, dans les mœurs une certaine franchise, dans les manières une certaine politesse ¹. » Il faut aujourd'hui, sous le régime monarchique, surtout dans les monarchies où la liberté est largement entrée, ces qualités et beaucoup d'autres : il y faut notamment, au milieu des plus grandes agitations, une imperturbable tranquillité d'esprit, qui permette d'apprécier sainement les mouvements de l'opinion publique; un certain mélange de force et de mansuétude qui, en portant à faire avec décision ce qu'exige le maintien de l'ordre, ne permette jamais de faire que le mal indispensable pour assurer la conservation ou le rétablissement de la paix intérieure; un grand dédain pour l'injure; une constante disposition à pardonner les offenses, et une propension plus marquée et plus habituelle encore à traiter les autres avec égard et considération. Peut-être même cette dernière disposition est-elle de toutes la plus indispensable, s'il est vrai qu'il faille dire, avec l'auteur de l'*Esprit des lois*, que « celui qui n'observerait pas

¹ *Esprit des lois*, liv. IV, chap. II: *De l'éducation dans les monarchies*.

les bienséances, choquant tous ceux avec qui il vivrait, se dé-créditerait au point qu'il deviendrait incapable de faire aucun bien ¹. »

Sûrement, ce sont là des qualités assez rares, des qualités difficiles à acquérir et surtout à réunir ; mais il faut prendre garde à la nature de l'art qui les réclame, à son élévation, à son importance. Il est sans contredit le plus éminent de tous les arts, et il est, partant, assez naturel que, pour suffire à la tâche qui leur est assignée, les hommes qui gouvernent aient besoin de vertus plus qu'ordinaires. Je répète que, par sa nature, l'art du gouvernement est celui qui demande les plus hautes vertus. Cela est si vrai, que c'est d'ordinaire dans le gouvernement que se développent les grands caractères, et que la vocation des grands caractères est presque toujours de participer à l'exercice du gouvernement. Voyez, en effet, quel art a illustré les plus grands noms de l'histoire, sinon l'art politique, et quels sont les hommes qu'elle a particulièrement désignés à l'admiration et aux hommages de la postérité, sinon de grands rois, de grands ministres, de grands négociateurs, de grands magistrats, de grands hommes de guerre, et en général des hommes considérables de gouvernement. Ce n'est ni fortuitement ni par caprice que la société a toujours assigné la première place à son gouvernement et décerné ses plus hautes marques de considération et d'estime aux hommes vraiment dignes de la gouverner : c'est qu'elle a toujours senti ce que l'exercice du pouvoir exigeait de qualités éminentes.

Ajoutons que s'il est des vertus spécialement nécessaires aux hommes publics, il n'en est pas qui leur soient indifférentes, même dans le nombre de celles qui se rapportent plus particulièrement à la morale individuelle et qui n'intéressent en quelque sorte que cet ensemble d'habitudes privées que nous désignons par le nom de mœurs. Il leur importe fort, assurément, de ne manquer, sous ce rapport, à aucune bienséance. Il serait impossible que des habitudes irrégulières, surtout si elles prenaient un caractère ouvertement licencieux et finissaient par faire scandale, ne portassent pas une grave atteinte à leur considération, et n'altérassent pas très-sensiblement le

¹ *Esprit des lois*, liv. IV, chap. II.

crédit dont il est si essentiel qu'ils jouissent. Il n'est personne qui ne sache à quel point l'autorité morale d'un gouvernement peut être affaiblie ou fortifiée par les mœurs de ses chefs et de ses agents de tout étage, suivant la nature des sentiments qu'elles sont faites pour inspirer. Qui niera que les mœurs dissolues de la cour de France, sous quelques-uns des derniers règnes de l'ancienne monarchie, n'aient dû aider puissamment à sa ruine ? Qui ne sait tout ce que les habitudes intérieures d'une famille auguste ajoutent au respect qu'elle est si digne d'inspirer à d'autres titres, et combien ces habitudes, si noblement exemplaires, contribuent à rehausser la dignité et à accroître la force du nouveau gouvernement que la France s'est donné ?

Disons encore que si les bonnes habitudes personnelles sont nécessaires aux hommes publics, ce n'est pas seulement dans l'intérêt de leur considération et en raison du crédit qu'elles leur assurent, mais aussi en raison du bon exemple qu'elles donnent, de la salutaire influence qu'elles exercent et des facilités de gouvernement qui en résultent. Je n'ai pas besoin de mettre à contribution les livres de morale et les sermonnaires, pour faire comprendre quelle influence doivent exercer, de proche en proche, les mœurs des hommes élevés en dignité. Il est à peu près inévitable que les mœurs des hommes publics finissent par former les mœurs publiques, et, d'une autre part, il est impossible que les mœurs générales s'altèrent ou s'épurent, se dégradent ou s'améliorent, sans que le gouvernement, par cela même, devienne plus difficile ou plus aisé.

Il faut prendre garde, en effet, que si les mœurs privées et les mœurs sociales sont choses distinctes, il existe entre elles une étroite corrélation, et qu'il est impossible que les habitudes personnelles n'influent pas sur les rapports sociaux. Qu'est-ce en effet qui détermine la nature de nos rapports avec les autres hommes, sinon la nature même de nos habitudes privées, et à quoi faut-il attribuer nos bonnes et nos mauvaises actions, sinon à nos vertus et à nos vices ? Qui ne connaît les rapports de l'inconduite avec la criminalité ? Qui ne sait qu'à la corruption et au désordre des mœurs s'allient tout naturellement la violence et le désordre des relations sociales, et, d'un autre côté, qui ne sait aussi combien la modération des désirs est fa-

vable à la justice, et combien une population réglée dans ses habitudes est plus aisément disciplinable dans ses relations ?

Il importe donc beaucoup aux hommes publics, dans l'intérêt de la mission sociale qu'ils ont à remplir, que les mœurs privées des citoyens soient honnêtes et régulières, et s'ils ne sont pas chargés de les régler par des lois, ils doivent éviter au moins de les corrompre par l'exemple de leur inconduite. Plus on est porté à s'autoriser de leurs exemples, et plus il est désirable qu'ils n'en donnent que de bons ; la décence des mœurs, si essentielle à leur crédit, leur est plus nécessaire encore comme moyen de rendre, en les moralisant, les populations plus gouvernables.

§ 7. — DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT SUR LES MŒURS SOCIALES, ET DE L'INFLUENCE DES MŒURS SOCIALES SUR LE GOUVERNEMENT.

Ajouterons-nous maintenant que, pour remplir la mission spéciale dont ils sont chargés, les hommes par qui sont exercés les pouvoirs publics ont encore plus besoin d'habitudes conformes aux principes d'une bonne morale de relation que de bonnes habitudes personnelles ? La proposition est tellement évidente, qu'elle semble à peine avoir besoin d'être énoncée. Il s'agit d'accoutumer les hommes à vivre entre eux dans de bons rapports ; à respecter, dans leurs relations, les règles de la justice ; ne tombe-t-il pas sous le sens que pour cela il faut, avant tout, être en état de leur tracer avec autorité de justes prescriptions ? Prêcher d'exemple est, sans contredit, pour les façonner aux vertus de la vie civile, le premier objet essentiel. Pour les former à la sociabilité, il faut commencer par se montrer soi-même sociable. Le gouvernement ne saurait donc mettre trop de justice, soit dans les rapports qu'il a avec eux, soit dans ceux qu'il établit entre eux. Toute loi injuste est, socialement parlant, une loi corruptrice, une loi qui trouble et déprave les relations au lieu de les perfectionner.

On conçoit qu'il ne peut y avoir à faire ici au gouvernement le reproche qui lui a été si souvent adressé, dans le cours de

cet ouvrage, de s'entremettre abusivement et de s'emparer de travaux qui devraient être laissés aux professions particulières. C'est bien à lui en effet, exclusivement à lui, qu'il appartient de maintenir par la contrainte la justice, l'ordre, la paix, les bonnes relations; de façonner les citoyens aux habitudes qui conviennent à la vie civile; et tout ce qui va directement à cet objet, dans l'action qu'il exerce sur la société, entre de la manière la plus naturelle et la plus légitime dans l'ordre de ses attributions.

Il ne peut être question non plus de renouveler le reproche que nous lui avons adressé maintes fois de procéder d'une manière trop générale ou trop hâtive; car les vertus qu'il enseigne, et dont il est chargé d'assurer l'observation par la contrainte, le respect des personnes, des propriétés, des droits et de la liberté d'autrui sont d'étroite obligation pour tout le monde, et l'apprentissage de ces vertus, les plus fondamentales de celles sur lesquelles la société repose, ne saurait être pour personne un apprentissage prématuré.

Enfin, on ne saurait non plus se faire un raisonnable sujet de plainte de ce qu'il fait supporter la dépense d'un tel service à tout le monde; car la sûreté et la liberté de tous est également menacée par ce qu'il peut y avoir dans la société d'habitudes malfaisantes et antisociales, et il importe également à tout le monde que ces habitudes soient réprimées. Il faut observer d'ailleurs que la justice rapporte en droits de timbre et d'enregistrement, en frais et en amendes au-delà de ce que coûtent l'entretien et le fonctionnement de l'appareil judiciaire, et que, par le dispositif de leurs décisions, les juges, autant qu'il dépend d'eux, font retomber ces frais à la charge des parties qui les ont rendus nécessaires.

Il n'y a donc à se plaindre ici ni de l'intervention du gouvernement, ni de la généralité de l'action qu'il exerce, ni de celle de la dépense que cette action occasionne; mais il y aurait sujet de se plaindre de ce qu'il pourrait faire de lois injustes; car l'inévitable effet de l'injustice est, je le répète, d'altérer et de vicier les relations sociales, qu'il est dans la mission du gouvernement d'améliorer. J'en ai donné assez de preuves dans le cours de cet ouvrage, en parcourant la série des transformations qu'a subies la société et en décrivant les divers ordres

de travaux qu'embrasse l'économie sociale. On a assez pu voir notamment, dans les nombreux chapitres où je me suis occupé des divers ordres de travaux, quel trouble le gouvernement apporte dans les relations, en réglant d'une façon arbitraire et injuste l'exercice des professions privées; en s'appropriant les unes, en en livrant d'autres à des compagnies privilégiées, en en soumettant un plus grand nombre à la tutelle préventive ou à la censure préalable de ses propres agents.

Qu'on passe en revue les diverses branches de la législation politique, civile, pénale, économique, et l'on reconnaîtra aisément que partout où le pouvoir a manqué de justice ou de lumière dans ses prescriptions, partout où il a obéi à l'impulsion de penchants ou de préjugés sociaux non suffisamment rectifiés, ses lois ont toujours eu, plus ou moins, le triste effet de vicier les habitudes sociales et de mettre le désordre dans les relations. Qu'on se rappelle, par exemple, en rétrogradant de soixante ans vers le passé, les privilèges que, sous l'ancien régime, la loi politique avait accordés à certains ordres, la loi économique à certaines corporations, la loi civile à certains membres de chaque famille, et qu'on veuille bien considérer ce que cette législation avait graduellement inspiré aux classes et aux personnes indûment favorisées d'habitudes injustes, à celles qui étaient plus ou moins sacrifiées de sentiments d'irritation et de jalousie, à toutes d'esprit de discorde, et quelles luttes terribles elle finit par susciter.

Les vices de la législation produisent, plus ou moins, ces tristes effets en tous lieux et à toutes les époques. Partout où il arrive au législateur d'avoir des volontés dérégées, le dérèglement de ses volontés passe dans les relations sociales et y produit de redoutables perturbations. L'injustice et la partialité des lois corrompent ceux qu'elles favorisent, irritent ceux qu'elles blessent, altèrent ainsi les sentiments de tous, et finissent par provoquer des conflits déplorables.

Il peut arriver au législateur de contribuer à pervertir jusqu'aux volontés déjà dérégées et d'achever de les corrompre par les moyens mêmes qu'il emploie pour les corriger, je veux dire par les lois pénales. Que n'a-t-on pas dit, et avec raison, de l'effet de certaines peines, et, par exemple, de l'exposition, du carcan, de la marque, de la confiscation, de l'emprisonne-

ment même, tel qu'il est encore généralement pratiqué, et finalement de la peine de mort, des tortures qui l'ont accompagnée longtemps, et, à quelques égards, de la manière dont nous l'appliquons encore ?

Telles ont été les variations successives de l'opinion qu'on s'est formée d'un grand nombre de peines et de leur effet moral, que plusieurs ont été supprimées, d'autres modifiées d'une manière sensible, et que le système entier des pénalités a subi des révolutions profondes qui sont loin encore d'être terminées. La confiscation a disparu de nos lois, et il n'y reste plus que l'amende, sorte de confiscation au petit pied, à qui l'on pourrait faire avec fondement les mêmes reproches qu'à la confiscation proprement dite, et qui aura peut-être un jour le même sort. Nous avons récemment supprimé la peine du carcan et celle de la flétrissure. On a limité le nombre des cas où les condamnations doivent être suivies de l'exposition des condamnés, et souvent même on ne fait dans les cas réservés application de cette peine accessoire qu'avec beaucoup d'hésitation et de doute (a). La peine capitale, dégagée de toute torture, et réduite à la simple exécution à mort, n'est appliquée que dans des cas beaucoup plus rares ; et encore est-on si peu sûr de ses effets utiles, au moins comme spectacle, qu'on se cache presque pour exécuter les criminels, qu'on choisit les lieux les plus écartés, les heures les plus matinales, et qu'on finira peut-être, comme à Berne, par ôter à la peine toute publicité et par exécuter les condamnés dans l'intérieur des prisons, en procédant toutefois avec la solennité qui convient¹. Il est certain que, sans avoir, au même degré du moins qu'à d'autres époques, le déplo-

(a) Quelques années après la publication du dernier volume de la *Liberté du travail*, la peine de l'exposition fut abolie. Voy. le décret du Gouvernement provisoire du 12 avril 1848.

¹ C'est une des dispositions du nouveau code pénal de Berne, que les condamnés, au lieu d'être exécutés en place publique, ne pourront plus l'être que dans l'intérieur des prisons où ils seront détenus. Le code détermine avec quelles formalités. Pareille chose a lieu en Pensylvanie. Voyez ce qu'écrivent à ce sujet MM. de Tocqueville et G. de Beaumont, dans leur ouvrage sur le *Système pénitentiaire aux États-Unis*, p. 66 de l'introduction. S'il n'en est pas encore ainsi parmi nous, il est certain qu'on n'y donne à l'exécution des condamnés, à Paris du moins, que la publicité la plus indispensable pour ne pas contrevenir aux dispositions de la loi.

nable effet d'endurcir et de dépraver les cœurs, le spectacle des exécutions est loin encore d'être salubre, et qu'en dérochant à la foule la vue de l'exécution même, et en entourant d'ailleurs le lieu du supplice de l'appareil religieux et funèbre le plus propre à agir sur les imaginations, il serait possible de produire sur les spectateurs des effets moins corrupteurs, en même temps que l'impression de terreur qu'ils ressentiraient serait plus profonde.

Enfin l'emprisonnement a reçu en divers lieux et il subira vraisemblablement partout des modifications très-considérables : il semble même qu'il soit destiné à remplacer la plupart des autres modes de punition, et quoique, sous sa nouvelle forme, il présente infiniment moins d'inconvénients qu'il n'en avait eu jusqu'ici, il est loin encore probablement de suffire aux divers objets de toute peine et à toutes les nécessités auxquelles il doit pourvoir. Il n'offre plus aux condamnés, et c'est, il faut l'avouer, un bien immense, le moyen de se connaître, de se lier, de se corrompre mutuellement, de s'enchaîner enfin les uns aux autres de telle sorte qu'aucun ne puisse plus, pour ainsi dire, revenir au bien. Il peut avoir d'ailleurs, à un haut degré, le caractère d'une peine réprimante, exemplaire, réformatrice : cette peine met bien les condamnés dans l'impuissance de nuire ; l'isolement plus ou moins absolu et plus ou moins prolongé où elle les plonge paraît être pour les pervers qui seraient tentés de les imiter, un grand objet de terreur ; on ne saurait nier enfin que les deux éléments dont elle se compose, la solitude et le travail, n'aient une grande vertu correctrice, et qu'ils n'exercent une très-salubre influence sur le moral des condamnés.

Cependant il est difficile que, sous ce dernier rapport, la peine de l'emprisonnement ne laisse pas encore à désirer, et l'on ne peut guère admettre qu'un traitement uniforme appliqué aux infirmités morales les plus variées puisse convenir également à toutes. Il semble que le traitement devrait pouvoir se modifier suivant la nature du vice qu'il s'agit de corriger, suivant la condition, le caractère, l'état moral du patient à qui on l'applique, tandis qu'il est le même pour tous les condamnés. Il semble aussi qu'il devrait pouvoir être abrégé ou prolongé, suivant les progrès que fait la cure, tandis que la durée en a été rigoureusement déterminée d'avance, abstraction faite

des effets qu'il produirait, ou, s'il est permis d'en abrégier la durée, il ne l'est pas de la rendre plus longue.

A la différence des autres branches de l'art de guérir, où il est rigoureusement tenu compte de la diversité des cas, et où le traitement appliqué à plusieurs individus pour un même mal, varie suivant une foule de circonstances, l'espèce d'action médicale que les tribunaux et les exécuteurs de leurs sentences exercent sur les criminels est soumise à des principes inflexibles qu'on doit appliquer uniformément à tous : égalité devant la loi, peines pareilles pour des délits pareils, telle est la règle ¹, et l'on sent à quelles erreurs, à quelles inégalités choquantes peut conduire cette égalité prétendue.

Quelle que soit donc, comme moyen de répression et de réforme, la perfection relative de ces nouveaux et redoutables hospices auxquels on a donné le nom de pénitenciers, et qui sont destinés, tout à la fois, à la répression, au châtement et à la correction des hommes que le vice a conduits au crime, il ne suffirait pas de remplacer le système actuel des peines par ce système d'emprisonnement perfectionné, pour être sûr d'appliquer toujours aux criminels un traitement intelligent et juste; le traitement de ces sortes d'infirmités qui constituent les vices, pour être un peu moins sauvage qu'il ne l'a été jusqu'ici, ne serait pas pour cela beaucoup mieux approprié à son objet; on pourrait encore, en l'appliquant, commettre bien des bévues, surtout si le législateur continuait à enfermer le juge et l'administrateur dans des formules ou erronées ou trop étroites, et l'on est conduit ainsi à reconnaître à quel point il faut que le gouvernement ait progressé lui-même en moralité pour être en état de travailler avec fruit à perfectionner les mœurs sociales.

Ajoutons que, pour obtenir ce résultat, il ne suffit pas des progrès que le gouvernement lui-même a pu faire, et qu'il est essentiel que les habitudes meilleures qu'il veut introduire aient déjà commencé à se répandre dans la société dont il relève et où il trouve son point d'appui; que, pour réussir à perfectionner les relations, à faire prévaloir de meilleures habi-

¹ Cette règle, établie par la constitution de 1791, a été reproduite dans toutes celles qui ont suivi, jusqu'à celle de 1830 inclusivement.

tudes, il a besoin d'être secondé, stimulé, poussé par des idées déjà accréditées et des habitudes plus ou moins établies. Il ne lui appartient guère à cet égard de prendre l'initiative. Il peut, sans doute, quand l'idée d'une certaine amélioration dans les rapports sociaux est devenue fort générale, contribuer plus ou moins à l'étendre et à l'affermir en appliquant à ce nouvel objet les prescriptions de la loi ; mais il a besoin que la société l'y engage : il ne peut, en quelque sorte, que lui rendre, en les fortifiant, les impulsions qu'il reçoit d'elle. Il échouerait s'il voulait changer, contre son gré, des relations depuis longtemps établies, fussent-elles injustes, et lui imposer des habitudes meilleures, auxquelles elle n'aurait pas été suffisamment préparée.

Il y a des preuves sans nombre de cette impuissance des pouvoirs publics à devancer utilement l'opinion commune. Louis IX, en 1260, voulut abolir la sauvage coutume des duels judiciaires : les seigneurs ecclésiastiques et laïques le traitèrent d'*imbécile*, de *bigot*, de *papelard*, de *béguin*, de *tyran*, de *parjure*, etc., etc. ; ses ordonnances ne purent être mises à exécution, et, trois siècles plus tard, ce monstrueux usage n'était pas encore entièrement abandonné¹. Le même prince, en 1265, voulut proscrire une coutume bien plus sauvage encore, le *droit de prise*, c'est-à-dire le droit que s'arrogeaient les gens de la cour, dans les voyages du roi, de prendre chez les particuliers tout ce qui était à leur convenance : il ne fut point obéi. En 1315, Louis-le-Hutin renouvela les mêmes prohibitions : il ne fut point obéi. Philippe de Valois les renouvela en 1345 : il ne fut point obéi. Le roi Jean, en 1351, vint à son tour à la charge, et il fut sans doute mal obéi, puisque, dans le courant de la même année, il fut obligé de réitérer les mêmes défenses. Charles V, en 1367, voulut au moins modifier cet odieux usage : il laissa subsister le droit de prendre, en imposant seulement l'obligation de payer ; on usa du droit et on laissa de côté l'obligation. Charles VI, en 1407, décréta que le droit de prise serait suspendu pour quatre ans dans tout le royaume : proscrit dix fois par tous les rois qui s'étaient succédé depuis un siècle et

¹ Dulaure, *Hist. phys., civ. et mor. de Paris*, t. II, p. 241 de la première édition.

demi, il existait donc toujours. Il se maintint encore durant plusieurs règnes, dit Dulaure ¹.

Voulons-nous prendre des exemples plus rapprochés de nous : qu'ont fait, pendant longtemps, contre la tyrannie de la censure, toutes les lois qui l'ont implicitement ou explicitement abolie depuis cinquante ans ? A-t-on vu cette tyrannie disparaître avec les pouvoirs à l'existence desquels on la croyait liée ? Nullement ; et pourquoi cela ? Parce que sa force n'était pas dans le pouvoir, mais dans les préjugés publics ; parce qu'on n'avait pas suffisamment ruiné dans les intelligences les mauvaises raisons qui les soutenaient ; parce que la censure ne répugnait pas assez à la raison commune ; parce que, dès lors, on pouvait la conserver ou la rétablir sans faire violence au sens commun ; parce que la nation ne sentait que faiblement encore l'importance de la liberté de la presse ; parce qu'on avait la simplicité de croire que la discussion des affaires publiques ne regardait pas le public ; parce qu'on n'était pas assez accoutumé à la publicité de ces débats ; parce qu'on en redoutait les effets outre mesure ; parce qu'en un mot la liberté de la presse, écrite dans les lois, n'était pas suffisamment passée dans les habitudes de la population.

C'est en 1776 qu'a été décrétée pour la première fois, dans l'État de Virginie, l'abolition de la traite des nègres : il y a de cela soixante-dix ans, et la traite des nègres existe encore. Il a fallu, en Angleterre, seize ans de débats parlementaires avant qu'on ait pu se résoudre à renoncer à ce trafic inhumain. Il a été proscrit, en France, en 1791 ; et en 1830 il y était encore ouvertement toléré.

Rien ne serait si aisé que de multiplier les exemples. L'histoire tout entière de la législation serait là au besoin pour établir que le législateur ne travaille avec fruit à mettre plus de morale et de justice dans les relations, à perfectionner les habitudes sociales, qu'à mesure qu'il y est mieux préparé et plus stimulé, plus contraint par les idées et les habitudes qui prévalent ou tendent à prévaloir dans la société. Il y a une action et une réaction continuelles du gouvernement sur la société, et de la société sur le gouvernement qui est issu d'elle,

¹ *Hist. de Paris*, t. II, p. 373, 374 et 586 à 591.

et qui est toujours, quoi qu'on fasse, l'expression très-sensiblement exacte des idées et des sentiments qui prédominent dans son sein.

Non-seulement le gouvernement ne saurait établir entre les citoyens des relations toujours meilleures qu'à la condition d'y être aidé par les tendances de la société ; mais il faut encore que la société le respecte et qu'elle vive avec lui dans de bons rapports. Comme tous les arts que l'économie sociale embrasse, le gouvernement, pour bien remplir sa mission, a le plus grand besoin d'être exempt de trouble. Plus il a à dépenser de forces pour sa propre sûreté, et moins il lui en reste pour veiller à celle des citoyens, et, en général, pour s'acquitter convenablement des devoirs de sa charge. Si les populations sont fondées à désirer qu'à mesure que le temps marche, le gouvernement proportionne son action à leurs nouveaux besoins et mette les lois en rapport avec les idées plus perfectionnées de justice et de sociabilité qui ont cours parmi elles, elles doivent s'abstenir pourtant de lui forcer la main, de précipiter la marche des choses, et, en travaillant à le modifier, éviter avec grand soin de l'affaiblir, de l'inquiéter sur sa sûreté et sur sa durée, et de rien faire qui tende à détruire son autorité.

C'est en effet l'une des pires nécessités auxquelles une nation puisse se trouver réduite, que celle de changer son gouvernement. Il n'est pas d'entreprise qui apporte plus de trouble dans toutes les relations, en particulier dans celles qui existent entre les pouvoirs publics et les intérêts privés, et qui tende à faire peser sur la société un joug plus lourd et mieux affermi. Il est presque impossible de voir un peuple travailler à renverser son gouvernement pour en édifier un meilleur, sans songer involontairement à ce baudet qui, porteur d'un bât usé, flairait d'un air de convoitise un bât tout neuf, muni d'une solide croupière et de fortes sangles, que le hasard avait mis à ses pieds. Quelle que soit, en effet, l'issue d'une révolution, qu'elle réussisse ou qu'elle échoue, son inévitable résultat, pour le peuple qui la tente, sera de remplacer son vieux bât par un bât neuf, dont il n'obtiendra pas de longtemps qu'on relâche les sangles. A la suite de toute révolution, le gouvernement, ancien ou nouveau, qui sort de la lutte, comparé à celui qui existait avant que la lutte eût commencé, est presque toujours un

gouvernement à la fois plus fort, plus défiant, plus ombrageux, plus opposé à tout essai de réforme; et il ne redevient possible, ordinairement, de reprendre le cours des améliorations paisibles, que lorsqu'entre le gouvernement et les partis qui lui sont opposés se sont enfin rétablis des sentiments de confiance réciproque, lorsqu'il ne s'agit réellement plus, du côté des partis que d'obtenir des améliorations, du côté des gouvernants que d'attendre le moment où elles seront devenues réalisables, et qu'entre les uns et les autres existent de loyales et sûres relations.

Reconnaissons donc que les bonnes habitudes sociales, nécessaires au libre exercice de tous les arts, ne le sont pas moins à celui qui a spécialement pour objet de former ces habitudes mêmes, et que le gouvernement a besoin, à tous égards, non-seulement d'avoir des idées justes des rapports qui doivent exister entre les individus, entre les individus et lui, entre lui et la société, mais encore de trouver dans la société de justes notions des mêmes rapports, et des habitudes conformes aux notions qu'on en a acquises; que plus il y a, en général, de bonnes habitudes sociales établies, et plus il lui est aisé de réprimer ce qu'il peut rester encore de volontés injustes, et de tout ramener à l'observation du droit commun.

Ainsi, il n'est pas un ordre de moyens, dans la classe de ceux qui tiennent aux personnes et qui se composent des facultés naturelles ou acquises des populations, de leur intelligence des conditions que requiert la bonne conduite des affaires, de leurs aptitudes sous le rapport de l'art, de leurs habitudes personnelles, de leur morale de relation, dont on ne trouve à faire une application directe et étendue dans l'art élevé qui nous occupe, et qui ne contribue, d'une manière visible, à accroître la puissance et la liberté de son action.

§ 8. — DES CONDITIONS MATÉRIELLES DONT DÉPEND LA PUISSANCE PRODUCTIVE CONSIDÉRÉES DANS L'ART DU GOUVERNEMENT.

Autant il en faut dire des moyens qui tiennent aux choses, et par exemple, du choix des lieux dans lesquels le gouvernement se fixe pour exercer son action, de l'habile organisation

des établissements dans lesquels il l'exerce ou des corps à qui l'exercice en est confié, de la manière dont le travail y est distribué, de la nature et de la puissance des instruments qu'on y emploie, et, en général, de tout ce qui tient à l'arrangement matériel des choses et constitue le fonds réel.

Comment méconnaître, par exemple, l'influence que le choix des lieux dans lesquels le gouvernement s'établit pour agir exerce sur la puissance et l'efficacité de son action. Ce n'est point, comme l'a cru Montesquieu, par un heureux hasard, *par un bonheur admirable*¹, que l'agglomération parisienne s'est formée dans le lieu où nous la voyons établie et où elle n'a cessé de croître. Il n'y a rien eu de fortuit dans le choix de cet emplacement, non plus que dans celui des lieux où se sont élevées la plupart des villes considérables de notre pays et de beaucoup d'autres. La constitution naturelle du sol et les instincts conservateurs de l'espèce ont eu presque toujours sur ces choix une influence décisive. Les savants auteurs de la carte géologique de la France ont très-clairement expliqué comment la structure géologique du territoire national, symétriquement divisé en deux régions de forme presque circulaire, autour desquelles tout le reste se coordonne comme autour de deux pivots : le dôme couvert de neige de l'Auvergne, pôle élevé et répulsif, d'où s'éloignent, en divergeant, les eaux, les routes, les populations mêmes, qui, pendant une partie de l'année, émigrent vers des contrées moins sévères; et le bassin de Paris, pôle creux et attractif, formé d'assises concentriques, vers lequel convergent une foule de bassins et de rivières, foyer de population, de richesse et de civilisation; ces auteurs, dis-je, ont très-bien expliqué comment cette structure du sol avait dû naturellement déterminer le choix du lieu où Paris s'est édifié et qui forme le centre du vaste bassin auquel il a donné son nom². Des raisons analogues, plus ou moins distinctement senties, ont pareillement décidé du choix des emplacements où se sont élevées une multitude de villes de second ordre, et il n'y a eu, encore une fois, rien d'arbitraire et de fortuit dans ces choix.

¹ *Esp. des lois*, liv. IX, ch. vi.

² Voy. *l'Explication de la carte géologique de la France*, de MM. Dufrénoy et Élie de Beaumont, t. I, ch. 1, pp. 23 à 28.

Partant, ce n'a pu être arbitrairement non plus que le gouvernement a choisi les lieux où il convenait qu'il fût placé pour accomplir sa tâche. Chargé de maintenir l'ordre et la paix dans les relations intérieures et extérieures du pays, il a dû s'établir, par une détermination presque instinctive, dans les lieux les plus favorables à l'accomplissement de cette double mission, c'est-à-dire là où des populations plus nombreuses et des relations plus actives et plus multipliées exigeaient plus constamment son intervention, et là aussi où il était à la fois plus nécessaire et plus aisé de veiller à la sûreté extérieure du territoire. Il n'y a pas eu plus de hasard dans ces choix qu'il n'y en avait eu dans les motifs qui avaient déterminé la formation des villes. C'est précisément parce que Paris était destiné, par toutes les circonstances de sa position, à devenir notre foyer de civilisation le plus populeux, le plus riche, le plus actif, le plus animé, le plus radieux, le plus puissant, qu'il était naturel qu'il devint la capitale du royaume; c'est aussi parce qu'il était le lieu le mieux choisi pour la défense générale du sol; parce qu'à l'est du bassin au centre duquel il est placé, une succession régulière de cinq ou six crêtes, formant autant de murs de circonvallation, le défendaient contre les incursions de l'Europe; parce qu'en même temps, il était à bonne distance pour agir avec vigueur sur les frontières ouvertes du Nord, et propager au loin, par cette large ouverture, son influence de ce côté. Ce qu'à toutes les époques, le choix heureux de cet emplacement a donné au gouvernement de facilités pour l'accomplissement de sa mission politique, n'est pour ainsi dire point susceptible d'être apprécié.

Il en faudrait dire autant, toute proportion gardée, de celui des foyers d'action secondaires, et, en général, de celui de tous les emplacements où les pouvoirs publics ont dû se fixer pour agir; des lieux qu'ils ont choisis pour y placer le siège des juridictions diverses, pour y établir des tribunaux, des prisons, des casernes, des arsenaux, des ports militaires, des forteresses. On comprend sans difficulté ce qu'il y a d'importance à voir ces établissements placés d'une manière favorable à l'action qui doit y être exercée; à voir, par exemple, les tribunaux autant que possible à la portée du plus grand nombre des justiciables qui ont à aller chercher près d'eux la connais-

sance du droit, la solution des difficultés qui les divisent, et, en général, l'espèce de façon morale qu'ils sont destinés à en recevoir ; à trouver les plus grands moyens de police et de répression pénale dans les centres de population où il se commet le plus de délits ; à rencontrer particulièrement sur les points vulnérables du territoire les établissements militaires et les instruments de guerre les plus propres à le défendre efficacement et à châtier l'humeur querelleuse des populations qui seraient tentées de l'attaquer. Ainsi du reste. Il n'est pas un ordre d'établissements de la classe de ceux que le gouvernement fait servir au maintien de la sûreté intérieure et extérieure du pays, à l'administration de la justice, à la répression des mauvaises habitudes sociales, à la formation et à l'entretien des bonnes relations, qu'il ne soit du plus haut intérêt de voir placés d'une manière convenable.

Il n'est pas d'une importance moindre qu'ils soient habilement organisés, et, par exemple, que les divers pouvoirs possèdent des locaux convenablement adaptés à la diversité de leurs services.

Rien n'est moins indifférent au gouvernement, pour le bon succès de l'œuvre qu'il accomplit dans une assemblée représentative, dans un tribunal, dans une prison, que de posséder telle salle ou telle autre, tel prétoire ou tel autre, telle prison ou telle autre à défaut de celle-là. Combien n'est pas favorable à la bonne exécution de la tâche particulière qui incombe à une assemblée législative la possession d'un lieu véritablement approprié à la nature de ses fonctions ? et, par exemple, d'un lieu tellement disposé qu'il y ait pour les membres de cette assemblée facilité d'entendre ; pour le président facilité de voir ; pour tous commodité personnelle ; bien conçu à la fois pour le classement des partis qui ne peuvent manquer de s'y former, pour l'intelligence des débats qui s'y engagent, pour le maintien de l'ordre qui doit y régner ; tel, par exemple, qu'on peut se figurer une enceinte presque ovale, en forme de fer à cheval allongé, garnie de gradins en amphithéâtre, offrant le siège du président au sommet ; au-dessous de son bureau, celui des secrétaires ; à droite et à gauche, des sièges pour les divers partis, avec facilité pour leurs chefs de se placer à leur tête ; en face et vers le centre, la tribune des orateurs, placée de telle sorte que les

orateurs, parlant à l'assemblée, puissent s'adresser au chef de son choix qui la préside et autour duquel elle est groupée; présentant d'ailleurs, pour les spectateurs, des loges ou galeries circulaires; un emplacement commode pour les sténographes et les éditeurs de journaux; un tableau des principales dispositions du règlement, lisible de toutes les parties de la salle et destiné à mettre chaque membre de l'assemblée en présence de la loi qui préside aux débats; n'offrant du reste que peu ou point d'ornements d'architecture, de sculpture ou autres objets d'art qui distraient; mais, dans ses détails et son ensemble, complètement appropriée à sa destination spéciale?.. Qui ne sent l'avantage qu'aurait, pour le travail d'une assemblée représentative, une salle ainsi disposée sur une qui le serait moins bien, où une partie des assistants ne pourrait que difficilement entendre; où l'orateur serait forcé de tourner le dos au président et ne pourrait parler qu'aux membres épars d'une assemblée séparée de son chef; où aucun extrait du règlement ne serait inscrit en lieu apparent; où les convenances les plus essentielles seraient sacrifiées au goût de la décoration, etc.?

On pourrait faire des réflexions du même genre au sujet des lieux où s'administre la justice, et, à plus forte raison, des lieux où s'exécutent de certains jugements et où sont subies de certaines peines, les prisons. Qui ne sait, pour ne parler que des établissements de cette dernière espèce, combien l'effet produit par la peine de l'emprisonnement dépend de la nature des lieux employés à la séquestration des condamnés? combien il est plus ou moins aisé, suivant le système d'après lequel une prison a été construite, de s'assurer de la personne des prisonniers, de les mettre dans l'impuissance de nuire, de retenir par la terreur de l'exemple ceux qui seraient tentés de les imiter, de les amener par la réflexion à la pénitence, et, s'il y a peu d'espoir de les rendre meilleurs, d'éviter au moins de les rendre pires? quel avantage offrent, pour ces divers objets, les constructions nouvelles sur les constructions anciennes, et, parmi les plus récentes, celles où les condamnés sont isolés d'une manière permanente, sur celles où ils ne sont séparés que de nuit et où ils travaillent le jour en commun? quelles distinctions d'ailleurs il y a à faire entre les prisons destinées à l'emprisonnement solitaire, et combien d'objections justes on

a pu élever encore contre les pénitenciers réputés les plus habilement construits; contre celui de Milbank, par exemple, où les condamnés se trouvent réunis tour à tour dans les cours où ils se promènent, à la chapelle, à l'école, à la machine à pomper l'eau, dans les corridors de passage, dans les lieux où on se lave les mains; contre celui de Glasgow, où ils n'ont dans leurs cellules qu'une partie des choses nécessaires, où ils sont obligés d'en sortir pour la satisfaction de plusieurs besoins, et où ils ont ainsi plusieurs occasions de se rencontrer et de se voir; contre celui de Cherry-Hill même, et contre tous ceux dont la forme n'est pas circulaire, dont les cellules ne convergent pas vers un point central, où l'on ne peut parler qu'à des corridors, et où l'enseignement n'est donné que d'une manière isolée et particulière? Qui ne sait enfin que ces établissements sont d'autant mieux appropriés à leur destination, qu'ils isolent plus complètement chaque détenu de la société de ses pareils, et qu'ils le mettent d'une manière plus exclusive, plus sûre et plus continue, sous les regards et sous la main du petit nombre d'hommes honnêtes à qui est confié le soin de les garder, de les châtier, de les moraliser?

Telle est la différence des résultats qu'on peut obtenir dans les diverses sortes de prisons, suivant le système auquel a été adapté le mode de construction et d'agencement intérieur de ces édifices, que, par le seul effet des dispositions qu'ils présentent, telles prisons satisfont en grande partie au triple objet des peines, qui est d'intimider les méchants, de réprimer les penchants criminels de ceux qu'on n'a pas réussi à contenir, et, autant que possible, de les corriger, tandis que les autres contrarient ces divers objets presque en tout point; et s'il est un ordre de constructions dans lequel se fasse clairement sentir l'influence des locaux sur le service auquel ils sont affectés, c'est assurément celui-ci, et même, quoique à un moindre degré peut-être, la plupart des autres établissements dans lesquels le gouvernement accomplit quelque-une de ses principales fonctions. Dans le travail spécial qu'il exécute sur les hommes, comme dans tous les autres arts de la société, ce que peuvent, pour la liberté de l'action qu'on exerce, la disposition des lieux dans lesquels on agit, et ce que j'appelle en général la bonne organisation de l'atelier, est d'une évidence

telle, qu'il n'y a pas moyen de songer à contester sur ce point.

Autant il en faut dire de la distribution du travail, et il n'y a pas davantage à mettre en doute l'application que reçoit ici cet autre moyen de puissance, et la force qu'y puise le gouvernement. Non-seulement pour arriver à un but donné, pour produire un certain effet sur les habitudes et les relations des hommes, le gouvernement a besoin d'agir tour à tour comme pouvoir législatif, comme pouvoir administratif, comme pouvoir judiciaire, comme pouvoir exécutif; non-seulement son action, sous ces diverses formes, subit encore des divisions variées; mais l'effet assuré de ces divisions et subdivisions nombreuses, est d'imprimer à son action une marche à la fois plus active et plus régulière, plus rapide et plus assurée.

Supposons, par exemple, qu'afin de donner satisfaction à tel ou tel intérêt légitime d'un ordre général, on veuille modifier sur un certain point les habitudes sociales et leur imprimer une direction nouvelle, à laquelle la société aura été plus ou moins préparée. L'initiative est prise par le gouvernement, qui fait, dans ce but, une proposition aux chambres. Il faut, avant tout, qu'il réussisse à persuader la majorité de ces assemblées et à les concilier à ses vues. Leur attention est d'abord sollicitée par la communication du projet et de l'exposé des motifs qui le précède. Les esprits subissent une seconde préparation au cours de la discussion qui a lieu dans les bureaux, et les impressions qui ont prédominé dans ce premier débat viennent se condenser au sein d'une commission centrale, formée des membres qui ont le mieux exprimé, dans chaque bureau, l'impression dominante. Le projet, longuement débattu, est adopté par la commission, je suppose, avec ou sans modification, et les idées qui y ont prévalu sont présentées à la chambre dans un rapport imprimé, distribué à tous ses membres. Vient ensuite la discussion publique, dans laquelle toutes les opinions sont soumises alternativement, sous la direction du président, régulateur du débat, à l'action oratoire des représentants de tous les partis, d'abord sur la proposition dans son ensemble, puis sur le détail de ses dispositions et des amendements qu'on propose d'y apporter, enfin sur l'ensemble et les détails à la fois; et l'impression qui domine les intelligences avec le plus de force, après cet examen contradictoire de toutes les idées et de tous

les systèmes, celle qui se manifeste avec le plus d'autorité par les votes de chacune des deux assemblées, devient la règle générale à laquelle toutes les volontés devront se plier, règle à laquelle nous supposons qu'on avait été préparé d'avance, avec laquelle on s'est encore familiarisé durant le cours du débat public qui vient d'avoir lieu, et dont il ne s'agit plus que d'assurer l'application. Elle reçoit, en conséquence, la plus grande publicité. Des instructions l'expliquent et en facilitent encore l'observation. Des agents de surveillance, symétriquement distribués sur toute la surface du territoire, s'assurent que les dispositions en sont acceptées et observées. Si des esprits paresseux ou indociles refusent de s'y soumettre, ils subissent une action particulière, destinée à plier leur volonté ou à la rendre plus active. Traduits devant le tribunal le plus prochain, ils y sont soumis à une série d'épreuves destinées à éclairer le tribunal sur la réalité de l'infraction dont on les accuse, sur les motifs qui l'ont déterminée, sur le plus ou moins de perversité qu'elle suppose, et, condamnés à la fois pour l'exemple et pour leur propre correction, aux réparations et aux peines que la loi a déterminées, ils passent dans les mains d'une dernière classe d'agents chargés de leur administrer le châtiment auquel les a condamnés le juge, et de les amener, par l'expiation et la pénitence, à l'observation de la règle qu'il s'agit de faire passer dans les habitudes de la nation.

On voit de quelles divisions et subdivisions est susceptible ce grand travail, quelle multitude d'agents y concourent, et combien la perfection en doit dépendre à la fois de la séparation des occupations et du concert de tous ceux qui y participent; combien il est essentiel que le pouvoir qui fait la loi, celui qui en prépare matériellement la mise en action, celui qui l'applique, et, finalement, celui qui l'exécute, en maintenant avec fermeté la distinction si nécessaire et si nettement tranchée de leurs diverses tâches, agissent néanmoins dans un même esprit et tendent au même but avec ensemble; combien, en même temps, la séparation et le concours des fonctions sont une chose nécessaire dans l'exercice de chacun des grands pouvoir que je viens de nommer, et contribuent à la perfection de leur tâche spéciale; à quel point, dans une assemblée législative, il est essentiel, pour obtenir une bonne discussion et

arriver à des solutions satisfaisantes, de tenir nettement séparées les fonctions du président, des rapporteurs, des secrétaires, des organes de toutes les opinions, et, en les maintenant chacun de leur côté dans la pleine possession de leur rôle, de les faire concourir sans confusion à la fin qu'ils poursuivent de concert; quel intérêt il y a à observer les mêmes précautions dans une cour de justice, et, pour faire en sorte que chaque litige reçoive la solution la plus équitable et la plus juste, à faire agir concurremment mais séparément, chacun dans la sphère de ses attributions ou de son office, les greffiers, le ministère public, les témoins, les avocats, les juges, les juges du fait et les juges du droit, qui tous travaillent à l'accomplissement de la même tâche; combien, enfin, pour obtenir de la puissance exécutive un concours véritablement fructueux, il importe de tenir séparées, quoique concourant à la même fin, l'action de la police qui veille, celle des corps armés qui prêtent main-forte, celle du ministère public qui poursuit, celle des directeurs et agents des prisons qui administrent la peine arbitrée par le juge; à quel point est accrue, en particulier, par les arrangements, les partages et toute l'organisation qu'on lui impose, la puissance de la force armée; et combien, finalement, ces divisions et subdivisions multipliées, toutes conçues en vue d'une fin commune, ont permis d'imprimer à la vaste action de la puissance publique d'unité, d'ensemble et d'activité!

Il y a à reproduire ici, relativement aux machines, une réflexion que nous n'avons cessé de faire dans le cours de ce onzième livre et du livre précédent, à savoir que leur rôle est infiniment moindre dans les arts qui agissent sur les hommes, que dans ceux qui opèrent sur les choses, et notamment dans les arts manufacturiers, dans ceux à qui on a donné, par excellence, le nom d'arts mécaniques. Nous avons pu vérifier la justesse de cette observation à propos des arts qui s'occupent des soins à donner à notre nature physique, à notre imagination, à nos affections, à notre intelligence, à nos mœurs; elle ne s'applique pas avec moins de vérité à celui qui préside aux relations, et qui est chargé de nous faire contracter de bonnes habitudes sociales, c'est-à-dire au gouvernement. On ne conçoit pas même, au premier abord, ce que peut avoir à faire dans le gouvernement l'intervention de la mécanique, ni

de quelle application est susceptible ce moyen de puissance dans un art qui a pour mission spéciale d'accoutumer les hommes à respecter la justice dans leurs relations.

Et néanmoins, quelle n'est pas, dans cet art même, l'influence de ce moyen, et de quel nombre, de quelle variété de machines et d'outils n'a-t-il pas besoin pour bien remplir sa tâche ! Chargé de terminer les débats, de contenir les passions violentes, de réprimer d'où qu'elles viennent les agressions injustes dont la société pourrait être l'objet, qui ne sait de quels moyens de contrainte, d'intimidation, de destruction même, il faut qu'il soit armé, et à quel point le succès de sa mission dépend de la puissance et de la perfection de ses armes ? à quel point il est trop souvent nécessaire que la force vienne tenir lieu du bon sens et de la moralité qui font défaut, et combien les meilleures raisons ont eu presque toujours besoin de l'appui de cette suprême et dernière raison des rois, qui est longtemps la seule devant laquelle l'orgueil humain consente à plier ? combien par conséquent les instruments de défense dont la puissance publique est armée, ont eu d'influence en réalité sur les relations des hommes, et combien ils ont contribué puissamment à les adoucir, à les régulariser, à les rendre meilleures ? Telle est cette influence des instruments de répression dont les gouvernements disposent, que la paix du monde est étroitement liée aux progrès qui en accroissent la puissante efficacité ; qu'elle s'affermisse à mesure qu'ils se perfectionnent, et qu'un des meilleurs moyens d'en assurer la durée, à mesure surtout que les esprits s'éclaircissent et que les mœurs s'adoucissent, est de rendre la guerre, à force d'ajouter à la puissance des engins qu'on y emploie, tellement meurtrière, tellement destructive, tellement ruineuse, qu'il n'y ait pour ainsi dire plus moyen d'y songer, et que, la civilisation aidant, on soit de plus en plus entraîné à la remplacer par la voie si hautement préférable des négociations, des arbitrages et des transactions.

Ainsi, nous trouvons à faire ici, d'une manière spéciale sans doute, et qui ne peut manquer de se ressentir de la nature de l'art dont nous nous occupons, mais en même temps d'une manière très-naturelle, et dans une mesure très-étendue, l'application des observations que nous avons faites précédem-

ment sur tous les moyens généraux auxquels est liée la liberté du travail. La puissance du plus élevé des arts est subordonnée aux mêmes conditions fondamentales que celle des arts les plus inférieurs. Elle dépend de même des progrès qu'ont faits, relativement à la tâche qui lui est propre, les facultés personnelles des agents de tout ordre qu'emploie cet art si éminent, et l'ensemble des moyens matériels qu'il met en œuvre; elle tient, d'une part, à tout ce qu'on est en mesure d'y apporter de génie pour les affaires, d'aptitudes sous le rapport de l'art, de bonnes habitudes personnelles, de bonne morale de relation, et, d'un autre côté, à ce qu'on a déployé d'intelligence dans le choix des lieux où le gouvernement s'établit pour agir, dans la construction et l'arrangement des locaux où son action s'exerce, dans la manière dont le travail y est distribué et organisé, et finalement à la puissance et à la perfection des instruments particuliers dont il dispose.

§ 9. — DE L'INFLUENCE DU PROGRÈS GÉNÉRAL SUR L'ART DU GOUVERNEMENT.

Ajoutons, en terminant, que, comme tous les autres arts, l'art du gouvernement doit sa puissance non-seulement à chacun des moyens d'action qui lui sont propres, mais au progrès de tous ses moyens considérés ensemble, et, en général, à tous les progrès qu'a pu faire la société.

Il y a dans cet art, comme dans les autres, une force, non pas indépendante, mais distincte de l'action de chacune des forces particulières qu'il emploie, et qui résulte du concours de ses divers moyens. L'action d'une police très-vigilante pallie jusqu'à un certain point les défauts d'une législation pénale imparfaite. La certitude du châtement peut compenser dans une certaine mesure l'insuffisance des peines. Les côtés forts rachètent ainsi les parties faibles, et la puissance de l'ensemble s'accroît par l'influence favorable de tout ce qu'il y a d'heureux dans les détails.

Plus est considérable, relativement à la masse entière d'une

nation, la partie de la population qui peut participer directement à l'action du gouvernement; plus elle a une idée juste de l'objet de cette action; mieux elle est instruite de ce que le gouvernement doit permettre et de ce qu'il doit interdire; mieux elle sait ce que la législation existante laisse à désirer à cet égard; mieux elle sait surtout comment se doivent opérer les réformes; plus elle est en mesure d'appliquer à ce difficile travail de génie pour les affaires, de saines notions de théorie, de talent pour les applications et la mise en œuvre; plus elle a d'ailleurs les bonnes habitudes individuelles que réclame l'exercice d'un art aussi élevé que le gouvernement; plus elle connaît en particulier la véritable loi des relations sociales; plus elle est disposée à en faire application à tous les rapports de la société; plus elle a su choisir, d'un autre côté, des résidences convenables pour l'exercice des divers pouvoirs qui appartiennent au gouvernement, préparer avec intelligence les lieux où il doit agir, distribuer et organiser avec art tous ses travaux et perfectionner en même temps tous les instruments nécessaires à l'accomplissement de son office; plus enfin elle a su mettre d'accord et d'harmonie dans l'emploi de tous ses moyens, et plus au sein d'une telle population l'action du gouvernement doit être libre et puissante; plus le gouvernement doit travailler avec fruit à perfectionner les relations et à les maintenir régulières et paisibles.

A quoi il faut ajouter encore qu'il y réussit d'autant mieux aussi que la société a fait d'ailleurs plus de progrès en tous genres, qu'elle s'est placée dans des conditions plus naturelles, qu'elle vit par des moyens en général plus inoffensifs, que les autres arts qui s'occupent de l'éducation des hommes travaillent avec plus de succès, en même temps que les pouvoirs publics, à perfectionner leur morale de relation, et que le concours de toutes ces circonstances, en lui laissant à cet égard moins à faire, lui permet d'accomplir plus aisément la tâche éminente dont il est chargé.

LIVRE DOUZIÈME.

DE LA LIBERTÉ DE CERTAINES FONCTIONS NATURELLEMENT DISTINCTES DE TOUS LES ARTS QUE L'ÉCONOMIE SOCIALE EMBRASSE, MAIS QUI SONT DES CONDITIONS ESSENTIELLES DU PROGRÈS DE TOUTES LES CLASSES DE TRAVAUX ET DE TRAVAILLEURS.

CHAPITRE PREMIER.

Observations générales.

Italiam, Italiam!.... J'approche du terme de ce long travail, et je n'ai plus à demander aux lecteurs qui ont bien voulu me suivre dans la recherche où je me suis engagé, que quelques heures d'attention et de patience.

Je viens, dans les quatre livres qui précèdent et dans les nombreux chapitres dont ils sont formés, de parcourir successivement tous les grands ordres de travaux qui entrent dans l'économie de la société, ceux qui épuisent leur activité sur les choses, les industries extractives, le voiturage, la fabrication, l'agriculture, et ceux qui l'exercent sur les hommes, à savoir ceux qui agissent sur leur nature physique, ceux qui cultivent

leur imagination et leurs affections, ceux qui font l'éducation de leur intelligence, ceux enfin qui travaillent à la formation de leurs mœurs. J'ai dit en quoi ils consistent, quelle place ils occupent dans l'économie de la société, quel rôle ils y remplissent, quelle influence ils y exercent, à quelles conditions leur puissance est liée, comment s'y appliquent enfin, et dans quelle mesure, les divers ordres de moyens généraux sur lesquels la puissance de tout travail se fonde.

Cette revue successive de toutes les grandes classes de travaux de la société, qui ne paraîtra, j'espère, ni un amalgame d'objets disparates, ni une confusion violente de toutes les sciences dans une même composition, ni une série de traités spéciaux sur des arts de la nature la plus diverse; qui ne considère évidemment les sujets qu'elle traite que d'une manière générale, et seulement par le côté qui les lie à l'objet assurément très-spécial et très-simple de cet ouvrage; cette revue, dis-je, des travaux que l'économie sociale embrasse, ne présente pas, quelque complète qu'elle puisse être, une idée complète de l'économie de la société. J'ai déjà dit qu'en dehors de cet ensemble de travaux, l'économie sociale impliquait la nécessité de certaines fonctions ou de certains actes qu'il n'était possible de confondre avec aucun genre de travail, et sans lesquels néanmoins aucun travail, aucun développement ne seraient possibles.

Telles sont, par exemple, les associations multipliées et si variées dans leurs formes que présente la société, ordre de faits qui, par lui-même, évidemment, ne constitue aucun travail, et sans lequel, bien évidemment aussi, presque aucun travail ne serait possible. On comprend tout de suite en effet que, hors de la vie en commun et des innombrables groupements de personnes et de forces qui ne cessent de se former au sein de la vie commune, les hommes ne seraient en quelque sorte capables de rien.

Toutes les espèces d'associations, sans doute, ne sont pas également importantes; toutes n'influent pas au même degré sur le développement et l'activité de nos travaux; mais toutes, à commencer par la plus simple et la plus étroitement unie, la famille, et à finir par la plus générale et la moins fortement serrée, la société politique, sans négliger l'infinie variété de

celles qui existent entre ces types extrêmes ; toutes, dis-je, influent plus ou moins sur le développement des forces individuelles et sociales, et pour avoir une idée juste de l'économie de la société, il faudrait savoir, au moins d'une manière générale, en quoi consistent ces associations, quel en est l'objet et l'effet, ce qui en facilite la création et le développement, et comment les principes de la liberté s'y appliquent.

Tels sont également, sous l'extrême diversité de leurs formes, les continuels et innombrables échanges qui s'opèrent dans la société, sorte de faits encore qui n'affectent aucunement le caractère d'un art, et sans lesquels, pareillement, presque aucun travail ne serait possible.

Qui ne sait en effet que, sans la faculté des échanges, chacun étant réduit à la nécessité de pourvoir seul et directement à tous ses besoins, et par suite d'exercer tous les métiers, aucun métier, par cela même, ne serait susceptible du moindre perfectionnement. C'est grâce aux échanges qu'est possible la division des travaux et tous les progrès que cette division entraîne. Si les associations sont favorables au développement des forces individuelles et sociales par les unions d'efforts qu'elles provoquent, les échanges le sont davantage encore, s'il se peut, par les séparations de métiers qu'elles permettent. La faculté d'échanger est ainsi dans l'espèce humaine une des conditions les plus fondamentales de tout progrès, et il est indispensable encore, pour se faire une juste idée de l'économie de la société, de bien comprendre le rôle immense que les échanges y jouent, l'influence qu'ils y exercent, les conditions enfin auxquelles leur liberté se lie.

Telles sont, en troisième lieu, les transmissions de biens faites par les générations qui s'éteignent aux générations qui survivent, dernière classe de faits qui n'a rien de commun non plus avec aucun des arts que pratique la société, et sans lesquels de même il ne paraît pas possible de concevoir qu'aucun développement considérable, aucun progrès continu se puissent opérer.

N'est-il pas évident, en effet, que si les fortunes étaient purement viagères ; si, à chaque génération, tout était à recommencer, l'activité serait bien moins grande, et que les accumulations seraient bien moins rapides ? Qui ne sent qu'un des stimulants

les plus énergiques de notre activité, c'est la pensée que tout ne finira pas avec nous ; que nos enfants recueilleront l'héritage d'honneur, de considération, de fortune que nous aurons laborieusement amassé ? et, finalement, qui ne sent encore quel avantage c'est pour les enfants de pouvoir profiter ainsi des efforts de leurs parents, et, pour la génération qui suit, de prendre les choses au point où les ont laissées les générations précédentes. Il faut donc encore, pour achever de comprendre l'économie de la société et les conditions de sa croissance, avoir une juste idée de ces transmissions, de leur influence et de l'application qu'y reçoivent les principes de la liberté.

J'aurais ainsi, pour que ce travail ne demeurât pas incomplet, à parler successivement des *associations*, des *échanges* et des *transmissions héréditaires* de biens ; mais n'ayant plus devant moi qu'un espace assez limité et devant forcément me restreindre, je ne traiterai que les deux derniers sujets, les *échanges* et les *transmissions héréditaires*, et ne m'occuperai pas du sujet des associations, beaucoup trop considérable pour trouver place dans ce volume au point où il est parvenu. C'est une lacune que je regrette de laisser dans mon ouvrage.

Cette lacune, néanmoins, n'est pas aussi grave que quelques personnes seront peut-être disposées à le penser. Le sujet très-important des associations n'a nullement à mes yeux le genre d'importance que lui attribuent les économistes de l'école socialiste. Je ne crois pas le moins du monde, et j'ai suffisamment dit pourquoi¹, qu'il y ait des formes d'association au moyen desquelles il serait possible d'obvier à tous les maux de la société, à ceux notamment qu'éprouvent les classes de la société les moins heureuses, et il va sans dire qu'en traitant ce sujet je n'aurais pas à parler des formes d'association tout à fait excentriques qu'avaient imaginées certains novateurs, et dont on s'est quelque temps occupé. Ce n'est point par fantaisie et par caprice que les hommes dans la société se sont groupés et unis ainsi qu'ils l'ont fait. Ils ont obéi à des instincts plus forts et plus sûrs que la science des utopistes, et il n'y a pas apparence qu'ils soient disposés à quitter la famille pour la *phalange*, et la commune pour le *phalanstère*. Ces transformations,

¹ Voy. le tome I^{er}, liv. IV, chap. x, §§ 5, 6 et 7.

d'ailleurs, n'ont pas seulement le tort d'être impraticables, elles ont encore celui de ne rien résoudre et de ne remédier à rien. Qu'on creuse tant qu'on voudra le sujet des associations, on n'y trouvera jamais ce qu'on y cherche, à savoir le moyen d'assurer une répartition intelligente et équitable des fruits du travail. La solution du problème n'est pas là où on la cherche, et elle est où on ne la cherche pas : elle n'est pas dans la théorie des associations, et elle est dans celle des échanges ; partout où il y a liberté et loyauté dans les échanges, tout homme tire naturellement de ses forces ce qu'elles doivent lui donner, et si en exposant les effets de cette liberté on ne fait pas connaître comment les produits se distribuent, on montre du moins où est le principe d'une bonne distribution. C'est une vérité que le chapitre suivant rendra sensible, je l'espère.

Si donc, à mon très-vif regret, je termine cet ouvrage sans y faire entrer ce que j'avais à dire des associations, de la diversité de leurs formes, de l'étendue et des effets de leur influence, des conditions de leur développement, il va sans dire que les associations dont j'ai à regretter de ne pouvoir décrire la nature, l'influence et les moyens, sont ces associations vulgaires, familières, innombrables, qu'engendre instinctivement la société, qui se multiplient dans son sein sous toutes les formes, qui sont à peu près les mêmes partout, et non les systèmes d'association excentriques qu'ont rêvés nos faiseurs d'utopies, systèmes dont je n'aurais pu dire quelques mots encore que pour rappeler ce qu'ils renferment d'impraticable et de faux, et montrer combien ils sont vains pour l'objet qu'on se propose, c'est-à-dire pour assurer une bonne distribution des fruits du travail. Encore une fois, c'est en traitant des échanges que nous allons avoir occasion de dire sur ce point ce qu'il y a de plus sûr et ce qu'il est le plus nécessaire de connaître.

CHAPITRE DEUXIÈME.

De la liberté du commerce ou des échanges.

§ 1. — DÉFINITION DU COMMERCE. — LA PRATIQUE DE L'ÉCHANGE EST COMMUNE A TOUTES LES CLASSES D'INDUSTRIEUX.

Ainsi que je l'ai dit ailleurs ¹, le mot *commerce* ne saurait être appliqué raisonnablement à un art quelconque. Ce mot, sous lequel on découvre sans aucun effort l'idée d'échange, ne présente par lui-même aucune idée de travail. Il n'y a point dans le monde une chose telle que l'industrie *commerciale*, et l'énumération la plus étendue des travaux de la société n'en présente aucun qu'il soit possible de désigner convenablement par cette appellation. Elle ne peut être appliquée ni à aucun des arts qui travaillent sur les choses, ni à aucun de ceux qui agissent sur les hommes ; ni aux arts divers du mineur, du voiturier, du fabricant, du laboureur ; ni aux arts non moins variés du médecin, de l'artiste, de l'instituteur, du moraliste. Exercer la profession de mineur n'est point échanger ; transporter, fabriquer, labourer, n'est point échanger ; s'occuper, de quelque façon que ce soit, de l'éducation des hommes, de la culture de leurs facultés physiques, affectives, intellectuelles,

¹ Voy. t. I, liv. VIII, chap. 1, § 2.

morales, n'est pas davantage échanger. Il tombe sous le sens que dans aucune de ces professions l'art des industriels qui les exercent ne consiste dans les échanges qu'ils peuvent faire.

Mais si *commercer, échanger*, n'est l'industrie particulière d'aucune classe de travailleurs, c'est un acte commun à toutes, et le commerce est un fait aussi universel que le travail. Seulement ce n'est pas un fait de même nature : travailler c'est produire ; commercer, échanger, n'implique aucune idée de production ; et quand on dit l'*industrie* et le *commerce*, il faut entendre par ces mots, non deux industries particulières, différentes seulement par leur objet, mais deux ordres de faits généraux absolument distincts par leur nature : les faits du travail d'une part, et les faits de l'échange de l'autre. L'industrie, c'est l'ensemble de tous les travaux sans distinction qu'embrasse l'économie de la société. Le commerce, c'est l'ensemble des transactions et des échanges auxquels se livrent sans distinction les travailleurs de toutes les classes.

Autant donc il eût été peu raisonnable de nous servir du mot commerce, ainsi qu'on le fait habituellement, pour désigner une certaine classe d'arts, celle des transports ¹, autant il est naturel et juste, au contraire, d'appliquer ce mot à l'ordre de faits dont nous avons maintenant à nous occuper, aux faits de commerce ou d'échange, et comme ces faits sont également bien désignés par l'une ou l'autre de ces appellations, qui expriment très-approximativement la même idée, je me servirai indistinctement de l'une ou de l'autre.

A vrai dire, acheter, vendre, échanger, commercer sous une forme quelconque, n'est une fonction particulière à aucune classe de travailleurs, pas plus à celles qui transportent les choses qu'à celles qui les transforment ou à toute autre ; mais, encore une fois, c'est une fonction commune à toutes, et, dans la réalité, toutes achètent et vendent, toutes échantent, toutes commercent ; c'est le commencement et la fin, l'alpha et l'oméga du travail quelconque que toutes font. Les unes achètent des choses dans un temps pour les vendre dans un autre temps, ou bien des choses dans un lieu pour les vendre dans un autre lieu ; d'autres achètent des choses sous une forme pour les

¹ Voy. t. I, liv. VIII, chap. I, § 2.

rendre sous d'autres formes dont la variété peut être infinie; d'autres, en plus grand nombre encore, acquièrent, avec plus ou moins d'effort et de dépense, des aptitudes, des talents, des facultés, pour en trouver le placement et l'emploi, pour les louer ou pour les vendre sous forme de services; mais toutes, dis-je, achètent et vendent, toutes achètent pour revendre; et le fait de commercer, qu'on a présenté comme étant particulier à une classe ou à un fort petit nombre de classes d'industriels, est bien, effectivement, un fait commun à toutes, non pas peut-être aux termes de la loi commerciale, qui n'a pu décrire bien exactement des faits qui n'étaient compris que d'une manière encore imparfaite, mais aux yeux de la science, qui serait en mesure, au besoin, de rendre cette vérité palpable.

Et en effet qu'arrive-t-il? C'est que toutes les classes qui concourent à l'activité sociale, toutes, sans distinction, depuis les plus infimes jusqu'aux plus élevées, depuis l'ouvrier de fabrique jusqu'à l'homme d'État, affluent, se pressent sur le marché social, y font offre à qui en a besoin de leurs produits ou seulement de leurs services, et, avec le prix des produits qu'elles créent ou des services qu'elles sont en mesure de rendre, se procurent tous les genres de produits et de services dont elles ne peuvent se passer: c'est là une nécessité également impérieuse pour toutes.

§ 2. — OFFICE SOCIAL DE L'ÉCHANGE.

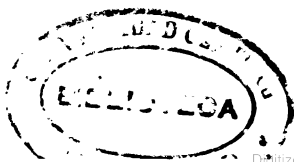
Cette nécessité des échanges, commune aux hommes de tous pays et de toute profession, est un des liens les plus fondamentaux et les plus forts de la société humaine; et quand les hommes ne seraient pas portés à vivre ensemble par goût, par attrait, par instinct; quand ils ne seraient pas forcés de s'agglomérer, de s'associer pour l'exécution de la plupart de leurs travaux, ils seraient contraints encore de se rechercher, de se rapprocher, de se réunir, par la nécessité où ils sont d'opérer entre eux des échanges. C'est cette nécessité qui a fait du monde un immense marché où tant d'activités convergent les unes vers les autres, où tant d'hommes cherchent le pla-

cement de leurs services et de leurs produits. C'est elle qui a fait du territoire de chaque État un marché plus limité, mais d'une activité plus grande; et des centres de population proprement dits, de l'enceinte des cités et des villes, des marchés encore plus limités, mais où les transactions sont encore plus multipliées et plus actives.

Et non-seulement la nécessité des échanges est un des liens les plus puissants de la société; mais la faculté d'échanger est une des causes les plus efficaces du développement et même de l'existence de la plupart des industries et des arts que la société pratique.

L'ardeur que nous mettons à nos travaux, quels qu'ils puissent être, tient, en très-grande partie, à la faculté que nous avons de faire des échanges. Nous calculons, en nous mettant en mesure de créer de certains produits ou de rendre de certains services, ce qu'au moyen de ces services ou de ces produits nous pourrions obtenir de services ou de produits de toute espèce, et la perspective de pouvoir ainsi, par des échanges, acquérir le pouvoir de disposer à notre profit de tant d'utiles talents, de tant de productions désirables que les autres hommes sont en mesure de nous offrir, est un stimulant très-énergique qui nous incite à faire tous les efforts dont nous sommes capables pour avoir à offrir, de notre côté, des produits et des services dignes aussi d'être recherchés.

Mais allons davantage au fond des choses, et, pour exposer tout de suite l'effet le plus considérable de la faculté d'échanger, disons que c'est précisément grâce à cette faculté que nous pouvons tous concentrer ainsi que nous le faisons notre activité sur de certains travaux, et, en ne faisant qu'une seule chose, celle qui a pour nous le plus d'attrait, disposer, en quelque façon, des produits et des services du reste des hommes. On comprend, en effet, que, sans la faculté d'échanger, ce choix et cette séparation des travaux auraient été impossibles. Chacun, obligé de se suffire à lui-même, et de pourvoir seul à la satisfaction de tous ses besoins, n'aurait pu faire que très-peu de choses, et ne les aurait faites que très-difficilement et très-mal; tandis qu'avec cette faculté, la séparation des travaux est devenue possible; chacun a pu concentrer son activité sur l'objet le plus approprié à ses goûts, à ses aptitudes



et à ses moyens, quelquefois sur l'objet le plus simple, le plus élémentaire, sur des fractions de produit, sur une simple façon, et, par le travail le plus spécial, satisfaire aux besoins les plus étendus, les plus variés, disposer, en n'exerçant avec distinction qu'une seule faculté, de celles de l'humanité tout entière. Tout ce qu'on doit de progrès à la division des travaux, on le doit donc à la faculté des échanges; puisque ce n'est qu'à la faveur de cette faculté que les travaux ont pu se diviser à l'infini et prendre tous les développements dont cette division les rendait susceptibles.

Ce n'est pas tout, et, à cet avantage fondamental de spécialiser les travaux, de permettre à chacun de choisir sa tâche et de la circonscrire, la faculté des échanges ajoute cet autre avantage, fort considérable encore, de placer les choses dans les mains les plus capables d'en tirer parti. Sans elle, une multitude de ressources, de forces, d'instruments, de talents, pourraient se trouver distribués de manière à ne rendre aucun service et à se trouver, pour ainsi dire, perdus. Il se pourrait que l'écrivain eût dans les mains le ciseau du statuaire, que la palette du peintre fût dans celles du sculpteur, et l'instrument du joueur de flûte entre les mains du peintre, que la terre fût au pouvoir du marin, la fabrique de drap à la disposition de l'entrepreneur de culture. Il se pourrait que tel savant, tel professeur possédât maintes notions dont il ne saurait que faire et manquât de beaucoup de connaissances dont les nécessités de sa profession lui feraient sentir impérieusement le besoin, tandis qu'elles seraient inutilement possédées par d'autres.

La faculté des échanges a pour effet d'obvier à cette confusion fâcheuse; elle ne permet pas que les choses demeurent longtemps hors de leur vraie place; elle fait aller tout naturellement la terre au laboureur, le navire au pilote, le ciseau au sculpteur, la flûte à l'artiste qui sait en faire usage; elle fait aussi qu'on acquiert ou qu'on possède précisément le genre de connaissances, de talents et d'aptitudes qui conviennent à l'office qu'on exerce. Elle fait, en un mot, que les choses, les forces, les aptitudes se classent, se divisent, se distribuent précisément ainsi qu'il faut qu'elles soient réparties pour rendre tous les services qu'il est possible d'en obtenir.

L'échange, sans doute, n'ajoute pas à la valeur des choses en les faisant changer de mains : il va sans dire que la valeur qu'elles tirent de leur utilité ne peut être accrue que par l'art quelconque qui agit sur elles, qui les modifie ou les déplace utilement ; et si l'industrie voiturrière, par exemple, en approvisionnant le marché et en mettant en présence les unes des autres des marchandises destinées à être échangées, ajoute plus ou moins par là à leur valeur échangeable, il est bien entendu que le fait même de l'échange, dont l'unique effet est de leur donner de nouveaux maîtres, n'ajoute rien à leur prix vénal. Mais la justesse de ce principe n'infirme en rien celle des réflexions qui précèdent, et si la valeur vénale des choses n'est pas augmentée par cela seul qu'elles changent de mains, il n'en reste pas moins vrai que les échanges rendent à la société un immense service en faisant, en général, aller les choses dans des mains capables d'en tirer parti.

L'heureuse influence des échanges sur la société se manifeste donc sous ce triple ou quadruple aspect :

Ils sont l'une des causes qui tendent le plus fortement à rapprocher les hommes et à faire tomber les barrières qui les peuvent séparer ;

En rendant possible la spécialisation des travaux et en permettant de la pousser à ses dernières limites, ils deviennent le véritable moteur de tous les progrès dont l'humanité est redevable à la division du travail ;

En nous permettant d'obtenir, au moyen de ce que nous faisons, tout ce que produisent les autres hommes, ils sont le stimulant le plus énergique de notre activité, et nous incitent continuellement à multiplier nos propres créations ;

Enfin, en permettant habituellement à une partie considérable des forces et des ressources dont dispose la société de passer des mains des personnes qui les offrent à celles des personnes qui les recherchent, ils tendent à faire que tout soit constamment distribué de la manière la plus favorable au développement général.

En faut-il dire davantage pour faire sentir à quel point il importe qu'ils puissent s'opérer avec facilité, avec aisance, et pour inspirer le désir de rechercher et de connaître les conditions dont dépendent leur liberté et la puissance de leurs effets ?

§ 3. — DES CONDITIONS DE L'ÉCHANGE. — THÉORIE DES DÉBOUCHÉS.

La première condition de la liberté des échanges, c'est que tous les arts que nous avons décrits, tous les arts qui créent des produits ou rendent des services entre lesquels des échanges se peuvent opérer, aient pris un grand développement et puissent donner lieu à beaucoup d'offres et de demandes. Plus sont avancés les travailleurs de toutes les classes que tiennent occupés les diverses sortes d'industries ou d'arts, plus ils sont en mesure de rendre des services, plus ils font de choses et les font bien, c'est-à-dire plus ils les font bonnes et à des prix modérés, et plus les échanges de toute espèce sont faciles. C'est la production qui ouvre des débouchés aux produits.

Cette vérité, que Smith avait entrevue, mais dont le développement appartient à J.-B. Say, est tout à fait capitale, et, bien entendue, elle répand la plus vive lumière sur le sujet intéressant que j'aborde ici. Mais elle veut être bien comprise.

Quand on dit que la production ouvre des débouchés aux produits on n'entend pas dire par là qu'il se vend davantage d'une chose par cela seul qu'il s'en fait plus, et qu'il suffit d'en faire plus pour qu'il s'en vende davantage. On n'entend pas dire non plus qu'un service est plus demandé par cela seul qu'il est plus offert, et qu'il suffit que l'offre en devienne plus active pour que le placement en soit plus facile et plus assuré. Si nos cultivateurs faisaient déjà plus de céréales qu'il ne leur serait possible d'en vendre dans l'état présent de leurs débouchés, il ne leur suffirait certes pas pour en assurer le débit d'en produire une quantité plus grande. Si les chapeliers de Paris avaient déjà de la peine à vendre annuellement trois cent mille chapeaux, ils ne parviendraient assurément pas à en vendre le double par cela seul qu'ils en feraient le double. D'un autre côté, s'il y avait déjà sur la place de Paris plus d'ouvriers ou d'artistes d'une certaine classe que la ville ne pour-

rait en employer dans l'état actuel de son activité, il tombe pareillement sous le sens qu'il ne suffirait pas d'y en attirer ou d'y en former un nombre double, pour assurer le placement de ce qu'il y en avait déjà et de ce qu'on y en aurait attiré ou formé depuis. Il est évident, en un mot, qu'il ne suffit pas d'accroître la masse d'un produit ou le nombre d'une certaine espèce de travailleurs pour assurer le débit de l'un ou le placement des autres.

Mais ce qui pourra faire qu'un produit trouve plus facilement à s'échanger, ce sera, premièrement, que l'industrie qui le crée en améliore la qualité ou en abaisse le prix, de telle sorte qu'il se présente sur le marché avec plus d'avantages, et, secondement, qu'il se développe autour de la classe qui le produit d'autres classes de producteurs auxquelles il sera nécessaire, et qui aient toutes quelque chose à offrir. Et ce qui pourra faire qu'une classe quelconque de travailleurs trouve plus facilement de l'emploi, ce sera, d'une part, qu'ils se mettent de plus en plus en mesure de rendre de bons services, et, d'un autre côté, qu'il se développe autour de l'industrie qui les fait vivre d'autres industries riches et actives, qui, en faisant des demandes considérables de leurs produits ou de leurs services, donneront un plus grand essor aux travaux d'où ils tirent par voie d'échange leurs moyens de subsister.

Ainsi le débit des chapeaux de la fabrique de Paris, qui ne serait pas accru par le fait seul qu'on en augmenterait le nombre, le sera infailliblement par tout progrès de la fabrication qui, en diminuant le prix sans en altérer la qualité, les mettra à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs; et elle le sera d'une manière tout aussi sûre par la formation de nouvelles classes de producteurs dont les produits seront très-demandés, et qui, à leur tour, auront à faire beaucoup de demandes, et notamment des demandes de chapeaux.

Ainsi encore l'emploi de telle classe d'ouvriers, d'artistes, d'hommes de science, qui ne serait point accru par cela seul que le nombre en deviendrait plus considérable, le sera infailliblement si, tandis qu'ils se mettront en mesure de rendre de meilleurs services, des services mieux appropriés aux besoins des industries qui réclament leur concours, il s'élève à côté de

ces industries, des industries nouvelles, actives, fécondes, ayant de grands besoins et de grands moyens, et qui par leurs demandes donneront un surcroît d'activité aux diverses sortes de travaux, ce qui ne se pourra faire sans qu'on achète les services d'un plus grand nombre de travailleurs de toute sorte qu'il n'y en avait d'employés précédemment.

Voilà comment il faut comprendre que la production ouvre des débouchés aux produits, et telle est cette théorie des débouchés qu'il serait si essentiel de bien entendre et qu'on entend encore si confusément. Ce ne sont pas les hommes qui manquent, observe-t-on, ce sont les emplois ; ce ne sont pas les produits, ce sont les acheteurs. On ne prend pas garde que ce qui assure l'emploi des hommes ce sont d'autres hommes utilement occupés et dont l'industrie suscite et active autour d'eux l'industrie de beaucoup d'autres classes de travailleurs. On ne prend pas garde que ce qui crée des acheteurs ou des débouchés à un produit, ce sont de nombreuses classes de producteurs qui le recherchent et qui aient toutes à offrir quelque chose dont beaucoup d'autres consommateurs aient besoin.

« L'industrie et l'agriculture, » disait, il y a vingt ans, la chambre des députés en répondant au discours du trône (et combien de fois depuis n'a-t-on pas renouvelé les mêmes doléances !) « l'industrie et l'agriculture, surchargées de leurs produits, attendent des débouchés plus nombreux. » Et de qui les attendent-elles ? Qui saura leur en ouvrir si elles-mêmes ne le savent pas ? On semble croire qu'un pays n'a d'autres manières d'étendre le débit de ses denrées et de ses marchandises que de faire avec les nations étrangères des traités qui lui permettent de chercher au loin des acheteurs. Il est hors de doute que de libres et faciles communications avec d'autres contrées pourraient en faciliter la vente. Plus est étendu l'espace sur lequel l'industrie voiturrière peut répandre les produits de toutes les autres industries, et plus il lui est aisé de réussir à mettre chaque denrée en présence d'une autre denrée contre laquelle elle pourra être échangée. Si tous les produits qui ne trouvent pas autour d'eux un nombre suffisant d'acheteurs, pouvaient courir les uns après les autres, d'un bout à l'autre du monde habité, il n'est pas douteux que le placement de tous ne

pût s'opérer avec une facilité infiniment plus grande. Ne croyons pas néanmoins que les meilleurs débouchés soient ceux qu'il faut aller chercher aux antipodes. Plus un produit a besoin d'être porté loin, plus il est grevé de frais de production quand il arrive sur le marché, et moins par conséquent il a de chances de se vendre aisément. Les bons débouchés sont les débouchés voisins. Le meilleur débouché de Paris c'est la campagne environnante, ou plutôt c'est la ville même, ce sont les classes de producteurs multipliées qui s'y développent et dont les produits ou les services se servent réciproquement de débouchés : une grande partie de ce que fabrique chacune de ces classes de producteurs est achetée par toutes les autres, et la ville est plus sûre d'étendre son débit par l'établissement de nouvelles industries ou par le perfectionnement des industries déjà existantes, qu'en s'évertuant à chercher dans des contrées lointaines des acheteurs incertains.

Enfin tout progrès de l'industrie, c'est-à-dire toute création d'industries nouvelles, ou tout perfectionnement des industries déjà créées, tout ce qui tend à faire affluer sur le marché des classes de producteurs plus diverses, plus multipliées et mieux pourvues, ayant toutes de nombreux besoins à satisfaire et des produits ou des services très-recherchés à offrir, tout ce qui tend, en un mot, à accroître le concours simultané des offres et des demandes, tout cela tend inévitablement à animer le marché et à donner de l'activité aux échanges : c'est la première condition de leur liberté.

§ 4. — DE L'ÉVALUATION DES CHOSES ÉCHANGÉES.

Cependant ce n'est pas assez, pour rendre les échanges aisés, que l'industrie crée beaucoup de produits en tout genre et mette en présence les unes des autres d'innombrables classes de travailleurs, ayant réciproquement à s'offrir toutes sortes de denrées et de services susceptibles d'être échangés : la liberté des échanges tient encore à des circonstances propres à l'acte même qui les constitue. Cet acte, comme tous les autres, ne se peut opérer avec facilité qu'à de certaines conditions : il suppose

diverses connaissances ; il exige le secours de plusieurs sortes d'instruments ; il s'accomplit avec d'autant plus de sécurité, et, par conséquent d'aisance, que les habitudes, les mœurs tant privées que publiques sont meilleures ; il est donc plus ou moins libre selon qu'il y a plus ou moins de conformité entre ces diverses conditions et les circonstances de fait dans lesquelles il s'opère.

C'est ainsi, par exemple, que la connaissance de la valeur vénale des produits et des services est une condition essentielle de la faculté de les échanger. Il ne suffit pas que l'art des transports les rapproche ; il faut encore que leur valeur respective soit connue : les échanges, en effet, ne se font pas tant entre des chases, des produits, des services, qu'entre des valeurs : la prétention de tout échangiste est de recevoir une valeur égale à celle qu'il donne. Il a donc besoin de savoir, pour se déterminer, ce que chaque chose vaut, c'est-à-dire ce qu'elle peut acheter de toute autre denrée, et il se détermine d'autant plus facilement qu'il est plus versé dans cette connaissance. Mieux chacun est instruit de tout ce qui influe sur la valeur des services et des produits, c'est-à-dire des usages auxquels ils sont propres, du besoin qu'on en a, des frais de production qu'ils exigent, de la quantité qui en est offerte, de celle qui en est demandée, mieux, en un mot, chacun sait ce qu'ils valent et plus les échanges sont aisés.

Il n'y a pas de comparaison possible entre le degré de rapidité, de sûreté et de liberté avec lequel les échanges s'accomplissent là où l'on est instruit de la valeur des choses et là où l'on est inhabile à les apprécier. On passe ici des jours entiers à batailler sur les moindres affaires, tandis que les plus considérables se terminent là en quelques instants. On n'a qu'à voir à la bourse de Paris, ou mieux encore à celle de Londres, ce que deux négociants mettent de temps à conclure le marché le plus colossal, et ce qu'il en faut à deux manants, dans une bourgade reculée, pour effectuer l'échange du moindre objet, et l'on comprendra ce que l'habitude des affaires et la connaissance des valeurs peuvent imprimer d'activité et donner de liberté aux échanges.

Grâce à l'ardeur réfléchie que les Anglais appliquent à toutes choses, dit M. C. G. Simon, grâce à la concision de leur lan-

gage, au laconisme de leurs discours et aussi aux modes d'abréviation qu'ils ont introduit dans leurs négociations commerciales, il n'est point de lieu au monde où il se fasse, en moins de temps, plus de grandes affaires qu'à Londres. Les comptoirs des commerçants en gros, ouverts de dix à onze heures, sont fermés de quatre à cinq, et, dans ce court espace de temps, les affaires de la moitié du globe sont terminées ¹. Il est vrai que les négociants, dont les habitations sont éloignées du centre, ont leurs cabinets réunis dans le quartier resserré de la cité, de telle sorte qu'un négociant étranger, peut, ainsi que ceux de la ville, voir tous ses correspondants en une matinée; mais cette agglomération est une habileté de plus et qui contribue, ainsi que le reste, à la facilité des affaires et de toutes les transactions.

§ 5. — DES POIDS ET MESURES. — DE LA MONNAIE.

Une autre condition de la liberté des échanges, non moins indispensable que celle dont nous venons de parler, est celle qui consiste dans la possession d'un certain ensemble de moyens pour ainsi dire techniques, sans lesquels nul échange ne serait possible. C'est peu de connaître les valeurs, il faut pouvoir s'entendre, s'expliquer, s'accorder, apprécier les quantités, les mesurer, les payer. Il faut une langue commune; il faut avoir en commun un bon système de poids et de mesures, de bons instruments de mesurage, un bon système de monnaies et d'autres moyens de paiement.

Quel échange serait possible, par exemple, à défaut de ce premier instrument sans lequel acheteur et vendeur ne pourraient échanger deux idées, je veux dire à défaut d'une langue commune? Il y a longtemps que saint Augustin l'a dit, la diversité des langues réduit les hommes à l'isolement: *Linguarum diversitas hominem alienat ab homine*; et, pour qu'un échange soit possible, il faut au moins que les contractants puissent s'aborder et se parler.

¹ *Observ. recueillies en Angleterre, en 1835, t. I, p. 126.*

C'est peu d'une langue commune; il faut aussi un bon système de mesures qui soit commun aux échangistes. Instruits de la valeur des choses qu'ils s'offrent, il leur faut pouvoir se mettre aisément d'accord sur les quantités. Plus les méthodes en usage pour cela seront simples, commodes, uniformes, et plus les échanges seront aisés. Ils seront plus aisés avec des mesures peu nombreuses qu'avec des mesures trop multipliées, avec des mesures bien divisées qu'avec des mesures qui le seraient mal, avec des mesures partout semblables qu'avec des mesures différentes partout.

Dans le système métrique, toutes les longueurs s'évaluent en mètres, tous les poids en grammes, toutes les capacités en litres, etc. : n'est-il pas sensible que cette simplicité, le système métrique une fois reçu, sera plus favorable aux échanges que l'inutile complication des systèmes anciens, où, pour chaque espèce de quantités, on avait une multitude de mesures diverses ?

Dans le système métrique, toutes les mesures ne sont que des divisions en parties décimales d'un même étalon pris dans la nature et non sujet à varier : n'est-il pas évident que cette division par dix de mesures présentant toutes la même base, division pareille à celle des nombres entiers, sera plus commode pour les échanges, ce système une fois devenu familier, que les divisions capricieuses et partout différentes d'une multitude d'étalons arbitrairement choisis ?

Dans le système métrique enfin, les mesures sont partout les mêmes ; ce système est un et universel : peut-on mettre en doute que lorsque ce système aura complètement prévalu non-seulement dans la loi, mais encore dans l'usage, et qu'il sera universellement reçu dans la pratique, cette uniformité ne soit infiniment plus commode pour les échanges que la diversité sans limites à laquelle on a entrepris de la substituer ?

Il n'est personne qui n'ait eu bien des fois occasion de faire l'épreuve de l'insupportable embarras qu'apportent dans les échanges des mesures multipliées sans nécessité, sans base commune et certaine, presque toujours mal divisées, et joignant à ces divers défauts cet autre défaut plus grave encore de différer partout d'elles-mêmes à tel point qu'il semble qu'on ait multiplié comme à plaisir leurs inutiles et fatigantes com-

plications. C'est surtout par ce dernier vice que les manières de compter et de mesurer qui sont en usage dans le monde mettent de l'embarras dans les transactions. Ces systèmes, quelque imparfaits qu'ils soient en eux-mêmes, causent moins de gêne par les imperfections qui leur sont propres que par l'incroyable diversité qui règne entre eux. Pour les distances, les superficies, les solidités, les poids, les capacités, chacun calcule à sa manière : on dit un yard quand je dis une aune ; je parle d'un pied, on parlera d'une coudée ; je compte par livres de seize onces, on compte ailleurs par livres de douze ; ici le pied se compose de tant de pouces, là de moins, là de plus ; c'est un vrai chaos et un chaos universel ; on n'eût pas mieux fait quand on se fût évertué à tout arranger pour qu'il devint impossible de s'entendre.

Aussi l'Assemblée constituante cédait-elle aux inspirations d'un noble et utile esprit de propagande quand elle proposait à l'Angleterre, il y a un peu plus d'un demi-siècle, de se concerter avec la France pour travailler à faire jouir l'Europe d'un système uniforme de poids et de mesures. Mais le temps était loin d'être venu pour les gouvernements européens de songer à s'unir dans ces pensées de civilisation et de commun progrès ; même aujourd'hui il est encore loin de nous ; la paix n'est pas en Europe un état assez naturel et assez affermi ; les relations commerciales entre les diverses nations ne sont pas assez multipliées et assez actives pour qu'on éprouve réellement le besoin d'un langage commun, d'un commun système de poids et de mesures, et quand le temps sera venu où les nations européennes pourront songer à introduire ces facilités dans leurs relations, que d'années s'écouleront encore avant que l'observation des mesures qu'elles auront prescrites d'un commun accord ait acquis un certain degré de généralité.

L'essentiel, en attendant, c'est qu'aucun État, dans ce qu'il pourra faire isolément, ne fasse abstraction de ces pensées d'unité générale, et qu'on évite de préparer de nouvelles difficultés à l'avenir. Il demeure, en effet, bien établi d'avance que tout ce qui pourra faire qu'on s'entende mieux en fait de poids et de mesures, tout ce qui pourra contribuer à généraliser l'adoption d'un bon système à cet égard, sera éminemment favorable aux échanges. Plus l'emploi d'un tel système devien-

dra usuel, plus il s'affermira et se propagera et plus il y aura de facilité et de liberté dans les transactions.

Ajoutons que la liberté des transactions commerciales, qui réclame si impérieusement l'adoption d'un bon système de mesures, exige aussi de bons instruments de mesurage. Et, en effet, plus on a, pour éprouver, essayer, jauger, peser, mesurer, des outils exacts et puissants; plus, en un mot, on est pourvu de tous les moyens nécessaires pour bien déterminer la quantité et dans certain cas la qualité des choses qu'il est question de vendre, d'acheter, d'échanger, et plus les échanges sont faciles.

Cependant l'industrie créerait et mettrait en présence les uns des autres les produits les plus variés et les plus propres à être échangés avantageusement; leur valeur respective serait parfaitement et très-généralement connue; on parlerait une langue commune; on aurait une manière excellente de compter, de peser et de mesurer dont l'usage serait devenu général; on posséderait enfin les instruments les plus parfaits pour le mesurage, qu'il serait encore très-difficile d'échanger si l'on ne pouvait opérer les échanges qu'en nature. Les produits offerts en nature, en effet, auraient le double inconvénient de ne pas convenir toujours au possesseur de la chose qu'on voudrait obtenir, et de ne pouvant se proportionner facilement à la valeur de cette chose. Tel homme, fabricant de chapeaux, veut, avec le produit qu'il crée, se procurer tous ceux qu'il consomme. Il se présente chez le boulanger; mais le boulanger a besoin d'habits, non de chapeaux. Il va trouver le boucher; mais le boucher, pourvu de chapeaux, demande des chaussures. Le cordonnier, le tailleur, l'horloger, dont il désire les produits, ne peuvent non plus, pour l'instant, s'accommoder du sien. Ces difficultés ne sont pas les seules qu'il éprouve: il trouve un boulanger qui a besoin de chapeaux; mais comment échanger un chapeau de 16 francs entre un pain de 16 sous? Comment offrir un vingtième de chapeau? Ce produit n'a de valeur qu'entier; le diviser serait le détruire.

On voit quelle serait la difficulté d'échanger les produits, si on voulait les échanger entre eux directement et en nature. Ces échanges, dans une multitude de cas, ne pourraient avoir lieu, soit parce que la chose offerte ne conviendrait pas au posses-

seur de la chose demandée, soit parce qu'il serait presque toujours impossible d'obtenir une exacte concordance entre la valeur de la chose demandée et la valeur de la chose offerte. Ajoutez qu'il ne serait pas plus aisé d'opérer en nature l'échange des services que celui des produits. Il y aurait toujours la même difficulté de faire agréer la chose offerte et d'en proportionner la valeur à celle de la chose désirée. Il faut donc de toute nécessité pour rendre les échanges faciles, faire usage d'une marchandise qui soit à la convenance de tout le monde, et qu'on puisse aisément, dans tous les cas, proportionner à la chose qu'on veut obtenir.

Cette marchandise est la monnaie.

Dès que la monnaie existe, il n'y a plus d'échange qui ne soit aisé. L'opération, il est vrai, ne se fait plus d'une manière directe : il faut vendre et puis acheter. Mais, dès que j'ai vendu, dès que j'ai converti en monnaie la chose que je possédais auparavant en nature, il n'est plus aucune autre chose contre laquelle il ne me soit facile de l'échanger. Je suis sûr, en premier lieu, que, sous cette nouvelle forme, la marchandise dont je veux me défaire conviendra à tout le monde, parce que tout le monde ayant, comme moi, des services à rétribuer ou des achats à faire, a, comme moi, besoin de monnaie. Je sais ensuite que, sous la forme de monnaie, je pourrai la proportionner sans la moindre perte à tout ce que je voudrai me procurer de services ou de produits, depuis l'objet ou le service le plus considérable jusqu'aux denrées de la plus minime valeur. L'existence de la monnaie, la possibilité de convertir tout ce que je puis avoir à offrir sur le marché en une denrée qui soit à l'usage de tout le monde, et qui se proportionnera aisément à la valeur de tout ce que je puis avoir besoin d'acheter, est donc, je le répète, une circonstance éminemment favorable à la liberté des échanges.

Or, si telle est sur la liberté des échanges l'influence de l'instrument que nous désignons par le nom de monnaie, il va sans dire que les échanges doivent être d'autant plus libres que cet instrument a acquis un plus haut degré de perfection, c'est-à-dire que la monnaie est formée d'une matière mieux choisie, que l'ensemble du système monétaire est mieux conçu, et finalement que les espèces sont mieux fabriquées.

Ainsi les échanges sont plus libres lorsque la matière dont la monnaie est formée a une valeur intrinsèque et partout reconnue, que lorsqu'elle n'a qu'une valeur fictive et locale ; — plus libres lorsque la valeur de cette matière est constante que lorsqu'elle est très-sujette à varier ; — plus, lorsque la valeur et le volume des espèces sont dans une bonne proportion, que lorsqu'elles sont trop précieuses ou trop viles, et qu'il faut les faire trop volumineuses ou trop exiguës ; — plus, lorsque la monnaie est très-facilement divisible que lorsqu'elle ne l'est pas ; — plus, lorsqu'elle est bien divisée que lorsqu'elle l'est mal ; — plus, lorsqu'elle est très-aisément maniable que lorsqu'elle est incommode à manier ; — plus, lorsqu'elle a reçu une empreinte qui en atteste la valeur que s'il fallait la faire estimer à chaque échange ; — plus, enfin, lorsque les empreintes qu'elle porte en font connaître le poids et le titre, et rendent pour ainsi dire impossibles les altérations et les fraudes, que lorsqu'elles ne font que reproduire des dénominations arbitraires et favorisent ainsi les fraudes et les altérations.

Ces notions sont tout à fait élémentaires, et je ne dirai rien pour en établir la vérité, quoique, à voir les choses qu'écrivent encore tous les jours sur la monnaie certains publicistes, et même des économistes, ou soi-disants tels, les locutions vicieuses dont on fait usage et les bévues qu'on débite avec tant de confiance et de candeur, il y ait peut-être lieu de reconnaître qu'il conviendrait, toutes les fois qu'on aborde le sujet de la monnaie, d'expliquer les propositions même les plus simples. Mais il n'est pas possible d'exposer les choses sur cette matière, d'ailleurs peu abstraite, plus clairement et plus sagement que ne l'a fait J.-B. Say, et je renvoie à ce qu'il en a dit¹. C'est une des meilleures parties de ses deux grands ouvrages, où il y en a tant d'excellentes. Je me borne à dire, après lui, que la monnaie n'est ni un signe (elle a une valeur très-réelle) ; ni une mesure (sa valeur ne mesure pas plus celle des autres marchandises que celle des autres marchandises ne mesure la sienne, et le rapport qui existe entre les valeurs de toute espèce, est dans une perpétuelle oscillation) ; ni la repré-

¹ Voy. J.-B. Say, *Traité d'économie politique*, liv. I, chap. XXI à XXX, et *Cours complet d'économie politique pratique*, t. I, 3^e partie, 2^e division, chap. VI à XXI.

sentation de toutes les richesses (elle ne représente que sa propre valeur); ni une richesse nominale (elle constitue une richesse aussi réelle que toute autre marchandise). Seulement, sous la forme où elle existe, la marchandise monnaie est un instrument indispensable pour les échanges, et je dis que cet instrument est d'autant plus propre à son objet qu'il réunit mieux les conditions que j'ai énumérées tout à l'heure.

Ajoutons que cet instrument serait plus parfait encore si, à toutes ces conditions, il réunissait l'avantage d'être le même partout. On ne peut se dissimuler en effet que la diversité des monnaies a l'inconvénient d'introduire dans les échanges le même genre de complications et de difficultés que la diversité qui existe entre les langues, ou celle que j'ai signalée dans la manière de compter, de peser, de mesurer: un système uniforme de monnaies serait, aussi bien qu'une langue commune, ou un système commun de poids et de mesures, un moyen excellent de faciliter les rapports commerciaux.

Après cela, que l'on parvienne à remplacer la monnaie par des instruments d'échange encore plus commodes, et les échanges deviendront encore plus aisés. C'est ainsi que les lettres de change tirées et acceptées par des maisons solides; les billets de banque, lorsqu'ils reposent sur un bon gage et qu'on est sûr de pouvoir les réaliser à volonté, offrent d'incontestables moyens d'accroître encore la facilité et la liberté des échanges. Les lettres de change permettent d'effectuer des paiements à de grandes distances, sans déplacements de fonds. Les billets de confiance renferment une grande valeur sous un très-léger volume et peuvent épargner aussi beaucoup de frais de transport. A quoi l'on peut ajouter que ces signes représentatifs de la monnaie, faisant office d'instruments d'échange, laissent disponible pour d'autres usages une partie plus ou moins considérable des métaux précieux qui, sans cet artifice, circuleraient à leur place sous forme de monnaie; que, par suite, ils augmentent en réalité d'autant la masse des richesses générales et donnent lieu à un accroissement considérable du nombre des transactions.

Enfin on réussira à rendre les échanges plus faciles encore si, par un dernier artifice, on parvient à se passer également de la monnaie et des signes qui la représentent, et à effectuer

un grand nombre de paiements sans le secours d'aucun instrument d'échange et par de simples virements de parties. C'est ce qui paraît avoir lieu en Angleterre. Nulle part, dit M. Say, on n'a poussé plus loin l'économie qu'on peut faire dans l'emploi de la monnaie, or ou papier; c'est-à-dire qu'il est impossible de faire la même quantité d'échanges avec moins d'intermédiaires de la circulation. Les plus riches maisons n'ont presque pas d'argent en caisse. Les banquiers de Londres, eux-mêmes, qui font toutes les recettes et tous les paiements des maisons de commerce, et chez qui par conséquent il circule journellement une immense quantité de valeurs, n'emploient peut-être pas la vingtième partie de la monnaie qui ailleurs serait nécessaire pour tant de recettes et de paiements. Ils sont convenus de se rassembler tous, chaque jour, et de se communiquer les mandats dont ils sont porteurs les uns sur les autres. Ils balancent ces mandats par débit et crédit et n'ont à se payer entre eux, pour se liquider, que de légers soldes ¹.

Tel est l'ensemble des conditions techniques de la liberté des échanges. Pour qu'ils s'opèrent avec activité et facilité, il ne suffit pas, encore une fois, que tous les travaux aient pris un haut degré de développement, ni que les produits et les services aient devant eux des débouchés étendus, ni que l'on connaisse la valeur vénale des uns et des autres au moment et au lieu où il s'agit de les échanger : il faut parler la même langue, avoir un bon système de mesures, de bons instruments pour mesurer, un bon système monétaire; il faut surtout que non-seulement la langue, mais les mesures, les poids, les monnaies soient autant que possible les mêmes. Plus on est près de satisfaire à toutes ces conditions et plus est grande la

¹ Voici en quels termes M. C.-G. Simon, dans ses *Observations recueillies en Angleterre, en 1835*, rend compte de ces opérations : « Au moyen de *warrants* ou simples reconnaissances des docks, négociables et transmissibles à volonté, s'opère le transfert des marchandises d'un négociant à un autre. Nul négociant n'a de caisse chez lui; tous ses fonds, ainsi que ceux des riches particuliers, sont déposés chez un banquier. Si un négociant à un paiement à faire, il l'opère en un bon sur son banquier, lequel fait aussi les encaissements. Des commis de tous les banquiers se réunissent dans l'après-midi, dans un établissement particulier nommé *Clearing-House*, et là échangent les effets dont leurs patrons sont porteurs les uns sur les autres, de manière à n'avoir plus qu'une faible balance à solder. » (T. I, p. 126 et 127 de l'ouvrage cité.)

liberté des échanges. Cette liberté se proportionne à la perfection des moyens de cet ordre comme aux progrès de ceux que j'ai précédemment analysés.

§ 6. — INFLUENCE DES MŒURS SOCIALES SUR LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES.

Cependant, il ne faut pas croire que la liberté des échanges soit uniquement subordonnée à certaines conditions matérielles, ni même à certaines conditions intellectuelles. Comme la liberté de tous nos actes, la liberté des échanges est aussi fort étroitement liée à nos habitudes morales. A la vérité, elle ne semble pas dépendre, au moins directement, de celles de nos habitudes qui n'intéressent que nous-mêmes. Si, par exemple, nous avons besoin d'activité pour le travail, il ne semble pas que nous en ayons besoin pour les échanges. Le plus indolent des hommes est toujours assez actif pour troquer son bien contre de l'argent, et son argent contre les choses que sa passion convoite. Le prodigue n'est pas moins excité par sa prodigalité à acheter les choses qui lui peuvent donner des jouissances que l'homme laborieux ne peut l'être, par les exigences de sa profession, à se procurer les choses nécessaires à l'exercice de son art. Si les habitudes d'ordre, d'activité, d'économie, de frugalité sont favorables à la liberté des échanges, c'est d'une manière détournée, parce qu'elles donnent plus d'énergie à tous les travaux, et qu'elles sont favorables à la conservation, à l'accroissement, à l'accumulation des forces, des facultés, des moyens, des produits de toute espèce, entre lesquels des échanges se peuvent opérer. Elles ne les favorisent pas d'une manière directe.

Mais, si la liberté des échanges ne dépend pas directement de la morale personnelle, elle est ou ne peut plus directement liée à la morale de relation. Plus les hommes se désaccoutument de la violence et de la fraude, plus ils s'habituent à mettre de l'équité et de la loyauté dans leurs transactions, plus ils s'accordent à ne vouloir pas plus tromper qu'être trompés dans leurs achats et dans leurs ventes, ou, en d'autres

termes, plus en général on peut traiter avec sécurité, et plus les échanges deviennent faciles, plus la liberté d'échanger s'accroît.

Lorsque l'homme commence à traiter de gré à gré et à substituer les échanges à la violence, il s'écoule encore bien du temps avant qu'il envisage cet acte sous son vrai point de vue, et qu'il y apporte cette droiture éclairée et cette probité judiciaire qui seraient si propres à en rendre la pratique aisée. Il voit la source de la richesse moins dans le travail productif qui a précédé la transaction, que dans la transaction même. Il ne considère pas l'échange comme un acte où les contractants se donnent réciproquement valeur égale pour valeur égale, mais comme une industrie où le plus habile et le plus exercé fait les meilleures affaires, et où, partant, il faut tâcher d'obtenir le plus et de donner le moins qu'il se peut. De là l'habitude de surfaire ; de là l'altération des marchandises ; de là l'emploi des mesures et des poids inexacts ; de là le charlatanisme des annonces, des enseignes, des étalages, etc.

Rien de plus contraire évidemment que la plupart de ces pratiques à la liberté des transactions. On sait la difficulté qu'il y a à conclure le moindre marché là où l'on a l'habitude de surfaire. On perd un temps infini à marchander. Qui n'a eu occasion à la campagne, surtout dans les pays très-peu avancés, d'observer les paysans qui veulent faire quelque affaire ensemble ? Ils s'abordent avec précaution. Celui qui veut acheter, tournant avec distraction autour de l'objet convoité, engage le débat sur le prix avec l'air de la plus parfaite indifférence. Le vendeur a soin de demander plus qu'il ne veut avoir, l'acheteur d'offrir moins qu'il ne veut donner. Chacun, de son côté, tient ferme et évite le plus qu'il peut de se rapprocher des prétentions de son contradicteur. Le débat dure et se prolonge. Il ne se videra qu'au cabaret et le verre à la main. Là, les contractants s'excitent à la confiance en se versant réciproquement à boire, et d'ordinaire ils ne parviennent à s'accorder et ne font affaire que lorsqu'ils sont entre deux vins. Rien n'annonce mieux que de telles habitudes un peuple dont l'industrie n'est pas encore formée.

Le propre d'un peuple industrieux est de conclure rapidement ses échanges. Un tel peuple sait où est la source de la

richesse, et il va la puiser là où elle se trouve véritablement. Il vise à gagner en perfectionnant ses produits, en diminuant ses frais de production, et non en surhaussant le prix de ses marchandises et en bataillant avec les acheteurs ; il sait qu'une telle habitude n'est propre qu'à lui faire perdre à la fois son temps et la confiance qu'il a besoin d'inspirer pour bien faire ses affaires. Comparez au procédé de nos deux paysans ce qui se passe dans les villes populeuses où les transactions commerciales sont très-actives. « Les affaires à Londres, écrit M. C.-G. Simon, se font en quelques mots, par formules abrégées et concises. Entre-t-on chez un négociant, c'est toujours le chapeau sur la tête (on perdrait un temps précieux à saluer, à échanger le bonjour de politesse), on va droit au but, sans ambages, ni périphrases, ni circonlocutions. Entre-t-on, par exemple, chez un marchand de soieries, et veut-on des foulards ? voici le colloque qui s'établit : « Dix pièces de foulards assortis. — Anglais ou des Indes ? — Des Indes. — Voilà. — Com-
« bien ? — Tant. — C'est trop, tant. — Je ne puis. » Et si, en effet, le prix demandé est plus fort que celui qu'on peut donner, on tourne le dos et l'on part comme on est venu, sans saluer et sans ajouter un seul mot. Que si, au contraire, on tombe d'accord, ce qui n'est jamais long, l'acheteur reçoit immédiatement une facture et paie, ou remet un bon sur son banquier, et il court en hâte faire ailleurs une autre affaire, aussi peu cérémonieusement entamée et aussi lestement conclue ¹. »

Tromper sur la mesure, le poids, la qualité de la marchandise sont des actes encore plus ennemis de la liberté des transactions que l'usage de surfaire. Toutes les affaires deviennent difficiles, et pour ainsi dire impossibles là où l'on ne peut pas traiter avec sécurité : on se tient sur ses gardes, on n'ose se décider, et le plus souvent on se retire sans conclure. Un marchand assez idiot pour tromper réellement ses pratiques les trompe rarement deux fois : pour trop vouloir gagner, on s'expose à tout perdre.

Le Velay, dit M. Chaptal, faisait deux millions d'affaires en dentelles avec l'Espagne ; quelques fabricants ayant introduit

¹ *Observations recueillies en Angleterre, en 1835, t. I, p. 129 et 130.*

des qualités inférieures dans leurs envois, les relations cessèrent à l'instant. Les États-Unis, poursuit-il, nous firent, pendant la guerre de l'indépendance, des demandes pour les objets que l'Angleterre leur avait fournis jusque-là : le commerce leur ayant envoyé de mauvaises qualités, il se ferma ce débouché, et fit ensuite de vains efforts pour se le rouvrir : l'Amérique retourna aux produits des fabriques anglaises. Au commencement de la Révolution, dit encore M. Chaptal, il fut expédié dans le Levant des draps qui n'avaient ni les dimensions, ni la qualité de ceux qui avaient établi la réputation de notre draperie : les Levantins nous retirèrent leur confiance, et les belles manufactures du midi ont été victimes de la stupide mauvaise foi de quelques fabricants ¹. « La quantité des ciseaux de fonte sortis des usines de Sheffield est incalculable, dit M. Simon dans l'ouvrage que je citais il n'y a qu'un instant, et elle a procuré des bénéfices assez élevés, mais aussi bien illégitimes aux fabricants de cette ville. Aujourd'hui ces fabricants portent la peine de leur mauvaise foi : ils ont déprécié leurs produits ; leurs produits ne trouvent plus d'écoulement. Leçon frappante et qui prouve que la probité, la loyauté, la bonne foi dans le commerce sont presque toujours la plus sûre garantie d'un succès prolongé et constant ². » On pourrait multiplier à l'infini de tels exemples. L'usage des pratiques frauduleuses dans les transactions commerciales finit toujours par être une cause de ruine.

C'est un usage presque universel du commerce de détail, dans certaines grandes villes, de chercher à se procurer des pratiques en gagnant les domestiques chargés des achats, en leur faisant, aux dépens des maîtres, des remises sur les prix. Il y a un prix pour le maître et un autre pour le domestique. On dit à un domestique qu'on veut engager à revenir : ce serait tant pour votre maître, mais ce n'est que tant pour vous ; ce serait par exemple, douze francs pour votre maître, mais ce n'est pour vous que dix francs ; sur les douze francs que je demande, je renonce à deux francs en votre faveur ; c'est un don que je vous fais. Ce prétendu don est un larcin véritable.

¹ Chaptal, *De l'industrie française*, t. II, quatrième partie, chap. 2.

² C.-G. Simon, *Observations recueillies en Angleterre, en 1835*, t. II, p. 110 et 111.

Si le marchand peut faire une réduction sur ses prix, cette réduction appartient au maître et non point au domestique dont le service est déjà payé, et qui n'a à faire aucune avance de fonds. Le marchand qui fait une remise au domestique sur ce qu'il fait payer au maître, prend au maître l'argent dont il se sert pour corrompre le domestique. C'est une action doublement immorale. Quelques marchands essaient, dit-on, de l'excuser en disant que sans cela ils perdraient leur clientèle et leur crédit, que les domestiques des bonnes maisons iraient ailleurs. Je crois, tout au rebours, que l'abandon d'un moyen si peu licite serait la chose du monde la plus propre à achalander une maison de commerce. Je suis persuadé que des marchands qui seraient bien connus pour n'avoir jamais deux prix, pour ne pas faire de remises aux gens qui n'en doivent pas recevoir, et qui se refuseraient hautement à corrompre les domestiques aux frais des maîtres, auraient bientôt plus de monde que les autres, et ne tarderaient pas à reconnaître que la fortune aime à se donner à la bonne foi.

En général, une réputation de probité méritée et bien établie est la condition la plus indispensable pour fonder le crédit d'une maison et imprimer une activité durable à ses affaires. Il importe infiniment, sans doute, d'être habile dans la profession qu'on exerce : on ne saurait déployer dans l'acte de la production trop de moyens de toute espèce, trop d'industrie, de savoir, d'adresse, de dextérité ; mais dans les échanges, dans le négoce, ce qu'il faut surtout c'est de la bonne foi ; le savoir-faire ici consiste essentiellement à ne pas tromper, et celui-là est doublement habile qui, après avoir déployé une grande capacité dans ses travaux, se distingue dans ses transactions par une extrême droiture. Ne pas surfaire dans les prix, ne jamais induire en erreur sur les qualités ni sur les quantités, mettre une exactitude ponctuelle à remplir ses engagements : voilà le moyen de rendre les affaires faciles et d'introduire dans les relations commerciales une grande liberté.

Il faut ajouter que plus la liberté du commerce suppose l'existence de telles habitudes, et plus elle demande que l'État mette tous ses soins à les propager ; plus elle exige, notamment, que l'État s'efforce de bannir la fraude des transactions.

S'il fallait prendre certains rapports au pied de la lettre,

jamais un tel soin ne lui aurait été plus impérieusement commandé que de notre temps. On signale aujourd'hui des fraudes de tout genre dans les transactions commerciales. On se plaint de tromperies graves et presque habituelles dans le pesage, dans le mesurage, dans la qualité des marchandises. On parle d'altérations dans la composition d'une multitude de denrées, dans les métaux dont quantité d'ustensiles sont formés, dans les matières qui servent à la fabrication d'un grand nombre d'étoffes, dans les substances dont sont composés beaucoup d'aliments et de boissons, les vins notamment et les farines. Une commission aurait constaté qu'il se vendait annuellement, à Paris, jusqu'à 500,000 hectolitres de vins plus ou moins altérés. On a parlé de pierres blanches broyées et pilées qui auraient été débitées pour de la farine. Il arriverait sans cesse qu'on vend, pour des étoffes de soie ou de laine pures, des étoffes de soie et de laine mêlées de coton, etc.

Quoique le mal ne soit probablement ni aussi grave ni aussi étendu qu'on se plait à le représenter soit dans des vues intéressées soit par esprit de système, il n'y a pas à mettre en doute qu'il n'existe, au moins à un certain degré, et que la répression n'en soit très-désirable. La mode aujourd'hui est de l'attribuer à la liberté, et de présenter comme un inévitable effet de la concurrence toutes les friponneries qui se peuvent commettre dans les marchés. Tout ce que se plaisent à débiter sur ce sujet les adversaires systématiques de la liberté est pure sottise. Il n'est pas vrai le moins du monde, on le sait fort bien, que la liberté du travail implique la nécessité de la fraude dans les échanges; et il est encore moins vrai que l'établissement de la liberté implique l'engagement de tolérer la fraude. L'un des plus impérieux devoirs de la société, au contraire, est de l'empêcher; et autant, dans l'intérêt de toutes les professions, elle doit mettre de soin à réprimer les excès de ceux qui les exercent, autant, dans l'intérêt du commerce, elle doit veiller à ce que les échanges se fassent avec loyauté.

La société ne doit pour cela, sans doute, recourir à aucun de ces systèmes qui ont la prétention de rendre le mal impossible, systèmes pleins d'injustice et de vanité, et qui font presque toujours plus de mal qu'ils n'en empêchent. Elle ne peut, ni décider arbitrairement qu'il ne sera permis de mettre en vente

que des produits d'une certaine nature, ni contraindre le vendeur à déclarer spontanément et préalablement à tout essai de transaction de quelle nature sont les produits qu'il présente sur le marché. Elle a raison d'obliger l'acheteur à se tenir sur ses gardes, à se montrer intelligent et avisé. Il n'est pas douteux, en effet, que celui-ci, par sa seule prudence, ne puisse déjouer bien des tromperies, rendre inutiles bien des artifices. Rien ne l'empêche de prendre ses sûretés. Rien ne l'oblige d'acheter, s'il ne trouve pas que le vendeur lui donne des garanties suffisantes. Mais, en l'intéressant à se défendre, la société ne peut mettre trop d'empressement à l'assister, à lui prêter main-forte, à se joindre à lui contre les trompeurs, et, en évitant d'imposer au commerce des règles à la fois gênantes et oiseuses, elle ne saurait faire trop d'efforts pour réprimer les pratiques dolosives qui se peuvent mêler aux transactions, déployer trop d'activité, de vigueur et de persistance à poursuivre la fraude, à la surprendre, à la déconcerter, à la punir, à la décourager. Son zèle, qui se fourvoie habituellement dans tant d'impasses, qui cherche le bien dans des voies si obscures et si embarrassées, serait sûr ici de se déployer d'une manière utile pour une fin nettement définie, et d'aboutir à des résultats excellents. Le bien qu'elle pourrait faire, en remplissant suffisamment ce devoir si simple de surveiller et de poursuivre la fraude, vulgaire en apparence, serait inestimable en réalité. Et qui ne sait, en effet, le mal que cause la fraude, non-seulement à l'acheteur qu'elle trompe, mais au commerce loyal qu'elle supplante, qu'elle décourage, et quel surcroît d'activité pourrait imprimer aux bonnes relations commerciales une répression suffisante du commerce frauduleux ?

§ 7. — INFLUENCE DE LA LÉGISLATION SUR LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES ET SUR LA DISTRIBUTION DES RICHESSES.

Ce bien, tout grand qu'il pût être, ne suffirait pas néanmoins. La société, en employant sa vigilance et son activité à empêcher que le cours habituel des échanges ne fût troublé et ralenti par les fraudes des individus, ne ferait pas assez pour

en assurer la liberté, si elle le gênait d'ailleurs par ses propres entreprises ; si, en intervenant abusivement entre les diverses classes de contractants, elle altérait la situation de toutes, exposait celles-ci à être lésées dans leurs transactions, permettait à celles-là de faire des bénéfices illégitimes, et arrangeait tellement les choses que les uns ne pussent pas tirer de leurs services ce qu'ils valent réellement, tandis que d'autres en pourraient tirer plus qu'ils ne valent.

On se préoccupe fort aujourd'hui, et l'on a grandement raison, de la distribution des produits. Je voudrais pouvoir ajouter que l'école qui agite cette question importante avec le plus d'ardeur s'en occupe en même temps d'une manière très-raisonnable. Sans entrer là-dessus dans aucune explication, je dirai sur-le-champ que la solution du problème est tout entière dans la manière dont la société préside aux transactions, dans les précautions qu'elle prend pour assurer si bien la liberté des échanges que toutes les classes de travailleurs puissent également tirer de leurs produits et de leurs services ce qu'ils valent réellement, et qu'aucune n'en puisse tirer que ce qu'ils valent. L'objet n'est pas de faire que telle classe, dont on plaide la cause avec une chaleur plus ou moins désintéressée, obtienne dans la distribution des fruits du travail la part la plus considérable possible ; l'objet est de faire que chacune ait la part qui représente exactement et naturellement le prix de ses services ou de ses produits.

On ne saurait assigner sur le marché le même prix à tous les produits et à tous les services. Mille causes peuvent influer très-justement sur la valeur des uns et des autres. Pour ne parler que des services, la nature comme le taux de la rémunération contre laquelle ils trouvent à s'échanger varient en raison d'une foule de circonstances ; il y en a qui se paient en considération ; il y en a qui se paient en argent ; il y en a qui se paient en considération et en argent tout ensemble ; ceux-ci, dans l'opinion commune, honorent singulièrement les hommes de qui on les achète ; ceux-là, à tort ou à raison, n'obtiennent qu'une médiocre estime ; quelques-uns sont très-communs et très-offerts ; d'autres sont moins communs et moins offerts ; d'autres sont très-recherchés et très-rares : vouloir assigner à tous le même prix et les payer de la même manière ne serait ni plus juste ni

plus sensé que de vouloir fixer pour tous les produits un prix uniforme. La société ne peut vouloir rien de pareil. Ce que raisonnablement elle doit vouloir, au contraire, c'est que toutes choses, produits et services, s'échangent, autant que possible, à leur vraie valeur; et, pour cela, tout ce qu'elle a à faire, c'est d'assurer la liberté des transactions, de telle sorte que le prix de chaque produit ou de chaque service puisse être librement et loyalement débattu, et que rien dans les lois ne mette obstacle à ce qu'il soit en réalité ce que naturellement il doit être.

La question de savoir si les fruits du travail se distribuent équitablement dans la société ne consiste donc pas à savoir si la société a pris des mesures efficaces pour les répartir de telle sorte que telle classe eût plus, telle autre moins, au gré de je ne sais quelle justice artificielle, mais simplement à savoir si elle a suffisamment veillé à ce que, dans les transactions qu'elles feraient ensemble, la liberté de toutes fût pleinement respectée; si elle n'a rien fait qui fût de nature à entraver cette liberté nécessaire; si dans les dispositions qu'elle a prises, il n'y a rien qui s'oppose à ce que chacun tire de ses produits et de ses services ce que naturellement il doit en tirer.

Autant, en respectant la liberté du travail, la société active et féconde tous les travaux, autant, en respectant la liberté des échanges, elle assure l'équitable distribution des produits. Elle n'est pas chargée de déterminer les parts et de faire que chacun ait peu ou beaucoup; mais de faire que chacun obtienne de ses services et de ses produits ce qu'ils valent, et pour cela il lui suffit de maintenir fermement la liberté et la loyauté des transactions.

Que si, par exemple, des classes d'ouvriers quelconques, se trouvant placées par leur fait ou par le fait de leurs auteurs dans une situation où elles ne pourraient tirer de leur travail qu'un faible salaire, n'en obtenaient qu'un prix assez faible en effet, il n'y aurait pas lieu, à ce sujet, d'adresser à la société l'ombre d'un reproche. Mais si ces classes ne tiraient de leur travail un prix minime que par l'effet de la législation établie; si, comme il est fréquemment arrivé à d'autres époques, des lois de *maximum* fixaient arbitrairement le prix de leurs journées; si, dans les transactions qu'elles auraient à faire avec les maîtres pour en déterminer le prix, ceux-ci se trouvaient favorisés par

des dispositions de loi évidemment partiales ; si, par des considérations plus sentimentales qu'éclairées, des lois de *maximum* d'un nouveau genre venaient limiter la durée de leurs journées, comme à d'autres époques on en limitait le prix ; si, au lieu de se borner à défendre par des lois pénales la faiblesse dont la cupidité voudrait faire abus, on s'exposait à la priver par des règlements irréfléchis d'une partie de ses ressources ; si, tandis que diverses causes empêcheraient ainsi les classes les moins bien pourvues de tirer de leur travail tout ce qu'il pourrait leur donner, certaines lois de finances avaient pour effet de provoquer, à leur détriment, l'enchérissement de quelques objets essentiels de consommation ; s'il arrivait d'une façon quelconque, en un mot, que, par le fait de la société, elles ne pussent traiter librement de leurs services ou des fruits de leur travail, et que dans les marchés qu'elles feraient pour en opérer le placement elles fussent habituellement lésées, il n'est pas douteux qu'on ne pût accuser la société de troubler à leur égard la liberté des échanges et de s'opposer plus ou moins à la juste répartition des fruits du travail. Destituées de tout juste sujet de plainte, si le marché était parfaitement libre et si elles pouvaient tirer de leurs services et de leurs produits ce qu'ils valent, elles auraient au contraire de légitimes griefs à faire valoir si elles ne pouvaient en disposer librement et si des mesures quelconques en avaient plus ou moins altéré la valeur.

Dans le régime des corporations et des jurandes, les choses étaient ordonnées de telle façon que des ouvriers également capables ne pouvaient traiter de leur travail qu'à des prix très-inaégalement avantageux ; que l'ouvrier-maître pouvait seul disposer du sien, que le compagnon et l'apprenti ne le pouvaient pas ou ne le pouvaient qu'en se soumettant à beaucoup de restrictions, et que ceux-ci, quelque exercés qu'ils fussent dans leur art, ne tiraient de leurs services presque aucun profit, tandis que le maître pouvait louer ou vendre les siens à un prix de monopole. N'est-il pas manifeste que ce régime mettait obstacle à la distribution équitable des fruits du travail, et qu'il y mettait obstacle précisément en enlevant au compagnon et à l'apprenti la faculté de disposer du leur, en en avilissant le prix, et en troublant à cet égard la liberté des échanges ?

Dans l'ancien partage de la société française en trois ordres distincts, tandis que les hommes des ordres supérieurs étaient admissibles à tous les emplois, ceux du tiers état, au contraire, étaient systématiquement exclus d'une multitude de charges, et il arrivait ainsi que ces derniers ne pouvaient pas faire emploi de leurs talents à des conditions à beaucoup près aussi avantageuses que les hautes classes. N'est-il pas sensible encore que cet arrangement mettait obstacle à la juste répartition des fruits du travail, et qu'il y mettait obstacle précisément en amoindrissant dans les hommes de l'ordre moyen la valeur que le travail pouvait avoir donné à leurs facultés, en ne leur permettant pas, comme à ceux des ordres supérieurs, de traiter avec l'État de leurs services, en limitant pour eux à cet égard la liberté des transactions ?

Il serait aisé de multiplier les exemples. Tout ce qui restreint indûment pour des hommes ou des classes quelconques la faculté qu'elles auraient naturellement de traiter de leurs services en réduit par cela même la valeur, exagère en même temps celle des services rendus par d'autres hommes ou d'autres classes, et s'oppose ainsi à la bonne et juste répartition des fruits du travail.

Et notons bien que si la société arrive à ce fâcheux résultat en gênant l'échange des services, elle n'y est pas moins directement conduite en entravant l'échange des produits. Considérez, par exemple, quel a été l'effet des obstacles qu'elle a mis, par des prohibitions et des tarifs douaniers, dans tous les pays de l'Europe, à ce qu'on pût tirer du dehors les objets destinés à la consommation des particuliers dans chaque État. Ce résultat est bien connu ; il saute aux yeux de tout le monde : ça été de permettre partout à un petit nombre d'industries de surélever de 20, de 25, de 30 pour 100, plus ou moins, le prix de leurs produits, et de faire subir une réduction proportionnée au revenu de toutes les classes à qui la nature de leurs occupations ne permettait pas de participer à ce privilège ¹. Est-il besoin

¹ Voyez notre tarif douanier. — M. le ministre du commerce, dans l'exposé qu'il faisait à la chambre des pairs, en 1841, des motifs de la loi des douanes, estimait que le droit dont étaient frappés les produits étrangers, s'élevait, en moyenne, en France, à 15 pour 100; en Belgique, à 10 ou 11; dans l'Union douanière allemande, à 12. Je ne doute point que ce calcul ne fût exact; mais

de faire remarquer la grave altération qui en est résultée partout dans la distribution des produits ¹?

Tout obstacle mis à la liberté des transactions commerciales amène donc, par une suite inévitable, un trouble quelconque dans la distribution des fruits du travail, comme tout obstacle apporté à cette distribution, toute mesure prise pour assurer à de certaines classes des bénéfices particuliers, supérieurs à ceux que leur donnerait naturellement la liberté des échanges, apporte nécessairement des restrictions à cette liberté.

Il y a pour la société mille manières d'entraver la liberté des transactions et de fausser la distribution des richesses de toute sorte que le travail développe dans son sein. Elle le peut en environnant d'obstacles de certaines aliénations, et notamment l'aliénation des propriétés foncières; en empêchant que les possesseurs de tels biens puissent aisément les vendre, les engager, les hypothéquer; en entourant ces actes de difficultés de toute espèce; en rendant extrêmement malaisées sinon impossibles les expropriations; quelquefois en consignait pour ainsi dire de certaines propriétés dans de certaines familles pour toute une suite de générations; en décidant d'autres fois qu'elles n'en pourront jamais sortir, et en en défendant les possesseurs contre eux-mêmes et contre les suites de leur conduite avec un tel soin et de telles précautions qu'ils cessent en quelque façon d'être propriétaires, ou qu'ils ne le sont plus qu'à demi, qu'ils ne peuvent plus disposer de leur bien, ou qu'ils n'en peuvent disposer que dans une mesure très-restreinte.

La société peut entraver la liberté des échanges en multipliant les taxes, tant directes qu'indirectes, et en accroissant notablement ainsi les frais de production; de telle sorte que les marchandises arrivent sur le marché grevées du montant de

a moyenne que présentait le ministre, obtenue par l'addition des droits peu élevés établis sur un grand nombre d'articles peu importants, ne donnait aucune idée des droits établis sur d'autres produits, au profit de quelques industries principales, et qui, dans quelques circonstances, ont permis à ces industries de réaliser des bénéfices énormes.

¹ Voy. ce qui a été dit, t. II, p. 47 et suiv., dans le chapitre sur l'*Industrie voiturière*, des effets du régime protecteur.

ces taxes successives; que le prix en est par suite sensiblement plus élevé, et finalement qu'elles ne trouvent à se vendre que beaucoup plus difficilement.

La société peut encore mettre obstacle à la liberté des transactions et des mutations par les taxes qu'elle établit sur les transactions et les mutations mêmes. Elle peut faire qu'une propriété ne puisse changer de mains sans qu'il en demeure dans les siennes une bonne partie, les 3 centièmes, par exemple, les 6, les 7, les 8, les 9, les 10 centièmes, ou peu s'en faudra, et faire ainsi qu'au bout d'un nombre de mutations assez limité, la valeur tout entière de la propriété soit passée dans ses mains. Est-il besoin de faire remarquer que, par elles-mêmes, et abstraction faite des considérations qui en ont pu motiver l'établissement, de telles taxes, imposées au fait même des mutations, ne sont pas de nature à les rendre faciles ?

La société pourrait enfin entraver plus ou moins gravement la liberté des échanges, en limitant arbitrairement les lieux où devront être vendues de certaines denrées; en fixant arbitrairement le prix de beaucoup d'autres; en imposant arbitrairement aux échangistes, soit pour peser, mesurer, essayer les choses échangées, soit même pour en payer le prix, l'obligation de recourir à l'entremise d'officiers de son choix à qui serait accordé le monopole de ces sortes de services; finalement en donnant cours forcé à des monnaies sans valeur, ou en altérant la valeur des monnaies qui ont cours. Et non-seulement il pourrait arriver à la société, à la personne publique, de donner dans ces sortes d'excès, mais combien de fois ne lui est-il pas arrivé en effet de s'en rendre coupable ? Que d'altérations, par exemple, n'a-t-elle pas fait subir aux monnaies, et combien de fois n'en a-t-elle pas faussé le poids ou le titre ? Faut-il, d'un autre côté, rappeler les assignats ? Faut-il parler des lois de *maximum* et de la valeur arbitraire qu'elles ont si souvent assignée à des denrées, à des objets de première nécessité ? A-t-on oublié les anciens offices de jaugeurs, auneurs, peseurs, mesureurs, et l'obligation qui était imposée à tout particulier de recourir à ces intermédiaires ? N'y a-t-il plus de tout cela aucun vestige dans la législation ? N'existe-t-il pas encore une certaine caisse de Poissy par l'entremise de laquelle les bouchers de Paris sont obligés d'effectuer le paiement de tous les bestiaux qu'ils achètent ?

Des lois de finances n'auraient-elles pas eu récemment la prétention de déterminer la valeur de certaines rentes, et de décider à quel prix devrait en être opéré le rachat? A-t-on aboli le délit d'usure, et ne prétend-on pas toujours régler par des lois le prix auquel il sera permis à chaque citoyen de louer son argent? Une chambre anglaise ne décidait-elle pas récemment que la journée de travail ne pourrait durer que tant d'heures? N'est-il pas arrivé à notre philanthropie d'imaginer quelque chose de pareil, et, au lieu de nous borner à prévoir et à punir l'abus qui pourrait être fait de la puissance paternelle dans certains cas particuliers, n'avons-nous pas voulu assigner par une formule générale un *maximum* de durée au travail des enfants? Est-il besoin de dire que les échanges sont plus ou moins troublés et entravés par tout excès de la nature de ceux qui viennent d'être rappelés?

Encore une fois donc, il ne suffirait pas, pour assurer la liberté des échanges, de réprimer sévèrement les fraudes des individus et de faire disparaître les obstacles qu'elle peut rencontrer dans l'imperfection des mœurs privées : il faut encore que la communauté ne la gêne pas par ses entreprises, et nous venons de voir combien la société elle-même peut mettre d'entraves à la liberté des transactions, combien elle en peut mettre à la vente des services, combien à celle des produits; combien même elle en peut opposer au fait matériel des échanges, soit en mettant tout à fait de certains biens hors de la circulation; soit en rendant, par des formalités compliquées à dessein, d'autres aliénations impossibles ou très-difficiles; soit en soumettant les mutations à des taxes lourdes et multipliées; soit en faisant hausser par des impôts sans nombre le prix des choses échangeables; soit enfin en prétendant déterminer arbitrairement, tantôt le lieu où les échanges devront se faire, tantôt la valeur des choses à échanger, tantôt les intermédiaires dont il faudra se servir, tantôt les monnaies dont on devra faire usage, et la valeur qui devra être attribuée à ces monnaies.

On peut objecter sans doute que la société tout entière ne prend pas une part effective à ces excès; mais on serait fondé à répondre, au sujet de ceux-là comme de tous autres, que lorsqu'elle les tolère c'est qu'ils ne heurtent point l'opinion

commune, qu'ils ont leur vraie raison dans l'état des sentiments, des idées, des habitudes qui gouvernent le public, et que, pour qu'ils cessent, il faut que des idées meilleures parviennent, sur ce point, à le gouverner. Cette condition, qui est la plus difficile, est aussi la plus indispensable, et les échanges ne sont complètement libres que lorsque la société cesse de les entraver ou de souffrir que les pouvoirs publics les entravent.

§ 8. — DE L'ENSEMBLE DES CONDITIONS DESQUELLES DÉPEND
LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES.

Ainsi, bien que les échanges ne soient pas proprement un art, la liberté des échanges, ainsi que celle de tous les arts, tient à tout un ensemble de conditions économiques, morales, politiques. Ce ne serait pas donner une idée complète de cet ordre de fonctions et des conditions sans lesquelles elles ne peuvent s'exécuter avec aisance, que de se borner, ainsi qu'on le fait dans la plupart des ouvrages d'économie politique, à traiter, à propos des échanges, la question des monnaies. Il est vrai que les monnaies jouent dans les échanges un rôle considérable : on peut dire, avec les économistes, qu'elles en sont l'instrument ; mais cet instrument n'est pas le seul que les échanges requièrent ; la liberté des transactions commerciales ne tient pas seulement à l'existence d'un bon système de monnaies, elle se lie étroitement à beaucoup d'autres causes : elle dépend de l'étendue des débouchés, c'est-à-dire du degré de puissance, de développement et de variété qu'ont acquis les arts qui créent et mettent en présence les uns des autres tous les produits et les services entre lesquels des échanges doivent s'opérer ; elle dépend du plus ou moins de connaissance qu'on a des valeurs ; elle dépend de l'existence d'un bon système de mesures, de celle d'un bon ensemble d'instruments pour peser et pour mesurer, de celle d'un bon système monétaire ; elle est subordonnée au degré d'extension qu'a acquis peu à peu l'usage familial de ces moyens ; elle profite de toutes les

vertus privées qui peuvent contribuer à multiplier les services et les produits entre lesquels les échanges s'opèrent; elle exige des individus qu'ils prennent l'habitude de traiter entre eux avec bonne foi; elle exige de la société qu'elle travaille sans relâche à bannir la fraude des marchés; elle lui demande surtout de ne pas s'entremettre abusivement dans les échanges, de ne pas les entraver par son intervention, ou plutôt de ne pas souffrir que les pouvoirs publics les entravent. La liberté dont il s'agit ne dépend pas d'une seule de ces conditions, mais de toutes : elle est d'autant plus grande qu'elles sont toutes plus pleinement réalisées.

CHAPITRE TROISIÈME.

De la liberté des transmissions héréditaires.

§ 1. — INFLUENCE DES TRANSMISSIONS HÉRÉDITAIRES ET DES PARTAGES SUR LE PROGRÈS DE LA RICHESSE.

La vie de l'homme industriel se compose essentiellement de deux sortes d'actions : de travaux et d'échanges. Par ses travaux il accroît la masse de ses richesses, et par ses échanges il approprie ses richesses à la nature de ses travaux ; il écarte de son avoir ce dont il ne saurait que faire, et le remplace par des choses, par des forces qu'il sera en état de mettre en valeur. En même temps qu'il accroît tous ses moyens d'action, il tâche de les rendre homogènes, et il approprie, du mieux qu'il peut, sa fortune à ses goûts, à son génie, à sa capacité, à la profession qu'il exerce.

A sa mort, cette masse de capitaux accumulés se divise, se décompose, et, sous une forme ou sous une autre, les diverses parties de cette fortune, dont l'artisan a disparu, deviennent dans les mains de ses successeurs comme les noyaux d'autant de fortunes nouvelles qui se développeront à leur tour pour se décomposer ensuite de la même manière, et fournir matière à de nouvelles accumulations. C'est ainsi que vont croissant, de génération en génération, la richesse et la prospérité universelles.

Ce progrès tient également aux deux causes que je viens de signaler, c'est-à-dire au mouvement de composition opéré par le travail et les échanges, et au mouvement de décomposition effectué par les partages. S'il dépend à un haut degré de la fécondité de l'industrie et de l'activité habilement dirigée des transactions, il se lie d'une manière non moins étroite à une égale et judicieuse répartition des hérédités. C'est surtout à la suite de la division qui s'opère entre héritiers, après le décès du chef de famille, de la fortune qu'il a laissée, qu'il y a de grands efforts faits pour créer des fortunes nouvelles. Si nous aspirons fortement à monter, nous résistons avec plus de force encore à l'idée de déchoir. Lorsque la succession d'un père vient à se partager entre ses enfants, la plus énergique disposition de chacun d'eux est de ne pas rester dans une condition inférieure à celle où il est né, où il a été élevé, où il a vécu, et de se replacer par ses efforts dans un état de fortune au moins égal à celui de son père. Or, la base de ces heureux efforts est dans le droit reconnu au père de transmettre ses biens, comme aux enfants de les recueillir, et l'héritage, ainsi qu'il a été dit dans le premier chapitre de ce livre, est une des conditions les plus fondamentales de tout progrès social.

Que signifiaient les agressions dont ce principe si fécond et si juste a été quelque temps l'objet ? Comment ne pas sentir que nous travaillons pour notre postérité avec encore plus d'énergie que pour nous-mêmes ; que l'amour de la famille, le désir violent que nous éprouvons de la fonder, de la maintenir, de la perpétuer, de l'agrandir, est le principal mobile, non-seulement de l'activité que nous déployons, mais des privations que nous consentons à nous imposer, des épargnes que nous faisons, de l'ordre que nous entretenons dans nos affaires, et qu'attaquer le droit naturellement acquis à chacun de transmettre aux siens le fruit de son labeur et de ses épargnes, c'est attaquer dans sa source même le principe de toutes les accumulations ? Mais laissons là une erreur que repoussent les plus impérieux instincts de notre nature, que d'autres écrivains d'ailleurs ont suffisamment réfutée ¹, et,

¹ Entre autres M. E. Vincens, dans un morceau plein de bon sens et de vigueur, inséré dans le n° 271 du *Moniteur industriel*, 6^e année.

revenant à l'idée fondamentale de ce chapitre, répétons qu'une des causes les plus actives et les plus efficaces du développement social est l'effort que fait chaque enfant, à la mort du père de famille, pour ne pas déchoir de la situation de ses auteurs, et trouver, dans la part d'héritage qu'il a recueillie, le commencement d'une fortune nouvelle, égale au moins, et, s'il se peut, supérieure à celle dont la famille avait joui jusqu'à lui.

Or, à parité de moyens, les enfants y réussissent tous d'autant mieux que l'héritage paternel a été partagé entre eux avec plus de discernement et d'équité ; qu'on a mieux su donner à chacun la chose qu'il était en mesure de faire valoir, et qu'on a rendu la condition de tous plus égale. Cette égalité est un des moyens les plus propres à fomenter l'industrie, à conserver les mœurs, à multiplier les fortunes, à accroître le nombre des hommes utiles, et à prévenir en même temps un développement trop rapide de la population. C'est ce principe surtout qui fait de la transmission des biens à la famille une cause efficace de progrès. Tout en répondant aux attaques dont il a été l'objet, nous allons tâcher de faire comprendre comment et à quelles conditions l'influence qu'il est de nature à exercer ne peut manquer d'être salutaire.

§ 2. — OBJECTIONS AU PRINCIPE DE L'ÉGALITÉ DES PARTAGES
ET RÉFUTATION DE CES OBJECTIONS.

Le principe de l'égalité des partages, qui fait à peine question parmi nous, paraît être en Angleterre, même pour de très-bons esprits, l'objet des doutes les plus sérieux. L'une des principales objections qu'il provoque, c'est qu'il tendrait à détruire dans les familles tout motif d'émulation et d'activité. Rien, a écrit la *Revue d'Édimbourg*, n'est plus propre à amortir l'industrie que la certitude d'être à l'abri du besoin : du moment que des fortunes un peu considérables se partageraient avec égalité entre les enfants d'une même famille, tous ces enfants se sentant également à l'aise, leur industrie se relâcherait

faute de stimulant. Voulez-vous que des cadets déploient toutes les ressources de leur esprit, toute l'énergie de leurs facultés naturelles, privez-les de ce secours éventuel, faites qu'ils ne puissent compter que sur eux-mêmes, obligez-les à devenir les artisans de leur fortune et de leur élévation... Mais s'il en est ainsi, répondait avec beaucoup de sens une autre revue anglaise, la *Revue de Westminster*, si la spoliation des cadets est propre à stimuler leur industrie, il n'y a qu'à dépouiller aussi les aînés : il ne serait pas juste de les priver d'un genre d'encouragement qu'on juge devoir être si profitable à leurs plus jeunes frères. Si l'indigence est le nerf du travail, et s'il s'agit non de jouir, mais de travailler, il n'y a qu'à réduire tout le monde à la mendicité, afin que tout le monde travaille.

Le raisonneur de la *Revue d'Édimbourg*, fort habile économiste pourtant, ne prenait pas garde qu'il commettait ici deux lourdes méprises : la première, faute de considérer que l'industrie est un moyen et non pas un but, et la seconde, faute de se souvenir que l'industrie ne peut rien sans capitaux, d'où il suit qu'il ne suffirait pas, pour mettre en jeu les facultés industrielles des cadets, de leur faire sentir l'aiguillon du besoin, mais qu'il faudrait encore leur donner les moyens de faire un fructueux emploi de leurs forces. Cette simple réflexion, s'il l'eût faite, l'eût averti que c'est, non pas l'inégalité, mais l'égalité des partages qui est vraiment propre à entretenir dans les familles une favorable activité. Les partages égaux ont en effet ce double avantage qu'en plaçant à la fois tous les enfants dans une condition plus ou moins inférieure à celle de leurs parents, ils stimulent dans tous l'industrie qui doit les replacer dans la situation de fortune d'où ils sont momentanément descendus, et qu'en même temps ils fournissent à l'industrie de tous les moyens de s'exercer d'une manière profitable; tandis que des partages inégaux, donnant beaucoup à l'un et rien ou presque rien aux autres, peuvent ôter au premier tout intérêt à travailler, aux seconds tout moyen de le faire, et, par des causes différentes, les retenir également tous dans l'inaction. Rien ne semble donc moins raisonnable que de présenter les partages inégaux comme plus propres que l'égalité des partages à entretenir l'activité dans les familles.

On a été plus loin néanmoins, de l'autre côté du détroit, et,

non content de présenter l'égalité des partages comme peu favorable au développement de l'industrie, on a cru qu'elle devait nuire aussi aux mœurs, et, en plaçant tous les enfants des bonnes maisons dans une égale condition d'aisance, les porter également tous à la dissipation. Il serait difficile de trouver cette seconde objection plus solide que la précédente. S'il n'est pas vrai que l'égalité des partages soit un obstacle au travail, l'induction qu'on prétendrait tirer, relativement aux mœurs, de cette proposition, qui n'est pas vraie, ne saurait être plus véritable; et s'il est certain, au contraire, que les partages égaux fomentent et soutiennent l'activité de l'industrie, il est évident qu'ils doivent être favorables à la morale.

En France, c'est l'inégalité et non l'égalité des partages qui frappe comme quelque chose de peu moral; et, si l'on nous demandait quel est le meilleur moyen de ruiner la moralité d'un peuple, nous répondrions sans hésiter qu'un des plus efficaces est d'instituer dans les familles un ordre de choses qui, faisant aller la plus grande partie de la fortune à l'un des enfants et ne laissant presque rien aux autres, met le premier dans l'opulence, les derniers dans le dénûment, et fait que ceux-ci doivent être entraînés au mal par la difficulté de vivre, et celui-là par la trop grande facilité de satisfaire tous ses désirs; nous dirions que c'est de créer, au milieu d'une multitude d'hommes misérables sans l'avoir mérité, une classe d'hommes riches sans avoir rien fait pour le devenir, riches par la seule vertu de la primogéniture, riches par l'effet des substitutions; une lignée de riches perpétuels, de riches quand même, de riches qu'aucun désordre ne saurait appauvrir. Et que si, au contraire, on nous demandait quel est le meilleur moyen de conserver dans un pays des habitudes d'activité, d'ordre, de régularité, je ne sais s'il nous paraîtrait possible d'indiquer rien de plus efficace que l'égalité des partages, c'est-à-dire un ordre de choses qui, à la mort du père de famille, plaçant les enfants dans une situation un peu inférieure à celle de leur auteur, impose à chaque génération l'obligation de faire quelque chose pour ne pas déchoir, et fournit en même temps à tous les membres de la génération nouvelle les moyens de travailler utilement pour se soutenir et pour s'élever. Cet ordre de choses, qui nous paraît si favorable

aux progrès de l'industrie, ne l'est pas moins à ceux de la morale.

Mais du moins, poursuit-on, on ne peut pas nier que les partages égaux n'aient l'inconvénient de ne permettre aucune accumulation durable, et de démolir les fortunes à mesure qu'elles sont édifiées. Tel n'est pas l'effet des substitutions et du droit d'aînesse. A la faveur de ce régime, les fortunes une fois créées se maintiennent, se perpétuent; tandis que, dans le système opposé, une fortune créée n'a ordinairement de durée que celle de son auteur, et, dès la première génération, se morcelle et se décompose.

Elle se décompose, il est vrai, pour peu du moins qu'il y ait deux ou plusieurs enfants; mais c'est pour fournir matière à la création de nouvelles fortunes plus considérables; car à chaque génération, chaque héritier, disposant à son début de plus de ressources, peut, s'il réussit, opérer de plus grandes accumulations. De telle sorte que, dans le régime des partages égaux, les fortunes, même en se divisant, s'accroissent et deviennent plus grandes, en même temps qu'elles sont plus multipliées. C'est une proposition déjà énoncée et qui deviendra tout à l'heure plus sensible. Mais voyons d'abord ce qu'il faut penser de la proposition contraire.

Suffit-il, en effet, comme semblent l'indiquer les apparences, de substituer une fortune pour en assurer la durée; et, s'il est vrai que les substitutions et le droit de primogéniture ne sont favorables ni à l'industrie ni aux mœurs, qu'ils ne sont propres à donner aux nouvelles générations ni activité ni bonne conduite, peut-on admettre qu'ils soient très-favorables à la conservation des biens substitués? Assurément non, et tel n'est pas non plus l'effet qu'ils produisent. Ils auraient bien plutôt l'effet opposé. C'est une vérité qu'a rendue évidente M. de Sismondi, dans une des belles et bonnes parties de ses *Nouveaux Principes d'économie politique*, ouvrage qui, à d'autres égards, est si erroné et a exercé une si fâcheuse influence¹.

M. de Sismondi ne nie pas que les substitutions et le droit

¹ Voy., dans le t. I, au livre III, p. 278 et suiv. de la seconde édition, le chapitre XII, intitulé : *Des lois destinées à perpétuer la propriété de la terre dans les familles.*

d'aisance n'aient pour effet de conserver dans les mêmes mains, pendant un plus ou moins grand nombre de générations, un certain nombre d'arpents de terre ; mais il nie que ce régime tende à conserver ce qui constitue la valeur réelle de ces biens, à savoir les travaux qu'on y a faits, les capitaux qu'on y a accumulés. Il montre, au contraire, très-clairement qu'en conservant la terre, il tend à détruire graduellement toute la valeur que la main de l'homme lui a donnée. Il faut voir la démonstration de cette vérité dans l'ouvrage même. Je ne crois pas qu'elle ait jamais été exposée ailleurs avec autant de force et d'éclat. « La propriété substituée, dit l'auteur, passe-t-elle réellement dans son entier à l'héritier fiduciaire ? Il ne faut pas le croire..... C'est au travail de l'homme que la terre a dû ses facultés productives ; c'est le travail de l'homme qui doit les maintenir. Les canaux creusés pour l'arrosage ou pour l'écoulement des eaux s'atterrissent : au bout d'un temps plus ou moins long il faut les ouvrir de nouveau ; les digues s'écroulent ; les écluses se détériorent ; les maisons rurales, les étables, les pressoirs dépérissent. Il faut un nouveau capital pour les rétablir, et ce capital n'existe pas..... Il devient alors plus profitable de renoncer à la culture des champs, de les changer en un pâturage, et d'en louer le parcours à quelques propriétaires de grands troupeaux. Telle est la lente décadence par laquelle un sol semblable au riant territoire de Lucques, qui porte en quatre ans six riches récoltes sans compter celle des oliviers, des vignes, des figuiers, des mûriers, peut arriver enfin à ressembler aux vastes campagnes qui s'étendent autour de Rome ou à celles de la Capitanate. Les chardons et de stériles genêts y empiètent chaque jour la place sur les gazons destinés à un chétif pâturage, de même que ceux-ci ont précédemment remplacé tout le luxe de la plus riche végétation. Dans ces provinces désertes la terre est substituée cependant ; la même famille possède toujours le même nombre d'arpents ; mais ces arpents, abandonnés par l'homme, ne représentent plus pour elle ou pour la nation la même valeur ¹. »

Voilà comment les substitutions conservent les fortunes. Il

¹ Voy. les *Nouveaux principes d'économie politique*, 2^e édition, t. I. pp. 288 et 289.

est vrai que les effets ruineux de ce régime peuvent être balancés par l'influence de causes plus puissantes. Il y a en Angleterre des terres en bon état quoique substituées. Mais ce n'est pas à cause des substitutions, c'est en dépit d'elles : c'est parce qu'à côté des nobles possesseurs de ces biens ont grandi et prospéré des populations industrieuses, actives et riches qui consentent à payer chèrement le droit de les faire valoir. Sans cette circonstance les terres substituées ne seraient probablement pas en Angleterre en meilleur état qu'en Espagne et en Italie.

Il ne suffit donc pas pour conserver dans une famille une propriété même territoriale de la substituer, de mâle en mâle, au premier né de la principale branche. En disposer ainsi ce n'est pas empêcher qu'elle se dissipe, ce serait bien plutôt en provoquer la dissipation, et, dans la réalité, les partages inégaux sont bien plus propres que l'égalité des partages à amener la destruction des fortunes une fois amassées. « Tous les corps de noblesse, dit encore M. de Sismondi, qu'on a vu réduits à une dégradande pauvreté dans les monarchies ou les principautés d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne ou de l'ancienne France, ont vécu sous le régime des majorats et des substitutions. Les aristocraties, au contraire, qui se sont le mieux maintenues dans le monde, en Grèce, dans la République romaine, à Florence, à Venise, dans toutes les républiques italiennes du moyen-âge, dans celles de la Suisse et de l'Allemagne, ont été régies par la loi du partage égal entre les enfants, et cette loi n'a pas empêché que des fortunes colossales s'y soient maintenues durant plusieurs siècles, même lorsque ces fortunes étaient engagées dans le commerce ¹. »

A la vérité, le régime des partages égaux ne suffirait peut-être pas pour éveiller l'activité, dans des pays où ne serait pas encore née l'industrie, et dans des familles qui auraient été de tout temps oisives. Mais s'il arrivait qu'il n'eût pas à lui seul le pouvoir de fomenter l'industrie, encore moins le régime opposé l'aurait-il. Et, d'un autre côté, s'il arrivait que dans un pays où d'heureuses circonstances auraient graduellement développé une grande activité, l'inégalité des partages n'empêchât point

¹ Voy. les *Nouveaux principes d'économie politique*, t. I, p. 297.

qu'il ne se formât un grand nombre de fortunes nouvelles, encore moins, dans un tel pays, ou dans toute autre contrée également active, le régime des partages égaux y mettrait-il obstacle. Il tombe sous le sens, en effet, que ce ne pourrait être, pour les héritiers plus ou moins nombreux d'une laborieuse famille, une circonstance malheureuse que de trouver tous également dans l'héritage paternel les moyens d'alimenter leur activité, et qu'il vaudrait mieux, pour le rapide accroissement des fortunes, que l'héritage s'y partageât équitablement entre tous que s'il y était livré tout entier à un seul, tandis que les autres y resteraient soumis à l'obligation de tirer tout d'eux-mêmes et de commencer leur fortune par le commencement.

C'est surtout dans les pays où l'activité générale a pris un grand essor que la loi des partages égaux peut faire sentir tout ce que son influence a de bienfaisant, et devenir une cause très-efficace de progrès. Il y a pour cela des raisons excellentes.

La première, c'est que c'est là surtout qu'on se résignerait difficilement à déchoir, parce qu'on y a contracté des habitudes d'aisance auxquelles on ne saurait comment renoncer, et qu'en conséquence on y doit être particulièrement disposé à féconder la part de l'héritage paternel qu'on a recueilli, à en solliciter de toutes façons les forces productives, à ne rien négliger enfin pour se faire une situation au moins égale à celle des auteurs auxquels on succède, et pour ne point laisser se ralentir le mouvement d'ascension auquel la famille doit un commencement de prospérité.

La seconde, c'est qu'à chaque génération l'héritage accru offre à chaque héritier un peu plus de moyens de remonter à la situation de la génération précédente et de continuer honorablement à s'élever.

Une troisième raison enfin, c'est qu'à chaque génération, les héritiers trouvent dans l'héritage de meilleurs lots, non-seulement parce qu'il y a de la part des parents plus d'efforts faits et des efforts plus intelligents et plus fructueux, mais parce qu'en même temps que les fortunes s'accroissent le progrès de la population se règle mieux. Il y a dans le régime des partages égaux des raisons de se tenir en garde contre un trop rapide accroissement de la population, qui n'existent pas dans le régime contraire. On n'a pas ici les mêmes raisons de se con-

tenir. Le père qui laisse à l'aîné de ses enfants la plus grande partie de sa fortune n'a guère à craindre de voir se trop accroître le nombre de ses enfants puînés. Ils peuvent se multiplier sans devenir beaucoup plus à plaindre. Ils le peuvent aussi sans que l'orgueil du père ait trop à souffrir : le sort fait à l'aîné lui répond de la durée de son nom et de sa race. Mais là où le père veut traiter tous ses enfants d'une manière égale, et où il attend la durée de sa famille de la commune prospérité de tous ses rejetons, on sent quel intérêt il a à n'en pas trop augmenter le nombre.

Il y a donc dans la loi des partages égaux, là surtout où a déjà pénétré la passion du bien-être et où l'activité générale a pris un certain développement, des raisons très-fortes, d'une part pour que les fortunes s'accroissent, et, d'un autre côté, pour que le progrès de la population soit sagement restreint et limité.

Aussi est-il vrai de dire, que, nonobstant l'égalité des partages, ou plutôt grâce à cette égalité, il est peu de pays où les moyens d'existence croissent plus sensiblement que dans le nôtre, à tous les degrés de l'échelle sociale, et où le progrès de la population se règle mieux. On ne saurait nier sans doute que notre population, depuis un demi-siècle, ne se soit notablement accrue ; mais cet accroissement a été infiniment moins sensible que celui des fortunes à tous les degrés, c'est-à-dire des fortunes naissantes, des fortunes moyennes, des fortunes considérables, et rien ne serait moins raisonnable que de dire, ainsi qu'on l'a fait si souvent, que toutes les fortunes, chez nous, disparaissent ; qu'elles sont livrées à un mouvement universel et continu de décomposition ; que, relativement à la population prise en masse, le nombre des misérables va toujours croissant, et que c'est à l'égalité des partages qu'il faut attribuer ce décroissement des fortunes et cet accroissement de la population mal aisée. Il n'est vrai, en fait, ni que les fortunes diminuent, ni que, relativement à la masse de la population, le nombre des misérables s'accroisse. Ce qui est constant, au contraire, c'est que le nombre des gens qui souffrent, accru peut-être absolument parlant, est moindre relativement à la population entière, et que le nombre des fortunes de tous les degrés, petites, moyennes et grandes, s'est notablement augmenté.

Ce fait heureux est suffisamment établi par la multiplication du nombre des contribuables ; et celui du nombre croissant des moyennes et grandes fortunes, notamment, est assez prouvé par l'accroissement constant du nombre des contribuables qui payent le cens de l'électorat et de l'éligibilité. On ne peut douter, finalement, que l'égalité des partages ne soit pour beaucoup dans ces résultats, c'est-à-dire dans ce progrès lent et mesuré de la population, et dans cet accroissement beaucoup plus rapide et plus prononcé des fortunes ; dans la diminution relative du nombre des malheureux, et dans le progrès constant du nombre des familles qui possèdent quelque chose ; enfin dans la commune disposition des parents à laisser chaque enfant dans une situation meilleure que celle où ils s'étaient trouvés à leur début.

Ce régime n'a pas tout fait, sans doute ; mais il a fait beaucoup. Il a agi tout à la fois comme stimulant et comme frein : comme stimulant du travail et comme frein appliqué au principe de la population. Peut-être même est-ce sous ce dernier rapport que s'est le plus manifesté son influence. Je ne sais si sa tendance la plus marquée n'est pas d'empêcher que les naissances se multiplient trop. On a toujours vu, dit M. de Sismondi, des familles plus nombreuses dans les pays soumis au régime des majorats et des substitutions que dans ceux où tous les enfants sont appelés au partage égal de l'héritage. Je pourrais, disait M. de Broglie dans la discussion du projet de loi relatif au rétablissement du droit d'aînesse, citer diverses parties de la Suisse soumises depuis des siècles au régime des partages égaux, et où, depuis soixante ans, la population est demeurée sensiblement stationnaire, tandis que, dans le cours de la même période, la richesse agricole a plus que triplé. La population en France, en 1789, était de vingt-cinq millions d'âmes ; elle est à peine aujourd'hui de trente-cinq millions ; elle ne s'est pas accrue, à beaucoup près, d'un nombre égal à la moitié de celle qui existait il y a un demi-siècle, et il est permis de supposer que la richesse, dans le même laps de temps, est devenue, pour le moins, trois fois aussi considérable, puisque nous payons aujourd'hui un budget de quatorze cent millions plus facilement que nous n'en payions un de quatre à cinq cents il y a un demi-siècle. Tandis que la

population ne s'est pas accrue comme 1/2, la richesse s'est donc accrue comme 3, c'est-à-dire que l'accroissement de la richesse a été dans une proportion plus que sextuple de celui de la population ; et ne voulût-on pas voir combien le régime des partages égaux a dû influencer sur ce progrès si heureusement inégal de la population et de la richesse, au moins faudrait-il reconnaître qu'elle ne l'a pas empêché.

On veut attribuer à ce régime le morcellement des propriétés territoriales et les formes qu'affecte parmi nous la culture du sol. Rien n'est moins raisonnable. Si le morcellement des biens ruraux et de la culture était la conséquence de l'égalité des partages, ce morcellement se ferait remarquer dans toutes les autres natures de biens et dans tous les autres genres d'exploitation ; le régime des partages égaux substituerait en tout la petite propriété à la grande, et l'industrie à bras à l'industrie en fabrique. Peut-on dire qu'il en soit ainsi ? A-t-on jamais reproché à l'égalité des partages d'avoir amené le morcellement des manufactures, d'avoir provoqué la mutilation des usines ? N'a-t-on pas continué, malgré l'égalité des partages, de laisser entières les fabriques et de les exploiter en grand ? Eût-il été plus difficile, si l'on y avait eu le même intérêt, d'en user de la même façon à l'égard des propriétés rurales ? Était-on plus forcé de les mutiler que les autres natures de biens ? N'était-on pas maître de les vendre et d'en partager le prix ? de les affermer et d'en partager la rente ? N'était-il pas possible qu'un des héritiers achetât la terre et payât aux autres leur part ? qu'un d'eux l'affermât et servit aux autres une rente ? N'était-il pas possible enfin qu'ils la fissent valoir ensemble et participassent les uns et les autres à la jouissance des fruits qu'elle pouvait donner ?

Si donc les choses ne se sont point passées, relativement aux propriétés territoriales, de la même façon qu'à l'égard des autres propriétés ; s'il est arrivé souvent que des terres se sont morcelées à l'occasion de partages d'hérités, il faut chercher la raison de ce fait économique ailleurs que dans le régime des partages égaux. Il n'est pas plus nécessaire qu'une terre soit mise en parcelles, par cela seul qu'elle appartient à plusieurs, qu'il n'est nécessaire qu'elle soit vendue à plusieurs, par cela seul qu'elle appartient à un propriétaire unique. Si les héri-

tiers d'une ferme la dépècent, c'est qu'ils croient bien faire, et non parce qu'ils en ont hérité par égales parts. Un seul l'aurait recueillie, qu'il aurait pu la mutiler de même. Qu'est-ce qui l'eût empêché, pour peu qu'il y trouvât son compte, de la réduire en parcelles ? C'est une question de savoir s'il n'y a pas eu autant de morcellements de terres opérés par des ventes que par des partages. Je serais tenté de croire qu'il y en a eu plus, et, en tout cas, l'innombrable quantité des dépècements qui ont été spontanément effectués par des ventes, suffit de reste pour établir que ce n'est pas à l'égalité des partages qu'il faut attribuer le morcellement des biens ruraux.

Ainsi que je l'ai exposé en traitant de l'art agricole et de tout ce qui contribue à la puissance de son action ¹, la vraie raison de ce morcellement est dans l'intérêt qu'on croit avoir à l'opérer, intérêt qui varie suivant une foule de circonstances, et qui fait que les propriétés rurales peuvent affecter toutes sortes de dimensions, sans que l'art agricole ait à en souffrir ; car c'est précisément à raison des besoins et des demandes des agriculteurs, et parce qu'ils tirent mieux parti des biens ruraux sous une forme que sous une autre, que les propriétés s'agglomèrent ou se divisent comme nous le voyons, et qu'elles prennent en général des dimensions si diverses.

Il n'y a pas d'ailleurs de rapport nécessaire entre l'étendue des propriétés et la forme des exploitations. La manière dont la terre se divise pour la culture est parfaitement distincte de celle dont elle est divisée entre les propriétaires qui la détiennent, et la loi des partages pourrait être conçue de manière à rendre impossible le morcellement des grands domaines, sans que la culture fût pour cela moins morcelée. S'il arrive de voir de grandes exploitations agricoles dans les mêmes pays où se trouvent de grandes propriétés, la coexistence de ces deux faits ne prouve pas qu'ils sont la conséquence l'un de l'autre. La culture n'est pas nécessairement petite là où les propriétés sont divisées, ni nécessairement grande là où les propriétés sont très-étendues. Il peut, à la rigueur, et j'en ai vu des exemples, s'établir de grandes exploitations rurales sur un sol dont les propriétaires sont très-multipliés, et d'un autre

¹ Voy. liv. IX, chap. III, § 9, p. 221 et suiv. de ce tome. J'avais publié dès 1830 les observations auxquelles je renvoie ici.

côté, rien n'est moins rare que de voir une foule de petits cultivateurs sur de vastes domaines possédés par un petit nombre de grands propriétaires.

Si l'on voit simultanément en Angleterre de grandes propriétés et de grandes exploitations, il n'en est pas ainsi dans toutes les parties du Royaume-Uni, et par exemple, en Irlande. Tandis que la propriété du sol se transmet par grandes masses en Russie, en Pologne, en Bohême, en Hongrie, la terre s'y trouve divisée pour la culture en une multitude de petites métairies que les propriétaires confient à de pauvres paysans également dépourvus d'instruction et de ressources. Il est donc bien certain que la manière dont la terre se divise pour la culture est indépendante de la manière dont elle est partagée quant à la propriété. La manière dont elle se distribue pour la culture dépend de circonstances très-diverses : elle dépend de la nature et de la situation des terrains ; elle dépend de l'usage qu'on en veut faire et des cultures auxquelles ils sont propres ; elle dépend de l'état plus ou moins avancé des connaissances agricoles et de l'abondance plus ou moins grande des capitaux qu'on peut consacrer à l'exploitation du sol ; elle dépend aussi de la manière dont sont distribués ces capitaux et ces connaissances : c'est-à-dire que là où se trouvent d'habiles et riches entrepreneurs de culture, la terre, surtout si les bras sont rares, tend à se former en vastes exploitations, et que là, au contraire, où manquent de tels entrepreneurs, où font défaut les capitaux et la science agricoles, la terre, surtout si la population est nombreuse et si l'industrie manufacturière est peu avancée, tendra à se diviser pour la culture en parcelles multipliées.

J'ai examiné ailleurs ¹ quel est, en général, le mode de répartition du sol le plus favorable à la culture ; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit à cette heure. Tout ce que je cherche à établir en ce moment, c'est que l'égalité des partages n'entre pour rien dans cette répartition, qu'elle est déterminée par d'autres causes, et que là où les besoins de la culture exigent qu'il soit formé de grandes agglomérations de terrains, les droits égaux des héritiers n'y mettent pas plus obstacle que ceux d'un héritier unique ne s'opposent à ce que la terre se divise, pour la

¹ Voy. liv. IX, chap. III, § 9, p. 223 et suiv.

culture, en parcelles multipliées, là où ce morcellement est commandé par les circonstances ¹.

Persistons donc à défendre un régime qui n'a aucun des fâcheux effets qu'on lui attribue, et qui est de nature d'ailleurs à exercer sur les développements sociaux la plus heureuse influence. On veut que les partages égaux aient pour effet d'énerver l'industrie, et ils sont l'un de ses excitants les plus énergiques ; — on craint qu'ils n'affaiblissent les mœurs, et ils empêchent qu'elles ne se relâchent ; — on leur reproche de dissiper les fortunes, et en imprimant, à chaque génération, un redoublement d'activité à des héritiers placés dans une situation meilleure, ils accroissent les fortunes en même temps qu'ils les multiplient ; — on croit qu'ils diminuent le nombre des hommes considérables, et nous voyons, sous leur influence, croître d'année en année le nombre des chefs de famille qui possèdent avec la richesse bien acquise la juste influence qu'elle donne ; — on les accuse de favoriser la tendance qui porte la population à croître plus rapidement que les moyens d'existence dont elle dispose, et ils sont une des causes les plus propres à prévenir l'accroissement trop rapide de la population ; — on ne cesse de répéter qu'ils provoquent le morcellement des propriétés et des cultures, et le droit égal attribué aux enfants n'est pas plus ce qui décide de la division des propriétés, que la division des propriétés n'est ce qui décide de l'étendue des exploitations : l'étendue plus ou moins grande des exploitations et des propriétés est manifestement déterminée par d'autres causes.

¹ Je reproduis littéralement ces observations, telles que je les exposais, il y a près de vingt ans, dans un cours public fait à l'Athénée royal, et dont de notables parties ont été imprimées en 1825 et en 1830 (a). J'ai la satisfaction de trouver les mêmes vues, quoique sous une forme particulière et avec d'heureux développements qui les fortifient, dans l'excellent mémoire *sur les formes et les dimensions des cultures*, que M. Passy lisait dernièrement à l'Institut (*Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, tome VI, p. 395 et suiv.). Cet accord des vues de M. Passy avec les miennes est de nature à me donner dans mes idées une confiance qu'elles ne m'inspireraient certainement pas si elles m'étaient exclusivement propres.

(a) Voy. le *Nouveau traité d'Économie sociale* (Paris, Sautet, 1830), tome II chap. xvii, p. 386 et suiv.

§ 3 — DE LA LIBERTÉ DE TESTER.

Il n'y a donc pas, en général, un seul bon motif pour que les enfants d'un même père prennent des parts inégales dans sa succession ; mais il y a des raisons excellentes pour que chacun obtienne, autant que possible, la chose dont il pourra le mieux tirer parti ; pour qu'on évite de partager ce qui ne pourrait être divisé sans dommage ; pour que le père traite avec quelque faveur, dans ses dernières dispositions, celui pour qui il aurait moins fait durant sa vie, ou qui aurait éprouvé des revers de fortune non mérités ; pour qu'en un mot il rende la condition de tous aussi égale que possible.

Or, comment obtenir que l'héritage paternel se partage avec cette judicieuse équité ? Trois moyens se présentent : le premier, c'est que la société seule règle le partage des successions ; le second qu'elles soient partagées par la société et par les parents ; le troisième, que les parents seuls en disposent. J'avoue que le dernier me paraît être, au point de vue théorique, tout à la fois le plus juste et le plus expédient, celui en outre auquel les progrès de la société nous conduisent, et qu'à mon avis les deux autres ne sauraient avoir qu'une valeur de transition. Toutefois, en disant que les principes voudraient que la disposition des biens fut laissée tout entière aux parents, j'ajoute qu'ils voudraient aussi que les parents ne pussent disposer que pour eux-mêmes sans jamais entreprendre sur la liberté de leurs successeurs, et qu'ils demandent en outre, conformément aux règles établies, qu'en cas de mort sans testament, les parents soient toujours présumés avoir voulu traiter leurs enfants d'une manière égale.

Il n'est pas, théoriquement, bien difficile de déduire les motifs de la liberté que je réclame ici pour les parents.

Le premier de ces motifs, c'est qu'un père, qu'il doive sa fortune aux libéralités de sa famille, à celles de ses amis, ou seulement à son travail, en est bien et dûment propriétaire ; qu'il est propriétaire non du quart, du tiers, de la moitié, mais du tout ; qu'il l'est à l'exclusion de la société, qui, en

supposant ses biens légitimement acquis, n'a rien à prétendre sur ce qu'il possède, et ne peut réclamer de personne que le prix de la protection qu'elle accorde à tous ; qu'il l'est à l'exclusion de ses enfants, envers qui il a des obligations sans doute, mais qui ne sont pas pour cela propriétaires de ses biens, et tellement maîtres de sa succession par avance qu'il ne lui soit pas même donné de les en saisir ; qu'il l'est enfin jusqu'à ses derniers moments et à l'exclusion de tout le monde.

Ma seconde raison c'est que, s'il est propriétaire de ses biens, il doit pouvoir en disposer, même à son lit de mort et pour le temps où il ne sera plus ; qu'il n'y a rien là que de conforme à son droit de légitime propriété ; qu'il n'y a rien là non plus que de conforme à la saine raison ; qu'il n'est nullement étrange de le voir disposer pour le temps où il aura cessé de vivre ; qu'il lui arrive sans cesse de faire des actes dont l'effet se poursuit après sa mort ; qu'il suffit qu'en disposant de ses biens il n'en enchaîne pas l'usage et permette qu'à son tour son successeur en dispose librement comme lui ; qu'on n'a point à se préoccuper enfin de la crainte qu'il n'abuse dans ses dernières dispositions de ses droits de propriétaire ; qu'il n'est pas sensé de trouver bon qu'il use souverainement de sa fortune durant sa vie, qu'il en abuse de toutes les façons, qu'il la dissipe, qu'il la détruisse, et de ne pas même approuver qu'il en dispose au moment de sa mort ; que si l'on ne craint pas qu'il ruine ses enfants ou les frustre de ses biens quand il est jeune et livré à la fougue des passions, on ne peut raisonnablement craindre qu'il en dispose d'une manière abusive en présence de la mort et au moment de paraître devant Dieu ; qu'on est suffisamment garanti contre la possibilité d'un tel abus par la puissance des sentiments naturels et l'intérêt instinctif qui l'attache à son sang, à son nom, à sa famille.

J'ajoute, en troisième lieu, qu'il n'est pas seulement légitime et sensé qu'un père puisse en mourant disposer de son bien, mais que cela est en outre utile et désirable, et pour plusieurs raisons. Cela est désirable comme un hommage à rendre à son droit souverain de propriété ; cela est désirable comme un encouragement à donner à l'activité de son industrie ; cela est désirable surtout comme un appui nécessaire à procurer à sa juste autorité. S'il est un moyen de rendre quelque force

à cette autorité du père de famille, si essentielle, et, de nos jours, hélas ! si affaiblie, c'est de restituer à ce père la plénitude de son droit de tester. Le code civil est plaisant avec sa réserve. Vous voulez bien réserver une part de mes biens à mes enfants ? Moi, je leur réserve tout ; mais je veux qu'ils tiennent ma fortune de moi, non de vous, qui n'avez rien à y voir, et qui n'avez ici d'autre mission que de faire respecter ma volonté quand elle est juste et raisonnable.

En leur en attribuant la plus forte part d'avance, en les associant en quelque sorte à ma propriété, sur laquelle ils n'ont aucun droit, vous courez le risque d'altérer leurs sentiments et les miens, vous affaiblissez mon pouvoir et leur juste déférence, et vous nous causez, je le crains, un grand dommage à tous. Certes, je ne voudrais réclamer pour les pères aucune injuste prérogative ; mais qu'y a-t-il au monde de plus juste et de plus naturel que de leur laisser la libre disposition de leurs propres biens.

Il faut comprendre d'ailleurs que cette faculté réclamée pour eux n'est pas moins désirable dans l'intérêt des enfants que dans leur intérêt propre. Seule elle peut répondre que les biens se partageront entre les enfants avec une intelligente équité. Passe que le législateur parle pour les cas où les parents n'ont pu ou n'ont voulu rien dire, et fasse pour ces cas un testament général qui ordonne l'égal répartition de l'héritage entre tous les enfants. Mais il faut prendre garde que cette égalité générale pourrait conduire à beaucoup d'inégalités particulières, et qu'elle ne peut faire règle qu'exceptionnellement et dans les cas où le père de famille n'a point parlé. Il se peut que le père ait fait pour l'éducation d'un de ses enfants beaucoup plus de sacrifices que pour celle des autres ; que les uns aient un état et que les autres n'en aient point ; que celui-ci, après beaucoup d'efforts, se trouve, par suite de quelque revers non mérité, dans une situation très-douloureuse ; que celui-là soit heureux et riche sans avoir eu presque rien à faire pour le devenir.

Dans ces cas et dans beaucoup d'autres, la loi qui appellerait les enfants à recueillir l'héritage par égales parts, les traiterait en réalité d'une manière très-inégale. Et non-seulement l'égalité décrétée par la loi ne répondrait pas toujours que le par-

tage sera fait avec équité, mais elle ne garantirait pas davantage qu'il sera fait avec intelligence. Il se pourrait que l'on mutilât ce qui ne devrait pas être divisé, qu'on fit les lots d'une manière peu appropriée à la situation de chacun des enfants appelés au partage, que le sort donnât à celui-ci ce qui conviendrait à celui-là, qu'aucun n'obtient en résultat la part de l'hérédité dont il serait le plus apte à faire un bon usage. Tous ces inconvénients, inséparables des dispositions générales faites par le législateur, ne le seraient pas du droit de tester laissé au père de famille, et de la faculté à lui accordée de disposer de tous ses biens suivant les convenances et le plus grand intérêt de tous ses enfants. Il sait ce qu'il a fait pour chacun d'eux ; il connaît les besoins, les droits, les mérites, les goûts, la capacité de tous : il est dans la position la plus convenable pour faire entre eux un partage égal et judicieux de sa fortune.

Les faits montrent assez clairement d'ailleurs que les parents useraient avec justice et discernement de la liberté de tester, au moins dans les classes laborieuses. Si ces classes, à d'autres époques, ont pu se laisser entraîner, à l'imitation des classes aristocratiques, à disposer inégalement de leurs biens, il n'est pas douteux qu'elles ne tendent fort généralement à se corriger de ce travers. Partout, à mesure qu'elles deviennent plus riches, plus éclairées, plus prépondérantes, elles se montrent plus disposées à adopter le régime des partages égaux. Aux États-Unis, où tous les pouvoirs publics sont dans leurs mains, elles ont aboli les substitutions et le droit de primogéniture, et quoique la liberté de tester reste entière, on ne voit pas les parents en user pour favoriser injustement un de leurs enfants ; ils s'en servent, bien loin de là, pour rendre leur condition plus égale, et il paraît qu'après s'être mis en frais pour procurer un état à leurs fils, ils accordent, par forme de compensation, une part un peu plus considérable à leurs filles. C'est, assure-t-on, une manière équitable de tester fort en usage dans l'Union.

La liberté des testaments, aussi entière en Angleterre qu'aux États-Unis, n'y est pas davantage une source d'abus dans les classes industrielles. Une revue anglaise que j'ai déjà citée, la *Revue de Westminster*, affirme, au contraire, que ces classes,

dont la vanité n'égare pas le jugement, ont trouvé dans cette liberté, dont elles se servent pour favoriser l'égal distribution des richesses, un moyen énergique d'en activer l'accroissement. « Chez elles, ainsi que le fait remarquer l'auteur de l'article que je cite, la faculté dont jouissent les parents de disposer librement de leur fortune ne nuit ni à l'industrie, ni à l'économie, et l'usage où ils sont de partager également leurs biens entre leurs enfants accroît rapidement l'aisance générale. » Le même écrivain ajoute que ce serait heurter de front les sentiments et les opinions des fabricants, des négociants et des capitalistes, que de vouloir les porter à traiter leurs enfants avec inégalité. Finalement, à l'époque où la *Revue de Westminster* faisait ces observations, un autre recueil périodique, la *Revue d'Edimbourg*, qui, en matière de successions, a toujours défendu avec beaucoup de zèle et de talent les principes de l'aristocratie, paraissait croire aussi que ce serait choquer les sentiments des classes industrielles que de les pousser à faire entre leurs enfants un partage inégal de leurs biens, et ne recommandait l'usage du droit d'aînesse et des substitutions qu'à l'égard des détenteurs du sol.

Ajoutons qu'en France la disposition des classes moyennes à traiter leurs enfants avec égalité se manifeste avec plus de force encore. On sait quels reproches singuliers ont encouru à ce sujet nos habitudes nationales : nous cédon, a-t-on dit, à des sentiments que nous croyons naturels ; nous sommes subjugués par on ne sait quelles idées de justice ; nous répugnons à appauvrir la majeure partie de nos enfants pour en enrichir un seul ; nous serions si loin d'abuser de la liberté de tester que nous ne voulons pas même user de la part de cette liberté que nous a laissée le code civil : nous ne disposons point de la quotité disponible, quelque réduite que soit cette quotité. Il faut convenir que les faits paraissent confirmer pleinement ces reproches, lesquels d'ailleurs sont de nature à nous honorer. J'ai sous les yeux le chiffre des successions qui se sont ouvertes à Paris dans le cours de l'année 1825, à une époque où la Restauration était fort préoccupée de l'idée de rétablir le droit d'aînesse. Le nombre de ces successions est de *huit mille sept cent trente*. Eh bien, sur ces huit mille sept cent trente successions, on n'en comptait que *mille quatre-vingt-une*

dans lesquelles le défunt eût fait un testament, et dans le nombre des auteurs de ces testaments, *cinquante-neuf* personnes seulement avaient disposé de la quotité disponible en faveur de tel ou tel de leurs enfants ; de sorte qu'il n'y avait que *cinquante-neuf* personnes, sur près de *neuf mille*, qui eussent donné à leurs enfants des parts inégales. Encore ignore-t-on si, en disposant ainsi, ces personnes n'avaient pas voulu rétablir l'égalité au lieu de viser à la détruire, et peut-être dans le nombre n'en était-il pas *dix* qui eussent cédé aux seules inspirations de la vanité.

D'autres passions que l'orgueil, il est vrai, peuvent nous pousser à abuser de la liberté des transmissions héréditaires ; mais si cette passion même donne lieu à si peu d'abus, combien moins est à redouter l'effet des autres ! On a bien vu des pères immoler leur famille à l'ambition, à la vanité aristocratique, au désir de soutenir leur maison ou de l'agrandir : en a-t-on vu beaucoup l'immoler, dans leurs dernières dispositions, à des passions d'un autre ordre, à l'animosité, à la haine, à des amours illégitimes ? « Qu'on nous dise, écrivait la revue anglaise que j'ai déjà citée, combien on pourrait rappeler d'exemples de testaments injustes inspirés par des passions étrangères à l'esprit de famille, et d'enfants dépouillés au profit d'étrangers ? N'est-ce pas la rareté de ces exemples qui les a signalés à l'animadversion publique ? La crainte d'encourir l'indignation générale ne suffit-elle pas pour détourner le testateur d'une si criante iniquité ? »

Et pourtant s'il y avait lieu de craindre en effet que des passions qui n'ont, en quelque sorte, qu'un caractère privé, fussent assez puissantes sur le cœur de l'homme pour exciter les parents à mal disposer de leur héritage, ce danger ne serait-il pas surtout à redouter dans les pays où des vices d'une autre espèce, des vices politiques, les pousseraient continuellement à abuser de la faculté de tester ; où les lois, trompant les familles sur les moyens les plus propres à les empêcher de déchoir, leur conseilleraient d'être iniques pour demeurer puissantes, les exciteraient à dépouiller la plupart de leurs enfants pour en enrichir un seul, et décoreraient du nom de sentiment viril l'orgueil inhumain qui dominerait un père au point de lui faire mettre en oubli les affections les plus naturelles et les

plus nécessaires ? Aussi doit-il arriver ailleurs moins fréquemment encore qu'en de tels pays, qu'il soit fait abus de la faculté de tester par l'effet de sentiments étrangers à l'esprit de famille. On ne remarque point en France que les parents usent de la quotité disponible pour satisfaire des passions privées. Dans la discussion qui eut lieu sur la fixation de cette quotité au sein de l'ancien conseil d'État, un conseiller, M. Galli, faisait remarquer que, dans le cours de quarante-trois années, pendant lesquelles il avait constamment rempli des fonctions judiciaires, il avait à peine vu quelques testaments où un père eût oublié son caractère et ses devoirs en préférant des étrangers à sa propre famille.

Ce n'était, à vrai dire, que l'esprit de famille mal entendu, l'esprit de famille corrompu par la vanité, qui portait autrefois parmi nous de certaines classes à abuser de la faculté de tester; et ce qui surtout entretenait parmi elles cet abus, c'était leur situation privilégiée, le monopole qu'elles avaient des emplois publics, les ressources que leur offraient l'Église, l'armée, la marine, et les facilités que les parents tiraient de cette situation pour assurer à leurs enfants puînés des moyens d'existence, tout en disposant en faveur des aînés de la plus grande partie de leur fortune. Le remède a été dans la grande réforme qui a rendu les services publics accessibles à tous, et qui a réduit les classes anciennement privilégiées à la condition commune. On sent combien il leur serait moins aisé dans cette nouvelle situation d'abuser de la liberté de tester; combien l'abus de cette liberté rendrait leur position désavantageuse, et combien surtout il aurait pour elles moins d'attrait si les testateurs ne pouvaient disposer que pour eux-mêmes et s'ils n'avaient pas le droit de substituer. C'était particulièrement la faculté de substituer qui poussait autrefois à abuser de la faculté de tester. Les partisans des partages inégaux n'auraient pas cédé si facilement au désir d'accumuler leur fortune sur la tête d'un aîné, s'ils avaient pu penser que leur volonté ne ferait pas loi pour les générations suivantes, et que leur successeur immédiat, l'héritier injustement favorisé, pourrait, le jour même de leur mort, diviser ce qu'ils auraient réuni et disposer de l'héritage paternel suivant les convenances de sa situation et les besoins de sa fortune. Il faut aux hommes vaniteux, partisans

de l'inégalité des partages, la faculté de substituer; celle de tester ne leur saurait suffire. Et, en tout cas, de certaines familles continueraient à abuser de la faculté de tester, que je serais loin encore de la considérer comme funeste; je persisterais à la croire utile, parce qu'elle l'est au progrès des masses, parce qu'elle offre aux familles laborieuses le moyen de faire que leur fortune se divise entre leurs enfants de la manière à la fois la plus équitable et la mieux entendue, et parce qu'elle est une des conditions les plus essentielles de leur développement.

Je ne saurais dissimuler néanmoins que ces idées, déjà exposées dans le cours que j'ai rappelé plus haut¹, soulevaient autour de moi des objections assez vives. La liberté de tester, me disaient de respectables contradicteurs, est assez mal fondée en théorie et très-dangereuse dans la pratique. En principe, il n'appartient à aucun homme d'imposer sa volonté pour le temps où il ne sera plus; de décider, avant de mourir, ce qui devra advenir, après lui, des choses qu'il aura laissées. Cette prétention des générations qui passent, d'enchaîner la liberté de celles qui restent, est pleine d'orgueil et d'injustice, et, en fait, elle peut avoir les plus graves inconvénients. Laisser aux parents la faculté de tester, c'est faire de chaque chef de famille un petit despote, et de ses enfants autant de courtisans. La maison devient un foyer d'intrigues. Les parents vont être exposés à toutes sortes d'obsessions. La belle-mère cherchera à dépouiller les enfants du premier lit. Le confesseur n'accordera l'absolution qu'après avoir obtenu un legs pour son église. Le fils vivant auprès de son père profitera de cette circonstance pour se faire avantager au préjudice de ses frères absents. Toutes les personnes capables de s'emparer de l'esprit du testateur abuseront de leur ascendant pour se faire accorder des faveurs injustes; elles y réussiront plus ou moins à toutes les époques, mais surtout dans les derniers temps de sa vie, et lorsque son esprit, déjà affaibli par l'âge, le sera davantage encore par les infirmités et la maladie.

J'avoue que ces objections ne m'ont jamais touché que très-faiblement.

¹ Voyez la note de la p. 647.

La prétention de disposer avant de mourir des biens qu'on a acquis par son travail ou de toute autre manière légitime, n'a rien dont la raison me paraisse blessée. Je ne vois pas ce qu'une telle prétention renferme en soi d'orgueilleux ou de tyrannique. En faisant mon testament, je dispose de ma fortune et non de la volonté de mes successeurs. Je ne prétends nullement, en leur donnant mon bien, décider comment ils devront en jouir : c'est un soin que je leur laisse, et ils seront, comme moi, parfaitement libres d'en user et de le transmettre à leur tour. Il faut bien d'ailleurs que quelqu'un les investisse, et par qui peuvent-ils être saisis de mes biens plus convenablement et plus justement que par moi? Serait-il plus naturel qu'ils en fussent saisis par la société? A quel titre en disposerait-elle et comment en a-t-elle hérité? Si c'est elle qui a le droit de saisir mes enfants ou mes proches, elle aurait donc aussi le droit de les dépouiller? Quoi de plus dangereux et de plus faux qu'un tel principe?

A vrai dire, la société n'intervient dans les transmissions héréditaires que comme elle intervient dans les contrats; et, comme ce n'est pas elle qui dispose dans les transactions, ce n'est pas elle non plus qui doit disposer dans les transmissions héréditaires. Elle doit chercher, avant tout, ce que le propriétaire défunt a ordonné, et ne parler que lorsqu'il a gardé le silence : c'est-à-dire qu'elle ne doit tester pour lui que lorsque lui-même n'a pas testé, et en faisant les choses comme elle doit supposer qu'il les aurait faites, avec bon sens et équité. Le titre des successions *ab intestat* n'aurait dû venir dans le code civil qu'après celui des successions testamentaires, et cela par la raison toute simple que la société n'a autre chose à faire ici qu'à exécuter, tant qu'elle n'offre rien de contraire à l'ordre et aux mœurs, la volonté des mourants, et qu'elle n'a à s'occuper de leur volonté présumée, telle qu'elle est écrite dans le testament général dont la loi a fixé les dispositions, que lorsqu'ils ne l'ont pas exprimée d'une manière plus explicite dans un testament particulier. Tester, comme contracter; disposer à titre gratuit, comme disposer à titre onéreux, est un droit qui découle naturellement du droit de propriété, et dont on doit pouvoir user librement tant que par là on ne porte atteinte aux droits ni à la propriété de personne. Il y n'a, partant, ni

orgueil, ni injustice, à prétendre disposer de ses biens par acte de dernière volonté.

Je ne dis rien du caractère despotique qu'une telle faculté donnerait, pense-t-on, à l'autorité des pères de familles. Il n'y a pas ombre de tyrannie à vouloir disposer de son bien, et il n'est pas plus despotique d'en disposer par testament que par acte entre-vifs, ni à titre gratuit qu'à titre onéreux. Il s'en faut d'ailleurs qu'en étendant la faculté de tester on se puisse exposer au danger de donner trop de force à l'autorité du père de famille, et la législation assurément est loin de verser de ce côté. A force d'avoir énervé par les lois et par les mœurs l'autorité des parents, on a rendu, à beaucoup d'égards, leur affection impuissante; et tout ce qu'on pourrait faire, sans injustice, pour relever cette autorité délabrée, serait, sans nul doute, aussi favorable aux enfants qu'aux parents. Je compte au nombre des moyens les plus licites qu'on puisse employer, la restitution aux parents d'un pouvoir plus étendu dans la faculté de disposer par testament de leur fortune.

Quant aux séductions, aux flatteries, aux obsessions, aux ruses, aux captations auxquelles les exposerait un tel pouvoir, je doute qu'elles soient excessivement dangereuses, et les faits ne prouvent pas que la sagesse des parents puisse être aussi facilement surprise qu'on le craint. Le danger des captations, d'ailleurs, fût-il réel, ne saurait être un motif suffisant pour leur refuser le droit de tester, pas plus qu'il n'a paru un motif suffisant pour les priver du droit de contracter et de faire des échanges. Il y aurait à adresser aux testateurs peut-être des conseils de prudence comme la loi en donne aux acheteurs. Je reconnais volontiers qu'il pourrait être très-sage de faire à ceux-ci, comme à ceux-là, une nécessité de se tenir sur leurs gardes. Je n'ai pas besoin de dire enfin que si la société doit assistance aux acheteurs contre la fraude, elle devrait aux testateurs et à leurs héritiers naturels, contre les obsessions et les ruses qui auraient déterminé tel ou tel acte de dernière volonté, une protection d'autant plus ferme que ces actes sont de pures libéralités qui entraînent des pertes sans compensation pour les héritiers.

Mais il n'y a d'ailleurs, dans les séductions de toute espèce auxquelles peuvent être exposés les testateurs, aucune raison

pour les priver de la liberté de tester. Il faut que les mœurs flétrissent les testaments peu moraux de telle sorte qu'un homme ne puisse jouir sans honte d'une fortune acquise par d'injustes libéralités. Il faut réprimer par les lois les libéralités obtenues par des pratiques coupables. Il faut que la société refuse les dons peu éclairés que voudraient lui faire, au détriment des familles, l'ostentation ou la vanité. Mais il n'y a, du reste, aucun mal à laisser le testateur aux prises avec les passions dont il peut arriver qu'il soit entouré, et à faire qu'il soit obligé d'aviser, de juger, de se défendre : *caveat testator*; c'est un corollaire très-juste du *caveat emptor* qu'on adresse aux gens qui ont à conclure des marchés quelconques. Les chances d'erreur ou de surprise, d'ailleurs, sont bien moins grandes dans un testament auquel on a toute sa vie le loisir de penser, qu'on peut changer jusqu'à ses derniers moments, qu'on fait ordinairement seul et en silence, dans la prévision et pour ainsi dire en présence de la mort, qu'elles ne le sont dans un contrat quelconque, fait au milieu des intérêts et des passions de la vie, en face d'intérêts et de passions contraires, dans lequel on n'est pas admis à revenir sur les déterminations qu'on a prises, où, dès qu'on a signé, il n'y a plus à se dédire; et si la possibilité des surprises dans les contrats n'a pas fait limiter la liberté des échanges, il tombe sous le sens qu'elle ne pouvait avec quelque apparence de raison servir de prétexte au refus de la liberté de tester.

La loi civile, au surplus, a reconnu cette liberté dans une certaine mesure. Elle permet au père de famille de partager ses biens entre ses enfants, soit par acte entre-vifs, soit par des dispositions à cause de mort. Elle lui laisse même une certaine latitude dans ce partage, soit pour la composition des lots et le choix des objets à attribuer à chaque enfant, soit pour la grandeur des parts à faire. On reconnaît donc en général qu'une certaine liberté est nécessaire. On n'est en doute que sur le *quantum*; c'est une question de plus ou de moins; c'est-à-dire qu'on a cru devoir soumettre aussi la faculté de tester à ce régime réglementaire qui a été appliqué successivement à toutes les parties de l'existence humaine, et qu'avant de se décider à admettre la liberté pleine et entière, on s'est cru en mesure de déterminer la quantité de liberté qu'on pou-

vait laisser raisonnablement aux parents. Mais quel moyen avait-on de régler ceci d'une manière raisonnable? Pourquoi a-t-on fixé la quotité disponible au quart, au tiers, à la moitié? pourquoi pas à une plus grande part, et pourquoi pas à une moindre? Il suffit de lire la discussion qui eut lieu à ce sujet au sein de l'ancien Conseil d'État pour voir qu'on n'avait aucune raison déterminante pour s'arrêter à telle limite plutôt qu'à toute autre. Chaque orateur proposait la sienne. L'un invoquait le droit romain, l'autre la coutume, l'autre la loi de germinal an VIII; et, après qu'on eut longtemps bataillé sans s'entendre, on adopta de guerre lasse, et visiblement pour en finir, les diverses quotités fixées par le Code.

On manquait donc évidemment de base pour limiter raisonnablement la faculté de tester. Et puis comment ne pas voir que la liberté limitée donne lieu précisément aux mêmes objections que la liberté entière? Le testateur qui dispose de la quotité disponible donne aussi des ordres pour le temps où il ne sera plus; il décide aussi de ce qui devra advenir après lui de sa fortune; il est exposé tout de même aux séductions et aux captations; les passions peuvent pareillement s'agiter pour le déterminer à disposer de ses biens contrairement à ses vrais devoirs; la quotité disponible leur offre encore un champ assez vaste, un mobile assez puissant, et peut-être obtiendront-elles de lui plus qu'elles n'eussent fait si on l'eût laissé véritablement libre. Ne l'a-t-on pas, en effet, en déterminant la quotité disponible, dispensé d'examiner lui-même ce dont il pouvait raisonnablement disposer?

Il n'y a donc pas, théoriquement du moins, de raisons solides à opposer à la liberté des transmissions héréditaires. Il y en a eu d'excellentes, dans tous les temps, pour réprimer les faits blâmables auxquels l'usage de cette liberté peut donner lieu. Il va sans dire qu'il ne saurait être permis, dans aucun cas, de faire un testament qui blesserait l'ordre ou les mœurs, ou qui porterait atteinte à des droits quelconques. Il est par exemple bien entendu que la liberté de tester ne saurait jamais aller jusqu'à autoriser un père, qui contracte, par le seul fait du mariage, l'obligation de nourrir, d'élever et d'entretenir ses enfants, jusqu'à les priver de la provision alimentaire qui leur est due dans tous les cas; mais si, sa vie durant, son obliga-

tion, en droit rigoureux, ne consiste qu'à leur fournir cette provision, elle ne saurait aller plus loin après sa mort, elle ne peut empêcher que d'ailleurs sa liberté de tester ne reste entière. Il est moralement désirable sans doute qu'il n'use de cette liberté que pour faire, en général, notamment entre ses proches, mais surtout entre ses enfants, un partage parfaitement équitable et sensé de sa fortune, et je ne prends, bien entendu, la défense de la liberté du père de famille que dans cette pensée; mais le testateur n'userait pas de la liberté de tester avec ce degré de sagesse et de bon sens, qu'on serait loin, en droit strict, d'être autorisé à la restreindre, et elle n'a, théoriquement, de limites que dans ce qui blesse l'ordre, les mœurs ou les droits certains de quelqu'un.

Voyons maintenant à quelles conditions l'usage d'une telle liberté est possible.

§ 4 — DES CONDITIONS DE LA LIBERTÉ DES TRANSMISSIONS HÉRÉDITAIRES.

J'aurai peu à m'étendre sur ce sujet. D'abord les conditions purement techniques de la liberté de tester sont à peu près nulles. Si les échanges ne sont point un art, encore moins peut-on donner ce nom aux transmissions héréditaires. On a vu que, pour pouvoir opérer des échanges, de certaines notions et un certain ensemble de moyens matériels sont indispensables; qu'il faut connaître la valeur vénale des choses à échanger, avoir un bon système de mesures, de bons instruments pour mesurer, un bon système monétaire, etc. Rien de tout cela ne paraît nécessaire pour les transmissions héréditaires de biens. Il ne faut, pour opérer ces transmissions, ni poids, ni mesures, ni balances, ni monnaies. Le seul instrument nécessaire est l'acte même par lequel on dispose, le testament; et la seule recherche qu'il y eût à faire ici était celle des formes qu'il est le plus convenable de donner à cet acte, c'est-à-dire des formes qui peuvent offrir au testateur les moyens les plus propres à faciliter la manifestation de sa volonté et à en assurer l'accomplissement.

Si l'action de tester demande peu d'industrie, il ne paraît

pas non plus qu'elle dépende des habitudes privées qui ont pour effet d'assurer la conservation, l'accroissement ou le simple exercice de nos forces. Très-nécessaires pour la pratique des arts, très-propres à rendre puissantes les industries qui s'occupent du développement de nos facultés, de nos ressources, de nos richesses, ces vertus ne le sont pas, ou ne le sont du moins que d'une manière très-indirecte, à l'ordre de fonctions qui nous occupe ici. On dira bien de quelque industriel que ce soit qu'il ne peut se passer d'activité, par exemple, mais on ne comprend guère comment il serait possible de dire la même chose de l'homme qui n'aurait à opérer que des échanges et encore moins de celui qui voudrait seulement écrire ou dicter ses dernières volontés.

Mais si, pour assurer la liberté de ce dernier acte, les bonnes habitudes personnelles semblent peu nécessaires, il en est tout autrement de la morale de relation. Il est évident que le testateur ne saurait être libre qu'autant qu'il aura la confiance qu'on respectera sa volonté. Ici, d'ailleurs, comme dans les échanges, sa liberté serait détruite par toute manœuvre frauduleuse ou violente qui aurait pour effet de forcer ou de surprendre son consentement. On peut même ajouter que le testateur semble avoir plus besoin que l'échangiste d'être défendu contre de telles entreprises, par cette raison qu'il fait souvent ses dernières dispositions à une époque de sa vie et dans des circonstances où son esprit peut être plus facilement subjugué. Aussi, quoique le Code ait pris un certain nombre de précautions pour prévenir l'abus que pourraient faire de leur influence les étrangers qui l'entourent quelquefois à ses derniers moments, peut-être ne serait-il pas superflu d'ajouter quelques précautions nouvelles à celles que la loi a prescrites. Et en effet, la liberté de tester serait incontestablement plus entière avec un système de protection plus étendu et plus serré que celui qui se trouve développé dans nos lois civiles et pénales.

Enfin, si, pour avoir la pleine liberté de disposer de ses biens le testateur a besoin d'être à l'abri des entreprises peu délicates de ses proches ou des étrangers qui se seraient établis dans sa confiance, il n'a pas moins besoin d'être à l'abri des entreprises de la société.

La société peut entreprendre sur la liberté des testaments de plusieurs manières. Elle le peut, premièrement, en nous forçant à tester; secondement, en nous empêchant de le faire; troisièmement, en autorisant les substitutions c'est-à-dire en étendant au delà de ses justes bornes le pouvoir de tester.

La société force les parents à tester, lorsque, disposant pour le cas où ils n'ont pas expressément déclaré leur volonté, elle l'interprète autrement qu'elle ne devrait le faire, et leur attribue des intentions qu'ils ne pouvaient avoir, ou que généralement ils n'ont pas. Toutes les fois que des parents meurent en laissant après eux des enfants, et sans avoir dit de quelle manière ils entendaient que leur fortune fût partagée entre eux, la supposition la plus naturelle, la plus juste, et en général la plus vraie que l'on puisse faire, c'est qu'ils ont voulu que les parts entre eux fussent égales. Si donc la société, ou les pouvoirs publics qui ont mission de parler pour elle, se mettant, contre toute raison, à supposer le contraire, allaient poser l'inégalité en principe, et conclure du silence des parents que leur intention a été de laisser la plus grosse part de leur héritage à l'aîné de leurs fils; si, pour éviter que les enfants fussent inégalement traités, on forçait les parents à déclarer qu'en effet ils n'ont pas eu l'intention d'être injustes, il est évident qu'on attenterait à leur liberté; et voilà, pour le dire en passant, ce que faisait ce projet de rétablissement du droit d'aînesse que l'opinion publique et le vote d'une chambre repoussèrent si justement dans les derniers temps de la Restauration. Ce projet, dis-je, attaquait la liberté des transmissions héréditaires; car, donnant au silence des parents une signification fautive et injurieuse, il les forçait à déclarer par écrit ce que jusque-là leur silence avait suffisamment exprimé; il leur enlevait une manière de tester commode et sûre, et rendait plus dispendieuse et plus difficile la manifestation de leur volonté.

La liberté des transmissions demande donc, en premier lieu, que la société, lorsqu'elle dispose pour les parents qui n'ont point laissé de dispositions écrites, ne leur prête pas des intentions qu'en général ils ne sauraient avoir, qu'elle sait très-bien qu'ils n'ont pas, et ne les mette pas ainsi, malgré eux, dans la nécessité de faire un testament.

Secondement, elle demande que la société n'empêche pas de

tester. La société peut faire un testament qui convienne aux cas les plus généraux, mais elle ne connaît pas les situations particulières; et si elle doit bien interpréter la volonté des parents qui n'ont point parlé, elle ne doit pas les empêcher de s'expliquer eux-mêmes. Or, c'est ce qu'elle a presque toujours fait. On ne saurait dire toutes les restrictions qu'elle a mises à la liberté de tester, suivant les pays et les époques. Ces restrictions ont porté tantôt sur la quotité des biens, tantôt sur leur nature, tantôt sur les personnes qui pourraient disposer, ou sur celles en faveur de qui des dispositions testamentaires seraient permises.

Sous le rapport de la quotité disponible, les restrictions ont considérablement varié. Pour ne parler que de ce qui s'est passé chez nous depuis un demi-siècle, je rappellerai qu'à la date du 7 mars 1793, un décret vint défendre aux citoyens de disposer par testament en ligne directe (a). Un peu plus tard, on permit au testateur de disposer soit d'un sixième, soit d'un dixième de ses biens, selon les cas, à condition qu'il n'userait de cette faculté qu'en faveur d'étrangers, et qu'il ne ferait d'avantage à aucun enfant (b). Puis, par la loi de germinal an VIII, il fut permis, suivant le nombre d'enfants qu'on aurait, de disposer en faveur de qui l'on voudrait, du sixième, du cinquième et même du quart (c). Enfin le code civil augmenta

(a) Un membre de la Convention avait demandé que la faculté de tester fut abolie; un autre que l'abolition fût restreinte à la ligne directe, et que la faculté de tester fût maintenue en ligne collatérale; un troisième avait réclamé l'égalité absolue dans les partages, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale; un autre enfin avait proposé d'abolir, à compter de ce jour, la faculté de tester, ou de disposer par acte entre-vifs ou donations contractuelles en ligne directe. Plusieurs membres é mirent l'avis qu'il fallait prononcer la nullité de ces sortes d'actes, à compter du 14 juillet 1789. La Convention décida que la faculté de disposer, soit à cause de mort, soit entre-vifs, soit par donation contractuelle, en ligne directe, serait abolie, et que tous les descendants auraient, en conséquence, un droit égal sur le partage des biens de leurs ascendants.

(b) Voir le décret du 17-21 nivôse an II (6-10 janvier 1794), dont l'art. 16 est ainsi conçu : « Les dispositions générales du présent décret ne font point obstacle pour l'avenir à la faculté de disposer du dixième de son bien, si l'on a des héritiers en ligne directe, ou du sixième, si l'on n'a que des héritiers collatéraux, au profit d'autres que des personnes appelées par la loi au partage des successions. »

(c) Aux termes de la loi du 4 germinal an VIII (25 mars 1800) les libéralités soit par actes entre-vifs, soit par actes de dernière volonté, sont valables lorsqu'elles n'excèdent pas le quart des biens du disposant, s'il laisse, à son décès, moins de quatre enfants; le cinquième, s'il laisse quatre enfants; le sixième, s'il en laisse cinq; et ainsi de suite, en comptant toujours, pour déterminer la portion disponible, le nombre des enfants plus un. Dans le cas où le disposant, décédé sans enfants, laisserait, soit des ascendants, soit

encore la quotité disponible et l'étendit du quart au tiers, à la moitié et même à la totalité des biens, suivant les circonstances (a). Depuis la défense de disposer de rien, jusqu'à la permission, en certains cas, de disposer de tout, il n'est pas de degrés que, dans ses capricieuses variations, n'ait parcourus, chez nous seulement et en quelques années, le régime réglementaire.

La société ne s'est pas toujours contentée de soustraire à la faculté de tester une certaine partie de la fortune de chaque citoyen ; il lui a plu encore de défendre de disposer de certains biens, et c'est ainsi, par exemple, qu'il a été défendu ou permis aux particuliers de disposer de leurs biens, suivant qu'ils seraient libres ou substitués, acquêts ou propres. On sait que la plupart de nos anciennes coutumes ne permettaient de disposer que du *quint des propres*, c'est-à-dire de la cinquième partie des biens qu'on aurait recueillis par donation ou par héritage, et ne laissaient libre que la disposition des acquêts, c'est-à-dire des biens que le disposant aurait acquis par son travail ou par des actes à titre onéreux.

Enfin, les restrictions n'ont pas porté seulement sur la nature ou sur la quotité des biens ; elles ont aussi affecté les personnes : c'est ainsi, par exemple, que, dans l'ancien droit, il était défendu aux étrangers de transmettre à qui que ce fût les richesses qu'ils pouvaient avoir créées ou acquises dans le

des frères ou sœurs, soit des enfants ou petits-enfants des frères ou des sœurs, les libéralités qu'il aurait faites seront valables lorsqu'elles n'excéderont pas la moitié de ses biens ; elles seront valables encore jusqu'à concurrence des trois quarts de ses biens, s'il ne laisse que des oncles ou grands'oncles, tantes, grand'tantes, cousins germains ou cousines germaines, ou des enfants desdits cousins ou consines. Enfin, à défaut de parents dans les degrés ci-dessus exprimés, la loi de l'an VIII portait que les dispositions à titre gratuit pourraient épuiser la totalité des biens du disposant.

(a) Il est aisé de voir qu'entre le régime organisé par la loi de l'an VIII, et celui qu'ont établi les art. 913, 915 et 916 du code civil, les différences sont considérables : 1° Le code civil supprime la réserve que la loi de l'an VIII avait admise au profit des collatéraux ; 2° Il la réduit de la moitié au quart lorsque le disposant ne laisse d'ascendants que dans une seule des deux lignes ; 3° Sous le régime de la loi de l'an VIII, le maximum de la quotité disponible, si le disposant laisse des enfants, ne peut jamais excéder le quart, tandis que sous le régime du code civil ce maximum est porté du quart au tiers si le disposant n'a laissé que deux enfants, et du quart à la moitié s'il n'en a laissé qu'un ; 4° Enfin le minimum de la quotité disponible que la loi de l'an VIII réduit progressivement à mesure que le nombre des enfants s'accroît, reste invariablement fixé au quart, sous le régime du code civil, si le disposant laisse plus de deux enfants et quel que soit d'ailleurs le nombre de ceux-ci.

pays, et que leur héritage était confisqué au profit du roi ; disposition qu'on avait fondée sur cette raison, si concluante, que ces étrangers étaient aubains, *alibi nati*, nés ailleurs ; ou bien sur cette autre raison, tout aussi décisive, que des *étrangers*, des *aubains* pouvaient bien invoquer le droit des gens, mais ne pouvaient invoquer le droit civil ; que si le droit des gens ne permettait pas qu'on les empêchât de s'enrichir, le droit civil s'opposait à ce qu'ils pussent transmettre à leurs héritiers la fortune qu'ils avaient acquise, et que si le droit des gens permettait à l'État d'agir en honnête homme, le droit civil lui commandait de se conduire en fripon.

On pourrait multiplier indéfiniment les exemples de prohibitions tour à tour bizarres, injustes, déraisonnables, que la société a prononcées ou laissé prononcer, à diverses époques, contre la faculté de tester. Ces prohibitions, de quelque manière qu'elles fussent dirigées, qu'elles attaquaissent le testateur dans sa personne, dans le choix de ses héritiers, dans la nature ou dans la quotité des biens dont il aurait voulu disposer, entreprenaient également sur la liberté des transmissions héréditaires. Cette liberté n'existe que là où la société, n'attribuant aux parents que des intentions équitables et sensées, et interprétant d'une manière conforme à la raison et à la justice la volonté de ceux qui n'auraient rien dit, laisse du reste à tout homme d'un âge mûr et d'un esprit sain, la faculté d'instituer lui-même ses héritiers, et de répartir entre eux son héritage. D'où il suit que si l'on veut que ces transmissions s'opèrent librement, il faut tout à la fois que la société ne force pas les parents à tester, et qu'elle ne les empêche pas de le faire.

Il faut aussi, finalement, qu'elle n'étende pas ce pouvoir trop loin, c'est-à-dire qu'en leur laissant la liberté de tester, elle ne doit pas leur accorder celle de faire des substitutions. Les parents n'ont nullement besoin de pouvoir substituer leurs biens pour être en mesure d'en faire une distribution convenable. La faculté de tester n'implique point celle de substituer. Elle l'exclut, au contraire, car un homme ne peut pas substituer ses biens sans enlever à ses successeurs le pouvoir d'en disposer ; la liberté des successeurs est diminuée de tout le pouvoir que s'est indûment arrogé l'auteur de la substitu-

tion. Aussi la loi du 17 mai 1826, qui a étendu jusqu'au troisième degré les dispositions autorisées en faveur des petits-enfants, et permis au père de substituer sa fortune jusqu'à ses arrière-petits-fils, cette loi, que ses auteurs recommandaient comme une conséquence naturelle du droit de disposer, en est-elle, au moins pour un temps, la destruction évidente (a). Ce qui est une suite de ce droit, c'est la faculté de tester pour soi; mais la permission de tester pour autrui y est certainement contraire. En permettant à un homme d'imposer sa volonté à deux générations successives, il est visible qu'on a attenté à la liberté de ces deux générations. Il y a dans le système de la loi de 1826, comme on l'a fort bien dit, un dominateur qui commande et deux esclaves qui ont perdu la faculté de vouloir. Toutes les fois qu'une substitution sera faite, deux pères de famille seront condamnés à passer successivement sur la terre substituée sans être honorés du pouvoir de disposer inhérent au droit de propriété; deux pères de famille seront successivement déchus de la prérogative paternelle en tant qu'ils ne pourront disposer de la terre substituée dans l'ordre naturel de leurs affections et suivant le plus grand intérêt de la famille; deux pères de famille sont déclarés d'avance incapables de conserver et de transmettre convenablement l'héritage qu'ils auront recueilli. On conçoit la disposition par laquelle un père, voulant préserver son héritage, au profit de ses petits-enfants, des atteintes d'un fils dissipateur, ne le donne

(a) Les articles 1048, 1049 et suivants du code civil n'avaient accordé la faculté de substituer qu'au père et à la mère, aux frères ou aux sœurs sans enfants, à la condition que la charge de conserver et de rendre ne serait imposée au donataire ou légataire qu'en faveur de ses propres enfants; qu'elle serait établie au profit de tous les enfants du grevé, nés ou à naître, sans exception ni préférence d'âge ou de sexe; que les appelés, entre les mains de qui les biens substitués redeviendraient libres, ne pourraient être que les enfants au premier degré seulement du donataire ou légataire.

La loi du 17 mai 1826 étendit la faculté de substituer de plusieurs manières: 1° en permettant d'établir la charge de restitution non seulement au profit des enfants au premier degré du donataire ou légataire, mais au profit de ses descendants jusqu'au deuxième degré inclusivement; 2° en n'exigeant plus, pour la validité de la substitution, que la charge de restituer fût établie en faveur de tous les enfants nés ou à naître du grevé, et en autorisant les substitutions au profit d'un ou de plusieurs de ces enfants seulement; 3° en décidant que les substitutions pourraient être instituées non-seulement en faveur des petits-enfants du disposant, ou des enfants de ses frères ou sœurs, mais en faveur des enfants de tout donataire ou légataire même étranger; 4° en ne subordonnant plus pour les frères ou sœurs la faculté de substituer utilement à la condition de leur décès sans enfants. — Voy. Aubry et Rau, *Cours de droit civil français*, tome VII, p. 331 à 335 et 361 à 362.

à ce fils, ainsi que le code l'a permis, qu'à la charge de le conserver et de le rendre à ses enfants (a); mais la loi du 17 mai n'a rien de commun avec ces intentions préservatrices; elle a été conçue sous l'empire des mêmes préoccupations qui avaient inspiré l'idée des anciennes substitutions, et avec la pensée de donner aux parents la faculté de rendre pendant plusieurs générations leur fortune indisponible. Elle est ouvertement contraire, par conséquent, à cette liberté de tester sur laquelle on la prétendait fondée (b).

Encore une fois donc, la liberté des transmissions héréditaires exige de la société trois choses : — premièrement, qu'elle ne présume pas l'iniquité, qu'elle ne conclue pas du silence du père de famille qu'il a voulu être injuste, qu'elle ne le force pas à déclarer sa volonté quand elle pourrait parler pour lui, en un mot, que la présomption, toutes les fois qu'il n'a rien dit, soit qu'il a voulu traiter ses enfants d'une manière égale; — secondement, qu'en ne lui supposant que des intentions justes et raisonnables toutes les fois qu'il n'a pas disposé, elle lui permette d'ailleurs de faire toutes les dispositions qui lui paraîtront nécessaires dans les circonstances particulières où il pourra se trouver placé; — troisièmement enfin, qu'en lui permettant de disposer pour lui, elle ne l'autorise pas à disposer pour ses héritiers et à mettre sa volonté à la place de celle des générations futures.

Si telles sont les conditions de la liberté des transmissions héréditaires, il faut reconnaître que la législation et surtout les dispositions morales de la société sont, parmi nous, beaucoup plus favorables que contraires à la liberté. D'abord, le testament général que le code civil a fait, dans le titre où il trace les règles des successions *ab intestat*, pour les personnes qui décéderaient sans laisser de dispositions écrites, a été dicté par un tel esprit de raison et d'équité, qu'il dispense un très-grand nombre de personnes de faire des dispositions particulières. Il est vrai qu'après avoir honoré les citoyens par la manière

(a) Les dispositions du code civil que rappelle ici l'auteur sont celles des articles 1048 et 1050.

(b) La loi du 17 mai 1826 était encore en vigueur à l'époque où parut le dernier volume de la *Liberté du travail*. Cette loi ne fut abrogée que quelques années plus tard, par l'article 8 de la loi du 7 mai 1849.

dont il dispose pour eux, le code civil leur marque un peu moins d'estime lorsqu'il détermine les dispositions qu'il les autorise à faire eux-mêmes, et qu'il met à la liberté des testaments particuliers des limites qu'il parait, théoriquement, difficile de justifier. Cependant on ne peut nier qu'il ne leur laisse à cet égard une certaine latitude, et l'établissement, en droit, d'une liberté plus complète ne peut être qu'une question de temps. Enfin, tandis que le code civil restreint indûment, du moins au point de vue théorique, la liberté de faire des testaments, une loi que je citais tout à l'heure permet, plus indûment encore, de faire des substitutions, et de rendre indisponibles, jusqu'au troisième degré, les biens dont aura disposé le testateur. Mais cette loi, très-heureusement, est une mesure que la société tolère plus qu'elle ne l'approuve, et les faits témoignent que les parents, plus sages que la loi, n'abuseront guère du pouvoir injuste et pernicieux qu'elle leur a donné. Le régime des substitutions, absolument ruiné dans les intelligences, et mort depuis longtemps de sa belle mort, ne pouvait être ressuscité par un régime tellement usé et caduc lui-même, qu'il a succombé comme de vieillesse et a disparu, pour ainsi dire, sans combat.

Après avoir traité successivement de tous les ordres de travaux qui entrent dans l'économie de la société et qui sont nécessaires à son existence, à sa durée, au développement de toutes ses forces, j'avais à parler, dans un dernier livre, de divers ordres de faits économiques ou d'actes qui sont communs à toutes les classes de travailleurs. Transmettre héréditairement ses biens est le dernier de ces actes. Il ne reste plus rien à faire à la génération qui va s'éteindre et qui a distribué à celle qui la suit le fruit de ses longues et laborieuses accumulations. Ce chapitre se trouve donc tout naturellement le dernier de ce livre et de mon ouvrage.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUS

DANS LE TOME SECOND

LIVRE NEUVIÈME.

Suite des arts qui agissent sur les choses.

CHAPITRE PREMIER.

De la liberté de l'industrie voiturière.

	Pages.
§ 1. Définition.	1
§ 2. Office du voiturage dans l'ensemble des fonctions économiques.	3
3. De la capacité de l'entrepreneur considérée dans l'industrie voiturière.	9
§ 4. De la capacité technique dans l'industrie voiturière.	15
§ 5. Influence des mœurs privées sur le développement de l'industrie voiturière.	21
§ 6. Influence des mœurs publiques sur les progrès de l'industrie voiturière.	27
§ 7. S'il est utile que l'État se charge de la création des voies destinées aux transports.	35
§ 8. Du système réglementaire relativement au voiturage.	45
§ 9. Examen critique du régime prohibitif et du système protecteur.	47
§ 10. Des conditions matérielles du développement de l'industrie des transports.	74
§ 11. De l'emploi des machines dans l'industrie voiturière.	87
§ 12. Influence du progrès économique en général sur le développement de l'industrie voiturière.	91

CHAPITRE DEUXIÈME.

De la liberté de l'industrie manufacturière.

	Pages.
§ 1. Office économique de l'industrie manufacturière.	97
§ 2. Influence de l'industrie manufacturière sur l'intelligence et sur les mœurs des hommes qui l'exercent.	99
§ 3. De l'influence de la mode sur les arts manufacturiers.	105
§ 4. Difficulté de connaître l'état du marché relativement à l'industrie manufacturière.	109
§ 5. De l'administration des entreprises dans l'industrie manufacturière.	114
§ 6. Comment s'opère le progrès technique dans l'industrie manufacturière.	117
§ 7. De la main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière.	124
§ 8. Influence des mœurs privées sur la puissance de l'industrie manufacturière.	126
§ 9. Influence des mœurs civiles sur l'industrie manufacturière. — Du régime réglementaire appliqué à la fabrication.	135
§ 10. De la police de l'industrie manufacturière.	139
§ 11. Des conditions matérielles dont dépend la puissance de l'industrie manufacturière.	152
§ 12. De l'influence du progrès économique en général sur la puissance des arts manufacturiers.	164

CHAPITRE TROISIÈME.

De la liberté de l'industrie agricole.

§ 1. Des caractères qui distinguent l'industrie agricole de toutes les autres.	169
§ 2. De l'office que remplit l'industrie agricole dans l'ensemble des fonctions économiques.	174
§ 3. Influence de l'industrie agricole sur les hommes qui l'exercent.	176
§ 4. Des difficultés que présente la spéculation dans l'industrie agricole.	181
§ 5. De l'administration des entreprises agricoles.	187
§ 6. Du progrès technique dans l'industrie agricole.	191
§ 7. Influence des mœurs privées et des mœurs sociales sur le développement de l'industrie agricole.	197
§ 8. Influence de la législation sur l'industrie agricole.	210
§ 9. De la situation de l'atelier agricole. — De la grande et de la petite propriété. — De la grande et de la petite culture.	220
§ 10. De l'organisation des exploitations rurales. — De l'emploi des machines et de la division du travail dans l'industrie agricole.	225
§ 11. Considérations générales sur les conditions du développement de l'industrie agricole.	230

LIVRE DIXIÈME.

De la liberté des arts qui agissent sur les hommes.

CHAPITRE PREMIER.

	Pages.
<i>Observations générales.</i>	233

CHAPITRE DEUXIÈME.

De la liberté des arts qui ont pour objet la conservation et le perfectionnement de l'homme physique.

§ 1. Discrédit immérité de l'éducation physique de l'homme.	238
§ 2. Comment l'éducation physique de l'homme doit être appropriée au progrès de la civilisation.	241
§ 3. Quels arts agissent sur le physique de l'homme.	244
§ 4. Comment le progrès des arts qui agissent sur l'homme physique est subordonné aux mêmes conditions desquelles dépend le développement des autres industries.	256
§ 5. De l'empirisme et de l'application des connaissances théoriques dans la pratique des arts qui agissent sur le corps de l'homme.	258
§ 6. Influence des bonnes habitudes privées sur l'efficacité et sur les progrès des arts qui ont pour objet la conservation et le développement des forces corporelles.	267
§ 7. Comment les habitudes sociales et les lois favorisent ou contrarient les progrès des arts qui agissent sur le physique de l'homme.	270
§ 8. Observations sur les conditions matérielles du progrès des arts qui agissent sur l'homme physique.	279

LIVRE ONZIÈME.

Suite des arts qui agissent sur les hommes.

CHAPITRE PREMIER.

De la liberté des arts qui travaillent à la culture de l'imagination et des facultés affectives.

§ 1. Du partage qu'il convient de faire entre la science et l'art.	285
§ 2. Nature et objet des arts qui agissent sur l'imagination et sur les facultés affectives.	298
§ 3. De l'office social qui est propre aux beaux-arts.	310
§ 4. Comment les progrès des beaux-arts sont subordonnés aux besoins du milieu social.	322
§ 5. Des conditions techniques du progrès des lettres et des arts.	328

	Pages.
§ 6. Influence des mœurs privées sur les progrès des beaux-arts.	333
§ 7. Influence des mœurs publiques et de la législation sur les progrès des beaux-arts.	338
§ 8. Des conditions matérielles du progrès des beaux-arts.	346

CHAPITRE DEUXIÈME.

De la liberté des arts qui travaillent à l'éducation de nos facultés intellectuelles.

§ 1. En quoi consistent les arts qui ont pour objet la culture de nos facultés intellectuelles.	352
§ 2. Examen critique des méthodes adoptées pour la culture des facultés intellectuelles.	357
§ 3. Influence de la culture intellectuelle sur les mœurs.	371
§ 4. De la spéculation industrielle appliquée aux arts qui ont pour objet la culture de l'intelligence.	375
§ 5. Des conditions de la capacité technique dans les arts qui ont pour objet la culture de l'intelligence.	377
§ 6. Des conditions morales du progrès des arts qui agissent sur les facultés intellectuelles.	382
§ 7. Influence de la législation sur les arts qui ont pour objet l'éducation de l'intelligence.	386
§ 8. De la liberté d'enseignement.	390
§ 9. Des conditions matérielles de la puissance des arts qui agissent sur l'intelligence.	410
§ 10. Influence du progrès général de tous les pouvoirs du travail considérée dans les arts qui font l'éducation de l'intelligence.	416

CHAPITRE TROISIÈME.

De la liberté des arts qui travaillent à la formation des habitudes morales; et d'abord de cette partie de l'éducation domestique et de l'éducation des colléges qui a pour objet la formation des mœurs.

§ 1. En quoi consistent les arts dont l'objet propre est le perfectionnement de nos habitudes morales.	420
§ 2. En quelle estime les anciens ont eu l'art pédagogique, et les modernes jusque vers la fin du XVIII ^e siècle.	425
§ 3. Nullité actuelle de l'art pédagogique.	431
§ 4. S'il est possible de réduire en art l'apprentissage des bonnes mœurs.	437
§ 5. Influence des bonnes mœurs sur le bien-être des sociétés humaines.	444
§ 6. Du talent de la spéculation dans l'art pédagogique.	451
§ 7. De la technique pédagogique.	454
§ 8. Comment l'efficacité de l'éducation morale dépend des bonnes habitudes personnelles de quiconque exerce l'art pédagogique.	458

	Pages.
§ 9. S'il convient que l'État s'attribue par privilège le soin de l'éducation morale.	460
§ 10. Observations sur les conditions matérielles desquelles dépendent les progrès des arts qui ont pour objet la formation des mœurs.	463

CHAPITRE QUATRIÈME.

*Suite des arts qui travaillent à la formation des habitudes morales. —
Du sacerdoce.*

§ 1. Nature du sacerdoce.	466
§ 2. Office social du sacerdoce.	474
§ 3. Si les conceptions religieuses peuvent être éliminées de la vie sociale.	482
§ 4. Des aptitudes intellectuelles et morales qui sont les premières conditions desquelles dépend l'efficacité de l'office sacerdotal.	494
§ 5. De la liberté des cultes.	505
§ 6. Des conditions matérielles desquelles dépend l'efficacité de l'office sacerdotal.	522

CHAPITRE CINQUIÈME.

*Suite des arts qui travaillent à la formation des habitudes morales. —
Du gouvernement.*

§ 1. Objet propre du gouvernement.	528
§ 2. Office social du gouvernement.	536
§ 3. Des moyens qui sont propres à l'art du gouvernement. — De la méthode préventive et de la méthode répressive dans l'art du gouvernement.	542
§ 4. En quoi consiste le talent de la spéculation dans l'art du gouvernement.	550
§ 5. — De la capacité technique considérée dans l'art du gouvernement.	560
§ 6. — Des mœurs privées considérées dans leurs rapports avec l'art du gouvernement.	567
§ 7. De l'action du gouvernement sur les mœurs sociales, et de l'influence des mœurs sociales sur le gouvernement.	572
§ 8. Des conditions matérielles desquelles dépend la puissance productive considérée dans le gouvernement.	581
§ 9. De l'influence du progrès général sur l'art du gouvernement.	591

LIVRE DOUZIÈME.

De la liberté de certaines fonctions naturellement distinctes de tous les arts que l'économie sociale embrasse, mais qui sont des conditions essentielles du progrès de toutes les classes de travaux et de travailleurs.

CHAPITRE PREMIER.

Observations générales.

Pages.
593

CHAPITRE DEUXIÈME.

De la liberté du commerce ou des échanges.

§ 1. Définition du commerce. — La pratique de l'échange est commune à toutes les classes d'industrioux.	598
§ 2. Office social de l'échange.	600
§ 3. Des conditions de l'échange. — Théorie des débouchés.	604
§ 4. De l'évaluation des choses échangées.	607
§ 5. Des poids et mesures. — De la monnaie.	609
§ 6. Influence des mœurs sociales sur la liberté des échanges.	617
§ 7. Influence de la législation sur la liberté des échanges et sur la distribution des richesses.	623
§ 8. De l'ensemble des conditions desquelles dépend la liberté des échanges.	631

CHAPITRE TROISIÈME.

De la liberté des transmissions héréditaires.

§ 1. Influence des transmissions héréditaires et des partages sur le progrès de la richesse.	633
§ 2. Objections au principe de l'égalité des partages et réfutation de ces objections.	635
§ 3. De la liberté de tester.	648
§ 4. Des conditions de la liberté des transmissions héréditaires.	660

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND ET DERNIER.

